

Goldwin Smith

The Grange.



HISTOIRE

DES ROMAINS

IV

La nouvelle édition de l'*Histoire des Romains* forme quatre volumes in-8° :

Tome I, depuis les temps les plus reculés jusqu'aux Gracques;
Tome II, depuis les Gracques jusqu'à Auguste;
Tome III, depuis Auguste jusqu'à la fin du règne de Claude;
Tome IV, depuis l'avénement de Néron jusqu'à la fin des Antonins.

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

Histoire des Grecs depuis les temps les plus reculés jusqu'à la réduction de la Grèce en province Romaine; nouvelle édition. 2 vol. in-8°, 12 fr.
Ouvrage couronné par l'Académie française.

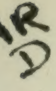
Introduction générale à l'histoire de France. 1 vol. in-12, 3 fr. 50 c.

Histoire de France. 2 forts volumes in-12, 8 fr.

Causeries de voyage : De Paris à Vienne. 1 vol. in-12, 3 fr. 50 c.

L'administration de l'instruction publique, de 1863 à 1869 (ministère de M. Duruy), 1 fort vol. grand in-8° de 932 pages, 16 fr.

Typographie Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris.



HISTOIRE
DES ROMAINS

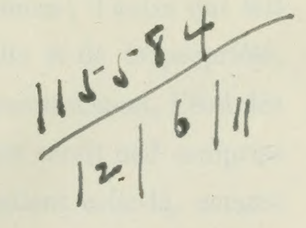
DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS
JUSQU'A LA FIN DU RÈGNE DES ANTONINS

PAR

VICTOR DURUY

MEMBRE DE L'INSTITUT

TOME QUATRIÈME



PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1874





L'empire Romain a deux histoires, l'une qui montre la succession des empereurs, les tragédies du palais ou de la curie, les insurrections et les guerres, la folie ou la grandeur des princes ; l'autre qui fait voir la constitution de la famille et de la propriété, l'organisation des cités et du gouvernement, l'état des mœurs et des idées. La première serait mal comprise sans la seconde, car celle-ci contient celle-là, comme la cause contient l'effet.

Ce tableau de la société romaine aux deux premiers siècles de notre ère n'a pu entrer dans le présent volume : il fera l'objet d'une publication ultérieure et prochaine.

HISTOIRE

DES ROMAINS.

SEPTIÈME PÉRIODE.

(SUITE.)

L'EMPIRE ROMAIN DE TIBÈRE À NERVA.

(14-96)

CHAPITRE XLVIII.

NÉRON[1] (13 OCT. 54 — 9 JUIN 68).

Auguste n'avait pas osé établir l'hérédité de sa monarchie ni le principe meilleur de l'adoption. Il était cependant inévitable, puisque tout le pouvoir avait été remis aux mains du prince, que cette idée, sous une forme ou sous une autre, entrerait dans les esprits pour passer ensuite dans la coutume. Elle se produisit, en effet, mais d'une manière détournée et bâtarde, comme tout ce qui venait de cette constitution sans sincérité; de sorte que nous sommes arrivés au cinquième empereur sans avoir encore vu une succession naturelle ou une adoption déterminée par des raisons d'État. Les Césars recourent bien à l'adoption, même lorsqu'ils ont une descendance légitime, et ce serait

1. Le nom officiel de Néron dans les inscriptions et sur les médailles est : *Nero Claudius Cæsar Augustus Germanicus.*

excellent si la préoccupation de l'intérêt public désignait les personnes ; mais les choix se font au hasard, selon qu'il plaît aux gens du palais et aux soldats des gardes. Les uns veulent un prince à conduire, les autres un empereur à rançonner; et pour cela, tout leur est bon, enfant ou vieillard, pédant imbécile[1] comme était Claude, ou histrion féroce comme sera Néron.

Le nouveau maître du monde n'avait pas dix-sept ans[2]. il était de la *gens Domitia* et de la branche qu'on appelait « à la barbe d'airain». Chaque famille romaine prétendant avoir été en rapport avec les dieux, les Aenobarbus racontaient que les Dioscures avaient chargé un de leurs ancêtres d'annoncer au Sénat la victoire du lac Régille, et qu'en preuve de leur divinité, ils avaient touché sa barbe, qui de noire était aussitôt devenue jaune-cuivré. Ce trait de physionomie resta dans la famille; mais elle en avait un autre : c'était une race dure et violente; « têtes de fer, disait Crassus, et cœurs de plomb. » Le père de Néron avait tué un affranchi qui refusait de boire jusqu'à l'ivresse; sur la voie Appienne, il avait, à dessein, écrasé un enfant sous le galop de son cheval, et, en plein forum, crevé un œil à un chevalier romain assez hardi pour oser le contredire.

Le fils fut digne du père. C'était un esprit hypocrite, lâche et méchant, bien préparé par conséquent pour les crimes politiques ordinaires aux despotes romains, et auquel la nature avait donné quelque désir de poésie et d'art, ce qui le rendra, par impuissance d'atteindre à l'art même, envieux des artistes et des poëtes, puis cruel pour tous ceux qui sauront saisir le rameau d'or. Nous aurons ainsi devant nous un tyran vaniteux et grotesque, quoiqu'il ait toutes les ambitions, salement débauché, et qui ne léguera à l'histoire ni une pensée ni un acte pour voiler un coin de ses infamies.

1. Je prends ce mot dans le sens latin : Claude était indécis et très-faible de caractère, mais non pas pauvre d'esprit. — 2. Né à Antium, le 15 décembre 37. Le *cognomen* de la gens *Claudia, Nero,* était un vieux mot sabin signifiant brave et hardi : *fortis et strenuus.* Suét., *Tib.*, 1.

Cependant les maîtres renommés n'avaient point manqué à Néron ; mais l'éducation ne se fait pas seulement par les livres et les discours : de bons exemples valent mieux que les plus belles paroles. Aussi les conseils de Burrus et de Sénèque réussirent moins que les leçons d'une cour licencieuse et homicide : Néron fut ce que le firent les mœurs de Rome, la nature violente qu'il tenait de sa race et surtout le pouvoir absolu. La pourpre que ses trois prédécesseurs avaient teinte dans le sang de tant de victimes, était comme la tunique d'Hercule imprégnée d'un venin mortel : elle inoculait la cruauté qui faisait d'abord un bourreau, ensuite une victime, de l'imprudent assez téméraire pour oser la revêtir, sans être capable de se défendre contre le dangereux poison.

Néron d'ailleurs n'était point l'élève d'un sage : Sénèque, à qui Burrus laissait la direction de cette éducation impériale, mérite moins le titre de philosophe qu'on lui donne que le surnom de son père « le rhéteur ». Celui-ci faisait de la déclamation à propos de lieux communs ; son fils fit de la rhétorique à propos de philosophie. Il était philosophe comme Lucain fut poëte, Pline orateur et Tacite historien : tous déclamaient ; le dernier seul avec génie.

Sénèque est un nouvel exemple des tendances pratiques du génie romain : élégant et habile arrangeur de mots, il traversa toutes les écoles sans s'arrêter à aucune [1], bien que celle de Zénon eût ses préférences littéraires. Chemin faisant, il ramassa ces vérités morales qui forment le fonds commun de l'humanité et qu'en cherchant bien on retrouve, en des proportions différentes, au-dessous de tous les systèmes qui ont duré. « Ce n'est que du sable sans ciment, » disait Caligula de ses écrits ; mais dans ce sable brillaient des paillettes d'or [2]. Aussi est-il resté,

1. *Cf. Ép.* 33. Ses écrits n'ont, au point de vue de l'originalité philosophique, aucune valeur. Il n'ajoute rien à ce qu'il emprunte. — 2. Plutarque, dans un ouvrage que nous avons perdu, mais que Pétrarque a lu, avouait qu'aucun écrivain grec ne pouvait lui être comparé pour les préceptes de morale. Lipsius, *Proleg. in Senec.*

comme Cicéron, un des maîtres de la jeunesse : du temps de Quintilien, qui le juge avec sévérité, et pourtant avec justice, ses livres étaient dans toutes les écoles[1]. Il y a toutefois cette différence entre les deux philosophes que le style de l'un, plein d'afféterie et de subtilités, est chargé d'une ornementation qui n'est déjà plus le grand art d'écrire, tandis que la diction de l'autre est le modèle de l'élégance latine. Dans Cicéron, tout est simple et venu sans effort; c'est de l'esprit et du meilleur, avec une chaleur pénétrante où l'on reconnaît l'excellent homme et le bon citoyen. On sent trop dans Sénèque le travail du rhéteur qui dispose froidement une œuvre où il se trouve plus d'art que de conviction, moins de force d'esprit que de talent à bien dire. A cette époque où l'on jouait avec tout, même avec la vie, et où les lettres devenaient comme de nos jours un métier, Sénèque resta jusqu'à sa dernière heure un acteur consommé. Son rôle fut celui de l'homme vertueux; son thème, la philosophie morale. On l'a appelé un directeur de conscience; il voulut l'être, à condition qu'on le dispensât de diriger la sienne, et il mit d'un côté ses maximes, de l'autre sa conduite. « Dans ses livres, dit un ancien historien [2], il condamna la tyrannie, et il fut l'instituteur d'un tyran; les courtisans, et il ne quittait pas la cour; la flatterie, et nul ne flatta si bassement[3] ». Il vantait la pauvreté, au milieu d'immenses richesses[4]; les mœurs honnêtes, et, à en croire Dion[5], il ne valait guère mieux que ses contemporains; une vie simple, dans des jardins qui rivalisaient avec ceux de l'empereur, dans des villas remplies de toutes les recherches de l'élégance romaine. « Je voudrais bien savoir, disait en plein Sénat un ancien proconsul, au temps de la plus

1. *Inst.* : *Orat.*, X, 1. Fronton est encore plus dur. — 2. Dion, qui est très-sévère pour lui (*Cf.* LXI, 10; LXII, 2). Il l'accuse d'avoir, par ses usures exorbitantes sur des prêts s'élevant à dix millions de drachmes, causé en grande partie la révolte de la Bretagne. Sénèque avoue lui-même qu'il faisait des affaires de commerce jusqu'en Égypte (*Épit.* 77, *de Vita Beata*, 17). — 3. Qu'on lise sa *Consolation* à Polybe, et le traité de la *Clémence* écrit après le meurtre de Britannicus. — 4. Tac., *Ann.*, XIII, 42; XIV, 52; Pl., *H. N.*, XIV, 5. — 5. Dion., LXI, 10; Tac., *A.*, XIII, 42.

grande faveur de Sénèque, je voudrais bien savoir par quel procédé philosophique il a, en quatre ans, amassé trois cents millions de sesterces[1]. » Pour finir comme il avait vécu, il mourut avec emphase. Malgré son traité de la Providence et ses éloges du suicide à la manière de Caton, il tenait trop à la vie pour prévenir Néron; mais le messager de mort arrivé, il fit des libations à Jupiter Libérateur, déclama ses plus brillantes maximes, et, par jalousie peut-être, encouragea sa femme, la belle Pauline, à se tuer avec lui.

Ces paroles sembleront sévères; mais on sait ce que trop souvent valent pour l'action, pour la conduite énergique et sensée des affaires de l'État, ces beaux esprits dont les périodes cadencées n'auraient jamais dû retentir qu'au prétoire ou dans la chaire de Quintilien. Ailleurs [2] nous rendrons justice à l'écrivain qui a le mieux répondu aux besoins de ces temps terribles par sa philosophie de la mort [3]. Ici, nous cherchons l'homme sous le prétendu sage qu'Agrippine avait donné pour précepteur à son fils, et nous sommes forcé de reconnaître que cet égoïste qui, après le soin de sa fortune et de son crédit, ne voyait rien au-dessus de l'art de bien discourir, ne pouvait être qu'un mauvais maître et un ministre insuffisant.

Sénèque n'imagina point pour son élève un autre système d'éducation que le régime alors en usage et qui nous est resté. La rhétorique en faisait le fond et l'étude des poëtes en était la forme essentielle, c'est-à-dire l'abus des mots harmonieux, des images brillantes, des idées vagues ou parfois trop précises, et le perpétuel emploi de cette mythologie qui faisait descendre si souvent les dieux sur la terre qu'avec elle l'esprit ne pouvait remonter vers le ciel. Suétone accuse même Sénèque d'avoir écarté des yeux du jeune prince les anciens orateurs dont

1. Tac. *Ann.*, XIII, 42. — 2. Au chap. LXI. — 3. Garat, qui se mit à relire Sénèque sous la Terreur, dit : « Il ne nous restait plus alors qu'une seule chose à apprendre, à mourir. » C'est presque toute la philosophie de Sénèque. *Cf.* Havet, *Le Christianisme et ses origines*, t. II, p. 256.

la parole virile gouvernait les cités, afin de ne point faire tort à ses propres discours, en exposant à une comparaison dangereuse la véritable éloquence et la déclamation [1]. L'élève eut comme le maître des dehors brillants : pour le Sénat et la représentation, un air grave, des phrases pompeuses, des mots à effet. Mais on lui laissa prendre dans la vie privée des goûts futiles ou bas. Sénèque avait deviné les recommandations de Rousseau : Néron apprit à faire beaucoup de choses avec quoi on comptait l'occuper et le distraire : il sut peindre, graver, sculpter, conduire un char, s'accompagner sur la lyre, même aligner des vers, sauf à recourir parfois à d'habiles arrangeurs pour les mettre sur pieds [2]. Mieux eût valu cent fois l'éducation par les affaires.

Tout cela pourtant, en une certaine mesure, eût été bon si, pour régler ou contenir cette activité extérieure et multiple, le philosophe avait su mettre au cœur de son élève ces fortes doctrines du devoir qui sont à la vie morale ce que le lest est au navire : la condition d'équilibre et de stabilité. Ce n'est pas qu'il ménageât les bons avis ; il en donnait beaucoup et très-doctoralement. Voulait-il conseiller la clémence, il lui dédiait un traité sur cette vertu et se hâtait de le publier, ou en rédigeait un autre sur la colère, avec les plus belles sentences pédagogiques. La vanité, cette maladie des artistes, si funeste aux hommes d'État, lui faisait ainsi composer à tout propos, pour le prince, quantité de discours après chacun desquels on ne parlait dans la ville que de la sagesse du philosophe et du génie de l'écrivain [3]. Il y trouvait son compte ; mais cette éducation toute en paroles et en figures, pédante, déclamatoire et fausse, conduisait Néron à ne pas prendre plus au

1. *A cognitione veterum oratorum Seneca principem avertit, quo diutius in admiratione sui detineret. Ner.*, 52. — 2. On a dit : « Il peignait bien, sculptait bien ; ses vers étaient bons. » Suétone (*Ner.*, 52) dit, en effet, qu'il faisait tout cela, mais n'ajoute pas qu'il le faisait *bien*, et Tacite (*A.*, XIII, 3) ne lui accorde que d'avoir connu les éléments de la poésie.... *Inesse sibi elementa doctrinæ ostendebat....* Nerva, le futur empereur, était un de ces arrangeurs. *Cf.* Martial, VII, 70. — 3. .... *Crebris orationibus quas Seneca testificando quam honesta præciperet, vel jactandi ingenii, voce principis vulgabat. Ann.*, XIII, 11.

sérieux les qualités qu'on lui recommandait de cette façon que les autres thèmes habituels aux rhéteurs. Il écoutait davantage et comprenait mieux quand Sénèque lui disait déjà le mot de Villeroy à Louis XV enfant : « Regardez cette ville, ce peuple; tout cela est à vous [1]. » Que valaient auprès de ce jeune furieux les maximes de Zénon après cet enseignement de son omnipotence absolue ?

On n'oserait dire que c'était de la part de Sénèque un calcul et qu'il lui convenait, pour conserver le pouvoir, de ne rien enseigner à Néron de son métier de roi. Ce métier, il aurait fallu que lui-même le connût; et le philosophe n'avait probablement pas le sens pratique et la volonté ferme qui font les grands ministres [2].

J'ai peur que la renommée austère de Burrus ne soit pas plus solidement assise que celle de Sénèque. On va voir ses coupables complaisances à l'égard de Néron, et Josèphe, un contemporain, l'accuse d'avoir vendu aux Syriens, pour une grosse somme, les lettres impériales qui devinrent la cause de la révolte des Juifs et de leur grande guerre [3].

Au reste tous deux ont une excuse : Néron sortait à peine de l'enfance, le jour où il eut le droit de commander au monde; combien de temps saura-t-il commander à ses passions, au milieu d'une société où les plus sages étaient si rarement maîtres des leurs? Cinq ans, disait l'antiquité qui oubliait que, durant ce *quinquennium* tant vanté, eut lieu le double assassinat de Britannicus et d'Agrippine. Il est vrai que l'empoisonnement d'un héritier présomptif passait alors pour de la prudence, et que les meurtres domestiques semblaient des affaires d'intérieur dont on n'avait pas à s'occuper.

Néron commença bien, comme Caligula, et, gâté par le pouvoir, il finit comme lui. Dans un discours que Sénèque

1. Si ce ne sont pas les termes, c'est bien le sens des paroles de Sénèque. Voy. ci-dessus, t. III, p. 405, n. 1.— 2. Les littérateurs et les philosophes ont naturellement beaucoup d'indulgence pour Sénèque; il n'en trouve plus auprès des historiens. *Cf.* H. Schiller, *Gesch. des Nero*, *passim* et p. 294 et suiv. — 3. Πείθουσι [Βοῦῤῥον] πολλοῖς χρήμασιν. *A. J.* XX, 8.

composa[1], il promit au Sénat de prendre Auguste pour modèle et de séparer sa Maison de l'État, afin que tout se fît au grand jour, non plus par les favoris du prince et dans l'ombre du palais, mais suivant les lois, par les Pères, par les consuls, par les magistrats de la République. Le Sénat charmé voulut enchaîner le prince à ses promesses : il décréta que ses paroles seraient gravées sur une plaque d'argent et que, chaque année, les consuls en feraient solennellement lecture.

Mais le discours répété et la représentation finie, Néron retourne à ses plaisirs et à ses jeunes amis qui flattent déjà ses passions naissantes et qui trouveront des éloges pour toutes ses folies, des excuses pour tous ses crimes. Cette cour frivole et ambitieuse qui se forme autour de lui n'osera de quelque temps entrer en lutte avec l'autre, où règnent sa mère et ses vieux ministres. Othon, le licencieux Pétrone qu'il appelle l'arbitre du goût, et tous ses gais compagnons respectent encore Agrippine ; Burrus leur impose et Sénèque se montre assez facile pour ne pas les irriter. Mais que l'impératrice et les conseillers restent bien unis ; car, s'ils se divisent, cette jeunesse dorée aura vite pris leur place ! Pour le moment, Néron se fait bon fils, bon prince : il a des caresses pour sa mère, de la pitié pour les malheureux, de sensibles paroles pour les rigueurs nécessaires ; au premier combat de gladiateurs qu'il donna, il ne laissa tuer personne et, un jour que Burrus lui présentait à signer deux sentences capitales : « Ah ! que je voudrais ne pas savoir écrire, s'écria-t-il[2]. » Une autre fois, comme le Sénat lui adressait des actions de grâces, il l'arrêta en disant : « Attendez que je les mérite. » Sénèque lui avait sans doute soufflé les deux mots ; cette sentimentalité fort peu romaine entrait dans le rôle qu'il voulait lui faire jouer. Le philosophe qui croyait surtout aux périodes agréablement cadencées et aux phrases à effet, pensait avoir tout gagné quand le prince avait bien récité sa leçon.

1. Tacite remarque que, le premier des Césars, il eut besoin d'emprunter l'éloquence d'autrui. *A.*, XIII, 3. — 2. Sén., *de Clem.*, II, 1.

Agrippine d'ailleurs ne tenait pas à mûrir de bonne heure l'esprit de son fils : elle avait élevé Néron à l'empire surtout pour régner sous son nom. On prétend qu'un astrologue lui avait prédit que son fils deviendrait empereur, mais qu'il la ferait mourir. « Que je meure, aurait-elle répondu, pourvu qu'il règne. » Comme tant d'autres, cette anecdote a été faite après coup et ne montre qu'une moitié du caractère d'Agrippine. Le mot que notre poëte lui prête est plus vrai :

Je le craindrais bientôt, s'il ne me craignait plus.

L'impératrice ne pouvait prétendre à garder seule le pouvoir; elle comptait au moins le partager. Burrus et Sénèque, ses créatures, l'affranchi Pallas, intendant du palais et son favori, ne devaient point contrarier ses desseins et Néron lui-même paraissait accepter ce partage. On a vu[1] qu'elle avait fait tuer, pour son compte, Narcisse; pour celui de son fils, Silanus. Sa prévoyance maternelle ne se serait pas arrêtée là : si les deux ministres ne s'y étaient opposés[2], elle aurait, par d'autres meurtres, débarrassé Néron, sans qu'il s'en mêlât, de tous ceux qui semblaient capables de lui faire un jour obstacle. Aussi l'empereur se montrait reconnaissant pour cet amour de lionne défendant ses petits de la griffe et des dents; le premier mot d'ordre donné aux gardes fut celui-ci : « A la meilleure des mères. » Elle ne le quittait pas, écrivait ses dépêches, dictait ses réponses aux ambassadeurs et, afin que Rome entière vît bien son influence, elle sortait avec lui dans la même litière, ou lui faisait accompagner à pied celle qui la portait[3]. Elle n'eût osé le suivre à la curie; mais il as-

1. Voy. t. III, p. 551. Narcisse s'était opposé à son mariage avec Claude, et il possédait cent millions de sesterces qu'elle prit. — 2. .... *Ibaturque in cædes nisi Afranius Burrus et Annæus Seneca obviam issent.* Tac., XIII, 2. — 3. *Matri summam omnium rerum privatarum publicarumque permisit.* Suét., *Ner.*, 9. *Cf.* Tac., *Ann.*, XIV, 11. La tête d'Agrippine n'est jamais seule sur les monnaies romaines, excepté sur celles de bronze et sur des pièces grecques ou asiatiques; mais on la trouve réunie à celle de Néron sur quantité de médailles. *Cf.* Eckhel, *D. N. V.*, I, p. LXX et II, *passim*; Mionnet, II, *passim*; Cohen, I, 175-6.

semblait le Sénat dans son palais; et, derrière un voile, elle pouvait tout entendre. Un jour que Néron recevait des députés arméniens, elle se présenta pour monter sur l'estrade de l'empereur et elle allait siéger avec lui, lorsque Néron, averti par Sénèque, alla au-devant d'elle, prévenant par une marque de respect ce qui eût scandalisé même des Romains de ce temps : l'aveu public de la hautaine intervention d'une femme dans les affaires de l'État[1].

Il parut bientôt nécessaire aux deux ministres de contenir cette domination qui avait avili Claude et de faire respecter l'empereur, même par sa mère. Malheureusement, Burrus et Sénèque, malgré l'austérité de leurs doctrines, ne trouvèrent d'autre expédient pour combattre l'influence d'Agrippine que de favoriser les passions du prince. Ses amis, Othon et Sénécion, eurent plus de liberté pour leurs propos, pour leurs désordres ; et Sénèque donna lui-même les mains à une intrigue qui commença les déréglements de Néron. Un de ses parents servit de prête-nom au prince pour cacher sa liaison avec l'affranchie Acté. Il s'en excusait sans doute, en face de sa philosophie, en répétant le mot que lui prête un vieux scoliaste de Juvénal : « Empêchons cette bête fauve de goûter une seule fois au sang[2] ».

Néron se jeta avec fougue dans la voie qu'on lui ouvrait et bientôt parla d'épouser Acté, en répudiant sa femme, la chaste Octavie. Agrippine se plaint qu'on lui donne une esclave pour rivale ; et, par ses reproches, éloigne son fils au lieu de le ramener. Elle s'en aperçoit, et, comme ce n'est pas la vertu ou la bonne renommée du prince qui lui importe, mais l'ascendant qu'elle veut garder sur lui, elle change de ton et de conduite, s'accuse d'une sévérité déplacée, lui prodigue les plaisirs et l'or, car Pallas lui a fait un trésor aussi riche que celui de l'empereur. Il était trop tard : les caresses incestueuses furent aussi inutiles que la colère. « J'aimerais mieux, disait Néron, renoncer

1. Tac., *Ann.*, XIII, 5. — 2. *Ad Sat.*, V, 109. *Non fore sævo illi leoni quin, gustato semel hominis cruore, ingenita redeat sævitia.*

à l'empire que supporter plus longtemps cette domination »[1]. Les ministres ne laissèrent plus Agrippine douter de la perte de son crédit, en faisant disgracier Pallas[2]. A ce coup qui la frappe doublement, elle éclate en menaces, elle veut tout révéler : elle conduira Britannicus aux prétoriens, leur dira les crimes de la maison des Césars, le poison, l'inceste, et rendra au légitime héritier l'empire paternel qu'un intrus retient pour insulter sa mère.

Néron avait gardé trop bon souvenir du «mets des Dieux[3]» pour ne point la prévenir. Britannicus, dit Tacite, entrait dans sa quinzième année. Comme, aux fêtes des Saturnales, Néron et lui jouaient avec des jeunes gens de leur âge, ils s'avisèrent de tirer au sort la royauté : elle échut à l'empereur qui donna aux autres des ordres faciles à exécuter, mais commanda à son frère de s'avancer au milieu de l'assemblée et de leur chanter quelque chanson pour montrer cette belle voix qu'on vantait en lui[4]. Il espérait l'embarrasser et faire rire à ses dépens. Britannicus, sans se déconcerter, récita de vieux vers d'Ennius : « O mon père ! O ma patrie ! O maison de Priam ! » etc....[5]

Par ces plaintes d'un jeune fils de roi, privé de l'héritage paternel, Britannicus semblait rappeler ses malheurs et l'usurpation. L'émotion fut vive ; la haine du prince s'en accrut et, de ce jour, il prit la résolution de se délivrer de l'imprudent qui osait se souvenir. Locuste, condamnée pour beaucoup de forfaits, était gardée comme un instrument utile : un tribun du prétoire veillait sur elle. Néron appelle le soldat et commande un poison que Locuste prépare, mais qui est trop faible ou que le prince trouve trop lent. Il menace le tribun ; il frappe de sa main l'empoisonneuse et ordonne

1. *Cf.* Tac , *Ann.*, XIV, 2; Suét.. *Ner.*, 28; Dion, LXI, II. — 2. Il fut remplacé dans la gestion des finances de la maison impériale par l'affranchi Étruscus, qui garda son poste jusque sous Domitien. *Cf.* Stace et Martial. — 3. Θεῶν βρῶμα. C'était le nom qu'il donnait aux champignons en souvenir du mets à l'aide duquel on avait fait de Claude un dieu, en l'empoisonnant. — 4. Suétone (*Ner.*, 33) dit que Britannicus avait une belle voix et que c'était une des causes de la haine de Néron. — 5. C'est du moins l'opinion de Juste-Lipse. Ces vers sont dans Cicéron, *Tusc.*, III, 19.

son supplice; elle se récrie qu'elle a voulu cacher le meurtre, en évitant une mort soudaine: « Ai-je donc à craindre la loi Julia?[1] » dit le meurtrier; et il l'oblige à préparer dans son palais, sous ses yeux, un venin plus subtil; il l'essaye lui-même sur des animaux et fait augmenter la dose.

C'était l'usage, pour les repas, que les jeunes membres de la famille impériale mangeassent à une table séparée et plus frugale, sous les yeux de leurs parents. Britannicus y avait sa place et il ne prenait rien qui n'eût été goûté à l'avance par un esclave de confiance. Tuer du même coup l'esclave et le maître, c'eût été déceler le crime. On servit à Britannicus un breuvage auquel l'esclave put goûter impunément, mais si chaud que le prince demanda de l'eau pour le rafraîchir. A ce moment, on y versa le poison. Le malheureux jeune homme tomba foudroyé. Les uns s'effrayent, d'autres fuient; les plus habiles restent à table, les yeux fixés sur Néron qui, sans trouble, leur dit: « C'est une de ces attaques d'épilepsie auxquelles mon frère est sujet; la vue et le sentiment vont lui revenir. » Et il continua de boire, tandis que les esclaves enlevaient le corps du dernier rejeton des Claudes pour le porter au bûcher qui lui avait été préparé d'avance.

Le lendemain, Néron excusa dans un édit la précipitation des obsèques : « C'était, disait-il, la coutume de nos ancêtres de soustraire aux yeux les funérailles du jeune âge, et de ne point en prolonger l'amertume par une pompe funèbre. Quant à lui, privé de l'appui d'un frère, il n'avait plus d'espérance que dans la république; nouveau motif pour le Sénat et le peuple d'entourer de leur bienveillance un prince qui restait seul d'une famille née pour le rang suprême. »

Agrippine, qui assistait au festin homicide, reconnut les leçons qu'elle avait données : son dernier espoir périssait avec Britannicus; elle le sentit et ne put cacher son épou-

1. *De veneficiis.*

vante. Dans Rome, aucune voix ne s'éleva contre le fratricide et beaucoup l'excusèrent[1]; les plus nobles, même les plus austères personnages, et par ces mots Tacite désigne sans doute Sénèque et Burrus, s'en rendirent complices en acceptant les terres et les palais de la victime (55 de J. C.). Sénèque fit mieux : quelques mois après, il dédia à Néron son traité de la Clémence, où il le félicite de n'avoir pas encore versé une goutte de sang[2]. Locuste eut aussi sa part : l'impunité et de vastes domaines, mais avec l'obligation de faire des élèves dans son art, qui semblait devenir une institution d'État[3].

Cependant Agrippine ne renonçait pas à la lutte. Elle ramassait de l'argent, flattait les sénateurs, les centurions, comme pour se faire un parti : du moins on le disait. Néron lui ôta alors ses gardes et la renvoya du palais, sans rompre encore avec elle; mais, à partir de ce jour, il ne lui fit plus que de rares visites, toujours accompagné de soldats, comme s'il eût craint quelque trahison, et il se bornait à un froid embrassement. La disgrâce de l'impératrice devenait publique : on s'éloigna d'elle, sauf quelques femmes qui continuèrent à la voir par un reste d'affection ou plutôt pour jouir du plaisir féminin de son humiliation. Un incident, digne d'une cour orientale, faillit amener la catastrophe que quelques-uns déjà entrevoyaient. Elle avait une amie, Julia Silana[4], épouse de ce Silius que Messaline avait pris pour amant. Déjà sur le retour, mais très-riche, cette femme voulut se donner le luxe d'un jeune époux. Agrippine, moins âgée qu'elle et demeurée

1. *Plerique hominum ignoscebant, antiquas fratrum discordias et insociabile regnum æstimantes.* Tac., *Ann.*, XIII, 17. — 2. *De Clem.*, 1, 2, 9. Merivale croit même (VI, 93-5) que Sénèque fut au courant de tout et y aida. Le docteur Raabe, dans son livre sur Néron, pense de même.... So sind (Seneca und Burrus) und bleiben sie doch immer in den augen der Nachwelt, *Kindermörder* (p. 119). Cependant on a soutenu en Allemagne (Stahr, *Agrippina*, p. 247), même en Angleterre, que cet empoisonnement n'était qu'un conte. J'ai dit, t. III, p. 439, pourquoi je ne croyais pas à celui de Germanicus sous Tibère; par des raisons contraires, je crois absolument à celui de Britannicus sous Néron. — 3. .... *impunitatem, prædiaque ampla sed et discipulos dedit.* Suét., *Ner.*, 33. — 4. *Cf.* Borghesi, *Œuv.*, V, 209.

dans le veuvage, trouva impertinente la prétention « de cette vieille impudique[1] » et empêcha le mariage. Pour se venger, Silana fit accuser l'impératrice, par deux de ses clients, de pousser à la révolte Rubellius Plautus qui, du côté maternel, était aussi proche parent d'Auguste que Néron. On tuerait l'empereur : puis, le coup fait, Agrippine prendrait Plautus pour époux et assouvirait enfin, en régnant avec lui, sa fureur de domination. Les deux clients n'osèrent aller droit au palais pour une révélation aussi grave, mais ils répétèrent leur leçon à un affranchi de la tante de Néron, Domitia, mortelle ennemie d'Agrippine, et l'affranchi, charmé de servir la haine de sa maîtresse, révéla tout à l'histrion Paris, son ancien compagnon d'esclavage. Celui-ci avait ses libres entrées au palais ; il arriva jusqu'au prince au milieu d'une débauche nocturne. A son récit, Néron s'épouvante et s'irrite ; il veut d'abord tout tuer, à commencer par sa mère, et chasser Burrus, qui n'a rien su découvrir, sans doute parce qu'il doit sa fortune à l'impératrice. Sénèque calme cette colère en montrant qu'il y a bien une accusation, mais pas encore de preuves, et Burrus promet la mort d'Agrippine si elle ne parvient pas à se justifier.

Au matin, Burrus, Sénèque, les affranchis se rendirent à sa demeure, et la fière impératrice fut réduite à paraître en accusée devant ses créatures. Elle le fit avec sa hauteur ordinaire, exigea une entrevue avec son fils, et, au lieu de supplier, commanda qu'on punît ses accusateurs, qu'on donnât à ses amis des charges, des gouvernements. Pour une fois encore, Néron obéit à sa mère. Silana fut condamnée à l'exil, ses deux clients à la relégation, l'affranchi trop zélé à la mort ; on ne s'occupa point des autres[2].

Ces sombres histoires du palais sont devenues, grâce à Tacite et à notre goût pour les dramatiques récits, presque la seule histoire des empereurs ; il en est une autre pour-

1. *Impudicam et vergentem annis dictitans*. Tac., XIII, 19. — 2. On sait que l'*exil* supprimait et que la *relégation* laissait subsister pour le condamné tous les droits de cité.

tant, celle de l'Empire, et Burrus et Sénèque, plus libres maintenant, la faisaient, en essayant de concilier à leur élève, par de sages mesures, l'affection du Sénat et des provinces. Ces deux ministres qui, avec un autre prince et un plus ferme caractère auraient sauvé leur honneur, montraient une suffisante habileté dans les choses ordinaires du gouvernement. Ils se complétaient heureusement l'un par l'autre, le philosophe par l'homme de guerre et d'administration, et ils donnaient le rare exemple de deux amis se partageant le pouvoir sans arrière-pensée de trahison [1]. Ils prirent des mesures contre les faussaires [2], firent condamner les prévaricateurs [3], supprimer les droits de présence payés aux juges, l'État devant aux citoyens une justice gratuite [4]; et ils écoutaient les plaintes qu'on entendait encore contre ce qui restait de publicains infidèles. Ce n'est pas que l'ancienne tyrannie eût reparu : mais les peuples, habitués à plus d'ordre et de justice, devenaient plus exigeants. Naguère ils se regardaient comme des vaincus qui devaient tolérer bien des souffrances avant d'oser élever la voix; maintenant ils font partie d'une grande famille, dont tous les membres ont droit aux bienfaits d'une administration vigilante et paternelle. Sénèque comprenait mieux que ne le feraient croire les haineuses railleries de l'*Apokolokyntosis*, les voies nouvelles dans lesquelles le monde était entré. Le citoyen du municipe de Cordoue, le philosophe qui, dans ses livres, effaçait jusqu'à la différence entre l'esclave et le patricien, ne pouvait pas, dans les affaires, tenir bien grand compte de la suprématie romaine et de l'in-

1. Il est singulier que Sénèque et Suétone n'aient prononcé qu'une seule fois le nom de Burrus (*De Clem.* 7, et *Ner.*, 35), les deux Pline jamais. Nous ne le connaissons que par Tacite et très-imparfaitement. — 2. Tac., XIV, 41; Suét., *Ner.*, 17; Paul, *Sent.*, V, tout le titre 25 et notamment le § 6. — 3. Voyez dans Tac., *Ann.*, XIII, 30, 33, 52; XIV, 18, 28, 46, les nombreuses accusations intentées à des gouverneurs de province. Toutes n'amenèrent pas des condamnations. Tacite même parle d'absolutions fâcheuses. Mais ces procès, pour ne point toujours réussir, n'en intimidaient pas moins les gouverneurs et les tenaient en bride. Voyez plus loin le discours de Thraséa — 4. Suét., *Ner.*, 17. *Præbente ærario gratuita.*

fériorité provinciale. Ainsi, par le progrès des idées et à raison même de la position que, depuis Tibère, les empereurs avaient prise en face de l'aristocratie, les provinces voyaient leur condition s'améliorer. Néron sera regretté vingt ans dans l'Orient; hors de Rome et de l'Italie, Domitien passera pour un excellent prince.

A l'instigation de ses conseillers, Néron proposa en l'an 58 une mesure que nous appellerions très-démocratique : la suppression, en faveur du commerce, de l'industrie et des pauvres, de tous les impôts indirects ; ce qui eût amené, comme conséquence nécessaire, l'augmentation des droits sur la propriété et sur les successions. Les riches, menacés, firent repousser par le Sénat le projet impérial, et Tacite, l'ami des grands, se félicite de l'avortement d'un dessein, peut-être impraticable, mais qu'il ne comprend pas[1]. On fit du moins quelques réformes utiles. Il fut prescrit que les règlements arrêtés pour chaque forme d'impôt seraient publiquement affichés, afin que les contribuables connussent bien où s'arrêtaient les droits des publicains. Au bout d'un an, il y eut prescription à l'égard des sommes qu'on aurait omis de lever ; pour les plaintes, au contraire, plus de jour néfaste : injonction aux magistrats de ne jamais refuser l'examen d'une accusation portée contre les fermiers des impôts; tous les procès de ce genre durent se vider au Forum, devant les juges ordinaires, avec appel au Sénat, au lieu d'être portés devant les officiers du Trésor, qui dans ce cas étaient juges et partie[2]. Certains avantages furent faits aux provinces frumentaires pour que le blé revînt en Italie à un prix plus bas, et il fut accordé au commerce maritime que les navires ne seraient point compris dans le cens, c'est-à-dire que les marchands d'outre-mer ne payeraient rien pour cette portion de leur fortune qui était représentée par leurs vaisseaux. La manie des jeux gagnait les provinces; tous les gouverneurs voulaient en célébrer ; on le leur interdit, parce que c'étaient

1. XIII, 50. — 2. Suét., *Ner.*, 17

les habitants qui d'ordinaire faisaient les frais de ces ruineuses magnificences. « On établit encore, dit Tacite, quelques autres règlements très-sages, mais qu'on n'observa pas longtemps. Cependant la suppression de l'impôt du quarantième et du cinquantième[1], » celle aussi de quelques autres droits illégalement introduits, étaient encore maintenus au temps de Trajan[2].

A Rome, on retira les gardes qui veillaient à la police des jeux, afin que le peuple en parût plus libre, mieux encore pour que la discipline des soldats ne s'y perdît pas. On rechercha d'anciens délateurs et l'on réduisit au quart la récompense que la loi Papia Poppæa leur assurait. Les sénateurs dans la gêne furent secourus[3]; les pauvres, protégés contre les questeurs du trésor qui usaient trop sévèrement du droit de saisie; le crédit public, raffermi par un don de quarante millions de sesterces fait à l'*ærarium*[4]; le peuple enfin, gratifié de distributions en argent et en vivres, surtout de jeux et de représentations théâtrales. Malgré le goût de Néron pour ces plaisirs, on chassa d'Italie les histrions et les conducteurs de chars; car le théâtre et le cirque étaient devenus des lieux de cabales et de factions. Par haine pour la domesticité du palais et sa récente domination, le sénat voulait augmenter la sévérité des lois concernant les affranchis. On craignit d'irriter une classe trop nombreuse; l'empereur n'autorisa que des poursuites individuelles; mais il s'imposa la loi qu'il observa long-

1. Tac., *Ann.*, XII, 51. Le droit de 4 pour 100 sur le prix des esclaves fut désormais payé, non plus comme auparavant par l'acheteur, mais par le vendeur, ainsi que cela avait lieu dans toutes les ventes; au fond, rien n'était changé, puisque le vendeur augmentait d'autant son prix. *Ann.*, XIII, 31. — 2. On ne sait point quels étaient ces droits, sans doute des espèces de superindictions, frais de recouvrement, etc., établis par les percepteurs à un titre quelconque et que l'usage avait conservés. Verrès appelait ainsi certaines concussions qu'il commettait en Sicile. — 3. Il leur donnait un traitement annuel de cinq cent mille sesterces. Suét., *Ner.*, 10. — 4. En l'an 62, il se plaignit dans un édit d'être obligé de donner tous les ans soixante millions de sesterces à la république pour venir en aide à l'*ærarium* épuisé, et il nomma une commission formée de trois consulaires *ad vectigalia publica*, sans doute pour aviser à combler le déficit. *Ann.*, XV, 18.

temps, de ne point ouvrir la curie à des fils d'affranchis[1]. Il laissa le sénat supprimer les *honoraires* des avocats et l'obligation pour les questeurs désignés de donner des jeux de gladiateurs : double décision favorable à l'aristocratie, puisque la première, en éloignant les pauvres du barreau, faisait passer aux riches l'influence que cette fonction assurait et que la seconde déchargeait d'une grosse dépense les jeunes nobles qui arrivaient à la vie politique. A ce même esprit de réaction aristocratique contre quelques-unes des tendances du gouvernement de Claude, se rapporte la loi qui condamna tous les esclaves d'un maître assassiné, et tous les affranchis par testament qui habitaient sous son toit, à partager le supplice du meurtrier. S'ils n'étaient point coupables d'avoir tué leur maître, ils l'étaient de ne l'avoir point défendu[2]. Une occasion se présenta bientôt d'exécuter cette loi terrible. Le préfet de la ville ayant été assassiné par un de ses esclaves, tous les autres, au nombre de quatre cents, furent envoyés au supplice. La populace voulait les délivrer ; elle s'armait de bâtons et de pierres ; Néron promulgua un édit sévère et appela les cohortes prétoriennes qui bordèrent les rues où les condamnés passaient. Le peuple commençait donc à se prendre de pitié pour ces malheureux que naguère il croyait bons tout au plus à le divertir quand on les jetait aux bêtes. Les conditions se mêlent ; les rangs s'effacent en bas, tandis qu'en haut les empereurs passent leur niveau sanglant sur les plus illustres maisons.

Une preuve de ce mouvement des esprits qui gagnait le gouvernement, se trouve dans la législation. A Rome le préfet de la ville, dans les provinces le gouverneur, furent chargés de recevoir les plaintes des esclaves victimes des sévices de leurs maîtres[3] ; les Antonins établiront même, pour ce cas, une pénalité sévère.

Quelques changements eurent lieu dans les attributions des magistrats inférieurs. Ce qui restait de prérogatives

1. Suét., *Ner.*, 15. — 2. Tac., *Ann.*, XIII, 32. — 3. Sén., *de Ben.*, III, 22 Dig., I, 12, 1, § 1 ; *ibid.*, XIII, 7, 24, § 3.

aux tribuns et aux édiles fut encore diminué, au profit des préteurs et des consuls, de sorte que ces deux anciennes charges, si importantes autrefois dans l'État, tombèrent au rang de simples magistratures municipales pour la ville de Rome. Les questeurs, à qui Claude avait confié l'administration de l'*ærarium*, manquaient, par leur âge, d'autorité : on revint à l'ordonnance d'Auguste, et cette gestion fut rendue à d'anciens préteurs[1].

Burrus et Sénèque, aidés du sénat, qu'ils entouraient de considération[2], menaient donc doucement l'État. Le prince lui-même, dans sa vie publique, avait une tenue convenable. Lorsque le jeune consul siégeait sur son tribunal, il était attentif, écoutait les plaideurs en leur interdisant les longs discours, et ne rendait jamais la sentence sur l'heure, mais le lendemain et par écrit, après avoir lu à l'écart l'opinion des autres juges. Ces scrupules de conscience affichés avec ostentation cessaient en même temps que l'audience, et Rome, qui s'émerveillait de cette précoce gravité, apprenait avec étonnement que son prince courait la nuit les rues de la ville sous un déguisement d'esclave, entrant dans les boutiques et les tavernes pour casser et piller, ou se ruant sur les gens attardés, au risque de trouver plus fort que lui. Un sénateur, Julius Montanus, lui rendit ainsi avec usure les coups qu'il en avait reçus et faillit le faire périr sous le bâton. Mais il eut l'imprudence de reconnaître l'empereur dans le bandit qu'il battait si bien, et celle plus grande encore de lui en faire d'humbles excuses. Néron se souvint de son inviolabilité tribunitienne et le força de se donner la mort. Dès lors il ne se risqua plus qu'avec des gardes qui le suivaient à distance et au besoin interposaient l'épée[3]. Le jour, il était au théâtre, troublant la police de la salle, encourageant les applaudissements ou les huées, excitant le peuple à briser les bancs et à se livrer bataille sur la scène, tandis que lui-même,

1. Sur ces réformes, voir Tac., *Ann.*, XIII, 26-29, 31, 34. Suétone dit (*Nero*, 16) : *Multa sub eo animadversa severe et coercita nec minus instituta.* — 2. Tac., *Ann.*, XIV, 28. — 3. *Id. ib.*, XIII 25.

d'un poste élevé, prenait part à la mêlée avec des projectiles lancés au hasard : un préteur fut ainsi blessé de sa main[1].

Ces brutales licences n'étaient que des fantaisies qu'on passait volontiers au jeune empereur. Les fils de bonne maison, les petits-maîtres (*trossuli*) trouvaient ces façons fort plaisantes et les imitaient; si bien que, à en croire Tacite, Rome ressemblait la nuit à une ville prise d'assaut. D'ailleurs, la foule obscure faisait seule encore les frais de ces récréations impériales. Mais les passions grandissent : les crimes vont venir.

Othon avait épousé Sabina Poppæa, qui passait pour la plus belle femme de Rome. Type de la coquetterie ambitieuse[2], modèle de ces femmes en qui la passion ne vient pas excuser le désordre, elle n'aimait qu'elle-même, elle n'avait d'autre culte que celui de sa beauté, d'autre souci que d'assurer l'empire de ses charmes. Elle souhaitait de mourir avant d'avoir perdu les grâces de son visage, et pour en relever l'effet elle ne se montrait jamais que demi-voilée, soit qu'elle fût ainsi plus belle, soit plutôt afin d'irriter les regards. Othon avait pour Poppée une affection profonde[3]; il eut le tort de parler d'elle à Néron, qui voulut la voir. Séduit, entraîné par des refus calculés et une tactique savante, il oublia bientôt et la vertueuse Octavie et son favori imprudent. Othon fut exilé dans le gouvernement de Lusitanie (58), où il resta dix ans.

Jusqu'alors Néron avait caché dans l'ombre ses désordres et ses vices[4]. Sous l'influence de cette femme artificieuse et hautaine, qui avait tout bravé pour arriver où elle était, il cessa de contraindre sa nature mauvaise, et ses deux ministres perdirent tout le terrain que gagnait Poppée.

1. Suét., *Ner.*, 26. — 2. Elle employait toutes les recettes alors connues, et elles étaient déjà nombreuses, pour prévenir *des ans l'irréparable outrage.* Elle se couvrait le visage d'un masque contre le soleil et, en quelque lieu qu'elle allât, elle se faisait suivre de cinq cents ânesses, dont le lait lui fournissait des bains qui devaient entretenir la blancheur de sa peau. — 3. On abattit ses statues en même temps que celles de Néron. Othon, après son avénement, les fit relever. — 4. Tac., *Ann.*, XIII, 47.

Trop fière pour s'arrêter dans l'adultère, Poppée voulut être impératrice. Deux femmes la gênaient. Octavie, l'épouse légitime, Agrippine qui ne souffrirait pas que l'hymen formé par elle fût rompu au profit d'une rivale bien autrement dangereuse que l'affranchie dont naguère la faveur l'irritait. Agrippine était la plus à craindre, car, fille de Germanicus, et petite-fille d'Auguste[1], sœur de Caïus et femme de Claude, elle réunissait en sa personne tous les souvenirs, et, bien des gens n'étaient pas loin de le penser, tous les droits de la maison impériale où Domitius Nero n'était qu'un étranger. Serait-elle allée jusqu'à réaliser ses menaces? Aurait-elle voulu renverser la fortune qu'elle avait élevée? On n'ose le croire, bien qu'il ne soit pas téméraire d'imaginer un forfait de plus dans cette famille des Atrides Romains. Poppée se chargea de le persuader à Néron qui, fatigué d'obéir quand le monde entier lui obéissait, avait déjà remplacé dans son cœur l'affection par la haine. Elle irritait par ses sarcasmes l'impétueux jeune homme qui consentait, disait-elle, à être moins un empereur qu'un pupille tenu en laisse par une gouvernante impérieuse; d'autres fois elle lui montrait l'insultant orgueil, la dangereuse ambition de cette femme, qui n'hésiterait pas à sacrifier son fils à ses aïeux et à elle-même.

Néron n'était que trop disposé à écouter de pareils discours. L'idée de se débarrasser d'un censeur incommode, déjà familière à son esprit, ne l'effrayait plus; depuis longtemps, il hésitait moins à cause de l'odieux du crime que sur les moyens de l'accomplir. Le fer laissait des traces et le poison était difficile à administrer : Agrippine se souvenait trop bien, pour se laisser surprendre, de ces champignons qui avaient envoyé Claude chez les dieux et de la coupe servie à Britannicus; elle était d'ailleurs, disait-on, familiarisée avec les antidotes et pourrait se sauver même après une imprudence. L'affranchi Anicetus, commandant de la flotte de Misène, proposa un plan qui devait

1. Elle était arrière-petite-fille d'Auguste par sa grand'mère Julie, femme d'Agrippa et fille d'Auguste.

éloigner les soupçons. Néron était à Baïes ; il y attira sa mère par de tendres lettres, la combla de prévenances et d'égards et, après le souper, la reconduisit au vaisseau magnifique qui l'attendait.

Les dieux, dit Tacite, semblaient avoir ménagé à cette nuit tout l'éclat des feux célestes et le calme d'une mer paisible. Le navire voguait en silence. Une des femmes d'Agrippine, appuyée sur les pieds du lit où reposait sa maîtresse, lui parlait avec transport du repentir de Néron, de ses caresses, de la faveur qu'elle retrouvait. Tout à coup le plancher de la chambre s'écroule sous d'énormes masses de plomb, le vaisseau s'entr'ouvre et tout s'abîme dans les flots ; un de ses officiers placé près d'elle est écrasé, mais le dais du lit avait protégé l'impératrice et sa suivante. Dégagée des débris, celle-ci, pour être sauvée, crie qu'elle est la mère de l'empereur ; on l'assomme à coups de crocs et de rames. Agrippine, gardant le silence, quoique blessée, gagne à la nage, puis sur des barques qu'elle rencontre, le lac Lucrin, et de là se fait porter à sa maison de campagne.

Le crime était trop clair ; elle feint cependant de l'ignorer pour empêcher qu'on ne l'achève, et elle envoie dire à son fils que la bonté des dieux et la fortune de l'empereur l'ont fait échapper au plus grand péril. Néron le savait déjà ; effrayé de la colère de sa mère, de ses tentatives auprès des soldats qu'elle voudra soulever, il demandait conseil à Sénèque, à Burrus, qui peut-être avaient tout ignoré[1]. Tous deux gardèrent longtemps le silence ; Sénèque le rompit le premier : « Les soldats, demanda-t-il au préfet du prétoire, consommeront-ils le meurtre? » Burrus refusa pour ses prétoriens : « Ils sont trop attachés, dit-il, à la famille des Césars et à la mémoire de Germanicus ; qu'Anicetus achève son ouvrage. » L'affranchi accepta. « De ce jour enfin, dit Néron, je vais régner. »

1. Xiphilin, d'après Dion, LXI, 13, accuse Sénèque d'avoir été l'instigateur du parricide en affirmant qu'il a, sur ce point, de nombreux témoignages. Tacite se contente de dire .... *incertum an et ante ignaros. Ann.*, XIV, 7.

La conférence parricide finissait quand l'envoyé d'Agrippine se présente. Le prince laisse tomber un poignard aux pieds de l'homme et crie à l'assassin ; on le saisit ; on le charge de chaînes. Néron a maintenant le prétexte qu'il faut à la lâcheté romaine pour changer les rôles : c'est la mère qui aura voulu tuer son fils et qui, désespérée de n'avoir point réussi, se sera donné la mort. Les meurtriers pénétrèrent sans obstacle jusqu'au lieu où l'impératrice s'était retirée. Un d'eux lui porta un coup de bâton à la tête ; mais elle, découvrant le sein où elle avait porté Néron : « Frappe ici, » dit-elle au centurion [1].

Le crime infâme consommé, Néron eut un instant de remords et de terreurs. Ses lâches conseillers se hâtèrent de l'en débarrasser. Tandis que Sénèque écrivait au sénat au nom de l'empereur pour accuser Agrippine et remercier le génie tutélaire de l'empire qui avait voulu prévenir par un naufrage ses coupables attentats [2], Burrus lui amena les centurions, les tribuns, qui le félicitèrent d'avoir échappé aux complots de sa mère. Le mot était donné : la victime devenait l'assassin. Les temples s'ouvrirent ; l'encens fuma sur les autels ; la cour entière, puis le sénat, les villes voisines, les provinces remercièrent les dieux du salut de l'empereur. C'était à qui parviendrait le mieux par les éclats de sa joie à étouffer le cri de la nature dans le cœur du coupable [3]. Un seul homme, le jour où les sénateurs vouèrent des statues à Minerve et au prince pour la découverte de la prétendue conspiration, un seul, Thraséa, osa se lever et sortir ; « courage inutile et dangereux, » dit Tacite ; inutile, non ; car cette protestation silencieuse montrait au moins qu'il y avait encore des âmes qui repoussaient l'universelle souillure, et lorsque partout s'obscurcissaient les notions morales, il fallait bien que quelqu'un, dût il y périr, gar-

1. *Feri ventrem*. Tac., *Ann.*, XIV, 8. — 2. Quintilien cite un passage de cette lettre (VIII, 5, 18) : *Salvum me esse adhuc nec credo, nec gaudeo.* — 3. Quintilien cite encore ces paroles de Julius Africanus, au nom de la Gaule : *Rogant te, Cæsar, Galliæ tuæ ut felicitatem tuam fortiter feras.* (*Ibid.*, 16.)

dât pour le transmettre le dépôt sacré de la conscience humaine. Les stoïciens eurent dans Rome païenne cet honneur; et Thraséa avec sa femme, fille de l'héroïque Arria, avec son gendre Helvidius Priscus, était alors le plus illustre représentant de cette école. Groupe isolé, ils ne pouvaient rien faire de plus que de donner au tyran la leçon de leur silence.

Mais cette leçon, il ne l'entendit même pas au milieu des acclamations publiques. Lorsqu'il revint de la Campanie à Rome, les tribus sortirent à sa rencontre; le sénat avait pris des habits de fête; les femmes, les enfants étaient rangés en troupes suivant le sexe et l'âge, comme dans les cérémonies religieuses; et partout des amphithéâtres étaient dressés ainsi qu'on faisait pour les triomphes. On avait raison : la Rome impériale célébrait la fête du parricide et de l'adultère et Néron triomphait de la bassesse des Romains. Quelles pensées s'élevaient dans son esprit quand il traversait, pour monter au Capitole, les flots pressés de cette foule aussi coupable que lui-même, puisqu'elle se faisait si facilement sa complice? Devant quels caprices, devant quels crimes hésitera-t-il maintenant que ce ne sont plus seulement leurs droits politiques que ces hommes ont remis dans ses mains, mais leur conscience?

Poppée n'avait plus qu'Octavie à craindre. Cette jeune femme, chaste et sans appui, intéressait le peuple; et un reste d'affection pour cette royauté tombée protégeait auprès de Néron la fille de Claude. Octavie d'ailleurs n'essayait pas même de lutter. Douce et résignée, elle cédait le palais et les honneurs à son indigne rivale, qui, pour être plus sûre de son empire, éloignait Néron des affaires et le poussait au désordre.

Le premier caprice qui lui vint fut de conduire des chars. Sénèque objecta la dignité du rang; Néron savait son Homère : il cita les anciens héros, et Apollon, le cocher divin, et la mythologie, et l'histoire de la Grèce. Pour les Grecs, les jeux publics étaient une noble distraction, comme nos tournois l'ont été au moyen âge; et ces solennités politi-

ques et religieuses, lien de la nationalité hellénique, avaient encore formé le grand système d'éducation physique auquel ce peuple avait dû ses qualités militaires; aussi les citoyens les plus distingués se faisaient honneur d'y paraître et d'y vaincre[1]. A Rome, où l'on abandonnait ces jeux aux esclaves, ils étaient devenus ce que des esclaves pouvaient en faire, une école d'infamie, et ils marquaient d'une flétrissure tous ceux qui s'y mêlaient. Néron, le moins romain des empereurs, ne voyait aucune honte à suivre ces pratiques étrangères. Il croyait copier la vie grecque et il n'en faisait que la parodie. Ses ministres se résignèrent : on forma dans la vallée du Vatican un enclos où, sous les yeux de sa cour, il put déployer son adresse. Mais les applaudissements des courtisans lui étaient suspects de complaisance; il voulut ceux du peuple, et le peuple admis applaudit bien davantage, de sorte que Néron crut avoir égalé la gloire des plus fameux dompteurs.

Restait à satisfaire la vanité du chanteur et du poëte. Un théâtre de cour fut dressé sur lequel, pour préparer les voies à l'impérial histrion, des consulaires, des femmes de premier rang représentèrent les rôles les plus impudiques, après quoi Néron vint y chanter des vers en s'accompagnant de la lyre : une cohorte de prétoriens, des centurions, des tribuns étaient là, avec Burrus, affligé et honteux, mais louant tout haut (59 de J. C.)[2].

Dans sa passion pour les modes de la Grèce, il imagina, l'année suivante, d'instituer un concours entre les orateurs et les poëtes, puis « les jeux Néroniens » célébrés tous les cinq ans aux frais de l'État, et où devaient se disputer des prix de musique[3], de course à cheval et d'exercices gymniques. Au premier concours, les juges lui décernèrent naturellement la palme de l'éloquence et de la poésie; afin de ne pas demeurer en reste avec eux, le sénat décréta des remercîments aux dieux pour cette victoire qui décorait Rome d'une gloire nouvelle, et les vers du poëte césarien,

1. Voyez mon *Hist. grecque*, t. I, ch. xv, p. 347. — 2. Tac., *Ann.*, XIV, 15. — 3. *Ibid.*, 21; Suét., *Ner.*, 12.

gravés en lettres d'or, furent dédiés à Jupiter capitolin. Mais des décrets serviles, les autres empereurs en avaient eu! Néron obtint davantage : durant son règne si court, quatre cents sénateurs, six cents chevaliers descendirent dans l'arène comme gladiateurs[1]. Ils n'eurent même pas l'honneur qu'y trouvaient les esclaves : celui d'une mort courageusement donnée ou reçue : Néron, pour une fois au moins, défendit les coups mortels. Cependant il en fit combattre d'autres contre les bêtes, qui étaient bien capables de ne pas imiter cette réserve. Suétone dit : « Beaucoup d'emplois du cirque furent remplis par des chevaliers et des sénateurs[2]. »

« Chaque jour, durant ces jeux, on distribuait au peuple des provisions et des présents de toute espèce : des oiseaux par milliers, des mets à profusion, des bons payables en blé, des vêtements, de l'or, de l'argent, des pierres précieuses, des perles, des tableaux, des esclaves, des bêtes de somme, des bêtes sauvages apprivoisées, et enfin jusqu'à des vaisseaux, des îles, des terres. » Pour la populace de Rome, l'Empire était une table bien servie.

Néron avait alors vingt-deux ans. Malgré l'adultère de Poppée, le meurtre de Britannicus et celui d'Agrippine, malgré des débauches honteuses et des scandales publics, Sénèque et Burrus s'applaudissaient de leur tolérance. Ils croyaient avoir gagné, en échange des crimes qu'ils n'avaient pas empêchés et des plaisirs qu'ils laissaient au prince, la liberté pour eux-mêmes de faire le bien de l'État.

Rome en effet, et l'Italie, et les provinces, vivaient paisiblement. La ville, quoi qu'en dise Tacite, n'était pas chaque nuit mise au pillage par Néron. Les promesses faites par l'empereur à son avénement étaient encore observées. Le sénat[3], les consuls étaient occupés d'importantes

1. Ce sont du moins les chiffres donnés par Suétone, *Ner.*, 12. Je retrancherais volontiers un zéro à chacun des deux nombres. — 2. *Ex iisdem ordinibus varia arenæ ministeria.* Suet., *Ner.*, 12. — 3. Afin d'accroître la considération des sénateurs, il statua que pour les appels au sénat on consignerait la même somme d'argent que pour les appels à l'empereur.

affaires, et l'on recherchait les charges, ce qui ne s'était pas vu depuis longtemps. En l'an 60, il y eut pour la préture, que le sénat donnait, des brigues violentes qui nécessitèrent l'intervention du prince. Néron termina le conflit en dédommageant, par le commandement d'une légion, chacun des trois candidats qui n'avaient pas été nommés [1]. Les lois étaient exécutées, les crimes punis, même sur des coupables puissants. Un tribun du peuple fut pour un meurtre frappé des peines portées par la loi *Cornelia de Sicariis*; un sénateur, plusieurs chevaliers, un questeur furent déportés pour supposition de testament [2] (61 de J. C.). Un familier du palais, accusé de vendre la faveur du prince, ayant insulté dans un écrit le sénat et les pontifes, l'empereur évoqua la cause [3] et le bannit de l'Italie. La loi de majesté vieillissait oubliée : depuis Claude on ne s'en était plus servi. Néron avait bien relégué à Marseille Cornélius Sylla, accusé d'avoir voulu le surprendre et le tuer dans une de ses nuits de débauche. Le fait était faux, car si l'on conspirait souvent à la curie, les affranchis, pour se rendre nécessaires, inventaient plus souvent encore au palais des conspirations [4]. L'exil de Sylla était le prélude de la guerre que Néron fera bientôt à tous ceux qu'il regardera comme des prétendants. Dans cet État si mal constitué, l'empereur régnant expiait sa tyrannie par la terreur que lui causait l'empereur futur. Cependant il n'y avait pas encore eu de meurtres juridiques ; on avait même entendu le prince, durant une maladie, il est vrai, parler de ceux qui pourraient le remplacer et nommer un personnage, Memmius Regulus, qui eût été digne en effet de l'empire. Mais un autre Romain, de mœurs antiques, Rubellius Plautus, issu des Jules par sa mère, ayant, malgré sa réserve et

1. *Ann.*, XIV, 28. En 62, il fallut interdire les adoptions fictives, parce que, pour profiter de la préférence accordée par la loi Papia Poppæa aux pères de famille, on faisait avant les élections des adoptions qu'on annulait ensuite. XV, 19. — 2. Tac., *Ann.*, XIV, 40; *lege Cornelia damnatur.* Cette loi prononçait la déportation et la confiscation; pour les esclaves la mort. Dig., XLVIII, 10, *fr.* I, § 13. — 3. Tac., *Ann.*, XIV, 50. — 4. *Ibid.*, XIII, 47

l'obscurité où il se tenait, attiré sur lui les regards, Néron le pria d'aller vivre sur les terres qu'il possédait en Asie, et de faire ce sacrifice à la tranquillité de la ville[1] (60 de J. C.). Ce ne fut que deux ans après qu'on vit la première accusation de majesté. Un préteur, Antistius Sosianus, récita au milieu d'une compagnie nombreuse un poëme satirique contre Néron. Déféré au sénat, il fut condamné, sur l'avis de Thraséa, à la déportation, dans une île, avec confiscation des biens[2]. Thraséa n'avait invoqué que la loi sur les libelles : détour habile qui laissait dans le fourreau l'arme terrible dont on ne se servait que trop une fois qu'elle était tirée. Même sentence à l'égard de Fabricius Véiento pour des libelles contre le sénat et les pontifes : il fut chassé d'Italie et le prince fit brûler ses livres, « qu'on rechercha et qu'on lut avec avidité, dit Tacite, tant qu'il y eut péril à le faire, et qui tombèrent dans l'oubli dès qu'il fut permis de les posséder[3]. »

L'Italie ne se repeuplait point, parce que l'importation étrangère chaque jour plus encouragée[4], les grands domaines qui s'accumulaient par les confiscations dans les mains du prince et de ses favoris, enfin l'émigration continue de la population libre, rendaient l'agriculture onéreuse et les campagnes désertes. Néron voulut envoyer des vétérans coloniser Antium et Tarente où il n'y avait plus d'habitants; pas un ne s'y rendit[5] : ils aimaient mieux s'établir dans les provinces où ils avaient servi. La Campanie seule, dans la péninsule, était florissante grâce à son beau ciel et à son immense commerce. Pouzzoles était si riche qu'elle avait des combats de gladiateurs auxquels toute

1. *Consuleret quieti Urbis*. Tac. *Ann.*, XIV, 22. — 2. *Ibid.*, 48.49. — 3. *Ibid.*, 50. — 4. Claude et Néron avaient fait de nouveaux avantages aux négociants chargés d'approvisionner Rome. L'importation des blés se faisait sur une telle échelle, qu'en l'année 63 le prix des grains ne haussa pas à Rome, bien que Néron eût fait reprendre au peuple et jeter dans le Tibre tout le blé gâté, et qu'une tempête eût détruit sur le fleuve même et à Ostie trois cents navires. Tac., *Ann.*, XV, 18. — 5. *Ibid.*, XIV, 27. La haute Italie ne partageait pas cette décadence et la population des Alpes maritimes se trouva assez *romanisée* pour que Néron lui donnât en 63 le *jus Latii* Tac., *Ann.*, XV, 32.

la Campanie accourait, même des émeutes de nobles et de plébéiens, comme Rome autrefois. D'autres s'oubliaient jusqu'à s'armer en guerre contre leurs voisins. On apporta un jour à Rome un grand nombre de gens de Nucérie blessés et mutilés dans une sanglante mêlée avec ceux de Pompeii[1], et le sénat dut intervenir: Pompeii perdit pour dix ans le droit de donner des combats de gladiateurs; toutes les associations non autorisées furent dissoutes et plusieurs citoyens condamnés à l'exil.

Syracuse, une des grandes étapes du commerce d'Alexandrie, sollicitait la permission de multiplier ses jeux et de dépasser, pour les luttes du cirque, le nombre de combattants fixés par la loi. Thraséa fit à cette proposition l'honneur de la combattre. Peut-être le rigide stoïcien voyait-il plus loin que ne le dit Tacite et avait-il, pour refuser cette dispense des lois, d'autres raisons que celles qu'on trouve dans l'historien. Il pouvait juger ce qu'avaient fait de Rome son amphithéâtre, ses distributions de blé à bas prix, sa populace oisive, et il redoutait pour les villes des provinces, si empressées a imiter la capitale, la même corruption et les mêmes misères. Mais Thraséa ne fut point écouté, et cette manie de prendre Rome pour modèle gagnera jusqu'aux plus lointaines cités : les Trévires seront au cirque le jour où les barbares surprendront leur ville.

Le bonheur n'a pas d'histoire; une vie paisible et douce dans le calme et le bien-être s'écoule obscurément et sans bruit. L'absence d'événements dans les provinces serait donc une raison de les croire heureuses, alors même qu'on ne saurait pas la métamorphose que dans l'espace de peu d'années les plus importantes ont subie. Que l'on compare l'Espagne de Strabon avec celle de Pline, la Gaule de l'un avec celle de l'autre. Cependant, entre ces deux écrivains, il n'y a pas l'intervalle d'un demi-siècle. Au temps où nous sommes arrivés on trouve deux faits

1. Tac. *Ann.*, XIV, 17. En l'an 61, Néron fut aussi obligé d'écrire aux Lacédémoniens pour leur reprocher d'abuser de la liberté qu'on leur laissait. Philost., *A. T. vita*, IV, 11.

significatifs : l'un de l'an 60, l'autre de l'année précédente. Un tremblement de terre avait renversé Laodicée, une des grandes villes d'Asie. Ses habitants la rebâtirent avec leurs seules ressources, sans daigner solliciter un secours qui ne leur eût pas été refusé[1] ; ils se trouvaient trop riches pour tendre la main à l'empereur. Mais qu'un incendie désole la capitale, et les provinciaux lui offriront ce que dans une pareille calamité ils ne demandent plus pour eux-mêmes ; Lyon seul donnera 4 millions de sesterces. Dans la Cyrénaïque, d'immenses domaines, propriété de l'ancien roi Apion, appartenaient à l'État, mais ils avaient été envahis ; Claude en avait fait faire une recherche exacte par le propréteur Acilius Strabon. Les Cyrénéens prétendirent qu'il y avait prescription ; ce n'était pas exact, car les lois romaines n'accordaient pas que les droits de l'État pussent jamais être périmés. L'affaire fut renvoyée par le sénat au prince, qui approuva les décisions du propréteur parce qu'elles étaient légales, mais céda aux alliés ce qu'ils avaient usurpé, parce que l'équité et la bonne politique le commandaient[2]. Voilà quelle était la situation des villes dans les provinces, et l'esprit du gouvernement impérial, même sous Néron.

La prépondérance passait aux vaincus : la première place au sénat, comme le premier rang dans les lettres romaines, appartenait à un étranger, l'Espagnol Sénèque, et il était seul, un jour de modestie nécessaire, à s'étonner de cette fortune[3]. A côté de lui vivait toute une colonie de ses compatriotes : ses deux frères, Gallion et Méla, dont le premier avait été gouverneur d'Achaïe et consul, tandis que le second s'enrichissait dans les emplois de finance ; son neveu, Lucain, le poëte épique ; Martial, auteur d'épigrammes où se trouvent encore plus d'ordures que d'esprit avec la bassesse de la mendicité ; le géographe Pomponius Méla ; le rhéteur Quintilien qu'on fait le législateur de l'éloquence, c'est-à-dire de ce qui échappe à toute loi,

1. Tac., *Ann.*, XIV, 27. *Nullo a nobis remedio, propriis opibus revaluit.* On se rappelle les secours donnés en pareille occasion par Auguste et Tibère. — 2. Tac., *Ann.*, XIV, 18. — 3. *Ann.*, XIV, 53.

mais dont le livre est un véritable traité d'éducation; enfin le Gaditain Columelle, assez hardi pour entreprendre tout à la fois de refaire le *De re rustica* de Caton, celui de Varron, et d'achever les Géorgiques de Virgile[1]. Cette colonie d'Espagne à laquelle ne manquait aucune ambition littéraire, éclipsait celle de Gaule qui avait d'abord tenu à Rome le haut du pavé et fourni Cornelius Gallus, le rival de Tibulle, l'historien Trogue Pompée, Votienus Montanus, une des victimes de Tibère, Domitius Afer, son orateur favori. Cependant le Marseillais Pétrone gouvernait encore la mode et la cour. L'Afrique était représentée par le stoïcien Cornutus; l'Asie par Apollonius de Tyane, qui toutefois ne s'arrêta guère à Rome; la Grèce ou plutôt l'Épire par Stace, le brillant improvisateur. L'Italie semblait épuisée, et à l'amertume des paroles de ses poëtes, on pouvait reconnaître la reine délaissée : *facit indignatio versum.*

Cette littérature de décadence, où le procédé remplace l'inspiration, où les recettes d'école tiennent lieu de génie, où une foule de grammairiens et de rhéteurs enseignent au plus juste prix l'art d'inventer, quand l'esprit d'invention est mort, peut intéresser les curieux; l'histoire n'a rien à y chercher, sauf quelques détails de mœurs et la preuve de l'abaissement de l'art. J'excepte les écrits philosophiques de Sénèque, qui fournissent pour l'étude des idées d'utiles renseignements. Cette invasion provinciale n'a donc pas profité aux lettres latines, par la raison que les provinciaux des régions de l'ouest, du sud et du nord n'avaient point de littérature indigène qui pût déterminer un courant nouveau et fécond dans la littérature nationale, comme le firent chez nous, à différentes époques, ceux qui s'inspirèrent de Lope de Véga, de Shakespeare et de Gœthe. N'apportant rien de leurs provinces, ils se mettaient à l'école de leurs maîtres et puisaient dans une source tarie. Les meilleurs écrivains de ce temps jusqu'au

1. Quelques-uns, mais sans preuves, font aussi Espagnol Silius Italicus, l'auteur du très-prosaïque poëme de la seconde guerre punique.

milieu du second siècle, Tacite, Juvénal, les deux Pline, sont encore des Romains [1]

Les charges publiques étaient envahies comme la littérature : on voyait l'Espagnol Gallion commander à l'Achaïe, l'Aquitain Vindex à la Lugdunaise, le Grec Florus à la Judée, le Juif Alexandre à l'Égypte. Les provinciaux prenaient au sérieux leur droit de veiller sur la gestion des magistrats impériaux et la fortune ou la honte de nobles familles patriciennes dépendait de l'insulaire ou du Bithynien qui apportait à Rome, au nom de sa province, des actions de grâces ou des plaintes. Le Crétois Timarchos se vantait de faire à son gré récompenser ou punir les proconsuls qui avaient gouverné son île. La prétention était impertinente ; mais elle montre comme ces peuples étaient prêts à l'action publique, si on leur en eût ouvert la carrière, et comme il eût été facile de les faire sortir de leurs municipes pour les amener à la conception d'un grand État, s'ils y avaient trouvé une place assurée et digne.

Le vieux parti romain qui dans les provinciaux voyait toujours des vaincus et des sujets, s'irritait de leur intervention dans les affaires publiques. Thraséa, dans le sénat, Tacite, dans l'histoire, se sont faits les organes de ses ressentiments. « Autrefois, fait dire l'historien à l'orateur, les nations tremblaient devant nous, dans l'attente du jugement d'un seul homme, préteur, proconsul ou simple envoyé du sénat. Maintenant c'est nous qui portons nos hommages et nos adulations à l'étranger. Le moindre d'entre eux nous fait décerner des remercîments et plus souvent des accusations. Aussi chaque administration commence avec fermeté et finit avec faiblesse, parce que nos

1. Je sais bien tout ce qui manque aux deux Pline et, d'autre part, j'accorde que Lucain, à ne regarder que le style, est souvent un grand écrivain ; que Martial a de l'esprit, Perse de la force, Stace du brillant, Quintilien une rare correction ; mais, dût-on accuser un égoïsme d'historien, je les laisserais volontiers tous aux lettrés de profession pour garder quatre écrivains qui m'apprennent au moins quelque chose sur l'homme, la société romaine et la science antique.

proconsuls, aujourd'hui, ressemblent bien moins à des juges sévères qu'à des candidats qui sollicitent des suffrages. » Et n'osant retirer aux provinciaux le droit de réclamer justice, il demandait qu'on leur interdît de proposer des récompenses. Un sénatus-consulte défendit aux assemblées provinciales de s'occuper à l'avenir de pareilles questions. La mesure était bonne; car il est deux dangers que l'administration doit éviter : trop de dureté, trop de faiblesse. Après s'être sauvé de l'un de ces écueils, il ne fallait pas échouer sur l'autre. Cependant un droit ancien était mutilé, alors qu'il convenait au contraire de l'étendre en le transformant.

Ainsi les provinciaux travaillaient, perçaient des routes, jetaient des ponts, défrichaient le sol, disputaient aux Romains d'origine les honneurs littéraires, même les fonctions publiques. Sans doute, beaucoup de grandes villes copiaient Rome et la vie n'y était pas meilleure. Mais Tacite parle des vieilles mœurs italiennes qui se conservaient au fond de l'Apennin et il nous montre l'embarras des députés provinciaux assistant, la rougeur au front, aux représentations théâtrales de Néron[1]. Dans les camps surtout, au milieu de ces légions retenues depuis Auguste en face des barbares et du danger, la discipline, le courage, l'habitude des rudes labeurs s'étaient conservés. Par là s'explique ce contraste de princes insensés et d'un empire paisible. Cette domination de Rome était si nécessaire qu'elle se maintenait toute seule. Jusqu'alors le monde ancien avait vécu sous le régime de la force; malgré beaucoup d'arbitraire encore et beaucoup de cruauté, il entrait dans le régime du droit[2] et il en gardera une longue reconnaissance.

Les premiers événements militaires du principat de Néron eurent l'Orient pour théâtre. Dès l'an 54 les Parthes avaient envahi l'Arménie; de promptes et énergiques mesures, les légions de Syrie complétées, la fidélité des chefs de la pe-

1. *Ann.*, XVI, 5. Voyez, au t. V, le chap. LX. — 2. Du droit civil bien entendu, car le droit politique n'était encore que la force.

tite Arménie et de la Sophène assurée par la concession du titre de roi, enfin des ponts jetés sur l'Euphrate, Corbulon envoyé en Orient et un rival suscité à Vologèse décidèrent ce monarque à livrer des otages[1]; son frère Tiridate resta toutefois en possession de l'Arménie (an 55). Corbulon, gêné par la rivalité du gouverneur de Syrie, Ummidius Quadratus, qu'on lui avait associé, et plus encore par la désorganisation de l'armée d'Orient, n'avait pu faire mieux. Demeuré seul à la tête des troupes, à la mort de son collègue, il passa trois années à rétablir la discipline, qu'avait compromise un trop long séjour des soldats dans les villes efféminées de la Syrie. Il renvoya les vétérans, obtint une légion de Germanie, des auxiliaires Galates et Cappadociens[2] et les garda tous, même l'hiver, sous la tente, prêchant d'exemple autant que de parole, travaillant lui-même, tête nue, aux retranchements. Quand il fut sûr de ses légions et qu'il vit Vologèse occupé par un soulèvement de ses provinces orientales, il envahit l'Arménie, déjoua les attaques comme les ruses de Tiridate et lui prit sa capitale, Artaxata, qu'il livra aux flammes. Avec des fatigues extrêmes, il passa de la vallée de l'Araxe dans celle du Tigre, où il s'empara de Tigranocerte. Il avait ainsi traversé deux fois presque toute l'Arménie et ce royaume semblait dompté; on envoya de Rome pour le gouverner le petit-fils d'un ancien roi de Cappadoce, Tigrane, à qui Corbulon laissa quelques troupes. Il eut soin, pour rendre, dit Tacite, son administration plus facile, de donner aux rois alliés de l'Ibérie, du Pont, de la petite Arménie et de la Commagène, les districts arméniens voisins de leurs États (an 60)[3].

Mais Tigrane, à peine échappé aux voluptés de Rome,

1. Tac., *Ann.*, XIII, 8, 9. Pour les guerres d'Arménie, voyez le consciencieux travail d'Égli, dans les *Untersuchungen* de Büdinger, Zurich, 1868. — 2. Tacite parle aussi, *Ann.* XIV, 25, d'envoyés hyrcaniens qui se rendirent près de Corbulon, et qu'il fit accompagner à leur retour par une escorte romaine, *ad litora maris Rubri, vitatis Parthorum finibus*. Pour expliquer ce singulier détour, il faudrait admettre que toutes les provinces orientales des Parthes étaient soulevées. On a proposé de lire *maris sui* ou *maris proprii*, c'est-à-dire la Caspienne, ce qui est plus vraisemblable.—3. *Ibid.* XIV, 23-26.

voulut trancher du conquérant. Il osa provoquer les Parthes par une invasion dans l'Adiabène. A la nouvelle de cet outrage, Vologèse, poussé par les grands de son empire, abandonna la guerre d'Hyrcanie et prépara un armement formidable. Corbulon même s'alarma de cet élan national et demanda qu'un second général défendit l'Arménie pendant qu'il soutiendrait sur l'Euphrate le principal effort des barbares. Cette division des forces amena des revers. Corbulon empêcha bien les Parthes d'envahir la Syrie, mais Cæsennius Pætus, qui commandait en Arménie, se laissa vaincre et enfermer dans son camp, avec les débris de deux légions. Bientôt à bout de courage comme de patience, il traita avec Vologèse, promit d'évacuer l'Arménie et ramena dans la Cappadoce ses enseignes humiliées (62). Cette défaite releva la gloire de Corbulon, et après un conseil tenu avec les principaux du sénat, Néron l'investit de pouvoirs presque aussi étendus qu'avaient été ceux de Pompée contre Mithridate. Auguste et Tibère ne confiaient ces grands commandements qu'à des princes de leur maison; mais le palais était vide autour de Néron, il ne restait plus personne de la famille des Jules; force était donc de recourir à un soldat parvenu, qui bientôt deviendra suspect. Corbulon ne laissait rien à la fortune de ce qu'il pouvait lui ôter par prudence. Aussi n'eut-il pas besoin de combattre : Vologèse lui demanda la paix, sur les lieux mêmes théâtre de son récent triomphe; et le Romain oubliant Tigrane, son ancien protégé, promit de reconnaître Tiridate, si le frère du roi des Parthes déposait devant les légions son diadème, puis allait à Rome reprendre des mains de Néron la couronne d'Arménie (63)[1]. L'empire conservait donc ses avantages : l'Arménie restait un État feudataire, comme Auguste et Tibère l'avaient voulu, et comme le demandait la sécurité des provinces asiatiques. La guerre Parthique avait mauvais renom : depuis Crassus et Antoine elle avait toujours donné quelques inquiétudes. Aussi

1. Tac. *Ann.* XV, 24-32. Ce couronnement n'eut lieu qu'en l'année 66.

les succès de Corbulon causèrent une joie générale, et les médailles frappées cette année portent l'image d'un autel de la Paix [1].

On avait pu sans danger tirer, pour cette guerre, des troupes de la Pannonie et des bords du Rhin; car tout le long de cette frontière régnait une paix profonde, qui durant tout ce principat ne fut pas une seule fois troublée. Plautius Aelianus, le premier conquérant de la Bretagne sous Claude, commandait dans la Mœsie. Cet habile général, privé d'une partie de ses forces, que Corbulon avait appelées à lui, n'en fit pas moins respecter sur le Danube le nom romain. Il traita avec les Bastarnes et les Roxolans, obligea plusieurs rois jusqu'alors inconnus aux Romains de venir dans son camp adorer les enseignes des légions et les images de l'empereur. Il força même, bien loin de la Mœsie, les Scythes à lever le siége d'une ville située au delà du Borysthène et apprit aux officiers romains à tirer une grande quantité de blé de ces pays où la nature a déposé si libéralement les éléments d'une inépuisable fécondité. Suivant le système qu'on pratiquait sur le Rhin, il dépeupla la rive gauche du Danube, et transporta sur la rive romaine cent mille hommes qui bâtirent des villes, appelèrent le commerce et fondèrent la surprenante prospérité de ces régions, naguère barbares et désertes, où dans un siècle et demi paraîtra s'être réfugiée toute la force de l'empire [2].

Dans la vallée moyenne du Danube, les Suèves de la Moravie restaient paisibles et les Marcomans ne s'étaient pas encore relevés de leurs désastres. Plus haut, l'œuvre de la colonisation avançait dans les *terres décumates* qui couvraient les sources du grand fleuve et l'Helvétie. Aussi les légions de la Germanie supérieure ne voyaient point d'ennemis devant elles ; celles du Rhin inférieur avaient à peine de loin en loin une alerte. Ainsi des Frisons voulu-

1. Eckhel, *D. N. V.* VI, 268; Cohen, I, *Ner.*, n. 86-90, et supplém *N.*, n. 9-13. — 2. On peut lire encore sur le tombeau de Plautii, au Ponte Lucano, près de Tivoli, la très-intéressante épitaphe de Plautius Aelianus, qui relate ses services et ses dignités. Cf. Orelli, n° 750.

rent s'établir sur des terres vagues et désertes; quelques cavaliers auxiliaires suffirent à les chasser. Leurs députés étaient cependant venus à Rome solliciter cette concession. Conduits un jour au théâtre, ils virent sur les bancs des sénateurs plusieurs personnages en costumes étrangers. « Ce sont des députés, leur dit-on, de nations braves et fidèles, à qui le prince accorde cet honneur. — Il n'y en a pas, s'écrièrent-ils, de plus braves, ni de plus fidèles que les Germains; » et se levant aussitôt ils allèrent, aux applaudissements du peuple, prendre place à côté d'eux.

Malgré ces protestations de dévouement, leur demande fut repoussée. Peu après, une tribu plus puissante, les Amsibares chassés par les Chauques sollicitèrent un établissement au bord du Rhin. Leur chef était un vieux guerrier qui avait servi sous Tibère et sous Germanicus. « Il venait, disait-il, couronner un attachement de cinquante années, en mettant sa nation sous la puissance de Rome. » Comme aux Frisons, il leur fut durement répondu de s'éloigner, et sur la nouvelle qu'ils nouaient une alliance avec les tribus voisines, les légions prirent les armes. Au seul bruit de leur marche tout s'apaisa. Les Amsibares, restés seuls, reculèrent, et mendièrent partout un asile, qui leur fut partout refusé, comme si la colère de Rome les suivait au fond de la Germanie. Ils errèrent misérablement chez les Usipiens et les Tubantes, puis chez les Cattes et les Chérusques, marquant leur route avec les ossements de leurs guerriers, de sorte qu'il parut bientôt ne plus rien rester de cette grande tribu : Tacite la croyait anéantie[1]. Elle reparaîtra plus tard; et sous le nom redouté de Francs, les Amsibares se vengeront de cette politique impitoyable qui les avait repoussés du monde romain, alors qu'ils demandaient à y entrer en suppliants.

Les refus de Néron, pour être d'accord avec la conduite d'Auguste et de Tibère, n'en étaient pas moins une imprudence. Car, faire le désert entre la Gaule et les barbares,

1. Tac., *Ann.*, XIII, 54-56.

c'était s'interdire les conquêtes pacifiques, c'était empêcher ce rayonnement de la civilisation romaine qui eût éveillé sur la rive droite du Rhin l'industrie, le commerce, la vie sociale en un mot, barrière plus sûre que les solitudes où accourront les plus braves des barbares dès qu'ils sentiront trembler dans la main de l'empire l'épée de César, de Drusus, de Germanicus et de Tibère. Mais Auguste l'avait dit : plus de guerre avec les Germains. On aimait mieux encourager leurs querelles, et, du haut des retranchements du Rhin et du Danube, contempler leurs luttes, comme à l'amphithéâtre les combats de gladiateurs. « Cet été (58), dit Tacite, les Hermundures et les Cattes se livrèrent une grande bataille; ceux-ci furent défaits. Les deux partis avaient dévoué à Mars et à Mercure l'armée qui serait vaincue. Selon ce vœu, hommes, chevaux, tout ce qui appartenait aux Cattes fut exterminé. Ainsi les barbares tournaient contre eux-mêmes leur rage[1]. » Et ailleurs : « Les Bructères ont été chassés et anéantis par une ligue des nations voisines qu'a soulevée contre eux la haine de leur orgueil, l'appât du butin, ou peut-être une faveur particulière des dieux pour nous. Le ciel ne nous a pas même envié le spectacle du combat. Soixante mille barbares sont tombés, non sous le fer des Romains, mais, ce qui est plus admirable, devant leurs yeux et pour leur plaisir. Puissent, ah! puissent les nations, à défaut d'amour pour Rome, persévérer dans cette haine d'elles-mêmes, puisque la fortune n'a désormais rien de plus à nous offrir que les disgrâces de nos ennemis[2]. »

Avec cette politique de paix, il ne restait aux généraux d'autre moyen d'attirer sur eux l'attention de l'empereur que d'occuper leurs soldats à des travaux utiles. Corbulon leur en avait donné l'exemple sous Claude ; deux légats de Néron entreprirent, l'un d'achever la digue commencée soixante-trois ans auparavant par Drusus, pour contenir le Rhin, l'autre de couper le plateau de Langres pour join-

1. *Ibid.*, 57. — 2. *Germ.*, 33.

dre la Moselle à la Saône. Cette dernière opération échoua par la jalousie du gouverneur de la Belgique; et depuis dix-huit cents ans, personne encore n'a osé réaliser la grande et utile conception du général romain[1].

La Bretagne offrit davantage à leur activité. La limite des possessions romaines était mal déterminée; ni le nord, ni l'ouest n'étaient soumis; et la persécution contre les Druides, organisée par Claude dans cette île comme sur le continent, rendait plus profonde la haine de l'étranger. Sous Didius Gallus et sous Véranius son successeur, il y avait eu de continuels tiraillements. Pour en finir avec ces troubles, Suétonius Paulinus, le rival de gloire de Corbulon, se décida à traverser les montagnes de l'ouest, et à mettre la main sur le sanctuaire de la religion druidique, l'île de *Mona* (Anglesey) où siégeait le haut collége des prêtres et d'où partaient les exhortations, les conseils, les plans de révolte[2]. L'île est séparée de la Bretagne par un étroit canal; les soldats hésitèrent un moment, en voyant sur la rive opposée une troupe nombreuse, au milieu de laquelle couraient des femmes telles qu'on peint les Furies, dans un appareil funèbre, les cheveux épars, et agitant des torches enflammées. Tout autour étaient les Druides qui, les mains levées vers le ciel, prononçaient d'horribles imprécations. L'action fut cependant promptement décidée: la hache des légionnaires abattit leurs vieilles forêts et brisa ces autels grossiers où ils cherchaient la volonté d'Hésus et de Taranis dans les entrailles de victimes humaines. Ce fut le dernier combat des Druides.

Au même moment éclatait une révolte sur les derrières de l'armée. Le roi des Icènes avait légué à Néron la moitié de ses biens. On n'en mit pas moins de lourds impôts sur son peuple, qu'on poussa en même temps à de folles dépenses pour lesquelles les banquiers de Rome fournissaient des

1. C'était le gouverneur de la Germanie supérieure qui voulait l'exécuter. Il lui fallait donc entrer dans la province de son collègue, qui s'y opposa. Tac., *Ann.*, XIII, 53. Nos conseils généraux demandent encore cette réunion de la Moselle et de la Saône. — 2. Tac., *Ann.*, XIV, 29; *Agric.*, 14.

fonds à de ruineux intérêts : au témoignage de Dion, Sénèque fut un de ces impitoyables usuriers. Le roi des Icènes, par cette largesse, avait cru assurer une sauvegarde à sa famille ; sa femme Boadicée et ses deux filles n'en furent pas moins victimes des plus brutales violences. En l'absence de Suétonius, les centurions et les vétérans de *Camulodunum* (Colchester) commettaient mille excès, chassaient les Bretons de leurs maisons, de leurs champs et les traitaient en captifs plutôt qu'en sujets. Ces désordres ne s'étendaient pas au delà du territoire de la nouvelle colonie ; mais le procurateur Decianus pressurait la province entière ; et il s'était abattu sur elle une nuée d'Italiens et de provinciaux qui exploitaient la récente conquête, surtout ses mines de plomb et d'étain dont les produits passaient en Gaule. Plus de cent mille étrangers étaient déjà établis dans la Bretagne, tant la civilisation romaine s'étendait vite sur les pays que les armes lui ouvraient ! tant ce grand peuple eut au plus haut degré le génie de la colonisation ! *Londinium* sur la Tamise était déjà l'entrepôt d'un immense commerce ; *Verulamium*[1] lui cédait à peine en opulence ; d'autres cités encore s'élevaient, avec les institutions et les mœurs de l'Italie : *Camulodunum* avait le temple et le sacerdoce du « divin Claude. » Et il n'y avait pas dix-huit ans que les légions étaient decendues dans l'île ! Cette invasion en pleine paix, ces coutumes étrangères, cette prise de possession de la Bretagne par une société nouvelle, plus encore que les exactions des procurateurs et que la rapacité des usuriers[2] soulevèrent les tribus orientales. Boadicée s'était mise à leur tête ; *Camulodunum* fut pris et incendié ; une légion en partie exterminée ; Londres, Verulam, détruits et leurs habitants, hommes, femmes, enfants, égorgés ou mis en croix. Quatre-vingt mille hommes alliés ou citoyens périrent[3].

1. Auprès de Saint-Albans. — 2. D'après Dion, LXII, 2, la cause de la révolte fut une réclamation de dix millions de deniers faite par Sénèque, et le remboursement d'un prêt consenti par Claude. — 3. Dion, LXII, 1. Tacite, *Ann.*, XIV, 33, dit plus de soixante-dix mille.

Suétonius, accouru de l'île de Mona, n'avait pu réunir que dix mille hommes. Il offrit cependant la bataille à l'immense armée des barbares, dont Boadicée parcourait les rangs, avec ses deux filles sur son char, leur demandant de venger son honneur et leur liberté ravie. « Aujourd'hui, s'écriait-elle, il faut vaincre ou mourir, et je vous en donnerai l'exemple. » La bataille fut ce qu'elle devait être avec un général et des soldats tels que ceux qui défendaient, ce jour-là, la cause de Rome. Il resta, dit-on, sur le champ de bataille jusqu'à quatre-vingt mille barbares, hommes ou femmes, car ils avaient amené leurs femmes pour qu'elles vissent leur triomphe. Boadicée tint parole, elle s'empoisonna. La province retomba de ce seul coup sous le joug (61)[1]. Mais Suétonius y perdit son commandement. Dénoncé à Rome par le procurateur impérial à cause de sa sévérité, il vit bientôt arriver un affranchi de Néron, et l'ancien esclave soumit la conduite du général victorieux à une enquête qui se termina par le rappel de Suétonius. Tacite s'indigne avec raison de cette puissance des affranchis, à qui le prince confiait les plus délicates missions: c'était l'inévitable conséquence du despotisme oriental qui régnait à Rome, et il en sera ainsi jusqu'à la réforme d'Hadrien[2].

Les légions romaines maintenaient, donc en Occident comme en Orient, leur vieille renommée et, grâce à leur courage, on pouvait croire encore l'empire sous la direction énergique et sage de ses premiers chefs. Mais cette habileté, cette modération du gouvernement impérial tenaient à deux hommes, Burrus et Sénèque. Le premier mourut en 62, non sans quelque soupçon d'empoisonnement; Néron lui donna pour successeur, comme préfet du prétoire, l'impur Sophonius Tigellinus. Inquiet de son isolement, Sénèque voulut quitter la cour et rendre ses immenses richesses au prince, qui s'irrita de cette accusation contre son amitié

1. Tac., *Ann.*, XIV, 29-40. *Agric.*, 16 Suétone dit, *Ner.*, 18, que Néron songea un moment à abandonner la province. Ce n'est guère admissible. — 2. *Ann.*, XIV, 38-9, en 61.

et le retint; mais le philosophe, tout en gardant ses biens, renvoya ses courtisans, ferma sa maison, et sous prétexte d'études, vécut loin des affaires[1]. C'était trop tôt ou trop tard, surtout trop tard. Burrus mort et Sénèque éloigné, la tyrannie déborda. Si elle s'était déjà montrée par des coups terribles, du moins elle n'avait frappé qu'à de longs intervalles; maintenant que Tigellinus et Poppée restent maîtres de la cour, nous allons revoir les extravagances et les cruautés de Caligula. Ce n'est pas que Néron ait changé. Il était contenu par les uns; il fut excité par les autres, et les premiers excès en amenèrent de plus grands. Tigellinus avait été nommé préfet du prétoire avec Fænius Rufus; ce partage ne lui donnait que la moitié de la place de Burrus : pour l'avoir entière, il flatta les caprices ou les haines du prince. Il prétendit que Sylla relégué à Marseille et Plautus en Asie voulaient soulever les armées du Rhin et de l'Euphrate. Néron envoya chercher leur tête : l'un fut tué à table, l'autre au milieu de ses exercices habituels de gymnastique[2].

Tigellinus ne se vanta pas moins, après ces faciles exécutions, d'avoir deux fois sauvé l'empereur. Pour sceller son alliance avec la concubine, il poussa Néron à répudier Octavie : on supposa un adultère avec un esclave égyptien. Ses affranchies furent mises à la torture : plusieurs cédèrent à la violence des tourments, mais le plus grand nombre résista, une entre autres qui repoussa les questions de Tigellinus par une sanglante et véridique injure[3]. Cependant le divorce est prononcé et Octavie, renvoyée du palais, puis de Rome, est réléguée, sous une garde de soldats, en Campanie. Le peuple qui avait pour les destins de l'empire, pour la vie ou la mort des grands, une parfaite indifférence, surtout les femmes qu'une injustice conjugale révolte bien plus qu'un crime d'État, aimaient cette fille de Claude à qui l'on avait tué son père, sa mère, son frère, et qu'une

1. Tac., *Ann.*, XIV, 51-56. — 2. *Ibid.*, XIV, 57-9. — 3. *Castiora esse muliebria Octaviæ quam os ejus.* Tac., *Ann.*, XIV, 60-4.

prostituée chassait du trône à vingt ans. Quand la nouvelle s'en répandit dans les rues, des murmures éclatèrent, non pas en secret comme chez les consulaires, mais tout haut : la populace pouvant risquer davantage, parce qu'elle avait moins à craindre. Néron n'était point brave : il s'inquiéta et rappela Octavie. Aussitôt le peuple courut joyeux au Capitole pour remercier les dieux ; il renversa les statues de Poppée, couvrit de fleurs celles d'Octavie et, faisant pour la première fois depuis bien longtemps une émeute au nom de la morale outragée, il pénétra jusque dans le palais, avec des cris de haine et de mépris pour la nouvelle impératrice. Mais des soldats parurent armés de fouets et cette foule d'esclaves se débanda lâchement. La vengeance de Poppée fut terrible.

L'information faite parmi les esclaves d'Octavie n'avait convaincu personne ; il fallut combiner une machination infâme. Anicétus, ce préfet de la flotte qui avait assassiné Agrippine, était un personnage prêt à tout faire : on le mande ; il débarrassera, lui dit-on, l'empereur de sa femme, comme il l'a délivré de sa mère. Cette fois, il ne sera besoin ni d'un coup de main, ni d'un coup de poignard ; il s'avouera le complice des adultères d'Octavie et se laissera condamner à un doux exil. S'il accepte, il recevra secrètement de grandes richesses ; s'il refuse, la mort. Anicétus n'hésite pas ; il se vante tout haut d'avoir violé la couche impériale et va jouir en Sardaigne de l'opulente infamie que lui a valu son double crime. Alors Néron qui reprochait naguère à Octavie sa stérilité, l'accuse dans un édit public d'avortements provoqués pour cacher ses désordres, d'intrigues avec Anicétus pour soulever la flotte de Misène ; et il la relègue dans l'île de Pandataria où bientôt lui arrive un arrêt de mort. La malheureuse jeune femme n'avait pas la trempe stoïque que ces temps exigeaient : elle ne voulait pas mourir. Ses plaintes, ses larmes n'adoucissent point les centurions ; on lui lie les membres ; on lui ouvre les veines, et comme son sang glacé par la terreur coulait trop lentement, on la jette dans un bain brûlant

qui l'étouffe. Sa tête fut apportée à Rome et remise à Poppée : c'était l'usage ; au palais, on tenait à vérifier les ordres de mort, même à rire avec ces débris livides. Les sultans aussi ont garni les portes du sérail de trophées sinistres ; du moins ils n'insultaient pas à la mort.

Il y eut encore des gens presque aussi coupables que les trois complices de cette tragédie infâme : les sénateurs, pour remercier les dieux d'avoir sauvé l'empereur des trames d'Octavie, décrétèrent que des offrandes publiques seraient faites dans tous les temples. En ce temps-là, le sénat de Rome valait moins que sa populace.

D'autres meurtres suivirent parmi les affranchis : Poppée voulait comme renouveler le palais impérial. Doryphore fut empoisonné pour avoir combattu son mariage ; Pallas parce qu'il faisait trop longtemps attendre d'immenses richesses [1] ; Sénèque même fut inquiété par une accusation. Une fille que Poppée donna à l'empereur augmenta encore son crédit. Pour célébrer cet événement, le sénat voua des temples, des combats religieux. Mais à peine le bruit des fêtes avait-il cessé que l'enfant mourut. Néron montra une douleur aussi grande que l'avait été sa joie. Les Pères conscrits le consolèrent en faisant de sa fille une déesse.

Dans cet esprit mobile et violent, aucune impression ne durait longtemps. Des plaisirs indignes, des débauches honteuses succédèrent aux larmes ; sa passion au théâtre le reprenant, il courut à Naples faire entendre au peuple cette « voix divine » qui n'avait encore charmé que les courtisans. L'expérience ne parut pas réussir à son gré ; car il parla de passer en Achaïe, « les Grecs seuls sachant écouter. » Cependant il prenait grand soin de discipliner son auditoire. De jeunes chevaliers et une troupe de cinq mille plébéiens divisés en cohortes et exercés à battre des mains à propos, à varier, à graduer les applaudisse-

1. Dion, LXIV, 14, et Suét., *N.*, 35, n'en doutent pas. Tacite, cette fois plus réservé, se contente de dire : *creditus est. Ann.* XIV, 65.

ments, le suivaient partout. On les appelait les *Augustiani* et leurs chefs avaient un traitement de quarante mille sesterces[1]. La populace de Rome, qui craignait pour sa subsistance, si le prince s'éloignait, le retint : le chef de l'empire était surtout pour elle l'intendant des vivres. Néron, arrêté d'ailleurs par un mauvais présage, demeura et prouva à sa manière sa reconnaissance pour une popularité dont il jugeait mal les motifs. Il monta à Rome même sur le théâtre et chanta devant le peuple entier. Le sénat, pour prévenir cette honte, lui avait décerné d'avance le prix du chant ; il n'en voulut pas. « Je n'ai besoin, dit-il, ni de la brigue, ni de l'autorité du sénat ; je veux l'égalité avec mes rivaux et des couronnes qui ne soient dues qu'à l'équité des juges. » En effet, il s'assujettit à toutes les lois prescrites aux musiciens : à ne point s'asseoir, à ne point cracher, à ne se moucher jamais, à n'essuyer la sueur de son front qu'avec la robe qu'il portait, et après le chant à mettre un genou en terre, à tendre respectueusement la main vers l'assemblée, à solliciter avec l'air de la crainte la sentence des juges. Qu'on ne se fie pas trop cependant à cette humble attitude, car la loi de majesté, et les délateurs, et les soldats épars sur les gradins veillent à l'inviolabilité du vaniteux artiste. Il y a maintenant un nouveau crime, celui d'applaudir mal ou de paraître indifférent : Vespasien courut risque de la vie pour s'être un moment assoupi dans une de ces représentations qui duraient des jours entiers.

D'autres fois il faisait des places publiques de Rome des salles d'orgie et de débauches. Je n'ose répéter, même après le grave Tacite[2], le récit de cette fête donnée par Tigellinus sur l'étang d'Agrippa dont les bords étaient garnis de maisons où les plus illustres matrones rivalisaient de honte avec d'impures courtisanes qui couraient nues sur la rive opposée : danses obscènes, chants lascifs,

1. Tac., *Ann.*, XIV, 15. Suét., *Ner.*, 25. Dion, LXI, 20. — 2. *Ann.*, XV, 37. Cf. Dion, LXII, 23 ; LXIII, 13.

orgies monstrueuses et, dernière abomination, l'empereur prenant pour époux un débauché infâme, en présence des aruspices, avec le voile nuptial et les torches d'hyménée[1]. Si vous croyez que cette fois Tacite exagère, interrogez Pétrone ; mais on lit Pétrone, on ne le cite pas. Il faut donc renoncer à peindre cette folle société des héritiers de Caton et de Brutus, enivrée de paix, de richesse, de bonheur ; oublieuse du passé qu'elle ne pouvait plus comprendre ; insouciante de l'avenir qu'elle ne voulait pas sonder, parce qu'elle croyait à une puissance fatale qui entraînait toute chose irrésistiblement ; d'autant plus pressée de jouir, pour user en d'irritantes débauches le moment présent, le seul dont elle ne doutât pas. Pétris de boue et de sang, comme on l'avait dit de Tibère, ces hommes jouaient avec la vie, la honte et la mort, versaient le poison couronnés de fleurs, ou frappaient de l'épée entre deux plaisirs ; donnant, recevant le coup fatal sans remords, presque sans regrets, comme, à la fin d'une orgie, les convives fatigués brisent les coupes, s'affaissent et tombent.

Heureusement pour le monde, au-dessous de ces palais où habitait la luxure éhontée, sous cette Rome que l'Apôtre appelle « la grande prostituée qui a corrompu les rois de la terre et enivré les nations du vin de son impureté, » se formait dans l'ombre un peuple nouveau dont les croyances et les mœurs étaient en contradiction absolue avec les pratiques romaines, puisqu'il remplaçait les joies du corps par les macérations, les préoccupations de la terre par l'amour du ciel, le culte de la vie par celui de la mort. Jamais doctrines et mœurs plus contraires ne s'étaient trouvées en présence ; une lutte mortelle était inévitable et l'une des deux sociétés devait tuer l'autre. Comme il était juste, ce fut le représentant le plus dépravé de la sensualité païenne qui livra le premier combat.

Au milieu de l'année 64, un incendie qui dura neuf jours

1. Martial cite le même fait pour un particulier, XII, 42. Cette ignoble aberration faisait alors partie des mœurs romaines.

dévora dix des quatorze quartiers de Rome. C'était le plus terrible désastre que la ville eût souffert depuis l'invasion gauloise[1]; encore les Barbares avaient-ils brûlé seulement un amas de cabanes ou de maisons sordides et quelques pauvres temples. Que de chefs d'œuvre de la Grèce, que de monuments de l'histoire de Rome périrent alors! Les rhéteurs et les poëtes, dont l'art est de remplacer par de vivants acteurs les causes incertaines ou cachées, ont sans hésiter accusé Néron. Séduits par l'infernale grandeur de la fantaisie qu'aurait eue l'impérial histrion de brûler sa capitale pour la rebâtir à son gré, de détruire tous les souvenirs de l'ancienne Rome pour remplir du sien la Rome nouvelle, ils nous le montrent, pendant que le feu accomplit son œuvre, debout sur la tour de Mécène ou au sommet du Palatin afin de mieux voir l'immense destruction, et là, en costume de théâtre, la lyre en main, chantant des vers sur la ruine de Troie, tandis que les soldats du prétoire et les esclaves du palais attisaient l'incendie, tandis que les machines et les catapultes étaient dressés pour renverser les murailles qui arrêtaient le passage du fléau. Nous voudrions pouvoir laisser aux poëtes cette fête babylonienne et ce crime à Néron. Mais cette douleur et cette honte étaient réservées à notre âge; Rome sans doute ne les a pas connues. Tacite, qui peut-être se trouvait en ce temps-là dans la ville, rapporte les bruits accusateurs, sans les affirmer, et tout son récit donne à croire que le feu qui, durant une nuit brûlante de juillet, et par un vent violent, avait pris dans des magasins d'huile, au milieu d'un quartier marchand[2], résultait d'un de

1. L'incendie éclata dans la nuit du 18 au 19 juillet, anniversaire de la prise de Rome par les Gaulois : il dura six jours et sept nuits, et reprit pendant trois journées encore. — 2. *Initium in ea parte Circi.... ubi per tabernas, quibus id mercimonium inerat quo flamma alitur, simul cœptus ignis et statim validus ac vento citus.* Tac., *Ann.*, XV, 38. Cf. Sur ce passage les annotations de Juste-Lipse. Quant aux gens qui attisaient l'incendie, le docteur Sievers (p. III) rappelle que l'on vit la même chose dans le grand incendie de Hambourg, en 1842, et que c'étaient des pillards. En 64, Tacite avait neuf ou dix ans, d'après le calcul de Juste-Lipse, qui le fait naître en 54 ou

ces accidents si ordinaires à Rome, où les incendies étaient, avec la malaria, le fléau habituel. Néron habitait alors sa villa d'Antium, à quinze ou seize lieues de Rome; quand il arriva, le feu avait déjà consumé son palais. Il courut toute la nuit, sans gardes[1] pour diriger les secours, et les jours suivants il fit ouvrir à la foule sans asile le champ de Mars, les monuments d'Agrippa et ses propres jardins. On construisit à la hâte des hangars pour recevoir les plus indigents; on fit venir des meubles d'Ostie et des villes voisines; enfin le prix du blé fut réduit à trois sesterces le *modius*.

Cependant comme les pauvres avaient beaucoup souffert et qu'il faut toujours à la foule un coupable, on s'en prit naturellement à l'empereur de l'incendie, comme on s'en prenait à lui de la famine. Il y avait d'ailleurs des gens intéressés à propager les bruits accusateurs pour ruiner la popularité de Néron dans le bas peuple : la conspiration de Pison était alors en pleine activité, et ces consulaires qu'on disait avoir vus[2] au milieu du désordre, excitant les esprits, faisaient sans doute partie du complot. Par une habile manœuvre, le gouvernement détourna sur d'autres les soupçons et donna un aliment à la colère publique en accusant les chrétiens d'avoir mis le feu aux quatre coins de la ville.

Les chrétiens étaient alors, pour la foule, confondus avec les juifs. Sectateurs de l'ancienne ou de la nouvelle loi, tous priaient dans les synagogues aux mêmes jours de fête et semblaient adorer le même Dieu, celui d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, qui leur avait donné le même signe d'élection, le baptême sanglant, dont beaucoup portaient encore la mar-

55 (Borghesi, VII, 322, dit 55 ou 56). Un des derniers historiens de Néron, le docteur Raabe, d'Utrecht (1872), met la naissance de Tacite entre les années 46 et 48, malgré le passage de Pline (*Ép.*, VII, 20) et la date de la préture de Tacite, 88 (*Ann.*, XI, 11). — 1. *Huc illuc per noctem cursaret incustoditus.* (Tac., *Ann.*, XV, 50). — 2. Après la découverte de la conspiration, un des conjurés, interrogé par Néron lui-même, répondit : « Je te hais, parce que tu es parricide et incendiaire. » Tac., *Ann.*, XV, 67. Cf. Stace, *Silv.*, II, 7.

que[1]. Enfin à Rome, où les chrétiens étaient encore peu nombreux[2], la plupart habitaient le même quartier, une espèce de Ghetto, centre des petites industries et des bouges où le feu avait probablement commencé. Les chrétiens se séparaient cependant des Juifs par leur foi au Christ et dans la résurrection[3], par l'esprit plus large de leur doctrine dont saint Paul[4], dans ses enseignements à Rome

1. Le concile de Jérusalem n'avait pas interdit les observances de l'ancienne loi (50 de J. C.). Saint Paul, qui avait fait prévaloir la doctrine de la liberté évangélique, soumit encore lui-même Timothée à la circoncision, « parce que les Juifs du pays n'auraient pu se résoudre à recevoir les instructions d'un incirconcis. » Fleury, *Hist. ecclés.*, I, 34. Paul rappelle lui-même (*Ep. ad Phil.*, III, 5) qu'il a été circoncis. — 2. Il ne faudrait pas croire qu'il se trouvât à Rome, en ce temps-là, beaucoup de Juifs et beaucoup de chrétiens. Pour les premiers, ils étaient sous Tibère environ huit mille, sans compter les femmes et les enfants (Jos., *A. J.*, XVII, 3, 1, et XVIII, 3, 5); on en relégua la moitié en Sardaigne ; le reste fut chassé de Rome, et naturellement ils ne rentrèrent que peu à peu dans une ville où ils étaient toujours exposés à voir renouveler contre eux le décret d'expulsion de Tibère. Sous Caligula, ils eurent tout à craindre (voy. t. III, p. 499), malgré la faveur dont jouissait Agrippa, un de leurs princes. Ils y revinrent cependant, attirés par les profits qu'ils trouvaient à faire dans la grande capitale. Sous Claude on les chassa encore (t. III, p. 520 et les *Act.* XVIII, 2). Ils ne pouvaient donc être bien nombreux sous Néron. Quant au christianisme, il résulte des *Actes* (XXVIII, 15 et suiv.) qu'à l'arrivée de saint Paul, en l'année 62, les principaux de la Synagogue romaine étaient très-ignorants de la nouvelle secte (*Act.* XXVIII, 17 et suiv.), et que les *frères* venus au-devant de Paul sur la voie Appienne devaient être en bien petit nombre, puisque la faible escorte qui conduisait au préfet du prétoire plusieurs prisonniers d'outre-mer, les laissa communiquer avec eux. Sénèque paraît ne pas les connaître (S. Aug., *de Civ. Dei*, VI, II), et Perse, qui énumère « les superstitions » établies à Rome au temps de Néron (*Sat.*, V, 179), ne parle que des Juifs, des prêtres de Cybèle et de ceux d'Isis. Les supplices de l'an 64, ordonnés à grand bruit un jour de double fête, laissèrent un assez terrible souvenir pour justifier le mot de Tacite, de saint Clément et de l'Apocalypse, sur la multitude des victimes, sans que le nombre en ait été vraiment considérable. Cf. Gieseler, *Lehrb.* I, I, 107. Même à Jérusalem, la communauté chrétienne était assez faible et obscure pour que Josèphe ne la cite pas dans l'énumération des partis religieux existant dans la ville. Juste de Tibériade, qui avait aussi écrit une histoire du siége, ne paraît pas non plus l'avoir mentionnée. Photius, *Bibl.* 33. — 3. Le dogme de la résurrection, qui est singulièrement voilé dans les livres de l'ancien Testament, était cependant admis par les Pharisiens ; mais l'autre grand parti juif, les Saducéens, le rejetait (*Act.* XXIII, 8). — 4. Saint Paul, par exemple, ne connaît aucun Évangile, et les Épîtres apostoliques n'en supposent pas l'existence.

et dans ses Épîtres aux chrétiens d'Orient, venait de se faire le théologien. Mais comme ils n'avaient pour préciser et maintenir le dogme ni les livres canoniques, ni l'organisation épiscopale, ni les conciles, leur croyance encore à l'état de légende transmise oralement, avait quelque chose d'indécis et de flottant qui, à raison même de ce caractère, lui permettait de se répandre plus aisément qu'un formulaire étroit et rigide. Les nouvelles idées, sous la forme chrétienne ou juive, gagnaient de temps à autre quelques prosélytes, parce qu'elles répondaient aux secrètes aspirations des âmes élevées et délicates, que ne satisfaisait pas la stérilité religieuse du culte officiel, ni la sécheresse de l'orgueilleuse philosophie de Zénon. Elles se glissaient même dans le palais du prince. Josèphe raconte qu'il fut introduit près de Poppée par un comédien juif fort aimé de Néron. De grande race parmi les siens, très-lettré, encore plus souple et insinuant, Josèphe gagna les bonnes grâces de Poppée qui, ainsi que beaucoup de femmes de ce temps-là et de tous les temps, mêlait la religion au plaisir. « Elle avait, dit-il, l'esprit très-religieux[1]. » Entendez que cette femme sans cœur était cependant troublée au fond de l'âme par le grand problème qui s'agitait alors. Les anciens dieux étaient morts; elle cherchait un dieu nouveau et beaucoup faisaient comme elle, cette Acté, par exemple, la première affection de Néron, dont plusieurs affranchies semblent, d'après leurs inscriptions tumulaires, avoir été chrétiennes. Une sévère matrone, Pomponia Græcina, qui ne quittait point ses vêtements de deuil, qu'on ne vit jamais sourire et qui fut accusée de superstitions étrangères, était probablement aussi chrétienne ou juive[2]. Il y avait donc, au sein de la société

1. ....θεοσεβὴς γὰρ ἦν, *Vit. Jos.*, 3. Il faut dire qu'elle était très-superstitieuse. Tacite, *H.*, I, 22, la montre livrée aux astrologues et aux charlatans : *Multos secreta Poppææ mathematicos habuerant.* — 2. Tac., *Ann.*, XIII, 32. Voy. ci-dessous au chap. LX. Les Juifs, comme après eux les chrétiens, cherchaient à gagner les femmes à leurs doctrines. Les habitants de Damas forment le projet d'égorger les Juifs établis au milieu d'eux; mais ils sont obligés pour réussir de s'engager à un secret absolu,

romaine, jusque dans les rangs les plus élevés, des infiltrations de croyances hostiles à l'ancien culte. Elles n'étaient point bruyantes et se cachaient dans l'ombre ; mais on les sentait cheminer sourdement et quelques-uns redoutaient la colère des dieux que devaient irriter ces prédications impies. Juifs et chrétiens, en effet, dans leurs cantiques, maudissaient l'idolâtrie païenne, et on en comprenait assez pour savoir que Rome, ses dieux, son empire étaient l'objet de leur exécration religieuse. Que devaient penser ceux qui pouvaient lire en grec ces paroles d'Isaïe? « Le sculpteur a coupé un arbre de la forêt, un pin que Dieu a planté et que la pluie du ciel a nourri. Il en prend la moitié pour faire cuire son pain, sa viande ; et après qu'il s'est réchauffé, après qu'il s'est rassasié, il dit : Bien, j'ai chaud maintenant; ce bois a fait bon feu. Alors, du reste il sculpte un dieu ; il s'incline ; il le prie en s'écriant : Délivre-moi, tu es mon Dieu ! Oh ! leur cœur n'est que cendre et poussière ! »

Malgré l'idiome étranger, leurs prophéties menaçantes transpiraient au dehors : « J'ai vu l'impie; il était plus haut que les cèdres du Liban; mais j'ai passé ; déjà il n'était plus. — Jéhovah a brisé la verge des tyrans ; il a frappé les peuples du fouet de sa colère. — Tu es tombée du haut des cieux, Étoile du matin ; te voilà jetée à terre, toi qui commandais à toutes les nations ! Tu avais dit dans ton cœur : Je monterai jusqu'au ciel ; j'établirai mon trône par de là les étoiles et je siégerai sur la cime des monts : et maintenant ceux qui te voient te regardent avec étonnement et se disent : Est-ce donc là celui qui faisait trembler la terre, celui qui précipitait les rois? — Je me lèverai, dit le Seigneur ; j'effacerai leur nom ; et de leur pays, je ferai un désert ; il deviendra la demeure des hiboux. » L'Écriture est pleine de ces menaces contre les tyrans de Babylone qu'on pouvait prendre aisément pour ceux de

parce que, dit Josèphe, *B. J.*, II, 20, presque toutes les femmes de la ville appartenaient à la religion judaïque, Cf. S. Paul, *ad Rom.* ch. XVI; Pl., *Ép.* x, 97. M. Derenbourg, *Hist. de la Pal.*, p. 223, pense qu'il en était de même dans la Batanée, le Hauran, l'Adiabène, etc.

Rome, et le Dieu unique y parle à chaque page de sa toute-puissance qui ruinait celle des divinités de l'Olympe.

Par des raisons politiques et par dédain pour ce petit peuple, Rome avait toléré un culte qui était l'absolue contradiction du sien. Mais avec ses assemblées secrètes qui permettaient de croire à des pratiques criminelles, avec cette adoration d'un homme, mort sur la croix du supplice des esclaves, qui paraissait une provocation révolutionnaire, la secte nouvellement sortie de Judée inspirait une haine violente. Tacite, Suétone, au siècle des Antonins, alors que l'on connaissait mieux les chrétiens, ne parlent encore d'eux qu'avec mépris[1]. « Ces malheureux, dit Tacite, abhorrés pour leurs infamies, doivent leur nom à Christus, qui a été supplicié sous Tibère. Sa mort réprima pour un moment cette exécrable superstition. Elle se répandit en Judée, son lieu d'origine, et jusque dans Rome, où viennent se réunir et se développer les vices et les crimes de l'univers[2]. » Après l'incendie, quelques voix crièrent : « Voilà les coupables ! » Il n'en fallait pas davantage à la foule effarée par un grand fléau[3] pour se ruer sur ces hommes ennemis de ses dieux et qu'elle ne voyait jamais à ses fêtes, ni à ses plaisirs. Mais quelles étaient ces voix hostiles ? Celles de la populace au milieu de laquelle vivaient « les judaïsants » et qui, depuis longtemps, leur rendait le mépris qu'ils avaient pour les autres peuples[4] ; peut-être aussi celles qui, du fond du palais, avaient provoqué ce mouvement d'opinion. On sait de quelle haine les sectateurs de l'ancienne loi poursuivaient ceux de la nouvelle[5]. Les prédications de saint Paul

1. .... *per flagitia invisos*. *Ann.*, XV, 44. *Christiani, genus hominum superstitionis novæ ac maleficæ*. Suét., *N.*, 16. — 2. XV, 44. — 3. A la première apparition du choléra à Paris, en 1832, le peuple affolé crut à un empoisonnement, et plusieurs personnes furent frappées ou jetées à la Seine comme empoisonneurs. — 4. *Adversus omnes alios hostile odium*. Tac., *H.*, V, 5. — 5. Saint Étienne et saint Jacques lapidés à Jérusalem ; saint Paul menacé de mort, etc. Ajoutez les divisions intérieures de la nouvelle église et l'opposition des judéo-chrétiens et des paulinistes, dont témoignent tant de passages des Épîtres et de l'Apocalypse.

avaient avivé ce sentiment au sein de la communauté juive de Rome, et les esclaves ou affranchis du palais qu'il avait convertis [1] faisaient horreur à ces Juifs qu'on a vus protégés de Poppée et admis dans la familiarité de l'empereur [2]. Il n'est pas impossible qu'ils aient cru servir Néron et eux-mêmes en montrant les auteurs du crime dans ces chrétiens qui se plaisaient, disait-on, aux idées de vengeances célestes, de conflagration universelle et de destruction du monde. Et on avait raison de le croire, car si l'Apocalypse, qui témoigne d'une si violente passion contre la société romaine, n'était pas encore écrite, l'esprit apocalyptique, avec sa fièvre de destruction et de renouvellement du monde, était déjà dans l'Église [3].

Ce plan, s'il a été conçu, était bien combiné et de nature à tromper tout le monde. On saisit d'abord ceux à qui la torture arracha les aveux qu'elle obtient toujours, puis, sur leur indication, « une foule d'hommes qui furent moins convaincus d'avoir brûlé Rome que de haïr le genre humain. » Ainsi, pour satisfaire le peuple, on voulut trouver des incendiaires, c'est-à-dire des coupables d'un crime parfaitement défini, mais on ne les chercha que parmi ceux qu'indiquaient la haine publique et sans doute la jalousie intéressée des Juifs de la cour.

Quand Néron eut les victimes qui lui étaient nécessaires et dont il était sûr que personne ne prendrait la défense, il imagina, afin de sceller sa réconciliation avec la populace, de lui préparer une grande fête où il réserva un rôle aux condamnés Mais il n'était pas facile de varier les plaisirs de ces habitués de l'amphithéâtre [4]. La croix, la

1. *Ep. ad Philip. ad finem.* Saint Clément, *Ep. ad Cor.* I, chap. III, V et VI, attribue la persécution à la jalousie, διὰ ζῆλον. — 2. Cf. *Carmina Sibyllina*, II, 176. Ces vers sont probablement de l'année 75. — 3. Il est à peu près démontré aujourd'hui que l'Apocalypse fut rédigée du temps de Galba. Cf. E. Reuss, *Hist. de la Théol. chr.*, t. I, l. III, ch. 5. Sur l'idée qu'on se faisait encore des chrétiens deux siècles plus tard, lisez, dans la collection des dialogues de Lucien, le *Philopatris*, où l'on croirait voir un de nos clubs des mauvais jours. — 4. Les Romains avaient cependant une riche nomenclature de supplices. Cf. Sén., *de Ira*, III, 3 ; *Consol. ad M.*, 20 ; *Ep.*

hache, les tenailles ardentes, on voyait cela tous les jours; jeter ces malheureux au bûcher, c'eût été empiéter sur les droits du cirque; les enterrer vifs supprimait l'attrait du spectacle, la vue des angoisses, de la douleur et de la mort. On en enveloppa de peaux de bêtes et on les livra à des chiens furieux qui les mirent en pièces. C'était encore une réminiscence de l'arène; Néron trouva mieux. Ceux qui restaient furent enduits de résine et attachés tout vivants à des poteaux d'où ils purent contempler les jeux donnés au peuple dans les jardins du palais. Le soir venu, on les alluma et ils servirent de flambeaux pour éclairer l'orgie. En racontant ces passe-temps féroces, Tacite, malgré lui, se sent ému d'un peu de pitié pour les victimes.

Quoi qu'en disent deux écrivains chrétiens du quatrième et du cinquième siècle, Sulpice-Sévère et Orose [1], les exécutions ne paraissent pas s'être étendues hors de Rome. Du moins nous ne connaissons ni décret du sénat, ni édit du prince ordonnant une recherche générale des chrétiens, et le vrai caractère de cette persécution est marqué par Tacite lorsqu'il dit que les chrétiens furent immolés moins au bien public qu'à la cruauté de Néron [2]. On n'en saurait con-

à Luc., XII; Marquardt, V, I, 195; Friedl, II, 232, et Le Blant, *C. R. de l'Acad. des insc.*, 1866, p. 358. Faire flamber des hommes n'était pas même une nouveauté. Sénèque, *loc. cit.*, et Juvénal, I, 156, en parlent. On enveloppait les condamnés d'une chemise couverte de cire et de soufre, que Juvénal (VIII, 235) appelle d'un nom sans doute populaire : la tunique incommode, *tunica molesta*. — 1. Orose, *Hist.*, VII, 6 ; Sulp. Sév., *Hist. sac.*, II, 41. On a démontré depuis longtemps la fausseté de l'inscription trouvée en Espagne, et sur laquelle on s'appuyait pour établir que la persécution avait été générale. Voir aussi dans les *Comptes rendus de l'Acad. des insc.* pour 1866, p. 184, le *Mémoire* de M. Aubé relatif à une inscription charbonnée sur les murs de Pompéi, et son *Saint Justin*, *Introd.*, p. XXXVII. — 2. M. de Rossi (*Bullet. di Arch. crist.*, 1865, p. 93) pense qu'ils furent poursuivis comme « ennemis du genre humain » ces mots sont une phrase de rhétorique et non pas de code pénal. On ne condamnait pas, même dans l'empire romain, sous un pareil prétexte; cependant la foule pouvait courir sus à ceux qui avaient été déclarés *hostes publici*, tels que les coupables de lèse-majesté et de sacrilége, ce qui explique les violences populaires contre les chrétiens. Suivant toutes les probabilités historiques, les abominables exécutions de 64 n'ont eu lieu qu'à Rome. Les victimes furent prises parmi les chrétiens, mais ce fut comme incendiaires qu'on les frappa,

clure qu'il n'y eut pas de meurtres isolés, comme celui d'Antipas à Pergame[1]. Un magistrat zélé pour ses vieux autels trouvait dans la législation existante plusieurs moyens de frapper un chrétien en l'accusant de *maléfice*, c'est le mot même dont Suétone se sert contre eux[2]; de *superstition étrangère*, ce qui était bien évident; de *sacrilége*, car il niait les dieux; de *lèse-majesté*, n'offensait-il pas le souverain pontife chef de l'empire? enfin de participation à une *société secrète* et à des *assemblées nocturnes*, délit imposé aux chrétiens par leur foi même, puisqu'elle les forçait d'assister à des réunions qu'ils étaient contraints de cacher à tous les yeux. Trajan n'agira point par d'autres motifs, et il le fera sans aucun trouble de conscience.

Il ne faut pas que la très-légitime indignation qu'on éprouve au spectacle de ces cruautés rende injuste à l'égard de tous ceux qui les ont commises. On ne réclame point l'indulgence pour Néron, mais il est des princes excellents qui, en prononçant des sentences de mort pour cause de religion, les croyaient commandées par les lois de Rome et par ses idées religieuses. La persécution ne prouve rien contre des hommes tels que Trajan, Hadrien et Marc-Aurèle, mais elle prouverait beaucoup contre l'union adultère de la religion et de la politique, si cette union n'avait pas été la vie même de la société ancienne. Alors le culte était une partie du patriotisme et la première des institutions de la Cité; sa prospérité semblait faire celle de l'État, de sorte que tout ce qui menaçait la religion officielle était une menace contre l'État lui-même. Aussi une des maximes les plus anciennes du gouvernement romain était la défense d'introduire de nouveaux cultes sans l'autorisation du sénat[3] et, sous la république comme sous

ce qui exclut encore l'idée d'une persécution religieuse générale. Suétone (N., 16) met leur supplice au nombre des mesures de police prises par l'empereur dans l'intérêt de la capitale. — 1. *Apocal.*, II, 13. — 2. Les magiciens sont brûlés vifs, dit Paul. *Sent.* V. 13. 17. — 3. Cic., *de Leg.*, II, 8. Cf. le sénatus-consulte contre les Bacchanales, Tite-Live, XXXIX, 8-17, et le chapitre de Valère-Maxime (I, 3) sur la proscription des religions étrangères : les cultes de Bacchus, d'Isis, de Sérapis, de Jupiter Sabazius,

l'empire, on avait souvent chassé de Rome les divinités étrangères et leurs adorateurs; plus d'une fois même, jeté les premières au Tibre, du moins leurs images, et les autres au bourreau.

Mais si les Romains défendaient, à Rome, leurs dieux contre l'invasion des divinités étrangères, ils respectaient hors de Rome les religions nationales, tant qu'elles n'étaient pas, comme le druidisme, une cause de fermentation politique ou, comme il arriva parfois à la suite des prédications chrétiennes, une occasion de désordre dans les cités. On voit bien cette politique par l'histoire de saint Paul. Quand les Juifs de Corinthe le traînèrent comme blasphémateur de leur Dieu au tribunal du proconsul d'Achaïe, celui-ci refusa de les entendre : « S'il s'agissait d'une injustice ou d'un crime, je vous écouterais, leur dit-il; mais je ne suis pas juge de ces sortes de choses; c'est à vous d'y pourvoir. » Plus tard, les Juifs de Jérusalem ayant voulu tuer l'apôtre, le tribun qui commandait dans la ville le sauva et l'envoya à Césarée avec cette dépêche pour le gouverneur : « Je n'ai trouvé en lui aucun crime, car les choses dont on l'accuse ne concernent que leur loi. » Toutefois comme les prêtres continuaient à ameuter le peuple contre « le fauteur de troubles[1] », Félix, afin de prévenir de nouveaux désordres, commença une enquête. Mais Paul était citoyen romain ; il en appela à l'empereur et fut conduit à Rome, où l'affaire tomba : il recouvra sa liberté peu de temps avant le grand incendie, ce qui ne permet pas de supposer qu'un an plus tard la profession de foi chrétienne fût devenue un crime d'État[2].

les sorts de Préneste, les prédictions astrologiques des Chaldéens, etc. En l'an 19, un décret du sénat chassa d'Italie les sectateurs des rites égyptiens et judaïques; quatre mille d'entre eux, de races d'affranchis et en âge de servir, furent envoyés en Sardaigne contre les brigands de l'île; et l'historien ajoute : « Si les fièvres du pays devaient les tuer promptement, ce serait un petit dommage, *vile damnum.* » *Ann.*, II, 85. Tertullien connaissait bien cette légalité dure, mais qui reposait sur les idées les plus respectables de patriotisme et de religion : *Vetus erat decretum*, dit-il (*Apolog.*, V), *ne quis deus ab imperatore consecraretur, nisi a senatu probatus.* — 1. *Concitantem seditiones, Act*, XIV, 5. — 2. Pour qu'elle le devînt, il

Ainsi, Rome ayant laissé aux Juifs leur loi nationale, le judaïsme et ses différentes sectes, au nombre desquelles on comptait le christianisme, jouissaient en Judée d'une liberté complète et, dans les provinces, d'une tolérance à laquelle le gouvernement ne renonça que de loin en loin, pour arrêter une propagande trop active ou des abus se cachant sous le voile religieux[1]. Telle resta jusqu'à Trajan la condition légale des *Judaïsants*, Juifs ou chrétiens d'origine hébraïque. Cependant la guerre de Judée qui commença en 66 fit peut-être encore des victimes à Rome. L'Église met vers ce temps l'exécution dans cette ville de saint Pierre et de saint Paul[2], tradition qui n'est pas historiquement démontrée; car, en dehors de la légende chrétienne, on n'a même point la preuve que saint Pierre soit venu à Rome et, à partir de 64. on ne sait plus rien de saint Paul[3]. Mais l'absence de preuves historiques ne suffit pas pour infirmer cette croyance, parce que les écrivains païens auraient pu même assister à la mort des deux apôtres, gens pour eux inconnus et de petite condition (*humiliores*), sans y attacher plus d'importance qu'à tant d'autres supplices qu'ils voyaient tous les jours.

On dit que Néron, qui commença cette cruelle guerre de l'empire contre les chrétiens, enveloppa bientôt après les philosophes dans la persécution. Le stoïcien Musonius, impliqué dans la conspiration de Pison, fut exilé à Gyaros et plus tard contraint de travailler enchaîné à l'isthme d Corinthe, tout chevalier qu'il était. Le fameux Apollonius de Thyane, qui vint à Rome pour voir, disait-il, quelle bête c'était qu'un tyran, comparut aussi sous l'inculpation de magie : il échappa cette fois, mais, en partant pour la Grèce, Néron ordonna de chasser de Rome tous ceux qui

aurait fallu un sénatus-consulte ou un édit du prince dont Tacite aurai certainement parlé. Sur cette législation, voir aux *C. R. de l'Acad. des insc.*, 1866, p. 358, la savante note de M. Le Blant sur les *Bases juridiques des poursuites dirigées contre les martyrs*. — 1. Cf. Jos *A. J*, XIII, 3, 5. — 2. Tillemont dit en 66: Fleury, en 67; Pearson, en 68 : c'est la date de saint Jérôme: *XIV° Neronis anno*. — 3. Les *Actes* et les *Épîtres* se terminent à la captivité de Paul.

faisaient profession publique de philosophie. L'authenticité de cet édit n'est attestée que par Philostrate, dont l'autorité est suspecte. Cependant, nous rappelant de quelles accusations Tigellinus poursuivait les stoïciens, « secte arrogante qui ne fait que des intrigants et des séditieux, » nous marquerons ce temps comme celui où le gouvernement impérial commence à s'attaquer aux idées et aux croyances[1]. Des premières, il n'avait rien à craindre, car les idées stoïciennes n'étaient point faites pour descendre dans le peuple; mais elles impatientaient le prince, et non sans raison, parce qu'elles mettaient les esprits dans une direction où d'inutiles attentats pouvaient se décorer du nom de dévouement public et de protestation morale contre la tyrannie. Dans le silence du forum et de l'éloquence politique, la philosophie était devenue une mode qui attirait quelques honnêtes gens et beaucoup de mécontents. Tous les beaux esprits philosophaient, d'autant mieux qu'on pensait n'avoir rien à craindre de la loi de majesté en traitant de vieux thèmes d'école et que, sous ce manteau commode, on s'érigeait en censeur du maître[2]. Celui-ci, sans reconnaître dans les vices du méchant ceux qu'il avait, dans les vertus du juste celles qu'il n'avait pas, ressentait contre ces prédications importunes une sourde colère, la même qu'eut Louis XIV lorsque les anciens frondeurs du parlement et la haute bourgeoisie opposèrent l'austérité janséniste aux vices dorés de Versailles. Toutefois entre le gouvernement et les philosophes il n'y aura que des escarmouches, qui feront sans doute des victimes, mais qu'un peu de bon sens, de part et d'autre, arrêtera; la vraie bataille se livrera au sujet des croyances, et elle durera deux siècles.

Rome avait eu facilement raison du druidisme, religion usée, étroitement nationale et sans force d'expansion. Par les raisons contraires le christianisme, qui se

1. Tac., *Ann.*, XIV, 57. Le délateur Capito fait les mêmes insinuations contre Thraséa. *Ibid.*, XVI, 22. — 2. C'est le mot de Sénèque, ... *censuram agere regnantium. Ep.* CVIII, 13.

répand et multiplie dans la foule inaccessible aux philosophes, deviendra le plus redoutable ennemi pour cette société dont le chef est, à la fois, le maître des choses humaines et des choses divines, l'empereur et le souverain pontife. Il trouvera la force dans sa faiblesse, la vie dans son ardent désir de la mort; et le magnifique poëme dont les martyrs de Néron viennent d'écrire la première page sera un de ses titres à la conquête du monde.

On rebâtit Rome avec plus de régularité d'après un plan arrêté entre les architectes et l'empereur : les rues furent larges et droites; les maisons moins hautes, isolées et reconstruites en pierres d'Albe ou de Gabies, avec des portiques pour ombrager les façades, et des réservoirs d'eau en prévision de nouveaux incendies; les déblais emportés par le Tibre servirent à combler les marais d'Ostie. Néron s'était chargé de livrer aux propriétaires l'emplacement purgé de tous les décombres, de bâtir les portiques et d'allouer une récompense à ceux qui auraient achevé leurs maisons avant un terme fixé. Il s'était adjugé à lui-même un espace immense depuis le Palatin jusqu'aux Esquilies, et y construisit « des ruines de sa patrie » un palais et des jardins où l'on trouva des champs de blé, des prairies, des lacs, des bois, des perspectives ménagées avec un art que les modernes ont cru découvrir lorsqu'ils ne faisaient que le retrouver; c'était, au milieu même de Rome, une résidence des champs. Mais cette villa avait été décorée avec une telle profusion de pierreries, d'objets et de métaux précieux qu'on l'appela la maison d'or. En avant du vestibule se dressait une statue de Néron, haute de cent vingt pieds[1]; des portiques ou arcades à trois rangs de colonnes et de mille pas de longueur l'entouraient. L'intérieur était tout doré; le plafond des salles, fait de tablettes d'ivoire mobiles, laissait échapper par d'étroites ouvertures des parfums et des fleurs. Une de ces salles tournait jour et nuit pour imiter le mouvement du monde.

1. Suét., *Ner.*, 31. Plin., XXXIV, 7, dit cent dix pieds. Après sa mort, on la consacra au Soleil. Cf. Spart., *Had.*, 19; Lamp., *Comm.*, 17.

« Enfin donc, disait-il quand tout fut terminé, enfin je serai logé comme un homme[1]. » Comme un satrape d'Orient, devait-il dire, car il y avait en tout cela moins de bon goût que de faste asiatique. Néron, qui se disait artiste et poëte l'était par les mauvais côtés. Ce luxe insensé lui semblait une preuve de sa toute-puissance. « Aucun empereur, disait-il, n'a su tout ce qu'il pouvait faire ; » et il recherchait l'extraordinaire, afin de montrer que la nature même devait lui obéir[2]. C'est ainsi qu'il voulait creuser du lac Averne au Tibre, au travers des montagnes et des marais Pontins, un canal assez large pour que deux gros navires pussent y passer de front[3], faire monter la mer dans Rome et descendre jusqu'à Ostie les murs de la ville.

Ces ruineuses constructions n'arrêtaient pas les autres prodigalités pour ses jeux et ses festins où un seul mets coûtait parfois quatre millions de sesterces ; pour ses meubles de nacre et d'ivoire, ses vêtements de soie et de pourpre qu'il ne portait jamais deux fois ; pour ses mules qu'on ferrait d'argent et pour les chevaux de Poppée qu'on ferrait d'or ; pour cette armée de serviteurs qui n'emmenait pas moins de mille voitures dans les plus petits voyages ; pour les largesses aux courtisanes, aux acteurs, à ce musicien, à ce gladiateur qui reçurent des patrimoines et des maisons où, du temps de la liberté, des citoyens avaient suspendu aux murailles les faisceaux consulaires et la toge triomphale[4]. Ajoutez les distributions au peuple, qu'il habituait à un vice resté traditionnel à Rome[5] en jetant au hasard la fortune dans la foule, sous forme de bons payables en argent, en or, en pierres précieuses, même en domaines ; et la patrie de Caton vous

1. Suét., *Ner.*, 31. — 2. Suétone dit de Caligula, 27 : *Nihil tam efficere concupiscebat quam quod posse effici negaretur.* — 3. Ce canal, qui aurait eu 31 milles géographiques de long, avait pour but d'éviter le cap Misène et le promontoire de Circéi, où un grand nombre de navires périssaient tous les ans, et d'assainir la campagne de Rome en desséchant les marais Pontins : entreprise très-utile, mais probablement impossible à raison du niveau du sol. — 4. Plin., XXXIII, 11 ; Suét., *Ner.*, 30. — 5. La passion de la loterie. Néron jetait de petites boules sur lesquelles étaient inscrites

apparaîtra comme un de ces palais que l'imagination orientale construit pour les Khalifes de Schéhérazade[1].

Mais comment payer ces extravagances ? Le fisc à la fin s'épuisait, et le trésor public était pauvre ; il fallait donc des ressources extraordinaires. Les Romains avaient offert un spectacle qui heureusement n'a été donné qu'une fois au monde, celui d'un peuple s'enrichissant des dépouilles de l'univers. Avec l'empire, l'exploitation cessa ; mais comme le travail est le seul producteur de la richesse et que l'on travaillait peu, surtout les vainqueurs ; comme les impôts sur les sujets étaient modérés et que la multiplication du nombre des citoyens tarissait certaines sources de revenus, tandis que les dépenses croissaient chaque jour en faveur des trois puissances nouvelles, l'armée, la cour et la populace, les empereurs furent dans la situation où se trouvèrent la royauté capétienne, quand elle sortit de son petit domaine pour gouverner la France, et les Tudors après la guerre des deux Roses. Pressé par le besoin, Philippe le Bel fit de la fausse monnaie et brûla les Templiers ; Henri VIII dépouilla l'Église et envoya ses lords à l'échafaud. Les empereurs usèrent de moyens financiers analogues : ils prirent l'or là où il se trouvait, chez les riches, et pour être bien sûrs de le tenir, ils prirent en même temps la tête de ceux qui le possédaient. Durant des siècles, l'empire ottoman assura ainsi ses revenus. Rois, sultans et empereurs étaient conduits par une mauvaise organisation de l'État à tuer pour voler.

Avant d'en venir à la loi de Majesté, pour apurer ses comptes Néron usa d'abord d'autres façons. Il avait, pour la reconstruction de Rome, sollicité, c'est-à-dire extorqué les dons des particuliers et des provinces[2]. Cela ne suf-

les choses à distribuer. — 1. Le *fiscus* était très-riche. En 62, Néron fit jeter au Tibre une immense quantité de blé qui s'était gâté dans les greniers publics ; peu de temps après, deux cents navires chargés de grains furent détruits par une tempête, cent autres par un incendie, et telle était encore l'abondance des ressources préparées que le prix du blé n'en augmenta pas à Rome. Cette même année, il donna à l'*ærarium* soixante millions de sesterces, en s'engageant à faire pareille libéralité au trésor public tous les ans. Tac., *Ann.*, XV, 18. — 2. Suét., 38, et Dion, LXII, 18.

fisant pas, il mit au pillage, par tout l'empire, les propriétés publiques, qui sont habituellement mal défendues. En Grèce, en Asie, il arracha des temples les offrandes précieuses et les images des dieux [1]. A Rome, il prit tout l'or que le peuple romain, dans ses prospérités ou dans ses revers, avait consacré à ses divinités tutélaires; il fit fondre jusqu'aux statues des dieux pénates. Après le vol, l'impôt [2]; le génie fiscal, qui devait se montrer un jour si habile inventeur, lui révéla une nouvelle source de profit : il fit des édits somptuaires; il défendit l'usage des couleurs pourpre et violette, puis il excita sous main les marchands à en vendre et confisqua les biens de ceux qui en achetèrent. Un autre moyen lui servit à battre monnaie, la chasse aux testaments : il déclara que les biens de ceux qui dans leur testament se seraient montrés ingrats envers le prince, appartiendraient au fisc; mais où commençait, où finissait l'ingratitude? Un préteur pour le compte duquel il joua, avec d'autres acteurs, lui paya son rôle un million de sesterces [3]; c'était dans la même proportion sans doute qu'il entendait qu'on lui fît des legs. Pour la loi de Majesté, elle servit surtout après la conspiration de Pison, en l'an 65.

Depuis le temps où quelques-uns des hommes les plus honorables de la cité s'étaient associés pour tuer le premier César, d'autres pour le venger et prendre sa place, il y avait toujours eu dans Rome la conspiration secrète des prétendants ou des républicains, et la conspiration publique de l'éloquence. La rhétorique déclamatoire qui faisait le fond de l'éducation romaine faussait les esprits, et, en leur montrant le passé sous de trompeuses couleurs, rendait la classe lettrée ennemie du présent. Ces adversaires du régime impérial étaient, suivant leur tempérament, leurs vices, leurs vertus, ou l'état de leur fortune, des mécontents qui boudaient le pouvoir, des ambitieux

1. Ce sacrilége causa une révolte à Pergame, où les citoyens empêchèrent un affranchi de Néron d'enlever leurs statues et leurs tableaux. Tac., XVI, 23. Rhodes aussi refusa de se laisser voler. Dion Chrys. *Orat.*, 31. — 2. Tac., *Ann.*, XV, 45. — 3. Suét., *Ner.*, 21.

qui voulaient le prendre, des républicains qui rêvaient de le renverser.

On a vu dans l'histoire de Tibère [1] combien de prétendants songeaient à lui disputer l'empire. Chaque règne eut les siens; il en sera ainsi depuis Auguste jusqu'à Constantin, et tant que durera cette monarchie militaire. Nous en avons déjà trouvé sous Néron; du moins Tigellinus a fait tuer Sylla et Plautus à ce titre; nous allons en voir d'autres, et sans doute nous ne les connaissons pas tous. Quant aux républicains, il a été déjà dit qu'on en comptait plus sous Tibère qu'au temps d'Auguste et qu'il y en aurait bien davantage à la cour de Néron. Mais il faut s'entendre sur la république que l'on voulait. Ce n'était pas le libre État où chaque citoyen, souverain au forum, faisait la loi à laquelle ensuite il obéissait religieusement. Personne ne songeait aux fils des vainqueurs d'Annibal en voyant cette populace dépenaillée, qui de sa royauté n'avait gardé que le droit de s'impatienter au cirque quand Néron tardait à faire commencer les jeux, et qui se taisait dès que le prince lui jetait sa serviette par la fenêtre en signe que son dîner finissait. Les chevaliers, qui n'avaient plus la ferme de l'impôt, ni la judicature criminelle, ne comptaient pas davantage dans les préoccupations des politiques. Il n'en était pas de même du sénat. Les grandes ruines veulent être vues de loin. Au lendemain d'Actium, on n'avait guère de vénération pour ce sénat de hasard où chaque victoire avait jeté d'heureux aventuriers. Mais quand les esprits eurent trouvé, dans le temps écoulé, le point de perspective nécessaire; lorsque, durant les loisirs politiques de cinq principats, on se mit à regarder en arrière, vers ces époques heureuses qui n'avaient point connu de tyrans baladins ou imbéciles, les yeux et les souvenirs s'arrêtèrent sur ces Pères conscrits qui avaient dompté l'Italie et soumis l'univers. Alors la curie parut le temple de la sagesse et le sénat devint une

1. T. III, p. 439 et suiv.

idole. Cette idole, les empereurs, parvenus d'hier, la traitaient assez mal, lui faisant commettre mille indignités, avec toutes sortes de respects extérieurs. Cependant c'était un grand nom et l'on se disait qu'il serait facile d'en faire encore une grande chose, rien qu'en mettant la réalité sous les apparences, en ramenant le prince à n'être, comme l'indiquait son titre, que le premier du sénat. C'est là ce qu'on avait voulu à la mort de Caïus et ce que l'on voulait encore sous Néron : les idées de révolution n'allaient pas plus loin. Aussi les Antonins paraîtront l'avoir accomplie par les égards qu'ils montreront à l'assemblée que Lucain appelle « l'Ordre Vénérable », et leur popularité tiendra autant à cette politique qu'à leurs vertus.

Néron au contraire affichait publiquement son mépris et sa haine pour le sénat, comme on a vu Caligula le faire insolemment. On lui prêtait l'intention de l'abolir et il laissait un de ses flatteurs lui dire : « Je te hais parce que tu es sénateur. » Il n'est donc pas étonnant que beaucoup de Pères conscrits se soient jetés dans la conspiration de Pison, qui « fut puissante aussitôt que formée ». L'historien ne s'explique pas sur les projets ultérieurs des conjurés. Les uns parlaient de la liberté et du sénat, les autres d'un nouvel empereur. Il est évident que le dégoût inspiré par Néron à la haute société romaine devait pousser au désir de se débarrasser de lui ; que la révolution serait tentée par ceux qui avaient intérêt à la faire, c'est-à-dire par le sénat, et qu'elle se ferait à son profit ; qu'en conséquence, sans supprimer le chef, représentant l'unité du pouvoir dont tout le monde reconnaissait la nécessité, on prendrait des précautions pour subordonner ce chef à l'assemblée.

Ces conjurés n'étaient pas des hommes de l'âge d'or et d'une vertu antique. Il se trouvait autant de vices et de débauches dans leurs maisons qu'au palais de l'empereur et pas plus l'intelligence des vrais besoins de l'État. Leur chef était Pison, de l'illustre famille des Calpurnius [1]. Il

1. Cf. Tac., *Ann.*, XV, 48-50.

possédait des avantages qui en ce temps-là séduisaient la foule et n'excitaient pas encore l'envie : une grande fortune, une haute noblesse, de belles manières. Il était secourable aux petits, qu'à l'exemple des patrons des anciens jours il défendait devant les tribunaux ; accessible aux inconnus, dont le plus obscur ne le quittait pas sans emporter un secours ou tout au moins de bonnes paroles ; du reste, aimant le luxe et le plaisir comme tous ceux de sa condition, sans beaucoup de scrupules sur les moyens d'y arriver[1], et n'ayant, comme eux encore, le désir de monter au premier rang que par la mesquine ambition de ne pas rester au second. Il consentait bien à ce qu'on l'y portât, mais n'entendait pas se donner la peine de conduire lui-même l'entreprise.

La conspiration était surtout militaire. Néron avait partagé le commandement des gardes entre deux préfets : Tigellinus son favori, et Fænius Rufus qu'on laissait dans l'ombre et qui voulait en sortir. Celui-ci avait gagné des tribuns, des centurions, jusqu'à des soldats, indifférents aux questions politiques, mais quelques-uns honteux de la dégradation de l'empereur, un plus grand nombre désireux de changement, simplement pour changer ou pour monter en grade. A la suite venait la foule des gens ruinés et des mécontents, recrues habituelles des complots et des émeutes.

Au nombre des sénateurs enrôlés dans la conjuration, se trouvait un des consuls désignés, Plautius Lateranus[2], le seul peut-être qui songeât à quelque réforme constitutionnelle. Sénèque la connut[3]. Il n'y avait plus de sécurité pour lui que dans la mort de Néron, qui avait voulu l'empoisonner. Sans accepter une part active dans l'exécution, il se promit peut-être d'exploiter à son profit la bonne volonté

1. Il avait enlevé la femme d'un de ses amis (Tac., *Ann.*, XV, 59). — 2. La magnifique demeure de ce Romain servit de résidence à quelques empereurs et fut donnée aux papes par Constantin. Bunsen, *Beschr. der stadt Rom.*, III, I, 469. — 3. Tac., XV, 61, 65, n'affirme pas la complicité. Dion, LXII, 24, n'en doute pas. Un vers de Juvénal y fait sans doute allusion : *Quis tam perditus ut dubitet Senecam præferre Neroni* (VIII, 211) ?

que plusieurs conjurés lui montraient. Une vanité de poëte blessé y jeta son neveu Lucain. L'auteur de la *Pharsale*, qui dans son poëme met si aisément de côté l'histoire véritable, comme, dans sa vie, le compagnon de jeux, le favori de Néron laissait à la porte du palais les fières maximes du chantre de Caton[1], Lucain, quelque bon courtisan qu'il fût, n'avait cependant pu se résigner à flatter la manie malheureuse de Néron et à reconnaître l'empire des vers à celui qui avait déjà l'empire du monde. Néron lui défendit de faire des lectures publiques de ses ouvrages. Le dépit rappela au poëte Brutus et Cassius; il prit leur rôle[2]; nous verrons comment il le joua. Une femme qui était du complot, Epicharis, voulut gagner un chiliarque de la flotte de Misène; cet homme la trahit, mais elle nia tout et le secret fut sauvé. Les conjurés comprirent toutefois qu'on était sur leurs traces et qu'il fallait se hâter. Ils proposèrent à Pison de tuer le prince, quand il viendrait, comme il en avait l'habitude, le visiter sans gardes dans sa villa de Baia. Pison refusa. Il craignait que, le coup frappé à Baia, on ne le prévînt à Rome, soit quelque ambitieux, soit le consul Vestinus qui aurait peut-être essayé de rétablir la république. On remit l'exécution au jour des jeux du cirque, et un sénateur Flavius Scævinus sollicita l'honneur de frapper le premier coup.

La veille, Scævinus écrivit son testament et chargea son affranchi Milichus de faire aiguiser un poignard, qu'il avait pris dans un temple d'Étrurie et qu'il croyait destiné à servir d'instrument pour quelque noble entreprise. Puis il donna un grand festin à ses amis, la liberté aux esclaves qu'il aimait le plus et de l'argent aux autres. Il commanda encore à Milichus de préparer l'appareil nécessaire pour bander les plaies et étancher le sang. Ces circonstances éveillèrent les soupçons de l'affranchi; il courut au palais

1. Voyez les indignes flatteries qu'il prodigue à Néron au commencement de la *Pharsale*. — 2. *Multus in gloria tyrannicidarum palam prædicanda ac plenus minarum; usque eo intemperans ut Cæsaris caput proximo cuique jactaret.* Suét., *Luc. vita.*

et raconta tout. Scævinus, mandé aussitôt, nia d'abord. Mais il avait eu une longue conférence avec un conjuré, Antonius Natalis. On les interrogea séparément, ils se coupèrent, et Natalis, appliqué à la torture, fit des aveux complets ; il nomma Pison et Sénèque. Scævinus, averti qu'il avait parlé, déclara les autres, et parmi eux Tullius Sénécion, Lucain et Afranius Quintianus. Lucain dénonça sa propre mère Acilia ; les deux autres dénoncèrent Glitius Gallus et Asinius Pollion, leurs meilleurs amis. Voilà le grand courage de ces fiers républicains ! Devant la torture, avant la moindre épreuve, ils perdaient toute dignité, et pour sauver leur vie, ils jetaient au bourreau leurs amis, leurs proches. Lucain n'est-il pas parricide aussi bien que Néron, lui qui accuse sa mère innocente[1] ? Que de lâcheté le despotisme et la corruption avaient fait descendre dans les âmes en apparence les mieux trempées ! Jamais le niveau moral du monde n'avait été aussi bas.

Une femme, une courtisane fit honte à ces indignes Romains. Épicharis était retenue en prison. « Néron ordonna qu'on déchirât son corps à la torture. Mais ni les fouets, ni les feux, ni la rage industrieuse des bourreaux qu'irritaient les bravades d'une femme, ne purent la vaincre. » Le lendemain, comme on la ramenait à la question dans une litière, parce que tous ses membres étaient brisés, elle se passa durant le chemin un lacet au cou et s'étrangla. Des soldats montrèrent aussi quelque reste des vieilles vertus. Néron demandait à un centurion pourquoi il avait conspiré. Il répondit : « Mais je n'avais pas de meilleur service à te rendre après tous les crimes dont tu t'es chargé. » A la même question le tribun Subrius Flavus répondait : « De tous tes soldats nul ne te fut plus fidèle tant que tu méritas d'être aimé. Mais je te hais depuis que je t'ai vu assassin de ta mère et de ta femme, cocher, histrion et incendiaire. » Conduit dans un champ voisin où on lui creusait une fosse trop étroite : « Cela même, dit-il, ils ne savent le faire » Le

1. Rien du moins ne parut prouvé contre elle ; Néron l'oublia.

tribun chargé de le tuer lui recommandait de bien tendre la gorge : « Frappe aussi bien, » lui dit-il. Les autres centurions souffrirent la mort sans faiblesse. Il n'en fut pas de même de plusieurs sénateurs.

On avait pressé Pison de tenter quelque coup hardi, de parler au peuple, aux soldats, de se jeter au moins dans les hasards d'une lutte désespérée, puisque de l'empereur il n'avait à attendre que la mort. Mais ces efforts effrayèrent l'indolent patricien, qui était déjà acteur comme Néron[1] et qui, peut-être, eût gouverné comme lui. Il écrivit dans un codicille de grands éloges pour l'empereur et attendit que les soldats lui apportassent l'ordre de se faire ouvrir les veines. Le préfet du prétoire Fænius Rufus souilla aussi son testament par de lâches lamentations.

Le consul Vestinus eut plus de courage. Il donnait un grand repas ; les soldats arrivent et le demandent : il se lève, suit le tribun dans une chambre où déjà le médecin attendait. On lui coupe les veines, et il est porté encore plein de vie dans un bain chaud, sans avoir proféré une parole.

Latéranus, le consul désigné, refusa de rien révéler ; Épaphrodite, que Néron lui avait envoyé, n'obtint de lui que cette réponse : « Quand j'aurai quelque chose à dire, c'est à ton maître que je parlerai. — Mais tu vas être jeté en prison. — Faut-il y aller en larmes? — Tu seras envoyé en exil. — Qui m'empêche d'y aller gaiement? — Tu seras condamné à mort. — Ce n'est pas une raison pour gémir. — Qu'on le mette aux fers. — J'y resterai libre. — Je vais te faire couper la tête. — T'ai-je dit que ma tête eût le privilége de ne pouvoir être coupée? » On le traîna au supplice. Le tribun chargé de l'exécution était du complot. Latéranus lui tendit la gorge sans mot dire, et le premier coup n'ayant fait que le blesser, il secoua la tête, puis la replaça dans l'attitude convenable pour être abattue[2].

Sénèque ne pouvait mourir aussi simplement. Il avait

1. Tac., *Ann.*, XV, 65. — 2. Épictète, *Dissert.*, I, 1, 20.

prudemment refusé de se mettre en avant; mais quelques conjurés voulaient, disait-on, après s'être débarrassés de Néron par Pison, se défaire de celui-ci et donner l'empire à Sénèque. Il revint, en effet, de Campanie à Rome pour le jour de l'exécution, et il s'était arrêté dans une villa à quatre milles des murs, quand l'empereur, poussé par Poppée, lui fit connaître les accusations de Natalis. Au retour du messager, Néron demanda si le coupable s'était fait justice. « Il n'y songe pas, » répondit le tribun. On le renvoya porteur d'un ordre de mort. Sénèque le reçut sans émotion, et voulut se faire apporter son testament. Sur le refus du centurion, il prit ses amis à témoin de l'impossibilité où il était de reconnaître leurs services. « Je vous lègue, leur dit-il, l'exemple de ma vie. » Et comme ils fondaient en larmes : « Où donc est cette philosophie, où donc cette raison qui depuis tant d'années a dû vous préparer à tous les coups du sort? » Sa femme Pauline ne voulait pas lui survivre. Il combattit d'abord sa résolution, puis sa tendresse s'alarma de la laisser exposée aux outrages : « Je t'ai montré, lui dit-il, ce qui pouvait t'engager à vivre : tu préfères l'honneur de mourir. Je ne suis point jaloux de tant de vertu. » Le même fer leur ouvrit le bras à tous deux. Comme son sang coulait lentement, il se fit couper les veines des jambes et des jarrets. Son éloquence ne l'abandonna pas, même à son dernier moment; il appela ses secrétaires et leur dicta un long discours. Cependant la mort ne venait pas; il prit de la ciguë qui resta sans effet. Alors, les soldats le pressant d'en finir[1], il entra dans un bain chaud, et comme le maître de Platon, dans la prison d'Athènes, avait répandu quelques gouttes de poison en l'honneur de la divinité, il jeta un peu d'eau sur ses esclaves en offrant cette libation à Jupiter libérateur. Sénèque voulait être le Socrate romain. S'il ne l'avait pas été par sa vie, il allait presque le devenir par ses ouvrages[2].

1. Tac., *Ann.*, XV, 60-64. — 2. Je n'ai pas besoin de dire que la puissante originalité du philosophe grec le place bien au-dessus.

Pauline, dont les plaies avaient été bandées par les émissaires de Néron, vécut encore quelques années, mais en conservant une extrême pâleur qui rappelait son sacrifice. Lucain, que son odieuse délation n'avait pu sauver, avait aussi reçu l'ordre de mourir : Néron lui laissait le choix des moyens. Il écrivit un billet à son père pour lui recommander quelques corrections à faire à son poëme, dîna copieusement et tendit les bras : un médecin lui coupa les veines. Lorsqu'il sentit le froid gagner les extrémités de son corps, il déclama des vers de la *Pharsale* où il avait peint la mort à peu près semblable d'un soldat. Ces hommes qui n'avaient pas de ferme croyance au cœur, mouraient, même les meilleurs, théâtralement, en posant devant la mort, comme le gladiateur dans l'arène.

Lucain est un des noms populaires des lettres latines, et cependant son œuvre ne l'est pas[1]. La *Pharsale* était un magnifique sujet, le plus tragique qu'un poëte patriote pût choisir, puisqu'il s'agissait de l'événement le plus considérable des temps anciens : la mort de la république et la naissance de l'empire. Soutenu par l'histoire qui lui donnait de grands hommes, de grandes choses, des contrastes de mœurs, d'idées, d'ambitions, l'auteur n'avait pas besoin du secours périlleux des fadaises mythologiques ni des recettes ordinaires aux épopées de convention. Mais, pour traiter une pareille matière, il fallait une maturité d'esprit qui fit nécessairement défaut à ce poëte de vingt-cinq ans. Il manquait aussi de grâce, de sentiment et de naturel, parce que le naturel, qui semblerait devoir être l'attribut de ceux que n'ont pas encore ébloui les fausses splendeurs de la vie, est dans l'art un des derniers dons de la Muse. Comme il arrive souvent à la jeunesse qui grossit sa voix et raidit ses membres pour faire croire à sa virilité, il voulut être nerveux et fort. La *Pharsale*

1. Elle le fut quelque temps à Rome. Suétone (*Lucani vita*) se souvenait des lectures publiques qu'il en avait entendu faire et des folies des libraires pour *illustrer* les exemplaires mis en vente. M. Demogeot en a donné une belle traduction en vers.

a des vers qui paraissent sortir d'une trompette d'airain, et l'on sent circuler dans tout le poëme une séve trop forte qui donne des rameaux noueux et vigoureux, mais ne laisse pas éclore ces fleurs délicates et suaves qu'une nature plus douce et plus vraie fait naître sous les pas de Virgile. Voltaire, qui pour plus d'une raison lui est favorable, a dit de son poëme : « Il me semble que je vois un portique hardi et immense qui me conduit à des ruines. » Peut-être aussi cette grande histoire lui a-t-elle été fatale. L'épopée primitive qui parle dans le silence de tous les témoignages agrandit l'histoire en la faisant elle-même. Dans les temps où il ne reste de secrets pour personne, l'histoire diminue les poëtes qui veulent jouer avec des colosses qu'ils n'ont pas créés. On aimera toujours mieux voir César et Caton face à face que dans le miroir imparfait de Lucain.

Sénèque était au terme de sa vie d'écrivain; Lucain commençait la sienne; cette double mort doit être ajoutée aux crimes dont le souvenir pèse sur la mémoire de Néron. Nous retrouverons plus tard le philosophe, il nous faut abandonner ici le poëte, qui sans doute eût fait mieux si on l'avait laissé vivre[1]. Un style énergique et précis, de grandes images, de beaux vers, le recommandent aux lettrés; mais il n'a rien à nous donner pour ce livre, car son histoire est fausse, son éloquence sent l'école[2], et sa philosophie vient du Portique, où nous l'irons chercher.

1. M. Nisard en doute, *Poëtes latins de la décadence*, t. II, p. 31, et il se pourrait bien qu'il n'eût pas tort, les défauts de Lucain étant de ceux dont on ne guérit pas. — 2. Quelques-uns de ses discours sont pourtant fort beaux, témoin celui de Caton près du temple d'Ammon, dont il refuse de consulter l'oracle parce que sa conscience lui suffit :

Un Dieu vit dans nos cœurs ; il nous parle sans voix.
En nous donnant le jour il nous dit une fois
Tout ce qu'il faut savoir,... etc.
Est-il un autre autel pour la divinité
Que la terre, le ciel, l'Océan, l'air immense
Et la vertu...?
(IX, 574 et suiv., traduction de M. Demogeot.)

Quintilien trouvait Lucain plus orateur que poëte. J'ai à m'occuper moins encore de Perse, médiocre auteur de lieux communs.

Les exécutions achevées, les bannis partis pour leur exil et les confiscations prononcées, Néron publia un édit avec un mémoire qui racontait au long tout le complot et les aveux des conjurés. Puis vinrent les récompenses : deux mille sesterces à chacun des prétoriens, qui désormais ne payeront plus le blé des rations ; les ornements du triomphe et des statues dans le Forum à Tigellinus, à Pétronius Turpilianus et à Nerva [1], ceux du consulat à Nymphidius ; puis encore les basses adulations des Pères qui vouèrent des courses de chevaux, des offrandes religieuses ; le consul désigné, Anicius Cérialis, demandait un temple pour « le Dieu Néron [2] ». Le poignard de Scævinus fut consacré à Jupiter Vengeur, et le mois d'avril devint le mois Néronien. Malgré ces bassesses, il faut pourtant reconnaître que, si quelques innocents furent frappés, les conjurés étaient évidemment coupables et que leur condamnation avait été légitime.

La mort de Poppée, que Néron blessa mortellement dans un accès de brutale colère, sembla réveiller sa cruauté [3]. Il défendit à Cassius de paraître à ses obsèques et peu après il l'exila. Silanus, accusé de je ne sais quelle complicité avec lui, mais victime de sa popularité et de sa descendance d'Auguste, fut relégué à Barium et vit bientôt arriver les exécuteurs ordinaires, un centurion et des soldats. Le centurion l'engageait à se faire ouvrir les veines. Silanus, jeune et fort, répondit avec colère, se défendit quoique désarmé et ne tomba que comme en un combat, percé de coups, tous reçus en face. Un autre drame suivit celui-là. Le consulaire Antistius Vetus, beau-père de Rubellius Plautus, une des premières victimes de Néron, était craint à cause de cette parenté, car les crimes se tiennent et s'attirent. Accusé par un homme qu'il avait autrefois puni durant son proconsulat d'Asie, il se retira dans la ville de Formies et envoya sa fille Pollitta solliciter auprès du prince. Pollitta

1. Cf. Borghesi, *Œuv.*, V, 29. — 2. Tac., *Ann.*, XV, 74. — 3. Il ne voulut pas qu'on brûlât son corps, selon l'usage romain ; il le fit embaumer et ensevelir dans le tombeau des Jules. Tac., *Ann.*, XVI, 6.

avait vu sonmari assassiné sous ses yeux ; et avant que les meurtriers n'emportassent sa tête sanglante, elle avait voulu la baiser une dernière fois, gage d'un amour qu'elle n'oublia pas. Elle conservait le sang pieusement recueilli et les vêtements qui en avaient été trempés; toujours inconsolable, toujours enveloppée de deuil, elle ne prenait d'aliments que pour ne point mourir. Sur les instances de son père, elle se rendit à Naples, et comme on ne lui permettait pas d'approcher de Néron, elle se plaçait sur son passage, lui criait d'écouter l'innocent, de ne point livrer un consul, son ancien collègue, à un affranchi, employant tour à tour les larmes et les imprécations. Tout fut inutile ; alors elle revint dire courageusement à son père qu'il fallait mourir. Antistius Vétus ne souilla point son testament du nom de son meurtrier. Il appela ses esclaves, leur distribua l'argent qu'il avait et leur permit de prendre tout ce qu'ils pourraient emporter, sauf trois lits qu'il se réservait pour les funérailles. Ensuite lui, sa belle-mère et sa fille s'ouvrirent les veines dans la même chambre, avec le même fer, et trois générations disparurent à la fois dans une même maison [1].

La peur est implacable et Néron avait eu peur. Aussi, depuis la conspiration de Pison, les condamnations se succédaient-elles avec une effrayante rapidité. Tout à l'heure, c'était Antistius Vétus; c'est maintenant Publius Antéius; le brave Marcus Ostorius Scapula, dont les meurtriers redoutaient la force et qui tendit la gorge sans résistance; Annæus Méla, le père de Lucain ; Anicius Cérialis, Rufrius Crispinus, ancien préfet du prétoire ; Pétrone, voluptueux efféminé qui, jouant avec la mort, se coupa les veines, les ferma, les rouvrit, tandis qu'on lui récitait des chansons et des poésies joyeuses. Il récompensa quelques esclaves, en fit châtier d'autres, se promena, dormit, et pour finir, décrivit dans son testament les plus monstrueuses débauches de Néron, puis le lui envoya cacheté (66). Comme

1. Tac., *Ann.*, XVI, 10-12.

tant d'autres à cette époque, il avait mal mené sa vie, mais il en sortait bravement. Ces morts stoïques étaient du reste devenues dans cette étrange société comme une bienséance que tout homme qui se respectait devait observer.

La plus illustre victime fut Thraséa Pætus. « En le tuant, dit Tacite, Néron voulut tuer la vertu même. » On lui reprochait de n'être pas venu depuis trois ans au sénat, de n'avoir jamais sacrifié pour la conservation du prince, pour sa voix divine [1], de nier la divinité de Poppée ; son silence, son éloignement des affaires étaient, disait-on, une accusation contre l'empereur, contre lui-même : Caton reparaissait [2]. On peut trouver qu'il avait eu bien tard ces scrupules, après que l'empire l'eût fait monter au faîte des honneurs, lui le provincial du municipe de Padoue ; et quand Eprius Marcellus[3] sommait le consulaire de se montrer enfin dans la curie, le pontife, d'assister aux prières publique, le citoyen, de prêter le serment annuel de fidélité ; lorsqu'il lui reprochait d'aller disant partout : « le sénat, les magistrats, les lois, Rome même n'existent plus », nous sommes bien forcés d'admettre que cette conduite d'un homme si en vue, dont la maison était le rendez-vous des personnages les plus distingués de la ville [4], devait paraître un encouragement à de dangereuses entreprises. Mais vivre dans la retraite et médire du gouvernement au milieu de ses pénates semblera toujours un crime singulier; il fallait Néron pour que Thraséa reçût l'ordre de délivrer le prince d'une opposition si discrète.

D'abord on lui interdit de se montrer aux fêtes données pour l'arrivée de Tiridate à Rome. Dans une lettre froide et digne, il se borna à demander au prince des juges; on lui en donna : le sénat fut convoqué. Dès la pointe du jour, comme pour protéger les Pères contre un coup de main de prétendus conspirateurs, la curie fut entourée par

1. On faisait des sacrifices quand il était enrhumé. — 2. Thraséa avait écrit une vie de Caton. Plut., *Cat. d'Ut.*, 25, 37. — 3. Voy. sur Éprius Marcellus, Borghesi, *Œuvr.*, III, 285-293. — 4. .... *illustrium virorum feminarumque cœtus frequentes.* Tac., *Ann.*, XVI, 34.

deux cohortes prétoriennes en armes et par une foule d'hommes qui laissaient voir des épées sous leur toge, gens payés sans doute pour représenter le peuple dans cette tragédie et le montrer accourant à la défense de Néron. Le questeur du prince donna connaissance d'un message impérial où, sans nommer personne, Néron reprochait aux sénateurs d'abandonner les fonctions publiques et de légitimer par leur indifférence pour les intérêts de l'État celle de l'ordre Équestre. Le sénat comprit et les accusateurs étaient prêts. Il ne semble pas qu'il y ait eu de débat contradictoire ni que personne ait osé défendre Thraséa. L'accusé attendait chez lui la décision des Pères. Quand il la connut, il se prépara à mourir, avec fermeté, mais sans ostentation; il ne fit point à ses amis de discours étudiés, les congédia afin de ne les point compromettre et contraignit sa femme Arria de se conserver pour leur fille. Seulement, quand on lui eut ouvert les veines des bras, il appela le questeur qui avait apporté l'arrêt et lui dit : « Regarde, jeune homme. Puissent les dieux détourner ce présage! Mais tu es né dans un temps où il est bon de fortifier son âme par des exemples de courage. »

A côté de Thraséa, Tacite place le vertueux Baréa Soranus. Proconsul d'Asie, il avait gagné l'affection de sa province, en exécutant de grands travaux au port d'Éphèse et en ne punissant pas les Pergaméens qui avaient empêché un affranchi de l'empereur d'enlever leurs statues et leurs tableaux. Cette sollicitude pour des sujets parut au maître insensé de l'empire une menace de révolte. On trouva un autre grief : Servilia, fille de Soranus, avait consulté les devins pour connaître l'issue du procès intenté à son père; elle fut impliquée dans l'accusation et comparut au sénat. « Le père et la fille étaient debout devant les consuls; le père chargé d'années, la fille à peine âgée de vingt ans, déjà condamnée au veuvage par l'exil récent de son mari Annius Pollion, et n'osant lever les yeux sur Soranus dont elle semblait avoir aggravé les périls. Interrogée par l'accusateur si elle n'avait pas vendu son collier et ses présents de

noces, pour en employer l'argent à des opérations magiques, elle se jeta à terre et pleura longtemps en silence; enfin, embrassant les autels : « Non, je n'invoquai, dit-elle, aucune divinité sinistre; je ne me permis aucune imprécation ; ces malheureuses prières n'eurent d'autre objet que d'obtenir de toi, César, et de vous, sénateurs, la conservation du meilleur des pères. J'ai donné mes pierreries, mes robes, les décorations de mon rang; j'aurais donné mon sang et ma vie, s'ils l'eussent demandé. Je ne réponds pas d'eux; je ne les connaissais point auparavant; j'ignore ce qu'ils sont, quel art ils exercent; pour moi, je ne parlai jamais du prince que comme on parle des dieux. Mais, si je suis coupable, au moins je le suis seule, et mon malheureux père ignorait ma faute. »

Soranus ne la laisse point achever : il s'écrie que sa fille ne l'a point suivi en Asie; qu'on ne l'a point impliquée dans l'accusation de son mari, qu'elle n'est coupable que d'un excès de tendresse; qu'on sépare donc leur sort, et le sien, quel qu'il soit, lui semblera doux. En même temps ils couraient se précipiter dans les bras l'un de l'autre: les licteurs se jetèrent entre eux et les retinrent. On les laissa choisir leur genre de mort.

Chacun des deux accusateurs de Thraséa reçut en récompense cinq millions de serterces (1 250 000 fr); celui de Soranus n'en eut que douze cent mille (300 000 fr.), mais il reçut en outre les ornements de la questure On voit que la profession de délateur était le plus lucratif de tous les métiers[1].

Tacite se lasse lui-même à raconter ces morts; et quoi qu'il fasse pour honorer la mémoire des victimes, il ne peut s'empêcher de laisser errer sur ses lèvres les mots de « patience servile » et de « lâche résignation[2] ». Ces hom-

1. Paconius Agrippinus et Helvidius Priscus furent bannis, Montanus déclaré indigne d'occuper une charge publique, etc. — 2. *Patientia servilis.... tam segniter pereuntes.... ignavia per silentium pereuntium. Ann.*, XVI, 15, 25. Il avait déjà parlé dans la *Vie d'Agricola* (42) de ces morts théâtrales et aussi ambitieuses qu'inutiles : *in nullum reipublicæ usum ambitiosa morte inclaruerunt.*

mes, en effet, ont bien le courage de mourir sans faiblesse ; ils n'ont pas celui de chercher à se sauver, eux et l'empire, par un beau désespoir. Tant que la guerre civile se continuait au sénat, malgré une juste horreur, on pouvait être du parti de ceux qui défendaient la cause de l'ordre et de l'avenir. Mais voici que le pouvoir dérive pour la seconde fois vers une cruauté folle, et qu'un saltimbanque couronné ne peut plus vivre sans mêler chaque jour le meurtre à l'orgie. C'est une bête fauve qui tue pour le plaisir de tuer et qui va être abattue, car, dans l'histoire, plus sûrement encore que dans la vie civile, le châtiment suit les grands coupables et presque toujours arrive à temps pour les frapper.

Mais la vengeance qui approche sera la guerre civile, puis l'usurpation militaire : le fléau existant sera détruit par un autre qui jettera l'empire dans un désordre sanglant, pour aboutir à une tyrannie nouvelle. N'y avait-il donc rien qui pût sauver le monde de ce double mal ? A défaut d'institutions dont nous avons déploré l'absence, le caractère des hommes suffit à conjurer bien des périls, et l'on vient de voir que Rome ne manquait pas de person nages dont nous prononçons le nom avec respect. Beaucoup suivaient même une doctrine, celle du Portique, qui a été un des nobles efforts de l'esprit humain. Sans examiner ici sa valeur philosophique, on a le droit de lui demander, en face de toutes ces hontes, ce qu'elle a fait pour les empêcher, et si elle savait former des citoyens aussi bien que des hommes.

On a attribué au stoïcisme ce qui restait de grandeur dans quelques âmes. Il ne leur a pas été inutile, puisqu'il les a soutenues, affermies dans le sentiment de la dignité humaine, forte assise sur laquelle on peut solidement bâtir. mais qui ne doit pas être seule à porter la vie. La vieille Rome n'était pas si complétement effacée que l'ancien courage ne se retrouvât, de loin en loin, dans la Rome nouvelle, comme un legs des mœurs et des générations passées ; et, tout le monde alors philosophant, les hommes

des anciens temps allèrent à ce système fait pour le petit nombre, et dont les rudes dehors convenaient à leur aristocratique vertu. Même du troupeau d'Épicure il sortait des gens qui savaient mourir aussi bien que Thraséa. On a vu ce voluptueux qui jouait si gaiement avec la mort. A un autre, on annonce que le sénat va le juger : « Eh bien! qu'ils fassent; nous, nous allons au bain, car c'est l'heure. » Au retour, on lui apprend qu'il est condamné : « A quoi, l'exil ou la mort? — L'exil. — Avec confiscation de biens? — Non. — En route donc; nous souperons aussi bien à Aricie qu'à Rome[1]. » Qu'on range, j'y consens, sous la bannière du Portique tous ceux qui, dans Rome, se tinrent en dehors de la corruption générale; mais il faudra convenir que, si cette philosophie honorait ceux qui la pratiquaient, elle était incapable de gagner la foule; or, c'est à ce caractère de fécondité générale et de prosélytisme ardent que se reconnaît la valeur sociale des doctrines. Quelle influence pouvaient exercer sur l'État des hommes qui visaient à l'impossible dans la vertu, comme Néron dans le vice; qui s'étudiaient à mutiler la nature humaine en supprimant la passion, afin de rendre le sage insensible à tout, même à la gloire; qui, prétendant n'avoir besoin de rien ni de personne, prenaient en pitié les soucis des autres pour améliorer leur condition, et disaient comme Apollonius : « Je n'ai nul souci des affaires publiques, ne vivant que pour les choses divines[2]; » ou dont les naïvetés vertueuses font penser aux sentimentales objurgations de Rousseau et de son école? « Grand Dieu, s'écrie Perse, si tu veux punir un tyran, fais qu'au moment où l'affreux délire l'entraîne, il voie la vertu et qu'à cette vue il languisse et souffre du regret de l'avoir quittée[3]. » J'imagine que Néron, en lisant ces vers, s'amusa fort avec Tigellinus et Sporus de la simplesse du poëte stoïcien, mais qu'aussi il s'irritait de rencontrer au milieu de sa joyeuse vie ces

1. Arr., *Epict.*, I, 1. — 2. Philos., *Vit. Apoll.*, V, 35. — 3. Sat., III, 35-38.

hommes au pâle visage qui ne parlaient que de la mort, comme si sous son règne il était impossible de vivre avec honneur. L'orgueilleux égoïsme de la secte était d'ailleurs fortifié par cette croyance au destin[1] qui, selon l'état des âmes, pousse à la résignation stupide ou à l'action violente; entre les deux, les stoïciens de Rome choisirent la protestation silencieuse et la dignité de la dernière heure. Ils se firent un désert au milieu du monde et y vécurent pour eux seuls, confinés dans les choses personnelles, sans s'élever aux considérations du bien général : ce sont les solitaires du paganisme. « Abstiens-toi et souffre » était leur axiome[2]. Le maître d'Épictète le frappe violemment à la jambe : « Prends garde, tu la casseras. » Il redouble; l'os se brise : « Je te l'avais bien dit. » Voilà leur dure et inactive sagesse. En politique, cette sagesse faisait des mécontents qui boudaient le prince; elle ne faisait point des hommes d'action ou de bon conseil[3]. Aussi les stoïciens laisseront les tyrans frapper au hasard, et ils croiront avoir assez fait lorsqu'ils se seront montrés impassibles dans les tortures, en jetant au licteur ou à la fortune contraire le mot de Sénèque : « Contre les outrages de la vie, j'ai la ressource de la mort. » Mais le vrai courage, c'est de rester dans la lutte et non de s'asseoir à l'écart, sauf à bien mourir. S'ils ne s'étaient point contentés de leur oisive vertu, ils auraient peut-être réveillé l'esprit public et empêché le sénat de donner le spectacle immonde de la pire dégradation où une assemblée politique soit jamais tombée. L'émeute faite par le peuple contre Poppée, en faveur d'Octavie, montre que tout sentiment de l'honnête n'était pas perdu, même au sein de la populace de Rome, et qu'il restait encore quel-

1. *Fata nos ducunt et quantum cuique restat, prima nascentium hora disposuit.... privata ac publica longus ordo rerum trahit.... olim constitutum est quid gaudeas, quid fleas.* Sen., *de Prov.*, 5. — 2. *Id. Ad Marc.*, 10. — 3. Sénèque essaye (*de Clem.*, II, 5) de disculper la doctrine stoïcienne d'être *minime principibus regibusque bonum datura consilium.* Tigellinus représentait à Néron : *Stoicorum arrogantia quæ turbidos et negotiorum appetentes faciat.* Tac., *Ann.* XIV, 57.

que point où l'homme de cœur et de résolution aurait pu s'appuyer.

Le stoïcisme, par sa doctrine d'abstention, était ce qu'il y avait de moins romain à Rome, où durant sept siècles le mot vertu signifia dévouement à l'État. On se souvient que, déjà au déclin de la république, la secte d'Épicure détournait le sage du soin des affaires communes[1]; les deux écoles qui agirent le plus sur l'esprit des Romains de l'empire, loin de gêner la tyrannie, l'encourageaient donc : celle-ci par son indifférence, celle-là par sa résignation; de sorte que le despotisme impérial ne fut pas plus conteuu par les idées qu'il ne l'était par les institutions.

D'ailleurs il faut se souvenir que ce despotisme n'avait été jusqu'alors insupportable qu'aux membres de l'aristocratie sénatoriale. Hors de Rome, en Italie et dans les provinces, on n'avait jamais entendu parler de complot ni d'opposition, et l'on ne voyait pas l'ombre d'un désir de changement. Les villes, les peuples, avaient trouvé, dans l'intérêt même du prince, des garanties presque toujours sérieuses contre les excès des gouverneurs, et dans leurs libertés municipales toute la somme d'indépendance dont leur vanité et leurs affaires avaient besoin.

Mais voici qu'aux crimes Néron va ajouter des fautes et inquiéter ceux qui jusqu'à présent ne l'avaient pas été. Enivré de sa puissance par l'abus même qu'il en faisait, il crut son pouvoir inébranlable et ne recula devant aucune imprudence. Il insulta les généraux les plus célèbres en les soumettant au contrôle de ses affranchis[2], et il enleva aux armées les chefs qu'elles aimaient parce qu'elles avaient vaincu sous eux. Suetonius Paulinus, le vainqueur des Maures et des Bretons, fut disgracié, et Plautius Silvanus, l'habile commandant de la Mœsie, oublié sans honneur à son poste. Deux frères, de la vieille maison Scribonia, Rufus et Proculus commandaient les armées des deux Germanies; rappelés sous prétexte de conférer avec l'empereur des in-

1. Voy. le t. II, p. 7. — 2. Tac., *Ann.*, XIV, 39.

térêts de leurs provinces, ils trouvèrent sur la route l'ordre de se donner la mort. Ce fut le sort du meilleur capitaine de ce temps : Domitius Corbulon, attiré en Grèce, eut à peine mis pied à terre au port de Cenchrées, que les sinistres agents des exécutions impériales l'entourèrent ; il se perça de son épée en disant : « Je l'ai bien mérité. » Était-ce le regret d'avoir servi un tel homme, ou de ne l'avoir point renversé (67)[1] ? Lorsque les généraux virent le sort fait aux plus illustres d'entre eux, ils se sentirent tous menacés ; et quelques-uns, comme Galba, se préparèrent en vue d'une crise inévitable et prochaine[2].

Néron s'aliénait aussi les soldats et les provinciaux. Les armées étaient des occasions de dépenses, et les provinces des moyens de recettes ; pour maintenir dans ses finances l'équilibre que ses prodigalités dérangeaient, il ne payait plus les unes et il surchargeait les autres. La solde des troupes fut arriérée, les gratifications aux vétérans suspendues ; Dion affirme même qu'il supprima les distributions de blé à Rome[3], et l'on a vu que la révolte de la Bretagne avait eu pour cause l'établissement de taxes trop lourdes. Aux produits de l'impôt il ajouta d'autres profits : j'ai déjà dit ses exactions après l'incendie de Rome. Avec le temps il trouva de nouvelles ressources. Il se mit de compte à demi avec les concussionnaires, permit le pillage à condition d'avoir sa part, et ne conféra plus une charge sans ajouter : « Vous savez ce dont j'ai besoin. » Ou encore : « Faisons en sorte qu'il ne leur reste rien[4]. » Et comme il avait persécuté les généraux aimés des soldats,

1. Il avait été dénoncé par un de ses officiers, Arrius Varus (Tac., *H.*, III, 6). Dion (LXII, 19) dit que bien des gens étaient prêts à le proclamer empereur, et Suétone (*N.*, 36) que Annius Vinicianus, gendre de Corbulon, fut le chef d'une conjuration, préparée et découverte à Bénévent. Aur. Victor, *de Cæs.*, V, parle aussi de plusieurs complots ; et Henzen (*Scavi*, p. 21-22) cite ces mots des tables Arvales pour l'année 66 .... *ob detecta nefariorum consilia, providentiæ reddito sacrificio.* Mais il faut bien reconnaître qu'on ne sait rien de la conjuration de Vinicianus, ni quel rapport elle peut avoir eu avec la mort de Corbulon. — 2. Voyez dans Plut. et Suét. la conduite de ce gouverneur. — 3. Suét., *Ner.*, 32 ; Dio., LXII, 18. — 4. *Hoc agamus ne quis quicquam habeat.* Suét., *ibid.*

il condamna les gouverneurs aimés des provinces, par exemple Baréa Soranus, ce proconsul d'Asie, qui périt en 65 victime de son intégrité, de ses talents et de l'affection des gens de Pergame et d'Éphèse. On aime à mettre les révolutions au compte de la mobilité populaire; que de fois les gouvernements ont creusé de leurs mains l'abîme où ils ont disparu!

Une autre cause de ruine pour les provinces eût été les voyages de l'empereur, car il ne se mit jamais en route avec moins de mille voitures. Heureusement il ne quitta qu'une seule fois l'Italie : ce fut quelque temps après l'arrivée de Tiridate à Rome. Ce prince amenait avec lui ses enfants, ceux de ses frères Vologèse et Pacore, sa femme qui, pour cacher ses traits, portait, au lieu d'un voile, un casque d'or. Trois mille cavaliers Parthes et une nombreuse escorte romaine lui donnaient une armée pour cortége. Il traversa ainsi l'Asie, la Thrace, la Grèce et l'Illyrie, allongeant le voyage par la crainte superstitieuse que la mer lui causait[1], et ruinant sur sa route les cités à qui l'honneur de voir dans leurs murs un roi d'Arménie coûtait en un jour plusieurs années de leurs revenus[2]. Il entra en Italie en tournant l'Adriatique, gagna Naples où Néron l'attendait, et, arrivé en sa présence, fléchit le genou devant lui. Trait de prévoyance soupçonneuse qui rappelle ceux du moyen âge : on n'avait pas exigé qu'avant l'entrevue l'Arsacide déposât son épée, mais on en avait, par un clou, fixé la lame au fourreau. Il y eut à Naples, à Pouzzoles, de grandes fêtes et des jeux où Tiridate prouva son adresse à tirer de l'arc[3].

Néron tenait à montrer aux Romains le fils et le frère de ceux qu'on appelait le roi des rois, dans la condition

1. D'après la doctrine des mages, l'eau salée est impure. Pl., *H. N.*, XXX, 17. Cependant il revint par Brindes et Dyrrachium. — 2. Suét., 30, dit que la dépense fut de huit cent mille sesterces par jour, ce qui donne pour tout ce voyage, aller et retour, qui dura neuf mois, une dépense totale d'environ deux cents millions de sesterces. Au départ, Néron lui fit encore présent de cent millions de sesterces suivant Suétone, de cinquante millions de drachmes suivant Dion., LXIII, 6. — 3. Dio., LXIII, 7; Pl., *H. N.*, XXX, 6.

d'un vassal; il l'amena donc à Rome. Les prétoriens s'établirent autour du Forum; lui-même alla s'asseoir sur les Rostres, dans une chaise curule, en costume de triomphateur et entouré des enseignes militaires. Tiridate monta les degrés de l'estrade et se mit à genoux devant Néron, qui lui ôta la tiare et lui ceignit le diadème, tandis qu'un ancien préteur expliquait au peuple, en les traduisant, les prières de l'étranger. On le conduisit de là au théâtre, où l'assemblée salua Néron du titre d'*imperator*. Il porta au Capitole une couronne de laurier et ferma le temple de Janus (an 66)[1].

Cette fête à la fois pacifique et guerrière réveilla ses rêves de gloire militaire et de conquête. Il hésitait entre une expédition en Éthiopie, où il aurait trouvé les sources alors introuvables du Nil, une guerre contre les Parthes, pour rivaliser avec Alexandre, ou contre les Albaniens, pour forcer les passages du Caucase que nul général romain ni grec n'avait encore franchis[2]. Ainsi se tourmentait cette imagination blasée pour avoir été toujours satisfaite, cet esprit avide du merveilleux, parce qu'il n'espérait plus de sensation nouvelle que dans la recherche de l'inconnu, de l'impossible[3]. Naguère il avait cru à d'immenses trésors de Didon enfouis en Afrique, et il avait bouleversé la province pour les découvrir. Il étudiait la magie avec passion; et quand Tiridate était arrivé avec ses Chaldéens, il lui avait demandé tous leurs secrets. N'y trouvant que vide et néant, il s'était rejeté sur les grandes œuvres que la main peut accomplir et que l'œil peut voir; tout à l'heure il voudra couper l'isthme de Corinthe[4], maintenant il se demande laquelle des extrémités du monde, sous les feux de Sirius ou les glaces de l'Ourse, verra ses aigles victorieuses. Déjà les espions sont partis pour visiter le Caucase, et deux centurions ont pénétré jusqu'à des rochers inaccessi-

1. Suétone, *Ner.*, 13. Tacite ne semble pas avoir connu cette fermeture du temple de Janus; mais les médailles (Cf. Eckhel et Cohen) confirment le renseignement donné par Suétone. — 2. Tac., *H.*, I, 6. — 3. Tacite l'appelle : *incredibilium cupitor*. *Ann.*, XV, 42. — 4. Dion, LXIII, 16; Suét., *Ner.*, 19.

bles, d'où le Nil se précipite dans des marais inabordables[1]. Lui, s'il est encore à Rome, c'est pour y organiser ses armées ; les légions d'Illyrie, de Germanie et de Bretagne fourniront des corps d'élite. L'Italie même se réveille au bruit de cette ardeur guerrière et donne à son empereur une légion dont tous les soldats ont six pieds de haut : il l'appelle la phalange d'Alexandre le Grand.

Il part, mais pour le moment l'armée qui le suit ne porte ni le pilum ni le bouclier; la lyre y remplace l'épée, et les casques sont des masques de théâtre. C'est une armée de baladins qui accompagne son chef; la Grèce sera le théâtre de ses exploits. Il y paraît dans tous les jeux ; il y chante; il y conduit des chars (an 67 de J. C.). Au milieu du stade d'Olympie, il tombe; qu'importe! Les Grecs ne lui marchandent ni les applaudissements ni les triomphes. On lui décerne dix-huit cents couronnes, et l'on abat devant lui les statues des anciens vainqueurs. Lui-même abat parfois ses concurrents : à Corinthe, un acteur ose lui disputer l'attention publique et le prix du chant; il le fait étrangler en plein théâtre. Ces victoires chez le peuple de l'art et du goût le rendent si heureux qu'il veut les payer royalement : comme Flamininus, il déclare que la Grèce sera libre et de « sa voix divine » il lit à Corinthe durant les jeux isthmiques le décret que Flamininus du moins faisait proclamer par un héraut. Il promet un bienfait plus sérieux : il entreprend d'ouvrir l'isthme de Corinthe. Ses prétoriens, au signal de la trompette, attaquent le sol; lui-même avec un pic d'or il détache quelques pelletées de terre qu'il emporte. De toutes les îles les bannis arrivent, de toutes les provinces les condamnés ; Vespasien lui envoie six mille prisonniers juifs. Il n'y aura plus de peine de mort jusqu'à ce que l'ou-

1. Cf. Pl., *H. N.*, VI, 13; Dion, LXIII, 8 ; Tac., *H.*, I, 6; Sén., *Quæst. nat.*, VI, 8 La description qu'il fait de ces marais, d'après le récit d'un des centurions qu'il interrogea, est encore vraie aujourd'hui. Néron avait aussi envoyé, mais dans un but de commerce, un chevalier romain sur les côtes de la mer du Nord et de la Baltique pour y acheter tout l'ambre qu'il y pourrait trouver. Pl., *H. N.*, XXXVII, 11.

vrage soit fini[1]. Mais cette activité utile le lasse bientôt; il laisse déclarer le canal impossible et retourne à ses jeux, à ses fêtes, entremêlés d'exécutions : ce fut alors que Corbulon périt. A Eleusis, le parricide n'osa se présenter aux mystères d'où le héraut repoussait les impies et les scélérats[2]. La Pythie doit aussi lui avoir rendu quelque mauvaise réponse, car, à Delphes, il fit tuer des hommes et jeter leurs cadavres dans l'ouverture par où s'échappaient les vapeurs prophétiques[3]. Apollon eut hâte de se réconcilier avec un homme qui traitait si mal sa divinité, et un oracle conforme aux vœux du prince valut à la Pythie un don de 100 000 drachmes[4]. Il y avait alors, comme il s'en trouve dans tous les temps, beaucoup d'impies crédules qui tour à tour fouettaient et adoraient leurs dieux. Néron, sceptique et dévot, aurait joué au naturel ce personnage d'une comédie grotesque qui fait raccommoder son tonnerre chez le ferblantier du voisinage, puis tremble d'effroi aux sourds grondements de la machine remontée. Ses sacrifices dans les temples ne l'empêchaient pas de les piller. De Delphes il enleva cinq cents statues; il en prit d'autres à Olympie et força les Thespiens à lui abandonner l'Eros de Praxitèle[5] : pour réparer les pertes d'objets d'art causées à Rome par l'incendie de 64, il recommençait les vols des premiers conquérants de la Grèce.

Cependant un de ses affranchis lui écrivait sans cesse de Rome que les affaires exigeaient impérieusement sa présence. « Persuade-toi surtout, répondit-il, et répète-moi que je ne dois revenir que digne de Néron. » A son retour, il entra dans Naples, théâtre de ses débuts, sur un char traîné par des chevaux blancs, et, selon le privilége des vainqueurs aux jeux sacrés, par une brèche faite à la muraille. Il en fut de même à Antium, à Albanum, à Rome. Les Romains le virent arriver sur le char qui

1. Cela du moins avait été décidé pour son canal de Misène à Rome qui, traversant les marais Pontins, aurait tué d'ailleurs presque tous les travailleurs.— 2. Suét., *Ner.*, 34.— 3. Dio., LXIII, 14, et *Néron ou le Percement de l'Isthme*, dialogue attribué à Lucien.— 4. Paus., X, 7 et V, 26.— 5. *Id.*, IX, 2

avait servi au triomphe d'Auguste, avec une robe de pourpre, une chlamyde parsemée d'étoiles d'or, la couronne olympique sur la tête, et dans la main droite celle des jeux Pythiens. Les autres étaient pompeusement portées devant lui, avec des inscriptions qui disaient « où il les avait gagnées, contre qui, dans quelles pièces, dans quels rôles. » Derrière le char se pressaient les applaudisseurs à gages, criant, comme dans les ovations, « qu'ils étaient les compagnons de sa gloire et les soldats de son triomphe. » On démolit ensuite une arcade du grand Cirque, et il se dirigea, par le Vélabrum et le Forum, vers le mont Palatin et le temple d'Apollon. Partout sur son passage on immolait des victimes, on parsemait les rues de poudre de safran, on jetait des oiseaux, des rubans, des gâteaux. Il suspendit les couronnes sacrées dans ses chambres à coucher, autour des lits, remplit ses appartements de statues qui le représentaient en musicien, et fit frapper une médaille où il portait ce costume. Pour conserver sa voix, il ne parlait aux soldats que par l'organe d'un autre; et quelque chose qu'il fît, il avait toujours auprès de lui son maître de chant, qui l'avertissait de ménager sa poitrine et de tenir un linge devant sa bouche[1]. »

L'affranchi qui avait pressé son maître de revenir à Rome voyait juste. L'empire était las d'obéir à un « mauvais chanteur », comme Vindex appelait Néron. Une fermentation menaçante agitait les esprits, dans les armées et dans les provinces. Les Juifs étaient en révolte ouverte et il avait fallu envoyer de grandes forces contre eux. Les pays de langue grecque, façonnés de longue main au despotisme et accoutumés à révérer silencieusement les extravagances de leurs rois, ne donnaient aucun signe de révolte prochaine. Le don de la liberté fait récemment à l'Achaïe leur semblait une libéralité de bon augure. Plutarque, même après un demi-siècle, n'en parlait qu'avec reconnaissance. Néron chanteur et musicien, Néron artiste,

1. Suét., *Ner.*, 25.

poëte et cocher du stade, leur plaisait mieux qu'un empereur triste, économe et sévère. Mais dans tout l'Occident, où ne régnaient pas les souvenirs mythologiques et les mœurs de la Grèce, il n'y avait que du mépris pour l'impérial histrion, à qui beaucoup auraient tout pardonné, excepté de renier les coutumes nationales. Si la gravité romaine s'accommodait du vice et du crime, elle voulait du moins être officiellement respectée. Dans la Lusitanie, l'ancien mari de Poppée, Othon, attendait depuis dix ans l'instant de se venger. Le gouverneur de la Bétique écoutait les exhortations d'Apollonius contre l'ennemi des philosophes[1], et dans la Tarraconaise, le vieux Galba, un parent de Livie, se rendait populaire en gênant dans leurs exactions les intendants du fisc. Dans sa cohorte prétorienne on parlait tout haut du sénat, de la république, et lui qui avait refusé l'empire après la mort de Caïus, vingt-six ans auparavant, devenu plus hardi à mesure qu'il avait moins à perdre, il ramassait des oracles sur un empereur qui devait sortir de l'Espagne; il réunissait soigneusement les portraits des sénateurs tués par Néron et il entretenait de secrètes relations avec les bannis des Baléares. Dans les Gaules, un nouveau dénombrement, puis les dons exigés pour la reconstruction de Rome, avaient causé une vive irritation. Ces provinces, si voisines de l'Italie, voyaient presque et entendaient les saturnales étranges dont Rome était le théâtre. Elles étaient trop récemment entrées dans la civilisation romaine, trop gauloises encore, pour ne pas rougir de ces vices honteux que Néron étalait impunément aux bords du Tibre. Toujours aussi curieuses de nouvelles, elles ne manquaient pas de gens qui venaient leur raconter les scènes infâmes de la maison d'Or ou des jeux Néroniens[2], et leur dire : « Votre empereur, je l'ai vu au théâtre sur la scène, mêlé aux acteurs avec la cithare et le cothurne, avec le brodequin et le masque. Je l'ai vu garrotté, je l'ai vu chargé de chaînes, je l'ai vu agité des

1. A moins que Philostrate, *Apoll.*, V, 10, confondant les lieux et les personnages, n'ait voulu parler de Galba. — 2. Suét., *Galb.*, 10, et Plut.

fureurs d'Oreste, où jetant les cris de Canacé dans les douleurs de l'enfantement[1]. » A ces récits, la séve barbare remontait et l'on s'indignait d'obéir à un tel maître, moitié femme et moitié baladin.

Un de ceux qui avaient rapporté de Rome le plus de mépris et de colère était l'Aquitain Julius Vindex, de sang royal, et en ce moment gouverneur de la Lugdunaise. Il s'ouvrit aux nobles des Éduens, des Séquanes, des Arvernes, et les décida à se révolter contre Néron. Si dans ces conciliabules on parla beaucoup des vices de l'empereur, quelques-uns sans doute parlèrent aussi des inconvénients de l'empire [2] et se laissèrent aller déjà à cette idée d'une séparation qui, un an plus tard, était entrée en tant d'esprits. Vindex, malgré son origine gauloise, était trop romain pour concevoir autre chose qu'un changement de prince; toute sa conduite le démontre. Mais il n'aurait pas trouvé tant de Gaulois décidés à le suivre, si au mépris pour Néron ne s'étaient jointes, au fond de bien des cœurs, de secrètes espérances. La bataille de *Vesontio*, où les deux armées gauloise et romaine se précipitèrent l'une contre l'autre avec acharnement, prouve que Vindex, qu'il le voulût ou non, était le chef d'un mouvement national et que les légions de Verginius Rufus, toutes composées de Romains, avaient cru, en égorgeant 20000 Gaulois, détruire des rebelles à l'empire.

Avant de commencer son entreprise, Vindex avait écrit à divers gouverneurs des provinces occidentales pour obtenir leur concours, entre autres à Galba, qui ne répondit point, mais se fit complice de la rébellion en ne livrant pas comme les autres gouverneurs ces dépêches à Néron. Aussi, lorsque Vindex eut réuni une nombreuse armée de volontaires, il s'adressa une seconde fois à Galba : « Viens,

1. Cf. Suét., *Ner.*, 27-29, et Dion, LXIII, 22. — 2. Voy. Tac., *H.*, IV, 14, le discours de Civilis, et ces mots significatifs : *Gallias idem cupientes*, et celui de Vocula (*ibid.*, 57) donnant le même nom à la révolte de Sacrovir et à celle de Vindex. Plut., *in Galba*, montre la Gaule entière dans l'agitation et disposée à la révolte même après la mort de Néron.

il en est temps, lui disait-il; viens donner un chef à ce puissant corps des Gaules. Nous avons mis déjà sur pied cent mille hommes, nous en armerons davantage[1]. » Galba reçut cette lettre à Carthagène et en même temps un message du gouverneur de l'Aquitaine qui l'appelait contre les Gaulois. Il ne balança plus, car il venait d'intercepter l'ordre envoyé par Néron aux procurateurs de le tuer[2]. Il ne prit d'abord que le titre de lieutenant du sénat et du peuple (2 avril 68), leva une légion dans sa province, ce qui lui en fit deux, se forma une sorte de sénat, une garde de chevaliers et répandit partout des proclamations contre l'ennemi commun; Othon, gouverneur de la Lusitanie, lui donna toute sa vaisselle d'or et d'argent pour en battre monnaie. Il s'achemina aussitôt vers les Pyrénées.

« Néron était à Naples quand il apprit le soulèvement des Gaules, le jour même où il avait tué sa mère (19 mars 68). Il reçut cette nouvelle avec tant d'indifférence, qu'on soupçonna qu'il était bien aise d'avoir une occasion de dépouiller, par le droit de la guerre, les plus riches provinces de l'empire Il se rendit au gymnase, regarda lutter les athlètes, et prit le plus grand intérêt à leurs exercices. On lui apporta, pendant son souper, des dépêches plus inquiétantes ; alors seulement il s'emporta contre les révoltés en imprécations et en menaces. Il n'en resta pas moins huit jours sans répondre à une seule lettre, sans donner un ordre ; il ne parlait point de l'événement et semblait l'avoir oublié.

« Troublé enfin par les fréquentes et injurieuses proclamations de Vindex, il écrivit au sénat pour l'exhorter à venger l'empereur et la république, s'excusant sur un mal de gorge de n'être pas venu en personne à la curie. Rien ne le blessait plus dans les manifestes des révoltés que de se voir traiter de mauvais chanteur. Pour les autres imputations, disait-il, la fausseté en était bien démontrée par

1. Cf. Suét. et Plut., *Vie de Galba*. — 2. Suét., *Galba*, 9, et Aur. Victor, *de Cæs.*, 5. A moins qu'il n'ait supposé cet ordre pour justifier sa révolte.

le reproche qu'on lui adressait d'ignorer un art qu'il avait cultivé avec tant d'ardeur et de succès ; et il s'en allait demandant à chacun « si l'on connaissait un plus grand artiste que lui. » Cependant les messagers de mauvaises nouvelles arrivaient les uns après les autres; à la fin, saisi d'effroi, il prit le chemin de Rome. Sur sa route, un présage frivole releva son courage : c'était le bas-relief d'un monument où un chevalier romain traînait par les cheveux un Gaulois vaincu. A cette vue, il sauta de joie et rendit au ciel des actions de grâces. A Rome, il n'assembla ni le sénat, ni le peuple, mais tint conseil à la hâte avec quelques-uns des principaux citoyens convoqués chez lui, et passa le reste du jour à essayer devant eux de nauveaux instruments de musique. Il leur en fit remarquer, pièce à pièce, le mécanisme et le travail, assurant qu'il les ferait porter au théâtre, « pourvu que Vindex le lui permît. »

« Quand il apprit que Galba et les Espagnes s'étaient aussi révoltés, il perdit entièrement courage, se laissa tomber à terre et y resta longtemps comme à demi mort. On prétend qu'au premier bruit de la révolte il voulait faire tuer les gouverneurs des provinces et les commandants des armées, en abandonnant aux soldats le pillage des Gaules ; égorger les exilés et tous les Gaulois se trouvant dans la capitale ; empoisonner le sénat dans un festin; mettre le feu à Rome et lâcher en même temps les bêtes féroces sur le peuple, pour l'empêcher de se défendre contre les flammes. Détourné de ces projets par l'impossibilité de les exécuter, il songea enfin à combattre, mais sans rien préparer pour une expédition sérieuse, car dans cette nature mobile, à la fois féroce et efféminée, les sentiments les plus contraires se succédaient rapidement. D'abord il avait voulu tout tuer, puis chasser les consuls; se faire apporter les faisceaux, et franchir lui-même les Alpes ; il avait mis à prix la tête de Vindex : deux millions cinq cent mille drachmes pour son meurtrier; à quoi Vindex avait répondu : « Qu'on m'apporte la tête de Néron

et je donnerai la mienne en échange. » D'autres fois il parlait de la puissance qu'avaient son nom, sa figure, ses larmes. « J'irai, disait-il; je me montrerai sans armes aux légions rebelles. Ma douleur les ramènera au repentir et nous entonnerons ensemble un chant de victoire. Ce chant je veux le composer sur l'heure[1]. »

Un événement imprévu parut d'abord relever sa fortune. Lyon, récemment secouru par Néron, tenait pour lui. Cette seule raison eût suffi pour jeter dans le parti contraire les Viennois, ses voisins, et depuis longtemps jaloux de la colonie de Plancus, sur qui tombaient toutes les faveurs impériales. Déjà ils la tenaient assiégée. Lyon, encore menacé par les Édues et les Séquanes alliés de Vindex, appela au secours les légions de la haute Germanie.

A leur tête était un soldat de fortune, Verginius Rufus, brave, habile et sans ambition. Il avait en profond dégoût la lâche vie de Néron, mais il croyait encore au sénat, au peuple romain, à la légalité. Il s'effrayait à la pensée des malheurs qui fondraient sur l'empire, si les provinces, si les armées découvraient qu'on pût faire un empereur hors de Rome. La Belgique qui, sans être dévouée à Néron, voyait avec peine cette prétention des Gaulois du centre de donner un maître au monde, ne remuait pas. Verginius, libre de ce côté, pénétra dans le pays des Séquanes et menaça Besançon. Vindex, accouru pour le défendre, demanda une conférence. Les deux généraux s'entretinrent longtemps, et, désintéressés tous deux, tous deux méprisant Néron, ils s'étaient mis d'accord, lorsque leurs soldats, qui ignoraient le traité, en vinrent aux mains; les efforts des chefs ne purent les arrêter : « vingt mille Gaulois périrent et Vindex désespéré se tua. Néron ne gagna rien à cette victoire; les légions victorieuses abattirent ses images et voulurent proclamer Verginius. Il refusa, malgré leurs menaces de retourner à Néron, et il eut la force

1. Je ne répondrais pas qu'il n'y ait dans tout ce récit de Suétone plus de caricature que d'histoire. Comme de Néron on pouvait tout attendre, on pouvait aussi tout croire.

et l'adresse de les contenir jusqu'à ce que des nouvelles certaines lui arrivassent de Rome.

La confusion y était extrême et il semblait que l'empire tombait en dissolution; le principe qui en avait jusqu'à présent maintenu l'unité et la vie allait lui manquer: la légitimité de la famille naturelle ou adoptive d'Auguste. Des cent huit personnes composant cette maison, trente-neuf, c'est-à-dire plus du tiers, avaient péri de mort violente, trait caractéristique d'un temps où, comme à la cour des sultans, les plus rapprochés du trône étaient aussi les plus exposés. Néron était le dernier de cette race; avec lui elle allait finir, et comme rien n'avait été prévu pour la succession au principat, il n'y avait si petit gouverneur de province, si mince général d'armée qui ne songeât à fonder une dynastie nouvelle. Dans la basse Germanie, Fonteius Capito agitait ses légions et contre Néron et contre Galba. Un accusé appelant de sa sentence à l'empereur, il se fit apporter un siége plus élevé, s'y plaça et dit : «Tu es devant l'empereur maintenant, parle; » et il le condamna à mort. Claudius Macer en Afrique arrêtait les convois pour Rome, pensant que le peuple donnerait l'empire à qui pourrait faire cesser la famine. Si Othon en Espagne soutenait Galba, c'était dans la pensée que le vieillard l'adopterait et lui laisserait le pouvoir. Les légions d'Illyrie députaient, elles aussi, à Verginius en Gaule, pour lui offrir leurs serments, et si l'armée d'Orient ne se prononçait pas, c'est qu'elle avait sur les bras une guerre difficile. Mais l'exemple que de toutes parts on lui donnait ne sera point perdu, et elle se souviendra bientôt que ce n'est plus à Rome seulement que se font les empereurs [1].

Dans la capitale même la famine était menaçante [2]. Arrive un vaisseau d'Égypte; on croit qu'il est chargé de blé et l'avant-coureur de la flotte frumentaire : il apportait du

1. *Evulgato imperii arcano, posse principem alibi quam Romæ fieri.* Tac., *H.*, I, 4. — 2. Quand arrivèrent les premiers navires frumentaires que Vespasien avait laissés partir d'Alexandrie, il ne restait plus à Rome de blé que pour dix jours.

sable fin recueilli aux bords du Nil pour le cirque du palais impérial ! La colère, le dégoût gagnèrent jusqu'à la populace. Restaient les soldats. Un des préfets du prétoire, Tigellinus, faisait en secret son accommodement avec un ami de Galba[1]; l'autre, Nymphidius, crut qu'au milieu de cet étrange désordre il lui serait aisé de se faire jour jusqu'au palais des Césars. Il n'osa demander encore pour lui-même le pouvoir ; mais, exploitant le mécontentement des prétoriens contre Néron à cause de la faveur que celui-ci montrait à sa garde germaine, il leur persuada que le prince s'était enfui ; et afin de rendre à l'avance le gouvernement de Galba impossible, il leur promit en son nom des gratifications, 30 000 sesterces par tête, que le vieillard économe ne pourrait et ne voudrait jamais payer. Il comptait se présenter alors et acheter aisément l'empire. Cinquante-quatre ans après la mort d'Auguste, on songeait donc à mettre sa monarchie aux enchères.

Ainsi les provinces, les armées se soulevaient, le peuple de Rome, qui avait faim, menaçait, et les prétoriens se laissaient conduire par un entremetteur qui attendait le moment d'agir pour son compte. Dans cette anarchie d'ambitions contraires, un vieux nom, un vieux droit mille fois violé, mais subsistant toujours, faisaient du sénat le maître sinon réel, apparent du moins de la situation. C'était lui que Verginius invoquait, lui dont Galba se disait le lieutenant. Quelque peu habitués que fussent les sénateurs à agir avec résolution, la gravité des circonstances allait les forcer à sortir de leur engourdissement.

Mais que faisait Néron ? Il voyait se disputer de son vivant son héritage, « honte que pas un empereur n'avait subie, » disait-il lui-même, mais que méritait sa lâcheté. Il voulait fuir en Égypte, chez les Parthes, ou même aller se jeter aux pieds de Galba. Il engageait des aventuriers, des tribuns à le suivre et paraissait ne pas entendre, quand l'un d'eux lui répétait ce vers d'un de ses rôles :

1. Tac., *H.*, I, 72.

« Est-ce un si grand malheur que de cesser de vivre ? » Tous refusèrent et s'éloignèrent. La solitude se faisait dans le palais impérial. Néron, abandonné de ses courtisans, de ses gardes, appelait en vain un gladiateur qui lui donnât la mort. Personne ne répondait. Il était seul, seul avec ses crimes, avec ses craintes, avec sa lâcheté : agonie plus terrible que les violences par lesquelles d'autres périrent, parce que l'âme se relève et se retrempe pour la scène dernière, quand le peuple regarde. Un de ses affranchis, Phaon, eut pitié de lui et lui offrit sa villa à quatre milles de Rome. La nuit venue, il quitta le palais. Enhardis par cette nouvelle, les consuls convoquent le sénat, lui annoncent la fuite du prince et l'invitent à le déclarer ennemi public. Un d'eux était le poëte Silius Italicus, le chantre de la seconde guerre punique. Les Pères, heureux de pouvoir tout oser sans risquer rien, usèrent de la prérogative qu'on voulait bien leur reconnaître de disposer de l'empire, en proclamant celui des candidats qui paraissait avoir les chances les plus favorables, « l'élu de Vindex. »

Cependant Néron fuyait. Il était parti du palais à cheval, en tunique et pieds nus, caché sous un vieux manteau tout passé, la tête couverte, un mouchoir devant la figure, n'ayant pour toute suite que quatre personnes. En passant près du camp des prétoriens, il entendit les cris des soldats, qui faisaient des imprécations contre lui et des vœux pour Galba. Un voyageur dit en apercevant cette petite troupe : « Voilà des gens qui poursuivent Néron. » Un autre : « Qu'y a-t-il de nouveau à Rome touchant Néron? » L'odeur d'un cadavre abandonné sur la route fit reculer son cheval ; et le mouchoir dont il se couvrait le visage étant tombé, un ancien prétorien le reconnut, et le salua par son nom. Arrivé à un chemin de traverse, il renvoya les chevaux, et s'engagea au milieu des ronces et des épines, dans un sentier couvert de roseaux, où il ne put marcher qu'en faisant étendre des vêtements sous ses pieds ; il parvint, non sans peine, derrière les murs de la maison de campagne. Là, Phaon lui conseilla d'entrer pen-

dant quelque temps dans une carrière, d'où l'on avait tiré du sable ; mais il répondit « qu'il ne voulait pas s'enterrer tout vivant. » En attendant qu'on eût pratiqué une entrée secrète à cette maison, il prit dans sa main de l'eau d'une mare et dit avant de la boire : « Voilà donc les rafraîchissements de Néron ! » puis il se mit à retirer les ronces qui s'étaient attachées à son manteau. Le travail fini, il se traîna sur les mains, par le trou creusé sous le mur, jusque dans la chambre la plus voisine, où il se coucha sur un mauvais matelas garni d'une couverture en loques. La faim et la soif le tourmentaient ; on lui présenta du pain grossier qu'il refusa, et de l'eau tiède dont il but un peu.

« Tous ceux qui étaient avec lui le pressaient de se dérober le plus tôt possible aux outrages dont il était menacé. Il ordonna de creuser une fosse devant lui, sur la mesure de son corps, de l'entourer de quelques morceaux de marbre, s'il s'en trouvait, et d'apporter près de là de l'eau et du bois pour rendre les derniers devoirs à son cadavre, pleurant à chaque ordre qu'il donnait, et répétant sans cesse : « Quel artiste le monde va perdre ! » Pendant ces préparatifs, un courrier vint remettre un billet à Phaon ; Néron s'en saisit, et y lut « que le sénat l'avait déclaré ennemi de la patrie, et le faisait chercher pour le punir selon les lois anciennes. » Il demanda quel était ce supplice ; on lui apprit qu'il consistait à dépouiller le criminel, à lui serrer le cou dans une fourche et à le battre de verges jusqu'à la mort. Épouvanté, il saisit deux poignards qu'il avait apportés avec lui, en essaya la pointe et les remit dans leur gaîne en disant : « L'heure fatale n'est pas encore venue. » Tantôt il exhortait Sporus à se lamenter et à pleurer ; tantôt il demandait que quelqu'un lui donnât, en se tuant, le courage de mourir. Quelquefois aussi il se reprochait sa lâcheté ; il se disait : « Je traîne une vie honteuse et misérable ; » et il ajoutait en grec : « Cela ne convient pas à Néron ; cela ne lui convient pas : il faut prendre son parti dans de pareils moments ; allons,

réveille-toi. » Déjà s'approchaient les cavaliers qui avaient ordre de le saisir vivant. Quand il les entendit, il prononça, en tremblant, ce vers grec : « Des coursiers frémissants j'entends le pas rapide. » Et il s'enfonça le fer dans la gorge, aidé par son secrétaire Épaphrodite. Il respirait encore lorsque entra le centurion, qui, feignant d'être venu pour le secourir, voulut bander la plaie. Néron lui dit : « Il est trop tard. » Et il ajouta : « Est-ce là la foi promise. » Il expira en prononçant ces mots, les yeux ouverts et fixes[1]. » Icélus, affranchi de Galba, permit qu'on brulât ses restes. Les derniers devoirs furent rendus à ce maître du monde par sa vieille nourrice et par Acté, fidèle au souvenir de celui dont elle avait été le premier amour.

Cette fin misérable, cette longue agonie où le voluptueux souffrit toutes les douleurs du corps, où le tyran ne trouva personne pour lui obéir une dernière fois quand il demandait la mort, furent la légitime expiation de ce règne, qui avait été les saturnales du pouvoir. Cependant on a voulu réhabiliter Néron, et c'est en Angleterre, le pays de la froide raison, mais aussi des excentricités, qu'on s'est demandé : Néron fut-il un monstre ? Un contemporain, sans haine et sans enthousiasme, Pline l'Ancien, avait répondu d'avance : « Néron fut l'ennemi du genre humain[2]. »

Mais quel fut l'ennemi de Néron ? Qui pervertit ce caractère où la nature avait mis quelques dispositions heureuses et certaines qualités aimables ? Le pouvoir absolu qu'il reçut à seize ans. Cet empereur est le plus éclatant exemple des dangers du despotisme pour celui qui l'exerce, surtout s'il y arrive dans le jeune âge. Avant d'être le maître du monde, Néron chérissait sa mère, ses maîtres et il avait du goût pour les lettres, pour les arts.

1. Suét., 47-49. Cf. Dion. LXIII, 29. Jos., *B. J.*, IV, 9. Eutrop., VII, 9 Aurel. Vict., *Epit.*, V, 7. Cf. S. August., *Civ. D.*, V, 19. Plin., VII, 8. — 2. Pline, né l'an 23, mort en 79, avait trente et un ans à l'avénement de Néron. *H. N.*, VII, 46; Cf. VII, 45; XX, 92.

Simple particulier, il eût été un des élégants de Rome, où il aurait vécu longtemps et heureux ; roi absolu, il est mort à trente ans !

Cependant la mémoire de ce comédien grotesque, qui n'avait racheté ses vices et ses crimes par rien de grand dans la paix ni dans la guerre, subsista. Comme il n'avait pas été publiquement exécuté, quelques-uns crurent qu'il n'avait point péri et des imposteurs prirent son nom [1]. Dès l'année 69, un esclave qui lui ressemblait mit en émoi l'Asie et la Grèce. Un autre parut sous Titus. « Vingt ans après, dit Suétone, pendant ma jeunesse, il y eut encore un faux Néron que les Parthes s'empressèrent d'accueillir et qui ne nous fut livré qu'avec beaucoup de peine. » A Rome même, chaque année, au printemps et le 9 juin, son tombeau fut couvert de fleurs et de couronnes ; sur la tribune aux harangues, on apportait furtivement son image et l'on affichait des édits où il annonçait son prochain retour et ses vengeances : popularité malsaine par laquelle l'histoire ne doit pas se laisser séduire [2].

Une idée plus étrange fut celle que l'Apocalypse, composée peu de temps après sa mort, popularisa dans l'Église : Néron devait paraître de nouveau à la fin du monde pour être l'antechrist [3]. Au onzième siècle, l'imagination des habitants de Rome était encore obsédée par le fantôme du premier persécuteur des chrétiens. Son esprit, disait-on, hantait les environs du Monte Pincio, et il fallut, pour faire cesser ces terreurs, y bâtir l'église de Santa Maria del Popolo.

1. Tacite atteste qu'il y en eut plusieurs. *H.* II, 8. — 2. On s'est abusé sur cette prétendue popularité, qui n'exista que pour quelques intéressés. Cf. Suét., *Ner.*, 57. *Obiit... tantumque gaudium publice præbuit ut plebs pileata tota urbe discurreret*. cf. Plut., *Galba*. — 3. Le premier de ces faux Nérons se produisit à Cythnos, non loin de Pathmos, pendant que saint Jean écrivait dans cette dernière île son Apocalypse.

CHAPITRE XLIX.

GALBA, OTHON ET VITELLIUS (68-69).

Tibère avait mis le gouvernement sous la protection des prétoriens. En face d'une famille impériale impuissante à se perpétuer, d'une aristocratie épuisée de sang, même de courage, et d'une populace formée par le rebut de l'univers, les soldats avaient bien vite senti leur force. Séjan leur avait donné le moyen de se compter et de s'entendre, en les établissant aux portes de la ville, dans un camp qui valait une forteresse, d'où ils pouvaient braver toutes les colères d'un peuple sans armes et tenir le sénat sous la menace de l'épée. Déjà ils avaient vendu l'empire à Claude et ils croyaient le vendre encore à Galba. Mais, puisque la force était le droit, les inutiles soldats du prétoire ne pouvaient prétendre à garder pour eux seuls un privilége si lucratif. Les légions avaient accepté l'élu des prétoriens tant qu'il avait été un César; cette famille éteinte, et la carrière ouverte à toutes les ambitions, chaque armée songea naturellement à son chef. Voilà comment s'ouvrit l'ère des révolutions militaires qui, jusqu'à Constantin, ne seront interrompues que par deux familles, où l'on essayera de rétablir l'hérédité. Qu'on n'attende donc pas Septime Sévère pour proclamer l'avénement du despotisme militaire, c'est-à-dire le règne des soldats. Nous y sommes déjà : les deux années qui suivent la mort de Néron n'ont rien à envier aux plus mauvais jours de l'empire[1]

1. *Annum reipublicæ prope supremum.* Tac., *H.*, I, 11.

Galba était d'une des plus nobles familles de Rome[1], qui remontait à Jupiter; il l'affirmait du moins dans le tableau généalogique qu'il fit exposer au milieu du vestibule du palais. On y lisait encore que sa mère descendait de Pasiphaé, fille du Soleil. Il courait bien sur cette ancêtre d'assez vilaines histoires, mais l'important pour les Romains était qu'on vînt de loin. Galba avait été tour à tour gouverneur de l'Aquitaine et de la haute Germanie, puis proconsul d'Afrique, se montrant partout sévère, mais juste. La pacification de cette dernière province lui valut les ornements triomphaux et plusieurs sacerdoces; après quoi il se tint dans la retraite jusqu'au milieu du règne de Néron. Vers l'an 60, ce prince l'envoya dans la Tarraconaise, qu'il administra huit années. Il y fut d'abord, comme ailleurs, vigilant et dur. Ainsi il ordonna de couper les mains à un changeur infidèle et de les clouer sur son comptoir; il condamna au supplice de la croix un tuteur qui avait empoisonné son pupille, dont les biens lui étaient substitués, et, le coupable invoquant les priviléges des citoyens romains, il lui fit dresser une croix peinte en blanc beaucoup plus grande que les autres. Mais la crainte de donner de l'ombrage à Néron ralentit son zèle : « Mieux vaut l'inaction, disait-il; on ne peut demander compte à qui n'a rien fait. » Cependant, quand il vit que Néron se perdait, il travailla à se rendre populaire, et les lettres de Vindex le trouvèrent décidé et prêt. Le 2 avril 68, il monta sur son tribunal, où il avait fait placer les images des victimes du tyran, et un enfant, fils d'un proscrit, qu'il avait rappelé des Baléares. Il raconta aux troupes assemblées les crimes et les folies de Néron, tous les malheurs de son règne, et fut interrompu par des cris qui le saluaient empereur.

Il était perclu de goutte et il avait soixante-treize ans ; c'était se mettre bien tard en route pour un rude voyage. Mais ces Romains, incrédules à tout, étaient superstitieux à l'excès, parce que ce n'était pas la raison, mais le mépris

1. Servius Sulpicius Galba était né près de Terracine, le 6 novembre de l'an 3 av. J. C. Suét., *Galba*, 4.

qui avait tué leurs dieux. Les anciens hôtes de l'Olympe l'avaient déserté pour faire place à une divinité inexorable, le Destin, qui révélait ses volontés par des présages, et mille présages avaient annoncé à Galba une brillante fortune : il l'attendit cinquante ans ; il l'eût attendue plus longtemps encore[1].

Cependant, quand il sut la mort de Vindex, il se crut perdu et songeait à se tuer. Ses amis le retinrent ; bientôt son affranchi Icélus, arrivé de Rome en sept jours, lui apprit que Néron était mort, et que le sénat avait reconnu l'élection faite par la légion d'Espagne. Tout le monde s'accordait à prendre ce vieillard qui ne pouvait vivre longtemps, et dont chacun espérait hériter : tactique des partis et des ambitieux dont l'histoire offre plus d'un exemple. Malheureusement pour Galba, il ne pouvait, comme on l'a dit de Sixte-Quint, jeter ses béquilles et étonner le monde par une activité inattendue. Il reçut à Narbonne les députés du sénat, et presque en même temps il sut que les légions de Germanie, après quelque hésitation, lui avaient prêté serment, Verginius s'obstinant à refuser l'empire et Fontéius Capito ne trouvant pas d'appui pour ses projets. Avant de quitter l'Espagne, il y avait fait tuer les procurateurs de Néron avec leurs femmes, leurs enfants, et il avait châtié quelques peuples dont la soumission se faisait attendre. Dans les Gaules, il gratifia tous les alliés de Vindex le droit de cité et leur fit remise d'un quart du tribut ; mais les villes qui s'étaient montrées hostiles ou peu empressées, comme celles de la Belgique, furent privées d'une partie de leur territoire, chargées de nouveaux impôts ou condamnées à raser leurs murailles. Reims, Trèves et Langres furent les plus maltraitées ; il confisqua les revenus de Lyon, tandis qu'il comblait Vienne de ses faveurs[2]. Ces récompenses et ces punitions étaient également maladroites : elles créaient deux factions dans la

1. Voy. Suét., *Galba*, tout le chap. IX. — 2. Tac., *H.*, I, 8, 37, 51, 53, 65. Suét., *Galba*, 12. Steininger, *Gesch. des Trer.*, p. 83, pense même que Galba envoya à Trèves une colonie pour l'établissement de laquelle les anciens habitants et quelques peuples du voisinage durent céder des terres.

Gaule; elles y faisaient des vainqueurs et des vaincus. Galba devenait l'homme d'un parti, au lieu de rester l'élu de l'empire, porté au pouvoir par la réprobation universelle contre Néron.

A Rome, Nymphidius, le préfet du prétoire, gouvernait au nom du nouveau prince. Ce personnage avait eu la part principale dans la chute de Néron, en persuadant aux prétoriens que leur prince les abandonnait pour fuir à Alexandrie. Il comptait bien que Galba reconnaissant lui laisserait sa charge et le pouvoir; il portait même ses visées plus haut, se disait fils de Caligula, quoique né probablement d'un gladiateur, et songeait à l'empire, malgré ses amis, qui lui disaient: « Mais qui donc à Rome consentirait à t'appeler César? » Quand il vit Galba donner à Cornelius Laco le commandement des gardes, il essaya de soulever ceux-ci, qui le tuèrent. Galba fit rechercher soigneusement et exécuter sans jugement ses complices, vrais ou supposés, parmi eux, un consul désigné, un consulaire et Mithridate, l'ancien roi du Pont. Quand il approcha de la ville, vers la fin de décembre, les soldats de marine, accourus à sa rencontre, lui demandèrent de leur confirmer le titre de légion, que Néron leur avait donné; il repoussa leurs prières, et, comme ils réclamaient avec énergie leur aigle et leurs enseignes, il les fit charger par sa cavalerie, puis décimer; beaucoup périrent[1].

La réaction prit rapidement les allures d'une persécution contre les amis de Néron. Galba envoya au supplice ses affranchis avec la fameuse Locuste, rappela d'exil tous les bannis et autorisa les poursuites contre les délateurs. C'était justice: on applaudit; mais il révoqua les libéralités faites par le dernier prince, qui ne montaient pas à moins de 540 millions de francs[2], et il chargea cinquante chevaliers

1. Cependant il fit plus tard des soldats de marine la légion *Ia Adjutrix*. On a un diplôme militaire accordé par lui, le 22 décembre 68, à des vétérans de cette légion. Voyez Borghesi, *OEuvr.*, IV, 204 et suiv. — 2. Tac., *H.*, I, 20. Deux mille deux cents millions de sesterces; je compte, avec M. Dureau de La Malle, le denier sous Néron à 1 fr. 02 c., et par conséquent le sesterce à 0,25 centimes. C'est à peu près la valeur que

d'en poursuivre à Rome et dans tout l'empire la restitution [1]. Les Hellanodices d'Olympie furent condamnés à rendre ainsi 250 000 drachmes et la Pythie de Delphes 100 000 : ce qui explique la popularité de Néron en Grèce. On ne laissait au donataire qu'un dixième de ce qu'il avait reçu ; si des acteurs, des athlètes avaient vendu leurs présents, on les reprenait aux acheteurs : exécutions financières qui rapportent d'ordinaire peu d'argent et beaucoup de haine. La cour, la populace étaient habituées à de fastueuses prodigalités ; Galba montra une économie qui était nécessaire, mais qui parut sordide, et le fit chansonner au théâtre [2]. Les notables, parmi lesquels on prenait les juges, lui demandèrent d'ajouter une sixième décurie aux cinq premières pour soulager celles-ci ; il refusa et supprima leurs vacances de l'hiver et du commencement de l'année. L'armée ne fut pas mieux traitée. La garde germaine, renommée pour sa fidélité aux empereurs, fut licenciée sans récompense, et les prétoriens, réclamant le *donativum* promis par Nymphidius : « J'enrôle des soldats, leur dit-il ; je n'en achète point [3]. » Plusieurs tribuns furent cassés ; il y eut aussi des destitutions dans les cohortes urbaines et les gardes nocturnes ; tous se sentirent menacés.

Hultsch donne au sesterce, d'Auguste à Septime-Sévère : 1 sest. = 2,2 silberg., ou 0 fr. 11 c. × 2,2 = 0 fr. 242. — 1. Suét., *Galba*, 15 ; Tacite (*H.*, I, 20) dit 30 ; peu importe. Cf. *H.*, II, 8. — 2. Suétone raconte (*G.*, 12) que Tarragone lui ayant offert une couronne d'or de quinze livres, il l'avait aussitôt fait fondre et avait réclamé trois onces qui manquaient au lingot. Un musicien renommé vient jouer de la flûte durant son souper. Galba lui donne cinq deniers (cinq francs), en lui faisant remarquer qu'il les prenait sur son argent à lui et non sur celui du public. Plutarque dit, il est vrai, que les pièces étaient d'or (cent vingt-cinq francs). — 3. Le *donativum* était une bien mauvaise coutume, mais d'origine républicaine, comme les distributions de blé à bas prix. A chaque triomphe, le général abandonnait à ses soldats une partie du butin. Pompée donna ainsi, à son troisième triomphe, six mille sesterces à chaque soldat. Pl., *H. N.*, XXXVII, 6. Mais ces gratifications, après la victoire, étaient faites aux dépens des vaincus, tandis que le *donativum* impérial était prélevé sur l'impôt public. La somme promise par Nymphidius, sept mille cinq cents drachmes, à chaque soldat des cohortes prétoriennes et urbaines, et douze cent cinquante à chaque légionnaire des vingt-huit légions (Plut., *G.*, 2), devait monter à trois ou quatre cents millions de francs.

On eût compris un gouvernement austère succédant a une administration prodigue. Cette politique était dangereuse ; pratiquée avec fermeté et talent, elle eût été utile; mais ce prince, si rigide, avait aussi ses faiblesses. Trois hommes le conduisaient : Titus Vinius, son lieutenant en Espagne ; Laco, son préfet du prétoire, et l'affranchi Icélus. On les voyait *tous trois à l'envi s'empresser ardemment à qui dévorerait ce règne d'un moment* [1]. Galba leur laissait vendre les charges et les faveurs. Tout était à prix d'or, la levée des impôts, les priviléges, les grâces, les supplices. La ville entière demandait la mort de l'infâme Tigellinus, le principal conseiller de Néron ; mais Tigellinus avait acheté la protection de Vinius. Galba gourmanda le peuple, assez peu généreux pour vouloir le sang d'un homme que la maladie allait emporter. Au moment où le peuple lisait le charitable édit, Tigellinus donnait une fête brillante pour le mariage de sa fille avec Vinius.

En apparence, tout réussissait au vieil empereur. Deux compétiteurs, Fontéius Capito dans la basse Germanie et Clodius Macer en Afrique, avaient été tués ; Vespasien lui envoyait ses serments et ceux de Mucien, le gouverneur de la Syrie ; son fils Titus, qui les portait, était arrivé déjà à Corinthe, et cette soumission rendait inutiles les assassins que Galba avait dépêchés dans la province [2] ; Verginius, coupable d'avoir mérité l'empire et de l'avoir donné, avait été attiré à Rome [3]. La Gaule et l'Espagne étaient dévouées; les légions d'Illyrie, mandées en Italie par Néron, avaient regagné leurs camps; celles de la haute Germanie, qui n'avaient point reçu de récompense pour leur campagne contre Vindex, montraient seules un vif mécontentement. Les députés des cités belges maltraitées par Galba affluaient dans les *castra* en habits de deuil, et, rappelant aux soldats leurs services méconnus, les poussaient à venger à la fois les injures d'une moitié de la Gaule et l'humiliation de

1. Corneille, *Othon*, acte I, sc. I. — 2. Suét., *Galba*, 23. — 3. Il vécut trente ans encore et ne mourut que sous Nerva, entouré de l'estime publique. Tacite fit son oraison funèbre. Cf. Pl., *Epist.*, *passim*.

leurs aigles[1]. Quand elles surent qu'à Rome les prétoriens aussi avaient lieu de se plaindre, que le peuple regrettait Néron, que le sénat était peu affectionné au nouveau prince, elles lui refusèrent obéissance. Aux calendes de janvier 69 (1er janv.), elles ne prêtèrent serment qu'au sénat, et leurs secrets messagers vinrent dire aux prétoriens : « Nous ne voulons pas de l'empereur élu en Espagne, faites-vous-mêmes un choix que toutes les armées puissent approuver. » Cette défection précipita la résolution déjà prise par Galba de se donner un héritier. Il hésitait entre Othon, qui s'était jeté avec toutes ses ressources dans son parti, et Marcus Calpurnius Piso Frugi Licinianus, à qui depuis longtemps il avait légué par testament ses biens et son nom. On reprochait au premier ses liaisons avec Néron et sa jeunesse débauchée ; mais peut-être l'âge et le malheur l'avaient mûri; il s'était fait aimer dans sa province. D'ailleurs il venait de se ruiner pour Galba, et il ne lui fallait pas moins que l'empire pour échapper à ses créanciers[2]. A ce moment il devait 5 millions de drachmes. Pison affectait l'austérité et les mœurs antiques, c'est par là qu'il avait plu au prince ; Galba le choisit (12 janv. 69).

Les remèdes héroïques ne sont pas toujours les meilleurs. Ce choix d'un jeune homme à l'humeur farouche[3] était un défi jeté à cette société qui aimait trop ses vices, pour vouloir d'un Caton sur le trône. Ce défi, Othon et les prétoriens le ramassèrent. En leur présentant Pison, Galba avait été sec, impérieux. « Il venait leur apprendre, avait-il dit, que, suivant l'exemple d'Auguste, il s'était donné un fils d'adoption et qu'il avait choisi Pison, comme à la guerre un brave s'en associe un autre; que la quatrième et la vingt-deuxième légion[4] s'étaient soulevées, mais que bientôt

1. *Ipsius exercitus pericula et contumelias conquerentes.* Tac., *H.*, I, 54 — 2. *Nisi principem, se stare non posse.* Suét., *Oth.*, 5.— 3. *Ingenio trucem et longo exsilio efferatum.* Tac., *H.*, I, 21. — 4. On dit habituellement la XVIIIe; Borghesi a prouvé, *OEuvr.*, IV, p. 244, que *duodevic.* est une faute de copiste pour *duoetvic.* La XVIIIe légion, détruite dans le désastre de Varus, n'avait pas été rétablie.

elles rentreraient dans l'ordre. » Ainsi on leur présentait un nouvel empereur; on leur annonçait une guerre civile, et pas une bonne parole, pas une promesse; le prince oubliait pour la seconde fois le *donativum!* « Il est certain, dit Tacite, que la moindre largesse eût retenu les soldats dans le devoir; il se perdit par cette sévérité antique et par une rigueur trop grande pour nos mœurs. »

Deux soldats entreprirent de transférer l'empire et le transférèrent, Proculus et Veturius, tous deux officiers subalternes. Ils reçurent les confidences d'Othon, ses conseils et de l'argent. Dès son arrivée à Rome, il avait travaillé les cohortes prétoriennes et les troupes réunies alors dans la ville en plus grand nombre qu'on n'en avait jamais vu: la légion venue d'Espagne avec Galba[1], les auxiliaires et les corps tirés par Néron de la Bretagne, des bords du Rhin et du Danube en vue de son expédition des portes Caspiennes, ou qu'il avait appelés à Rome contre Vindex[2]. C'étaient de grands moyens pour le Gouvernement, s'il eût été prévoyant; pour une révolution, si on laissait ces soldats inactifs supputer dans les dangereux loisirs de la capitale, les avantages d'une sédition. On connaissait la libéralité d'Othon : chaque fois qu'il recevait l'empereur à souper, il faisait distribuer à la cohorte de garde cent sesterces par tête, pour leur servir, disait-il, de ration; et à ces largesses publiques il en ajoutait de secrètes. Un jour, il apprend qu'un prétorien est en contestation sur les limites d'un champ avec le propriétaire voisin; il achète le champ tout entier et le lui donne. Avec de tels procédés, que les soldats comparaient à la lésinerie de l'empereur, Othon eut vite un parti. Dès le soir du quatrième jour qui suivit l'adoption de Pison, il aurait été proclamé, s'il n'avait craint le tumulte et les erreurs de la nuit. Le lendemain, son affranchi Onomaste, assemble au milliaire d'or quelques soldats, puis va le chercher auprès de Galba

1. La VIIe, celle qu'il avait levée en Espagne. *Id. ibid.*, p. 220. — 2. Tac., *H.*, I, 6.

même, qui sacrifiait devant le temple d'Apollon et à qui l'aruspice annonçait un péril prochain. Othon le quitte sous prétexte d'un rendez-vous avec ses architectes, pour rebâtir une vieille maison qu'il venait d'acheter, et trouve au milliaire d'or vingt-trois soldats qui le saluent empereur, tirent leurs épées et l'emportent au camp. Le tribun de garde, intimidé ou complice, laisse passer cette poignée d'hommes; leurs camarades accourent; tous applaudissent, et Othon est le maître du monde romain.

Cependant Galba, tout occupé de sacrifices, fatiguait de prières les dieux d'un empire qui déjà ne lui appartenait plus. Quand le bruit de ce qui se passait arriva au palais, Pison se hâta de haranguer la cohorte de garde, pour s'assurer de son concours. Elle parut l'écouter; mais la plupart des troupes vers lesquelles on députa repoussèrent les messagers à coups de javelot, et la légion formée des soldats de marine[1] se rendit au camp des prétoriens. Une cohorte Germaine resta seule fidèle. Tout à coup la nouvelle se répand qu'Othon a été tué. Aussitôt les sénateurs et les chevaliers, tout à l'heure tremblants et muets, accourent, offrent leurs services, se plaignent qu'on ait ravi à leur justice un grand coupable, et décident Galba à quitter son palais, où il s'apprêtait à se défendre. Il monte dans une litière et s'avance à travers les flots pressés du peuple qui assistait à cette tragédie, dont le dénoûment n'était pas encore prévu, inquiet et « silencieux comme dans les grandes colères ou dans les grandes terreurs[2]. »

Un soldat se présente avec une épée sanglante, et se vante d'avoir égorgé Othon : « Qui t'en a donné l'ordre ? » lui dit le sévère vieillard. Mais Othon n'était pas mort. Les prétoriens l'avaient placé au milieu des aigles, sur le tribunal d'où ils avaient précipité la statue dorée de Galba, et ils l'entouraient sans laisser approcher de lui ni tribuns, ni centurions. A mesure qu'un soldat arrivait, ils le saisissaient, l'embrassaient, le conduisaient aux enseignes et lui

1. Tacite l'appelle *legio classica*, mais c'est la *I^a Adjutrix*. — 2. Tac., *H.*, I, 40.

dictaient la formule du serment, recommandant tour à tour l'empereur aux soldats et les soldats à l'empereur. Lui, de son côté, tendant les mains vers la foule, saluait respectueusement, envoyait des baisers, et, ajoute Tacite, « faisait pour devenir maître toutes les bassesses d'un esclave, *omnia serviliter pro dominatione :* » mot profond et toujours vrai. Quand il trouva l'assistance assez nombreuse, Othon parla : le fond de sa harangue fut qu'il ne garderait de pouvoir que ce qu'ils voudraient bien lui en laisser[1]. Puis il fit ouvrir les dépôts d'armes, et cette troupe sortit tumultueusement du camp. Dès que la cohorte qui précédait Galba les aperçut, le porte-enseigne arracha l'image de l'empereur et la jeta à terre. Ce fut le signal de la défection. Quelques javelots lancés au hasard dispersèrent la foule. En un instant le Forum fut désert; les porteurs de Galba, chargés par des cavaliers, laissèrent cheoir sa litière, et le vieillard roula à terre. « On l'a fait parler diversement à sa mort. Suivant les uns, il demanda d'une voix suppliante quel mal il avait fait, et quelques jours pour payer le *donativum*. Les autres, en plus grand nombre, disent qu'il présenta sa tête aux meurtriers, les exhortant à frapper si c'était pour le bien de la république. » Un soldat lui plongea son épée dans la gorge; les autres se ruèrent sur le cadavre et le mirent en pièces. Tacite le peint d'un mot : « Supérieur à la condition privée, tant qu'il y resta, et, au jugement de tous, digne de l'empire s'il n'eût été empereur. »

Pison, sauvé de la première fureur des assaillants par le dévouement d'un centurion qui détourna sur lui leurs coups, se cacha dans le temple de Vesta. Il fut bientôt découvert et massacré[2] sous le parvis; Vinius avait été tué avant lui. Les trois têtes, attachées à des piques, furent portées en triomphe parmi les enseignes des cohortes, au-

1. Suét., *Oth.*, 6. Ce thème était bien plus dans la situation que le discours que Tacite lui prête. — 2. Tac., *H.*, I, 41. Cf. Suét. et Plut., *Vie de Galba*. Dion, LXIV, 6, dit que beaucoup de monde périt avec Galba ; ἄλλοι συχνοὶ (16 janv. 69). Ce n'est point probable.

près de l'aigle de la légion (16 janv. 69). Plus tard, Vitellius trouva les requêtes de cent vingt individus qui réclamaient le prix du sang : il les fit mourir.

Pison avait été quatre jours César et Galba sept mois empereur; Othon régnera quatre-vingt-huit jours.

Othon[1] arrivait à l'empire avec assez mauvais renom. Le bas peuple croyait retrouver Néron et le saluait du nom de ce prince ; il laissa relever ses statues, rétablit dans leurs charges ses intendants, et affecta cinquante millions de sesterces à l'achèvement de la maison d'or. Mais, puisqu'il avait tué Galba, c'était une nécessité pour lui d'honorer la mémoire de celui qu'il paraissait avoir vengé. En Lusitanie, il s'était, durant dix années, conduit avec modération et désintéressement[2]; et, à Rome, ses premiers actes furent louables. Il laissa bien les prétoriens choisir leurs préfets et donner à Sabinus, frère de Vespasien, la préfecture de Rome, c'est-à-dire mettre la main sur le gouvernement civil. Mais il arrêta leur ardeur de massacre et de pillage, et ne leur abandonna que les trois ministres de son prédécesseur. Ils voulaient égorger Marius Celsus, consul désigné, et un des partisans les plus zélés de Galba. Othon, pour le sauver, feignit une grande colère, et le fit charger de chaînes : quelques jours après il lui donna un commandement important, et le mit au nombre de ses plus chers amis. Les soldats exigeaient la suppression des droits payés par eux aux centurions pour les congés, il les conserva, mais en les faisant payer par le fisc. « Tempérament utile, dit Tacite, et conservé par les bons princes[3]. » Au sénat beaucoup avaient parlé contre lui ; il parut avoir tout oublié; seulement, il accorda à la haine publique la condamnation de Tigellinus, qui mourut lâchement.

Il n'eut pas le temps d'en faire davantage, car déjà il avait un rival. Après le meurtre de Fontéius Capito, Galba avait envoyé aux légions de la basse Germanie un nouveau géneral

1. Marcus Salvius Otho, né à Rome, le 28 avril 32. Suét., *Oth.*, 1 et 2. — 2. *Per decem annos moderatione atque abstinentia singulari.* Suét., *Oth.*, 3. — 3. *H.*, I, 46.

que rien ne recommandait, Vitellius[1]. Il était de petite maison, ce qui n'empêcha pas les généalogistes de le faire descendre de Faunus, roi des Aborigènes et d'une divinité sabine, Vitellia. On ne connaissait que son aïeul, chevalier romain de Nucérie et procurateur d'Auguste; mais son père avait été censeur, et Claude en avait fait comme le second personnage de l'empire. Pour lui, élevé à Caprée au milieu des infamies dont Suétone entoure la vieillesse de Tibère, favori de Caligula, il n'avait fait aucune guerre; et des deux grands emplois qu'il avait gérés, le proconsulat d'Afrique et l'intendance des travaux publics, il était sorti, du premier, avec une réputation intègre, de l'autre, avec le renom d'un effronté pillard, ayant, disait-on, dérobé les offrandes dans plusieurs temples de Rome, et mis du cuivre et de l'étain à la place de l'or et de l'argent. Ces vols n'avaient pu rétablir sa fortune ruinée par la débauche et Suétone l'accuse d'avoir empoisonné son propre fils pour hériter de lui. Ses créanciers le suivaient partout; comme Othon, il n'avait de refuge que dans l'empire. Vinius, dont il avait obtenu les bonnes grâces en favorisant au cirque la faction des bleus, le proposa au prince pour commander les remuantes légions de la basse Germanie. Ses façons populacières, sa prodigalité, l'oubli de toutes les règles du commandement, lui eurent en peu de jours gagné les soldats. On a vu cependant que ce fut par les anciennes légions de Verginius que le mouvement commença, mais qu'elles ne firent point d'empereur. Ce n'est pas qu'elles fussent républicaines; elles n'avaient dans leur camp personne à qui elles pussent jeter la pourpre sur les épaules. Leur commandant, Hordéonius, était un vieillard perclus de goutte, et en attendant qu'un candidat parût, elles refusaient l'obéissance à l'autre vieillard du Palatin.

Le légat d'une des légions de la basse Germanie, Valens, qui avait tué Capito, peut-être afin de supprimer un dangereux témoin d'intrigues avortées, se disait mal payé de ce

1. Aulus Vitellius, né à Rome, le 7 ou le 24 septembre 15. Suét., *Vit.*, 3.

service, et excitait Vitellius à saisir la fortune qui s'offrait à lui. Le général ruiné n'hésita plus quand il apprit qu'à Mayence les légions avaient brisé les images de Galba. « Il faut, dit-il aux soldats, ou marcher contre vos camarades et commencer la guerre, ou choisir un autre prince. » Valens répondit en le saluant empereur. Un autre légat, que Galba faisait poursuivre pour des exactions, Cæcina, entraîna aisément l'armée de la haute Germanie à reconnaître cette élection. Celle de Bretagne suivit cet exemple, imité encore par la *I^a Italica* campée à Lyon. C'était onze légions[1], plus du tiers des forces de l'empire, et les troupes les plus renommées[2], qui se soulevaient contre Galba. On laissa les soldats trop vieux (*senes*) et des auxiliaires dans les camps du Rhin, pour ne point paraître abandonner la frontière aux barbares, et l'on fit de la masse des troupes actives trois armées : l'une, de quarante mille hommes, partit, sous la conduite de Valens, pour entrer en Italie par les Alpes Cottiennes[3]; l'autre, de trente mille, sous Cæcina, se proposa de franchir les Alpes Pennines (probablement le Grand-Saint-Bernard) ; Vitellius devait les suivre avec la troisième. Les Germains, les Belges, s'empressèrent à fournir des auxiliaires. Cologne, Langres, Trèves, offrirent des hommes, des chevaux, des armes, de l'argent. L'entraînement était général, comme si la Gaule-Belgique allait retrouver sa liberté. Chez les soldats même ardeur; pour remplir la caisse militaire ils apportaient leur solde, leurs armes de prix; ils voulaient partir malgré l'hiver et franchir les montagnes au milieu des glaces. L'Italie semblait si riche! Elle était le butin promis et, en passant, on pillerait la Gaule.

Les armées étaient déjà en marche, quand on apprit l'avénement d'Othon. Révoltées contre Galba, elles continuè-

1. Quatre dans la basse Germanie, trois dans la Haute, autant en Bretagne et celle de Lyon. Il y avait alors trente légions, soit plus de deux cent mille hommes, sans compter un nombre égal d'auxiliaires, formées en *alæ* et en *cohortes* — 2. *Magna per provincias germanici exercitus fama.* Tac., *H.*, II, 58. — 3. L'armée qui passa par *Lucus Augusti*, Luc, sur la Drôme, a dû franchir le Mont-Cenis ou le mont Genèvre (Tac., *H.*, I, 66).

rent leur révolte contre son successeur. Qu'importait le motif de la guerre? Ce que l'on voulait, c'était la guerre même. Les deux princes échangèrent d'abord des paroles de paix, puis des menaces et finirent par s'envoyer des assassins[1]. Othon, maître de l'Italie et de l'Afrique, reconnu par les légions d'Orient[2] et de l'Illyricum, gouvernait à Rome comme en pleine paix et sans violence, tout en préparant la guerre avec activité. Il confirmait dans leurs charges ceux à qui Néron et Galba les avaient promises, rendait leurs honneurs aux bannis, laissait ses fonctions à L. Vitellius, frère de son rival, et se contentait de reléguer à Aquinum Cornélius Dolabella, que beaucoup regardaient comme un candidat à l'empire[3]. Pour s'attacher les provinces, il partageait le consulat entre Verginius et un noble Viennois, Lucius Pompéius Vopiscus, donnait le droit de cité aux Lingons, de nouveaux colons à Hispalis et à Émerita, des priviléges à l'Afrique et à la Cappadoce; enfin il étendait sur la Mauritanie la juridiction de la Bétique[4], ce qui était une punition pour l'une, un honneur pour l'autre. Il pouvait même se vanter d'une victoire sur les ennemis de l'État. Neuf mille cavaliers Roxolans, qui s'étaient jetés sur la Mésie, avaient été taillés en pièces jusqu'au dernier homme, et il venait d'apaiser une sédition des prétoriens, qui du reste n'était point dirigée contre lui. Le croyant menacé par les sénateurs, ils avaient couru avec leurs armes à son palais, en criant qu'il n'y aurait pas de sûreté pour lui tant que le sénat existerait. Cette émeute lui avait fourni l'occasion de faire le plus magnifique éloge « de cette assemblée qui s'était maintenue depuis les rois jusqu'aux empereurs, comme un corps indestructible, immortel, qu'ils devaient transmettre à leurs descendants tel qu'ils l'avaient reçu de leurs pères. »

C'était bien à Othon de rappeler la loi à ces furieux et

1. Suét., *Oth.*, 8; Plut., *Oth.*, 4; Tac., *H.*, I. 74-5. — 2. Les légions d'Asie avaient envoyé aux prétoriens deux mains entrelacées en signe de concorde. Tac., *H.*, II, 8. — 3. Galba avait dissous la garde germaine comme lui étant dévouée. Suét., *Galba*, 12. — 4. *Provinciæ Bæticæ Maurorum civitates dono dedit.* Tac., *H.*, I, 78

de leur vanter le sénat ; malheureusement il avait acheté, par un don de 5000 sesterces à chaque soldat, la permission de parler avec cette modération. Il faut toutefois lui en savoir gré, en voyant comment son adversaire usait déjà du pouvoir. « Sa nouvelle fortune, dit Tacite, ne lui servait qu'à consumer d'avance les revenus de l'empire en lâches dissolutions et en festins ruineux. Dès midi, il était ivre et appesanti de nourriture. » Avec cela, un orgueil qui lui faisait dédaigner le nom de César, et accepter à peine celui d'Auguste ; il préférait se faire appeler Germanicus. C'étaient les barbares en effet, Germains ou Gaulois, qu'il menait au sac de Rome ; Cæcina, son général, en portait le costume et recevait les députations des sénats d'Italie avec la saie barriolée d'un Chérusque et les larges braies d'un Batave[1]. Ses troupes commirent sur leur route d'horribles dégâts : à Divodurum (Metz), elles tuèrent 4000 hommes, « ce qui répandit dans les Gaules un tel effroi, qu'à l'approche de l'armée il n'y eut point de ville dont la population ne sortît tout entière à la rencontre des soldats, avec ses magistrats, pour demander grâce. Les femmes et les enfants se prosternaient sur les chemins, et rien de ce qui peut désarmer un ennemi furieux n'était épargné par ces peuples pour obtenir, en pleine paix, de n'être pas traités comme s'ils eussent été en guerre[2]. » A Langres, ville amie, il y eut une mêlée sanglante entre les légionnaires et huit cohortes d'auxiliaires bataves. Sur le territoire Éduen on chercha vainement un prétexte de guerre. Outre l'argent et les armes qu'on exigea, ce peuple fournit gratuitement les vivres. Autun avait prévenu toutes les demandes par crainte. Lyon fit la même chose par zèle, mais sollicita, comme prix de son dévouement éprouvé, la destruction de la cité rivale des Viennois qui, après s'être rachetée par une gratification de 300 sesterces à chaque soldat, dut encore livrer des vivres, toutes ses armes et une grosse somme secrètement donnée à Valens.

1. Tac., *H.*, II, 20. — 2. Tac., *H.*, I, 63 et 66.

L'Aquitaine, la Narbonaise, l'Espagne s'étaient naturellement prononcées contre le meurtrier de l'empereur qu'elles avaient élu ; cette première armée gagna donc paisiblement les Alpes. L'autre s'avançait par le pays des Helvètes qui, ignorant la mort de Galba, refusaient de reconnaître Vitellius. Ils avaient nommé un général et réuni des troupes. Mais leurs recrues ne pouvaient tenir contre les vieux soldats des légions ; Cæcina les fit prendre en arrière par les milices de la Rhétie, tandis que lui-même attaquait de front. Battus partout, traqués dans leurs bois et leurs montagnes par les Rhètes, les Thraces et les Germains, ils se rendirent à discrétion pour sauver leur capitale Aventicum.

Cette soumission ouvrit à Cæcina les avenues des Alpes. Mais les montagnes, déjà gardées par l'hiver, le seraient peut-être encore par les Othoniens ; la désertion d'un corps de cavalerie cantonné sur le Pô et chargé d'observer les passages livra l'entrée de l'Italie. Cæcina, certain désormais qu'aucun ennemi ne l'arrêterait, même à la descente, précipita sa marche. Othon, tout en disant que Néron s'était perdu par ses lenteurs, se laissait donc prévenir ; il recevait la guerre, au lieu de la porter au milieu de ses adversaires. C'est qu'il avait eu à faire les plus grands efforts pour réveiller dans Rome quelque énergie guerrière. Depuis la fin du triumvirat, l'Italie n'avait pas vu de combats. Le sénat, la noblesse, les chevaliers s'effrayaient à l'idée d'abandonner leurs fastueuses villas et leur mollesse pour reprendre la vie des camps. Assis depuis un demi-siècle au festin de Damoclès, ils s'étaient habitués à voir l'épée suspendue sur leur tête, et ils la regardaient sans crainte, à condition que le festin fût bien servi et que rien ne vînt du dehors troubler leur lâche existence. Mais voici qu'il fallait courir aux armes, s'exposer aux fatigues, aux blessures, comme des hommes libres, et mourir pour Rome, comme au temps de la République : c'était trop ! On fit parler les présages ; mais Othon ne voulut rien entendre : il partit après avoir recommandé la république au

sénat et longuement parlé au Forum de la majesté du peuple romain au nom duquel il allait combattre [1]. Il emmena les prétoriens, les cohortes urbaines, les détachements des légions qui se trouvaient en ce moment dans la ville, les enrôlés volontaires et deux mille gladiateurs qu'il arma en soldats. Il marchait sans faste, toujours à pied, à la tête des enseignes, couvert d'une cuirasse de fer, mais plutôt conduit par ses soldats qu'il ne les guidait lui-même. L'indiscipline régnait en effet dans cette armée, toute dévouée cependant au chef qu'elle s'était donné et qui se montrait digne de cette affection. Mais, après de tels ébranlements et tant de catastrophes, le soupçon était partout, le soldat doutait de ses officiers et appelait trahison ce qui était prudence. « L'obéissance et la discipline, dit Tacite, étaient les seules vertus qui manquassent à ce parti où ne manquait pas la bravoure [2]. »

Pendant qu'Othon dirigeait vers le Pô la masse des forces qu'il avait pu réunir à Rome, et que sept légions, celles de Dalmatie, de Pannonie et de Mœsie s'apprêtaient à le rejoindre, sa flotte se porta sur les côtes de la Narbonaise dans l'espoir d'y arrêter Valens. Elle lui livra un combat heureux, que rendit inutile l'absence d'un commandant habile et respecté (les Othoniens avaient mis aux fers leur propre général); et Valens, affaibli seulement de quelques cohortes, qui tinrent la flotte en échec, franchit les Alpes. Cæcina avait besoin de ce secours. Une attaque trop précipitée sur Plaisance avait échoué et Suétonius Paulinus, le plus grand général de ce temps depuis la mort de Corbulon, traversant le Pô à la suite des Vitelliens, était venu les battre dans le champ des Castors, à douze milles de Crémone. Mais les soldats accusèrent Suétonius de n'avoir pas voulu achever sa victoire et demandèrent à grands cris un nouveau combat. Le vieux général eut beau montrer que, depuis la réunion de Valens et de Cæcina,

1. 24 mars 69. Ici se termine le premier livre des Histoires de Tacite, auquel est pris tout ce qui précède depuis l'arrivée de Galba à Rome, sauf quelques emprunts à Suétone, à Plutarque et à Dion. — 2. *Id.*, II, 19.

les Vitelliens n'ayant plus de secours à attendre, il y avait tout profit à traîner la guerre en longueur; qu'on les affamerait ainsi et qu'on donnerait le temps d'arriver en ligne aux troupes de Mœsie, surtout à la redoutable quatorzième légion, qui seule avait tenu tête aux Bretons révoltés et battu jadis quatre-vingt mille insulaires ; Othon, pressé d'en finir, donna l'ordre d'engager l'action. A cette première faute il ajouta celle d'ôter le commandement à Suétonius et de céder lui-même aux frivoles représentations de ses amis, qui le tinrent éloigné du champ de bataille. Les Othoniens, surpris au milieu d'une marche sur une étroite chaussée, furent rompus (14 avril)[1], et ceux qui échappèrent au carnage regagnèrent en désordre leur camp de Bédriac, dont le lendemain ils ouvrirent les portes aux Vitelliens. Othon était à *Brixellum*[2]; un soldat y accourt et lui apprend la défaite. Ceux qui entourent le prince refusent d'y croire : ce messager, disent-ils, n'est qu'un lâche, qui a fui du champ de bataille. Le soldat ne répond rien, mais tourne son épée contre sa poitrine et vient rouler tout sanglant aux pieds d'Othon. Cette mort le frappa. « Non, s'écria-t-il, je n'exposerai pas davantage la vie de pareils défenseurs. » En vain ses amis lui montrent quelles forces lui restent : une moitié de l'armée qui n'a pas combattu, les vaincus de Bédriac qui veulent se venger, les légions de Mœsie qui sont déjà dans Aquilée ; en vain les soldats jurent de relever sa fortune, les plus éloignés en lui tendant les mains, les plus proches en embrassant ses genoux. Il rejette tous ces projets de guerre civile. « C'est assez, dit-il, d'une bataille, » et il fait avec calme, sans ostentation, ses derniers préparatifs. « Il parle à chacun avec bonté, suivant leur âge et leur rang, ordonne aux plus jeunes, conjure les plus vieux de partir pour se soustraire au ressentiment du vainqueur, et, le

1. Dion, LXIV, 10, porte à quarante mille le nombre des hommes tués des deux côtés. — 2. Bressello, sur la rive droite du Pô, à onze lieues de Crémone. La position de *Bedriacum* est incertaine, peut-être près d'Ustiano, à l'ouest de Canneto, sur la rive gauche de l'Oglio.

front paisible, la voix ferme, il leur reproche une douleur et des larmes inutiles. Il prit soin que ceux qui partaient eussent des bateaux ou des voitures, brûla toutes ses lettres et distribua aux gens de sa maison ce qu'il avait d'argent. Il se disposait ainsi pour le dernier sacrifice, lorsqu'il entendit du tumulte et s'aperçut qu'on arrêtait comme déserteurs ceux qui, sur ses ordres, s'éloignaient du camp. « Ajoutons encore cette nuit à ma vie, » dit il. Il défendit qu'on fît violence à personne et ouvrit sa tente à tous ceux qui voulurent lui parler. Resté seul enfin, il demanda de l'eau glacée et deux poignards dont il essaya la pointe ; puis, s'étant encore une fois assuré du départ de ses amis, il se coucha tranquillement et dormit. Au point du jour il s'éveilla et se perça d'un seul coup au-dessous du sein gauche. On accourut à ses premiers gémissements, mais il expira bientôt : il n'avait pas trente-huit ans. Ses funérailles eurent lieu sur-le-champ, comme il l'avait ordonné. Les prétoriens portèrent son corps, en couvrant de baisers et de larmes ses mains et sa blessure ; quelques-uns se tuèrent sur le bûcher. A Bédriac, à Plaisance et dans les autres camps, il y eut plusieurs morts pareilles[1]. Cette affection des soldats pour leur chef et cette fin généreuse d'un prince qui ne veut pas prolonger la guerre civile, relèvent un peu ces temps déplorables. On dirait un reflet de l'ancienne vertu qui se glisse et brille entre les orgies et les lâchetés de Vitellius et de Néron, pour empêcher de désespérer encore du dévouement et du courage, comme Thraséa et Helvidius avaient empêché de désespérer de la vertu (16 avril 69).

Verginius était au camp de Brixellum, les soldats lui offrirent l'empire; il refusa encore et s'échappa dans le temps qu'ils forçaient sa maison. Rubrius Gallus alla porter enfin à Cæcina la soumission de ces vaincus si fiers, qui ne cédaient

1. Tac., *H.*, II, 46-51, et Suét., *Othon*, 10 et 11. Le père de Suétone, Suétonius Lætius, était alors auprès d'Othon en qualité de tribun de la treizième légion. Plutarque vit le tombeau du prince : il était simple et pour toute inscription portait son nom.

que faute d'un chef. La haute Italie vit alors se renouveler les horreurs des anciennes guerres civiles. Le soldat pillait, et les auxiliaires germains, bataves, gaulois, assouvissaient à la fois leur avidité et leurs vieilles rancunes. Les chefs, esclaves de leurs troupes, n'osaient rien empêcher; on craignait les vainqueurs, on craignait les vaincus. A chaque instant des querelles éclataient qui dégénéraient en séditions. A Turin les huit cohortes bataves faillirent en venir aux mains avec leur légion et les prétoriens ; la ville fut brûlée. A Pavie deux cohortes gauloises furent taillées en pièces par leurs propres légionnaires, et le tumulte était à peine apaisé, qu'on crut voir revenir sur ses pas la quatorzième légion pour tenter une surprise sur le camp des Vitelliens. On se hâta d'éloigner ce corps, qui hésita longtemps entre la révolte et l'obéissance. Les prétoriens furent licenciés; la légion VII[a] Gemina, levée par Galba en Espagne, fut dirigée sur la Pannonie, la I[a] Adjutrix sur l'Espagne, et l'on renvoya dans leurs quartiers d'hiver le reste des Othoniens ulcérés de leur défaite, du supplice de leurs plus braves centurions et de la joie insultante de leurs rivaux : c'étaient des auxiliaires tout prêts pour un nouveau prétendant.

L'horrible confusion où s'agitait l'Italie avait gagné les provinces qui reconnaissaient Vitellius. En Afrique, le procurateur des deux Mauritanies avait pris, disait-on, les marques de la royauté et le nom de Juba, qui rappelait aux Maures leur indépendance[1]. Il avait péri dans cette tentative, mais Cluvius Rufus, qui administrait toutes les Espagnes, était accusé d'avoir voulu faire de ce gouvernement sa part dans le déchirement de l'empire[2]. En Bretagne, les soldats avaient chassé leur chef et les Gaules venaient d'être ébranlées par une explosion inattendue des sentiments religieux et patriotiques, qui vivaient toujours au cœur des populations rurales. Un paysan Boïen s'était fait passer pour dieu et s'appelait le libérateur des Gaules. Une foule

1. Tac., *H.*, II, 58. — 2. *Ibid.*, 65.

fanatique le suivait; il avait déjà réuni huit mille hommes et le mouvement gagnait rapidement sur le territoire Éduen. La noblesse de cette cité, à qui le sénat et les honneurs de Rome étaient ouverts, s'effraya de cette insurrection populaire. Aidés de quelques cohortes vitelliennes, ils dispersèrent le rassemblement et prirent son chef. On le jeta aux bêtes, qui déjà repues refusèrent de le dévorer : « Il est invulnérable, » criait le peuple. On dut le faire tuer par des soldats[1]. Plus près encore de Rome, dans l'Istrie, un esclave fugitif se faisait passer pour un noble romain que la cruauté de Néron avait forcé de chercher un asile dans ce pays écarté, et la populace, les soldats s'attroupaient autour de lui, quand on reconnut l'imposture[2]. Tout l'Orient enfin était troublé par la grande insurrection des Juifs, à laquelle le voisinage des Parthes et les étranges rumeurs répandues dans ces provinces pouvaient donner tout à coup de formidables proportions.

On sait déjà que Vitellius n'était pas l'homme capable d'arrêter cette dissolution prématurée? Il avait à peine dépassé les frontières de la Belgique quand il apprit la victoire de Bédriac. Depuis ce moment, il ne traversa les villes que dans un char de triomphe et descendit la Saône sur des barques chargées de tout l'appareil des plus splendides festins. Aucune discipline parmi les gens de service; aucune parmi les soldats. Il riait lui-même de leurs violences et de leurs pillages. Arrivé dans la plaine de Bédriac quarante jours après la bataille (25 mai) et voyant quelques-uns reculer d'horreur devant les cadavres en putréfaction, il dit cette parole qui a été répétée ailleurs, dans des temps encore plus malheureux : « Le cadavre d'un ennemi sent toujours bon. » Il marcha lentement vers Rome, ruinant les villes et les campagnes sur son passage, car il traînait après lui moins une armée qu'une immense cohue : soixante mille soldats, dont trente-quatre cohortes de troupes auxiliaires; un plus grand nombre de valets, et des bouffons,

1. Tac., *H.*, 61. — 2. *Ibid.*, 72.

des histrions de tout genre, des cochers, au milieu desquels il passait les seuls instants qu'il ne donnât pas à la table ou à son pesant sommeil. « Dans tout le camp, aussi bien qu'au prétoire, on ne voyait, on n'entendait, dit Tacite, que les orgies des bacchanales entremêlées de clameurs et de meurtres. » A sept milles de Rome, les soldats se jetèrent sur le peuple accouru à leur rencontre ; dans la ville même, où leur étrange costume, leurs longues piques, les peaux de bêtes dont ils se couvraient étaient un objet de curiosité et d'effroi, pour un mot, pour un regard, ils tuaient.

Qu'importaient ces désordres à Vitellius ? Les armées d'Orient lui avaient adressé leurs serments, donc plus de soucis ; il relevait les statues de Néron ; il vivait au cirque et à table ; pour lui, régner, c'était faire bombance. Ces tyrans de Rome, qui se ressemblent par leur facilité à tuer, se distinguent par un vice dominant : celui de Vitellius était ignoble, une insatiable gloutonnerie. « Il s'invitait le même jour, dit son biographe, chez plusieurs personnes pour des heures différentes, et chacun de ces festins ne coûta jamais moins de quatre cent mille sesterces. Il suffisait à tous ces repas par l'habitude de se faire vomir. Le jour de son entrée à Rome, son frère lui donna un souper où l'on servit deux mille poissons des plus recherchés et sept mille oiseaux. Mais Vitellius effaça ces profusions par l'inauguration d'un plat d'une énorme grandeur, qu'il appela le bouclier de Minerve Protectrice[1]. On y avait mêlé des foies de carrelets, des cervelles de faisans et de paons, des langues de phénicoptères, des laitances de lamproies, mille autres choses encore que des trirèmes étaient allées chercher depuis le fond du Pont-Euxin jusqu'au détroit d'Hercule[2]. Sa gloutonnerie ne pouvait se contenir, même

1. Ce plat était d'argent ; on le conserva jusqu'à Hadrien, qui le fit fondre. Dion, LXV, 3. — 2. Quant aux trirèmes que Suétone envoie jusqu'au pays des Parthes, par je ne sais quel chemin, elles n'ont eu ni le temps, ni la possibilité de faire même le voyage du Pont-Euxin, les provinces orientales étant aux mains de Vespasien.

pendant les sacrifices : il mangeait sur l'autel la viande et les gâteaux que le prêtre y faisait cuire. » En peu de mois, ajoute Tacite, il engloutit neuf cents millions de sesterces[1]. Mais il légua son nom à certains plats que du temps de Dion on appelait encore des mets vitelliens !

Quant à l'administration, c'était l'affaire de Cæcina et de Valens, depuis longtemps rivaux, maintenant ennemis, et l'un des deux déjà traître. Vitellius leur avait donné le consulat pour les mois de septembre et d'octobre 69 : année consulaire par excellence, car elle compta quinze consuls[2]. Cette nomination faite et ses deux généraux chargés des affaires civiles, il lui sembla que sa fonction impériale était remplie et qu'il n'avait plus qu'à vivre en liesse. Ce gros homme avait le tempérament débonnaire et facile des bons vivants. Dans sa route de Cologne à Bédriac, il avait sauvé de la colère des soldats plus de malheureux qu'il ne leur en avait abandonné ; après sa victoire, il avait épargné le frère d'Othon, pardonné à Suétonius Paulinus de l'avoir battu à la journée du champ des Castors, et vers la fin, au moment le plus critique, tenant dans ses mains un frère, un fils, un neveu de Vespasien, il leur laissera la vie.

Ce qu'il avait été au camp, il le fut à Rome : recherchant bassement la popularité ; au théâtre, il applaudissait avec la populace ; au cirque, il soutenait les cochers qu'elle favorisait. Dans le sénat où il se rendait sans nécessité, sa tenue, son langage n'étaient pas d'un prince : il y faisait de longs discours, y supportait de vives discussions où la dignité impériale était compromise. Une fois qu'Helvidius Priscus lui parut aller trop loin, il appela les tribuns au secours de son autorité méprisée. Au sortir de la séance quelques-uns essayaient d'adoucir sa colère : « Est-ce donc, leur dit-il, chose si nouvelle que de voir deux sénateurs différer d'opinion ? » Cela parut très-sénatorial ; mais lors-

1. Suét., *Vitell.*, 13. Plin., XXXV, 12. Dion, LXV, 2-4. Jos., *B. J.*, IV, 42. Tac., *H.*, II, 95. Cf. Eutrop., VII, 12. — 2. Il y eut quatre consuls désignés qui n'eurent pas le temps d'entrer en charge. Voy. Borghesi, *Fasti consulares*, p. 68.

qu'il ajouta : « N'ai-je pas moi-même souvent contredit Thraséa? » on trouva le souvenir impertinent. Dion le loue de n'avoir confisqué les biens de personne, ni cassé les testaments d'aucun des amis d'Othon.

Ces façons débonnaires ne l'empêchaient pas de prendre de temps à autre les habitudes impériales. Un grand qui lui était suspect, Cornélius Dolabella, fut égorgé durant son sommeil; plus tard, il en força peut-être un autre, Junius Blésus, de s'empoisonner[1]. Suétone assure que, pour régler ses comptes avec ses créanciers, il les envoya à la mort[2]. Un d'eux croit échapper en lui criant : « Je t'ai fait mon héritier; » parole doublement imprudente et qui l'eût fait condamner s'il ne l'eût été déjà. Vitellius ouvre le testament; un affranchi devait partager avec lui; il prend le tout en faisant tuer le testateur et le légataire. Deux fils demandaient grâce pour leur père, on les exécuta avec lui.

En ce temps-là on croyait aux devins : on les consultait quand on n'était rien et, naturellement, on les proscrivait quand on était tout. Vitellius ordonna à ceux d'Italie de quitter la péninsule avant le 1er octobre; ils se cachèrent ou s'enfuirent, mais en jetant derrière eux un édit à leur façon : « A tous, salut. De par les Chaldéens défense à Vitellius d'être en aucun endroit du monde aux kalendes d'octobre. » Tous ceux qu'on put saisir furent exécutés. C'était répondre bien durement à leur plaisanterie; mais le bourreau faisait souvent sa partie dans les facéties impériales, et il ne manquait pas de gens pour en rire.

Voilà donc où l'empire en était venu dans l'espace d'un demi-siècle, depuis la mort de son fondateur : à Rome, des mœurs ignobles et sanguinaires; dans les armées, plus de discipline; dans les provinces, une fidélité douteuse; l'administration partout relâchée; les villes reprenant

1. Le récit de Tacite n'est pas clair; on ne comprend pas comment put se faire l'exécution. Il dit même que la joie de Vitellius en voyant Blésus mort contribua à faire croire au crime : *addidit facinori fidem. H.*, III, 39. — 2. Dion dit seulement, ce qui est plus vraisemblable (LXV, 5), qu'il se contenta de se faire livrer par eux leurs titres de créances.

leurs rivalités à la faveur des révolutions[1]; et la paix qu'Auguste avait donnée disparaissant; les frontières qu'il avait garnies de troupes laissées sans défense; tout l'édifice en un mot qu'il avait élevé chancelant et menaçant déjà de couvrir le monde d'une immense ruine.

Cette désorganisation si rapide était inévitable avec une constitution qui faisait tout dépendre du maître. Cette fois l'excès du mal amena, pour un temps, une réaction salutaire : au goinfre revêtu de la pourpre d'Auguste va enfin succéder un vrai prince; et il y avait tant de vitalité dans ce puissant État, qu'il retrouvera le repos et la prospérité dès qu'une main habile et ferme en aura saisi les rênes. Vespasien va recommencer Auguste; Titus, Trajan, Hadrien et les deux Antonins le continueront, sans plus de garantie il est vrai pour l'avenir, parce qu'ils laisseront encore tout au hasard et à la force, mais en faisant de leurs règnes la plus heureuse époque de l'humanité.

La succession des empereurs montre combien avaient été rapides le déclin et la destruction de l'aristocratie romaine, sous la double action de ses vices et de la loi de majesté. On ne la trouve plus dans les hautes charges, autrefois son domaine; et comme ce sont des parvenus qui fournissent des chefs à l'armée, ce sont eux qui vont donner des maîtres à l'empire.

Après les Césars on avait eu encore un patricien, Galba; Othon était d'une maison royale d'Étrurie; mais déjà Vitellius n'a plus qu'une origine équestre; Vespasien[2] est fils d'un paysan de la Sabine, et, l'Italie étant épuisée comme le patriciat, on va voir arriver les empereurs provinciaux.

L'aïeul de Vespasien avait été centurion dans les légions de Pompée, à Pharsale; son père ne s'était pas élevé dans l'armée beaucoup plus haut que l'aïeul, mais, chargé de perce-

1. *Discordibus municipiorum animis magis inter semet quam contumacia adversus principem.* Tac., *H.*, IV, 3. Comme Lyon et Vienne dans les Gaules, Leptis et Œa en Afrique se livraient de sanglants combats. *Ibid.*, 50. Cf. Suét., *Vesp.* 8: *provinciæ civitatesque liberæ, nec non et regna quædam tumultuosius inter se agebant.* — 2. *Titus Flavius Vespasianus*, né à Phalacrine près de Reate (Rieti), le 17 nov. 9 de J. C. Suét., *Vesp.*, 2.

voir en Asie l'impôt du quarantième, il montra une telle probité que plusieurs villes lui élevèrent des statues avec cette inscription : *Au receveur intègre.* Cette noblesse en valait bien une autre. Vespasien ne rougit jamais de son origine ; empereur, il se plut à visiter les lieux où s'était écoulée son enfance, défendit qu'on changeât rien dans la pauvre maison qu'il avait habitée et même, aux fêtes solennelles, but toujours dans une petite coupe d'argent que son aïeule lui avait donnée. Je voudrais effacer ses lâches complaisances pour Caligula. Mais sous un despotisme ombrageux ces flatteries malheureuses sont la rançon des honnêtes gens timides. Il les fit oublier sous Claude par des services. Légat d'une légion pendant l'expédition de Bretagne, il se battit trente fois contre l'ennemi, soumit deux peuples puissants, vingt villes et l'île de Wight. Aussi reçut-il les ornements triomphaux, deux sacerdoces et le consulat pour les deux derniers mois de l'année 51. Envoyé par le sort comme proconsul en Afrique, il s'y montra intègre et sévère[1], et il revint de sa province moins riche qu'il n'était parti, à ce point qu'il fut forcé, tout consulaire qu'il était et triomphateur, de faire, pour vivre, le commerce des chevaux. Néron l'emmena cependant dans son voyage d'Achaïe et il y courut risque de la vie, en s'endormant tandis que l'empereur chantait. Le besoin qu'on eut alors d'un général habile et sans naissance, mit fin à sa disgrâce. Les Juifs avaient battu le lieutenant consulaire de Syrie et pris une aigle. Corbulon étant mort, Suetonius Paulinus oublié dans son gouvernement de la Mœsie, Né-

1. Suét., *Vesp.*, I, 4. Tacite, *H.*, II, 97, semble dire le contraire. Vespasien avait sans doute déjà montré dans ce gouvernement une économie sévère. De là cette émeute d'Hadrumète, où on lui jette des raves à la tête, et ces souvenirs fâcheux (*famosum, invisumque*) laissés parmi les habitants, tandis que Vitellius s'était fait aimer par sa facilité et ses profusions. Un fait certain, c'est que Vespasien sortit pauvre de sa province. Suétone lui reproche cependant d'avoir extorqué deux cent mille sesterces à un jeune homme pour lui faire obtenir le laticlave. On a vu Burrus vendre aussi son crédit, et malheureusement ces façons qui ont été pratiquées en d'autres temps n'ont pas toujours fait perdre à celui qui s'en rendait coupable sa réputation de galant homme.

ron se souvint de Vespasien et lui donna le commandement des trois légions envoyées contre les Juifs (fin de 66).

Son premier soin fut de rétablir la discipline, et pour y réussir il usa du meilleur moyen, celui de donner en tout l'exemple, de ne refuser pour lui-même ni les fatigues ni les dangers. Partout les soldats le virent combattre à leur tête; au siége d'une petite ville, il reçut plusieurs flèches sur son bouclier et fut blessé au genou. Ses talents, l'assistance dévouée de son fils Titus et du père de Trajan firent le reste; les Juifs, vaincus, furent rejetés dans Jérusalem et tout l'Orient où les Grecs avaient porté la haine contre la race d'Abraham, retentit du nom de Vespasien. Après la mort de Néron, il reconnut successivement Galba, Othon et Vitellius. Mais quand il lut à ses troupes le serment et les vœux pour le dernier, les soldats montrèrent par leur silence qu'ils n'entendaient pas se résigner plus longtemps à accepter les chefs que les autres armées leur donnaient. Ils répétaient ce qu'avaient dit plusieurs cohortes de la Mœsie : « Valaient-ils moins que les légions d'Espagne qui avaient élu Galba, que les prétoriens qui avaient nommé Othon, que l'armée de Germanie qui avait proclamé Vitellius? Seuls à cette heure, dans tout l'empire, ils combattaient les ennemis de Rome, et en récompense de leurs travaux on voulait les enlever à une province qu'ils aimaient pour les exiler sur les bords du Rhin, où ils trouveraient un rude climat et un service pénible[1] : sans doute en vue de les séparer de leur chef, afin que celui-ci ne pût accomplir la vengeance qu'Othon en mourant lui avait léguée, au nom de la république, comme lui sacrifiée[2]. » Il courait, en effet, copie d'une lettre écrite, disait-on, par cet empereur pour appeler Vespasien au secours de l'empire.

1. Tacite, *H.*, II, 80, et Suétone, *Vesp.*, 4, disent que ce projet attribué à Vitellius de transporter les légions de Germanie en Orient déplaisait aux habitants autant qu'aux soldats. Il y avait d'ailleurs une vieille jalousie entre les légions de Syrie et celles d'Occident. Sous Tibère, seules dans toute l'armée romaine, elles n'avaient point mis Séjan au milieu de leurs enseignes; seules aussi elles avaient à sa mort reçu une gratification du prince. Suét., *Tib.*, 48. — 2. Suét., *Vesp.*, 6.

Les chefs des provinces orientales avaient le même intérêt que leurs soldats. Mucien, qui commandait quatre légions en Syrie, aurait pu disputer la pourpre à son collègue; mais ils se seraient perdus tous deux en se divisant; il eut la sagesse de le comprendre. D'ailleurs les soldats penchaient pour Vespasien. Un de ses fils montrait déjà des talents. Mucien, sans famille, n'avait à penser qu'à lui seul; il crut plus sûr de faire un empereur en lui imposant ses conditions que de chercher à le devenir.

Jusqu'alors ennemi du commandant des légions de Judée, il se réconcilia avec lui et offrit de le reconnaître pour chef. Le préfet d'Égypte, associé à leurs desseins, promit deux légions; quelques soldats de Mœsie avaient déjà placé son image sur leurs enseignes, et on pouvait compter que les légions de l'Illyricum, vaincues à Bédriac sans avoir combattu, salueraient le vengeur d'Othon et d'elles-mêmes. On avait des flottes, de nombreux auxiliaires, l'amitié de Vologèse, des oracles qui annonçaient que vers ce temps un maître du monde sortirait de la Judée. Ce roi de la terre, un prisonnier juif l'avait nommé; du vivant de Néron, Josèphe, chargé de chaînes pour être envoyé à Rome, avait dit à Vespasien : « Garde-moi, je suis prophète, tu seras empereur[1] ! »

Le 1er juillet 69, il fut proclamé dans Alexandrie par le préfet d'Égypte; deux jours après, l'armée de Judée le salua empereur, et Mucien fit aussitôt prêter serment à ses légions. A l'honneur des troupes et de leur nouveau prince, il ne fut pas question d'un *donativum* extraordinaire. L'argent manquait pour les préparatifs, et l'on fut obligé de frapper des réquisitions sur les provinciaux. Mucien donna tout ce qu'il avait; d'autres l'imitèrent, surtout les rois alliés d'Édesse, de la Commagène et de l'Iturée[2]. Les uns et les autres croyaient placer à gros intérêts sur la victoire. Mais tous, ajoute Tacite, n'eurent pas, comme Mucien, le droit et le pouvoir de se dédommager.

1. Suét., *Vesp.*, 5. et Jos., *B. J.*, III. Tac., *H.*, II. 74-78, V. 13, *profecti Judæa rerum potirentur.* — 2. Tac., *H.*, II, 81. Jos., *B. J.*, VII, 28.

On décida que des députés se rendraient en Arménie et chez les Parthes pour garantir la paix des frontières; que Titus, le fils aîné de l'empereur, se chargerait de réduire Jérusalem, Vespasien de fermer l'Afrique en occupant Alexandrie et Carthage pour affamer Rome; Mucien de marcher sur l'Italie et d'entraîner les légions du Danube; qu'enfin de pressants messages iraient agiter les Gaules, ébranler la fidélité suspecte des armées de Bretagne et d'Espagne et faire espérer aux prétoriens leur rétablissement. Les sept légions de l'Illyricum[1], décidées d'avance, n'attendirent même pas Mucien et prirent les devants sous l'active impulsion d'un légat légionnaire, Antonius Primus, homme taré et mauvais citoyen, mais soldat plein de courage et de résolution qui savait commander et se faire obéir[2]. On prit à la solde de l'armée les chefs des Sarmates Jazyges, qui se chargèrent de garder le Danube, et deux rois des Suèves, Sidon et Italicus, qui suivirent Primus lorsque, malgré les ordres de Vespasien, il franchit les Alpes Juliennes à la tête de la cavalerie et des vexillaires.

Les Vitelliens s'étaient aussi mis en mouvement; mais personne n'eût reconnu dans ces soldats languissants, énervés, qui marchaient sans ordre et presque sans armes, le long de la voie Flaminienne, ces fières légions de Germanie si renommées dans tout l'empire. Les plus braves d'entre eux étaient restés à Rome dans les vingt nouvelles cohortes du prétoire et de la ville[3]. Le chef des autres, Cæcina, jaloux du crédit de Valens, avait déjà ouvert l'oreille aux propositions de Sabinus, frère de Vespasien, qui était préfet de Rome. Cæcina ne voulait trahir qu'à bon escient. Afin de donner à ses agents le temps de conclure le marché, il choisit avec un coup d'œil militaire qui prouve

1. Il y avait trois légions en Mœsie et deux en Pannonie, autant en Dalmatie. Tac., *H.*, II, 85-6, III, 7, 9, 10, 50. — 2. Tac., *H.*, II, 36. C'était un Gaulois de Toulouse, surnommé Becco Chassé du sénat en 61 pour un faux, il avait été rétabli par Galba, qui lui donna le commandement de la légion *VIIa Gemina*. Suét., *Vitell.*, 13. Tac., *Ann.*, XIV, 40, *H.*, II, 86. — 3. 16 prétoriennes, 4 urbaines, chacune de mille hommes. *H.*, II, 93.

son habileté, la ligne de l'Adige pour arrêter l'ennemi maître déjà d'Aquilée, de Vicence, de Padoue et de la forte place de Vérone. Par ses lenteurs calculées il permit aux Flaviens de réunir plus de quarante mille hommes, et à son complice Lucilius Bassus de décider la défection de la flotte de Ravenne. Quand la nouvelle lui en arriva, il fit abattre dans son camp les images de Vitellius et inscrire sur les drapeaux le nom de Vespasien. Mais les soldats s'indignent de cette trahison envers l'élu des légions de Germanie; ils se jettent sur Cæcina, l'enchaînent, puis, sans chef et en désordre, ils abandonnent leurs lignes et vont rejoindre les troupes qu'ils ont laissées dans Crémone. Antonius Primus, pour profiter de la sédition, quitte aussitôt Vérone, passe l'Adige, qui n'est plus défendu, et en deux jours gagne Bédriac, d'où il peut gêner l'arrivée des secours que Valens ne manquera pas de leur conduire. Du reste, résolu à frapper au plus tôt quelque coup décisif avant que les provinces transalpines ne s'ébranlent et que les Germains, qui menacent d'une invasion par la Rhétie, ne paraissent, il pousse dès le premier jour vers Crémone une forte reconnaissance, qui, à huit milles de Bédriac, rencontre deux légions ennemies et les rejette en désordre sur la cité. Six autres y entraient à ce moment, après une marche de trente milles en un jour. Au lieu de se reposer d'une si longue route, elles traversent la ville, le camp retranché qui la couvre, et attaquent, en laissant à peine à Antonius le temps de rappeler aux légions de Mœsie que cette querelle est moins celle de deux empereurs que des deux armées du Danube et du Rhin.

On se battit toute la nuit. La lune s'étant levée derrière les Flaviens projetait en avant de leurs lignes de grandes ombres de soldats et de chevaux qui trompaient les coups des Vitelliens, tandis que ceux-ci, vus en pleine lumière, étaient accablés de traits dont pas un ne se perdait. Au matin, la troisième légion venue de Syrie adora le soleil levant; en même temps, sur le bruit que Mucien arrivait, de grands cris retentirent; l'armée fit un puissant effort

et le camp fut forcé. Les Vitelliens désespèrent de résister davantage; ils courent à Cæcina, qu'ils délivrent de ses chaînes, qu'ils supplient d'être leur intercesseur, et ils arborent sur les remparts de la ville les voiles et les bandelettes des suppliants. C'était, depuis Sylla, la première victoire que les troupes des provinces orientales gagnaient sur celles de l'Occident.

Durant la lutte, un père avait été tué par son fils, un frère par son frère : c'est le crime ordinaire des guerres civiles; mais le dernier s'en vanta comme d'un glorieux exploit et réclama des généraux une récompense. « Pareil malheur s'était vu, dit Tacite, au temps de nos anciennes discordes ; un soldat de Pompée tua son frère dans les rangs de Cinna ; mais l'ayant reconnu, il ne voulut pas lui survivre et se perça de son épée. » La guerre civile avait elle-même dégénéré.

Le jour de la bataille, une grande foire se tenait dans Crémone ; l'avidité des vainqueurs s'en accrut : durant quatre jours la ville fut livrée aux brutales passions de quarante mille soldats furieux et d'autant de valets d'armée. Les Flaviens avaient fait aux Vitelliens les honneurs du pillage et scellé leur réconciliation sur les ruines fumantes de la malheureuse cité. Lorsque en effet ils eurent tout pris ou tué, ils la brûlèrent, et de cette florissante colonie fondée deux cent quatre-vingt-six années auparavant pour arrêter les Gaulois et Annibal, il ne resta debout que le petit temple de Méphitis, en dehors de l'enceinte[1].

La chute de Crémone retentit douloureusement au cœur de l'Italie. Depuis plus d'un siècle[2], la péninsule n'avait ni entendu un bruit d'armes, sauf à Bédriac, ni vu une chaumière brûlée par des soldats, et voici que des Pannoniens,

1. Tac., *H.*, III, 1-35. Dion, LXV, 15. Jos., *B. J.*, IV, 41. « Ce furent les Vitelliens qui firent le plus de mal, parce qu'ils connaissaient les maisons des riches. » Malgré un ordre d'Antonius de relâcher tous les Crémonais captifs, les soldats voulurent les vendre comme esclaves, et aucun acheteur ne se présentant, ils se mirent à les tuer (*occidi cœpere*. Tac., *H.*, III, 34). Alors les parents, les alliés, les rachetèrent en secret. — 2. Depuis le sac de Pérouse, 40 av. J. C.

des Dalmates, des Suèves, des hommes de la Mœsie, des Syriens, renouvelaient pour elle des maux que quatre générations n'avaient connus que par les récits faits aux veillées du soir. Les chefs sentaient l'odieux du sac de Crémone ; mais ils laissaient faire, n'étant plus maîtres de leurs soldats, ceux-ci parce qu'ils manquaient d'autorité, comme Pompeius Silvanus, « qui perdait à parler les occasions d'agir[1], » ceux-là parce qu'ils essayaient d'en prendre par des moyens funestes, comme Antonius, qui leur abandonnait le droit de remplacer leurs officiers morts. « Les suffrages donnèrent les grades aux plus turbulents, et le soldat ne dépendant plus du chef, les chefs étant faits tumultueusement par le caprice du soldat, ces pratiques séditieuses corrompaient la discipline.... » On dirait tout cela écrit pour nos malheurs d'hier.

Fabius Valens, qui n'avait pu passer par Rimini et Ravenne, à cause de la défection de la flotte, apprit en Étrurie le désastre de Crémone. Il forma le projet de s'embarquer pour la Narbonaise, d'aller soulever les Gaules, la Bretagne, la Germanie, et de recommencer sa première campagne. Mais déjà la Narbonaise s'était prononcée pour Vespasien ; Valens, jeté par la tempête sur les îles d'Hyères, près de Marseille, y fut pris par les galères du procurateur Valerius Paulinus, et à quelque temps de là mis à mort. Cette nouvelle et celles qui arrivaient d'Italie décidèrent la défection de l'Espagne et de la Gaule. La Bretagne seule hésitait, et les insulaires, voyant dans ces conflits une chance de liberté, recommençaient la guerre. Sur le Rhin, Civilis soulevait les Bataves, moins contre Vitellius que contre Rome même. La Germanie s'agitait et tous les barbares, de la forêt Hercynienne au Caucase, sentant que l'empire avait retiré d'eux sa puissante main pour la tourner contre lui-même, se levaient et marchaient à l'attaque des frontières dégarnies. Les Daces avaient franchi le Danube ; l'Euxin se couvrait de pirates ; dans le Pont un affranchi du dernier roi appelait aux armes les nations voisines[2].

1. *Socordem bello et dies rerum verbis terentem.* Tac., *H.*, III, 50. — 2. Tac., *H.*, III, 44-47.

Au milieu du bruit de cet empire qui s'écroulait sur sa tête, Vitellius, « caché sous les ombrages des jardins d'Aricie, » paraissait ne rien entendre, ne rien voir ; « semblable à ces animaux immondes qui, une fois repus, se couchent et s'endorment[1]. » Il avait pris l'empire pour un festin, et il voulait achever tranquillement l'orgie. Il se réveilla pourtant en apprenant la défaite de Crémone, et, à l'approche des Flaviens, il fit sortir de Rome quatorze cohortes prétoriennes, toute la cavalerie et la légion formée des soldats de marine. C'étaient des hommes d'élite ; avec eux il pouvait fermer l'Apennin déjà couvert par les neiges, et peut-être mettre en péril l'armée victorieuse, qu'Antonius précipitait sur la capitale, sans ordre ni discipline, afin d'y arriver avant Mucien. Mais il ne sut pas s'en servir et, sur le bruit qu'une nouvelle guerre éclatait derrière lui, il les arrêta dans la forte position de Narnia. Un centurion, avec de fausses lettres de Vespasien, venait d'entraîner la défection de la flotte de Misène. Pouzzole, ruinée si la guerre continuait, s'était prononcée pour celui qui commandait en Égypte et en Asie. Capoue, par rivalité, resta fidèle à Vitellius ; mais une troupe qu'il envoya contre les rebelles passa de leur côté, et ils emportèrent encore Terracine. Les Samnites, les Marses, les Péligniens, se joignirent à eux ; « et de l'empire du monde, il ne lui resta que l'espace compris entre Circéii et Narnia. » L'armée campée à ce dernier poste fit elle-même défection quand on lui montra la tête de Fabius Valens, qu'elle croyait occupé à soulever les Gaules et la Germanie (17 déc.).

Les chefs des Flaviens savaient quels étaient leurs soldats, et ils redoutaient pour Rome, prise d'assaut, le sort de Crémone, dont la destruction avait paru à toute l'Italie l'œuvre de barbares[2]. Antonius et Mucien envoyèrent à Vi-

1. *Jacent torpentque.* Tac., *H*, I, 36. — 2. Dion dit des Flaviens qu'ils ne montraient tant d'ardeur que pour piller l'Italie. .... ἵνα τὴν Ἰταλίαν διαρπάσωσιν· ὃ καὶ ἐγένετο. LXV, 9. C'étaient, en effet, des barbares. On a vu Antonius prendre à sa solde deux rois Suèves qui, avec leurs gens, furent placés en première ligne à la seconde ba-

tellius de pressants messages qui le décidèrent à traiter avec Sabinus, frère de Vespasien et préfet de la ville. Il accepta leurs conditions : la vie sauve, avec cent millions de sesterces et une retraite en Campanie. Mais s'il était homme à descendre honteusement du pouvoir, et à s'accommoder de la fortune que son rival daignerait lui faire, les anciens légionnaires de Germanie qui l'avaient choisi pour exploiter son règne, et dont il avait fait les nouvelles cohortes prétoriennes, la canaille de Rome qui se reconnaissait avec plaisir dans cet empereur ivrogne et glouton, n'entendaient pas perdre les avantages qu'ils s'étaient pro-

taille de Crémone (Tac. *H.*, IV, 21). Les soldats de la flotte de Ravenne étaient pour la plupart (*magna pars*, *ibid.*, 12) des Dalmates et des Pannoniens qu'on versa dans les légions. La cavalerie joua un rôle important dans cette guerre ; soutenue des cohortes auxiliaires, elle avait eu la principale part au succès de la première journée devant Crémone, et cette cavalerie, ces cohortes, étaient levées surtout dans les provinces où les légions campaient. Tacite (III, 19) dit des auxiliaires mésiens qu'ils valaient des légionnaires. Or une seule légion, la onzième, avait six mille auxiliaires dalmates (*ibid.*, 50). L'armée qui marcha d'abord sur Rome, après le sac de Crémone, était composée des cohortes auxiliaires, de la cavalerie, d'un détachement de légionnaires choisis, des Pannoniens et des Dalmates de la flotte, et elle ne comptait qu'une seule légion, la onzième. On voit que les chefs avaient raison de craindre pour Rome. L'armée Vitellienne n'était pas autrement composée. Civilis rappelle aux Gaulois (Tac., *H.*, IV, 17) que, à la bataille contre Vindex, c'était la cavalerie batave qui avait écrasé les Arvernes et les Édues, que les Belges formaient une partie des auxiliaires de Verginius, et il ajoute : *Vere reputantibus, Galliam suismet viribus concidisse.* Il y avait tant de Germains parmi les Vitelliens, qu'au sac de Rome on tuait tous les hommes jeunes et grands, parce qu'une haute taille désignait un barbare (*proceritas corporum*. Tac., *H.*, V, 14). Les légions elles-mêmes comptaient dans leurs rangs beaucoup de provinciaux des districts frontières qui y étaient entrés après avoir servi dans les cohortes auxiliaires. A Crémone, la troisième légion venue de Syrie adore le soleil levant comme si elle n'était composée que de Syriens. Au siége de Jérusalem, les actes de la plus grande audace sont accomplis par un Syrien, un Bithynien, etc. (Jos., VI, 1, 6 et 8.) Enfin, la désolation des Syriens à la nouvelle que les légions de l'Euphrate seraient envoyées sur le Rhin (p. 124, n. 4), prouve les relations de toute sorte qui s'établissaient entre les provinciaux et les légionnaires qui résidaient à demeure dans la province. Ainsi, les armées étant campées sur la frontière, c'est-à-dire sur les points les moins *romanisés* de l'empire, et se recrutant principalement autour d'elles, leur caractère devait peu à peu s'altérer, et il n'y a pas à s'étonner qu'elles aient fini par ne plus rien avoir de romain.

mis. Soldatesque et populace se mirent encore une fois d'accord en faveur de l'ignoble personnage sans cœur et sans talent qui par ses vices convenait si bien aux leurs. Lorsque, des degrés du palais, il annonça à la foule « qu'il renonçait à l'empire dont il s'était chargé malgré lui, » de violentes clameurs s'élevèrent, et il consentit à retirer son abdication.

La nuit ranima ses craintes; dès le point du jour, il sortit du palais, couvert d'une toge sombre, environné de ses serviteurs en larmes; son fils, encore enfant, suivait porté dans une litière : on eût dit une pompe funèbre. Il avait convoqué le peuple au Forum et, du haut des Rostres, il renouvela sa déclaration de la veille : « C'était par amour de la paix et pour le bien de la République qu'il se retirait, demandant pour toute grâce que l'on gardât quelque souvenir de lui; qu'on prît en pitié son frère, sa femme, l'âge innocent de ses enfants; » en même temps, il leur présentait son fils. Enfin, les pleurs étouffant sa voix, il détacha son poignard de sa ceinture, en signe qu'il renonçait au droit de vie et de mort sur les citoyens, et il voulut le remettre au consul, qui n'eut garde d'accepter le dangereux présent. Les soldats et le peuple se récrient encore contre cet abandon; et voyant Vitellius prendre le chemin de l'habitation de son frère, ils s'opposent à ce que le prince se retire dans une maison particulière. C'est au palais, lui crient-ils, qu'est sa demeure; c'est là qu'il doit aller; et ils lui ferment toutes les rues; ils ne laissent ouverte devant lui que la voie Sacrée qui mène au Palatin. Vitellius y retourne.

Cependant le bruit de l'abdication s'était répandu, et les principaux des sénateurs, la plupart des chevaliers, les soldats des cohortes urbaines et des vigiles étaient accourus auprès de Sabinus. Une rencontre fortuite mit les deux partis aux prises, près du mont Quirinal. Les Vitelliens ayant eu l'avantage, Sabinus se réfugia au Capitole, d'où il envoya un messager à Vitellius pour lui reprocher la rupture du traité. Ce succès n'avait pas relevé le cœur du

triste empereur ; il se disculpa de son mieux, rejeta la faute sur les troupes et fit sortir l'émissaire par une porte dérobée, « de peur que les soldats ne tuassent, en haine de la paix, celui qui s'en faisait le médiateur. »

La nuit fut tranquille, grâce à une pluie d'hiver qui tomba à torrents. Au matin, les Vitelliens assaillirent le Capitole, en s'aidant des maisons que, depuis la grandeur de Rome, on avait laissées s'élever sur les flancs de la colline, et dont les toits étaient de niveau avec le terrain de l'ancienne forteresse. On les repoussa quelque temps avec des pierres et des tuiles lancées du haut des portiques ; mais ils jetèrent des torches enflammées qui mirent le feu aux édifices, et cheminèrent à la suite de l'incendie. Une barricade d'une espèce nouvelle les arrêta : c'étaient les statues des dieux et des héros, que Sabinus avait amoncelées à l'entrée de la forteresse. Deux attaques de flanc, par le bois de l'Asile et par l'escalier aux cent marches qui touchait à la roche Tarpéienne, leur permirent de déboucher sur le plateau. La lutte fut courte : quelques gens de cœur se firent tuer ; le plus grand nombre s'était enfui assez tôt pour trouver des issues libres, ce qui ne les empêcha pas de revendiquer plus tard l'honneur d'avoir combattu pour Vespasien et pour le Capitole. D'autres s'échappèrent, en se mêlant aux Vitelliens dont ils avaient surpris le mot d'ordre ; Domitien passa, vêtu d'une robe de lin, au milieu des sacrificateurs, et se réfugia près du Vélabre, chez un client de son père. Assis à table dans la maison de Tibère, Vitellius avait de là regardé le combat. On lui amena Sabinus et le consul Quintius Atticus ; il essaya de les sauver. Malgré ses prières, la populace mit Sabinus en pièces; il réussit à faire échapper le consul.

Durant ces meurtres, l'incendie dévorait le Capitole, et le temple de Jupiter, le sanctuaire de Rome et de l'empire, s'abîmait dans les flammes.

Cependant, sur la foi du traité qui se négociait, l'armée Vespasienne s'était arrêtée à Otriculum et y célébrait tranquillement les saturnales. Quand la nouvelle de ce qui se

passait à Rome lui arriva, elle prit aussitôt la route de la Ville : Antonius, avec l'infanterie, par la voie Flaminienne ; Pétilius Cérialis, avec la cavalerie, par la *via Salaria.* Un échec que le dernier éprouva dans les faubourgs enivra la populace, qui s'arma de tout ce qu'elle put trouver et courut bruyamment aux remparts. Vitellius, beaucoup moins rassuré, quoiqu'il sût déjà que son frère venait d'étouffer le mouvement de Campanie, se rendit à la Curie, où l'on ne trouva rien de mieux à faire que d'envoyer aux Flaviens une députation, qui « leur conseillât la paix et la concorde ». Il fit même partir les Vestales, avec une lettre où il demandait « un jour pour tout terminer ». Antonius reçut les vierges sacrées avec de grands égards, et continua d'avancer jusqu'au pont Milvius, où il aurait voulu retenir ses troupes, pour éviter une bataille dans l'intérieur de Rome. Le philosophe Musonius crut aussi les arrêter par son éloquence, en leur montrant la patrie en deuil, etc. ; on le reçut avec des huées et il courut risque de la vie. La proie était trop belle : les soldats entraînèrent leurs chefs.

Il y eut plusieurs combats sanglants, dans les jardins de Salluste, au champ de Mars, surtout au camp de la garde prétorienne, qui fut attaqué dans les règles, avec la tortue, les machines, les terrasses et le feu. Les prétoriens d'Othon s'y acharnaient, tenant à honneur de rentrer victorieusement dans la place lucrative que leur avaient prise les prétoriens de Vitellius. Pas un de ceux-ci ne demanda quartier à l'assaut du camp; aucun d'ailleurs ne l'eût obtenu. C'était, comme toute la guerre, une rivalité de soldats plus que d'empereurs.

Une partie de la population aidait les Vitelliens, une autre assistait à la bataille du haut des maisons, comme à un combat de gladiateurs, applaudissant les habiles et les forts, poursuivant de ses cris les malheureux ou les lâches, de quelque parti qu'ils fussent; et si une troupe débandée se cachait dans les boutiques, ils la désignaient aux soldats. La populace, les esclaves suivaient le carnage, ramassaient le butin que le soldat, occupé à tuer, négligeait,

et dévalisaient les morts. Mais la ville était trop vaste pour qu'on s'y battît partout. Dans les quartiers non encore envahis, chaçun continuait sa vie de tous les jours, ses affaires ou ses débauches. Les bains, les tavernes, les mauvais lieux étaient ouverts et remplis. Le malheur général semblait un assaisonnement nouveau du plaisir, et l'idée de la patrie était si bien morte que personne n'éprouvait un sentiment de deuil public. Quelques jours plus tard, de désastreuses nouvelles arrivèrent des provinces sans troubler davantage cette indifférence[1]. Nouvelle preuve que Rome n'était plus Rome, et que le peuple qui l'habitait n'avait plus rien de romain.

Cependant ces citadins incapables de prévoir et d'agir, dont le cœur ne s'ouvrait même plus à l'écho des douleurs publiques, apprirent bien vite à leurs dépens, sans en devenir des citoyens plus résolus, que la lâcheté ou l'insouciance qui tiennent à l'écart du danger ne sont pas la meilleure manière d'échapper au péril. Les soldats à demi barbares qui parcouraient la ville en vainqueurs, avaient d'abord tué au hasard. Quand les rues eurent été remplies de cadavres, que le sang eut rougi les places publiques et le pavé des temples, ils fouillèrent les maisons, y cherchant les légionnaires des bords du Rhin ; il suffisait d'être grand et jeune pour être regardé comme un soldat des légions germaines et aussitôt égorgé. Après le sang, l'or : des misérables dénonçaient les riches ; des esclaves, leurs maîtres ; on tuait ceux-ci comme Vitelliens, puis on pillait : Dion et Josèphe parlent de plus de cinquante mille morts.

Vitellius ne fut pris qu'assez tard « Quand il avait su les Flaviens dans la ville, il s'était échappé par les derrières du palais, avec son cuisinier et son boulanger, et s'était fait porter en litière sur l'Aventin, dans la demeure de sa femme, d'où il espérait se sauver en Campanie. Là, pris encore d'incertitude, il retourne au palais, dont le silence

1. Tac., *H.*, IV, 12. .... *nequaquam 'mæsta civitas.... cæsos exercitus, capta legionum hiberna, descivisse Gallias, non ut mala loquebantur.*

et la solitude l'épouvantent. Après avoir erré partout misérablement, il se réfugie dans la loge du portier, attache le chien devant la porte et la barricade avec un lit et un matelas. Quelque temps après, les Flaviens arrivent et le tirent de sa retraite ; il les supplie de lui laisser la vie, dût-on le garder en prison, parce qu'il avait des secrets importants à révéler à Vespasien. Mais on le traîne le long de la voie Sacrée vers le Forum, demi-nu, les mains liées derrière le dos, la corde au cou, les vêtements déchirés, au milieu des insultes et des outrages ; les uns lui tiraient la tête en arrière par les cheveux ; les autres lui relevaient le menton avec la pointe d'un glaive, pour le forcer à montrer son visage, à regarder ses statues renversées, et le lieu où avait péri Galba. Ceux-ci lui jetaient de la boue ; ceux-là l'appelaient ivrogne et incendiaire. On lui reprochait jusqu'à ses défauts corporels, car il avait le visage rouge et bourgeonné par l'abus du vin, le ventre gros, une jambe plus faible que l'autre. On le poussa ainsi jusqu'aux Gémonies, où il fut déchiqueté à petits coups d'épée ; puis, avec un croc, on traîna au Tibre ces lambeaux palpitants[1]. » (21 déc. 69.)

Vitellius ne méritait pas les vingt pages que nous lui avons données ; mais Caligula, Claude et Néron nous ont montré ce qu'ils avaient fait du palais et du gouvernement d'Auguste ; il fallait voir, avec Vitellius, ce qu'étaient devenues Rome et les légions de César.

1. Suét., *Vitell.*, 17 et Tac., *H.*, III, 68-85. Plin., XXXIV, 7. Jos., *B. J.*, IV, 42.

CHAPITRE L.

GUERRES DES BATAVES ET DES JUIFS (66-70).

Vespasien vit la fin de deux guerres commencées, l'une sous Néron, l'autre sous Vitellius, et qui ne tiennent à l'histoire de son principat que parce que ses généraux en frappèrent les derniers coups. Nous les réunissons en un chapitre particulier, afin de ne pas interrompre le récit qui restera malheureusement si incomplet pour le règne du premier empereur Flavien.

L'auteur d'une de ces guerres, Civilis, était de race royale parmi les siens : titre ambitieux qui s'appliquait, chez les Germains, à de petits chefs que leur naissance dans une famille respectée élevait au-dessus de la masse des hommes libres. Il avait contre l'empire de légitimes ressentiments. Néron avait fait tuer son frère, lui-même faillit périr. Galba l'ayant gracié, les soldats de l'armée du bas Rhin l'accusèrent d'être complice du meurtre de Fonteius Capito et demandèrent sa mort. Vitellius le sauva une seconde fois ; mais il jura de ne point couper sa chevelure qu'il ne se fût vengé. Quand Antonius Primus eut proclamé Vespasien en Pannonie, il écrivit à Civilis de susciter aux légions du Rhin quelques embarras qui les empêchassent d'accourir au secours de Vitellius. Le barbare accepta avec ardeur ; il avait perdu un œil et se glorifiait de cette blessure pour se comparer à Annibal et à Sertorius ; il rêvait, comme eux, d'accabler Rome par les bras de ses sujets. A la réception des lettres d'Antonius, il convoqua secrètement

les principaux de son peuple[1], leur montra la Gaule chancelante, les Germains amis de tous les ennemis de Rome, les camps déserts[2], l'Italie en feu et le moment venu de rejeter un joug odieux. Les Canninéfates à l'ouest, les Frisons à l'est, entrèrent dans le complot; et des émissaires allèrent provoquer la défection des auxiliaires Bretons et des Bataves qui servaient avec les légions, celle surtout des huit cohortes qui s'étaient rendues fameuses par leur courage à Bédriac.

En peu de jours, les Romains furent chassés de tous les postes qu'ils occupaient dans l'île que forment le Rhin, le Wahal et la Meuse. Une bataille livra leurs armes à Civilis, et les rameurs germains lui donnèrent la flottille des légions (vingt-quatre navires), ce qui le rendit maître du cours du Rhin inférieur. Après ce succès retentissant, il essaya d'entraîner la Germanie et la Gaule. Celle-ci n'envoya que quelques volontaires; il en vint davantage de la rive droite du Rhin. Deux légions qui tentèrent de rentrer dans l'île furent encore battues par la défection de leurs cavaliers bataves et la molle résistance des auxiliaires ubiens et trévires. Les débris coururent s'enfermer dans *Vetera-Castra*[3].

Les huit cohortes bataves revenues d'Italie étaient déjà arrivées à Mayence, lorsque le messager de Civilis les atteignit, au moment où, sur l'ordre de Vitellius, elles reprenaient le chemin des Alpes. Elles répondirent sans balancer à l'appel de leurs compatriotes, et sur leur route écrasèrent, près de Bonn, un troisième corps romain qui leur fermait le passage. Civilis avait maintenant une armée aguerrie; il la mena à l'attaque des lignes de *Vetera*. L'armée du haut Rhin accou-

1. Les Bataves, fraction du peuple des Cattes qui vint s'établir dans le pays des *eaux profondes*, habitaient une partie des provinces actuelles de la Hollande méridionale, Utrecht, Gueldre et Brabant septentrional. Le Rhin et le Wahal enveloppaient l'île des Bataves encore appelée Betau. — 2. La cinquième et la quinzième légion ne comptaient pas à elles deux cinq mille hommes. — 3. Furstenberg, près de Xanten, au duché de Clèves, ou Xanten même, suivant Cluvier et Greenwood, *Hist. of the Germans*, I, 150.

rut pour les défendre, mais l'indiscipline régnait dans ces légions, où les officiers tenaient pour Vespasien, les soldats pour Vitellius. Ceux-ci, soupçonnant partout la trahison, et non sans motif, venaient d'ôter le commandement à leur chef Hordéonius. Ils se divisèrent : les uns campèrent à *Gelduba* (Gelb), où ils faillirent être enlevés ; les autres à *Novesium* (Neuss) ; le reste à Mayence. Cependant *Vetera* fut débloqué. Les nouvelles apportées d'Italie augmentèrent l'irritation et l'indiscipline. Dans une sédition, les soldats massacrèrent Hordéonius, et Dillius Vocula, qu'ils avaient mis à sa place, fut réduit à s'échapper déguisé en esclave. Ils se réunirent, puis se divisèrent encore. Ils avaient prêté serment à Vespasien ; deux légions relevèrent les images de Vitellius, bien qu'elles le sussent déjà mort, et peu après les brisèrent de nouveau. Ces incertitudes et ces troubles favorisaient les progrès des Bataves, qui prirent *Gelduba*. Civilis avait un jeune fils, il l'exerça au tir de l'arc en lui donnant pour but des prisonniers romains attachés aux arbres de la forêt. D'autres légionnaires furent envoyés en présent aux chefs de la Germanie, et bientôt nombre de guerriers germains passèrent le Rhin, dont une sécheresse avait tari les eaux au point d'interdire la navigation et de former des gués ; ce qui faisait dire que les fleuves, ces vieilles barrières de l'empire, s'abaissaient d'eux-mêmes devant les barbares. Déjà les cantons reculés de la Gaule refusaient l'enrôlement et le tribut. Quand arriva la nouvelle de l'incendie du Capitole, les esprits en furent frappés comme d'un nouveau présage, cette fois irrécusable. Ce sanctuaire tombé leur parut avoir enseveli sous ses ruines la fortune du peuple romain. Les Druides, qui sortaient de leurs retraites mystérieuses, disaient tout haut : « Les derniers jours de Rome sont venus, ceux de l'empire gaulois commencent. Aux nations transalpines de régner maintenant. »

Les Belges, dévoués à Vitellius et par conséquent ennemis du nouvel empereur, furent les premiers à éclater. Deux Trévires, Classicus et Tutor, un Lingon, Sabinus, qui

prétendait descendre du premier César, s'entendirent pour la délivrance de leur pays. Ils débauchèrent d'abord les auxiliaires belges et germains, puis les soldats mêmes, en leur montrant les troupes de Vespasien qui accouraient à travers les Alpes pour les punir de leurs hésitations. Deux légions prêtèrent serment à l'empire des Gaules sur les étendards que Classicus leur donna : résolution inouïe et qu'on ne pourrait comprendre, si l'on ne savait qu'il n'y avait plus que des provinciaux dans les légions. Les cinq mille hommes enfermés dans *Vetera*, et que Civilis tenait assiégés avec de l'infanterie germaine, acceptèrent les mêmes conditions. Mais les barbares n'entendaient pas laisser échapper leur proie. Les Romains marchaient avec confiance sous la foi du serment lorsque, à cinq milles de leurs retranchements, les Germains se jetèrent sur eux. Tout ce qui ne fut pas massacré dans ce premier instant courut au camp pour s'y réfugier. Les barbares l'avaient déjà pillé ; ils y mirent le feu et les fugitifs périrent dans les flammes.

Civilis était enfin vengé : il coupa sa chevelure. Son ambition croissant avec sa fortune, il refusa de s'engager dans une cause étrangère. Ni lui, ni aucun de ses barbares ne prêta serment à l'empire gaulois. Il rêvait autre chose : une vaste domination dont son pays serait le centre, la Gaule et la Germanie les provinces. Une prophétesse était alors en grand renom parmi les Germains, Velléda, jeune fille du pays des Bructères. Elle se tenait enfermée dans une tour, au fond d'un bois. Nul mortel n'avait vu son visage ; un de ses proches, sorte d'interprète de la divinité, recevait les demandes et rapportait les réponses. Elle avait prédit la ruine des légions ; son crédit s'accrut de la réalisation de l'oracle. Civilis, qui l'avait déjà mise dans ses intérêts, lui envoya en don un légat de légion fait prisonnier. Dans ses projets, le Rhin n'étant plus une frontière, on détruisit les fortifications qui le gardaient. La ville des Ubiens, Cologne, refusa d'abattre ses murailles et d'entrer franchement dans la ligue ; mais, des Alpes à l'Océan, tous

les camps furent incendiés; on ne laissa subsister que ceux de Mayence et de Windisch[1], puis on éloigna les troupes. Deux légions furent dirigées par Classicus sur Trèves. Elles obéirent et avancèrent tristement au milieu de la joie insultante des populations gauloises; un escadron de cavaliers italiens seul refusa et s'enferma dans Mayence.

Dans l'intérieur du pays, Sabinus avait soulevé les Lingons et pris le titre de César. Mais beaucoup pensèrent que, pour faire un empereur, autant valait un Romain qu'un habitant de Langres. Ce fut l'avis des Séquanes (Franche-Comté), qui, attaqués par les Lingons leurs voisins, les battirent complétement. Sabinus, réfugié dans une de ses villas, y mit le feu. On crut que, comme Sacrovir, il y avait péri.

Cette défaite ralentit le zèle des partisans de l'indépendance. Dans une assemblée générale réunie à Reims, les Trévires et les Lingons parlèrent énergiquement pour la guerre. On leur reprocha d'avoir trahi la cause de la Gaule au temps de Vindex; puis on demanda qui conduirait les opérations, qui donnerait les ordres et prendrait les auspices. Après la victoire, où placer le siége de l'empire? Ainsi, avant la lutte, les divisions se montraient; que serait-ce après le triomphe? Ils étaient déjà trop Romains pour comprendre autre chose que l'empire, et ils étaient trop Gaulois encore pour oublier les rivalités qui rendaient leur tentative impossible. D'ailleurs Civilis et ses Germains se tenaient à l'écart d'une façon menaçante. « Préférez-vous, disaient les Rèmes, au titre de citoyens de Rome celui de sujets des Cattes et des Bructères? » L'assemblée écrivit aux Trévires, « au nom de la Gaule, » de déposer les armes.

Cet abandon ne fit point perdre courage aux cités rebelles. Mais les chefs restèrent au-dessous de leur tâche. Civilis perdait le temps à poursuivre un de ses parents que la jalousie avait jeté dans le parti romain et qui l'at-

1. Dans le canton de Berne, sur l'Aar.

taquait avec des auxiliaires tongres et nerviens. Classicus jouissait comme en pleine paix des douceurs du commandement et Tutor ne prenait aucune mesure pour occuper les passages des Alpes. Quatre légions à cette heure les traversaient sous un général habile, Pétilius Cérialis ; Mucien lui-même allait suivre avec le plus jeune fils de Vespasien, qu'il était opportun d'éloigner de Rome. Deux autres légions arrivaient d'Espagne, et la quatorzième était rappelée de l'île des Bretons. « Sept légions, s'écriaient les Rèmes avec effroi, sont sur nos têtes. » Tutor marcha au devant du corps qui débouchait par l'Helvétie. A la vue des aigles, ses légionnaires passèrent aux Romains. Il recula, mais se laissa surprendre à Bingen. Cette défaite dégagea Mayence et toute la vallée du Rhin jusqu'à *Vetera*. Les légions cantonnées à Trèves, plutôt captives que rebelles, rétablirent aussitôt sur leurs enseignes le nom de Vespasien, et Cérialis, renvoyant dédaigneusement les auxiliaires gaulois, parce que l'empire voulait lui-même et seul, disait-il, venger ses injures, marcha sur la dernière armée, qui couvrait la cité des Trévires. Elle fut dispersée et ses chefs pris. Avec une modération habile, Cérialis ouvrit son camp aux anciennes légions du Rhin et défendit qu'on rappelât le passé. Les soldats voulaient saccager Trèves; il les retint : « Nos pères, dit-il aux Trévires, ne sont venus dans la Gaule que pour mettre fin à vos discordes et vous sauver de l'oppression des Germains. Pour prix de nos victoires, nous ne vous demandons que les moyens de vous maintenir en paix. Mais, pour avoir la paix, il faut des soldats; pour des soldats, il faut une solde ; pour cette solde, des tributs. Le reste est commun entre vous et nous. Vous-mêmes, le plus souvent, vous commandez nos légions, vous gouvernez nos provinces. Nul privilége; nulle exclusion. Si nous avons de bons princes, malgré votre éloignement, vous ressentez comme nous leurs bienfaits; s'ils sont cruels, ce sont les plus proches qui en souffrent.... Asservis à Classicus et à Tutor, aurez-vous moins d'impôts? Que l'empire de Rome disparaisse (veuillent les dieux

détourner ce malheur!), et alors que verriez-vous sur la terre, sinon la guerre universelle des nations? Il a fallu huit cents ans d'une fortune et d'une discipline constantes pour élever ce colosse qui ne peut s'écrouler sans écraser le monde sous ses ruines.... Aimez donc, chérissez la paix et cette Rome qui se donne également aux vainqueurs et aux vaincus. » Ces paroles étaient vraies, et devaient retentir d'un bout à l'autre de la Gaule. Les Lingons firent leur soumission.

Civilis essaya d'ébranler la fidélité du Romain. Il lui écrivit que Vespasien était mort; Rome et l'Italie en proie à la guerre civile; Mucien et Domitien sans autorité et sans force; que si Cérialis voulait l'empire des Gaules, lui et ses Bataves se contenteraient d'être libres sur leur territoire. Cérialis n'ayant point répondu à cette ouverture, les alliés vinrent l'attaquer. Ils mirent un instant l'armée en péril, mais essuyèrent une défaite sanglante qui détermina la défection de Cologne. Les habitants de cette ville égorgèrent tous les Germains entrés dans leurs murs, et après avoir enivré dans Tolbiac une cohorte de Chauques et de Frisons, la meilleure troupe de Civilis, ils mirent le feu aux maisons et la brûlèrent tout entière. En même temps arrivait la légion de Bretagne, qui soumettait les Nerviens et les Tongres.

Civilis voyait s'évanouir ses grands desseins. L'ambitieux était déçu, le patriote espéra encore. Pour couvrir son île des Bataves, il essaya, mais inutilement, de défendre *Vetera*. Forcé dans cette place, il se retira derrière le Wahal, y ramena la masse des eaux du Rhin en coupant la digue de Drusus qui les jetait dans le Lech et l'Yssel, et avec cent treize sénateurs ou décurions Trévires, alla solliciter les tribus germaines de faire un puissant effort. En son absence, Cérialis franchit le Wahal, mais faillit être enlevé dans une surprise; les Germains amenèrent en triomphe à Velléda, par la Lippe, sa galère prétorienne, dont ils s'étaient emparés. Les pluies d'automne et les inondations servirent mieux la cause des révoltés. Les Romains sans

vivres, sans abri, sur une terre marécageuse, se lassèrent de cette lutte. Les Bataves aussi étaient fatigués de la turbulence des Germains et de l'autorité que s'attribuait Velléda. Dans ces dispositions, on devait finir par s'entendre. Les deux chefs eurent une entrevue sur un pont du Wahal dont le milieu était coupé. Civilis obtint de vivre tranquille au milieu des siens, et les Bataves, délivrés de tout tribut, n'eurent qu'à fournir aux légions des auxiliaires, dont cette guerre soutenue contre l'empire avait accru la juste renommée. Civilis n'y avait gagné qu'un nom ilustre, mais sa patrie était libre.

L'insurrection des deux provinces gauloises de Belgique et de Germanie avait échoué. Ses chefs étaient morts ou en fuite, et une recherche sévère, ordonnée par Vespasien dans toutes les cités, frappa ceux qui n'avaient point péri sur les champs de bataille. Les Trévires furent punis par la perte de leur liberté.

Un des chefs pourtant, et le plus compromis, Sabinus, échappa. Après l'incendie de sa villa il aurait pu fuir aisément jusqu'au fond de la Germanie. Il n'eut pas le courage de s'éloigner de sa jeune femme, Éponine, et se retira dans un souterrain, dont l'entrée secrète n'était connue que de lui et de deux affranchis dévoués. On l'avait cru mort; Éponine partageait cette croyance et avait donné les marques de la plus profonde douleur. Durant trois jours, elle avait refusé toute nourriture. Avertie mystérieusement que son époux vivait, elle cacha sa joie sous son deuil, vint le voir dans son souterrain et finit par y habiter avec lui. Au bout de sept mois, sur l'assurance que la colère de Vespasien était calmée, elle fit le voyage de Rome avec Sabinus déguisé en esclave pour aller tenter la clémence impériale. Quelques amis fidèles les avertirent à temps qu'il n'y avait rien à espérer, et ils purent regagner la Gaule. Le proscrit s'enferma de nouveau dans sa retraite et y resta neuf années. Découvert à la fin, il fut conduit à Rome, où Vespasien ordonna qu'on le mît à mort. Éponine avait suivi son époux; elle se jeta aux pieds de l'empereur : « César,

dit-elle, en lui montrant ses deux fils, je les ai conçus et allaités dans les tombeaux, pour que plus de suppliants vinssent embrasser tes genoux. » Les assistants pleuraient et Vespasien lui-même; mais il resta inflexible. Alors Éponine, se relevant, demande à partager le sort de celui qu'elle ne peut sauver : « J'ai été plus heureuse avec lui, dit-elle, dans les ténèbres et sous la terre, que toi dans la puissance suprême. » Elle fut exaucée. Plutarque rencontra à Delphes un de leurs enfants qui lui raconta cette touchante et douloureuse histoire.

Vespasien aurait pu, sans péril, se montrer clément. La Gaule se résignait à rester romaine. Quelques patriotes gardèrent bien le souvenir de ce drapeau qui, cent vingt ans après avoir été abattu par Jules César, sous les murs d'Alésia, avait tout à coup reparu et flotté sur leur tête, « pour l'empire des Gaules ». Mais il ne faudrait s'exagérer ni leur nombre ni l'importance de la guerre que je viens de raconter. Elle avait été principalement soutenue par un peuple qui était plus germain que gaulois, par un homme dont les pensées n'étaient pas dévouées à la Gaule ; et ces troupes romaines, que nous avons vues assiégées et vaincues, n'étaient que les dépôts des légions appelées en Italie. Dès que celles-ci parurent, tout s'apaisa. La masse des nations transalpines n'avait pas répondu à un appel qu'elle ne comprenait pas, et celles qui avaient pris les armes rentrèrent aisément dans les voies pacifiques où tout à l'heure Cerialis les rappelait. Alors la pacification au dedans étant complète, et au dehors le péril de l'invasion ne menaçant plus ou ne menaçant pas encore, il se leva sur la Gaule, comme sur l'empire, un siècle de prospérité qui compte parmi les beaux âges du monde, et qu'on appelle le siècle des Antonins. La Gaule y fut pour quelque chose, puisqu'elle donna sinon le plus habile, du moins le plus respecté de ces princes, Antonin le pieux, le père adoptif de Marc-Aurèle.

Nous devons passer maintenant à l'autre extrémité de l'empire où s'achevait une guerre moins dangereuse, mais

plus difficile et qui est restée un des grands faits de l'histoire parce qu'un peuple entier parut y périr.

Les derniers moments de ce peuple offrent d'ailleurs à la psychologie historique un curieux sujet d'étude dans l'étrange état moral où les Juifs se trouvaient alors, sorte d'ivresse ou de folie divine que produit l'exaltation religieuse et qui fait espérer contre toute espérance. C'est un phénomène qu'on voit reparaître aux époques de fermentation religieuse, avec le même mélange, dans tous les temps, d'abominable cruauté et de dévouements sublimes, de passion qui obscurcit la conscience ou voile la raison, et de foi ardente qui, du même homme, peut faire un bourreau ou un martyr. Et pourtant quelque terrible que soit souvent ce spectacle, l'âme y souffre moins qu'à se trouver en face des ignobles appétits qu'il nous a fallu montrer.

Il a été plusieurs fois parlé des Juifs dans cette histoire, aux temps de Pompée, de César et d'Auguste[1]. On a vu comme ils avaient semé par tout l'Orient et jusqu'en Italie leurs colonies, leurs synagogues et leur croyance à un Dieu unique, qui ébranlait l'autorité déjà si compromise des dieux païens et préparait les voies à la doctrine de Jésus.

Auguste avait fait de leur roi Hérode son ami ou plutôt l'instrument de ses desseins dans cette partie de l'Orient. Après la mort de ce prince, les Juifs avaient demandé à l'empereur que la Judée fût réunie à la province de Syrie; il préféra laisser subsister un gouvernement national qui lui ôtait les charges et l'embarras d'une occupation militaire. Archélaüs reçut la couronne de son père. Mais, au bout de dix années, le nouveau roi, accusé à Rome par ses sujets, fut déposé sans même avoir été entendu, et la Judée fut soumise à des procurateurs (6-37).

Un caprice de Caligula releva ce royaume. Un petit-fils d'Hérode, Agrippa, avait osé du vivant de Tibère faire sa

1 Ci-dessus, t. III, p. 81-82.

cour au jeune Caius. « Ne verrai-je donc pas venir, disait-il, le moment où ce vieillard s'en ira dans l'autre monde et vous laissera maître de celui-ci ? » Le mot fut rapporté à l'empereur ; un grand de Rome l'eût payé de sa tête, le prince juif en fut quitte pour une assez douce prison. Caligula cependant tint compte à son ami du danger qu'il avait couru ; après son avénement il le nomma roi, en lui donnant une chaîne d'or aussi pesante que les fers qu'il avait portés. La faveur de Claude acheva cette fortune inespérée ; de nouvelles provinces furent ajoutées à son royaume et il réunit une dernière fois tout ce qu'Hérode le Grand avait possédé. Mais à sa mort (44) son fils, Agrippa, trop jeune pour lui succéder, n'eut qu'une tétrarchie, et la Judée avec la Samarie retourna sous le régime des procurateurs qui, nominalement subordonnés au gouverneur de la Syrie, étaient en réalité investis d'une autorité indépendante.

Aucune province n'avait alors besoin de la main ferme de l'empire comme ce malheureux pays, en proie, depuis plusieurs années, à cette incurable anarchie qui annonce les derniers jours d'un peuple. Il n'y avait plus de lien social, plus de force publique. Tous les jours on assassinait dans les rues de Jérusalem, jusque dans le temple, au milieu de la foule et durant les fêtes solennelles [1]. Les routes n'étaient pas même sûres pour les envoyés de l'empereur, et ceux que Josèphe, l'ami des Romains, traite de brigands, de magiciens, de trompeurs, mais que la foule appelait des prophètes, des Christs suscités par Jéhovah [2], formaient des bandes aussi nombreuses qu'une armée.

Tout le mal ne venait pas de l'absence d'un gouvernement énergique. L'esprit prophétique était l'âme de ce peuple. Très-habiles à conduire leurs intérêts privés, à pousser leur fortune dans le trafic, les Juifs perdaient terre

1. « Ils égorgèrent de la sorte Jonathan, grand sacrificateur, et il ne se passait point de jours qu'ils n'en tuassent plusieurs de la même manière. » Jos. *B. J.*, II, 23. — 2. S. Matth. XXIV, 11, 24, parle de beaucoup de faux Christs et de faux prophètes.

dès qu'il fallait s'elever aux idées générales. La science qui exige une froide raison, l'art qui suppose l'étude de la nature, le sentiment des rapports et l'harmonie des proportions, leur furent toujours étrangers. Les Apocalypses, dont ils avaient pris le goût chez les Mazdéens durant la captivité, étaient devenues leur grande forme littéraire. Dans les moments de crise, ils exprimaient ainsi tout ce qu'on sent, aime, ou espère. L'Apocalypse de saint Jean est la plus haute expression et est restée le modèle de ces œuvres symboliques, où le *Voyant* raconte les secrets de l'Abîme, révèle les arrêts du Très-Haut et annonce aux puissants de la terre les châtiments qui les attendent. Beaucoup l'avaient précédée ; beaucoup la suivirent : c'était un genre littéraire d'origine persique qui offrait de grandes ressources au poëte et au croyant. Dans la *révélation* envoyée aux Sept Églises d'Asie, l'apôtre continue contre les ennemis de la Jérusalem nouvelle, contre « la grande prostituée qui enivre les nations du vin de sa fornication », le rôle révolutionnaire des anciens prophètes contre les rois impies et les persécuteurs d'Israël. Il imite leurs procédés ; il emprunte leurs plus terribles images et, par ses paroles enflammées, par le mélange de visions sublimes et d'inventions étranges, par ses descriptions de richesse orientale et d'ornementation barbare, il plaisait à l'imagination maladive de ces races méridionales. Écrite entre la mort de Néron et la chute de Jérusalem, cette Apocalypse n'a exercé aucune influence sur la révolte des Juifs, mais elle aide à faire comprendre l'état des esprits chez un peuple dont l'intelligence, à la fois stérile et trop féconde, allait en ce moment, à force de misères, jusqu'aux plus mystiques rêveries. Comme l'âme brisée par la douleur, ils étaient devenus sous le poids de l'infortune superstitieux et craintifs. Tout les épouvantait, tout aussi les faisait espérer ; ils passaient sans cesse de l'abattement à la confiance, de l'amour à la haine. Après avoir appelé la domination romaine, ils la repoussaient ; après avoir laissé cent fois morceler leur pays et partager leur popu-

lation comme un troupeau au gré des acheteurs, ils ne parlaient plus que de l'indépendance nationale et ils allaient mourir pour elle.

Ils croyaient toujours à leur saint temple et ils accomplissaient les rites extérieurs de leur culte. Mais en voyant que leur doctrine si pure, que leur morale si belle ne les avaient pu sauver et qu'il leur fallait obéir, eux le peuple de Jéhovah, eux la race élue, à ceux dont l'ironie sanglante d'Isaïe avait flagellé les idoles, ils se rattachaient avec la force du désespoir à la seule espérance qui leur restât, la venue d'un Messie[1]. Les chrétiens leur disaient bien que ce Messie était venu, que son royaume commençait et que sa loi avait été portée jusque dans la cour de Néron. Dans la sainte victime attachée à la croix du Golgotha, ils refusaient de voir le Sauveur qui devait les faire régner sur le monde; et ils attendaient toujours, écoutant chaque voix qui s'élevait, suivant quiconque leur disait: « Venez et voyez. »

« Nulle part, dit l'historien Josèphe, qui vit de ses yeux les souffrances qu'il raconte, nulle part les imposteurs n'avaient si beau jeu; quoi qu'ils promissent, on les croyait. Eux et les chefs de brigands se partageaient le pays. Des impies, trompant le peuple sous un faux prétexte de religion, le menaient dans les solitudes, où Dieu, disaient-ils, ferait voir par des signes certains qu'il voulait affranchir de servitude la race d'Abraham.... Un faux prophète égyptien parvint si bien à séduire le peuple, qu'il assembla près de trente mille hommes sur la montagne des Oliviers; à sa voix les murs de Jérusalem devaient s'écrouler et les Romains s'enfuir[2]. » Un autre leur promettait qu'ils se-

1. Voyez, t. III, p. 86, dans quelle attente était ce peuple. C'est l'état d'esprit de nos Arabes d'Algérie, le même mépris pour une civilisation supérieure qu'ils ne comprennent pas, pour des lois purement rationnelles qui leur paraissent misérables à côté de leur loi civile et religieuse, révélée par Dieu même; la même espérance tenace dans les messies ou les marabouts libérateurs. Voy. aussi t. III, p. 326, n. 3. — 2. *B. J.*, II, 23. Sa troupe fut dispersée; beaucoup périrent, mais il échappa, et l'on ne sut ce qu'il était devenu. C'est là ce qui fit demander par le tribun à saint

raient sauvés et verraient cesser leurs maux, s'ils voulaient le suivre au désert[1]. Celui-ci invitait le peuple à monter sur le mont Garizim, où il lui montrerait des vases sacrés que Moïse y avait cachés[2]. Celui-là offrait de forcer les eaux du Jourdain à se séparer pour le laisser passer à pied sec, lui et ceux qui croiraient en lui[3]. D'autres, au contraire, s'inspiraient d'Isaïe et répétaient ses menaces contre la maison d'Israël : « Quatre ans avant la guerre déclarée, dit Josèphe, un paysan se mit à crier : Voix de l'Orient! Voix de l'Occident! Voix du côté des quatre vents! Voix contre Jérusalem et contre le temple! Voix contre les nouveaux mariés et contre les épousées! Voix contre tout le peuple! Depuis ce temps, ni jour, ni nuit, il ne cessa de crier : Malheur, malheur à Jérusalem! Il redoublait ses cris les jours de fête; aucune autre parole ne sortit jamais de sa bouche; ceux qui le plaignaient, ceux qui le maudissaient, ceux qui lui donnaient ses nécessités n'entendirent jamais de lui que cette terrible parole : Malheur, malheur à Jérusalem! Il fut pris, interrogé et condamné au fouet par les magistrats. A chaque demande et à chaque

Paul, lorsque, quelque temps après, les Juifs lui amenèrent l'apôtre pour qu'il le condamnât : « N'êtes-vous pas l'imposteur égyptien? » *Act.* XXI, 38. Pour les Juifs, l'Égypte était le pays où l'on apprenait à faire des prodiges. Derenbourg. *Hist. de la Pal. d'après les sources rabbiniques*, p. 203, n. 2. — 1. *Ant. Jud.*, XX, 8; il dit dans ce même passage au § 5 : ληστηρίων γάρ ἡ χώρα πάλιν ἀνεπλήσθη καὶ γοήτων ἀνθρώπων οἳ τὸν ὄχλον ἠπάτον. — 2. *Ant. Jud.* XVIII, 4. Ils y vinrent en grand nombre et en armes. Ponce Pilate dissipa ce rassemblement, et fut rappelé à la suite de cette affaire. — 3 *Ant. Jud.*, XX, 5. Josèphe parle plus loin (XX, 7) d'un Juif cypriote qui se donnait pour magicien; il se présente lui-même comme prophète (*B. J.*, III, 7, 9) et il croit à la sorcellerie. « Salomon, dit-il (*Ant. Jud.*, VIII, 2), avait trouvé un moyen de chasser les démons; et ce moyen est encore chez nous fort employé. J'ai vu un Juif, nommé Éléazar, délivrer des possédés, en présence de Vespasien, de ses fils, des tribuns et des soldats. Il approchait du nez du possédé un anneau dans lequel était enchâssée une racine dont Salomon se servait à cet usage; et quand l'homme avait respiré, il lui tirait le démon des narines. Sur-le-champ l'homme tombait, et l'autre défendait au démon de revenir dans cet homme, au nom de Salomon et en récitant des paroles magiques qu'il avait composées. Pour mieux convaincre les assistants du pouvoir qu'il avait, Éleazar avait placé près de là une cruche d'eau et commanda au démon quand il sortirait de la renverser, en preuve qu'il quittait réellement le possédé, et cela fut fait. »

coup, il répondait, sans jamais se plaindre : Malheur à Jérusalem ! Renvoyé comme un insensé, il courait tout le pays en répétant sa triste prédiction. Durant sept ans il continua à crier de la sorte, sans se relâcher, sans que sa voix faiblît. Au temps du dernier siége de Jérusalem, il se renferma dans la ville, tournant infatigablement autour des murailles et criant toujours : Malheur au temple ! Malheur à la ville ! Malheur au peuple ! A la fin, il ajouta : Malheur à moi ! Et, en même temps, il fut emporté d'un coup de pierre lancée par une machine. »

L'Écriture elle-même témoigne de cette sourde fermentation qui agitait les esprits ; les Actes des Apôtres parlent du magicien Simon, du faux prophète Élymas, et citent les remarquables paroles du pharisien Gamaliel sur les révolutions qui viennent de Dieu et qu'on ne peut arrêter, sur celles qui viennent des hommes, et qui se détruisent d'elles-mêmes. « Il y a quelque temps, disait-il, s'éleva un certain Théodas qui prétendait être quelque chose de grand. Quatre cents hommes s'attachèrent à lui, mais il fut tué et tous ceux qui avaient cru en lui furent réduits à rien. Judas de Galilée s'éleva après lui et gagna beaucoup de monde ; mais il périt aussi et tous les siens furent dispersés[1]. »

La prédication du nouvel Évangile ne ramena pas le calme dans les âmes, car à Jérusalem les chrétiens étaient poursuivis, et plus ils parlaient du Messie méconnu, plus les Juifs espéraient en celui qu'ils attendaient encore, non pas humble et persécuté, mais glorieux et puissant. Pour arriver à cette domination promise, il fallait sauver d'abord l'indépendance nationale, et, à cette pensée, tous les cœurs s'armaient de courage. Ceux que Josèphe appelle des brigands furent les premiers à souffler partout la révolte, car, de même qu'au temps de Mathathias et de Judas Macchabée, ces brigands étaient de hardis patriotes qui refusaient de servir l'étranger. Soyons justes envers cette na-

1. *Act.* v, 36-39. Josèphe parle aussi d'un Théodas, mais en l'année 46.

tion qui a donné au monde le plus grand exemple qu'il ait encore vu; ce ne sont pas quelques hommes, ni une armée, c'est un peuple presque entier qui va mourir pour ses croyances et sa liberté. Que ce sacrifice n'ait pas été nécessaire; qu'il soit resté inutile pour la race de ceux qui l'accomplissaient, comme pour l'humanité qui ce jour-là vit commencer une persécution dont elle a souffert durant dix-huit siècles; que ce peuple enfin ait eu tort : en religion, quand il refusait la doctrine évangélique qui complétait sa loi; en politique, quand il repoussait la domination de Rome qui lui eût au moins donné l'ordre matériel; tout cela est vrai. Mais l'historien trouve tant de guerres entreprises pour de condamnables motifs, qu'il ne peut refuser sa sympathie à ceux qui ont combattu et sont tombés au nom de la patrie et de la religion.

Longtemps la domination romaine avait été douce en Judée[1], comme ailleurs, plus qu'ailleurs même, parce que les Juifs de Palestine furent particulièrement protégés des premiers empereurs. Sous Tibère ils n'avaient eu en vingt-deux ou vingt-trois ans que deux procurateurs, et le dernier, Ponce-Pilate, avait été rappelé pour rendre compte de mouvements séditieux qu'il avait trop sévèrement réprimés[2]. Sous Claude, un soldat romain, qui dans un village avait déchiré un exemplaire du Pentateuque, fut décapité; et un procurateur, qui s'était laissé corrompre, condamné à l'exil. Pour la même affaire, l'empereur renvoya à Jérusalem un tribun des soldats qui fut traîné sur la claie, par les rues de la ville, puis mis à mort[3]. A cette justice sévère se joignaient des égards pour leur culte. Aucun officier romain n'entrait dans la capitale sans monter au temple pour y adorer le Dieu national; et chaque année des victimes y étaient offertes au nom du prince. Ces ménagements allèrent si loin, qu'on prit soin de donner aux Juifs des gou-

1. Voyez ci-dessus, t. II, p. 314 et 518 et t. III, p. 81. — 2. Il n'arriva à Rome qu'après l'avénement de Caligula qui, suivant Eusèbe, *Hist. Eccles.*, II, 7, l'exila à Vienne dans les Gaules, où il se tua de désespoir. — 3. Josèphe, ***Ant. Jud.***, XX, 56 et ***B. J.***, II, 12.

verneurs qui leur fussent agréables : c'est à la demande du grand sacrificateur Jonathan que Félix, le frère de l'affranchi Pallas, obtint la procurature de Judée (52-60)[1].

Mais, durant les dernières années de Claude et sous le règne de Néron, les excès des proconsuls républicains furent renouvelés. Ventidius Cumanus administrait alors la Galilée, Félix la Samarie et la Judée. L'éternelle rivalité des Juifs et des Samaritains, la haine de ceux-ci pour leurs voisins de Galilée armaient ces populations les unes contre les autres et, en face de ces brigandages mutuels, les procurateurs fermaient les yeux, à condition qu'on leur fît, dans le produit du pillage, la part du lion[2]. Sur les plaintes de quelques Juifs, Claude punit, il est vrai, Cumanus; mais Félix, frère du tout-puissant favori, fut mis par le gouverneur de Syrie au nombre des juges devant lesquels les accusateurs devaient exposer leurs griefs. Encouragé par cette preuve de son crédit, Félix continua ses cruautés et ses violences, « exerçant l'autorité souveraine avec la bassesse haineuse et avide d'un esclave[3]. » Il retint l'apôtre saint Paul en prison pour en tirer de l'argent; et le grand prêtre Jonathan lui reprochant ses exactions, il le fit poignarder.

Cette conduite était dangereuse; car si le peuple, travaillé par les Messies et fanatisé par les prêtres inférieurs que leurs chefs dépouillaient des dîmes[4], courait en foule se réunir aux bandits et donnait ainsi au brigandage la couleur d'un soulèvement patriotique contre l'étranger,

1. Jos. *A. J.*, XX, 8. Félix avait épousé une Juive. *Act.* XXIV, 24. Voyez dans Jos., *B. J.*, IV, 3, 10, le discours du grand prêtre Ananus qui rend pleine justice aux Romains. Il est vrai que c'est Josèphe leur ami qui parle par sa bouche. — 2. Tacite, *Ann.*, XII, 54. C'était déjà, comme on voit, le régime que les pachas turcs ont établi dans cette malheureuse contrée. — 3. Tac., *Hist.*, V, 9. Josèphe est bien moins dur pour Félix. — 4. Depuis longtemps les chefs de la classe sacerdotale envoyaient leurs serviteurs s'emparer violemment des dîmes qui leur étaient dues d'après la loi, et les gardaient sans en faire part aux prêtres inférieurs; ceux-ci, réduits à la plus affreuse misère, passèrent du côté du peuple qui les secourait de ses aumônes et qui s'arma plusieurs fois pour leur faire rendre justice. Jos., *A. J.*, XX, 8 et 9.

les riches et les grands cherchaient dans l'appui des soldats romains la sécurité qui leur manquait pour leur vie et leur fortune. Les aliéner eût donc été une imprudence, s'ils n'avaient pas redouté plus encore les violences de leurs compatriotes que celles des procurateurs[1]. Au-dessous d'eux, en effet, ils voyaient fermenter dans la foule, non-seulement les germes d'une lutte politique et religieuse, mais ceux d'une révolution sociale : une insurrection des pauvres contre les riches.

La nouvelle Loi, préoccupée du faible, de l'affligé, avait des paroles de menace contre les puissants. Beaucoup prenaient à la lettre, et dans le sens de leur application sociale, les préceptes de l'égalité évangélique. Quand une doctrine nouvelle se produit, il est des hommes qui la suivent en son entier et dans son esprit; mais il en est aussi qui la côtoient, s'arrêtent à la surface et en prennent ce qui convient à leurs passions. Ce partage se produisit certainement à l'époque de la prédication chrétienne. Tandis que les uns, avec Jésus, regardaient au ciel, d'autres, comme il arriva si souvent dans les émeutes de paysans au moyen âge, n'entendirent que les paroles qui s'appliquaient aux intérêts terrestres. Les premiers allaient au Christ lorsqu'il prêchait le mépris des richesses : « Nul ne peut servir deux maîtres; choisissez donc entre Dieu et l'or. » Ou lorsqu'il enseignait de préférer la prière au travail : « Ne vous inquiétez pas de votre nourriture, ni de votre vêtement; considérez les oiseaux du ciel : ils ne sèment ni ne moissonnent et n'amassent rien dans les greniers; mais votre Père céleste les nourrit. Or, n'êtes-vous pas plus que les oiseaux du ciel? — Pourquoi vous inquiéter de votre vêtement? Considérez comment croissent les lis des champs. Ils ne travaillent ni ne filent, et cependant je vous déclare que Salomon, dans toute sa gloire, n'a jamais été vêtu comme un seul d'entre eux. Si Dieu prend soin de vêtir une plante des champs qui est aujour-

1. Jos., B. J., II, 31

d'hui et qui demain sera jetée au four, combien mieux saura-t-il vous vêtir, ô hommes de peu de foi! » Cette doctrine, si conforme aux habitudes de l'Orient, où le travail est une souffrance et n'est jamais une impérieuse nécessité, avait pu produire l'abandon de quelques ateliers ou comptoirs, comme elle décida Pierre à laisser son filet de pêcheur et Matthieu ses tablettes de publicain. Mais d'autres paroles, celles-ci par exemple : « Les premiers seront les derniers et les derniers seront les premiers, » furent sans doute avidement recueillies par les hommes de violence qui poussaient à une révolution démagogique contre le haut clergé que Jésus attaquait comme détenteur aveugle de la loi et contre les riches à qui le doux maître des affligés fermait presque l'accès du ciel. Ses disciples précisèrent davantage ; à Jérusalem, il exigèrent des fidèles la mise en commun de tous les biens, et ce que saint Jacques écrivait « aux Tribus dispersées », il le disait certainement aux Juifs de la capitale dont il gouverna l'Église durant vingt-neuf années : « Comme la fleur des champs qui est brûlée du soleil, perd sa beauté, sèche et tombe, ainsi le riche se flétrira dans ses voies. N'est-ce pas lui qui vous déshonore et qui vous opprime?... Ne sont-ce pas eux qui vous traînent aux tribunaux? » Et plus loin : « O riches! pleurez, hurlez à la vue des misères qui vont fondre sur vous.... Le salaire que vous faites perdre aux ouvriers... crie contre vous, et leurs cris sont montés jusqu'aux oreilles du Dieu des armées, — vous avez vécu sur la terre dans les délices, et vous vous êtes engraissés comme des victimes préparées pour le jour du sacrifice [1]. » Nous avons malheureusement une trop longue expérience des révolutions populaires pour ne point penser que ces paroles, tombant dans la fournaise où bouillonnaient les esprits,

1. Saint Jacques (*Epist.*, II, 6; V, 1, 5). *Nonne divites opprimunt vos per potentiam et ipsi trahunt vos per judicia... Agite nunc, divites, plorate ululantes in miseriis vestris quæ advenient vobis.* Saint Jacques, ou le Juif si bon helléniste dont nous avons l'épître, car on peut douter que Jacques sût le grec. Voy. aussi, *Act. des Apôt.*, V, 1-11, la mort d'Ananias et de Saphira.

donnèrent au feu de nouveaux aliments. Ceux mêmes qui rejetaient la nouvelle doctrine, en retenaient cette réprobation des riches qui convenait si bien à leurs appétits.

Quand la guerre éclata, les premiers actes des révoltés furent l'incendie du greffe public, où ils brûlèrent les contrats et les obligations des débiteurs, le meurtre du grand prêtre et de quelques-uns des principaux citoyens, enfin la destruction du palais du roi Agrippa et de la reine Bérénice. On dirait notre abominable Commune.

A la tête de ce mouvement démagogique, se plaça la secte des zélateurs ou *zélotes*, née cinquante ans plus tôt, et qui, ne reconnaissant que Dieu seul pour maître au ciel et sur la terre, avait essayé vingt fois déjà de briser du même coup le joug de Rome et celui de la caste sacerdotale. Longtemps les efforts des zélateurs s'étaient traduits en actes de violence. Réfugiés dans les montagnes, ils s'y étaient associés aux bandits; mais, en couvrant le brigandage de l'excuse d'une doctrine pieuse, ils en avaient formé un parti à la fois politique et religieux, et l'association des *sicaires*, dont Josèphe parle avec tant d'effroi, de ces hommes qui venaient tuer au milieu de la foule une victime désignée, rappelle à certains égards la terrible secte des Ismaéliens qui, onze siècles plus tard et presque dans les mêmes lieux, épouvanta l'Asie de ses assassinats.

Avec de tels chefs, imposteurs et magiciens, prêtres opprimés et brigands fanatiques, quel peuple fût resté paisible, surtout quand les modérés étaient eux-mêmes poussés à la révolte par tant de sentiments divers : l'amour du pays, de la religion des aïeux et de la liberté; la haine implacable contre les amis de l'étranger, qui exploitaient ses misères; par-dessus tout, la ferme croyance à une puissance sans bornes qui lui avait été promise et dont le jour était venu [1]? Que de causes pour une explo-

1. Éléazar, chef du parti de l'action, était le fils de l'ancien grand prêtre Ananias, et un des personnages considérables de la ville; deux princes de la famille royale d'Adiabène, un lieutenant d'Agrippa II, etc., étaient aussi dans le parti national.

sion terrible! Ce fut l'an 65 qu'elle éclata et, cinq ans après, elle avait tout emporté, la ville, son temple et son peuple.

L'étincelle qui alluma l'incendie partit de la ville où les deux religions, les deux civilisations, mises par Hérode en présence, s'irritaient chaque jour au contact l'une de l'autre. Pendant que les Juifs de Césarée étaient réunis dans leur synagogue, un Grec, pour insulter à leurs rites, vint à la porte de cette maison immoler des oiseaux. De là émeute, combat, puis plaintes au procurateur Gessius Florus, lequel donna tort aux Juifs, bien qu'ils lui eussent donné huit talents pour acheter son appui. A cette nouvelle, le peuple de Jérusalem insulta le gouverneur; il répondit comme répondent habituellement ceux qui ont des épées à leur commandement : ses cavaliers chargèrent la foule; beaucoup furent tués, d'autres pris et quelques-uns, malgré leur qualité de chevaliers romains, déchirés à coups de fouet, puis crucifiés. Vainement le roi Agrippa[1], les Saducéens, les Pharisiens, les sacrificateurs et les riches s'interposèrent entre les révoltés et les troupes romaines. Poussé par les zélateurs, le peuple courut s'emparer de l'inexpugnable forteresse de Masada[2], où avait été l'arsenal d'Hérode et revint assaillir dans Jérusalem les partisans de la paix : comme déclaration de guerre à l'empereur lui-même, Éléazar refusa de laisser immoler les victimes offertes en son nom (mai 66).

Gessius Florus s'était retiré à Césarée, les riches à peu près abandonnés à eux-mêmes[3] firent tête à l'insurrection; pendant sept jours on se battit au milieu des rues. Mais les *sicaires* eurent le temps d'accourir de leurs montagnes. Dès qu'ils eurent pris part à la lutte, elle se décida promp-

1. C'était le fils de l'ami de Caligula et de Claude. Il n'avait eu à la mort de son père qu'une tétrarchie. Plus tard, les Romains lui avaient laissé prendre le titre de roi. — 2. De Saulcy, *Voyage autour de la mer Morte*, I, 199 et les *Derniers jours de Jérusalem*; Rey, *Voyage dans le Haouran*, p. 284; Guérin, *Description de la Palestine*. — 3. Agrippa leur envoya cependant trois mille soldats.

tement : les grands furent chassés de la ville haute, leurs palais incendiés, ceux d'entre eux qu'on put saisir égorgés. Des soldats romains avaient été laissés par Florus à Jérusalem ; ils se défendirent dans les tours d'Hippicus, de Phasaël et de Mariamne, jusqu'au moment où, à bout de ressources, ils ouvrirent leurs portes, en stipulant qu'ils auraient la vie sauve ; on les massacra le jour même du sabbat.

Dès que le bruit de ces événements se fut répandu, la haine des Grecs, longtemps contenue, éclata contre ce peuple que la colère de Rome allait nécessairement frapper. Dans la capitale de l'Égypte, 50 000 Juifs périrent à la suite d'une émeute, à Césarée 20 000, à Scythopolis 13 000, à Damas 10 000, à Ascalon 2500. Toutes les villes de Syrie, Antioche, Apamée et Sidon exceptées, eurent de semblables exécutions. Partout les populations se vengeaient de cette égalité que le sénat leur avait imposée avec une nation odieuse et des priviléges qu'il leur avait accordés [1]. Quand les Juifs de Palestine virent arriver au milieu d'eux ceux qui avaient échappé à ces massacres, ils crurent à un complot formé pour l'extermination de leur race, et l'insurrection de Jérusalem gagna le pays tout entier. Aux égorgements de Juifs en Syrie répondirent ceux de Grecs en Palestine. Dans la Décapole et la Gaulanitide, à Philadelphie, Hésébon, Gerasa, Pella, Anthédon, Gaza, etc., le sang coula à flots. La population grecque de Scythopolis se sauva, en s'aidant des Juifs établis au milieu d'elle pour repousser leurs coreligionnaires, puis les massacra.

Cependant le gouverneur de Syrie, Cestius Gallus, entra en Judée à la tête de ses troupes ; il arriva bien jusqu'à Jérusalem, occupa la ville neuve et le quartier de Bézétha, mais, assailli par un peuple immense, il fut contraint à une retraite précipitée, dans laquelle il perdit 6000 hommes, ses machines de guerre et ses bagages (oct. 66). Ce succès décida les plus timides. D'ailleurs, depuis les massacres de Damas et d'Alexandrie, personne n'osait plus parler de

1. Voyez ci-dessus, t. III, p. 82-83, les priviléges conférés aux Juifs aux dépens des Grecs.

poser les armes. Entraînés par l'exemple ou la crainte, tous, même les Esséniens[1], acceptèrent cette dernière lutte pour l'indépendance. Les chrétiens seuls n'avaient rien à faire dans ces querelles pour un temple et une patrie qu'ils ne reconnaissaient plus ; suivant le conseil du Maître[2], ils quittèrent Jérusalem avec leur évêque Siméon, et se retirèrent dans les solitudes, au delà du Jourdain[3]. Ce qu'ils font en ce moment pour Jérusalem, ils le feront plus tard pour Rome ; ces conquérants des âmes et du ciel ne voulaient point enfermer leur doctrine dans l'enceinte d'une ville ou d'un empire périssable.

Une grande assemblée eut lieu dans le temple, après la retraite de Cestius, afin d'élire des chefs et d'organiser partout la résistance. Les principaux personnages adhérèrent cette fois au mouvement et les modérés acceptèrent des charges. L'historien Josèphe, de l'illustre famille des Asmonéens, et qui comptait parmi les moins ardents, eut un des cinq gouvernements entre lesquels on partagea le pays, celui de Galilée, qui, par sa richesse et sa population, était comme le boulevard de Jérusalem. Josèphe prétend

1. Suivant Josèphe (*A. J.*, XVIII, I, 5), il n'y avait pas alors plus de 4000 Esséniens, qui formaient moins un parti qu'une espèce d'ordre religieux, où l'on n'entrait qu'après de sévères épreuves. Ils croyaient à l'immortalité de l'âme, non à celle du corps, à la volonté absolue de Dieu, et par conséquent niaient le libre arbitre de l'homme. Ils vivaient en commun, sans serviteurs, et ne gardaient rien en propre ; leurs mœurs étaient austères, plusieurs se vouaient au célibat. Chaque matin, ils se plongeaient dans l'eau pour être en état de pureté et faisaient précéder et suivre leurs repas de prières. Ils ne prêtaient jamais serment, leur affirmation devant suffire ; ils fuyaient les villes ; cependant ils voulaient qu'on eût un métier, mais préféraient l'agriculture. Leur sévérité religieuse les prédisposait aux extases, aux ravissements ; aussi leur croyait-on le don de prophétie. Jos., *B. J.*, II, 6 ; *A. J.*, XIII, 11 ; XV, 10 ; XVII, 13. Cf. Derenbourg, *op. cit.* le chap. x. Un Essénien, nommé Jean, fut chargé d'organiser la résistance dans les districts de Thamna, Lydda, Joppé et Emmaüs. — 2. S. Luc, XXI, 20 ; S. Matth., XXIV, 16 ; S. Marc, XIII, 14. — 3. Eusèbe, *Hist. Eccles.* III, 5. Tillemont, *Hist. des Emp.*, I, 580. Ils devaient du reste être peu nombreux à Jérusalem, car Josèphe ne prononce même pas leur nom. Cependant M. Derenbourg (*op. cit.*, p. 275) croit que le mot de R. Siméon, alors à Jérusalem : « La doctrine n'est pas la chose principale, mais l'œuvre, » était dirigé contre eux et surtout contre les Pauliniens.

y avoir établi jusqu'à 100 000 hommes qu'il habitua par de fréquents exercices à la discipline romaine. Un *synedrion* ou conseil suprême, siégeant à Jérusalem, avait la direction générale des opérations.

Malgré les dédains affectés de Néron pour cette levée de boucliers d'un des plus petits peuples de l'empire, la guerre allait être sérieuse, car dans ce pays hérissé de montagnes, l'assaillant, malgré le nombre et l'habileté de ses troupes, ne pouvait brusquer l'attaque contre des rochers inexpugnables défendus par des hommes résolus aux derniers sacrifices. Le roi Agrippa, créature de Rome, trahissait la cause de son peuple; mais les Juifs, répandus en grand nombre dans tout l'Orient, pouvaient envoyer des secours à leurs frères et peut-être entraîner quelques-uns des peuples au milieu desquels ils habitaient. Parmi les défenseurs de Jérusalem, on voit des Babyloniens, des Adiabènes, des Arabes. Josèphe le dit expressément, « il s'agissait moins de châtier les Juifs que de maintenir dans le devoir le reste de l'Orient, en arrêtant les dispositions de tous ces peuples à secouer le joug de Rome [1]. » Au fond, Néron en jugea ainsi, et ce fut son meilleur général, Vespasien, qu'il chargea d'écraser ce peuple qui seul osait troubler le repos du monde [2].

Dans les derniers mois de l'année 67, Vespasien entra en Galilée à la tête de plus de 60 000 hommes, en comptant les auxiliaires, au reste peu nombreux, des rois voisins, Antiochus de la Comagène, Sohem de l'Iturée, Malchus de l'Arabie, Agrippa l'ancien tétrarque de la Gaulanitide; Palmyre lui avait donné d'habiles archers. Josèphe concentra ses principales forces dans Jotapata et y résista quarante-sept jours à tous les efforts de Vespasien.

1. Il dit encore dans sa préface à la *Guerre des Juifs :* « L'empire romain était alors agité par des dissensions domestiques.... les Juifs.... excitèrent de si grands troubles dans l'Orient pour profiter de cette occasion que des peuples entiers appréhendèrent de leur être assujettis, parce qu'ils avaient appelé à leur secours les autres Juifs qui demeuraient au delà de l'Euphrate. » — 2. *Augebat iras*, dit Tacite, *quod soli Judæi non cessissent. H.*, V, 10.

Cette place tombée, le reste de la Galilée fut bientôt soumis. Mais la riche province paya cher ce rêve d'indépendance. Les Romains furent sans pitié, et dès les premiers jours la lutte prit un caractère atroce. Rien n'était épargné, ni l'âge ni le sexe; si l'on fit quelques prisonniers, ce fut pour les envoyer travailler à l'isthme de Corinthe, que Néron voulait couper. Les Juifs eux-mêmes prévenaient l'ennemi ; ils égorgeaient leurs femmes, leurs enfants, et se tuaient eux-mêmes sur les cadavres. Quarante, défenseurs de Jotapata s'étaient réfugiés avec leur chef dans une caverne, l'ennemi leur offrit la vie sauve; Josèphe voulait accepter, mais ses compagnons le menacèrent de mort s'il faisait un pas pour sortir ; et il n'eut d'autre ressource que de proposer qu'on laissât le sort décider l'ordre dans lequel ils s'égorgeraient. Le premier désigné était tué par celui qui suivait, celui-là par le troisième, et ainsi jusqu'au dernier [1]. Josèphe resta seul avec un des siens qu'il obligea de le suivre au camp romain, où, pour achever dignement ce jour de faiblesse, il promit, au nom du ciel, l'empire au persécuteur de sa race (67).

De pareilles scènes et de plus terribles allaient se renouveler à Jérusalem, car les Juifs, dont la croyance à une autre vie avait été si lente à se former, pensaient à présent que ceux qui tombaient dans les batailles ou dans les supplices [2], les héros et les martyrs, jouissaient de l'immortalité. C'était déjà dire ce que Mahomet enseignera plus tard : « Le paradis est à l'ombre des épées. »

1. Jos. *B. J.*, III, 8, 7. Je ne réponds pas, bien entendu, que cette étrange histoire, racontée par Josèphe lui-même, soit authentique. Sa vanité trouvait doublement son compte à faire ce tragique récit, qui le montrait miraculeusement sauvé par la providence. — 2. Tac., *Hist.*, V, 5. La première notion nette d'une vie à venir se trouve seulement au livre des Macchabées, II, 7, 9. Josèphe, dans le long discours qu'il prétend avoir tenu aux quarante enfermés avec lui dans la grotte de Jotapata, dit expressément (*B. J.*, III, 8, 5) que ceux qui meurent, après avoir rendu à Dieu ce qui lui est dû, jouissent d'une gloire éternelle, que leur maison et leur race subsistent, que leurs âmes vont habiter le lieu le plus saint du ciel, d'où elles sont ensuite envoyées dans des corps purs, ἁγνοῖς πάλιν ἀντενοικίζονται σώμασιν ; c'était à la fois la croyance à l'immortalité de l'âme et à la métempsycose.

Les zélateurs s'étaient rendus maîtres du temple, et de ce point culminant ils dominaient la ville, qu'ils remplissaient de sang. Les membres de la famille d'Hérode, les citoyens les plus nobles et les plus riches furent arrêtés comme suspects de vouloir traiter avec les Romains; c'étaient des otages. Mais on craignit de ne pouvoir les garder; un jour la population entoura la prison, où des brigands armés s'introduisirent et égorgèrent les captifs. Dans leur radicalisme religieux, les zélateurs ne voulurent plus de souverain pontife choisi dans les grandes familles sacerdotales; ils tirèrent cette charge au sort et un lévite ignorant et pauvre, qui jamais n'était sorti des champs, fut malgré lui revêtu de la robe du grand prêtre.

Cependant le véritable grand prêtre, Ananus, essayait de relever le courage des citoyens paisibles. « C'est vous, leur disait-il, qui, par votre silence et votre résignation, avez inspiré tant d'audace à nos tyrans. Quand vos concitoyens ont été traînés à travers la ville, qui d'entre vous leur est venu en aide?... Vous avez abandonné des hommes qui n'avaient pas été frappés par un jugement public; vous les avez vu égorger, et tandis que les victimes tombaient comme le troupeau qu'on a conduit au sacrifice, non-seulement vous n'avez pas levé le bras pour les défendre, mais vous n'avez pas jeté un cri pour protester contre cet attentat. »

Ces reproches réussirent un moment : on s'arma; on suivit le chef qui s'offrait et l'on refoula les zélateurs derrière la seconde enceinte du temple. Il y eut alors trois guerres en Judée : celle des démagogues religieux, ou, comme nous dirions aujourd'hui, des socialistes, armés contre Rome et contre la société juive; les défenseurs de celle-ci; les Romains ennemis des uns et des autres. Selon l'usage dans les temps de crise, ce fut le parti modéré qui d'abord succomba.

Avec de la décision, les *politiques* auraient pu forcer l'asile des démagogues; Ananus, qui craignait d'ensanglanter les lieux saints, se contenta d'un blocus qu'on tint avec négligence. Beaucoup se faisaient remplacer à prix d'argent dans

leur service par des hommes du peuple qui étaient de connivence avec les ennemis des riches. Avertis par leurs nombreux espions de la facilité qu'il y aurait à franchir les lignes, les zélateurs firent partir des émissaires qui gagnèrent les districts du sud, où ils appelèrent les paysans (les Iduméens) « à la défense de la maison de Dieu que des traîtres voulaient livrer aux Romains. » Un grand nombre accoururent et enveloppèrent Jérusalem. Ils étaient incapables d'y pénétrer de vive force; mais une nuit, durant un orage qui avait fait rentrer les sentinelles sous les abris, les zélateurs descendirent du temple dans la ville et en ouvrirent les portes aux Iduméens. Ananus, accouru au premier bruit, fut tué; beaucoup d'autres périrent; parmi eux tout le haut clergé et ceux des riches qui ne surent pas s'échapper à temps. « C'était, disaient les assassins, la colère de Dieu et du peuple qui s'appesantissait sur eux. » Le jour, on remplissait les prisons; la nuit, on les vidait, en égorgeant les captifs, dont les corps étaient jetés aux chiens. Personne n'osait laisser voir sa douleur et ses larmes. Seuls les pauvres et les gens de rien n'avaient pas à craindre [1].

Il y eut cependant un mémorable exemple de courage civil. Les zélateurs, pour se couvrir des apparences de la justice, formèrent un tribunal de soixante-dix juges, devant lesquels on traîna d'abord un ami d'Ananus, Zacharias, fils de Baruch, sous l'inculpation d'avoir entretenu des intelligences avec Vespasien. Il se disculpa aisément et reprocha au parti victorieux son usurpation et ses crimes. L'assistance jetait des cris de fureur et voulait l'égorger avant le jugement. Les soixante-dix, à l'unanimité, le renvoyèrent absous. A deux pas du tribunal il fut assassiné. Les juges, impassibles sur leurs siéges, attendaient le même sort; on les chassa de l'enceinte du temple, et ils se retirèrent sous les huées, les insultes et les coups.

1. Καὶ διέφυγεν οὐδεὶς, εἰ μὴ σφόδρα τις ἦν ταπεινὸς, ἢ δι' ἀγένειαν, ἢ διὰ τύχην. Jos., *B. J.*, IV, 6, 1.

Vespasien connaissait cette situation de Jérusalem, et, laissant les Juifs s'y égorger, il achevait la conquête du pays avec une lenteur calculée pour rester, dans les difficiles conjonctures où se trouvait l'empire, à la tête de forces considérables. Il employa l'année 68 à soumettre, sur la rive gauche du Jourdain, la Pérée et quelques villes de la Judée; dans les premiers mois de 69 il envahit l'Idumée, ou Palestine méridionale; il prit Béthel, Éphraïm au nord de Jérusalem, qui se trouva alors cernée, et il allait commencer le siége de la cité sainte, quand ses troupes le proclamèrent empereur (3 juil. 69). Pendant près d'une année, la guerre civile détourna son attention de la guerre juive.

Le répit que l'élévation de Vespasien avait valu aux Juifs n'avait fait qu'accroître leurs discordes. Trois partis, trois armées se livraient, à Jérusalem, de fréquents combats. Jean de Giscala, avec les zélateurs modérés, tenait l'enceinte extérieure du temple et les abords du mont Moria; Éleazar, le chef des assassins du grand prêtre, s'était enfermé dans l'enceinte extérieure; Simon ben Giora, avec ses bandes d'Iduméens, occupait la haute ville ou la montagne de Sion. Chacun de ces trois chefs aurait voulu être seul maître de Jérusalem, la sauver des Romains et se faire reconnaître ensuite comme le Messie auquel tant de gloire était promise. Éléazar, fortement établi dans une position inexpugnable, faisait des sorties que Jean ne pouvait prévenir, mais dont il se vengeait sur Simon auquel il disputait Acra ou la ville basse. A la fête de Pâques, Éléazar ouvrit aux fidèles l'entrée du temple. Jean cacha dans la foule des hommes armés, et à la suite d'un sanglant combat il força son adversaire de se rendre à lui. C'était une faction de moins: il en restait deux qui, en face de l'ennemi commun, cessèrent enfin de se battre entre elles.

Au printemps de 70, Titus partit de Césarée à la tête de soixante mille hommes et arriva dans les premiers jours de mars[1] sous les murs de Jérusalem. Le siége, qui

1. Je suis les dates données par M. de Saulcy dans son *Journal* du siége. Pour les faire concorder avec celles qu'on adopte ordinairement, il fau-

dura cinq mois, est un des plus mémorables de l'antiquité et celui qui nous est le mieux connu, Josèphe, qui y prit part, en ayant longuement raconté l'histoire. Nous ne pouvons même résumer son récit; pour le faire comprendre, il faudrait entrer dans des détails de topographie et de machines qui nous prendraient une place dont nous ne disposons pas [1]. Disons, d'un mot, que les travaux des Romains furent immenses, et la résistance des Juifs égale ou supérieure à tout ce que l'héroïsme a jamais accompli ailleurs. Bien que Vespasien eût réuni ce que nous appellerions une artillerie formidable, il fallut à Titus six semaines pour pratiquer une brèche dans la première enceinte et enlever le faubourg Bézétha. La ville basse semblait prise: mais chaque maison devint une forteresse; d'ailleurs une seconde muraille la défendait: les Romains ne s'en rendirent maîtres qu'au bout de neuf jours. Aux maux de la guerre se joignirent ceux de la famine. Le siége ayant commencé durant les fêtes du temps pascal, une foule immense s'était trouvée enfermée dans la place. Les vivres avaient été bientôt épuisés, et par les besoins de cette multitude et par l'ordre donné à tous de remettre aux soldats ce que chacun avait en réserve. La misère devint telle, qu'on vit une mère manger son enfant. Aussi beaucoup essayaient de fuir; mais ceux qui échappaient aux gardes des murs étaient saisis par les Romains et mis en croix; à un certain moment, il en périt, de cette manière, jusqu'à cinq cents par jour.

Titus offrait de traiter : « la maison de Dieu ne saurait périr, » répondait Jean avec un farouche enthousiasme, et la lutte continua longtemps encore sur les ruines des murs, au milieu des débris fumants des portiques du temple. Le

drait les reculer d'un mois environ et mettre en avril le commencement des opérations, au 8 septembre la fin. Au sujet des lieutenants de Titus dans cette guerre, voyez le très-curieux mémoire de M. Léon Renier sur le *Conseil de guerre tenu par Titus avant de livrer l'assaut au temple de Jérusalem*. — 1. Ce travail a d'ailleurs été fait par M. de Saulcy avec sa double compétence d'officier d'artillerie et d'archéologue, dans son livre intitulé : *Les derniers jours de Jérusalem*.

général romain aurait voulu épargner ce sanctuaire célèbre; mais un soldat, poussé, dit Josèphe, comme par une inspiration divine, jeta une pièce de bois enflammé dans une des salles qui entouraient le temple; le feu gagna aussitôt de tous côtés et les Juifs, avides d'une mort qui leur ouvrait le ciel [1], se précipitèrent à travers les flammes et les épées des Romains.

Ainsi fut brûlé le second temple de Jérusalem le 8 juillet de l'an 70 de Jésus-Christ, le même jour, dit-on, où le temple de Salomon avait été détruit par Nabuzardan. La ville haute tenait encore; le 1er août elle fut prise et incendiée. Trois forteresses, que les zélateurs occupaient aux environs, furent successivement enlevées. Dans la dernière, Masada, les Juifs, près d'être forcés, égorgèrent leurs femmes et leurs enfants, puis chacun, tenant embrassés les corps de ces chères victimes, tendit la gorge à ceux d'entre eux que le sort avait désignés pour rendre à leurs compagnons ce dernier service. Ceux-ci s'entretuèrent à leur tour; et quand les Romains entrèrent dans la place, ils n'y trouvèrent qu'un silence de mort, troublé seulement par le bruit de l'incendie qu'avant de mourir les zélateurs avaient encore allumé [2].

Ce fut le dernier acte de cet épouvantable drame. Au compte de Josèphe, qui, il est vrai, exagère tous les chiffres, onze cent mille Juifs auraient péri, dont la moitié dans Jérusalem. Quatre-vingt-dix-sept mille étaient prisonniers; les uns furent vendus, d'autres envoyés aux carrières d'Égypte, le reste réservé pour les combats du cirque. Il fallait récompenser les villes syriennes de leur fidélité : Titus leur donna des jeux et des fêtes, où il leur montra ces Juifs odieux déchirés dans l'amphithéâtre par des bêtes fauves

1. Tac., *Hist.*, V, 5. Sulpice Sévère prétend (II, 30, 6) que Titus, dans un conseil de guerre, avait fait décider la destruction du temple « pour arracher la dernière racine des superstitions juives et chrétiennes; » mais Titus, très-probablement, connaissait fort mal les chrétiens et ne s'en occupait pas. Cf. Grätz, *Gesch. der Juden*, III, 403. — 2. Cet événement n'eut lieu qu'en l'année 73, et Titus retourna à Rome dès le printemps de 71.

ou s'égorgeant entre eux comme gladiateurs. A Panéas, pour célébrer la fête de son frère, il en fit périr deux mille cinq cents dans les flammes ou au cirque; autant à Beyrouth, au jour anniversaire de la naissance de Vespasien. Il n'en garda que sept cents pour suivre, à Rome, le char sur lequel Vespasien et lui firent leur entrée triomphale. Devant eux, les captifs voyaient porter les dépouilles du temple, la table d'or, le chandelier à sept branches, les voiles du sanctuaire, le livre de la loi [1]. A leur tête marchaient les deux chefs Jean et Simon. Le dernier, conduit, après la fête, au forum, y fut longtemps battu de verges, puis décapité; l'autre mourut en prison. Des médailles frappées en souvenir de cette guerre, représentaient une femme en pleurs assise au pied d'un palmier, avec cette inscription : *la Judée captive* [2].

Elle l'était, et pour toujours! Du temple, il ne restait qu'un amas de décombres; de la ville sainte, çà et là, des pans de murailles noircies par le feu [3], et du peuple juif quelques débris épars dans les provinces, où la haine et la persécution vont s'attacher à eux. Déjà Vespasien a réuni la Judée entière à son domaine [4], et il ordonne à tous les Juifs de l'empire de payer désormais pour le Capitole les deux drachmes par tête qu'ils envoyaient chaque année au temple de Jérusalem [5].

1. On le voit encore sculpté sur l'Arc de Triomphe érigé à Rome en mémoire de cet événement et sous lequel, dit-on, jamais, depuis dix-huit siècles, un juif n'a voulu passer. Mme de Staël, *Corinne*, ch. 4, ajoute : « Il est à souhaiter, pour l'honneur des juifs, que cette anecdote soit vraie : les longs ressouvenirs conviennent aux longs malheurs. » Selon Orose, trois cent vingt triomphes avaient précédé celui de Titus. — 2. Eckhel, *D. N. V.*, VI, 326. — 3. Titus laissa debout cependant les trois tours d'Hippicos, de Phasaël et de Mariamne, la montagne artificielle (Haram-ech-Chérif) qui portait le temple, et qu'on voit encore, ainsi que plusieurs autres restes évidemment de construction hébraïque. Les Romains placèrent ensuite une garnison de huit cents hommes sur le mont Sion. Ils avaient trouvé tant de richesses dans le pillage que, au dire de Josèphe, la valeur de l'or baissa de moitié dans toute la Syrie. — 4. Jos. *B. J.* VII, 6. — 5. *B. J.*, II, 28. Voyez aussi *Ant. Jud.* XX, 6. Une colonie fut établie à Césarée avec remise aux habitants de la capitation, et plus tard, sous Titus, de l'impôt foncier. *Dig.* L, 15, 8.

La guerre venait de détruire presque en même temps les deux sanctuaires des croyances religieuses qui se partageaient le monde. Mais tandis que l'un se relèvera bientôt étincelant d'or, l'autre restera éternellement abattu. C'est qu'à présent le dernier n'est plus nécessaire. L'idée qu'il tenait enfermée dans le Saint des Saints en est sortie pour se répandre sur le monde, et, par elle, les vaincus d'aujourd'hui seront les vainqueurs de demain [1]; les fugitifs deviendront des conquérants; ceux qu'on a cru écraser par la force domineront par l'esprit, et le Dieu juif, chassé par Titus du temple de Jérusalem, entrera en maître dans le Capitole de Rome, d'où Jupiter et tous « les grands Dieux » seront précipités. Tacite raconte qu'avant le dernier assaut les portes du temple s'ouvrirent d'elles-mêmes; qu'on entendit une voix surnaturelle qui criait : « Les dieux s'en vont, » et en même temps tout le bruit d'un départ [2]. » C'était le Jéhovah mosaïque, transfiguré par Jésus, qui abandonnait son roc solitaire de Sion pour devenir le dieu de l'univers, et y faire régner, durant des siècles, avec la seconde loi *révélée*, une nouvelle théocratie pleine de mansuétude envers les siens, implacable comme la juive à l'égard de ses adversaires. Mais un jour, au sein du monde *renaissant*, la lutte recommencera; car les deux peuples qui viennent de nous donner ce grand et terrible spectacle, représentaient deux tendances contraires de notre nature dont l'opposition n'est pas près de finir : la foi contre la raison, l'enthousiasme contre la science, la religion contre la politique, le droit divin contre le droit naturel.

1. Saint Augustin (*de Civ. Dei*, VI, 11) : *victi victoribus leges dedere*. — 2. 1. *Hist.*, 5, 13.

CHAPITRE LI.

VESPASIEN (69-79).

Les deux guerres que nous venons de raconter nous ont retenu aux extrémités de l'empire ; retournons à Rome, que nous avons laissée, au lendemain de la mort de Vitellius, avec son Capitole en cendres et ses rues jonchées de morts. Les combats qui l'avaient ensanglantée étaient les dernières convulsions d'une anarchie de deux ans. Commencé dans la Gaule et l'Espagne, quand la chute de la maison des Césars eut fait l'immense vide où l'empire faillit s'abîmer, l'ébranlement s'était communiqué à la Germanie et à l'Illyrie, de là à la Syrie, à la Judée, à l'Égypte, et la guerre civile « avait passé sur l'univers comme une terrible expiation [1]. » Cependant l'esprit de révolte, après avoir agité toutes les légions et toutes les provinces, allait s'affaisser et s'éteindre faute d'aliments ; et l'empire se trouvera comme un grand corps qui, au prix d'une commotion violente, a rejeté le mal qui le travaillait. Il en garde le principe ; mais, pour un temps du moins, le calme et la force lui reviendront. Il n'y avait plus en effet d'empereur à faire, ni de légions à acheter. Vespasien était accepté des chefs et des armées, des troupes d'Orient qui l'avaient élu, des partisans de Galba dont il relevait les statues [2], et des Othoniens auxquels il avait fourni l'occasion d'effacer la honte de Bédriac. Quant aux vieilles légions de Germanie, détruites

1. Tac. *H.* IV, 3. *Civilia bella... omnes provincias exercitusque lustraverant velut expiato terrarum orbe.* — 2. Antonius Primus l'avait fait dès Aquilée Tac. *H.*, III, 7.

ou dispersées, elles ne pouvaient plus rien. Tout le monde, pour cette fois, comptait donc sur la paix, et le sénat s'empressait de décerner au vainqueur les honneurs et les droits qui constituaient l'autorité impériale : c'étaient ceux qui avaient été successivement accordés aux empereurs précédents[1]. Ses deux fils Titus et Domitien reçurent en même temps les titres de Césars et de Princes de la jeunesse[2].

Retenu par les vents contraires, surtout par une prudence qui ne voulait rien donner au hasard, Vespasien était encore en Égypte[3] quand il avait appris la victoire de Crémone et la mort de son rival. Ces succès, remportés au loin et par ses lieutenants, venaient bruyamment retentir dans cet Orient si plein de superstitions. Vespasien lui-même, rendu crédule par tout ce qu'il avait vu dans cette terre des prodiges et par cette prompte réalisation des prophéties intéressées du juif Josèphe, commençait à se croire particulièrement favorisé des dieux. Apollonius de Tyane, philosophe pythagoricien et visionnaire, qu'un rigoureux ascétisme avait conduit aux hallucinations, était alors à Alexandrie. Ses voyages dans le pays mystérieux des Brahmanes, ses courses continuelles à travers tout l'empire, excitaient autour de lui une curiosité qu'il se gardait bien d'épuiser, quelque part qu'il s'arrêtât, par de trop longs séjours. Si on ne le regardait point encore comme un dieu, ainsi que feront les contemporains d'Alexandre Sévère, il passait pour prédire l'avenir. Vespasien voulut le voir ; bien mieux, il eut lui-même des visions envoyées d'en haut, et pour compléter la ressemblance avec ce roi promis à l'Orient, dont s'entretenaient les imaginations populaires, il fit des miracles; il guérit en pleine assemblée un aveugle et un paralytique[4]. En Orient, le merveilleux est toujours nécessaire; c'est le moyen d'action qui manque le

1. Tac., *H.*, IV, 3. C'est la fameuse *lex regia* dont le texte a été retrouvé et est maintenant partout. Cf. Orelli. *Insc.*, t. I, p. 567. — 2. Mucien eut les ornements du triomphe « pour sa victoire sur les Sarmates. » — 3. Tac. *H.*, III, 48. — 4. Suét., *Vesp.*, 7.

plus rarement son but, et les esprits s'y prêtent si bien, que celui qui en fait devient parfois la dupe de ses ruses ou de ses rêves. Puis la langue si pleine de hardiesses et de métaphores ajoute l'exagération des mots à l'exagération des choses, de manière à faire passer bien vite un fait de l'ordre naturel dans l'ordre surnaturel. La vérité, cachée sous cette double enveloppe que l'œil du peuple ne perce jamais, se retrouve rarement, et il importe peu. Laissons Vespasien faire des miracles, même les Alexandrins, Suétone, Tacite et Dion croire qu'il en faisait[1]; remarquons seulement qu'en ce pays et en de telles occurrences, cette conduite était habile, non sans doute de l'habileté que nous aimons, mais de celle qui réussit toujours. Sérapis, le grand dieu des Alexandrins, consacra par des présages certains la fortune de ce parvenu, et l'empereur plébéien allait rapporter à Rome, à défaut de l'illustration des Césars, l'adoption des dieux[2]. C'était une affaire bien conduite[3].

Son séjour en Égypte ne fut pas tout entier perdu pour les choses sérieuses. Il fit d'utiles réformes dans l'administration de ce pays, qui depuis Auguste n'avait pas vu d'empereur, et augmenta, malgré les railleries des Alexandrins, les impôts dus par cette riche cité[4]. De là aussi il veillait sur la Judée, l'Asie et l'Afrique. Vologèse lui offrit 40 000 cavaliers, il refusa; pour arrêter l'insurrection du Pont, il lui suffit de quelques cohortes de vexillaires[5]. En Afrique il échangeait avec le légat, commandant des forces militaires, de secrets messages qui préparaient sa défection. Le proconsul qui administrait cette province sénatoriale songeait, disait-on, à profiter de l'immense désordre pour se faire proclamer empereur; il était de l'illustre famille des Pisons et beau-frère d'un autre membre

1. Tac. *H.*, IV, 81-82, Suét. *Vespas.*, 7; Dio., LXVI, 8. Voyez ci-dessus, p. 149, la fin de la note 2. — 2. *Multa miracula evenere quis cœli favor et quædam in Vespasianum inclinatio numinum.* Tac. *H.*, IV, 81. — 3. Voyez plus loin les derniers moments de Vespasien. — 4. Apollon. Tyan. V, 9. Dion, LXVI, 8. Suet., *Vesp.*, 19. — 5. Tac. *H.*, III, 48.

de cette maison que Mucien venait de faire exécuter. Les cavaliers du légat débarrassèrent Vespasien de cette candidature. L'Afrique soumise, on tàcha d'y remettre un peu d'ordre. Leptis et Œa se battaient, comme Lyon et Vienne en Gaule, comme Pouzzoles et Capoue en Italie, comme toutes les villes de la Sicile, comme beaucoup d'autres dans les provinces. Le peuple d'Œa, soutenu des Garamantes, désolait par d'affreux brigandages le territoire de Leptis[1]; on envoya des cohortes et de la cavalerie qui rétablirent la *paix romaine*. Le long du Danube les Sarmates et les Daces avaient ravagé la Mœsie après le départ des légions. Mucien survenu fort à propos, avec l'armée d'Asie, les chassa au delà du fleuve ; mais quand il eut passé, ils revinrent à la charge. Vespasien envoya en diligence Rubrius Gallus, qui délivra la Mœsie et fortifia avec soin les bords du fleuve[2]. Avant donc que la guerre civile fût terminée, Vespasien inaugurait son règne en pacifiant les provinces et les frontières.

Il aurait voulu attendre la fin de la guerre de Judée pour retourner à Rome avec Titus. Mais le siége de Jérusalem se prolongeant, il était parti, visitant sur sa route Rhodes et diverses cités de l'Asie Mineure. Il prit terre en Italie à l'extrémité de la Calabre, trouva Mucien et presque tout le sénat à Brindes, Domitien à Bénévent, avec une partie du peuple. Il y avait près d'une année que Vitellius était mort. Ce temps avait été bien employé. Deux guerres dangereuses étaient finies, l'empire ébranlé avait retrouvé le calme et l'ordre. Des dernières agitations il ne restait plus d'autres traces que les ruines du Capitole et un immense désir de repos. Mucien était pour beaucoup dans cette pacification. C'était à la fois le Mécène et l'Agrippa du nouvel Auguste, qui lui avait aussi donné son anneau pour agir partout en son nom. Laissant l'empereur dans ce lointain qui grandit les proportions et accroît le respect, il avait pris la tâche ingrate d'arrêter la réaction

1. Tac. *H.*, IV, 50. Plin., *H. N.*, V, 5. — 2. Tac. *H.*, III, 46.

contre les vaincus, de replacer les vainqueurs sous le joug de la discipline, de faire rentrer dans l'ombre le héros de la guerre civile et de contenir Domitien. Après le meurtre de Vitellius, de son fils, de son frère Lucius, d'Asiaticus, le plus odieux de ses affranchis qui périt sur la croix, et d'un Pison, dont la popularité l'inquiétait[1], Mucien avait mis un terme aux exécutions politiques. La fille de Vitellius fut épargnée; et Helvidius Priscus, Musonius Rufus dénonçant les délateurs, il laissa prononcer quelques condamnations, puis arrêta ces poursuites, souvent dangereuses. Antonius Primus vantait très-haut ses services et s'en était déjà payé lui-même en mettant la main sur la caisse impériale et sur la maison du prince, comme si ç'eût été la dépouille d'un Crémonais[2]. Mucien le combla d'égards : il lui fit décerner les ornements consulaires, il accorda des grâces à tous ses amis ; mais il lui ôta tout pouvoir et le décida à se rendre auprès de Vespasien, qui le reçut avec honneur, sans lui accorder plus de crédit[3]. La guerre des Gaules était venue fort à propos délivrer l'Italie d'armées embarrassantes; il restait encore à Rome les prétoriens licenciés de Galba, d'Othon et de Vitellius, et les légionnaires Flaviens auxquels on avait promis l'enrôlement dans les cohortes prétoriennes. Mucien se pressant peu de répondre à toutes les demandes, une émeute éclata; il l'apaisa, offrit des terres dont on ne voulut pas et finit par les admettre tous au prétoire. Mais, le service organisé, il congédia un à un et sans bruit ceux qui avaient passé l'âge ou qui commirent quelque faute. Domitien lui donna plus de soucis. Ce jeune prince, âgé de dix-neuf ans, s'était trouvé avec Sabinus au Capitole et n'en était sorti qu'à la faveur d'un déguisement. Pour le danger qu'il avait couru, il se croyait un des vainqueurs et tranchait du souverain. En un jour il distribua vingt places. Vespasien lui

1. Julius Priscus, préfet du prétoire de Vitellius, se tua lui-même, Tac. *H.* IV, 2. — 2. Tac. *H.*, IV, 2. — 3. Tac. *H.*, IV, 80. Mucien éloigna de Rome les troupes dévouées à Primus, et empêcha Domitien de le prendre auprès de lui, *inter comites*.

écrivit : « Je dois m'estimer heureux que tu n'aies pas songé à nommer aussi un empereur[1]. » Quand on apprit la révolte des Gaules, Domitien, jaloux de son frère, voulut commander l'armée et partit de Rome. Mucien, qui n'osait le quitter, le suivit; mais ils apprirent au pied des Alpes la défaite des Trévires; sur quoi Mucien représenta au jeune César qu'il y aurait peu de gloire à aller achever une guerre qui finissait d'elle-même et le décida à s'arrêter à Lyon. On croit que de cette ville Domitien fit sonder secrètement Cérialis pour savoir si le commandement lui serait remis au cas où il se rendrait à l'armée. Cérialis éluda la réponse, et Domitien, s'apercevant avec dépit que ces vieux politiques se jouaient de lui, se retira de toutes les affaires; il ne parut occupé désormais que de vers et de littérature[2]. Son habile tuteur le ramena à Rome, d'où tous deux allèrent au-devant de l'empereur.

Malheureusement Tacite nous manque encore en cet endroit, et cette fois pour toujours. Rien n'a été sauvé de ses Histoires depuis le milieu de l'année 70, et nous voilà réduits aux sèches biographies de Suétone, aux fragments de Dion, aux abrégés d'Aurélius Victor et d'Eutrope. Le fleuve majestueux où nous puisions et qui coulait à pleins bords, n'est plus qu'un maigre filet d'eau. De tous les empereurs, Vespasien est celui qui y perd le plus, car il fut, dit saint Augustin, un prince très-bon et très-digne d'être aimé[3].

Il arrivait au pouvoir à un âge où l'on ne change plus, à soixante ans. Il n'avait jamais aimé ni le jeu ni la débauche, et il entretenait sa santé par un régime frugal, passant même tous les mois un jour sans manger. Sa vie était simple et laborieuse; empereur, il employa toujours une partie de la nuit aux affaires : Pline l'Ancien

1. Suét, *Dom.*, 1. — 2. Tac. *H.*, IV. 86. — 3. *De Civ. Dei*, V, 21. Suétone, *Vesp.*, 8, dit de lui : *per totum imperii tempus nihil habuit antiquius, quam prope afflictam nutantemque rempublicam stabilire primo, deinde et ornare.* Aur. Victor, *De Cæs.* 9, parle de même : *exsanguem diu fessumque terrarum orbem brevi refecit.*

et bien d'autres venaient avant le jour travailler avec lui. Enfin Thraséa et Soranus, les plus vertueux du sénat, avaient été ses amis[1]. Ce soldat habitué à la discipline, ce parvenu ayant connu la misère, était bien l'homme qu'il fallait à l'empire. Dans le palais impérial, il ne changea rien à ses habitudes, vécut comme auparavant, en simple particulier, sa porte ouverte à tous, sans souvenir des injures[2] et sans fierté; raillant ceux qui voulaient lui faire une généalogie, et répondant aux sarcasmes par des plaisanteries à gros sel, qui valaient toujours mieux qu'un ordre d'exil ou une sentence de mort; capable de reconnaissance, chose rare dans un prince, souffrant la vérité et les conseils[3]. Il dota magnifiquement la fille de Vitellius, n'ôta rien des biens de leurs pères aux enfants de ceux qui avaient combattu contre lui[4] et laissa Mucien, qu'il décora deux fois de la pourpre consulaire, prendre le ton et les manières plutôt d'un collègue que d'un ministre; sans faiblesse cependant, même pour son fils Domitien, qu'il tint dans une étroite dépendance. Selon les traditions de la première cour impériale, il recevait familièrement les grands et les visitait chez eux sans appareil. On voulut un jour l'inquiéter sur un personnage à qui les astres promettaient l'empire; il lui donna le consulat. « S'il devient empereur, dit-il, il se souviendra que je lui ai fait du bien. »

Vespasien n'est pas un grand prince, et lorsqu'on aura dit qu'il prit Auguste pour modèle, on lui aura donné tout l'éloge que mérite son esprit politique. Il ne visait pas plus haut qu'à mettre l'ordre dans l'État et dans les finances; mais il le mit; et si son principat, comme tous

1. Tac. *H.*, IV, 7. Suet. *Vesp.*, 20, 21; Plin., *Ép.* III, 5. — 2. Un affranchi de Néron qui l'avait insulté du vivant de ce prince, vint lui demander pardon; il lui répéta l'injure et il le renvoya en riant. Un sénateur et un chevalier, s'étant pris de querelle, le premier accusa le second d'avoir méconnu sa dignité. Le prince décida qu'il n'était pas permis de dire des injures à un sénateur, mais qu'il était permis de lui en répondre. Suét. *Vesp.*, 9. — 3. *Patientissimus veri*. Tac. *de Orat.*, 3. Suét. *Vesp.*, 13. — 4. Suét. *Vesp.*, 14.

les autres, ne prépara rien pour l'avenir, il fit beaucoup pour le présent. Ce fut un règne réparateur dont les effets se firent sentir durant plusieurs générations ; et ce service vaut bien des gloires plus brillantes.

A l'exemple du second des Jules, le premier des Flaviens se résolut à prendre dans le sénat le point d'appui de son gouvernement. Cette assemblée, avilie par tant d'années de tyrannie, avait besoin, autant qu'un siècle plus tôt, d'être soumise à une révision sévère. En outre, les guerres civiles, les complots, la débauche avaient si bien décimé la noblesse qu'à en croire un vieil historien, on n'aurait pas alors compté dans Rome deux cents *gentes*. Cet épuisement du sang aristocratique semblait un péril à l'égard des dieux dont certains autels allaient rester déserts ; et, aux yeux du peuple, il en résultait une diminution d'éclat pour la cité qui, comme l'Angleterre de nos jours, honorait les grandes familles et aimait leur large existence. Vespasien agit résolûment ; investi, en 73[1], du titre de censeur, avec son fils Titus pour collègue, il raya de la liste des deux ordres les membres indignes et les remplaça par les personnages les plus distingués de l'empire ; et, en vertu de ses pouvoirs comme souverain pontife, il en éleva plusieurs au patriciat. Mille familles italiennes ou provinciales vinrent s'ajouter aux deux cents familles aristocratiques qui avaient survécu, et constituèrent avec elles la haute société romaine, celle où l'on prenait les candidats à toutes les fonctions civiles, militaires et religieuses[2]. Une preuve du soin

1. Borghesi, I, p. 181. — 2. Suétone dit (*Vesp.* 9) : *Amplissimos ordines exhaustos cæde varia.... supplevit.... honestissimo.... Italicorum ac provincialium allecto.* Aur. Victor (*de Cæs.*, 9) précise davantage : *Lectis undique optimis viris mille gentes compositæ, quum ducentas ægerrime repe-risset, exstinctis sævitia tyrannorum plerisque.* Dans cette phrase *gentes* ne peut être pris pour « familles patriciennes. » A l'époque d'Aur. Victor, le nom même de patricien, au sens antique de ce mot, avait disparu, puisqu'on le trouve pour la dernière fois dans l'édit de Dioclétien pour le *Maximum*, et Gaïus avait déjà dit que depuis longtemps le *gentilicium jus* n'existait plus. Le secrétaire d'Hadrien, qui connaît bien la réforme de Vespasien, ne parle point de *gentes*, et la raison indique que le patriciat n'étant obligatoire que pour certaines fonctions religieuses, on n'était point

extrême que Vespasien mit à choisir vraiment, comme disent Suétone et Aurélius Victor, les « meilleurs », c'est qu'au nombre de ceux qu'il nomma patriciens, se trouvèrent Agricola, beau-père de Tacite, qui était de la Narbonaise, l'Espagnol Trajan, le Gaulois Antonin, l'un père, l'autre aïeul de glorieux empereurs[1] et qu'il commença la fortune de Tacite[2], celle peut-être de ce Cornutus Tertullus dont Pline le jeune parle avec de si grands éloges[3], de Licinius Sura que Trajan fit presque son collègue, du Maure Lusius Quietus, un des plus habiles généraux de l'époque, de tant d'autres enfin, vieux Romains ou hommes nouveaux, qu'il alla prendre dans toutes les conditions et dans toutes les provinces. Claude avait compris que ce mode de recrutement pour le sénat était une nécessité du gouvernement impérial; Néron lui-même avait appelé à de hautes fonctions l'Aquitain Vindex et un juif converti, Tibère Alexandre. Mais aucun empereur, depuis César, n'avait appliqué aussi largement que Vespasien cette politique libérale.

Il est fâcheux que nous n'ayons pas de renseignements sur cette rénovation de la noblesse romaine: événement considérable dont l'écho se retrouve sous Domitien dans les vers de Stace[4], et qui a eu pour conséquence

forcé de prodiguer un titre encore très-respecté, puisque les empereurs le prenaient à leur avénement, mais qui, dans l'État, servait à fort peu de choses. Cette profusion l'aurait avili, alors que la politique conseillait d'en conserver l'éclat. Aur. Victor, dans son *de Vir. Ill.*, 14, emploie indifféremment les mots *gens* et *familia ;* ses mille *gentes* étaient donc mille familles appelées à Rome : celles-ci, pour le sénat ; celles-là pour l'ordre équestre ; quelques-unes pour le patriciat ; d'autres pour des charges, pour des rangs (*allectus inter prætorios*, etc.). — 1. Tac., *Agric.*, 9. *Inter patricios adscivit*, Capitol. *Ant. Pius*, I, et *Anton. Philos.* I. — 2. *Hist.*, I, 1. — 3. *Ep.* V., 15. Cornutus avait été *allectus inter prætorios* par Vespasien durant sa censure (Orell. 3659) ; on peut citer encore C. Fulvius Servilianus, qui avait exercé les premières magistratures à Nîmes, Q. Aur. Pactumius Clemens, de Cirta, le premier Africain honoré du consulat (L. Rénier, *Insc. de l'Alg.*, nos 1807 et 1808), C. Salv. Liberalis Nonius Bassus qui avait été quatre fois *quinquennalis* et patron de Pollentia, mais qui habitait Rome où il s'était fait connaître comme avocat (Borghesi, III, 178), l'Espagnol Hérennius Sénecion, etc. — 4. *Silv.* III, 3, 143.... *In cuneos populum quum duxit equestres.*

l'heureuse époque des Antonins. Cette aristocratie, empruntée par Vespasien aux cités provinciales où elle s'était formée aux affaires publiques[1], où elle avait pris le goût de l'économie, de la simplicité et de l'ordre[2], apporta dans Rome des mœurs honnêtes que ne connaissaient plus les descendants des proconsuls républicains, cette *jeunesse dorée* dont on a vu sous Néron les abominables licences. Elle fournira les grands empereurs du second siècle, les habiles lieutenants qui les seconderont et des sénateurs qui ne conspireront plus qu'à de longs intervalles, parce que, oublieux enfin de Brutus et de Caton, dont les images ne se dressent plus dans l'*atrium* de ces maisons nouvelles, ils céderont rarement aux tentations mauvaises que donnaient à leurs prédécesseurs l'illustration du nom, l'influence de la richesse et la fatalité des souvenirs.

Le sénat, ainsi renouvelé et pour un moment devenu la représentation sincère de l'empire, Vespasien lui soumit toutes les affaires importantes. Il assistait régulièrement aux discussions, et lorsqu'il adressait un message aux Pères, c'étaient ses fils, et non pas son questeur, qui allaient en donner lecture. Par ses libéralités, il combla le cens de quelques sénateurs et forma, pour secourir les consulaires pauvres, un fonds annuel de 500 000 sesterces[3].

Suétone lui rend ce témoignage qu'il serait difficile de citer un seul individu puni injustement sous son règne, à moins que ce ne fût en son absence ou à son insu[4]. Il aimait à rendre lui-même la justice au forum ; et, afin de liquider l'arriéré de la guerre civile en terminant vite les innombrables procès qui surchargeaient les rôles des cen-

1. Voy. ci-dessous le ch. LVII. — 2. Voy. le chap. LX. — 3. Suét., *Vesp.*, 17. — 4. Suét., *Vesp.*, 15. « Il déplorait, ajoute-t-il, même les supplices les plus justes. » Un auteur du septième siècle, qui paraît avoir puisé à de bonnes sources, Jean d'Antioche, dit aussi : .... Οὕτως ἦν ἤπιος καὶ προσηνὴς ὡς μηδὲ τὰς εἰς αὐτόν τε καὶ τὴν βασιλείαν γινομένας ἁμαρτίας πέρα τιμωρεῖσθαι φυγῆς.... Collect. de Didot. *Fragm. Hist.*, t. IV, p. 578. Suidas, v. Βεσπασιανός, et Eutr., VII, 13, disent que Vespasien mérite d'être comparé aux meilleurs princes qui ont jamais régné.... *optimis comparandus.*

tumvirs, il institua une commission de juges tirés au sort qui fit restituer ce qui avait été usurpé à la faveur des troubles. Dans le même esprit, il déchira toutes les créances du fisc pour n'hériter point de ces temps malheureux.

Les légions qui avaient fait et défait cinq empereurs en deux ans, ne connaissaient plus l'ancienne discipline ; il les y ramena et, mettant en pratique le mot de Galba, il choisit ses soldats et ne les acheta point. Les mutins furent cassés, les vainqueurs mêmes attendirent longtemps les dons promis[1].

Les mœurs valaient moins encore ; il fit mieux que des lois pour les réformer : il donna de bons exemples. Un jeune homme étant venu tout parfumé le remercier du don d'une préfecture, il se détourna d'un air de dégoût en lui disant d'une voix sévère : « J'aimerais mieux que tu sentisses l'ail, » et il révoqua la nomination. Caton n'eût pas mieux fait. Aussi Tacite date de ce règne un changement salutaire : « Vespasien, dit-il, rappelait, à sa table et dans ses vêtements, la simplicité antique. Le désir de plaire et de ressembler au prince fit plus que les lois, les châtiments et la crainte. »

Dans son œuvre de restauration, il comprit, à l'exemple d'Auguste, le culte officiel, et il essaya, lui aussi, de ranimer des ardeurs qui s'éteignaient. Nous ne pouvons qu'entrevoir cette réforme dans l'ombre qui enveloppe toute l'histoire de ce prince ; mais il y travailla, car des inscriptions que nous lisons encore le célèbrent comme « le restaurateur des rites anciens, des pompes religieuses et des édifices sacrés[2]. » Un des temples qu'il bâtit était dédié à une divinité étrange, à Claude ; mais Claude était l'auteur de sa fortune ; d'ailleurs, ayant été fait dieu, il devait avoir ses prêtres et ses autels : c'était légal.

1. Les soldats de marine lui réclamaient des chaussures pour les fréquents voyages qu'ils avaient à faire de Pouzzoles ou d'Ostie à Rome ; il les obligea d'aller pieds nus. Suét., 8. — 2. Cf. Orelli, n°s 746, 1460, 1868, 2364 Vespasien eut à son tour ses prêtres *Sodales* et *Seviri Flaviales* qui, comme tous les sacerdoces particuliers en l'honneur des Augustes, se fondirent plus tard dans l'ordre des *Augustales*. Voy. Orell., *ad* n. 2370 et 2375.

Vespasien n'aimait pas les spectacles, surtout ceux de gladiateurs, et dans tout l'empire il ne permit qu'aux seuls Éphésiens d'instituer de nouveaux jeux. Mais il multiplia les constructions, car il voulait, comme Auguste encore, que le peuple pût gagner sa vie en travaillant. Un mécanicien promettait de transporter à peu de frais dans le Capitole des colonnes immenses; il lui fit compter une grosse somme, mais rejeta ses propositions en disant : « Permettez que je nourrisse les pauvres gens[1]. » A peine de retour dans sa capitale, il se mit à l'œuvre, avec une telle ardeur, qu'au bout de peu de mois « les rues de Rome, rendues impraticables par le malheur des temps, » se retrouvèrent en bon état de viabilité[2] : la même sollicitude s'étendit aux provinces[3]. Il répara les aqueducs, augmenta les sources qui alimentaient les fontaines de Rome[4], et pour faire disparaître les ruines qui l'encombraient, depuis le grand incendie de Néron, il permit à qui le voudrait d'occuper les terrains vacants et d'y bâtir, si les propriétaires négligeaient de le faire. On avait commencé par ses ordres la reconstruction du Capitole, mais l'ouvrage allait lentement; quand il fut de retour, il mit lui-même la main à l'œuvre pour déblayer les décombres et porta des pierres sur ses épaules. Personne, après cela, ne pouvait se refuser au travail. Trois mille tables d'airain, sur lesquelles étaient gravés les sénatus-consultes et les plébiscites relatifs aux alliances, aux traités et aux priviléges accordés à différents peuples, avaient été détruites dans l'embrasement du temple, il fit rechercher partout des copies de ces actes et reconstitua les archives de l'histoire nationale. Auguste avait élevé deux autels à la Paix, Vespasien lui bâtit un temple où il déposa les plus précieuses dépouilles de Jérusalem; et afin de montrer mieux en-

1. Suet., *ib.*, 18. — 2. Inscription de l'année 71 (Orell. 742) votée par le sénat.... *quod vias urbis negligentia super. tempor. corruptas* impensa sua *restituit.* — 3. Une inscription de Thyatire en Asie Mineure, de l'année 75, porte : *vias faciendas curavit* C. I. L. t. III, n° 470. — 4. .... *aquas Curtiam et Caeruleam* sua impensa *urbi restituit.* Orell. 55.

core à l'univers ses intentions pacifiques, le vieux général ferma pour la sixième fois les portes de Janus. Il ajouta un forum entouré de colonnades à ceux qui existaient déjà, et commença, au milieu de la ville, l'immense amphithéâtre, montagne de pierre aux trois quarts debout encore aujourd'hui et qui frappe le voyageur d'étonnement et d'admiration. Quatre-vingt-sept mille spectateurs tenaient à l'aise sur ses gigantesques gradins. Une statue colossale élevée près de là pour Néron, mais que Vespasien consacra au soleil, lui donna son nom, le Colisée.

En Italie, il fit creuser des montagnes pour donner une pente douce à la voie Flaminienne et releva, à Herculanum, le temple de la Mère des Dieux qu'un tremblement de terre avait renversé[1]. Il essaya d'arrêter les continuels empiétements des particuliers sur le domaine public : à Rome, il chargea le collége des Pontifes de faire une de ces enquêtes[2] : à Pompéi, il envoya un tribun mesurer les lieux, écouter les plaintes et rendre à la cité ce qui lui appartenait[3] : le Vésuve allait bientôt mettre à jamais d'accord propriétaires et envahisseurs en prenant tout pour lui-même. Dans les provinces, il rebâtissait à ses frais des villes ruinées par les tremblements de terre ou par le feu, construisait des chemins, sans molester les riverains[4], élevait des monuments utiles et terminait les contestations des peuples sur leurs limites.

Aussi ne comprend-on pas qu'après l'énumération de ces dépenses, dont les unes étaient des nécessités, les autres des bienfaits, Suétone lui ait adressé un reproche qui est resté sur sa mémoire, celui d'une avarice sordide et coupable. Suivant cet écrivain qui écoute à toutes les portes et qui prend de toutes les mains, anecdotes suspectes et renseignements authentiques, paroles officielles et bons mots fabriqués dans les salons de Rome, sans s'inquiéter si telle portion de son récit ne détruit pas l'autre, Vespasien aurait vendu les magistratures aux candidats et

1. Orell. 744, en 76. — 2. *Id.* 3261. — 3. *Id.*, 3262. — 4. *Intactis cultoribus*, Aur. Vict *de Cæs.* 9. Orell., 4031.

l'absolution aux accusés; accaparé certaines denrées pour les revendre en détail; enfin permis aux gouverneurs de piller, sauf à leur faire rendre gorge, comme des éponges qu'il laissait s'emplir dans les provinces, mais qu'il pressait à Rome. De telles habitudes eussent constitué un gouvernement détestable, organisant lui-même le gaspillage de ses propres ressources; Vespasien, soldat rompu à la discipline et à l'ordre, ne les eut certainement pas, et nous n'en trouvons aucune trace dans les faits arrivés jusqu'à nous. Les choix que nous connaissons de lui sont excellents : en Bretagne, Cérialis, Frontinus et Agricola, que Tacite traite de grands hommes; en Asie, Silius Italicus qui, au témoignage de Pline, s'y acquit beaucoup de gloire[1]; on a vu qu'il prépara la fortune de Trajan, celle des Antonins et il honora le consulat en y appelant le célèbre jurisconsulte Pégasus.

Suétone nous montre encore Vespasien partageant avec ses affranchis les profits que ceux-ci retiraient de certaines complaisances. Un jour, le serviteur qui conduisait sa litière s'arrêta sous prétexte qu'une des mules était déferrée, et un plaideur se trouva juste à point pour présenter une requête. « Combien as-tu gagné à ferrer ta mule? » demanda-t-il au valet; et il exigea la moitié de « la bonne main ». Un de ses affranchis sollicitait une intendance pour un prétendu frère; l'empereur manda le candidat, se fit compter la somme promise, et donna la place. Les députés d'une ville venaient lui annoncer qu'une somme d'argent avait été votée par leurs concitoyens pour lui ériger une statue. « Mettez-la ici, dit Vespasien en tendant la main, la base est toute prête. » Qu'on ajoute encore, si l'on veut, le surnom de Six-Oboles que lui donnaient les Alexandrins et la parodie du bouffon à ses funérailles : « Combien mon convoi? — Dix millions de sesterces? — Donnez-m'en cent mille, et jetez-moi au Tibre; » et l'argent de certain impôt dont Vespasien disait à son fils qui s'y était op-

1. Tac. *Agric.*, 17; Pl. *Epist.*, III, 7.

posé : « Trouves-tu que cet argent sente mauvais[1] ? » — Tout cela manque de dignité assurément; mais ne seraient-ce pas de bons tours joués par un vieillard qui aimait à rire, ou plutôt des médisances mises en circulation par le beau monde de Rome, par ces élégants débauchés de la cour de Néron, qui ne se consolaient pas de voir le plébéien parvenu compter l'argent de l'État, que l'héritier des Jules leur jetait en fêtes et en orgies : pour eux, être prodigue c'était « faire le César »[2]. Laissons ces misères et venons à l'histoire sérieuse.

On sait qu'il est impossible de dresser le budget de l'empire et que, d'après toutes les probabilités, ses ressources n'étaient point considérables : sous Domitien, une augmentation d'un tiers pour la solde ruina l'*ærarium militare*, quoiqu'il fût alimenté par les plus gros revenus de l'État[3]. Les mauvais princes paraient à cette insuffisance financière avec la loi de majesté; mais Vespasien n'entendait pas « apurer ses comptes » à la façon de Caligula et de Néron[4]. Cependant, depuis bientôt dix années, le gouvernement ne faisait rien pour l'empire, et aux ruines causées par l'incurie du pouvoir s'étaient ajoutées celles qui provenaient des discordes intestines; tous les services publics étaient en souffrance. Quantité de créanciers adres-

1. Cet impôt sur les urines existait réellement et bien d'autres du même genre, sur le fumier, sur les égouts, sur les courtisanes, les chiens, etc. Aur. Victor (*de Cæs.*, 9) dit : *Satis constat, ærarii inopia ac labe urbium novas eum, neque aliquandiu postea habitas vectigalium pensiones exquisivisse.* Il énumère ensuite les travaux exécutés par Vespasien, et ajoute : *Quæ tot tantaque brevi confecta, prudentiam magis quam avaritiam probavere.* On lui reproche encore d'avoir repris à certaines colonies des terres non encore concédées, *subseciva,* pour les vendre au profit du fisc. Il eût mieux valu, comme le fit Domitien (Suét. *Dom.*, 9), laisser ces terres vagues aux colons qui auraient fini par les utiliser; mais cette mesure était encore une des moins onéreuses pour faire face aux nécessités financières du moment. — 2. Καισαρεύειν. C'est le mot des Alexandrins contre Vespasien : « il ne sait pas faire le César. » Dion LXVI, 8. — 3. Suét. Dom., 12. Sur l'*ærarium mil.*, voy. ci-dessus, t. III, p. 179, n. 3. — 4. Il n'aimait pas la loi de majesté et ne l'appliquait point dans sa rigueur aux coupables. Cf. Dion LXVI, 9, Aur. Vict. *de Cæs.* Eutr. VII, 13; Suidas, v. Βεσπασιανός.

saient des réclamations au Trésor; bien des villes demandaient qu'on les aidât à rebâtir leurs temples, leurs murailles, et la seule reconstruction du Capitole, c'est-à-dire du sanctuaire national, devait coûter des sommes énormes; mais il fallait encore réparer les ponts, les chaussées; relever les *castra stativa* renversés sur certains points par les barbares; établir de nombreuses colonies de vétérans, pour rendre les légions plus dociles et diminuer les dépenses de la solde; remplir les arsenaux vidés par la guerre civile; pourvoir enfin aux dépenses que nécessitait la réorganisation militaire des frontières. Nous ne connaissons pas les guerres de Vespasien, bien que trois fois en 71 il ait pris le titre d'*imperator* et trois fois encore l'année suivante. Mais en le voyant faire de la Cappadoce une province impériale proconsulaire avec de nombreuses garnisons pour arrêter les incursions qui la désolaient, et, vers le Danube, étendre son influence sur les Barbares jusque par delà le Borysthène[1]; en lisant dans Tacite que Velléda, la prophétesse des Bructères, fut alors amenée captive à Rome, que Cérialis vainquit les Brigantes et Frontinus les Silures, nous devons croire que Vespasien fit un vigoureux effort sur toute la ligne de ses postes avancés, afin d'imprimer aux nations étrangères le respect du nom romain, que deux années d'anarchie avaient singulièrement diminué. Ces expéditions, même heureuses, étaient encore une cause de dépense.

Voilà le secret de cette sévère économie qui parut aux prodigues et aux esprits légers une ladrerie honteuse: Vespasien déclara un jour aux Pères conscrits que quatre milliards de sesterces ou, suivant une autre version, quarante milliards lui étaient nécessaires pour tout remettre en état[2]. Il mena hardiment cette œuvre de réparation,

1. Orell. 750. — 2. Un milliard de francs, si on lit *quadragies*, dix milliards si on conserve *quadringenties*. Suét., 16. Voy. dans la Bibliothèque grecque de Didot les *Fragm. des histor.*, t. IV, p. 578, deux passages de Jean d'Antioche et de Suidas très-favorables à Vespasien.... τὸν πλοῦτον οὐκ ἐς τας ἡδονὰς ἀλλ' ἐς τας δημοσίας χρείας ἐποιεῖτο. Aurel. Victor, *de Cæs.*, 9, lui est très-fa-

rétablissant les impôts abolis sous Galba, en créant de nouveaux et augmentant ceux des provinces. Ce fut autant pour cette réorganisation financière de l'empire qu'il se fit nommer censeur, que pour sa réorganisation politique et morale. Le cadastre qu'il fit dresser aida à découvrir nombre de terres et de personnes qui s'étaient affranchies de l'impôt ou n'avaient point été portées sur les rôles. Il les y fit comprendre, et le tribut de plusieurs provinces se trouva doublé[1]. Néron avait follement prodigué les immunités, Vespasien les retira et créa encore au profit du Trésor, en formant de nouvelles provinces, une nouvelle matière imposable. C'est ce qu'il voulait lorsqu'il ôta leurs franchises à huit États restés libres, et qui pour la plupart usaient fort mal de cette liberté. On comprend toutes ces mesures, elles sont d'un homme d'État qui sait trouver des ressources pour faire face à des dépenses nécessaires.

Il ouvrit même une source nouvelle de dépenses permanentes. Tout rude qu'il était dans ses manières et dans son langage, le fils du publicain de Réate comprenait l'influence des lettres et des arts; et il les protégea « en accordant de riches gratifications, de magnifiques présents aux poëtes célèbres[2], aux artistes fameux, à celui, par exemple, qui fit la Vénus de Cos, et au statuaire qui répara le colosse. Il constitua même sur le Trésor une pension annuelle de cent mille sesterces (20 000 fr.) à des rhéteurs grecs et latins »; Quintilien, qui la reçut le premier, la garda vingt ans et fut en outre honoré des ornements consulaires. On a dit que cette libéralité inattendue[3], et qui vaut encore aujourd'hui au vieux soldat les

vorable, et dit à propos de l'accusation d'avarice : *Uti quidam prave putant;* Eutr. *Épit.* VII, 13 l'accepte, mais en ajoutant qu'il ne prit jamais rien à personne et qu'il comblait de largesses les indigents. — 1. Front., *de Colon. Ap.* Goes., 126 et 145; Suét. *Vesp.*, 16. — 2. Suétone fait sans doute allusion au don de cinq cent mille sesterces que Vespasien, au témoignage de Tacite (*de Orat.* 9), fit à un poëte fameux de ce temps, Saleius Bassus, que nous ne connaissons pas. — 3. Auguste avait déjà donné un pareil traitement à Verrius Flacus, fils d'un affranchi, le plus célèbre maître de son temps et qu'il chargea de l'éducation de ses petits-fils. Suét. *de Illust. gramm.*, 17.

éloges des amis des lettres, provenait moins d'un goût très-vif pour la littérature que du désir de la gouverner, et que c'était la première mainmise de l'État sur les choses de l'esprit. Vespasien sans doute n'y songea point, et tout simplement suivit un mouvement de l'opinion. Les besoins d'une société polie se développaient au sein d'un empire riche et tranquille. Ces Romains qui ne pouvaient plus agir et qui ne savaient point penser en dehors du cercle des idées grecques, occupaient leurs longs loisirs à faire en vers, en prose, de continuelles variations sur des thèmes connus. Tout le monde écrivait ou déclamait, et comme on avait les *Prudents* pour résoudre les difficultés de droit, on voulut avoir des maîtres pour éclaircir les questions de grammaire et de rhétorique. Les particuliers établissaient des écoles, des bibliothèques, des bourses en faveur des jeunes gens pauvres ; les villes nommaient des professeurs publics, ou, comme nous dirions, fondaient des chaires d'enseignement[1]. L'État fit ce que faisaient les villes.

D'ailleurs tout ce qui était autrefois activité libre, industrie privée, se réglait et prenait sa place dans la grande machine construite par les empereurs. Déjà sous Néron on avait fait entrer les médecins dans les cadres de l'organisation officielle et municipale, en donnant un traitement, des immunités et un titre aux médecins de ville et de quartier, *Archiatri populares*, et aux médecins du palais, *Archiatri palatini*, qui tous finiront par prendre une sorte

1. Pl. *Ep.*, I, 8 ; IV, 13.... *Annuos sumptus in alimenta ingenuorum... multis in locis... præceptores publice conducuntur.* Ils avaient aussi des priviléges considérables. Tous ceux *qui publice juvenibus prosunt* (D. XXVII, I, 6, § 5), philosophes, rhéteurs, grammairiens, étaient dispensés des tutelles, des sacerdoces, des services municipaux, de la milice et de l'obligation de juger comme juges dans les tribunaux ou d'aller en légation vers l'empereur. Les médecins περιοδευταί, *id est circulatores*, avaient les mêmes priviléges; mais Antonin fixa, pour chaque ville, le nombre des dispensés. *Ibid.*, 92. Ces avantages étaient considérables, car les fonctionnaires municipaux n'avaient point de salaire, et les charges municipales étaient onéreuses.

d'autorité sur le reste de leurs confrères. Vespasien faisait de même pour les lettres : en leur donnant une place à la cour et dans l'État, il obéissait à cet esprit de classement qui avait été inoculé par Auguste au gouvernement impérial. Ainsi l'administration, comme le poisson aux mille bras, qui, dans le libre Océan, arrête et dévore tout ce qui passe à sa portée, allait saisir peu à peu et envelopper ce qui auparavant avait librement vécu. Quand elle aura réussi dans cette œuvre d'absorption, elle aura supprimé tout mouvement, toute vie ; la perfection du système sera, pour l'empire, l'immobilité et bientôt après la mort.

Il est vrai de dire cependant qu'une partie des lettrés se proposa désormais de puiser à cette source qu'on leur ouvrait et calma son éloquence. D'autres continuèrent leurs déclamations contre « les tyrans ».

En supprimant la guerre civile et la vie politique, l'empire avait fait beaucoup de désœuvrés qui, après les proscriptions triumvirales, comme chez nous après la Terreur, s'étaient trouvés si heureux de vivre qu'ils n'avaient durant bien des années demandé rien autre chose, et que volontiers ils répétaient le vers du poëte :

Deus nobis hæc otia fecit.

Le règne paisible et admiré d'Auguste est dû à cette universelle lassitude tout autant qu'à la sagesse du prince ; mais le repos à la longue fatigue, l'admiration lasse et l'ennui dégoûte même du bonheur. A partir de Tibère, il se forma dans Rome une opposition très-pauvre d'idées et de sens politique, très-riche de cet esprit piquant qui se plaît aux médisances, aux paroles creuses et sonores qui faisaient la joie des oisifs dans les salons ou sous les portiques. Ce n'était point un parti ayant des plans arrêtés et prêt à devenir un gouvernement, mais des mécontents isolés, incapables d'agir, et pourtant très-capables, comme dit Sénèque le père, de risquer leur tête pour un bon mot.

A côté d'eux se trouvaient beaucoup de philosophes cyniques et stoïciens, deux sectes très-indifférentes à la politique et affectant de n'aimer que la morale, mais une morale à leur façon qui ébranlait tout, la société et l'État. « Ces gens, disait Mucien, sont remplis d'un fol orgueil. Laisser pousser sa barbe, relever les sourcils, s'envelopper d'un manteau troué et marcher sans chaussure, voilà ce qui fait l'homme sage, courageux et juste. Le reste n'est digne que de mépris. Les nobles sont des sots, et les petites gens de petits esprits ; l'homme beau est un impudique, le riche un voleur, le pauvre un valet[1]. » Juvénal, écho sans doute de l'antipathie populaire contre ces fougueux moralistes qui prétendaient dire son fait à la foule comme au prince, est plus dur encore pour ces « hypocrites[2] ». Vespasien, par sa censure, leur avait donné des recrues, en chassant du sénat et de l'ordre équestre des gens tarés qui cachaient ensuite leurs rancunes sous le manteau du philosophe. Tel fut ce Palfurius Sura qui, pour plaire à Néron, avait combattu dans l'arène contre une jeune fille de Lacédémone et à qui Vespasien avait ôté sa toge consulaire deshonorée. Cette disgrâce fit de lui un stoïcien et un austère personnage[3] qui réclama la liberté et le gouvernement populaire jusqu'au moment où, rentré dans la faveur de Domitien, il devint le plus avide des délateurs, puis travailla, comme jurisconsulte, à fonder la théorie des droits absolus de l'empereur. Au temps des princes qui prononçaient facilement une sentence de mort, ces hommes s'étaient tus, drapés dans leur silence ; une attitude résignée et triste avait alors suffi à leur dignité ; sous le débonnaire Vespasien, ils parlaient, ils accusaient, ils invectivaient. L'empereur ne fit point d'abord attention à ces clameurs ; leur vertu s'indigna de cette indifférence et comme ils couraient le risque d'être oubliés s'ils n'eus-

1. *Excerpta Vat.*, *apud* Dion., LXVI, 12, t. IX, p. 304 de l'édition Boissée. — 2. C'est le titre de la seconde satire. — 3. Scholiaste de Juv. *ad sat.*, IV, 53.

sent forcé le ton, ils appelèrent la persécution, estimant qu'elle leur donnerait la gloire, sans le martyre. Quelques-uns même, rendus ivres d'orgueil et d'insolence par l'impassible sang-froid du prince, en vinrent à braver tout péril, pour avoir raison de cette injurieuse tranquillité. Un d'eux, condamné au bannissement parce qu'il avait publiquement enseigné que le gouvernement d'un seul était le pire des gouvernements, apprit la sentence au milieu d'une déclamation qu'il prononçait encore contre la monarchie ; il continua. Un autre, également puni de l'exil, voit l'empereur venir de son côté. Au lieu de se lever, ou de saluer au moins le chef du monde romain, il l'insulte. « Tu fais ton possible, se contenta de dire Vespasien, pour que je t'ôte la vie, mais je ne tue pas un chien qui aboie. » Un troisième, Diogène, se faisant censeur public des mœurs du palais, invectiva Titus, en plein théâtre, sur sa liaison avec la reine Bérénice ; on le condamna aux verges. Héras son compagnon recommença aussitôt, en ajoutant force insolences pour le peuple : on lui trancha la tête[1].

Ces réformateurs qui vont au théâtre gourmander le prince et le peuple, au nom d'une philosophie impuissante, semblent ridicules et, par l'exagération violente de leurs sentiments et de leur langage, ils l'étaient. C'est pourtant un symptôme grave que ces publiques attaques contre les mœurs et les idées du temps. A la même époque, d'autres hommes, armés de doctrines plus pures, rompaient aussi avec la société romaine. La réaction philosophique et religieuse contre le sensualisme païen suscitait donc des apôtres, même des martyrs, et le monde s'engageait dans une route toute nouvelle qui sera pleine de dramatiques incidents, de généreux sacrifices, mais aussi où les liens sociaux se relâcheront, et où s'affaiblira, jusqu'à se perdre, l'amour pour la patrie terrestre.

1. On ne sait ce qu'était cet Héras. Dion se contente de dire (LXVI, 15) : quelques sophistes cyniques étant entrés secrètement (παραδύντες) à Rome, se rendirent au théâtre et insultèrent le peuple. Peut-être cela eut-il lieu après le décret de bannissement, ce qui expliquerait la mort d'Héras.

Vespasien mit un terme à ces agitations en renouvelant contre les stoïciens et les cyniques les sénatus-consultes républicains qui avaient interdit le séjour de Rome aux philosophes. Il excepta Musonius, ce chevalier romain déjà proscrit par Néron et qui semble n'avoir suivi la secte que par ses bons côtés. Il eût bien voulu épargner aussi Helvidius, gendre de Thraséa et aussi honnête homme que son beau-père, mais républicain à contre-temps qui mettait la liberté dans les insultes au pouvoir. Ce que Démétrius et Diogène faisaient dans la rue, Helvidius le faisait à la curie, au tribunal : il conspirait tout haut et au cœur du gouvernement. Durant sa préture, il ne parla jamais de Vespasien dans ses édits, et quand le prince était revenu à Rome, il l'avait salué sous son nom de famille, comme si l'empereur n'était à ses yeux qu'un simple particulier. Au sénat, il discutait contre lui avec emportement; au forum, dans les groupes qui se formaient, sitôt qu'il avait été reconnu, ses paroles étaient toujours l'éloge du gouvernement populaire, et jamais il ne manqua de célébrer par une fête le jour de naissance de Brutus et de Cassius[1]. Il serait difficile de ne pas trouver cette conduite séditieuse[2]; et comme Helvidius était sénateur, l'impunité eût été une de ces preuves de faiblesse que donnent les gouvernements qui veulent mourir. Vespasien, entraîné par Mucien, le laissa condamner à la déportation et, quelque temps après, sur de nouveaux sujets de plainte, il envoya l'ordre de le tuer. Cet ordre, il voulut aussitôt le retirer, mais on le trompa en lui disant qu'il était trop tard. Helvidius avait-il pris part à une de ces nombreuses conspirations dont parle Suétone[3]? Nous l'ignorons; car nous n'en connaissons qu'une seule, celle de Marcellus, personnage consulaire, et

1. Juven. V, 37. — 2. C'est l'avis de Dion, LXVI, 12. — 3. *Assiduas in se conjurationes*, *Vesp.* 25. Aur. Vict., *de Cæs.*, dit la même chose : *Conjurationum multas*. Ces paroles ne contredisent pas ce que nous avons dit p. 178. Les effets heureux que devait produire le renouvellement du corps aristocratique ne pouvaient se faire sentir immédiatement et les anciens nobles conservés parmi les chevaliers et dans le sénat, ou chassés des deux ordres, gardaient leur caractère de mécontents et leurs habitudes de conspiration.

de Cæcina, l'ancien général Vitellien. Celui-ci avait déjà gagné nombre de soldats quand, la veille de l'exécution, Titus, qui venait de saisir une proclamation aux prétoriens écrite de la main même de Cæcina, invita le général à un festin où il le fit poignarder : exécution juste sans doute, mais bien expéditive et, par sa forme, digne des plus mauvais jours. Marcellus, condamné par le sénat, se coupa la gorge[1].

Depuis Tibère, nul empereur ne donna autant d'attention aux affaires des peuples alliés ou sujets; quelques écrivains vont même jusqu'à penser qu'il établit une nouvelle division de l'empire[2]. Il reprit du moins et pratiqua en grand le système des colonies pour multiplier dans les provinces l'élément romain. On peut reconnaître encore dans le surnom de *flavienne* porté par un grand nombre de cités, les villes où lui et ses fils, mais surtout lui, envoyèrent des vétérans, et on ne les connaît certainement pas toutes[3]. On l'a vu entreprendre partout d'utiles travaux et inscrire dans le sénat, dans l'ordre équestre, les notables des provinces. Durant son séjour en Égypte, il avait fait dans ce pays de sévères réformes qui lui avaient attiré les railleries des turbulents Alexandrins. En Judée, il crut avoir étouffé un volcan qui, avant de s'éteindre, ébranlera encore tout l'Orient. Les Juifs échappés au carnage avaient fui de deux côtés : sur les bords du Tigre, où ils portèrent leur haine impuissante, et en Afrique, où un million de leurs coreligionnaires les avaient depuis longtemps précédés. En se retrouvant là si nombreux, ils voulurent renouveler la guerre qui venait de finir par la ruine de Jérusalem ; un instant, ils réussirent à troubler Alexandrie, où ils abattirent les statues de l'empereur; mais, trahis par leurs frères à Cyrène, à Thèbes, dans toute

1. Ce Marcellus, homme d'obscure naissance, était un triste personnage. Néron lui avait donné cinq millions de sesterces pour le récompenser d'avoir fait condamner Thraséa. — 2. Cf. Spanh. *de præst. et usu numm.* IV, 629. — 3. J'en ai compté 23 et certainement beaucoup m'ont échappé ; mais quelques-unes appartiennent peut-être aux seconds Flaviens. D'autre part Icosium, qui fut colonisée par Vespasien, ne porte pas le surnom de Flavienne. Pl. *H. N.*, V, 1. Il semble avoir aussi établi des vétérans à Réate. Orell., 3685.

l'Égypte, ils périrent au milieu des supplices, et Vespasien fit fermer le temple que le grand prêtre Onias avait bâti dans le voisinage d'Héliopolis[1]. Quelques Grecs, entraînés dans ces agitations, furent épargnés; une sédition qui éclata plus tard à Antioche ne fut pas plus sévèrement punie : Vespasien s'inquiétait peu de ces accès de turbulence municipale dans la populace des grandes cités grecques, pourvu que l'ordre général ne fût pas compromis.

Il fut plus sévère à l'égard d'un prince du voisinage. Antiochus, roi de la Commagène, avait combattu pour Othon à Bédriac, pour Titus, sous les murs de Jérusalem; mais, soupçonné d'entretenir des intelligences avec les Parthes, il fut dépossédé et Vespasien réduisit son royaume en province; Tibère avait déjà mis une fois dans les mains de l'empire ce point important des frontières orientales. La destinée de cette famille royale marque l'adoucissement des mœurs que nous aurons à signaler plus tard. Jadis les rois vaincus étaient égorgés et leurs enfants réduits à une condition misérable; un fils de cet Antiochus reçut les ornements de la préture, puis parvint au consulat et fut admis au grand sacerdoce des Frères Arvales[2]. La Cappadoce rattachée à la Galatie pour former une province impériale consulaire[3], le Pont réuni à la province sénatoriale de Bithynie, mais placé sous la surveillance d'un préfet du littoral Pontique[4], et les colonies de Sinope, de Samosate, de Naplouse, d'Emmaüs fortifièrent cette ligne des frontières orientales, qui sur une étendue de 200 lieues touchait partout aux barbares. Aussi la paix n'y fut-elle pas troublée pendant tout ce règne, et quand Vologèse, irrité de n'avoir pas été secouru contre les Alains, écrivit à l'empereur avec hauteur et reproches, quelques préparatifs ou, comme dit un ancien écrivain, la crainte seule de la guerre arrêta les barbares.

Partout Vespasien resserrait les liens de l'empire, que Néron avait tant relâchés : il retira aux Lyciens la liberté que

1. Jos. *B. J.*, VII, 10, 37. — 2. *C. I. L.*, t. III, n° 552. C'est par Trajan qu'il fut *allectus inter prætorios*. — 3. Borghesi, *Œuv.*, V, p. 348. — 4. Plin., *Epist.*, X, 18, 32.

le successeur de Claude leur avait sans doute rendue, et les réunit à la Pamphylie. La Grèce perdit aussi l'indépendance que lui avaient value ses lâches applaudissements, et Rhodes devint la capitale de la nouvelle province des Iles. Mais il respecta presque toujours les concessions de droit de cité faites par ses prédécesseurs, puisqu'elles tendaient au but qu'il entrevoyait lui-même comme nécessaire : la fusion des peuples et l'unité de l'empire. La Thrace, cette autre barrière du monde romain, était, depuis Claude, terre d'empire et placée sous l'autorité du gouverneur de la Mœsie. Pour que celui-ci ne fût pas distrait de la rigoureuse surveillance qu'il devait exercer le long du Danube, Vespasien forma, aux dépens de la Bithynie et de l'Asie, une province nouvelle dite de l'Hellespont, à laquelle il rattacha la Thrace; Byzance perdit à cette occasion sa liberté.

Ce remaniement des provinces attesterait une autre préoccupation, celle de diviser les gouvernements trop considérables que depuis Auguste on formait volontiers en Orient pour concentrer les forces et mieux assurer la résistance contre les Parthes. Vespasien, qui avait éprouvé par lui-même combien ces grands commandements favorisaient les projets des ambitieux, fit de la Palestine un gouvernement distinct, et diminua encore l'importance et les forces du proconsul de la Syrie en constituant, comme on vient de le voir, la Commagène et la Cappadoce en provinces militaires. La même pensée l'avait sans doute décidé à séparer la Thrace de la Mœsie.

Nous ne savons rien des bords du Rhin et du Danube; l faut en conclure que la ferme discipline rétablie par Vespasien y maintint la paix. On voit seulement que la Mœsie a si bien défriché ses vallées naguère sauvages, qu'elle se trouve en état d'envoyer à Rome de grandes quantités de blé[1]. Ce fait en dit beaucoup sur la puissance

1. *Magno tritici modo annonam P. R. adlevavit.* Orell. 750. Une autre insc., du temps de Marc-Aurèle (C. I. L. t. III, n° 753), donne à la grande ville de Sirmium le surnom de *Colonia Flavia Sirmiatium;* un des trois Flaviens y avait donc établi une colonie.

de colonisation que possédait cette race romaine, transformant si vite des provinces qui semblaient devoir demeurer longtemps rebelles à son action. Vespasien profita sans doute d'une des leçons que la guerre civile avait données, lorsqu'il établit en avant des Alpes Juliennes une colonie à *Flavium Solvense*, sur la route même qu'Antonius Primus avait suivie, pour qu'un autre eût moins de facilité à franchir cette barrière de l'Italie. L'Helvétie avait beaucoup souffert durant la guerre Vitellienne, il la secourut, car on retrouve son nom dans plusieurs inscriptions de ce pays, malheureusement trop frustes pour nous fournir d'utiles indications[1]. Une d'elles rappelle qu'un arc triomphal avait été élevé en l'honneur de son fils Titus, près de *Vindonissa* (Windish), par les habitants du pays, *vicani*[2].

En Gaule, des recherches sévères avaient été faites contre les fauteurs de la dernière insurrection; on a vu qu'un des principaux chefs, Sabinus, découvert au bout de neuf ans, fut conduit à Rome et exécuté : cruauté qui fait tache dans la vie de Vespasien, s'il n'a pas eu quelque raison impérieuse de manquer cette fois à sa clémence habituelle.

Galba avait donné le *jus latii* à la plus grande partie de la Gaule. Vespasien étendit ce droit à l'Espagne entière. L'Italie s'affaissant, c'était justice et prudence d'intéresser à la cause de l'empire les provinces les plus romaines. Tout à l'heure un Gaulois, Vindex, renversait Néron, et un autre, Antonius Primus, ouvrait Rome à Vespasien. Dans vingt ans commencera la dynastie hispano-gauloise de ceux qu'on appelle les Antonins.

Les affaires de Bretagne nous sont mieux connues, grâce à Tacite, que nous retrouvons ici avec la *Vie d'Agricola*. Trois généraux habiles y commandèrent sous Vespasien : Cérialis, qui soumit les Brigantes; Julius Frontinus, l'auteur du livre des *Stratagèmes*, qui réduisit les Silures; Agricola, dont l'administration appartient à l'histoire des rè-

1. Momms., *I Helv.*, 18, 168, 249. — 2. *Id.* 245, en 79.

gnes suivants. Vespasien, habile à choisir les hommes, ce qui est la qualité royale par excellence, savait aussi provoquer le dévouement en honorant le mérite. Un jour, il fit en plein sénat un brillant éloge de cet habile gouverneur de la Mœsie dont nous avons déjà parlé, et il permit que ses paroles fussent gravées sur un marbre que nous avons encore, avec l'énumération de tous les services que Plautius avait rendus à l'État[1].

Vespasien touchait au terme de sa laborieuse carrière. Il avait soixante-neuf ans et se trouvait dans sa petite maison du territoire de Reate, quand il reconnut les approches de la mort : « Je sens que je deviens dieu, » dit-il à ceux qui l'entouraient, se riant d'avance de son apothéose. Il n'avait pas plus de respect, à ce moment du moins, pour les présages. On lui parlait de l'apparition d'une comète comme d'un augure infaillible : « Cela regarde, dit-il, le roi des Parthes qui est chevelu, et non pas moi qui suis chauve[2] ; » paroles d'un superstitieux qui finit en incrédule. Jusqu'au dernier moment, des pensées viriles l'occupèrent ; il reçut les députations, donna les ordres, pourvut à toutes les affaires, et une défaillance survenant : « Un empereur, dit-il, doit mourir debout. » Il voulut se lever et expira dans ce suprême effort (23 juin 79).

Le premier empereur plébéien n'a pas eu d'historien, mais deux mots de son biographe suffisent pour sa renommée : *Rempublicam stabilivit et ornavit :* « par lui l'État fut affermi et glorifié. » Pline dit aussi : « La grandeur et la majesté ne produisirent en lui d'autre effet que de rendre la puissance de faire le bien égale au désir qu'il en avait. » Ajoutons que ce soldat fait empereur par les légions fut plus sage que Trajan qu'on vantera davantage : il ne demanda rien à la guerre ; tout à la paix[3].

1. Orell., 750. — 2. Dio., LXVI, 17. — 3. Il doit cependant y avoir eu le long des frontières quelques petits combats à la suite desquels Vespasien fut plusieurs fois salué empereur, car une inscription de l'année 76 marque sa dix-septième salutation impériale : IMP. XVII. *Ad* Orell., n° 744.

CHAPITRE LII.

TITUS ET DOMITIEN (79-96).

Vespasien mort, Titus[1] prit le titre d'Auguste. Élevé à la cour de Néron parmi les jeunes compagnons de Britannicus, il assistait au banquet fatal près de son ami, et goûta peut-être au poison[2]. Il servit avec distinction comme tribun en Germanie, en Bretagne, et on l'a vu terminer la difficile guerre de Judée. Les soldats le comptaient parmi les plus braves; les chefs l'estimaient le plus habile et d'heureuses qualités lui donnaient une foule d'amis. Cependant le goût qu'il laissait voir pour les festins et les spectacles, sa sévérité dans l'exercice de la préfecture du prétoire et le meurtre de Cæcina inspiraient des inquiétudes. Mais les leçons de son père lui avaient profité. Le gouvernement de quatre-vingts millions d'hommes lui parut chose assez sérieuse pour qu'il ne songeât plus qu'aux affaires. Son père l'y avait préparé en l'associant à l'empire[3]; il lui avait donné le titre de César, la censure, la puissance tribunitienne, la préfecture du prétoire et sept consulats. Arrivé au pouvoir dans l'âge de la maturité, plein d'expérience, et rassasié de plaisirs par ses excès mêmes, il n'eut

1. Titus Flavius Vespasianus, né à Rome le 30 déc. 41, l'année de la mort de Caligula. Suet. *Tit.* 2. Il avait donc 38 ans et demi à son avénement. —2. On le crut, dit Suétone, et il fut longtemps et dangereusement malade. *Tit.*, 2. — 3. *Participem atque etiam tutorem imperii agere.* Suét. *Tit.*, 6. Il porta même, du vivant de Vespasien, le titre d'*imperator* (Or., 751), non comme prénom, ainsi que faisait le prince régnant, mais parce qu'il avait triomphé avec son père.

plus qu'une passion, celle du bien public. Dès le premier jour il congédia ses amis de débauche; du vivant de son père, il avait déjà fait aux préjugés romains le sacrifice de ses vifs sentiments pour la reine juive Bérénice, qu'il avait renvoyée en Orient[1]. En prenant possession du grand pontificat, il déclara qu'il garderait ses mains pures de sang, et il tint parole : personne, sous son règne, ne périt par ses ordres. Deux jeunes patriciens avaient été condamnés à mort pour conspiration contre sa personne ; il leur pardonna, les fit asseoir à ses côtés aux jeux du cirque, et quand on lui présenta, suivant l'usage, les épées des gladiateurs, il les leur remit, pour qu'ils choisissent eux-mêmes : confiance peu dangereuse sans doute, mais qui fut fort applaudie. Vespasien, menacé de continuels complots, avait ménagé quelques restes de l'ancienne tyrannie, les délateurs et suborneurs de témoins, sans user de leurs services ; Titus les fit battre de verges, vendre ou déporter. Il ruina la délation même lorsqu'il refusa de recevoir les accusations de lèse-majesté, lorsqu'il défendit d'incriminer un fait au nom de plusieurs lois et qu'il accorda la prescription aux morts, en interdisant d'attaquer leur mémoire, passé un certain terme qu'il fixa.

Il y avait à craindre que cette bonté ne dégénérât en faiblesse. Ainsi Tibère avait sagement établi que les grâces accordées par un prince seraient confirmées individuellement par son successeur sous peine de nullité ; Titus reconnut par un seul acte la validité de toutes les concessions antérieures[2]. C'était plus monarchique, puisque la volonté

1. Elle était fille du dernier roi des juifs Agrippa, sœur du jeune Agrippa, roi d'Iturée, veuve de son oncle Hérode, roi de la Chalcidique, et de Polémon, roi de Cilicie. Elle avait treize ans de plus que Titus, et, par conséquent, cinquante-deux ans à la mort de Vespasien. Mais il est probable qu'elle avait quitté Rome cinq ans auparavant. Elle y revint à l'avénement de Titus, sans changer les résolutions du prince. Cf. Jos. *A. J.*, XVIII, 7 ; XX, 5, etc. Suét. *Tit.*, 7 ; Dio., LXVI, 15, 18. — 2. *Quum ex instituto Tiberii omnes dehinc Cæsares beneficia a superioribus concessa principibus aliter rata non haberent, quam si eadem iisdem et ipsi dedissent, primus præterita omnia uno confirmavit edicto.* Suét. *Tit.*, 8. Nos rois, au moyen âge, ont fait du principe de Tibère une règle de droit pour le domaine royal.

impériale semblait alors une et immuable, malgré la diversité des princes; mais c'était se priver d'un utile contrôle et lâcher la bride à l'avidité qu'aucune crainte de l'avenir ne retenait plus. Aussi les solliciteurs accoururent; aucun ne fut repoussé; et comme ses conseillers s'effrayaient de ces dons qui épuisaient le trésor et de tant de promesses qu'il ne pouvait tenir: « Il faut, répondit-il, que personne ne sorte mécontent de la présence du prince. » Au peuple qui, lui, ne sollicitait ni grades ni fonctions, il donna, pour la dédicace du Colisée, des jeux magnifiques qui durèrent cent jours, une naumachie, des gladiateurs, cinq mille bêtes féroces. D'une estrade placée sur le théâtre, il jetait à la foule des boules en bois contenant chacune un bon pour des comestibles ou des vêtements, pour des vases d'or et d'argent, pour des esclaves, des attelages, des troupeaux entiers. Il construisit de nouveaux Thermes, où il laissa entrer la populace pendant qu'il s'y baignait lui-même; et afin qu'elle retrouvât au moins dans les fêtes sa royauté perdue, il lui montra beaucoup de déférence, plaisantant au théâtre avec l'assistance, déclarant « que tout se passerait au gré de l'assemblée, non au sien ; que les spectateurs n'avaient qu'à réclamer ce qu'ils voudraient pour aussitôt l'obtenir. » Un mot trop admiré peint cette débonnaire facilité : « O mes amis! disait-il en soupirant, un soir qu'il n'avait rien donné, ô mes amis, j'ai perdu ma journée! » Paroles d'une gracieuse bienveillance, mais dangereuses.

Les devoirs d'un chef d'empire sont en effet plus austères, et la popularité acquise de cette sorte, aux dépens des ressources de l'État, n'est pas la meilleure ; celle de Titus était immense, on le comprend, après l'administration forte et sévère de Vespasien. Hâtons-nous de dire que les populations affligées de quelque fléau le trouvèrent aussi prompt à soulager leurs misères que les courtisans à répondre à leurs désirs Une éruption du Vésuve engloutit Herculanum, Pompéi et Stabies; une peste enleva, dans Rome seulement, des milliers personnes; enfin un incendie qui dura

trois jours dévora encore une fois le Capitole, la bibliothèque d'Auguste et le théâtre de Pompée. Dans la Campanie, il envoya des consulaires avec beaucoup d'argent et abandonna les biens, dévolus au fisc, de tous ceux qui étaient morts dans le désastre sans laisser d'héritiers. A Rome, il se chargea de tout réparer, et pour faire les fonds nécessaires, il vendit les meubles du palais impérial. Ces prodigalités, dont quelques-unes étaient nécessaires, contribueront peut-être à la gêne de Domitien, et l'on verra comment Domitien échappait à la gêne.

Ce règne ne dura que vingt-six mois, du 23 juin 79 au 13 septembre 81. Comme Titus allait visiter ses biens paternels dans la Sabine, il fut pris d'une fièvre violente qui bientôt ne laissa plus d'espoir. On rapporte qu'entr'ouvrant les voiles de sa litière il regarda le ciel avec des yeux pleins de larmes et de reproches: « Pourquoi, disait-il, si tôt mourir? Dans toute ma vie il n'y a pourtant qu'une seule chose dont j'aie à me repentir. » Quelle chose? On l'ignore, ne la cherchons pas[1]. Ne disons pas non plus que cette courte durée de son principat ne laissa pas à son amour du bien public le temps de s'éteindre, aux applaudissements populaires le temps de se lasser, aux obstacles celui de se dresser sur sa route pour le jeter peut-être dans une autre voie[2]. Les bonnes renommées d'empereurs ne sont pas assez nombreuses pour que nous disputions à Titus le titre qu'il reçut de ses contemporains: les *Délices du genre humain.*

Quelques écrivains ont parlé de poison que Domitien lui aurait donné; mais Suétone, qui accepte si aisément les rumeurs sinistres, ne croit pas à celle-là, et les médecins de Titus ont dit à Plutarque que ce prince mourut de bains pris mal à propos. Les Juifs en savaient bien plus long sur cette mort prématurée, et le Talmud raconte encore que Titus, retournant en Italie avec les vases sacrés ravis par lui dans le temple de Jéhovah, fut assailli par une furieuse

1. Était-ce le meurtre sans jugement de Cæcina? — 2. C'est l'opinion de Dion, de Zonaras, d'Ausone, etc. *Felix brevitate regendi.* Cf. Julien, *les Césars.*

tempête: « Le Dieu des Juifs, s'écria-t-il, n'a donc de force que sur la mer où il a déjà englouti Pharaon. S'il est vraiment Dieu, qu'il me combatte sur terre. » A ces mots une voix répondit: « Méchant, fils de méchant, j'ai donné la vie à une créature infiniment petite, c'est elle qui combattra pour moi. » Dès que Titus eut touché le rivage d'Italie, un moucheron entra dans ses narines et monta dans son cerveau qu'il rongea durant sept années. Un jour que le prince passait devant la boutique d'un forgeron, le bruit du marteau sur l'enclume arrêta l'insecte et l'atroce souffrance. Titus alors donna quatre pièces d'argent par jour à un homme qui se tint près de lui en frappant incessamment sur une enclume. Pendant un mois, le moyen réussit; mais au bout de ce temps l'insecte, accoutumé au bruit, se remit à ronger. Quand Titus mourut, on ouvrit son crâne et on y trouva un moucheron gros comme une hirondelle, armé d'ongles de fer et d'un bec d'airain. Avec cette histoire qu'ils contaient à leurs enfants, les Juifs poursuivaient de leur haine implacable la mémoire du destructeur de Jérusalem.

On a rarement l'occasion de mêler l'histoire de la terre à celle des hommes, parce que les changements dans le relief du sol, grandioses pour l'ensemble d'une époque géologique, s'accomplissent sous nos yeux d'une manière imperceptible. Cependant on a gardé, pour le temps de Titus, le souvenir d'un coup soudain et terrible: l'éruption du Vésuve, après un repos de deux mille ans peut-être, et la destruction de plusieurs villes Campaniennes.

Les anciens avaient bien reconnu la nature volcanique de cette montagne; mais aucun de ceux qui nous ont conservé les traditions les plus lointaines ne savait qu'elle eût vomi des flammes. Au premier siècle de notre ère, il ne restait qu'une moitié de l'ancien cratère qu'on peut reconnaître encore, la Somma; l'autre moitié, du côté de la mer, s'était effondrée, et un large plateau couvert de vignes sur ses flancs, à son sommet de buissons hantés par les sangliers, occupait la place du cratère actuel. Pour se représenter les

lieux tels qu'ils étaient alors, il faut donc supprimer le cône de cendres noires, haut de quatre cents mètres, qui s'est élevé au-dessus de l'ancien plateau et d'où le voyageur a une vue incomparable sur Naples, son golfe, ses îles et les cités qui se pressent le long de ces rives enchantées, tandis que sous ses pieds la bouche du volcan s'emplit de bruits menaçants, de fumée et de vapeurs sulfureuses, qui déposent çà et là, sur les pierres tombées à son pourtour, des teintes éclatantes de rouge, de jaune, d'oranger, de violet, comme pour mettre au front de la sombre montagne les restes d'un diadème brisé.

Un tremblement de terre, qui, le 5 février 63, secoua la Campanie et renversa presque toute la ville de Pompéi[1] annonçait que les feux souterrains reprenaient leur activité. Le calme revint cependant et dura seize ans[2], jusqu'au milieu de l'été de l'an 79. Alors les agitations du sol recommencèrent; les puits et les sources tarirent, la mer bouillonnait et l'on entendait de sourds grondements. Enfin le 23 août, vers une heure de l'après-midi, une immense nuée, semblable à un pin gigantesque dont la tête montait à 3000 mètres de hauteur, apparut au-dessus du Vésuve, sombre et répandant la nuit autour d'elle, mais constamment déchirée par les éclairs. Pline le naturaliste, qui commandait la flotte de Misène, surpris de cet étrange phénomène, voulut, avec une curiosité de savant, l'étudier de près. Il fit armer les galères pour prendre à bord les soldats de marine stationnés à Retina et les gens de la côte qui étaient affolés de terreur. Mais le fond de la mer s'était relevé et il ne put toucher au rivage, où les vagues brisaient avec fureur, tandis que la cendre, les pierres pleuvaient sur les vaisseaux. La position devenait dangereuse et sans utilité pour personne; il alla débarquer un peu plus loin, à

1. Sen. *Quæst. nat.*, VI, I. Herculanum fut aussi en partie détruite. Nucérie, Naples même en souffrirent. — 2. D'après une inscription de l'an 76, Herculanum aurait encore été ébranlée en cette année-là par un tremblement de terre, à moins que Vespasien n'ait relevé en 76 les ruines faites en 63, ce qui est peu probable; voy. ci-dessus, p. 181.

Stabies, d'où il vit le Vésuve couvert de feux; la lave débordant du nouveau cratère qu'elle venait de s'ouvrir et coulant par les fissures latérales; les gaz combustibles qui s'enflammaient au contact de l'air; enfin la nue toujours suspendue au-dessus de la montagne et qui, au milieu des ténèbres dont tout le pays était enveloppé, reflétait l'immense incendie. Pline observait tranquillement tous ces phénomènes, prenait des notes et dictait. Sur le soir, il se coucha et dormit d'un profond somme. Mais la cour de la maison s'emplissait de cendres; la maison elle-même menaçait à chaque instant de s'écrouler. Ses gens l'éveillèrent et il sortit la tête couverte d'un oreiller, à cause des pierres qui tombaient. On se rendit au bord de la mer; elle était très-grosse et l'on ne put s'embarquer. Pline, fort replet et fatigué d'une marche pénible, s'étendit à terre. A ce moment, des flammes parurent s'approcher, précédées d'une odeur de soufre. Il se leva, soutenu par deux esclaves, mais trop tard, et retomba mort, asphyxié sans doute par l'acide carbonique qui, dans les éruptions volcaniques, se dégage en abondance et, plus lourd que l'air, reste à la surface du sol où Pline, en se couchant, l'avait respiré[1]. Il n'avait que cinquante-six ans.

Pendant que Pline mourait à Stabies, Pompéi, petite ville marchande de douze à quinze mille habitants, bâtie à l'embouchure du Sarno, sur une ancienne coulée de lave, était ensevelie sous cinq mètres de pierres ponces et de cendres; Herculanum sous soixante ou quatre-vingts pieds de boues liquides[2] qui, solidifiées par le temps, portent au-

1. Tout ceci, moins la fin, bien entendu, est tiré d'une lettre de Pline le Jeune, fils adoptif de son oncle. Une seconde lettre sur la fuite de sa mère et la sienne complète son intéressant récit. — 2. M. Fouqué a calculé qu'en 1865 l'Etna a vomi assez de vapeur d'eau pour que cette vapeur, en se refroidissant dans les hautes régions de l'atmosphère, et retombant en pluie sur la montagne, l'ait couverte de 22 000 mètres cubes d'eau. Pareil fait a lieu dans toutes les éruptions. En 79, ce torrent se précipita sur Herculanum, entraînant d'énormes masses de cendres qui comblèrent les rues, les maisons et s'élevèrent de 30 à 40 pieds au-dessus des plus grands édifices.

jourd'hui les deux villes de Portici et de Résina. Les deux cinquièmes de Pompéi sont déblayés, et le visiteur a l'étrange spectacle d'une ville romaine qui reparaît au jour après dix-huit siècles : petite ville assurément, petites maisons, rues étroites, monuments sans grandeur, art sans éclat, quoique non sans grâce, et cependant tout cela produit une impression profonde. Ce peuple romain a laissé de tels souvenirs, que rien qu'à se trouver dans un de ses plus obscurs municipes, mais d'où il semble être sorti d'hier, on éprouve une sorte d'impression religieuse[1].

La jeunesse de Domitien[2] avait été digne des temps de Néron et il avait fatigué de ses intrigues son père et son frère. Cependant il était sobre, au point de ne faire qu'un seul repas par jour[3]; il avait le goût des exercices militaires[4], de l'étude et de la poésie, surtout depuis la haute fortune de sa maison. Vespasien lui avait accordé des honneurs, mais point de pouvoirs et il n'avait à la mort de Titus que les titres de César et de Prince de la jeunesse. Dans sa hâte à saisir enfin cet empire si longtemps convoité, il abandonna son frère expirant pour courir à Rome, au camp des Prétoriens. Un *donativum* et l'empressement des Romains à accepter l'hérédité toutes les fois qu'elle se

1. La plus grande partie des habitants de Pompéi put s'enfuir avec ses richesses, ou revint les chercher en pénétrant par les étages supérieurs (les maisons à trois étages étaient rares). Cependant il en périt un certain nombre. On a déjà trouvé environ 600 squelettes, quoiqu'on n'ait pas encore fouillé la moitié de la ville. Cf. *Scoverte arch. fatte in Italia del* 1846 *al* 1866, par Fiorelli, l'habile directeur des fouilles. On n'a pas découvert à Pompéi un seul manuscrit. Herculanum en a déjà donné 1756, dont près de 500 ont été déroulés et lus; ils sont malheureusement de peu d'intérêt. — 2. Titus Flavius Domitianus, né à Rome le 23 oct. 51. — 3. Avant et après cet unique repas, dit Suétone, il ne prenait qu'un fruit et un verre de liqueur. Il donnait cependant des festins magnifiques, mais n'y tolérait aucun excès et obligeait de quitter la table avant que le soleil se fût couché. — 4. Il était si habile à tirer de l'arc qu'il faisait passer ses flèches entre les doigts ouverts d'un esclave, ou en plantait deux, à de grandes distances, dans la tête d'une bête lancée, de manière à figurer deux cornes (??) Pline, *H. N.*, *in procœm.*, et Quintilien, X, 1, 91, parlent avec estime de ses vers. Suétone dit qu'une fois empereur il cessa d'en faire.

produisait, lui assurèrent un pouvoir que nul d'ailleurs n'était en mesure de lui contester.

Il y a le jour de leur couronnement peu de mauvais princes. Presque tous commencent bien, et, dans les monarchies despotiques, la plupart finissent mal, surtout quand les règnes se prolongent. Néron, si l'on oublie Britannicus, fut cinq ans un bon empereur; mais la pente du pouvoir absolu est glissante, avec un précipice au bout. Les passions, si on ne les maîtrise, les circonstances contraires, si on ne les domine, entraînent à la longue dans l'abîme. Domitien règna quinze ans, un an de plus que Néron, et son règne reproduisit la même histoire: d'abord un gouvernement sage, puis tous les excès; heureusement les excès n'arrivèrent que sur le tard : son *quinquennium* dura treize ans.

Les deux tyrannies diffèrent encore d'une autre manière: l'une eut des dehors brillants et parfois joyeux; l'autre, malgré le nombre et l'éclat des fêtes, fut triste et sombre. Le Néron chauve[1] vécut comme Tibère avait fini. Vaniteux autant que le fils d'Agrippine, Domitien accumula sur sa tête tous les titres, et se décerna à lui-même l'apothéose; ses édits portaient: « Notre seigneur et notre dieu ordonne.... » Le nouveau dieu ne dédaigna pourtant pas de vulgaires honneurs. Il prit, après une expédition sans gloire, le surnom de Germanicus, vingt-quatre licteurs et le droit de siéger toujours au Sénat en costume de triomphateur[2]. Dix-sept fois il fut consul, et vingt-deux fois il se fit proclamer *imperator* pour des victoires qui n'avaient pas toujours été gagnées. Il rappela encore Néron par son goût pour les spectacles et pour les constructions; il renouvela les jeux Néroniens, donna des naumachies où des flottes entières combattaient, célébra les jeux séculaires, bien que quarante et un ans à peine se fussent écoulés depuis ceux de Claude. En un seul jour on vit cent courses, chacune à quatre

1 Juv. *Suét.*, IV, 38 — 2. Martial, Stace, l'appellent aussi *Dacicus*, mais ce nom ne se trouve pas sur les monnaies.

quadriges faisant cinq fois le tour de l'hippodrome. C'était plus que le peuple n'en demandait. Pour soutenir son attention lassée, pour rendre les luttes plus vives, en rendant les concurrents plus nombreux, il ajouta aux quatre factions ou couleurs du cirque, vert, bleu, rouge et blanc, deux couleurs nouvelles, le jaune et le violet. On vit dans le stade jusqu'à des courses de jeunes filles. Les questeurs avaient depuis longtemps. laissé tomber l'usage ruineux de donner à leur entrée en charge des combats de gladiateurs; Domitien les obligea d'y revenir et ne manqua jamais d'assister à tous ces spectacles. Martial le loue d'avoir rétabli les luttes moins dangereuses du pugilat[1]. Il distribua au peuple trois congiaires, chacun de trois cents sesterces par tête, et un jour il lui servit un large festin. Plusieurs fois il fit jeter aux spectateurs des présents de toutes sortes, que les chevaliers, même les sénateurs, se disputaient aussi avidement que les déguenillés de la plèbe; et le fils du maquignon de la Sabine se donnait le plaisir de voir le peuple romain tout entier, avec ses pontifes, ses consulaires et ses prétoriens, roulant à ses pieds dans la poussière pour s'arracher une aumône du maître.

Titus n'avait pu réparer tous les désastres du dernier incendie; Domitien élargit plusieurs rues[2], releva les monuments tombés et en bâtit grand nombre d'autres avec plus de magnificence que de goût[3]. Les seules dorures du Capitole, au dire de Plutarque, lui coûtèrent au delà de douze mille talents[4], « plus que ne vaut tout l'Olympe, » dit Martial[5]. L'art véritable n'a pas besoin de ces parures étrangères.

La direction donnée par Vespasien à l'administration im-

1. *Et pugnat virtus simpliciore manu,* VIII, 80. — 2. Mart. VII, 61. — 3. Plutarque, qui vit à Athènes les colonnes de marbre pentélique destinées au Capitole, dit qu'on les gâta à Rome en les voulant retailler. *Public.* 17. — 4. Plut., *Public.* 15, près de 70 millions de francs. — 5. *Epigr.* IX, 4. *Nam tibi quod solvat, non habet arca Jovis.* On peut voir dans Suét., *Dom.* 4 et 5, la longue et fastidieuse énumération de ses jeux et de ses constructions. M. Rosa a récemment retrouvé les fondations de son palais et les premières assises du rez-de-chaussée.

périale continua. Domitien rendit la justice avec zèle et accorda très-souvent sur son tribunal, au Forum, des audiences extraordinaires. Revisant avec soin les jugements dont on appelait, il cassa plusieurs sentences des centumvirs dictées par la faveur, nota d'infamie les juges corrompus et bannit les délateurs qui avaient accusé un innocent. La police des mœurs avait été sévèrement faite dans l'ancienne république, et longtemps avec succès; quelques empereurs la continuèrent, trouvant à cela le double avantage de jouer le personnage austère, sans rien abandonner de leurs vices secrets, et d'atteindre par des lois morales ceux qu'ils ne pouvaient frapper par les lois politiques.

Domitien est, depuis Auguste, celui qui se montra le plus sévère. Censeur perpétuel, il maintint avec rigueur la distinction des ordres dans les jeux, dans les cérémonies: un jour, il rendit à son maître un esclave entré par fraude dans l'armée, où il était parvenu au grade de centurion. Il poursuivit les auteurs de libelles, chassa du sénat un ancien questeur, trop passionné pour la pantomime, et fit deux choses fort déplaisantes au petit peuple, mais l'une très-morale et l'autre très-nécessaire : il supprima les scandaleuses représentations publiques des mimes qui étaient la joie de la plèbe[1], et les échoppes, encombrant les rues, qui lui servaient de gagne-pain[2]. Un des affranchis du palais avait élevé à son fils un monument avec des pierres destinées au Capitole, il fit renverser le tombeau comme sacrilége[3]. Vespasien et Titus avaient fermé les yeux sur l'inconduite des prêtresses de Vesta; trois reçurent l'ordre de se donner la mort, et la grande Vestale, Cornélie, fut enterrée vivante, selon l'ancienne coutume. Quand les pontifes allèrent la prendre pour la conduire au supplice, elle leva les mains au ciel, invoqua

1. Il n'autorisa que les représentations à domicile. Nerva revint sur cette interdiction que Trajan renouvela d'abord et à laquelle il renonça, après son premier triomphe dacique. Pl., *Pan.*, 46. — 2. Martial. — 3. Suét., *Dom.*, 8. *Ne qua religio Deum contaminaretur.*

Vesta, les autres dieux et, pendant toute la route, ne cessa de répéter : « Quoi ! César me déclare incestueuse, moi dont les sacrifices l'ont fait triompher ! » En descendant dans le caveau fatal, un de ses voiles s'accrocha aux marches de l'échelle, elle le débarrassa, et le bourreau voulant l'y aider, elle refusa avec horreur, comme si le seul contact de cette main eût dû souiller sa pureté virginale. Un chevalier romain, son complice, périt sous les verges, dans le Comice ; un autre, d'ordre sénatorial, fut banni[1]. Ces condamnations jetèrent l'effroi dans la ville, et Stace est véridique cette fois lorsque, en décrivant la statue colossale de Domitien, il montre ses yeux de bronze fixés sur le temple de Vesta comme pour s'assurer que le feu troyen brûle sans relâche au fond du sanctuaire silencieux, et que la déesse se loue enfin de la vertu de ses prêtresses[2]. La loi Scantinia, sur un vice honteux, fut sévèrement appliquée, même à des chevaliers, à des sénateurs. Un membre de l'ordre équestre avait repris sa femme, après l'avoir répudiée pour adultère ; il le raya de la liste des juges. Les femmes qui s'étaient déshonorées n'eurent pas le droit d'aller en litière, ni même de recueillir des legs et des successions. La mode orientale des eunuques s'étendait ; il chercha à la détruire[3] au profit de la morale publique et de la bonne administration que ces hommes ont toujours compromise. Il essaya même, comme Auguste, de rendre les affranchissements plus difficiles. Enfin, pour resserrer l'antique lien de la clientèle, il supprima la *sportule* payée par les patrons en argent, 25 as, et rétablit

1. Pl. IV, 11. Pline a bonne envie de la faire passer pour innocente, afin de laisser un crime de plus sur la mémoire de Domitien ; mais lui-même ne semble guère croire à cette innocence, et lorsque, sous Nerva, les bannis furent rappelés, on excepta le complice de Cornélie, qui avait été relégué en Sicile. Elle paraissait donc, même alors, avoir été coupable, et Suétone n'en doute pas, *Dom.*, 8. Le récit de Plutarque (*Quæst. Rom.*, 83) s'applique probablement aux mêmes personnes. La ville était dans l'effroi, dit-il, et les pontifes consultés auraient exigé que deux Gaulois et deux Grecs fussent enterrés vivants dans le Forum boarium. — 2. *Silvæ*, I, 1, 35. — 3. Il interdit la castration. Mart. IX, 7 et 8.

l'usage des repas communs, *cœnæ rectæ.* Le roi, comme on appelait le patron, fit de nouveau asseoir le client à sa table, mais en face de quelques mets de rebut, tandis que lui-même soupait magnifiquement.

Vespasien avait commencé la guerre contre les habitudes efféminées et les mœurs mauvaises; Domitien la continuait avec énergie. Aussi Quintilien l'appelle « le très-saint censeur[1] ». L'épithète est de trop; mais la censure fut rigoureuse, sans réussir, bien entendu, à rendre, comme le prétend Martial, « les temples aux dieux et les mœurs au peuple; » ou « à contraindre la pudeur à rentrer dans les familles[2] ». Lisez le poëte lui-même, et vous verrez quelle est l'efficacité de ces sortes de lois. On ne saurait dire pourtant que ces réformes aient été absolument inutiles; et quand nous retrouverons à Rome[3] une société honnête, nous nous souviendrons des sévérités de Vespasien et de son fils.

Le peu d'agriculture qu'il y avait encore en Italie était surtout vinicole; Domitien défendit de planter de nouvelles vignes, afin de laisser de la place au blé, et pour augmenter le prix des vins de la péninsule, il commanda qu'on arrachât dans les provinces la moitié des anciens plants: mauvaise mesure, qui du reste ne fut pas exécutée. Son père, son frère, avaient jeté l'inquiétude parmi les colons en reprenant, au profit du fisc, les terres vagues des colonies[4]. Domitien les laissa aux anciens possesseurs, en leur accordant le bénéfice de la prescription. « Ainsi, dit un vieil auteur, il délivra de crainte toute l'Italie. »

Dans les premiers temps, il ne se montra point avide, et, ce qui était une vertu peu romaine, il refusait l'héritage de ceux qui avaient des enfants. Il délivra de toute poursuite les débiteurs dont les noms étaient affichés au trésor

1. *Sanctissimus censor,* IV, *in proœm.* — 2. Martial VI, 2 et 7; X, 102; Stace, *Silv.*, III, 4, vers 74 et IV, 3, vers 13. Cf. Suét., *Dom.*, 7 et Amm., Marc. XVIII, 4. — 3. Voy. ci-desous le chap. LX. — 4. Aggenus, *De controv. agr. ap.* Gœs., p. 68. Cf. Suét., *Dom.* 9, *subseciva, quæ divisis per veteranos agris carptim superfuerunt, veteribus possessoribus ut usucapta concessit.* Cf. Or., n° 3118, et ci-dessus, p. 183.

depuis plus de cinq ans, et, afin de réprimer le zèle intéressé des délateurs pour les droits du fisc, il décréta des peines sévères contre les accusateurs malheureux, les condamnant à l'exil quand ils ne gagnaient pas leur cause. « Un prince, disait-il, qui ne punit pas les délateurs, les encourage. »

Il augmenta d'un tiers la paye des soldats, mesure commandée par le renchérissement de toutes choses depuis César. Le dictateur avait fixé leur solde annuelle à neuf pièces d'or; elle était encore à ce taux sous Domitien; il la porta à douze[1]. Pour prévenir les révoltes, il interdit de réunir deux légions dans un même camp et de recevoir dans la caisse militaire, sur les économies des soldats, plus de mille sesterces au nom de chacun d'eux[2]. Il eut aussi voulu diminuer l'armée pour réduire les dépenses; la crainte des barbares l'en empêcha.

Comme son père encore, Domitien, qui affectait de prendre Minerve pour divinité protectrice[3], encouragea les arts et les lettres; ses grands travaux fournirent de l'occupation aux artistes, et on le voit donner en une fois à un philosophe six cent mille sesterces pour s'acheter une terre aux portes de Pruse[4]. Afin de remplacer les bibliothèques détruites par les derniers incendies, il fit chercher de tous côtés des livres, et copier à Alexandrie les ouvrages perdus[5]. Poëte lui-même, il appelait auprès de lui Stace et Martial, sans toutefois que ses dons les aient fait arriver à la fortune, qu'ils mendièrent toujours; il recevait les éloges de Valérius Flaccus, de Silius Italicus et de Quintilien, à qui il confiait l'éducation de ses petits neveux[6], et instituait, au Capitole, un concours quinquennal de poésie, d'éloquence

1. La paye était de 5 as au temps de Polybe (VI, 39). César la doubla (Suét. *Cæs.*, 26). Elle fut donc sous Domitien de 13 as 1/3 = 5/6 de denier par jour = 25 *denarii* par mois, ou 300 par an, au lieu de 225. — 2. Chaque légion avait sa caisse d'épargne; Saturninus, dont il sera parlé p. 224, avait pris ces dépôts en gage pour s'assurer la fidélité des soldats. — 3. *Familiare numen Minervæ*, Quint. X, 1. Cf. Suét. *Dom.*, 15. — 4. Pl. *Ép.*, X, 76. — 5. Suét. *Dom.* 20. — 6. Silius III, v. 618 et suiv. Quintil. IV, *in proœm.*

et de musique qui se célébrait encore au cinquième siècle (*Agon Capitolinus*). Un autre avait lieu tous les ans dans son palais d'Albe. Juvénal composa sous lui sa première satire, la septième. Pline l'ancien venait de mourir; mais Tacite, qu'il avait nommé quindécemvir et préteur (88), allait écrire la *Vie d'Agricola*[1], et Pline le jeune, arrivé aussi à la préture en l'an 93, était en possession de toute sa renommée. Ainsi sous ce règne se rencontrèrent les plus considérables des poëtes de second ordre, deux prosateurs fameux et un écrivain de génie qui méditait déjà ses redoutables livres. On y trouve encore des jurisconsultes célèbres, Palfurius et Armillatus, auxquels Juvénal reproche de trop multiplier les droits régaliens[2], et surtout le chef de l'école proculéienne, Pegasus, qu'il fit préfet de Rome, et que le satirique est forcé d'appeler « un très-saint interprète des lois[3] ». Grâce à ces graves personnages qui, depuis Auguste, se succédaient sans interruption dans les conseils du prince, la société civile, au-dessous et à l'abri des tempêtes qui agitaient la société politique, s'organisait chaque jour d'une manière plus équitable. Il en sera longtemps ainsi, et les plus mauvais règnes verront les plus précieuses conquêtes de l'esprit de justice.

Nous n'avons aucun détail sur l'administration de Domitien dans les provinces. Quelques inscriptions montrent qu'il y continua les travaux de son père[4]; et il est permis de croire que l'autorité s'y montra équitable et ferme, quand

1. Après sa préture, Tacite s'éloigna de Rome et il en était encore absent en 93. Était-ce par suite d'un exil? On l'a dit, mais tout y est contraire, et Borghesi (VII, 322) pense que, selon l'usage, Tacite, au sortir de sa préture, reçut le commandement d'une légion ou le gouvernement d'une province impériale, probablement celle de Belgique, où son père avait été procurateur et où il acheva de recueillir les matériaux du *De moribus Germaniæ*. — 2. Juv *Sat.*, IV, 53. *Quicquid conspicuum pulchrumque est æquore toto, Res fisci est.* Pour Palfurius, voyez ci-dessus, p. 188. — 3. *Optimus atque interpres legum sanctissimus. Ibid.* — 4. Ainsi, en l'an 82, il fit réparer par un de ses légats les routes des provinces de Galatie, Cappadoce, Pont, Pisidie, Paphlagonie, Lycaonie et Arménie Mineure.... *Vias stravit*, *C. I. L.*, III, 312 et 318. On croit qu'il construisit le second camp des prétoriens à Albano.

on lit ces mots d'un biographe peu bienveillant : « Il sut si bien contenir les magistrats de Rome et les gouverneurs des provinces, qu'ils ne furent jamais ni plus désintéressés ni plus justes[1], » ou lorsqu'on se rappelle qu'un des plus actifs délateurs, Bébius Massa, accusé par les habitants de la Bétique, fut condamné sur les plaidoiries de Sénécion et de Pline le jeune. Suétone ajoute ces paroles qui donnent beaucoup à penser : « La plupart de ceux-là mêmes qu'il força d'être justes et intègres, nous les avons vus accusés après lui de toutes sortes de crimes. » Ce qui veut dire que, sous lui, les agents du pouvoir furent activement surveillés et que, sous l'administration plus douce qui remplaça la sienne, ils se dédommagèrent de leur désintéressement forcé. Les empereurs qu'on a le plus décriés, je ne parle pas des fous, comme Caligula et Néron, mais des politiques, comme Tibère et Domitien, furent terribles à l'aristocratie, et quand les dangers de leur position eurent développé en eux une cruauté naturelle chez ce peuple, dont le plus vif plaisir était de voir le sang couler, ils frappèrent tout autour d'eux sans pitié. Mais nous l'avons dit déjà, la seule question pour 80 millions d'hommes, c'était d'avoir la paix et l'ordre.

Après avoir montré l'autorité absolue des empereurs, le provincial Appien ajoute : « Voilà deux cents ans à peu près que ce régime subsiste ; dans cet espace de temps, la ville s'est embellie d'une façon merveilleuse, les revenus de l'empire se sont accrus et, par le bienfait d'une paix constante, les peuples sont arrivés au comble de la prospérité. » On voit le compte que tenaient les provinciaux des tragédies accomplies à Rome. Tout au plus leur semblaient-elles des leçons d'égalité données à des gens qui

1. Suét., *Dom.*, 8. Les choix de Domitien furent souvent heureux. Il fit la fortune de Tacite (*H.* I, 1) et de Pline : il nomma consuls Nerva, Trajan, Verginius Rufus, etc. Valerius Homulus vantait à Trajan lui-même le gouvernement de Domitien.... C'était un prince détestable, disait-il, mais qui plaçait bien sa confiance, *amicos autem bonos habuisse*. Il ajoutait : *Meliorem esse rempublicam et prope tutiorem in qua princeps malus est, ea in qua sunt amici principis mali.* Lampr. *Alex. Sev.*, 65.

ne la comprenaient guère et une sorte de duel entre les riches d'hier et ceux qui le seront demain. Avec le fabuliste qu'effrayaient « les cornettes et panaches », ils tiraient du spectacle de si terribles vicissitudes cette moralité : « Le menu peuple toujours échappe, mais les chefs succombent. La délation ôte ce que la délation avait donné[1]. » Horace avait déjà, près d'Auguste, chanté l'*aurea mediocritas;* Martial la célèbre encore au temps de Domitien; avec des princes qui peuvent tout donner, mais aussi tout prendre, c'est le vœu des gens sages.

Il y eut plusieurs guerres sous Domitien, toutes défensives, excepté l'expédition contre les Cattes, qui ne fut qu'une grande mesure de police pour éloigner de la frontière les maraudeurs ennemis[2].

A en croire Pline le jeune et Tacite, ces guerres ressemblèrent à celles de Caligula : les victoires de Domitien étaient des défaites ; ses captifs, des esclaves achetés; ses triomphes, d'audacieux mensonges. Suétone n'est pas si sévère, et il n'eût pas manqué de l'être, lui qui raconte avec tant de complaisance les fâcheuses aventures de Caïus sur le Rhin et au bord de la Manche, si Domitien eût renouvelé la comédie de Caligula se procurant des provinciaux « de taille triomphale[3] ». Mais Suétone n'écrivait ni le *Panégyrique* de Trajan ni la *Vie d'Agricola;* il n'avait pas besoin de mettre dans une plus vive lumière la gloire d'un empereur, en faisant la honte d'un autre; ni de grossir la renommée d'un lieutenant, en laissant entrevoir les hauts faits que ce lieutenant eût accomplis sans la jalousie de son chef. « Domitien, dit-il, fit plusieurs guerres, les unes qu'il entreprit volontairement, celle, par exemple, contre les Cattes (84), les autres qu'il ne pouvait éviter, comme l'expédition contre les Sarmates qui avaient massacré une légion, et les deux campagnes contre

1. Phed. IV, 6, *...invidia excelsos.... vexat.* — 2. Le consul Frontinus, un contemporain, dit (*Strat.*, I, 8) des Cattes : *qui in armis erant.... Nec ignoraret* (*Domitianus*) *majore bellum molitione inituros.* — 3. Voyez t. III, p. 502.

les Daces (86-90) pour venger deux défaites de ses troupes. Après plusieurs combats mêlés de succès et de revers contre les Cattes et les Daces, il célébra un double triomphe; mais pour la guerre avec les Sarmates, il se contenta d'offrir à Jupiter Capitolin une couronne de laurier[1]. »

L'empire était contraint, pour sa sécurité, de peser de temps à autre sur les remuantes peuplades qui bordaient sa double frontière du Rhin et du Danube; Domitien, en s'y portant lui-même, ne fit que suivre l'exemple de ses plus illustres prédécesseurs. Durant la révolte de Civilis, les Cattes (Nassau, Hesse et partie de la Westphalie) avaient essayé de surprendre Mayence. Vespasien n'avait pas jugé à propos de venger cet affront; Domitien pensa qu'après deux empereurs qui, depuis leur avénement, n'avaient pas quitté Rome, il était nécessaire que le troisième, pour sa sécurité même, se montrât aux légions et fit cesser leurs longs loisirs par des expéditions sans danger. En 84, il vint se mettre à la tête de l'armée du Rhin, pénétra sur les terres des Cattes, qui reculèrent dans l'intérieur de leurs forêts et, au retour, prit le nom de Germanique, qu'il ne méritait pas pour une expédition sans batailles ni conquêtes. Cependant un écrivain militaire qui fit peut-être cette campagne, Frontinus, en parle avec éloge[2] et elle semble avoir atteint le but proposé, puisque sur le Rhin la paix ne fut pas une seule fois troublée durant ce règne.

Le choix de Trajan pour le gouvernement de la Haute-Germanie[3] montre que Domitien voulait de ce côté une

1. *Dom.* 6. Aur. Vict., *de Cæs.*, II, dit aussi : *Dacis et Cattorum manu devictis*, et dans l'*Epit.* II, *Cattos, Germanosque devicit*, ce qui explique le *Victis parcentia fœdera Cattis* de Stace, *Silv.*, III, 3, 168. — 2. *Stratag.* I, 1, 8; II, 11, 7. — 3. D'après l'opinion générale, depuis Tillemont jusqu'à M. des Vergers (*Chron. du règne de Trajan*), ce fut Domitien qui donna cette province à Trajan; selon Mommsen (*Étude sur Pline*, dans la *Bibl. de l'École des hautes études*, p. 10, n. 2) et Dierauer (*Gesch. Traj.*, p. 15), ce serait Nerva; mais leur preuve la plus forte est une antithèse de Pline que Burnouf même n'a pu prendre à la lettre. Un autre passage montre que dans les dernières années de Domitien Trajan occupait une place très en vue, *omnibus excelsior* (*Pan.* 94), et si cette nomination

surveillance sérieuse. Le nouveau général, malgré son humeur guerroyante, s'appliqua à constituer une puissante défensive en couvrant le sud-ouest de l'Allemagne par une ligne de postes fortifiés, de levées de terre et de retranchements dont on retrouve çà et là les traces sous les noms de *Murs du Diable*, de *Fossés des Païens*, etc., depuis le Rhin, bien au-dessous de Mayence, jusqu'au Danube vers Ratisbonne. Drusus, Tibère et Germanicus avaient commencé un siècle auparavant ces travaux, en face de Bonn, et les avaient poussés parallèlement au Rhin, à travers le Westerwald, peut-être jusqu'au Taunus, dont les nombreuses sources thermales attirèrent de bonne heure les Romains.

Plus au sud, le fleuve avait été depuis longtemps franchi par des populations gauloises. Les Celtes, qu'Alexandre trouva au nord de la Macédoine, avaient laissé quelques-uns d'entre eux dans la vallée du haut Danube d'où ils étaient anciennement partis pour envahir la Gaule et l'Italie. Les Teutons et les Suèves germanisèrent ce pays. Mais après la défaite d'Arioviste et la retraite des Marcomans sur la Bohême, surtout lorsque Auguste eut pris possession de la rive droite du Danube et couvert de camps, de colonies, la rive gauche du Rhin, ce coin de la Germanie que le Rhin enveloppe et où le Danube a ses sources, n'avait plus été tenable pour les barbares. Des Gaulois étaient revenus sur ces terres abandonnées et, en retour de la protection romaine, y payaient la dîme de leurs moissons (*Agri decumates*). Pour défendre leurs cultures et un territoire qui eût ouvert aux Germains la Gaule et l'Helvétie, on continua vers le Danube les travaux commencés sur le Rhin inférieur. Bien des princes jusqu'à Probus s'en occupèrent sans qu'il soit possible de faire la part de chacun. Domitien y donna un soin particulier, car, suivant Frontinus[1], il fit construire une

avait été faite par Nerva, Pline n'aurait pas manqué de tirer quelque effet oratoire de ce choix prévoyant. — 1. *Stratag.* I, 3, 10.... *limitibus per centum viginti millia passuum actis....* Cf. Francke, *Gesch. Trajan's*, p. 56; Sickler, *Alt. Geogr.*, I, 182, et Buchner, *Reise auf*

ligne de défense longue de 120 milles. Pendant la révolte d'un légat dont il sera parlé plus loin, les Germains avaient pénétré jusqu'au Rhin et menacé la Gaule; Trajan fut sans doute chargé de prévenir un pareil danger. On diffère sur le tracé qui, franchissant le Taunus et l'Alp de Souabe, semble avoir enveloppé la vallée inférieure du Mein, où se trouve la grande route pour pénétrer au cœur de l'Allemagne, et tout le bassin du Neckar. A l'abri de ces défenses qui rejetaient les Germains sur le centre de leur pays, la population s'accrut dans les *Terres décumates;* elle eut son centre religieux et politique aux *Autels Flaviens* (Rothweil sur le Neckar) où elle vint adorer la divinité de Rome et des empereurs. C'était comme une province nouvelle qui se formait aux dépens de la barbarie fortement contenue, ainsi qu'on forme un nouveau territoire en refoulant par des digues les eaux vagabondes[1].

Dans l'intérieur de la Germanie, Domitien nouait d'utiles alliances sans y compromettre ses armées : il envoyait de l'argent à un chef des Chérusques, mais refusait de le soutenir militairement; il décidait le roi des Semnons à venir à Rome, avec la vierge Ganna qui avait remplacé Velléda comme prophétesse des Germains. Ces deux personnages s'en retournèrent comblés de présents et rentrèrent dans leur pays avec une idée de la puissance romaine qui valait mieux pour la tranquillité des frontières qu'une victoire des légions[2].

La même politique fut suivie en Bretagne et les mêmes travaux y furent exécutés. Depuis les grands coups frap-

Taufelsmauer. M. de Ring (*Mémoire sur les tombes celtiques du S. O. de l'Allem.*) croit que ces tombes qu'on retrouve en Alsace, dans le pays de Bade et la forêt Hercynienne jusque vers le Danube, ainsi que les dolmens qu'on voit encore sur la crête des Vosges, appartiennent à des populations gauloises établies en ces lieux avant la domination romaine. Les Germains sont en effet arrivés bien tard dans cette partie de la vallée du Rhin, qui était gauloise avant Arioviste, resta romaine jusqu'à Attila, appartint aux rois de nos deux premières races jusqu'au traité de Verdun, et fut en partie reconquise par ceux de la troisième. Cf. Bertrand, *Celtes, Gaulois et Francs,* 1873. — 1. Tac., *Germ.*, 29; Mart., *Epig.*, X, 7. — 2. Dion, LXVII, 5.

pés par Plautius sous Claude et par Suétonius Paulinus sous Néron, la guerre s'y était à peu près arrêtée et la civilisation avait commencé son œuvre. On a vu (p. 40) avec quelle rapidité la vie romaine, le commerce, l'usure s'étaient répandus dans l'île. Vespasien, qui s'était signalé dans les premières campagnes de la conquête, avait voulu achever l'entreprise de Claude et il avait envoyé successivement en Bretagne trois habiles généraux : d'abord Cérialis et Frontinus, qui domptèrent au nord et au sud-ouest les Brigantes et les Silures, deux peuples redoutés; puis, en 78, Agricola, qui soumit les Ordovices, au centre du pays de Galles, et l'île de Mona. La Bretagne entière se trouva alors conquise et pacifiée jusque vers les Highlands d'Écosse. Agricola s'approcha de ces montagnes, mais s'arrêta sur l'isthme large de 30 milles qui s'étend entre les deux mers, du golfe de la Clyde à celui du Forth, et couvrit cet espace de forts reliés entre eux par un retranchement, de manière à garantir la province contre les incursions des montagnards. Ceux-ci vinrent bravement l'attaquer; il les vainquit au pied du mont Graupiaus, malgré le courage de leur chef Galgac, à qui Tacite prête un discours que nulle oreille romaine n'entendit et que pas un Latin n'aurait pu comprendre. Les légions après ce succès rentrèrent derrière leur ligne de défense; mais la flotte alla reconnaître la pointe septentrionale de l'île, les Orcades et peut-être les Shetlands.

Tacite veut que Domitien se soit alarmé de la gloire d'Agricola. Mais on ne pouvait gagner une renommée bien retentissante dans ces combats à peu près sans péril, contre des peuplades peu nombreuses, mal armées et si pauvres que, dans son maigre butin, le vainqueur ne trouvait pas un trophée à mettre sous les yeux du peuple de Rome. Capitaine méthodique et lent, Agricola n'avait pas les grandes qualités qui rendent les généraux redoutables à un gouvernement soupçonneux; honnête homme, bon citoyen, soumis à la loi et au prince, il ne pouvait inspirer d'ombrage à celui qui ne craignit pas de donner le consu-

lat et sa meilleure armée à Trajan. La renommée d'Agricola est surfaite ; il n'a ni conquis, ni civilisé la Bretagne, comme son gendre le donne à penser ; mais il a convenablement rempli par deux succès et des travaux utiles un gouvernement dont la durée excéda celle des commandements ordinaires : sept années (84)[1]. Tacite est forcé de nous dire que Domitien proposa dans le sénat son rappel « avec de grands éloges et en lui faisant décerner les décorations triomphales, une statue couronnée de lauriers et les autres honneurs qui tiennent lieu de l'ancien triomphe. » Mais il a soin d'ajouter qu'Agricola rentra modestement à Rome, de nuit, sans appareil ; que le prince le reçut froidement, tout en lui offrant le gouvernement de Syrie ; enfin qu'Agricola eut la sagesse de ne pas accepter ce qu'on souhaitait qu'il refusât. Le tyran soupçonneux et le grand genéral tombé dans la disgrâce font alors un de ces sombres tableaux où Tacite excelle ; mais, en songeant aux honneurs éclatants déférés à son beau-père, à la faveur dont il jouit lui-même auprès du prince[2], on se dit qu'il était utile sous Nerva de paraître une victime de Domitien. Agricola vécut neuf années encore[3], « sans chercher, par un vain étalage, la renommée et quelque destin fatal. Que les admirateurs de toute parole imprudente, de tout acte audacieux et coupable, apprennent par cet exemple que même sous un mauvais prince il peut y avoir de grands citoyens ; que la modération et l'obéissance, si l'on y joint le talent et la fermeté, donnent aussi bien la gloire que ces morts ambitieuses sans profit pour l'État. » Par ces paroles, Tacite justifie la sage réserve de son beau-père et, du même coup, condamne les inutiles

1. Borghesi (*Œuv.* III, p. 188) prolonge jusqu'à la fin de l'année 85 le commandement d'Agricola en Bretagne. La durée habituelle de la légation de Bretagne était, d'après Hübner, *Rein. Mus.*, n. f. XII, 57, de trois ans. — 2. *Dignitas nostra.... a Domitiano longius provecta. Hist.*, I, 1. Cf. p. 210, n. 1. La *Vie d'Agricola* fut écrite en 97, après le meurtre de Domitien. — 3. Quand il mourut, on parla de poison « Nous n'avons eu, dit Tacite, aucune preuve qui m'autorise à l'affirmer. » Cette réserve de Tacite est une décharge pour Domitien.

témérités qu'il a si souvent glorifiées dans ses *Annales* et dans ses *Histoires*.

En rappelant Agricola, Domitien avait sans doute voulu inaugurer en Bretagne une politique de paix qui lui permît de réduire ses dépenses militaires. On a vu qu'il imposa la même conduite à Trajan, qui, à deux pas de champs de batailles magnifiques où tant de généraux avaient trouvé la gloire, fut obligé de contenir son ardeur. Quand les Lygiens en guerre avec des peuples slaves essayèrent, par une demande de secours, de mêler l'empire à leurs querelles, Domitien leur envoya cent cavaliers, quelque argent et des promesses. Sur un autre point de la Germanie éclata une lutte terrible : un peuple, les Bructères, subit un grand désastre, « par une faveur particulière des dieux envers nous. Le ciel ne nous a pas même envié le spectacle de ce combat où soixante mille barbares sont tombés, non par le fer des Romains, mais sous leurs yeux et pour leurs plaisirs. Ah ! puissent les nations persévérer dans cette haine d'elles-mêmes[1] ! » Ce vœu homicide faisait depuis Tibère le fond de la politique impériale à l'égard des barbares.

Les Daces établis dans les vastes steppes habitées aujourd'hui par les Hongrois, les Transylvains et les Moldo-Valaques, du Témès à la mer Noire, avec de hautes montagnes pour refuges, y avaient, depuis un siècle, singulièrement multiplié. La vie est facile en effet dans ces plaines fertiles où le même champ donne du blé dix années de suite sans s'épuiser et qui nourrissent de leurs troupeaux une partie de l'Europe occidentale, tandis que la région montagneuse est une des plus riches du continent en mines d'or, d'argent, de fer, de cuivre et de sel gemme. Jusqu'à l'époque où nous sommes arrivés, les Daces n'avaient pas été de trop incommodes voisins. On parle de quelques incursions sous Tibère, mais il n'y eut d'invasion sérieuse qu'au temps de la guerre vitellienne, lorsque An-

1. Tac. *Germ.* 33.

tonius eut laissé la Mœsie à découvert, en entraînant vers les Alpes les troupes chargées de la défendre. Cette invasion ne doit même pas avoir été bien redoutable, puisqu'il suffit d'une légion pour l'arrêter, et de quelques renforts envoyés plus tard pour ramener la sécurité le long du Danube [1].

Tant que ces tribus restaient isolées, elles n'étaient point à craindre; mais on a vu [2] qu'au temps de Jules César un de leurs chefs, Bœrébistas, réunit les Daces aux Gètes et éleva un empire formidable qui comprit un instant toute la vallée du Danube, depuis le Noricum jusqu'à l'Euxin. Il semble que pareille révolution se soit accomplie parmi les tribus fixées au nord du fleuve à l'époque des Flaviens, et qu'ils se soient réunis autour d'un chef habile et résolu, faisant à merveille la guerre des barbares, incursions audacieuses et fuite rapide, mais capable de faire aussi la grande guerre, de combiner des manœuvres, des plans de bataille. Comme Marbod sous Auguste, le Décébale [3] rêvait de se créer un grand empire et, sachant que la tactique romaine doublerait la force de ses bandes guerrières, que la civilisation mettrait à profit pour lui d'immenses ressources restées inutiles entre les mains de son peuple, il attirait les déserteurs des légions, les artisans des provinces; en même temps, il nouait des relations avec tous ses voisins et envoyait des émissaires jusque chez les Parthes [4]. Quand il se crut prêt, il franchit le Danube, battit une légion, tua le gouverneur de la Mœsie inférieure, Oppius Sabinus, et ravagea toute la rive droite du fleuve jusqu'au pied des montagnes. Domitien devait venger cet affront; dans l'été de 86, il se rendit en Mœsie où s'assemblait une armée, sous le commandement du préfet du prétoire Cornélius Fuscus, et, après les premières opérations, qui rejetèrent les barbares sur la rive gauche, il retourna en Italie. L'année suivante (87), Fuscus passa

1. Tac. *H.* III, 46. — 2. T. III, p. 92. — 3. Ce mot qui signifierait, d'après une étymologie sanscrite *Dhâvakabala*, *la force des Daces*, ne serait pas un nom propre, mais un titre. — 4. Pl. *Epist.* X, 16.

le fleuve, s'aventura imprudemment loin de ses rives et fit une retraite désastreuse où il perdit une aigle, une légion et la vie. Cet échec fut réparé l'année suivante par Calpurnius Julianus, gouverneur de la Mœsie Supérieure, qui vainquit les Daces dans une grande bataille, ravagea leur pays et les décida à demander la paix.

Malgré sa défaite, le Décébale semble avoir gardé de la fierté, et Domitien, malgré sa victoire, eut de la modération. Cette guerre le fatiguait ; il voulait la finir en ne marchandant pas sur les conditions (déc. 89) ; les Daces lui ayant remis les armes romaines, les prisonniers qu'ils avaient entre leurs mains et des otages, il retira ses légions de leur territoire, à la condition qu'eux-mêmes respecteraient celui de l'empire. Les ambassadeurs du Décébale allèrent à Rome porter au sénat une lettre de leur prince, qui en contenait sans doute l'engagement, et son frère (?) Diégis se rendit au milieu du camp romain, pour recevoir une couronne de la main de Domitien, comme si le chef barbare était réduit au rang des princes qui tenaient de Rome leur royauté. Afin de sceller l'amitié avec son nouvel allié, Domitien lui envoya en présent de l'argent, des objets curieux pris dans le palais impérial et des ouvriers habiles en toutes sortes d'ouvrages.

Cette paix[1] ne reculait pas les frontières de l'empire. Mais Auguste et Tibère n'avaient pas voulu que la domination romaine franchît le Rhin et l'Euphrate ; Domitien pensa comme eux qu'il n'était pas prudent de lui faire passer le Danube ; ce sera encore l'avis d'Hadrien quand il abandonnera les conquêtes de Trajan au delà de l'Euphrate. Cette politique prudente a valu à Domitien la honte d'être appelé le tributaire des barbares par les courtisans de son second successeur, qui célébrèrent le conquérant de la Dacie comme le vengeur de l'honneur romain.

Les paroles de Suétone citées plus haut, les faits que nous connaissons éloignent l'idée d'un tribut payé aux

1. Dion, LXVII, 6, 10. Eckhel, *N. D. V.*, IV, p. 381, dit qu'il n'existe pas une seule médaille pouvant fournir le moindre indice sur cette guerre.

Daces. Pline lui-même qui, avec son belliqueux empereur, est revenu au principe que Rome ne traite pas, mais commande, Pline ne fait allusion dans le *Panégyrique de Trajan* qu'à une paix débattue entre les Romains et les barbares, ainsi que se font toutes les conventions, et à des otages obtenus, dit-il, en échange de présents, comme si le nom seul d'otages, *obsides*, reçus par l'empereur n'était pas l'aveu de la défaite de ses ennemis [1]. Mais ces présents étaient un vieil usage de la politique impériale. Ainsi avait fait Néron pour Tiridate d'Arménie, et on a vu Auguste faire mieux encore pour les rois des Parthes [2]. Déjà même les empereurs prenaient à leur service des bandes entières de barbares, telle que cette cohorte d'Usipiens dont Tacite raconte l'étrange histoire [3]; et les généraux de Vespasien avaient accordé quelque argent aux Sarmates et aux Daces riverains du Danube pour garder les passages du fleuve, comme les Anglais, les Russes, même les Américains ont pensionné tant de radjahs, de sultans et de chefs établis sur leurs frontières. Domitien renouvela sous forme de présents cette solde militaire. Trajan lui-même et Hadrien n'agiront pas autrement. Cette politique qui armait les barbares contre les barbares était bonne avec un empire fort et des armées vaillantes; elle deviendra un danger et une honte, quand les qualités militaires se seront perdues, quand les coureurs de bois, les batteurs d'estrade, à la

1. *Ne inducias quidem nisi æquis conditionibus inibant.... obsides non emimus.... nec immensis muneribus paciscimur*, 11 et 12. Dion dit bien que Domitien paya un tribut annuel; mais Suétone et Pline, tous deux contemporains, ne le disent point et n'auraient pas manqué d'insister sur cette honte. On a vu les paroles de Suétone et les raisons de Pline. Quant à Dion, nous n'avons plus son texte pour ses derniers livres, et il est difficile de se tirer des contradictions de Xiphilin. Ainsi, le § 7 du livre LXVII est inintelligible, et c'est au § 10, après la paix conclue, qu'est placé le récit de la grande victoire de Julianus. Du reste, s'il parle du tribut au livre LXVIII, 6, il n'en parle pas au livre LXVII, 7, où il dit au contraire que Décébale δεινῶς ἐπεταλαιπώρητο. Eutrope, VII, 15, dit aussi, sans commentaire, que Domitien triompha des Daces. — 2. T. III, p. 275. Néron avait donné à Tiridate des architectes et des ouvriers pour rebâtir sa capitale, Artaxata. Suét. *Nér.*, 30. Trajan fera aussi une pension au roi des Roxolans. Spart., *Adr.*, 6. — 3. *Agric.*, 28.

solde de l'empire pour éclairer le pays en avant de la ligne des *castra stativa*, ne sentant plus derrière eux la puissante réserve des légions, guideront au pillage des provinces ceux qu'ils étaient d'abord chargés de surveiller et de contenir.

Les Marcomans, les Quades que Tibère avait établis sur la gauche du Danube entre la March et le Waag ou le Gran, les Sarmates Iazyges (entre le Témès et le Danube) avaient refusé d'aider l'empire durant la guerre Dacique. Menacés d'une attaque par l'armée de Pannonie, ils envoyèrent à l'empereur des députés qui furent mis à mort. On ignore comment se dénoua cette affaire, qui fut sérieuse puisqu'une légion y périt[1], sans doute heureusement, malgré l'assertion de Dion que Domitien, vaincu par ces peuples, fut obligé de fuir devant eux. Du moins, il n'est question, dans les six dernières années de ce règne, d'aucun trouble le long de cette frontière.

Vers 89, quand la guerre Dacique n'était point terminée[2], un faux Néron se montra en Orient. Les Parthes s'apprêtaient à le soutenir; une lettre menaçante de Domitien les força de livrer l'imposteur.

En Afrique, les Nasamons, déjà rebelles sous Vespasien, se soulevèrent encore : ils furent presque exterminés; mais la Cyrénaïque et la Tripolitaine se trouvèrent enfin délivrées des continuelles déprédations de ces nomades[3].

L'empire conservait donc sa forte assiette militaire: les

1. Tacite dit, *H.*, I, 2 : *Coortæ in nos Sarmatarum et Suevorum gentes.* Stace, naturellement amplifie : *Horrida bella. Silv.*, III, 3, 170. Il y eut du côté de la Pannonie, sous Nerva, quelques hostilités heureuses pour les Romains. Pl. *Paneg*, 8. La chronologie du règne de Domitien est fort difficile à établir. Henzen, *Scavi nel Bosco Sacro de' fratelli Arvali*, p. 107, montre qu'en 89 Domitien était absent de Rome, peut-être pour la guerre de Pannonie. — 2. Le triomphe pour la guerre Dacique fut célébré, suivant Eusèbe, dans la dixième année du règne de Domitien, et selon Martial, dans le mois de janvier, par conséquent en janvier 91. — 3. Cette révolte, disent Zonaras et Eusèbe, eut pour cause les exactions de Domitien. Mais que pouvait-il prendre à ces nomades qu'Hérodote nous montre vivant de sauterelles? Les débris de cette tribu s'établirent au sud de la Marmarique. Ptol. IV, 5, 21.

provinces ne bougeaient pas, les frontières étaient bien gardées et, malgré quelques succès passagers, les barbares sentaient peser sur eux sa puissante main. Une seule chose est triste à voir, Rome, et surtout le palais. Au lieu du sage administrateur que nous y avons trouvé jusqu'à présent, nous allons être en face d'un tyran dont la mémoire a été justement flétrie.

Cependant Domitien ne se jeta point dans le crime par goût du sang et caprice de bourreau. Il disait souvent que le nombre des supplices ne dépend pas des princes, et que ceux qui punissent le moins ne sont pas les bons princes, mais ceux qui ont été assez heureux pour trouver rarement à punir[1]. Ces paroles ne viennent pas d'un maniaque de cruauté; seulement il aurait dû ajouter qu'il est des gouvernements capables de diminuer les châtiments parce qu'ils savent en prévenir la nécessité. Domitien, au contraire, soupçonneux et inquiet, les multiplia par la terreur même qu'il ressentit et par celle qu'il inspira.

Suétone explique en deux mots sa tyrannie: « Sa conduite fut d'abord mêlée de bien et de mal; mais peu à peu ses vertus devinrent des vices; le besoin le rendit avide, la peur le fit cruel, *inopia rapax, metu sævus.* » Vespasien avait certainement laissé à ses fils un trésor bien garni; Titus l'entama par ses prodigalités; Domitien l'épuisa par les frais énormes de ses constructions et de ses spectacles, surtout par l'augmentation de la solde, qui doit avoir accru les dépenses annuelles d'une cinquantaine de millions. D'abord il se montra fort sévère pour la rentrée des impôts. « Il en est un, dit Suétone, dont on poursuivait le recouvrement avec beaucoup de rigueur: celui de la didrachme que devaient payer les Juifs; de tous les côtés on dénonçait au fisc ceux qui, sans en faire profession publique, vivaient dans la religion judaïque ou qui dissimulaient leur origine pour se soustraire au tribut imposé à leur nation. Je me souviens d'avoir vu dans mon jeune âge un

1. Dion., LXVII, 2.

receveur visiter, devant une foule de témoins, un vieillard de quatre-vingt-dix ans pour voir s'il était circoncis[1]. » De mauvaises finances faisaient bien vite, avec des princes sans scrupules, une détestable politique. Domitien recommença la chasse aux testaments : il suffisait qu'une personne affirmât avoir entendu dire au défunt que César était son héritier pour qu'on saisît l'héritage. La loi de majesté redevint une ressource : un mot, un acte imprudent entraînait la perte des biens.

La cruauté de Domitien se montra surtout, et peut-être faudrait-il dire seulement[2], après la révolte d'un personnage de haute condition, Antonius Saturninus, qui prétendait descendre du triumvir et de ce tribun factieux que les Italiens avaient voulu proclamer roi[3]. Il commandait dans la Germanie Supérieure deux légions, qu'il souleva, et il appela les Germains à son aide. Un dégel inopiné les arrêta sur la rive droite du Rhin, tandis que Appius Norbanus Maximus, gouverneur d'Aquitaine[4], accablait Antonius sur la rive opposée. Ce rebelle, à coup sûr, ne comptait pas seulement sur les sauvages alliés auxquels il ouvrait si patriotiquement l'empire. Pour menacer son prince avec deux légions il devait avoir des complices ailleurs, à Rome surtout ; aussi Norbanus eut-il soin de brûler bien vite la correspondance du vaincu. Domitien épouvanté les rechercha et les poursuivit avec acharnement. Cette révolte doit être de l'année 93, qui, au dire de Tacite et de Pline[5], est celle où commencèrent les grandes cruau-

1. Suét. *Dom.* 12. — 2. ...*aliquanto post civilis belli victoriam sævior. Ibid.* 10. Suétone dit que la guerre civile *accrut* sa cruauté, mais il énumère *avant* la révolte des exécutions que nous savons par Tacite n'avoir eu lieu qu'*après*. — 3. Voy. tom. II, p. 162. — 4. Voy. L. Renier, *C. R.* de l'Acad. des Insc. 1872, p. 423 et suiv. — 5. Pline était préteur en 93 (Mommsen, *op. cit.*, p. 79) et il avait obtenu cette charge avant que le prince *profiteretur odium bonorum* (*Pan.* 95). Tacite, de son côté, dit (*Agric.*, 44-45) qu'à la mort de son beau-père, 23 août 93, les délations de Métius Carus n'avaient encore remporté qu'une victoire, *et intra Albanam arcem sententia Messalini strepebat et Massa Bebius jam tum reus erat.* Puisque, d'après Suétone et d'après la vraisemblance, le *civile nefas* d'Antonius et les excès de la tyrannie sont dans le rapport de cause à effet, la date certaine de

tés de Domitien. Ainsi trois auteurs contemporains nous montrent la tyrannie arrivant après les provocations, celles-ci ne justifiant pas celle-là, mais l'expliquant. « Beaucoup de sénateurs, dit encore Suétone, dont quelques-uns avaient été consuls, furent mis à mort comme instigateurs de complots[1]. » Et tous ces complots n'étaient pas imaginaires. Dans les États républicains il y a chaque jour des questions politiques nouvelles ; il n'y en a qu'une seule et toujours la même dans les États despotiques qui ne sont pas encore façonnés à une servile obéissance : le changement du maître. Sur onze empereurs en comptant César, sept sont déjà morts par le fer ou le poison, preuve d'une bien détestable constitution du pouvoir et de l'État ; mais aussi, « dans la noblesse, c'est un prodige de vieillir[2] . » Le poëte dit vrai : les vieilles familles s'éteignent avec une effrayante rapidité ; pour assurer certains services religieux, Auguste, puis Claude, avaient été forcés de créer des patriciens : Vespasien vient d'en faire encore. Que parmi ces victimes des empereurs il y ait eu des innocents, que beaucoup aient été tués sur les plus légers prétextes, cela est probable. Mais la vieille noblesse romaine, après avoir vécu en conspiration permanente contre Vespasien[3] et son fils, devait

l'effet, fixée par Pline et Tacite, donne la date probable de la cause, c'est-à-dire au plus tôt la seconde moitié de l'année 93. L'argument que MM. Mommsen et Dierauer tirent de Pline (*Pan.* 14) et de l'inscription 4062 du recueil de M. Léon Rénier (*Insc. d'Algérie*) me paraît sans valeur, car il y a tout lieu de penser que les *bella Germanica* de Pline, le *bellum Germanicum* de l'inscr., les *horrida bella* de Stace, sont la lutte sérieuse et prolongée contre les Marcomans, etc., qui exterminèrent une légion, et non pas la révolte si vite étouffée d'Antonius, à laquelle *aucun Germain* ne prit part. — 1. *Molitores rerum novarum. Dom.* 10. Dion, LXVII, 13, parle, pour l'année 95, d'un Juventius Celsus.... συνομόσας ἀνὰ πρώτους μετά τινων ἐπ αὐτῷ. — 2. *Prodigio par est in nobilitate senectus.* Juv. IV, 97. — 3. *Assiduas conjurationes.* Suét. *Vesp. cap. ult.* Juvénal dit aussi que Brutus ne tromperait plus les nouveaux rois et ajoute : *Quis enim jam non intelligat artes patricias ? Sat.*, IV, 101. Ceci n'est pas en contradiction avec ce qui a été dit p. 177. Il fallait du temps pour que les effets de la réforme opérée par Vespasien pussent se produire, et j'ai déjà expliqué que, si cette réforme diminua le nombre des conspirations, elle ne les supprima point, parce qu'elles étaient, même sous le meilleur prince, dans l'essence de ce gouvernement.

s'attendre à ce que le prince, sans cesse menacé, se défendît par des supplices. Dure condition imposée à l'empereur et aux grands, à l'un par le droit de défense et l'entraînement de la vengeance, aux autres par les souvenirs trompeurs des temps républicains et par la tentation trop grande de renverser un gouvernement dont l'existence dépendait d'un coup de poignard. Aux premiers jours d'un nouveau règne, dans l'effusion de la joie et de l'espérance, on cherchait à s'entendre : de là ces commencements paisibles ; mais les tristes et implacables nécessités d'une situation malheureuse ne tardaient pas à se développer, et la haine allant toujours s'envenimant[1] : chaque victime nouvelle appelait un vengeur ou un supplice nouveau.

Une seule chose eût pu faire cesser cette lutte affreuse. Entre ces combattants acharnés il eût fallu jeter la loi, la loi qui eût protégé le prince contre ses propres excès, les grands contre leur ambition. Mais cette loi constitutive de l'empire personne encore ne l'avait écrite.

La guerre aussi, les occupations des camps, la gloire des armes, eussent donné trêve à la lutte intérieure. Un poëte de ce règne, la matrone Sulpicia, se plaint de la paix qui laisse trop longtemps en présence ces adversaires irrités. Avec Caton, elle demande des revers qui réveilleront l'amour de la patrie. « Oui des revers, pour raffermir la puissance de Rome, pour échapper aux molles et énervantes langueurs d'une paix fatale[2]. » Un autre contemporain, Juvénal, répéta ce cri de guerre qui ne réveillait plus les belliqueux instincts d'une race dégénérée[3]. Trajan l'entendra et ses exploits feront, avec sa renommée militaire, le repos glorieux et sans tache de son principat. Mais le Parthe était paisible, le Dace apaisé, les Germains contenus et

1. Domitien avait fait la fortune de Tacite ; par la haine que lui portait un cœur honnête et un homme élevé par lui aux honneurs, jugeons de celle des autres. — 2. *Somno moriuntur obeso. Romulidarum igitur longa et gravis exitium pax.* Vers 56-57. — 3. *Nunc patimur longæ pacis mala. Sat.* VI, 293.

la Bretagne conquise. Domitien qui ne devait pas sa fortune à la guerre, où il avait été peu favorisé, resta dans Rome en face du sénat, seul, et comme Tibère, sans héritier, sans appui, par conséquent menacé comme lui. « On ne croit jamais, disait-il, et deux grands empereurs, Hadrien et Marc-Aurèle, le répéteront après lui, on ne croit jamais les princes sur les complots de leurs ennemis qu'après qu'ils en ont péri victimes[1]. » Avec cette pensée qu'il était entouré d'assassins, Domitien n'eut plus une heure de repos. Il ne laissait que peu de temps en charge les préfets du prétoire, de peur qu'ils ne gagnassent la confiance des soldats, et il partagea les attributions du préfet de la ville entre douze magistrats pour ne pas donner cette autorité à un seul[2]. Il finit par s'éloigner du commerce des hommes et vécut triste, inoccupé, sans autre distraction que la lecture des mémoires de Tibère. Tibère avait au moins des amis; le fils de Vespasien n'en connut pas. Son île de Caprée était à Rome au milieu du palais impérial. Cette solitude, qui recéla des infamies que Caprée n'avait point connues, des adultères, des avortements[3], fut peuplée des mêmes terreurs. Par une faiblesse étrange, mais générale à cette époque, Domitien croyait au destin, et il espérait le conjurer en luttant contre lui avec ses bourreaux. Les astrologues l'avaient effrayé de prédictions sinistres; pour découvrir et tuer ce successeur qu'on ne tue jamais, il fit tirer l'horoscope des personnages importants et il frappa tous ceux sur qui ses soupçons s'arrêtèrent. Ainsi périrent un consulaire à qui les Chaldéens avaient promis une haute fortune et son cousin Sabinus, parce que le héraut qui devait, au Forum, le proclamer consul l'avait par mégarde proclamé empereur: présage infaillible aux yeux de bien des Romains. Les délateurs, proscrits d'abord, reparurent.

1. Suét. *Dom.*, 20; Vulc. Gallicanus, *Avid. Cass.*, 2. Lydus, *de magistratibus*, II, 19, cf. I, 49. Alexandre Sévère fit à peu près la même chose en adjoignant au *Præfectus Urbi* 14 *curatores*. Lampr. *Alex. Sev.* 33. — 2. Suét. *Dom.* 3. — 3. Julie, fille de Titus, séduite par son oncle, périt en voulant faire disparaître la preuve d'un commerce incestueux.

La délation avait été déjà un lucratif métier; mais jamais elle n'avait marché le front levé si haut et avec un tel cynisme de cruauté. Mettius Carus disait: « Ne touchez pas à mes morts, » en parlant des malheureux qu'il avait fait proscrire, et il ne souffrait pas qu'on en dît du mal: ils étaient son bien, son orgueil; il voulait qu'on les honoràt, pour qu'on le craignît davantage; fierté de spadassin qui ne veut avoir tué que des gens de bonne maison. Alors on vit traîner aux gémonies les complices réels ou supposés d'Antonius Saturninus, ceux que les astres dénonçaient, ceux que leur trop grande fortune, leur naissance ou l'indépendance de leurs opinions rendaient dangereux. A ce dernier titre les stoïciens furent persécutés : Hérennius Sénécion pour avoir écrit la vie d'Helvidius, Junius Rusticus pour avoir loué Thraséa. « La tyrannie, dit Tacite, étendit ses fureurs jusque sur leurs ouvrages, et fit brûler, par la main des triumvirs, les écrits de ces grands hommes dans la même place où s'assemblait jadis un peuple libre. Insensés qui pensaient étouffer à la fois dans ces flammes la voix du peuple romain, la liberté du sénat et la conscience du genre humain [1]. »

Le fils d'Helvidius portait un nom dangereux et n'oubliait pas les infortunes conjugales de Domitien [2]; Maternus déclamait contre les tyrans; Salvius célébrait le jour de naissance de son oncle, l'empereur Othon : ils périrent. Une femme s'était déshabillée devant une statue de l'empereur; elle fut mise à mort. Dans la chambre de Mettius Pompusianus se trouvaient une carte de l'univers et les discours de Tite-Live; Lucullus, en Bretagne, avait laissé ses soldats donner son nom à des lances d'une espèce nouvelle : ils eurent le même sort. On se souvient d'Épaphrodite, cet affranchi de Néron qui, sur l'ordre de son maître, avait aidé le prince à se tuer. Cette obéissance était d'un mauvais exemple et un homme qui avait versé le sang de César, même par l'ordre de César, ne pouvait vivre; Domitien le fit tuer.

1. *Agr.*, 2. — 2. L'impératrice avait trompé Domitien pour l'histrion

Comme sous Néron, et par les mêmes causes, la pensée libre fut réputée séditieuse : il chassa de Rome les philosophes ; « il aurait voulu, dit Tacite, en chasser toute vertu et toute science[1]. » Domitien n'était pas fou à ce point, et son décret d'exil n'était, vu la dureté des temps, qu'une mesure analogue à nos lois sur la presse. Quelques-uns de ces sages, comme Artémidore, à qui Pline osa rendre visite, restèrent dans les faubourgs de Rome, d'autres en Italie, mais Épictète s'enfuit en Épire et Dion Chrysostome jusqu'au milieu des Gètes, où il vécut du travail de ses mains, vêtu en esclave, bêchant la terre, portant l'eau et le bois au camp voisin des légions de Mésie. De tous ses biens, il n'avait sauvé et emporté dans l'exil que le Phédon et une harangue de Démosthène. Suivant Philostrate, Apollonius, au contraire, serait revenu à Rome au milieu de cette tourmente, et aurait usé de son crédit auprès de plusieurs personnages pour former une conspiration. Nerva y serait entré, mais en aurait été quitte pour un exil à Tarente, parce que les astrologues prédirent au prince sa mort prochaine. Un autre complot, celui de Juventius Celsus, amena d'autres supplices, et la persécution, s'étendant de proche en proche, descendit jusqu'à des gens du peuple. Ainsi allait s'élargissant le cercle sanglant et sombre où Domitien frappait sans relâche.

L'instrument de toutes ces exécutions, inévitablement suivies de la confiscation des biens, était le sénat, que Domitien tenait comme assiégé par ses soldats. Précaution inutile

Paris. Il fit tuer celui-ci en pleine rue de Rome, répudia Domitia qu'il aimait beaucoup, puis la reprit, en feignant de céder aux instances du peuple. Suét. *Dom.*, 3 ; Dion, LXVII, 3. — 1. *Expulsis insuper sapientiæ professoribus atque omni bona arte in exsilium acta, ne quid usquam honestum occurreret.* Ces derniers mots nous montrent le procédé habituel de Tacite, la déclamation vague remplaçant les raisons bonnes ou mauvaises, mais sérieuses, qui sont ici le désir trop souvent éprouvé par les gouvernements de se débarrasser d'une opposition gênante. Eusèbe place en 89 un édit de bannissement rendu contre les *philosophes* et les *mathématiciens*. Dion, LXVII, 13, n'en parle que pour l'année 93-94 et le mot αὖθις dont il se sert, peut n'être qu'un rappel des édits de Néron et de Vespasien.

que ne commandait pas la timidité de ces nobles personnages. Pour un d'entre eux qui osait, comme Pline le jeune, affronter doucement les agents de la tyrannie, plusieurs se faisaient d'eux-mêmes dénonciateurs, juges et presque bourreaux. Tacite s'écrie douloureusement : « Nous nous sommes couverts du sang innocent de Sénécion, et nos propres mains ont traîné Helvidius en prison[1]. » Lorsqu'il avait été accusé, un des juges, en plein sénat, avait mis la main sur lui et, aidé de quelques collègues, l'avait entraîné hors de la curie ; cet empiétement sur les fonctions des licteurs lui avait valu le consulat ! « Ah ! dit encore Tacite, nous avons donné au monde un mémorable exemple de patience. Nos pères ont vu les derniers excès de la liberté, nous, ceux de la servitude. La délation rompant toute société, on craignait de parler, on craignait d'entendre, et nous serions restés sans mémoire comme sans voix, si nous avions pu nous imposer l'oubli, aussi bien que le silence[2]. »

Le plus malheureux était peut-être encore le tyran lui-même, et c'était justice : Domitien avait peur. Tout bruit l'épouvantait, tout homme lui semblait un assassin, tout incident un présage funèbre. Il n'osait plus se promener que sous un portique dont les parois étaient recouvertes de pierres polies qui réfléchissaient les objets, de sorte que tout en marchant il pouvait voir ce qui se passait derrière lui. Il interrogeait lui-même les prisonniers, seul, mais en tenant dans ses mains le bout de leurs chaînes. Lui, si avide autrefois de jeux et de spectacles, il n'oubliait un instant ses terreurs que pour de sombres plaisirs et des bouffonneries sinistres. Un jour il invite les principaux du sénat et de l'ordre équestre. Ils entrent dans une salle tendue de noir ; à la lueur de lampes funéraires, ils distinguent des lits pareils à ceux où l'on couche les morts et à la tête desquels était une stèle comme on en met sur les sépulcres ; chacun y lit son nom. De jeunes hommes nus s'avancent, avec l'air de spectres, tournent autour d'eux en exécutant une

1 *Agr.* 2. — 2 *Ibid.* 45.

danse mystérieuse, puis viennent s'asseoir à leurs pieds dans l'attitude qu'on donnait au génie du mort, figuré sur son tombeau ; et on leur sert tout ce qui était d'usage dans les repas des funérailles, au milieu d'un profond silence que Domitien seul interrompt par des récits de meurtres et de massacres. Les convives pensaient toucher à leur dernière heure. Cependant le terrible festin s'achève; on leur ouvre les portes, mais en les faisant accompagner chez eux par des esclaves inconnus. Ils étaient à peine rentrés en leurs maisons qu'on annonce un envoyé de l'empereur. Ils croient que le licteur arrive avec la sentence de mort; c'était la stèle que l'empereur leur faisait porter, et qui était d'argent; les objets dont ils s'étaient servis durant le repas, tous du plus précieux travail ; enfin le génie funèbre qui n'était plus qu'un jeune et bel esclave[1].

Je ne parle pas d'une autre scène plus fameuse encore, celle où Domitien aurait fait délibérer le sénat tout entier sur un turbot. La chose est vraie, *res vera agitur*, dit Juvénal; mais il ne se passa rien que de fort ordinaire, même d'après son récit. Le pêcheur arrive à la villa d'Albe avec un turbot monstrueux qu'il veut offrir à l'empereur. Dix ou douze sénateurs y étaient déjà venus de Rome pour saluer le prince, comme cela avait lieu tous les jours. Domitien, émerveillé de la grosseur du poisson, le montre à ses visiteurs, et chacun dit son mot. C'est une scène gastronomique qui s'est passée mille fois à des retours de chasse ou de pêche heureuse.

Cependant, même en ces années terribles, on voit le tyran préoccupé de travaux utiles. En Espagne, il achève une route commencée par son père; en Italie, il répare la voie Latine et en ouvre une entre Sinuessa et Pouzzoles, malgré de très-grandes difficultés. Par la condamnation de Bébius Massa que les habitants de la Bétique accusent, il garantit aux provinces que justice sera faite des prévaricateurs, et la nomination de Pline à la préture, vers ce temps,

1. Dio., LXVII, 9.

montre qu'il y avait place encore, dans ce gouvernement, pour les honnêtes gens[1].

Les écrivains ecclésiastiques placent dans les derniers mois de ce règne une persécution des chrétiens. On n'en trouve nulle trace dans les auteurs païens, et les faits que nous connaissons s'expliquent d'eux-mêmes, sans qu'il soit besoin de supposer des mesures générales qui furent prises plus tard, mais ne pouvaient l'être alors. Au temps de Domitien, les Romains ne redoutaient pas encore la nouvelle société religieuse et, pour le peu qu'ils en connaissaient, ils avaient beaucoup plus de dédain que de crainte. On a vu que, sous Néron, le supplice des chrétiens n'avait pas été une persécution religieuse, mais une mesure de police locale, injuste et cruelle, contre de pauvres gens dont la condamnation servit à détourner d'autres têtes la colère surexcitée de la populace. Si les Romains, six ans plus tard, avaient brûlé la cité de David et son temple, c'étaient les nécessités de la guerre qui avaient imposé cette destruction. Aussi, après la victoire de Titus, la tolérance légale que le sénat, puis les empereurs avaient accordée au mosaïsme lui fut continuée; Vespasien lui-même la confirma en soumettant à l'impôt régulier de la didrachme les Juifs et tous ceux qui, « sans en avoir fait la déclaration publique, vivaient à la mode juive[2]. » Les chrétiens, à qui surtout s'appliquent les derniers mots, bénéficièrent de cette tolérance et firent de continuels progrès. Les communautés juives, éparses dans l'empire, avaient toujours maintenu entre elles de fréquents rapports pour faire parvenir à Jérusalem la didrachme du temple ou aider les fidèles dans leurs voyages d'affaires et dans le pèlerinage obligatoire à la Terre Sainte. La *Juiverie* formait donc une sorte d'immense société à moitié secrète et, en tous lieux, il suffisait d'un mot, d'un signe pour que l'étranger survenant fût re-

1. Voy. ci-dessus, p. 224, n. 1. — 2. ....*qui vel improfessi judaicam viverent vitam*. Suét. *Dom.*, 12. Dion dit de même : Εἰς τὰ τῶν Ἰουδαίων ἤθη ἐξοκέλλοντες. LXVII, 14. Cf. Derenbourg, *Hist. de la Palestine*, p. 331.

connu, puis assisté. Les chrétiens conservèrent soigneusement ces habitudes, grâce auxquelles saint Paul put parcourir tant de pays, secouru dans chaque ville par les disciples qu'il y trouvait ou qu'il détachait de la synagogue et par les gentils qu'il gagnait à la nouvelle loi. A la fin, le gouvernement impérial s'inquiéta des conversions qui s'opéraient à Rome et se résolut à les arrêter.

Nous ne connaissons pas le sénatus-consulte qui avait permis à Claude de mettre à mort un chevalier romain soupçonné d'être affilié au culte druidique, d'ailleurs la loi de majesté suffisait; mais nous avons quelques fragments de celui qui fut promulgué, sans doute sous Vespasien, pour confiner le judaïsme dans le sein de la nation juive. En vertu de cette loi [1] était condamné à la relégation perpétuelle, avec perte de tous ses biens, le *citoyen romain* qui s'était soumis au baptême sanglant des Juifs, ou avait laissé ses esclaves s'y soumettre; le médecin opérateur était puni de mort. Mêmes peines pour les maîtres juifs qui faisaient circoncire leurs esclaves d'origine étrangère. Ainsi le gouvernement impérial eut la sagesse, qui a été à grand'peine retrouvée de nos jours, de ne point entreprendre une persécution religieuse pour contraindre les Juifs ou les Gaulois à abandonner la foi de leurs pères; mais il crut avoir le droit d'empêcher « ses nationaux » de passer à une croyance étrangère, ce qui, dans les idées des anciens, etait renoncer à sa patrie d'origine. Il interdit aux Juifs, sous peine de la vie, de porter leur foi hors de leur nation, comme le czar interdisait naguère à ses sujets de voyager hors de son empire, la Suède aux protestants d'embrasser le catholicisme, l'Espagne aux catholiques de lire une Bible protestante.

Ainsi Rome se défend et n'attaque pas. Elle laisse à cha-

1. Paul, *Sent.* V, 22, § 3 et 4. Nous n'avons pas la date de cette loi *de seditiosis;* elle doit être du temps où, après la destruction de Jérusalem, Vespasien régla la condition des Juifs, ce que nous appellerions leur statut personnel, et qu'il les soumit à l'impôt de la didrachme. Ce n'est qu'après cette époque qu'apparaît le crime nouveau de *judaïser.* Antonin renouvela les mêmes défenses. *Dig.* XLVII, 8, 11.

cun ses croyances, à condition que l'on respectera les siennes. Mais, avec l'esprit nouveau de prosélytisme qui, depuis la perte de la patrie terrestre, animait la synagogue tout autant que l'Église, malgré la législation que nous venons de rappeler, la colonie juive de Rome s'était reformée et les affranchissements, nombreux depuis la guerre, l'avaient accrue. Intelligents, actifs, insinuants, les Juifs avaient pris ou créé des industries que la paresse du peuple-roi leur abandonnait et, orthodoxes ou dissidents, ils s'étaient glissés dans beaucoup de familles. Juifs de toutes les sectes, avec leurs prosélytes grecs et romains, commençaient donc à devenir nombreux dans la ville. Mais ceux mêmes qui, comme Tacite, avaient l'obligation de bien voir, puisqu'ils s'étaient donné le droit de juger, distinguaient fort mal encore par leur doctrine les sectateurs de Moïse et les fidèles de Jésus, livrés, suivant eux, à des « superstitions contraires bien que de même origine ». Le gouvernement n'en savait pas davantage et s'en inquiétait peu ; il se contentait de faire payer aux uns comme aux autres, aux Juifs de naissance ou de religion, aux *judaïsants*[1], la capitation des deux drachmes. Un passage de Suétone, cité plus haut, montre avec quelle rigueur ce tribut était levé et comment le percepteur constatait au besoin la nationalité juive. Les empereurs n'avaient que du mépris pour ce que Tacite et Suétone appellent une superstition honteuse ; et tant que l'ordre public n'était pas troublé, ils laissaient les croyants prêcher chez eux, et même convertir, à moins qu'ils n'eussent besoin, comme Néron, de victimes obscures pour calmer une agitation populaire, ou, comme Domitien, d'accusés illustres pour déjouer des complots vrais ou supposés. Domitien, pendant quatorze ans, n'exigea des chré-

1. Ce nom pouvait d'autant mieux s'appliquer aux chrétiens, aux Juifs et à tous ceux qui flottaient entre les deux doctrines, que même Pierre et Jacques, « les apôtres de la circoncision, » et ceux de leurs frères qui auraient voulu, contrairement à saint Paul, que les sectateurs de la nouvelle loi suivissent les observances de l'ancienne, considéraient les païens convertis, quelle que fût leur origine, comme une partie du peuple d'Israël. Jacques les appelle « les dispersés des douze tribus ».

tiens et des Juifs rien de plus que le payement de l'impôt particulier qui frappait leur race; mais huit mois avant sa mort, au moment de ses plus grandes terreurs, il se souvint que la politique impériale avait joint aux crimes de majesté un crime nouveau, celui de *druidiser* ou de *judaïser*. Le censeur, le grand pontife qui avait fait mourir quatre vestales, paraissait rester dans son rôle de défenseur zélé de la religion d'État quand il poursuivait les sénateurs qui abandonnaient le culte de leurs pères et ne portaient plus leurs hommages aux dieux protecteurs de l'empire. Ce fut l'accusation sous laquelle périt, au sortir du consulat, Flavius Clémens, neveu de Vespasien par son père Sabinus, le défenseur du Capitole contre les Vitelliens, neveu aussi de Domitien par sa femme Domitilla, et dont l'empereur avait choisi les fils pour ses héritiers. On était, à ce moment, bien las du tyran; autour de lui s'échangeaient sourdement des espérances et des menaces : la conspiration était dans l'air. Clémens ou ses amis laissèrent-ils échapper quelques paroles imprudentes? On ne sait; mais, accusé d'impiété[1], il fut livré aux licteurs et sa femme reléguée dans l'île de Pandataria : on ignore le sort de ses enfants. Acilius Glabrion, ancien collègue de Trajan dans le consulat, semble avoir été victime de deux accusations contradictoires, l'une de judaïser, l'autre d'avoir combattu dans l'arène et tué un lion énorme. Plusieurs autres, sous le même prétexte, furent dépouillés de

1. Suétone dit (*Dom.* 15) que ce Clémens, homme d'une incapacité notoire, *contemptissimæ inertiæ*, périt sur le soupçon le plus frivole, *ex tenuissima suspicione*. Quant au christianisme de Clémens, j'ai peine à me l'expliquer. Il fut tué au sortir du consulat, *tantum non in ipso ejus consulatu interemit*; or les consuls avaient à offrir des sacrifices, à remplir des fonctions religieuses auxquelles Clémens ne se refusa certainement pas, sans quoi le scandale public de cette apostasie eût amené sa mort durant son consulat même. Pour Domitilla, elle était très-probablement chrétienne. Son tombeau, qui existe encore, tout païen à l'extérieur, a donné asile à des morts chrétiens qui n'auraient pas trouvé là leur dernière demeure si celle qui avait fait construire ce tombeau n'y avait admis ses coreligionnaires, comme les riches païens admettaient auprès d'eux leurs affranchis et leurs clients. Cf. de Rossi, *Roma sotterranea*, I, 265-267, 319-321 et *Bull. di Arch. Christ.*, mai et juin 1865.

leurs biens[1]. On ne trouve pas plus pour Domitien que pour Néron de preuves authentiques d'un édit général de persécution. Mais on l'a dit déjà, les proconsuls n'en avaient pas besoin, car ils étaient suffisamment armés contre les nouveautés religieuses et les associations non autorisées, ce qui permet d'admettre qu'il y a eu des violences locales[2] dont le bruit n'arrivait pas jusqu'à Rome, les *citoyens romains* ayant seuls le droit d'arrêter la justice des gouverneurs et leur *jus necis*[3] par un appel au prince. Du reste, il n'y en eut qu'un bien petit nombre, et Tertullien réduit la persécution à quelques sentences d'exil bientôt rapportées[4]. On verra que Trajan fut le premier à légaliser la condamnation des chrétiens[5].

Cependant, disent les écrivains postérieurs, la nature entière présageait au tyran sa fin prochaine. Le tonnerre frappait le temple des Flaviens et arrachait l'inscription de sa statue triomphale. Un arbre qui s'était relevé à l'avénement de Vespasien, retomba tout d'un coup avec fracas. La Fortune de Préneste faisait d'effrayantes réponses et parlait de sang. Un aruspice de l'armée de Germanie avait prédit une révolution pour le XIV des calendes d'octobre, et Domitien lui-même annonçait que ce jour-là la lune serait ensanglantée. Singulier enchaînement de causes frivoles et de conséquences terribles! Que l'opinion publique s'émeuve, et aussitôt la crédulité et la peur multiplient les présages. Les prodiges à leur

1. Dio., LXVII, 14. — 2. Dans une apologie du christianisme présentée en l'année 126 à Hadrien par Quadratus, évêque d'Athènes, et Aristide, il est dit.... ὅτι δή τινες πονηροὶ ἄνδρες τοὺς ἡμετέρους ἐνοχλεῖν ἐπειρῶντο. Eus. *H. ecclés.* IV, 3. — 3. Dion, LIII, 14. — 4. *Tentaverat et Domitianus, portio Neronis de crudelitate; sed qua et homo, facile cœptum repressit, restitutis etiam quos relegaverat. Apol.* 5. — 5. M. Aubé, *De la légalité du du christ. dans l'Emp. Rom.* C. R. de l'Ac. des Inscr, 1866, p. 185, dit très-bien : « Sous Néron et sous Domitien, ce furent des coups d'autorité frappés en dehors de toute préoccupation politique ou religieuse sur des individus plutôt que sur une secte et qui n'étaient pas de nature à fonder une tradition et à fixer la jurisprudence de l'empire au sujet du christianisme. » C'est très-vrai. Cependant un crime nouveau était inscrit au code, celui de *judaïser*, ce qui conduira à en établir bientôt un autre, celui de *christianiser*, et dans quinze ans cela sera fait.

tour, en paraissant révéler l'avenir, provoquent à l'action ceux qui hésitaient encore et qui se décident, croyant alors avoir le ciel pour complice. Ce jour tant redouté de Domitien, des conjurés l'attendaient, dans le palais, aux portes mêmes de son appartement.

« Le tyran, dit Juvénal, qui avait impunément enlevé à la patrie tant d'illustres citoyens, sans qu'il se montrât un vengeur, périt le jour où il commença à se faire craindre de l'humble artisan. Voilà l'écueil où se brisa le monstre dégouttant du sang des Lamia[1]. » Un serviteur de Domitilla qu'il venait de proscrire avec son époux, se chargea de le tuer. Pour détourner les soupçons, Stéphanus[2] feignit d'avoir une blessure au bras gauche, et le porta pendant plusieurs jours entouré de laine et de bandages. Le moment venu, il y cacha un poignard, et fit demander une audience à l'empereur, pour lui dénoncer une conspiration. Il fut introduit; et tandis que Domitien lisait l'écrit qu'il venait de lui remettre, Stéphanus le frappa au bas ventre. Le prince, blessé, cherchait à se défendre, lorsque plusieurs gens de sa maison et des gladiateurs, se jetant sur lui, le tuèrent de sept coups de poignard. Le jeune esclave chargé du soin de l'autel des dieux Lares, dans la chambre impériale, se trouvait là au moment du meurtre et raconta que Domitien, en recevant la première blessure, lui avait ordonné d'aller prendre un poignard caché sous son chevet et d'appeler ses gardes; mais il n'avait trouvé à la tête du lit que le manche du poignard, et toutes les portes étaient fermées; pendant ce temps, Domitien, qui avait terrassé Stéphanus, s'efforçait, quoiqu'il eût les doigts coupés, de lui arracher son arme ou de lui crever les yeux. Il fut tué le quatorze des calendes d'octobre, dans la quarante-cinquième année de son âge et la quinzième de son règne. Son cadavre fut emporté dans un mauvais cercueil par les mercenaires qui enlèvent, la nuit, ceux du peuple. Mais sa nourrice Phyllis lui rendit les derniers devoirs dans

1. *Postquam cerdonibus esse timendus cœperat. Sat.* IV, *ad finem.* — 2. Suét. *Dom.*, 17.

sa *villa* de la voie Latine, et porta secrètement ses restes dans le temple de la famille Flavia. » (18 sept. 96.) On renversa ses statues et ses trophées ; on martela son nom sur les monuments publics[1], et le sénat ne l'envoya pas rejoindre au ciel les dieux Flaviens qui s'y trouvaient déjà.

Si pour juger Domitien, comme Tibère, on se met à Rome au milieu de la noblesse, c'est, dans les dernières années, un exécrable tyran. Si on ne voit que l'empire, il peut passer pour un prince ferme et vigilant. Les empereurs romains ont, comme leur dieu Janus, double visage ; il faut les regarder sous ces deux aspects. D'ordinaire on n'en montre qu'un : nous ne cachons pas celui-là, mais nous voudrions faire voir aussi l'autre. Le prince du sénat reste donc avec ses délateurs et ses bourreaux, les mains teintes de sang ; l'empereur apparaît avec les traditions de paix et d'ordre commencées par Auguste, continuées par Tibère, Claude et Vespasien. Domitien les suivit encore, mais en restant bien loin, comme administrateur et comme prince, de la sombre et terrible grandeur du second Auguste.

1. Sur la table de cuivre qui porte en 5 col. les 350 lignes de la *lex Malacitana*, du moins de ce qui en subsiste, et qui fut gravée sous Domitien, le nom de cet empereur a été gratté au poinçon, comme dans beaucoup d'autres. *In plerisque Domitiani titulis*, dit Orelli, *ad* n. 767, *ejus nomen erasum est* ; il fut cependant conservé sur la table de Salpensa. Voyez l'explication donnée par M. Giraud, *Lex Malac.*, p. 4. Quelques statues échappèrent aussi. Procope en vit une au sixième siècle (*Hist. Arcan.* 8, p. 55, édit. Dind.) et le musée de Munich possède la seule que nous connaissions. L'impératrice Domitia semble lui avoir survécu longtemps, car une inscription de l'année 140 montre un de ses affranchis qui, après lui avoir élevé un temple, offre aux décurions de Gabii 15 000 sesterces dont le revenu doit être employé à entretenir l'édicule et à célébrer chaque année l'anniversaire de la naissance de sa maîtresse (Orelli, 775). Au temps des Trente Tyrans, un Domitien, général d'Aureolus, se disait fils d'une concubine de Domitien. (Trebell. Poll., *Trente Tyr.*, II.)

HUITIÈME PÉRIODE.

DE L'AVÉNEMENT DE NERVA À LA MORT DE MARC-AURÈLE (96-180).

LA PAIX ROMAINE.

CHAPITRE LIII.

NERVA ET TRAJAN (96-117)[1].

Dix empereurs se sont partagé les quatre-vingt-deux années écoulées entre l'avénement de Tibère et celui de Nerva. Cinq provenaient de l'hérédité, cinq de l'élection des soldats[2] : l'une donnait, par exemple, Caligula et Néron; l'autre, Claude et Vitellius. D'après leurs résultats, les deux systèmes se valaient.

C'est que la différence était seulement dans les apparences. Qu'Othon achetât l'empire aux prétoriens ou que Domitien héritât de son frère, il importait peu. Le prince, de quelque façon qu'il le fût devenu, était maître sans

1. Pour Nerva et Trajan nous n'avons même plus Suétone, qui s'arrête à Domitien, et la source principale est Dion Cassius, ou plutôt son abréviateur, Xiphilin. Un écrivain qui a joui de beaucoup d'autorité, puisque les *Script. Hist. Aug.* le citent vingt-huit fois, Marius Maximus, avait composé une vie de Trajan qui est perdue. Il semble avoir voulu continuer les *biographies* de Suétone, comme Amm. Marcellin se proposa de continuer les *Histoires* de Tacite. — 2. Depuis Claude l'assentiment des soldats était toujours acheté par un *donativum*.

partage, dans un pays qui n'avait cependant pas supprimé toute trace de ses institutions libres, et dans un temps où l'on se souvenait encore du peuple, du sénat, des comices avec leurs magistrats annuels et responsables. Ainsi la forme du pouvoir était en contradiction avec les mœurs et les traditions, deux grandes forces qui veulent être ménagées, mais elle paraissait d'accord avec une autre puissance dont il faut tenir compte : les intérêts, car partout régnait un immense besoin de paix et d'ordre public.

Il y avait donc, pour cette société, deux questions très-différentes : l'une politique qui se débattait à Rome et malheureusement aussi dans les camps, le plus souvent au milieu de péripéties sanglantes : celle de l'avénement, du maintien ou de la chute du maître; l'autre, économique, qui était le seul souci des provinciaux : la paix sans concussions ni violences; la sûreté des routes et l'activité du commerce, sans impôts trop lourds.

Auguste et Vespasien avaient satisfait à ce double besoin; sous eux Rome avait été tranquille, la loi de majesté oubliée, le licteur sans emploi, et il y avait eu : à l'armée, de la discipline; dans les provinces, du bien-être; dans l'État, les formes extérieures de la liberté; mais ces biens provenaient de la sagesse de deux hommes, non des institutions, et ils passèrent comme eux.

Nerva commence une période toute différente. Cinq princes régneront avec honneur durant quatre-vingt-cinq années et aucun ne tombera sous le poignard. Est-ce donc que vont s'établir enfin ces institutions que nous montrions au chapitre XLIV de cet ouvrage, comme le moyen de concilier l'unité de commandement indispensable à l'empire, avec la participation régulière des provinces au gouvernement de l'État, pour prévenir les soubresauts violents des révolutions? Ou va-t-il seulement se produire, par la vertu d'un premier choix heureux, une succession inattendue d'hommes supérieurs? Commode et Caracalla recommenceront Néron et Domitien, comme si les Antonins n'avaient pas tenu, durant près d'un siècle, le monde dans leurs mains. Et pourtant

ces princes étaient les derniers qui auraient pu sauver l'empire, en faisant concorder harmonieusement ses mœurs et ses souvenirs, ses besoins et ses institutions. Mais s'ils eurent une volonté honnête et le sentiment de leurs devoirs en tant que chefs d'État, on ne leur trouve pas plus qu'à leurs prédécesseurs le véritable esprit politique, car ils accélérèrent le mouvement de concentration qui finira par détruire toutes les libertés municipales et, avec des formes meilleures, ils continuèrent ce pouvoir sans limites, comme sans contrôle, qui devait perdre l'empire en ensevelissant sous ses ruines la civilisation du monde.

Cependant il faut leur reconnaître un plan général de conduite dont Trajan sera l'expression la plus complète. Les Antonins, éclairés par tant de catastrophes, vont entourer d'égards la nouvelle aristocratie que Vespasien a formée et dont les membres remplissent, à ce moment, toutes les hautes charges de l'État. Sans rendre aux grands le pouvoir, ils paraîtront gouverner avec eux et pour eux[1]. Ils feront des patriciens afin de tenir cette noblesse au complet et, pour en finir avec le Brutus républicain, Marc-Aurèle, au lieu de proscrire sa mémoire, vantera le neveu de Caton comme le plus parfait modèle de la vertu romaine. Cela suffira pour des ambitions devenues modestes ; l'aristocratie qui était contre les Césars, même encore contre les Flaviens, en conspiration permanente, ne formera plus que de rares complots dont pas un ne réussira ; et le sénat, qui croit avoir recouvré à jamais le droit de nommer le magistrat suprême de la république, fera frapper des médailles avec cette légende : *Libertas restituta*[2], tandis que Pline célébrera la *Liberté rendue*[3].

Le complot dont Domitien venait d'être la victime avait

1. Pline le Jeune reproche amèrement à Domitien d'avoir négligé le sénat : *De ampliando numero gladiatorum aut de instituendo collegio fabrorum consulebamur* (Pan., 54); et *cum senatus aut ad otium summum aut ad summum nefas vocaretur. Ep.*, VIII, 14. — 2. *Libertati ab imp. Nerva Cæsare Aug., anno ab Urbe condita DCCCXXXXII, X. K. Oct. restitutæ*; de Rossi, *Le prime Raccolte*, p. 136. L'an de Rome 848 = 96 de J. — 3. Pl. *Ep.*, IX, 13.

de nombreuses ramifications. Il y parut bien, aussitôt le coup fait; cette fois, tout était préparé : les Pères proclamèrent un vieillard d'une famille trois ou quatre fois consulaire, Marcus Cocceius Nerva, qui lui-même avait reçu les honneurs du triomphe[1].

Le choix était singulier. Homme de bien, lettré, de mœurs douces, même faciles, Nerva, malgré ses deux consulats, ne s'était signalé ni par de grands talents, ni par d'éminents services, et rien n'avait pu appeler sur lui cette préférence, à moins que ce ne fussent ses soixante-cinq ans[2], son mauvais estomac et sa santé chancelante qui donnaient aux ambitieux le temps de se préparer, sans leur faire craindre une trop longue attente.

Les prétoriens murmuraient, ne sachant trop comment allait tourner une révolution qu'ils n'avaient point faite et qui renversait le prince auquel ils devaient une grande augmentation de solde. Nerva se rendit dans leur camp et la promesse d'un *donativum* parut les apaiser. Quant aux légions des frontières, indifférentes au choix du maître, mais très-sensibles à la libéralité du prince, elles ne paraissent pas avoir chancelé dans une fidélité que rien ni personne ne tentait[3].

Au sénat, on demanda le rappel des bannis avec restitution des biens dont le fisc n'avait pas encore disposé, ce qui ne fit point difficulté; on voulait aussi le châtiment des délateurs, et une réaction violente les menaça[4]. Plusieurs furent exécutés, entre autres « le philosophe » Sevas : ceux-là étaient de petites gens; mais de plus redoutables siégeaient au sénat. Nous avons une lettre où Pline raconte comment il attaqua un consul désigné, celui qui avait mis la main sur Helvidius pour l'arracher de la curie et

1. Il était *triumphalis*. Voy. Borghesi, V, p. 29. Un Nerva avait été consul dès le temps des triumvirs, un autre en l'an 22 de J. C.; et le nouvel empereur l'avait été deux fois, honneur qu'un seul de ses collègues, alors vivants, L. Verginius Rufus, partageait avec lui; mais Verginius avait déjà refusé l'empire. — 2. Dion dit 65 ans; Aurel. Victor 61; Eusèbe, Eutrope et Cassiodore, 71. — 3. L'histoire de Dion Chrysostome arrêtant une sédition des légions du Danube n'a rien de certain. — 4. Plin. *Ep.*, IX, 13.

le jeter aux licteurs. Nerva, timide et doux, modéra cette réaction; il se contenta d'ôter le consulat au coupable, et jura que tant qu'il vivrait aucun sénateur ne serait puni de mort, serment que tous les Antonins répéteront. Il interdit les procès de majesté, l'accusation de *judaïsme* [1], et menaça de peines sévères les délateurs dont l'accusation ne serait pas prouvée[2]. Le despotisme relâche les liens sociaux en violant dans son intérêt la discipline des ordres et des familles; Nerva, pour la raffermir, punit de mort les esclaves qui sous Domitien avaient trahi leur maître, les affranchis qui avaient trahi leur patron; et il renouvela la défense de recevoir leurs témoignages contre ceux envers qui la loi leur imposait une respectueuse fidélité ou l'obéissance.

Ces édits ne rassurèrent pourtant pas le père d'Hérode Atticus : il trouve dans une vieille maison d'Athènes un riche trésor, s'en effraye et, pour prévenir les délateurs qu'il continue à craindre, se hâte de révéler au prince sa découverte, en lui demandant ce qu'il doit faire de cet or : « Uses-en, » répond Nerva. Atticus, peu rassuré par des paroles si contraires à l'usage impérial, écrit de nouveau : « Mais il y en a trop pour moi. » — « Eh bien! abuses-en. » Le débonnaire empereur qui, dans son élévation, voyait un coup de la Fortune, respectait, pour les autres, les arrêts de la déesse qui lui avait été favorable[3].

Domitien avait si bien épuisé le Trésor que Nerva suspendit d'abord les jeux et les distributions, mesure dont il s'effraya bientôt : l'année n'était pas révolue qu'il rétablissait les *frumentationes*[4]. Il laissa aussi revenir les mimes, toutefois en diminuant la dépense des jeux, et il es-

1. Dio., LXVIII, 1. — 2. Il ne faut pas perdre de vue qu'en l'absence d'un *ministère public*, le *délateur* était une nécessité sociale, puisqu'il garantissait l'exécution des lois, en accusant ceux qui les violaient. C'est le délateur politique qui mérite tout l'odieux attaché à ce nom. — 3. Hadrien fit plus tard au sujet des trésors trouvés un règlement qui en assurait la moitié au propriétaire du fonds; la totalité s'il l'avait trouvé lui-même sur son propre fonds. Spart. *Ad.* 17. — 4. Eckhel, *D. N. V.*, VI, 407. *Plebei urbanæ frumento constituto.*

saya de rendre les combats de l'amphithéâtre moins meurtriers[1]. La fondation de trois colonies en faveur de citoyens pauvres fut un soulagement pour quelques misères[2], et une pensée à la fois politique et charitable se trahit dans une institution de l'année 97, que Trajan et ses successeurs développèrent : l'assistance de l'État accordée aux enfants des familles indigentes[3]. Il nous reste de lui une médaille qui le montre assis sur sa chaise curule et tendant la main, comme pour les secourir, à un jeune garçon et à une jeune fille près desquels se tient leur mère; pour légende, les deux mots : *Tutela Italiæ*[4].

Dion a bien vu cette politique, et ses paroles sont à noter : « Nerva, dit-il, ne fit rien sans la participation des grands[5]. » Sera-ce, comme on l'a cru, une forme nouvelle de gouvernement? C'est la tradition d'Auguste que ces princes vont reprendre, et la condition générale de l'empire n'en sera pas modifiée.

Un Crassus, se disant de la famille du triumvir, conspira cependant contre ce prince qui ne voulait être que le premier des sénateurs et le père bien plus que le maître de l'Empire; Nerva se contenta de l'exiler à Tarente. Un préfet du prétoire poussa les gardes à exiger la mort des meurtriers de Domitien; Nerva implora leur grâce, s'offrit à leur place en victime, sans pouvoir les sauver, puis, le meurtre accompli, justifia les soldats en imputant cette violence à un excès de respect pour le serment militaire qu'ils avaient prêté au fils de Vespasien.

Cette mutinerie de la soldatesque était de mauvais augure : Nerva n'avait évidemment pas la main assez forte

1. Auguste avait déjà défendu de donner des combats de gladiateurs avec cette condition que la mort seule finirait le combat. Suet. *Oct.* 45. — 2. C'est sans doute à cette fondation que se rapporte le passage suivant de Dion (LXVIII, 2) : « Nerva donna aux citoyens pauvres de Rome des terres pour une valeur de quinze cent mille drachmes, dont il confia l'acquisition et la distribution à des sénateurs. » — 3. *Puellas puerosque natos parentibus egentibus sumptu publico per Italiæ oppida ali jussit.* Aurel. Victor, *Epit.*, 12. Voy. ci-dessous, p. 271. Henzen (*Tabula alimentaria*, p. 11) rapporte que Nerva constitua aussi un fonds pour subvenir aux funérailles des pauvres. — 4. Eckhel, *D. N. V.*, VI, 407. — 5. LXVIII, 2.

pour gouverner. L'histoire est trop disposée à demander à un prince et à glorifier en lui cette bonté banale qui cède à toutes les supplications. Ne se pourrait-il pas qu'il en ait été du gouvernement de Titus et de Nerva, comme il en fut chez nous de la régence d'Anne d'Autriche? Alors chacun tirait à soi et agissait à sa guise; le pouvoir et le trésor étaient au pillage; mais il n'y avait qu'un mot dans toutes les bouches : « La reine est si bonne! » Prenons garde aussi que quelques-uns des bons empereurs n'aient été ceux qui se montraient faciles à tous et sur tout; quelques-uns des mauvais, ceux qui, comme « le damné cardinal », voulaient de l'ordre et de l'obéissance sans intrigues ni complots. Un soir que Mauricus, un banni de Domitien, soupait avec Nerva, la conversation tomba sur un des plus odieux délateurs du dernier règne. « S'il vivait encore, demanda le prince, que ferait-il à présent? — Il souperait avec nous, » répondit Mauricus[1]. Le consul Fronto disait aussi en présence même de Nerva : « C'est un grand malheur de vivre sous un régime où tout est défendu; mais c'en est un non moins grand de vivre sous un prince avec qui tout est permis[2]; » et Pline ajoutait : « L'empire s'écroule sur l'empereur[3]. » Ils avaient raison : l'autorité qui vacille et hésite à user de ses droits légitimes laisse tout se relâcher et tombe. Le gouvernement, quels qu'en soient le nom et la forme, doit avoir pour devise : *Sub lege imperium*. La loi commande, *imperat*, et le pouvoir chargé de la faire exécuter, doit commander comme elle, sans défaillance : sinon le respect même de la loi se perd, et alors tout est perdu.

A vrai dire, Nerva ne fit qu'une chose, mais elle suffit à sa renommée : il adopta Trajan. La violence des prétoriens, quelques troubles sur le Danube et sur le Rhin le décidèrent, en octobre 97, à prendre un collègue, et, sur les indications de Licinius Sura[4], il choisit le plus habile de

1. Pl. *Ep.*, IV, 22. — 2. Dio., LXVIII, 1. — 3. ... *Concussa respublica, ruensque imperium super imperatorem... Paneg.* 6. — 4. .... *Suræ cujus studio imperium arripuerat.* Aur. Vict., *Epit.* 13. Aussi Trajan le combla d'honneurs et fit de lui comme son collègue.

ses généraux « afin de rétablir la discipline ébranlée et de donner à la république un prince qu'aucune contrainte ne ferait céder[1]. » Des lauriers arrivaient de la Pannonie[2]. Nerva vint les déposer au Capitole, sur les genoux de Jupiter, et prenant à témoin les dieux et les hommes, il déclara qu'il adoptait Trajan pour fils[3]. »

L'Espagne avait déjà envoyé à Rome toute une colonie de lettrés, de savants, de poëtes et de philosophes[4] ; elle allait lui donner encore son premier empereur provincial[5]. Trajan (*M. Ulpius Trajanus*) était né à *Italica*[6], sur le *Bætis*, un des plus anciens établissements d'outre-mer, puisque Scipion l'Africain l'avait fondé durant la seconde guerre punique. Il avait fait ses premières armes sous son père, officier de mérite, qui avait obtenu tous les honneurs militaires et civils : le consulat, le gouvernement de Syrie, les ornements du triomphe[7], enfin, en 79, le proconsulat de la province d'Asie. Il servit dix ans comme tribun militaire en Syrie et sur le Rhin, fut préteur vers 86, commandant d'une légion en Espagne, consul en 91, puis gouverneur de la haute Germanie[8]; il était brave, habile, populaire dans l'armée, malgré sa fermeté, parce que, s'il maintenait une discipline sévère, elle était toujours juste. Au camp, il vivait sans luxe ni mollesse, au besoin de priva-

1. *Principem qui cogi non posset.* Pl., *Paneg.* 6. — 2. A la suite d'une victoire sur les Suèves, qui valut à Nerva le surnom de *Germanicus* qu'il transmit à Trajan en l'adoptant. — 3. Nerva mourut trois mois après, le 27 janv. 98. Il avait régné 16 mois et 10 jours. — 4. Voy. ci-dessus, p. 30. *Herennius Senecio*, l'ami de Pline et une des victimes de Domitien, était aussi né en Bétique. — 5. Dion dit (LXVIII, 4) qu'il adopta Trajan quoique celui-ci fût Espagnol : ἐπειδὴ μηδεὶς πρόσθεν ἀλλοεθνὴς τὸ τῶν Ῥωμαίων κράτος ἐσχήκει. — 6. Santiponce, sur la rive droite du Guadalquivir, à 6 milles de Séville. Voy. *C. I. L.*, t. II, p. 145 et suiv. — 7. Après une victoire gagnée sur les Parthes pendant son gouvernement de Syrie : Plin., *Pan.* 14. — 8. On lui donne habituellement le commandement de la basse Germanie, parce que Eutrope (VIII, 2) et Aur. Victor (*Epit.*, 13) lui font prendre la pourpre à Cologne, chef-lieu de cette province. Mais il a pu célébrer son avénement dans la principale ville de cette frontière sans y avoir commandé auparavant. Une inscription d'Hadrien, commentée par Henzen (*Annali dell' Instit.*, etc., 1862, p. 146), et un passage de Spartien, ne laissent pas de doute à ce sujet

tions, et se mêlait à tous les exercices; en campagne, il laissait ses chevaux aux bagages pour marcher en tête des troupes, partageant leurs fatigues et rentrant le dernier sous la tente. Enfin, il avait cette faculté des grands généraux, pleine de séduction pour le soldat, de pouvoir appeler par leur nom jusqu'au dernier de ses officiers et de ceux qui avaient reçu une blessure ou des récompenses. Aussi, à la nouvelle de son élévation, toutes les armées lui envoyèrent des félicitations dont on ne peut cette fois suspecter la sincérité, parce que ce choix inattendu était pour elles un honneur et pour les chefs militaires une espérance.

Trois mois après, Trajan reçut à Cologne les envoyés du sénat qui lui apportèrent la nouvelle de la mort de l'Empereur; il répondit par une lettre à la fois modeste et digne, où il renouvelait l'engagement pris par son père adoptif de ne frapper jamais un sénateur de la peine capitale[1] : promesse étrange que les règnes précédents expliquent, et qui d'ailleurs annonçait que le nouveau prince, comme Nerva, porterait le gouvernement du Palais à la Curie. Il avait alors quarante-cinq ans[2].

En preuve de sa confiance dans le sénat, il laissa même cette assemblée et les consuls gouverner Rome et l'empire, tandis qu'il demeurait sur le Rhin pour y achever les grands travaux ordonnés par Domitien. Il semble que, pris déjà du désir de rendre leur vieil éclat aux armes romaines, et ne voyant rien de grand à faire sur cette frontière, il ait voulu du moins y constituer une défensive inexpugnable, pour n'avoir pas à craindre une diversion de ce côté, lorsqu'il serait occupé ailleurs[3]. Les détails nous manquent sur ces travaux, mais nous sommes assurés qu'il

1. Ὡς οὐδένα ἄνδρα ἀγαθὸν ἀποσφάξοι ἢ ἀτιμάσοι Dion., LXVIII, 5. — 2. M. des Vergers, dans un *Mém. sur la chronologie du règne de Trajan* (*C. R. de l'Ac. des Insc.*, 1866, p. 74), le fait naître le 18 sept. 53. — 3. La *Germania* de Tacite, composée en l'an 98 (Cf. *Germ.*, 37), montre que l'on s'occupait à Rome de ces peuples et que l'on en connaissait bien les forces et le caractère. Pline l'ancien avait déjà publié, sur le même sujet, un long ouvrage en 20 livres, sous le titre de *Guerres de Germanie*.

avait bien employé les trois années de son commandement comme gouverneur; qu'il employa mieux encore la quatrième, celle de son adoption; et que ses successeurs eurent sans doute plutôt à entretenir qu'à continuer l'immense retranchement des terres Décumates. En arrière de cette ligne de défense, il avait établi de nombreux postes militaires qui devaient en augmenter la force[1]; au nord, pour remplacer sur la rive gauche du fleuve le camp ruiné de *Vetera-Castra*, il avait bâti *Ulpia Trajana* (Xanten), dont la garnison commandait le cours inférieur du Rhin; au sud, il fonda *Aquæ* (Baden-Baden), à portée des défilés du Schwarzwald; au centre, à Mayence, en face de la grande entrée de Gaule en Germanie, il jeta sur le Rhin un pont permanent, qu'une bonne route de dix mille pas reliait à une forteresse construite vers Höchst, à l'embouchure de la Nidda dans le Mein, et que trois siècles plus tard Julien fut heureux de retrouver pour s'y retrancher contre les Alamans[2]. Peut-être faut-il aussi placer à ce moment l'expédition de Vestricius Spurinna, légat de la Basse-Germanie, qui, sans combat, alla rétablir un roi des Bructères dans ses États[3]. Tacite, avec l'exagération qui lui est habituelle, nous avait montré ce peuple comme anéanti[4]. Après sa défaite, des Chamaves, des Angrivariens s'étant établis en grand nombre sur son territoire, les Romains trouvèrent ce voisinage dangereux et aidèrent les restes des Bructères à se reconstituer sous un roi national, que sa faiblesse maintiendrait dans leur dépendance. Ainsi sur le Rhin inférieur la sécurité était assurée et l'influence de Rome rayonnait jusqu'au Wéser.

Des bords du Rhin, Trajan avait annoncé à tout l'em-

1. *Urbes trans Rhenum in Germania reparavit.* Eutrop., VIII, 2. — 2. *Munimentum Trajani*, à 10 milles de Mayence. Amm. Marcel. XVII, 1. Quant au pont, il se pourrait bien que les restes de piles qui subsistent fussent l'œuvre de Charlemagne et non de Trajan. Cf. le *Trajan* de Dierauer, p. 32, n. 1, dans les *Untersuchungen* de Budinger, 1868. — 3. Pl. *Epist.*, II, 17. — 4. *Penitus excisis.* Cf. ci-dessus, p. 218. Il se peut que les deux événements racontés, l'un par Tacite, la défaite des Bructères, l'autre par Pline, la restauration de leur roi, aient été contemporains.

pire, par un acte de fermeté, le commencement d'une administration virile : il avait mandé près de lui les auteurs de la sédition contre Nerva, qui furent dégradés, bannis ou punis de mort. Tout le monde comprit qu'il fallait maintenant obéir; mais on sut bientôt que ce serait l'obéissance à la loi, et non pas à un maître capricieux ou cruel.

Ce long séjour sur la frontière marquait bien peu d'empressement à courir aux pompes de Rome. Mais dans une monarchie militaire cette conduite était très-politique, et elle acheva certainement de gagner à Trajan le cœur des soldats de toutes les légions. Lorsqu'il partit enfin pour sa capitale, dans la seconde moitié de l'année 99, les légionnaires de son escorte ne donnèrent lieu, le long du chemin, à aucune plainte : on eût dit la suite modeste d'un général. Cette modération était de bon goût et de bon augure; mais lorsqu'il fait afficher, en regard l'un de l'autre, le compte de ses dépenses durant cette route, et celui d'un voyage de Domitien, je le trouve peu généreux envers un mort qui avait préparé sa fortune par les honneurs et les commandements dont il l'avait revêtu[1]. A Rome, pour son arrivée, point de pompe ni d'appareil, seulement l'immense concours du peuple, contemplant avec un étonnement joyeux cet empereur qui faisait à pied sa première entrée dans sa capitale, ce soldat vieilli dans les camps et affable envers les citoyens, ce vaillant capitaine, à la taille haute, à l'air martial, qui témoignait de son respect pour le mérite civil et pour l'âge. L'impératrice Plotine, femme de mœurs sévères[2], ne voulait pas plus de cérémonial autour d'elle; en montant les marches du palais, elle se retourna vers la foule pour dire : « Telle j'entre ici, telle j'en veux

1. Je ne relèverais pas cet acte d'une vanité après tout légitime, si Trajan n'avait point donné par là le ton aux courtisans, en montrant qu'il leur livrait la mémoire de Domitien. Dans la monarchie héréditaire, le fils, par sa présence seule au pouvoir, défend la mémoire du père. Dans l'empire romain, il arriva bien rarement que l'héritier eût intérêt à protéger son prédécesseur contre les calomnies des factieux ou même des courtisans. — 2. *Plotina, incredibile dictu est, quanto auxerit gloriam Trajani.* Aur. Vict., *Epit.* 14. Cf. Pline, *Pan.* 83, et *Epist.*, IX, 28.

sortir » ; et elle tint parole. Nerva avait écrit sur la demeure impériale : « Palais public. » Trajan l'ouvrit aussi à tous les citoyens, et fit porter dans les temples les joyaux, les raretés qui le décoraient. « Ce qui brillait dans la demeure du prince, dit Martial[1], est donné aux dieux, tout le monde le verra. » Les temples servaient alors de musées. On reprochait à Trajan de diminuer le respect dû aux princes, en permettant trop de familiarité ; il répondit : « Je serai avec les autres comme j'aurais voulu, quand j'étais simple particulier, que les empereurs fussent avec moi. » A l'exemple d'Auguste, il visitait familièrement ses anciens amis, assistait à leurs fêtes de famille et prenait sa part de leurs plaisirs, soupant, se promenant ou chassant avec eux. Un jour, on voulut lui inspirer des soupçons contre un sénateur ; il alla, sans gardes, dîner chez lui, et le lendemain dit aux accusateurs : « S'il eût voulu me tuer, il l'eût fait hier. »

Les Césars et les Flaviens, à l'exception du chef de la seconde race, étaient tous lettrés, orateurs ou poëtes, avec plus ou moins de succès; tous du moins avaient essayé d'écrire. Trajan, qui fit sa première campagne à quatorze ans, put échapper à la funeste éducation de l'époque, à ces rhéteurs qui corrompaient le goût de leurs élèves et parfois leur bon sens. Il eut l'expérience des affaires et de la vie si nécessaire pour former des hommes de commandement ; et, comme il avait l'esprit droit, le cœur honnête, il ne montra pas de basse jalousie contre ceux qui possédaient les dons que la nature ou les circonstances lui avaient refusés[2]. Dans la déférence de ce vaillant homme de guerre pour le sénat, se trouvait certainement une pensée politique[3] ; il me semble y voir aussi le respect involontaire du rude soldat tombé sous le charme des élégances patriciennes.

1. *Epigr.*, XII, 15. — 2. Παιδείας μὲν ἀκριβοῦς, ὅτι ἐν λόγοις, οὐ μετέσχε. Dio, LXVIII, 7. *Quamvis ipse parcæ esset scientiæ, moderateque eloquens.* Aur. Vict., *Epit.* XIII. — 3. Dans les vœux qu'il faisait au commencement de chaque année pour l'empire et pour lui-même, il ajoutait ces mots : « continue à mériter l'estime, l'affection du sénat.

Cette conduite d'un prince qui semblait « concilier deux choses jusqu'alors contraires : le pouvoir et la liberté[1], » lui gagnait les Pères, tout autant que son serment, renouvelé à Rome, de n'en point mettre un seul à mort. En garantie de cette promesse, il fit saisir ce qui vivait encore de délateurs tarés, les livra, dans l'amphithéâtre, aux moqueries et aux insultes, puis les relégua dans les îles. Plusieurs mesures utiles dont il sera question plus loin, un zèle ardent pour le bien public et des égards envers les vieilles familles[2], des faveurs qu'il accorda à la jeune noblesse[3], surtout l'habitude qu'il prit et garda de laisser le sénat beaucoup parler[4] et quelque peu agir, lui assurèrent l'affection de la haute assemblée, qui, vers la fin du règne, témoigna sa gratitude en lui décernant le titre d'*Optimus*, qu'on ne donnait qu'à Jupiter[5].

Quant au peuple qui, dans la monarchie impériale, n'a joué, quoi qu'on en ait dit, qu'un rôle de comparse, sans intervenir jamais dans la politique, content du *congiaire* obtenu, de l'air martial de son nouveau maître, il était séduit par cette nouveauté d'un prince-citoyen, qui allait à pied dans la rue au milieu de la foule, quelquefois en litière avec ses amis, et pas toujours à la première place. D'ailleurs il voyait derrière Trajan

1. *Res olim dissociabiles miscuerat, principatum et libertatem*, Tac., *Agr.*, 3. Les mots de Tacite s'appliquaient à Nerva, mais sont plus justes pour Trajan. — 2. Il fit une refonte des monnaies (Dion, LXVIII, 15), mais en conservant beaucoup d'anciens types pour flatter l'orgueil des vieilles maisons. Parmi les médailles refondues alors nous avons celles de quarante-trois familles de l'époque républicaine : c'était comme le nobiliaire de l'ancienne Rome qui était remis au jour. Cf. Borghesi, *OEuv. compl.*, I, 215. Eckhel pense aussi qu'il fit refondre tous les deniers consulaires, *per renovare la memoria dell' antiche famiglie romane*, d'après L. Pizzamiglia, *Storia della mon. rom.*, p. 203, 1867. Il y eut sans doute aussi dans cette refonte une pensée d'économie, les nouvelles pièces ayant plus d'alliage que les anciennes. L'alliage, qui avait été sous Domitien et Nerva de 10 p. 100, fut porté à 20 p. 100. Cf. Mommsen, *Gesch. des röm. Münzwesens*, p. 754-758. — 3. *Festinatis honoribus....* Pl., *Paneg.*, 69. — 4. Pline parle de discours de cinq, même de sept heures qu'il y fit et de trois journées entières employées à un seul procès. — 5. On voit sur les monnaies le titre d'*optimus princeps* dès 106, mais seulement en 116 le mot d'*Optimus* comme surnom.

des légions dévouées; celles-ci, en effet, à qui il ne déplaît pas de sentir qu'une main ferme les conduit, avaient, sans un murmure, accepté du nouvel empereur la moitié du *donativum* ordinaire, et de ce général dans la force de l'âge elles attendaient des campagnes, des victoires, du butin.

« Enfin, s'écrie Pline, au lieu d'être éclipsée par le prince, la noblesse reçoit de lui un nouvel éclat; César ne redoute ni n'épouvante les descendants des héros, les derniers fils de la liberté ! S'il est quelque part un reste d'une ancienne lignée, un débris d'une vieille illustration, il le recueille, il le ranime; c'est une force de plus qu'il donne à la république. Les grands noms sont en honneur[1]. » Voilà donc cet accord du prince et de la noblesse établi par Auguste, perdu sous ses successeurs, retrouvé par Vespasien, que les Antonins, pour le bonheur de l'empire, allaient réaliser pendant près d'un siècle.

Trajan ne fit qu'un séjour de moins de deux années à Rome, d'où il partit pour la guerre dacique. Sans avoir été aussi honteuses que Dion le prétend, les expéditions de Domitien étaient restées sans gloire ni profit. Des généraux avaient été vaincus et tués, une aigle prise. Les Daces avaient, il est vrai, perdu la dernière bataille, rendu leurs prisonniers et envoyé à Rome une ambassade pour conclure la paix. L'empire aurait donc pu, sur le Danube, comme maintes fois sur le Rhin, profiter d'un succès final pour renoncer à une guerre embarrassante qui menait aux aventures et non pas à la sécurité; mais Trajan n'était pas homme à se contenter de cette attitude réservée. Nourri dans les camps, il en avait les mœurs; il aimait les exercices militaires, la chasse, le vin, les bons compagnons[2], surtout il aimait la guerre, même avec ses plus rudes labeurs, la faisait bien, et par conséquent se plaisait à la

1. *Paner.* 69. — 2. .... Περὶ μειράκια καὶ περὶ οἶνον ἐσπουδάκει. Dion, LXVIII, 7. Aur. Victor assure qu'il fut obligé d'ordonner qu'on n'exécutât pas les ordres qu'il donnnerait après ses longs repas. Cependant on a vu plus haut (p. 246) qu'au besoin il avait la sobriété d'un vrai soldat. On voit encore sur l'arc de Constantin, à Rome, une chasse de Trajan au sanglier. Rossini, *Gli archi trionfali*, tav. 69.

faire. Il n'examina point si la politique d'Auguste pour les frontières était la meilleure; si une forte défensive, derrière deux grands fleuves, appuyée sur des camps, une nombreuse armée, des cités populeuses, avec des intrigues et de l'argent jetés sur la rive opposée, au milieu des peuplades ennemies, ne valait pas mieux que le plan gigantesque de pénétrer aux Indes et de rentrer en Italie à travers les Barbares domptés. Ce soldat s'ennuyait à Rome[1]. Pendant que le sénat le fatiguait de ses adulations, Pline de sa verbeuse élégance[2], il rêvait d'Alexandre et de César, cherchait un prétexte de guerre; et, comme c'était chose plus facile encore à trouver en ce temps-là qu'aujourd'hui, il se faisait dire par ses orateurs que la honte infligée à l'empire sous Domitien, sur les bords du Danube, devait être effacée[3].

On peut conclure de quelques mots de Pline que, durant l'hiver de la première année de son principat, qu'il passa loin de Rome[4], Trajan avait visité les légions de Pannonie et de Mœsie, pour répondre à leurs félicitations, inspecter cette frontière, les camps riverains du Danube, se rendre compte de la force des peuples qui en bordaient l'autre rive, et commencer peut-être les grands travaux qui furent exécutés de ce côté-là sous son règne. Sous Domitien, sous Nerva, il s'y était produit beaucoup d'agitation[5].

1. Sur 20 années de règne, il en passa 8 ou 9 hors de Rome. — 2. Chaque phrase du Panégyrique est travaillée avec soin et peut être prise, le mauvais goût de quelques-unes mis à part, pour ce qui constitue une *élégance* latine; mais il est peu d'œuvres littéraires aussi ennuyeuses que cette longue et froide amplification. Trajan fut peut-être condamné à la lire; heureusement il ne l'entendit pas. Pline développa en un volume la harangue sénatoriale qu'il avait adressée à l'empereur, en prenant le consulat dans l'automne de l'année 100, c'est-à-dire à une époque où Trajan n'avait encore rien fait. Lorsqu'on voit ce qu'un très-honnête homme comme Pline peut prodiguer d'éloges à un prince au lendemain de son avénement, on comprend ce que faisaient les autres et on se dit qu'il aurait fallu de bien fortes têtes pour résister à l'ivresse que versaient tous ces flatteurs. — 3 Dion dit bien : τοῖς τε χρήμασιν, ἃ κατ' ἔτος ἐλάμβανον, βαρυνόμενος (LXVIII, 6), mais on a vu, p. 221, à quoi il faut réduire ce tribut. — 4. *Paneg.*, 12 et 16, ou du moins avant l'automne de l'année 100, époque de la rédaction du panégyrique. — 5. Voy. ci-dessus, p. 222.

On y avait vu des combats malheureux et de douteuses victoires. Puisque le Rhin et le haut Danube étaient pacifiés, Trajan se dit qu'il fallait aussi pacifier le Danube inférieur.

La vallée basse du Danube est enfermée entre deux chaînes de montagnes, parallèles l'une à l'autre : les Balkans et les Carpathes. Mais tandis que les premières vont mourir à la mer Noire, les secondes se replient brusquement entre Cronstadt et Fokchany, dans la direction de l'ouest, en formant le grand coude où la Transylvanie est aujourd'hui comprise, puis redescendent au sud jusqu'au Danube, qu'elles dominent de leurs masses abruptes sur une étendue de plus de trente lieues. En face de ces massifs séparant la plaine du Banat (vallée du Témès) de l'immense plaine valaque, les Balkans envoient sur la rive droite de puissantes ondulations de terrains qui se relèvent au bord du fleuve jusqu'à deux et trois mille pieds de hauteur et, par leurs assises inférieures, traversent le lit du Danube, qu'elles sèment de récifs dangereux. C'est la passe célèbre appelée les Portes de Fer, qui commence à Drenkova et se termine près d'Orsova. Le fleuve majestueux, pressé dans cette gorge étoite où l'on ne mesure pas, à Cazan, deux cents mètres de large, s'y précipite avec colère et y passe en écumant; un vent violent y soulève des vagues telles que les fleuves n'en connaissent pas et, dans les basses eaux, il faut le pilote le plus habile, au gouvernail la main la plus ferme, pour ne pas sortir des canaux formés par les roches du fond[1]. La nature est, là, magnifique, imposante et fière. L'homme aussi y fut grand, car ce fleuve Trajan l'enchaîna par un pont de pierre que les modernes n'ont point encore osé reconstruire[2], et cette montagne

1. A Drenkova, un pilote spécial monte à bord avec trois ou quatre hommes pour tenir le gouvernail. Je dois dire cependant qu'il n'y a aucun péril dans cette navigation; je l'ai faite et si j'ai eu beaucoup à admirer, je n'ai, en vérité, rien eu à craindre. Nous ne connaissons en France que la vallée du Rhin; celle du Danube lui est bien supérieure en beautés pittoresques ou grandioses, la chute de Schaffhouse exceptée. — 2. Le dernier pont de pierre qu'on trouve en descendant le Danube est celui qui a été construit entre Bude et Pesth, il y a vingt ou trente ans.

qui, sur la rive gauche, descend à pic dans les flots irrités, il la tailla pour lui attacher au flanc un chemin que ses soldats pouvaient suivre en tout temps. On lit encore gravés sur le roc ces mots d'une inscription : « Il ouvrit une route à travers le fleuve et la montagne domptés [1]. »

L'inscription est de l'an 100. On doit donc en conclure qu'une partie des travaux était commencée avant la première guerre dacique. Aurelius Victor attribue même à Trajan l'ouverture d'une voie militaire allant du Pont-Euxin à la Gaule. Les Romains, ces grands constructeurs, n'avaient certainement pas attendu plus d'un siècle avant de reconnaître la nécessité de border d'une route sûre le grand fleuve qui couvrait leur empire sur une étendue de six cents lieues, et, comme il est arrivé si souvent, l'œuvre de plusieurs générations a été mise au compte du prince qui avait laissé sur cette frontière les plus glorieux souvenirs [2].

L'importance des préparatifs militaires répondit à la grandeur des travaux entrepris pour donner à l'armée une base solide d'opérations. De Vienne, au pied du Kahlenberg, jusqu'à Troësmis, dans la Dobroutcha, huit légions gardaient le pays des Pannoniens et la Mœsie. Cinq quittèrent leurs cantonnements et furent réunies, en l'année 101, sur les bords de la Save qui porta le gros bagage jusqu'au Danube, près des lieux que nous venons de décrire,

1. ....*Montis et fluvii anfractibus superatis, viam patefecit;* plusieurs mots étant à demi effacés, Mommsen lit ainsi la fin de l'inscr. *montibus excisis, amnibus superatis, viam fecit. C. I. L.*, t. III, n. 1699. La route taillée dans le roc existe encore. En descendant le Danube, on la suit pendant plusieurs milles. Du milieu du fleuve elle semble une ligne tracée au flanc de la montagne ; ce n'est en effet qu'une entaille faite à quelques pieds au-dessus des grandes eaux, large seulement à la base d'un mètre et demi, mais dont on doublait la largeur par un plancher en bois qui surplombait les eaux. — 2. Près du village serbe de Horum, en face de Kozlamare dans le Banat, on lit sur un rocher de la rive droite du Danube une inscription de l'an 33 ou 34, par conséquent du règne de Tibère, qui prouve qu'à cette époque deux légions étaient occupées à construire une voie militaire le long du fleuve. Griselini, *Gesch. des Temesw. Banat*, I, p. 287 et *C. I. L.*, t. III, n° 1598.

vers *Viminacium* (Coastolatz). Trajan vint les rejoindre avec les dix cohortes prétoriennes et la cavalerie batave et maure.

Les Daces occupaient les deux côtés de l'énorme promontoire que les Carpathes projettent sur le Danube : à l'ouest, la vallée du Témès ou le Banat; à l'est, la plaine valaque; mais le centre de leur puissance, leur capitale et leurs forteresses étaient plus au nord, dans la haute vallée du Marosch (Transylvanie)[1]. C'est là qu'il fallait aller frapper les coups décisifs. On pouvait y arriver par trois routes : l'une, à l'ouest, à travers le Banat, en franchissant, au col appelé aussi la Porte de Fer, la chaîne secondaire qui sépare les bassins du Témès et du Marosch; les autres, à l'est, par la Petite Valachie, en remontant deux vallées qui conduisent à deux gorges ouvertes dans la chaîne principale, celle du Jiul (Schyl) aboutissant à la passe de Volcan, et celle de l'Alouta qui, née dans la Transylvanie, traverse la grande chaîne au défilé fameux de la Tour Rouge (*Rothe Thurmpass*), dans le sud d'Hermanstadt[2]. Ces passages menaient tous deux aux environs de *Sarmizegetusa* (Varhély).

Pour la première guerre, Trajan suivit, du moins avec sa principale armée[3], la route du Banat; pour la seconde, il paraît avoir préféré les autres; dans les deux cas, il marchait avec un de ses flancs couvert par les montagnes, et par conséquent toujours dans le voisinage de fortes positions à prendre contre une attaque soudaine.

Un pont de bateaux jeté près du bourg actuel de Grodichte, lui permit de déboucher dans les plaines du Témès. L'armée s'avança droit devant elle par la route qui se trouve encore tracée sur la carte de Peutinger, franchit

1. *Montibus suis inhærent*, Flor, IV, 12. — 2. On voit encore sur la rive droite de l'Alouta, du Danube aux montagnes, les restes d'une voie romaine que les Valaques appellent *calea Trajanului*. — 3. Francke, *Gesch. Trajan's*, suppose, p. 104, que Trajan jeta au-dessous d'Orsova un second pont de bateaux; les ruines qu'on trouve en cet endroit sur les deux rives ne sont pas une preuve suffisante.

l'Eiserne Thor (Porte de Fer), et, tournant à l'est, arriva devant la principale forteresse des Daces, *Sarmizegetusa* (Varhély). Cette place fut enlevée avec les dépouilles que plusieurs générations y avaient entassées.

Un peuple établi dans la vallée supérieure de la Theiss, les Burres, essaya de s'interposer en faveur des Daces; leur message était écrit en caractères latins sur un énorme champignon. Trajan ne tint pas compte d'une menace qui venait de peuplades si pauvres; il poussa l'ennemi avec ardeur jusqu'au delà du Marosch, et l'écrasa dans une grande bataille. Les Daces s'avouèrent vaincus; ils livrèrent leurs armes, les transfuges, l'aigle prise à Fuscus, rasèrent leurs forteresses et s'engagèrent à tenir pour alliés les amis du peuple romain et ses ennemis pour adversaires. Le Décébale vint lui-même accepter ces dures conditions. Sa capitale reçut une garnison romaine qui se relia par une série de postes fortifiés aux camps du Danube. L'expédition avait exigé deux campagnes (101-102 [1]) et trois combats sérieux, car Trajan fut trois fois salué *imperator* par ses soldats.

Cette fois Trajan rentra dans Rome en triomphe, avec le surnom de Dacique et paya sa bienvenue en rendant au peuple les mimes, contre lesquels il avait d'abord fait revivre la loi de Domitien. Mais les fêtes qui suivirent la solennité étaient à peine finies [2] que de mauvaises nouvelles arrivèrent du Danube. Les Daces reprenaient courage, ils rebâtissaient leurs forts, ils amassaient des armes, nouaient des relations avec tous les ennemis de Rome et attaquaient, au delà du Témès, les Iazyges ses alliés. Trajan revint au milieu de ses soldats (105) [3], résolu à en

1. C'est la date donnée par Mommsen, et acceptée par M. des Vergers qui met en l'année 103 le retour de Trajan à Rome. — 2. A celles du second triomphe dacique en 106 ou 107, il donna au peuple, durant cent vingt-trois jours, des jeux où combattirent dix mille gladiateurs et où onze mille bêtes furent égorgées, Dion, LXVIII, 15. — 3. M. des Vergers met la seconde déclaration de guerre à la fin de 104, Mommsen et D'erauer font recommencer les hostilités en 105.

finir avec ce peuple. L'attaque principale eut lieu à l'est par les vallées du Jiul et de l'Alouta. Il jeta près de Turn-Séverin un pont dont les culées existent encore sur les deux rives et les restes au fond du fleuve, où on les a vus dans les basses eaux de 1858. Vingt piles de pierre soutenaient des travées de bois sur une longueur de trois mille cinq cent soixante-dix pas romains [1]. Le Décébale essaya de conjurer la tempête qui se dirigeait sur lui, en faisant assassiner l'empereur. Ce coup manqué, il demanda la paix et le remboursement de ses frais de guerre, promettant en échange de rendre un des meilleurs généraux de Trajan, Longinus, qui, attiré à une conférence, avait été pris en trahison. Pour laisser toute liberté à son prince, Longinus s'empoisonna. La nouvelle de ce noble dévouement accrut l'ardeur des Romains; les plus difficiles obstacles furent surmontés, l'ennemi vaincu dans toutes les rencontres, forcé dans toutes ses retraites. Le Décébale finit bravement : à la prise de son dernier château, il se jeta sur son épée. Il avait fait enterrer ses trésors dans le lit d'une rivière dont on avait détourné le cours [2], et mis à mort les captifs qui avaient travaillé à cet ouvrage. Un de ses familiers révéla le secret (fin de l'année 106) [3].

La conquête était achevée, il restait à la rendre durable. Trajan appela dans cette vaste région des habitants tirés de toutes les provinces de l'empire [4] et il y organisa deux

1. Ce pont dut être commencé dès le début de la première guerre. En 1858, une commission autrichienne a soigneusement étudié ces restes et confirmé la description de Dion. En commémoration du premier passage du fleuve par la flottille romaine, on avait frappé une médaille (Cohen II, *Trajan*, n° 87) qui représente le Danube couronné de roseaux, le bras gauche appuyé sur une urne et de la main droite poussant un navire dont le vent enfle la voile. — 2. Les Goths feront de même pour la sépulture d'Alaric. — 3. Mommsen met la fin de la guerre Dacique en 106 ou 107. *C. I. L.*, t. III, p. 160. Il est vrai qu'il la fait durer deux et même trois ans. *Ibid.*, p. 102, ce qui s'accorde d'ailleurs avec ces mots de Dion, que cette guerre fut faite σὺν χρόνῳ καὶ μόλις, LXVIII, 14. — 4. *Ex toto orbe Romano infinitas eo copias hominum transtulerat ad agros et urbes colendas.* Eutrop. VIII, 3. Les colons de provenance latine durent être de beaucoup les plus nombreux, puisque leur langue est restée dans le pays, et que l'on y trouve des *Augustales* qui ne se rencontrent que dans les provinces occi-

puissantes colonies : *Ulpia Trajana* à *Sarmizegetusa*, c'est-à-dire au centre du pays pour le mieux contenir, et à *Tsierna*, au voisinage du grand pont et des bains fameux de Méhadia, afin que ses légions eussent toujours libre entrée dans la province. Il en fonda deux autres sur la rive droite du Danube : *Œscus* (Gicen) et *Ratiaria*, près de Brsa-Palanca ; enfin il bâtit en face de l'embouchure de l'Alouta la ville de la Victoire, *Nicopolis*, qui a gardé ce nom[1]. A ces noms on pourrait joindre, si les ruines nous les avaient livrés, ceux d'un certain nombre de municipes, de bourgs, de forteresses et de camps retranchés[2], qui furent établis pour mettre en culture cette terre d'une inépuisable fécondité, exploiter les mines des Carpathes et assurer, par des garnisons bien placées, d'une part l'obéissance des nouveaux sujets, de l'autre leur sécurité contre les barbares du voisinage.

Entre ces villes, les deux légions laissées par Trajan dans la Dacie[3] ouvrirent des routes mesurées au cordeau comme celles du reste de l'empire et, dans l'intérieur des cités, s'élevèrent des autels, des temples, des amphithéâtres dont quelques-uns datèrent des premiers jours de la conquête, puisque, au bout d'un demi-siècle à peine, Antonin était obligé d'en reconstruire un qui tombait de vétusté[4]. Dans les montagnes de la Transylvanie se trouvaient des mines d'or. Trajan en organisa l'exploitation par d'habiles mineurs appelés de la Dalmatie[5], où l'on

dentales. Mais les incriptions montrent des Asiatiques, des Galates, des Cariens, etc., à Napoca, Sarmizegetusa, etc. (Cf. *C. I. L.*, t. III, p. 169 n°s 859, 860, 870, 882) et des Dalmates à *Alburnus major* (Verespatak) etc. Sur cette colonisation de la Dacie, Cf. Henzen, *Bullett.*, 1848, p. 129 et suiv. —1. Cf. *C. I. L.*, t. III, n°s 753, 1641 et p. 141, et Amm. Marc, XXVII, 4, 12. — 2. Voyez Francke, p. 158-178, la province de Dacie dans le *C. I. L.*, t. III, p. 161-261, et la *carte de Peutinger*, édit. Desjardins Des municipes de la Dacie furent plus tard élevés au rang de colonies : *Napoca* (Kolosvar ou Klausenbourg) sous Antonin ou Marc-Aurèle ; *Apulum* (Carlsbourg, dan la haute vallée du Marosch), peut-être sous Marc-Aurèle ; *Patavissensium vicus* (Thorda), sous Septime-Sévère. — 3. La *XIII^a Gemina* et la *I^a Adjutrix*. *C. I. L.*, t. III, n° 1628. — 4. *Vetustate dilapsum*, à Porolissum. *C. I. L.*, t. III, n° 836, en l'année 157. — 5. *Ibid.*, p. 213-4.

avait l'habitude de ces travaux [1], et qui nous ont laissé de nombreuses inscriptions mentionnant quelques-uns de leurs usages ou de leurs contrats [2]. Un commerce actif relia bien vite aux anciennes provinces cette terre barbare où l'on voit, comme dans les plus vieilles cités de l'empire, des colléges formés par des gens de métier, des sociétés de négociants étrangers établis dans les villes daciques, et jusqu'à des tombeaux d'hommes de Palmyre [3] ou de l'Iturée qui, entraînés par le service militaire ou le trafic, étaient venus tristement mourir si loin de leur soleil. Chose singulière ! aucune des inscriptions daciques qui nous fournissent ces détails ne mentionne d'anciennes divinités du pays ; mais il y est beaucoup question de dieux orientaux, de Mithra, de Sérapis, du Jupiter de Tavium (Galatie), de celui d'Héliopolis (Syrie), du Bonus puer (Posphorus), etc. [4]. Le courant de colonisation déterminé par Trajan et ses successeurs avait été si puissant que la population indigène, submergée, n'eut point la force de percer au travers de la société nouvelle qui l'enveloppait, et de lui faire accepter quelques-uns de ses dieux, comme il était arrivé en Gaule après la conquête de César.

Il faut donc reconnaître que les Romains, si l'on oublie la plèbe de Rome, écume de l'univers, avaient gardé dans leur décadence quelques-unes de leurs anciennes qualités. Au second siècle de notre ère, on aurait pu croire que ce peuple de laboureurs et de soldats qui, partout où il s'était établi, avait si fortement saisi la terre que sa trace y est encore, s'était épuisé à coloniser l'Italie, la Gaule, l'Espagne, l'Afrique. Et voilà que le vieux sang montre en-

1. Pline (*H. N.*, XXXIII, 21) parle d'une veine aurifère découverte en Dalmatie du temps de Néron, et qui rendait par jour 50 livres d'or. — 2. Cf. *C. I. L.*, t. III, p. 921-966, *Instrumenta Dacica in tabulis ceratis conscripta*. — 3. On a aussi des inscriptions funéraires de Palmyréens dans les oasis de l'Algérie. Cf. L. Renier, *Insc. d'Alg.*, n°s 1637, 1639, etc. — 4. *C. I. L. ibid.*, *passim*. A Aquincum, en Pannonie, on a trouvé une inscription en l'honneur de Baal. *Musée Épigr.* de Pest, par M. E. Desjardins, qui a relevé beaucoup d'inscriptions omises ou mal lues par Mommsen dans le t. III du *Corpus* de Berlin.

core sa vertu et sa fécondité : les colons de Trajan se sont assimilé l'ancienne population qu'on retrouve dans tous les villages valaques, où elle se reconnaît à la haute stature, au teint clair, à la chevelure blonde, aux mouvements calmes et lents des hommes du Nord, tandis que les descendants des colons ont conservé la taille courte, l'œil ardent, les cheveux noirs et la vivacité des hommes du Midi. Sous l'influence latine, ces éléments si contraires se sont combinés en un tout homogène. L'ancienne Dacie devint une Italie nouvelle ; malgré les innombrables invasions qu'elle a subies, elle s'appelle encore la Roumanie ; son peuple est le peuple roumain, et, des rives du Marosch à celles du Pruth, depuis le Danube jusqu'au sommet des Carpathes, on parle une langue latine. En songeant au peu de temps qu'il fallut pour opérer cette transformation, on est conduit à considérer cette latinisation de la Dacie comme la plus grande œuvre de colonisation que l'histoire connaisse. Quelle puissante vitalité dans cette race et que de grandes choses on aurait pu faire avec des peuples si malléables, en les unissant par des institutions générales qui leur auraient donné une vie commune !

Nous avons dit à peu près tout ce que les écrivains anciens rapportent de cette guerre. On en peut apprendre bien davantage de la colonne Trajane, qui est pour la vie militaire des Romains ce que Pompéi est pour leur vie civile : la représentation fidèle de choses disparues depuis dix-huit cents ans. Les bas-reliefs qui se déroulent en spirales gracieuses autour de son fût de marbre blanc nous montrent les armes et les costumes des légionnaires et des barbares, les engins de guerre, les camps, les attaques de forteresses, les passages de fleuve ; Trajan lui-même haranguant ses troupes ou pansant les blessés, et le roi des Daces se jetant sur son épée pour ne pas survivre à son peuple [1]. Ce monument de la gloire militaire de Rome a

1. M. Fröhner, *La colonne Trajane*, a essayé de refaire l'histoire des guerres daciques avec les bas-reliefs de ce monument. Mais s'ils sont une mine précieuse pour l'archéologue, s'ils fournissent de curieux renseignements pour les armes, les costumes, etc., si tous les détails de ces

duré plus que son empire et s'élève encore au milieu des débris du Forum de Trajan. Les siècles l'ont respecté, même les barbares, et il ne s'est pas trouvé une main sacrilége pour l'abattre, comme est tombé en des jours inexpiables un autre monument semblable, l'honneur et l'orgueil d'une cité qui, elle aussi, avait été reine du monde.

Pendant ces conquêtes du prince au nord, un de ses lieutenants, Cornelius Palma, sortait par la frontière orientale des anciennes limites de l'empire. Le grand désert qui s'étend de l'Euphrate à la mer Rouge enveloppe de ses vagues de sable et de ses nomades pillards la Syrie et la Palestine. Sur la lisière des terres cultivées et presque sous le même méridien, se trouvent la grande cité de Damas, que les Romains tenaient depuis longtemps dans une demi-dépendance, et les quatre villes de Bostra, Gérasa, Rabbath-Ammon (Philadelphie) et Pétra; celle-ci en plein désert, mais à distance égale de la mer Rouge et du lac Asphaltite, et sur la route des caravanes qui se rendaient de la vallée de l'Euphrate dans celle du Nil. C'était la résidence du roi des Nabatéens qui commandait jusqu'à Damas, mais aussi le repaire des bandits qui désolaient les riches pays du Jourdain et des coupeurs de routes qui inquiétaient les caravanes. Cornelius Palma s'empara de ces places (105[1]), réduisit le pays en province (*Arabia*) et fit de Bostra une colonie qui servit de quartier à la légion *IIIa Cyrenaica*. Ces villes y gagnèrent de la vie, de la richesse et une nombreuse population, surtout Pétra qui devint le centre d'un commerce considérable; et l'on vit les nomades, pris du goût des arts, décorer leurs cités de monuments dont les ruines, au milieu de ces solitudes, étonnent et charment le voyageur[2]. Ainsi dans le même temps Rome,

expéditions y sont fidèlement reproduits, deux éléments indispensables à l'historien y manquent : les indications de temps et de lieux qu'une inscription seule pouvait donner. On y compte jusqu'à 2500 figures. — 1. L'ère de la nouvelle province commence au 22 mars 106. — 2. Pour les ruines de Gérasa, voir le voyage dans le Haouran de M. Rey, avec les belles planches qui l'accompagnent. Celles de Pétra se trouveront dans l'ouvrage du duc de Luynes.

d'une main, abaissait les Carpathes, et de l'autre mettait son ineffaçable empreinte sur la face mobile du désert.

Ces conquêtes, surtout la première, produisirent à Rome un grand effet[1]. Depuis Auguste, l'empire ne s'était augmenté que de la Bretagne, sous Claude, et le triste prince n'avait gagné, au succès de ses lieutenants, ni gloire, ni popularité. Mais la double expédition conduite par Trajan lui-même dans un pays sauvage, la soumission d'un peuple redouté, les multitudes de colons qu'on voyait s'acheminer du fond des provinces vers ces terres fécondes et les aigles romaines planant au-dessus des Carpathes, en plein monde barbare, tout cela faisait ce qu'on appelle de la gloire, et ébranlait les imaginations déshabituées des spectacles virils. Le sénat décrétait, pour les généraux, des statues triomphales, pour le prince sa colonne, et les poëtes rêvaient de chants épiques en l'honneur de la Rome nouvelle. « Comment trouver, écrivait Pline à son ami Caninius, un sujet aussi riche, où la vérité ait plus l'air de la fable? Vous nous montrerez les eaux rejetées dans les plaines arides[2]; des ponts bâtis sur des fleuves qui n'en avaient jamais porté; des armées qui établissent leurs camps sur d'inaccessibles montagnes, et un roi plein de résolution contraint de quitter sa capitale et la vie[3]. » Mais, comme déjà l'esprit latin fléchissait, au moins dans les lettres, c'est avec le mètre et dans l'idiome d'Homère que Caninius se proposait d'écrire son poëme national; et Pline, pris de la même inquiétude que Boileau, ne trouvait à cela qu'une difficulté, celle de faire entrer dans des vers grecs des noms barbares.

1. On a beaucoup de médailles avec la légende : *la Dacie captive* et l'image d'une femme les mains liées derrière le dos, assise ou jetée sur des boucliers. Cohen, II, *Traj.*, n° 74. Une autre (n° 332), postérieure à la conquête, porte en légende : *Dacia Aug. prov. s. c.*, et montre la Dacie assise sur un rocher, tenant une enseigne surmontée d'une aigle; à gauche, un enfant qui tient des épis. Devant elle, un autre enfant qui tient une grappe de raisin. C'est la médaille de la colonisation. — 2. Allusion à quelque rivière que Trajan avait détournée de son lit pour une opération de guerre. — 3. *Ep.*, VIII, 4.

Cependant, lorsque le conquérant de la Dacie fut rentré dans la ville, on aurait pu croire, à regarder les choses du dehors, qu'il n'y avait à Rome qu'un sénateur de plus. C'est le mot de Martial, le poëte impur qui, appelant Domitien un dieu, ne donne même pas à Trajan le nom de seigneur. « Nous ne voyons plus un maître ici, s'écrie-t-il, mais le plus juste des sénateurs[1]. » Il discutait, en effet, avec ses collègues, légiférait ou jugeait avec eux[2]; il les laissait remplir, en toute liberté, leurs innocentes fonctions, même disposer, comme ils l'entendaient, de ces magistratures, idoles dorées toujours tenues en grande vénération, mais d'où la vie politique s'était retirée[3]. Pour faire arriver un plus grand nombre de sénateurs au consulat, Trajan nomma douze consuls chaque année et lui-même, durant son règne, ne prit que cinq fois les faisceaux, en se soumettant à toutes les formalités habituelles, même au serment prêté debout devant le consul en charge qui demeurait assis et dictait les paroles.

Pour les élections, il avait établi le scrutin secret, qui sauvegardait la dignité des sénateurs, puisque l'œil du prince ne pouvait plus marquer les opposants. Pline applaudit à cette réforme et en même temps la redoute[4]. Il a raison. Ce scrutin, bon pour les petits, dont il faut protéger la liberté, est mauvais pour les grands qui, par lui, échappent à la responsabilité de leur vote[5]. Il est vrai que les grands d'alors étaient bien petits. La première fois que

1. *Epigr.*, X, 12. — 2. Par exemple dans le procès de Marius Priscus, proconsul d'Afrique, poursuivi pour concussion. Pline et Tacite furent chargés par le sénat de soutenir l'accusation. Les débats durèrent trois jours et Trajan assista à toutes les séances, qui furent longues, car, une fois, Pline parla cinq heures. Priscus fut condamné à la relégation (déc. 99 et janv. 100). Pline fut encore chargé par le sénat de soutenir l'accusation portée par toute la province contre Cæcilius Classicus, proconsul de Bétique (101 ?). Sous Domitien, il avait fait condamner un autre proconsul de cette province, Bæbius Massa. *Ep.*, III, 4 et 9. En 103 ou 104, il défendit Julius Bassus, proconsul de Bithynie. — 3. Il faut, bien entendu, faire exception pour les magistratures civiles (*prætor urbanus, peregr., de fidei commissis*) et pour les fonctions administratives ou militaires des gouverneurs de province et des commandants de légion. — 4. *Ep.*, III, 20. — 5. Voyez ci-dessus, t. II, p. 73.

les sénateurs firent usage du mode nouveau de votation, on trouva sur plusieurs bulletins des plaisanteries, même de grossières impertinences : un d'eux portait le nom des protecteurs à la place du nom des candidats[1]. A ces révélations inattendues de l'urne au scrutin, le sénat retentit de clameurs indignées, et l'on appela toute la colère de l'empereur sur les coupables. Ils restèrent inconnus ; ces mauvais plaisants étaient sans doute des gens d'esprit qui, en public, jouaient très-gravement leur rôle, mais riaient, sous le masque, de la comédie qu'ils venaient représenter. Pline n'est pas de ceux-là : un homme aussi préoccupé de l'opinion gardait l'étiquette et le cérémonial jusque dans sa chambre à coucher, où, le soir même, il racontait la scène à un ami, en se demandant si de pareilles gens n'étaient pas capables de tout. Aussi, pourquoi trouble-t-on sa sérénité par de discordantes paroles ? Il admire consciencieusement son prince, et avec raison ; peu s'en faut même qu'il ne se croie revenu aux temps républicains. « Vous nous avez commandé d'être libres, s'écrie-t-il, nous le serons[2]. » On se laissait prendre à ces paroles, et quelques-uns se croyaient déjà revenus à l'ancienne république. Un secrétaire de l'empereur, Titinius Capito, mettait dans sa maison, à la place d'honneur, les images de Brutus, de Cassius et de Caton qui avaient cessé d'être séditieuses ; il écrivait l'histoire des grands citoyens immolés par la tyrannie, et il en faisait des lectures publiques, où accourait toute la haute société de Rome[3]. Mais des gens à qui il faut commander d'être libres ne le seront jamais. La liberté se prend, ou, ce qui vaut mieux, l'opinion l'impose : le peuple qui la recevrait par ordre ne serait ni digne, ni capable de la garder. En réalité, l'autorité de Trajan était aussi absolue que celle d'aucun de ses prédécesseurs. Pline, dans ses *Lettres*, où il n'est plus gêné par l'éloquence officielle, montre bien que Rome ne cessait pas d'avoir un maître. « Il est vrai, dit-il, que tout se fait à la volonté d'un homme qui, dans l'inté-

1. Plin., *Ep.*, IV, 25. — 2. *Paneg.* 56. — 3. Pl., *Ep.*, I, 17, VIII, 12.

rêt commun, prend pour lui seul tous les soucis, tous les travaux[1].» Il s'oublie même, dans le *Panégyrique*, jusqu'à faire du prince le propriétaire universel « qui peut disposer à son gré de tout ce que les autres possèdent[2]. »

Mais ce pouvoir, Trajan, sans hypocrisie ni feinte, et ceci le distingue d'Auguste, l'enveloppait des formes de la liberté, parce que la courtoisie était dans sa nature; parce qu'une seule chose le préoccupait, l'intérêt de l'État; parce qu'enfin, témoin de la lutte homicide de Domitien et de l'aristocratie, il se rappelait ce que cette guerre avait jeté d'odieux sur le prince, et ôté de force au gouvernement, en l'obligeant à dépenser, pour déjouer des complots véritables ou imaginaires, le temps, l'attention et les ressources que réclamait le service public. Laissons donc ces sénateurs inutiles sur leurs chaises curules, et voyons agir le prince.

Trajan est une des figures les plus sympathiques de l'histoire; s'il manque de la haute intelligence et de l'audace politique du réformateur qui reconstruit, il a la sagesse et la force qui consolident et conservent. Avec le miracle impossible d'une succession d'empereurs tels que lui, Rome était sauvée, parce que, dans les pays de pouvoir absolu, la puissance du prince pour le bien est égale à celle qu'il possède pour le mal. Dans ses jugements, on voit toujours l'esprit de justice; dans sa correspondance administrative, un parfait bon sens; dans sa vie privée, la modération et la retenue, sauf pour certains vices du temps[3]; au palais, l'économie; dans les travaux publics, la magnifi-

1. *Sunt quidem cuncta sub unius arbitrio, qui pro utilitate communi solus omnium curas laboresque suscepit* (IV, 20). — 2. ...*Cujus est quidquid est omnium, tantum ipse quantum omnes habet* (27). — 3. Fronto (*Ad. M. Anton de* Fer. Als. 3) dit de lui : *Summus bellator tam histrionibus interdum sese delectavit et præterea potavit satis strenue*, et Aur. Victor, est obligé *de Cæs.*, 13, de dire : *Curari vetans jussa post longiores epulas*. Il avait un autre vice du temps. Quand Julien le fait entrer dans l'assemblée des dieux, Silène, en le voyant, s'inquiète pour Ganymède: « le seigneur Jupiter, dit-il, n'a maintenant qu'à veiller sur celui qui nous verse à boire. »

cence; en tout, pour tous, la discipline, l'ordre et le respect absolu de la loi.

Ainsi, il s'opposait à ce que l'on prononçât une condamnation contre un absent involontaire ou sur de simples soupçons : « Mieux vaut, écrivait-il à Severus, laisser échapper un coupable que punir un innocent[1]. » C'était de la plus simple équité, et il n'y aurait pas à l'en louer si, bien souvent, on n'avait eu une conduite toute contraire. Pour les procès avec le fisc, il constitua un tribunal semblable aux autres, dont le juge était désigné par le sort, et où les parties avaient droit de récusation « Le pouvoir et la liberté, dit Pline, plaident au même forum, et, le plus souvent, ce n'est pas le fisc qui l'emporte, le fisc dont la cause n'est jamais mauvaise que sous un bon prince[2]. »

Souvent il venait siéger au milieu des juges, entendre les témoins et décider, fallût-il, comme dans le procès de Marius Priscus, rester trois jours entiers aux sénat, qu'il présidait en qualité de consul. Il recevait les appels de tous les tribunaux de l'empire et retenait les causes pour lesquelles on sollicitait son examen personnel. Pline nous a laissé le tableau d'une de ces assises impériales, dans une lettre charmante qui fait aimer celui qui l'écrivit, mais bien plus encore le prince au sujet duquel elle fut écrite. « J'ai été, dit-il, appelé par l'empereur au conseil tenu en sa maison de *Centum Cellæ*. On a jugé différents procès. Claudius Ariston, le premier des Éphésiens, avait été accusé par des envieux : il a été absous et vengé[3]. Le jour suivant, on a jugé la femme d'un tribun des soldats, Gallita, coupable d'adultère avec un centurion. Le mari en avait écrit au légat consulaire qui renvoya l'affaire au prince. Les preuves ne laissant pas de doute, César cassa le centurion et le condamna à la relégation. Restait sa complice. L'amour retenait le mari qui, content d'avoir éloigné un rival, gardait sa femme chez lui. On l'avertit qu'il devait poursuivre

1. *Dig.*, XLVIII, 19, 5. — 2. *Pan.* 36. — 3. C'est-à-dire le délateur puni. Je ne donne de cette lettre que ce qui a trait aux jugements.

le procès; il le fit à contre-cœur; et, malgré lui encore, elle fut condamnée aux peines portées par la loi Julia. L'empereur voulut que, dans le jugement, on rappelât le nom du centurion et la discipline militaire, de peur qu'il ne parût évoquer à lui toutes les affaires de ce genre[1].

« Le troisième jour, on examina les codicilles de Julius Tiron, qu'on disait faux pour une partie, et authentiques pour le reste. Sempronius Senecio, chevalier romain, Eurythmus, affranchi et procurateur du prince, étaient accusés de la falsification. Les héritiers, par une lettre commune, avaient demandé à l'empereur, durant son expédition dacique, de connaître lui-même de l'affaire. De retour à Rome, il leur donna jour pour les entendre. Quelques-uns, par respect pour un affranchi du palais, voulaient renoncer à l'accusation contre Eurythmus. « Je ne suis pas Néron, leur dit-il, ni lui Polyclète. » Deux héritiers seulement parurent et demandèrent que tous ceux qui avaient intenté l'accusation fussent obligés de la soutenir ou qu'il leur fût permis à eux aussi de l'abandonner. L'empereur parla avec beaucoup de douceur et de majesté, et l'avocat des accusés ayant dit que, s'ils n'étaient point entendus, ils seraient livrés à tous les soupçons : « Ce dont j'ai souci, répondit Trajan, ce n'est point que ces gens-là restent sous le coup des soupçons ou y échappent, c'est que moi je n'y tombe pas. » Alors se tournant vers nous : « Vous voyez ce dont il s'agit; que devons-nous faire? » Le conseil en ayant délibéré, le prince décida que tous les héritiers poursuivraient l'accusation ou donneraient les motifs de leur désistement; sinon qu'il les condamnerait comme calomniateurs. Vous voyez combien ces jours ont été honnêtement et utilement employés[2]. »

Il n'aimait pas les délateurs, quoique cette race fût à Rome une nécessité et que la loi les encourageât, en leur accordant, même dans les causes civiles, un quart de la fortune des condamnés (*quadruplatores*). Avec les mauvais

1. C'est comme *Imperator* ou chef de l'armée qu'il entendait juger cette cause. — 2. VI, 31.

princes, ils gagnaient bien davantage. Trajan, qui avait déjà chassé de Rome ceux qui s'étaient le plus compromis dans les accusations politiques, diminua beaucoup, pour les autres. les bénéfices de leur industrie en décidant que les citoyens en possession de biens caducaires, qui, de leur propre mouvement, le déclareraient au fisc avant l'introduction de toute instance, partageraient l'héritage avec lui. Il semble même avoir établi pour les délateurs une sorte de peine du talion[1]. Pline vient de montrer Trajan condamnant comme calomniateurs ceux qui accusaient sans prouver l'accusation; et la peine était grave : habituellement celle que l'accusé eût subie. « Qu'ils souffrent, dit Pline, ce qu'ils ont fait souffrir; qu'ils craignent autant qu'ils étaient craints[2]. »

La loi de majesté avait reçu une extension déplorable par l'autorisation accordée aux esclaves d'accuser leur maître : Trajan leur retira ce droit; du même coup il brisait une des armes de la tyrannie et ramenait la sécurité au sein des familles, car les riches n'allaient plus être entourés d'espions haineux, au fond de leurs demeures, jusque dans l'intimité et le secret de la vie privée. Il raffermit encore la discipline de l'esclavage et de la clientèle, en décidant, par un édit, que l'affranchi ou l'esclave qui aurait acheté ou obtenu d'un empereur, à l'insu du patron ou du maître, le droit complet de cité, par conséquent la libre disposition de ses biens, conserverait ce droit sa vie durant, mais à sa mort redeviendrait affranchi latin, de sorte que sa fortune fît retour à son ancien patron[3]. La législation ancienne condamnait à mort tous les esclaves du maître assassiné; elle fut aggravée par une constitution de Trajan qui, dans ce cas, soumit à la torture non seulement les affranchis testamentaires, mais ceux qui ayant reçu, du vivant du maître, la liberté, possédaient en totalité ou en partie la cité romaine[4]. Ce prince ne ressentait

1. C'est l'avis de Bach, *De leg. Traj. imp.* comment. — 2. *Pan.*, 35. — 3. Mart., X, 34. Cf. Pl., *Ep.*, X, 4 et 6. — 4. Pl., *Ep.*, VIII, 14 et *Dig.*, XXIX, 5, 10, § 1.

donc pas le contre-coup des doctrines qui ébranlaient alors l'esclavage : il conservait l'ancienne institution, et cependant il n'entendait pas qu'on l'altérât frauduleusement. Quantité d'enfants nés libres étaient exposés ou volés et servaient comme esclaves; il leur reconnut le droit perpétuel de revendiquer leur liberté, sans avoir à la racheter pour les aliments qu'ils avaient reçus [1].

Avec ce même esprit de justice, il porta une atteinte légitime à l'autorité paternelle, en forçant le père qui avait maltraité son fils à l'émanciper et à renoncer à son héritage [2]. Il semble qu'on doit aussi faire remonter à lui la création du *curator rei publicæ*, fonction excellente dans les limites qu'il lui donna, mauvaise pour l'indépendance municipale, quand on en eut fait la première charge dans les cités. Du moins, c'est dans une inscription du règne de Trajan qu'on trouve la plus ancienne mention de ces magistrats extraordinaires nommés par l'empereur pour surveiller l'administration financière des municipes [3]. Trajan en donna un à Bergame qui, à partir de ce jour, se trouva en tutelle, puisqu'elle ne put, sans l'autorisation de son curateur, aliéner une partie de son domaine, ou même entreprendre une construction de quelque importance. La ville avait sans doute sollicité elle-même cette intervention du prince, comme on verra plus loin Apamée demander à Pline de vérifier ses comptes. Il était bon d'envoyer à Bergame un commissaire temporaire, avec une mission spéciale; il sera mauvais de créer, comme on le fera plus tard, une fonction permanente qui finira par supprimer l'autonomie administrative des cités.

Durant son règne de dix-neuf ans, il n'augmenta aucun tribut, en diminua plusieurs [4], ne confisqua aucune fortune et n'exigea aucun legs. « Les citoyens eurent enfin la sécurité pour leurs testaments, et le prince ne

1. Pl., *Ep.*, X, 72. — 2. Dig., XXXVII, 12, 5. Il accorda au pupille une action en indemnité contre le magistrat qui n'avait pas apporté le soin convenable au choix de ses tuteurs (*tutelle dative*). *C.* V, 75, 5. — 3. Léon Renier, *Mélanges d'épigraphie*, p. 41, et Orell., 3898 — 4. Pl., *Pan.*, 41.

fut plus, à cause de son nom inscrit ou oublié sur l'acte testamentaire, l'héritier unique de tout le monde [1]. » Il refusa les présents autrefois volontaires, à présent obligatoires, qu'on était censé offrir au prince comme « don de joyeux avénement, » et il remit les impôts arriérés. Cela avait été fait par plusieurs de ses prédécesseurs; mais il abolit la distinction qu'Auguste avait mise, par la loi du vingtième, entre les anciens et les nouveaux citoyens. Ceux qui étaient arrivés au droit de cité par les privilèges du Latium ou qui l'avaient obtenu des princes sans recevoir en même temps le *jus cognationis*, étaient considérés comme des étrangers au sein de leur famille et soumis, lorsqu'ils recueillaient une succession, au payement des droits, fussent-ils père, fils ou frère du mort. Beaucoup de petits héritages furent en conséquence exemptés des droits de transmission [2], comme nous dispensons dans les grandes villes les petits loyers de l'impôt. C'était une diminution de recette; mais en même temps l'empereur chargeait une commission sénatoriale de rechercher les moyens de restreindre les dépenses publiques [3], et nous sommes assurés qu'avec une ferme volonté, comme était celle de Trajan, la commission a rempli son office.

Il est curieux, en effet, de voir avec quelle facilité se relevaient les finances de l'empire, dès qu'un prince intelligent arrêtait les folles prodigalités. On sait les embarras financiers de Domitien et de Nerva; voici cependant que, grâce à l'ordre mis en tout, à l'économie dans les dépenses de luxe et d'apparat, leur successeur est en état de faire d'immenses travaux, une grande guerre, de magnifiques constructions, tout en diminuant les impôts, et qu'il lui reste encore des ressources pour créer la plus belle institution de l'empire.

Nerva, quelques mois avant sa mort, avait résolu d'aider les parents pauvres de condition libre à élever leurs

1. *Pan.* 43. Cf. Suet. *Cal.* 38; *Ner.* 31, 32. — 2. *Pan.*, 37-40. — 3. *Minuendis publicis sumptibus.* Pl., *Ep.*, II, 1, et *Pan.*, 62.

enfants, pour « assurer, comme le dit une inscription, l'éternité de l'Italie[1]. » Trajan reprit ce dessein et lui donna de grandes proportions. Dès l'année 100, cinq mille enfants reçurent à Rome l'assistance de l'État[2]. L'inscription de *Velleia*, une des plus longues qui nous restent, et la *table alimentaire des Bæbiani* permettent de retrouver le mécanisme ingénieux qu'il imagina[3]. Le moyen employé consistait en une double opération habilement combinée pour assurer l'avenir de l'institution contre les caprices précipités d'un gouvernement moins généreux. Le fisc prêtait sur hypothèques, par l'intermédiaire du corps municipal, de l'argent à certains propriétaires pour l'amélioration de leurs fonds, et les intérêts payés par ceux-ci au taux modique de 5 p. 100, quelquefois même de 2 1/2[4], fournissaient les ressources à l'aide desquelles on constituait une sorte de caisse de bienfaisance. Ainsi, d'après la table de *Velleia*, 51 propriétaires avaient reçu, pour des biens ayant dix à douze fois la valeur du prêt hypothécaire[5], une somme de 1 116 000 sesterces (278 000 francs), dont l'intérêt annuel, 55 800 sesterces (13 950 francs) servait à l'entretien

1. Celle qui est relative à Pomponius Bassus, *ap.* Orelli, n° 784. « *Qua æternitati Italiæ suæ prospexit..... ita ut omnis ætas curæ ejus merito gratias agere debeat.* » — 2. Pl., *Pan.*, 28. Pour les distributions on conservait encore à Rome l'usage des listes établies par César, sur lesquelles on inscrivait des noms nouveaux au fur et à mesure des vacances, *in locum erasorum;* mais Trajan établit que la part des malades et des absents serait mise en réserve jusqu'à ce qu'ils pussent venir la prendre. *Pan.*, 25. Ces distributions n'étaient point faites à titre gratuit; mais il est probable qu'un certain nombre de citoyens pauvres recevaient des billets (*tesseræ*) de gratuité absolue. Pour appliquer à Rome l'institution des *pueri alimentarii* dont il n'est question dans aucun monument, le Panégyrique de Pline excepté, il aura suffi de mettre ces enfants au nombre de ceux qui recevaient la *tessera* de gratuité. — 3. Elle a été trouvée en 1747 aux environs de Plaisance. et contient 630 lignes en 7 colonnes; en 1832 on en découvrit une autre à Campolattari près de Bénévent : *Tabula alimentaria Bæbianorum.* La première est de l'an 104, la seconde de l'an 101. — 4. L'intérêt habituel était de 12 p. 100 dans les provinces : *Duodenis assibus.* Pl., *Ep.* ,X, 62. Il resta à ce taux de Sévère à Justinien. Il n'était en Italie que de 6. *Colum.* III, 3 et Pl., *Ép.*, VI, 18. — 5. C'est du moins le rapport qu'on trouve le plus souvent dans les tables de *Velleia* et des *Bæbiani.*

de 300 enfants : 264 garçons et 36 filles. Les garçons recevaient par an 192 sesterces (48 francs), les filles, 144 (36 francs)[1]. Les enfants naturels avaient moins : les garçons, 144 sesterces, les filles, 120; mais sur les 300 assistés de *Velleia* on ne comptait que deux enfants naturels, un garçon et une fille. On doit remarquer que l'allocation avait été calculée de manière à ne pas dispenser la famille de ses devoirs, et d'autres documents donnent à penser que la fondation était faite pour un nombre déterminé d'enfants, nombre qui ne variait pas tant que la fondation n'était pas accrue[2].

1. Je mets le sesterce à 25 centimes ; c'est environ la valeur que lui donnent, pour ce temps, Dureau de La Malle, Hultsch, Friedlander et Mommsen, mais cette valeur est peut-être un peu trop forte. — 2. Francke, *Gesch. Trajan's* p. 413 compte pour toute l'Italie 300 000 enfants assistés, mais Pline n'en donne que 5000 pour Rome, au commencement du règne, il est vrai ; si la capitale n'en avait pas davantage, l'Italie entière en avait beaucoup moins que ne le croit l'auteur allemand, dont les calculs sont d'ailleurs faussés dès le point de départ par cette donnée, qu'il accepte *a priori*, que toute l'Italie, avec ses montagnes, ses marais, ses solitudes, était peuplée comme la riche vallée du Pô, où se trouvaient les cantons dont il est question dans la table de Velleia. Il pense, en outre, avec Muratori que l'argent avait alors dix fois la valeur d'aujourd'hui, ce qui le fait arriver à des sommes fabuleuses pour le capital engagé par Trajan dans cette fondation. Mais Pline (*H. N.* XVIII, 20, 2) donne pour prix moyen de la farine en son temps 40 as ou 10 sesterces le *modius*. Il ajoute que le modius (en litres 8,67) fournissait 26 à 27 livres de pain. La livre romaine étant de 316 grammes, il en résulte que pour 10 sesterces on avait alors 8800 grammes de pain et pour 192 serterces, subvention annuelle d'un garçon, 188 kilogrammes par an, soit 463 grammes par jour. M. Dureau de la Malle, *Économie politique des Romains*, I, p. 110, et Jacob, *Precious metals*, I, 165, croient que la valeur de l'argent, relativement au prix moyen du pain était à peu près la même à Rome, au temps de Claude et de Titus, qu'aujourd'hui. Cependant il résulte des chiffres donnés par Pline que 463 grammes de pain coûtaient alors un peu plus d'un demi-sesterce, ou en poids d'argent 13 centimes, ce qui met les 500 grammes à 0,14^{c}, tandis qu'ils sont en moyenne chez nous à 0^{c},20 ; d'où il ressortirait une différence de plus d'un quart dans la valeur potentielle de l'argent aux deux époques. Je ne crois donc pas aux chiffres de Francke et je me garderai bien d'en donner d'autres, trop d'éléments nous manquant pour le calcul. Une seule chose est certaine, c'est l'assistance donnée aux enfants des citoyens en Italie, et cela nous suffit. Cependant j'ajouterai d'abord que cette assistance variait suivant les localités : ainsi, à Velleia, 16 sesterces par mois ; à Terracine, 20 ; ensuite qu'en ce temps-là un pauvre diable se tirait d'affaire avec

A première vue on serait tenté de croire que cette institution est née du sentiment de charité que la philosophie et le christianisme infiltraient au cœur de la société païenne. Mais en considérant que parmi les enfants secourus se trouvait seulement un dixième de filles, il faut reconnaître que la loi alimentaire de Trajan avait le même but que les lois d'Auguste *de prole augenda*[1] : elle était un encouragement donné à la population libre, et on se rappelle que déjà le premier empereur avait admis, à Rome, les enfants à ses distributions. Pline montre clairement le caractère de la nouvelle institution : « Ces enfants sont élevés aux frais de l'État pour en être l'appui dans la guerre, l'ornement dans la paix. Un jour, ils rempliront nos camps, nos tribus et d'eux naîtront des fils qui n'auront plus besoin de cette assistance[2]. » Mais ailleurs il ajoute : « L'homme vraiment libéral donne à sa patrie, à ses proches, à ses amis pauvres.... Il recherche ceux qui sont dans le besoin, les secourt, les soutient et se fait d'eux une sorte de famille[3] ». Trajan lui-même réprimandait les villes qui dépensaient follement leurs revenus au lieu de secourir leurs pauvres[4]; et l'extension donnée à l'institu-

un demi-sesterce par jour. Sénèque engageant Lucilius à vivre de temps à autre de pain dur et bis, *panis durus ac sordidus,* pour s'exercer à la pauvreté volontaire, lui dit : « Il ne t'en coûtera que 2 as pour être rassassié, *dipondio satur.* » (*Ep.* 18). Épicure arrivait même à se suffire certains jours avec moins d'un as, mais il fallait à son disciple Métrodore, qui n'avait pas encore atteint à l'état de perfection du *magister voluptatis,* un as entier. *Ibid.* Ailleurs (*Ep.* LXIII) il nous apprend que le salaire d'un acteur jouant les grands rôles, mais de condition servile, était de 5 *modii* et de 5 deniers par mois, c'est-à-dire, par jour, d'un peu plus d'un kilog. de pain $\frac{38}{30}$ et de 2 as 1/2 $\frac{80}{30}$. De tout cela il résulte qu'avec 64 ou 80 as par mois, un enfant de famille pauvre pouvait vivre. Malgré le caractère du *Satyricon,* il n'est pas interdit de tenir un certain compte de ces mots de Pétrone : « Alors un pain d'un as suffisait pour deux ; aujourd'hui les pains d'un as ne sont pas plus gros que l'œil d'un bœuf. » — 1. Voy t. III, p. 213 et suiv. Tacite se plaint de la diminution de la classe des hommes libres en Italie, *minore in dies plebe ingenua, Ann.* IV, 27. — 2. *Pan.* 28. — 3. *Ep.* IX, 30 ; X, 94. — 4. Par exemple à Amisus où il voulait qu'une partie des revenus fût employée *ad sustinendam tenuiorum inopiam.* Pl., *Ep.*, X, 104. Une femme

tion alimentaire par ses successeurs, les fondations que firent les particuliers avaient certainement aussi pour motif une idée de bienfaisance, qu'on pourrait retrouver encore dans le très-ancien usage des sportules accordées aux clients et des distributions de terres ou de blé faites aux pauvres de Rome, dès l'époque républicaine [1].

Il est à noter que si, par la combinaison que Trajan avait imaginée, l'État perdait l'intérêt de son argent qu'il n'est pas tenu de faire valoir comme un usurier, il conservait le capital qui, passant d'un propriétaire à l'autre, portait la fécondité dans les campagnes. L'agriculture défaillante de l'Italie était secourue [2] en même temps que les familles pauvres, et le gouvernement espérait que celles-ci, soutenues à propos, s'élèveraient dans leur condition, de sorte que beaucoup d'entre elles, à la seconde génération, n'auraient plus besoin d'assistance.

Nos sociétés modernes, travaillées du même mal que l'empire romain, le prolétariat, n'ont encore rien imaginé d'aussi large et ajoutons d'aussi habilement conçu que la loi alimentaire de Trajan; car elles n'ont pour les enfants pauvres qu'un petit nombre de salles d'asile et la gratuité trop restreinte de l'école.

On ne peut affirmer que l'institution ait été établie par mesure générale dans l'Italie entière; mais des médailles, des inscriptions, même des sculptures permettent de la retrouver en beaucoup de lieux. Ainsi, les bas-reliefs de l'arc de Bénévent représentent des hommes portant de jeunes garçons sur leurs épaules, et quatre femmes, la

d'Alexandrie ayant donné le jour, en une seule fois, à trois garçons et à deux filles, Trajan se chargea de les élever. Phlégon, XXIX. — 1. On lit déjà dans une inscription du temps d'Auguste : ...*hominis boni, misericordis, amantis pauperes*. Henzen, *Ap.* Orell. n° 7244. Le centurion Corneille, dans les Actes des Apôtres, était loué avant sa conversion pour ses aumônes aux pauvres. Cf. Egger, *Mém. d'H. A.* 352. — 2. Une autre mesure favorable à la propriété en Italie, sans l'être toujours à son agriculture, fut l'édit qui obligea les provinciaux candidats aux magistratures, d'avoir un tiers de leurs biens fonds en Italie. Pl. *Ep.* VI, 19. C'était une prescription d'une loi de César et d'une autre de Tibère. Cf., ci-dessus, t. III, p. 430 et 485. Cet édit fut renouvelé par Marc Aurèle qui n'exigea que le quart. Capit. *in Marco*, II.

tête ornée de couronnes murales, qui conduisent vers Trajan des jeunes filles. Ces femmes sont-elles l'image de quatre villes du voisinage ou le symbole de toutes les cités d'Italie qui avaient profité du même bienfait? La seconde hypothèse est la plus vraisemblable et Dion la confirme [1].

Des cités provinciales, de riches particuliers suivirent l'exemple donné par les empereurs [2], et cette société païenne

1. LXVIII, 5. Cf. Rossini, *Gli archi trionfali*, tav. 38-43, et une médaille (Cohen, II, *Trajan*, n° 373) qui représente Trajan debout tenant un sceptre surmonté d'un aigle et relevant l'Italie à genoux; entre eux, deux enfants tendant les mains, et pour légende : REST. ITALIAE. Cf. *Id.* n°s 13, 14, 299-304. — 2. Les successeurs de Trajan conservèrent et développèrent cette institution. Hadrien, dit Spartien, 7 : *pueris ac puellis.... incrementum liberalitatis adjecit*; et il décida que la pension alimentaire serait continuée aux garçons jusqu'à dix-huit ans, aux filles jusqu'à quatorze (Dig., XXXIV, 1, 14). Antonin augmenta, en l'honneur de sa femme, le nombre des jeunes filles assistées, *Faustinianæ* (Capit. 8). On a des inscriptions au nom des *pueri et puellæ alimentarii* de Cupra Montana en l'honneur d'Antonin, d'Urbinum et de Ficulnea en l'honneur de Marc-Aurèle. Capitolin (26) dit de ce prince : *de alimentis publicis multa prudenter invenit*, et, comme son prédécesseur, à la mort de la seconde Faustine, *novas puellas Faustinianas instituit.* Alexandre Sévère institua aussi, au nom de sa mère Mammée, des *Mammæanas et Mammæanos* (Lamp. 57). L'exemple des empereurs fut suivi par les citoyens riches; ainsi Pline (*Epist.*, VI, 18 et I, 8) constitua sur une de ses terres, en faveur de Côme, sa ville natale, une rente perpétuelle de 30 000 sest. *in alimenta ingenuorum;* Cælia Macrina légua un million de sest. pour entretenir cent enfants, à Terracine (Borgh., *OEuv.* t. IV, p. 269, avec les annotations de son savant éditeur, M. L. Renier, qui était seul capable de corriger Borghesi) ; à Sicca, un citoyen donna à la ville 1 300 000 sest. pour que, avec l'intérêt à 5 pour 100, on nourrisse chaque année 300 garçons et 200 filles de trois à quinze ans, choisis par les duumvirs en exercice, dans les familles non-seulement des *municipes,* mais aussi des *incolæ* établis dans la cité. Chaque garçon recevait 2 den. et demi par mois; chaque fille, 2 den., et la liste des assistés devait être tenue au complet (Guérin, *Voy. en Tunisie*, t. II, p. 59, n° 234), etc. On trouve à Curubis, en Afrique, un *curator alimentorum.* Cf. pour d'autres exemples Henzen, *Tab. alim.*, p. 16 et suiv. Cet usage était même ancien : un contemporain d'Auguste, Helvius Basila, *Atinatibus sestertium quadringenta millia legavit ut liberis eorum ex reditu, dum in ætatem pervenirent, frumentum et postea sestertia singula millia darentur* (Orell. 4365). Dans chaque ville un *quæstor alimentorum* administrait la caisse de cette institution. Il semble que Marc-Aurèle ait créé, pour la surveillance générale de ce service, des *præfecti alim.*, qui furent de grands personnages, anciens consuls et gouverneurs de province: *præf. alim. per Æmiliam; præf. alim. viæ Flaminiæ,* etc. Voy. Borghesi, *Œuvr.* t. IV, p. 135 et suiv. On trouve encore en 238 à Sarmizegetusa, un procurateur de Dacie

qui adoucissait le sort de l'esclave, se préoccupait de la misère de ses pauvres et enseignait, avec Épictète et Marc-Aurèle, les plus beaux préceptes de morale, montra avant de périr qu'elle avait en elle des forces de renouvellement capables de la sauver, si ses mauvaises lois politiques ne l'avaient perdue.

Au nombre des mesures de bienfaisance prises par Trajan, il faut compter la colonisation de la Dacie, exécutée sur une si vaste échelle que la race latine garde encore l'immense contrée dont elle prit alors possession. Pour qu'il en ait été ainsi, on est obligé d'admettre que le nombre des colons fut considérable et on ne peut supposer qu'ils aient été pris parmi les riches. Ce fut donc une très-large distribution de terres faite, à l'exemple de Rome républicaine, aux indigents de l'empire. En donnant les terres, on dut donner aussi les outils, les semences, le bétail et toutes les choses nécessaires à un premier établissement, sous un climat rigoureux pour des Méridionaux. Les dépouilles des Daces servirent à ces avances et nombre de villes furent délivrées d'une partie de leurs pauvres[1].

On n'oserait dire que Trajan ait établi la liberté du commerce des grains et, par conséquent, provoqué une baisse dans le prix du blé, ou une plus égale répartition; du moins les mesures indiquées par Pline devaient tendre à ce résultat[2], et furent un bienfait.

qui avait été vers 220 : *procurator ad alimenta per Apuliam, Lucaniam et Bruttios.* C. I. L., t. III, n° 1456. D'après les inscriptions, l'institution de Trajan semble avoir duré jusqu'à Dioclétien; les malheurs de cette époque la firent disparaître. Constantin, en 315, essaya de combattre les progrès redoutables de la misère par la charité. Sa loi (code Théod., XI, 27, 1) prescrivait des aumônes, mais ne faisait pas revivre la grande institution des Antonins. Cf. Naudet, *Des secours publics chez les Romains*, dans les *Mém. de l'Ac. des Insc.* t. XIII, au ch. IV, qui, écrit depuis quarante ans, est encore rigoureusement exact; Henzen, *Tabula alim.* p. 28 (1844) avec les *Additamenta* de 1849 ; Er. Desjardins : *De tabulis alim.* 1854. — 1. Quand Trajan éleva *Petovium* au rang de colonie, il y envoya des vétérans *missione agraria* qui furent de véritables colons au sens ancien du mot. *C. I. L.* III, n° 4057. — 2. *Pan.* 29-32.... *emit fiscus quidquid emere videtur*; *inde copiæ, inde annona, de qua inter licentem vendentemque conveniat; inde hic satietas, nec fames usquam.* Il réorganisa à Rome le collége des boulangers, et les

Trajan honora son règne par de grands travaux publics, autre façon de donner du pain aux pauvres. Apollodore de Damas, l'audacieux constructeur du pont sur le Danube, écrivit en marbre la grande page d'histoire qui se déroule autour de la colonne sous laquelle le prince se fit préparer un tombeau, et il bâtit un nouveau forum qui par sa splendeur éclipsa tous ceux des Césars. Deux siècles et demi plus tard, Constance le contemplait avec admiration et Ammien Marcellin l'estimait « le plus magnifique ensemble de constructions qui fût sous le soleil[1]. » Avec son arc de triomphe, son temple alors consacré à la divinité de Trajan, ses deux bibliothèques pour les livres grecs et pour les livres latins, sa basilique aussi vaste à elle seule que l'ancien forum romain, ses immenses portiques surmontés d'un peuple de grands hommes, en marbre et en bronze, qui formaient au héros impérial comme une garde d'honneur rangée autour de sa statue équestre et de sa colonne triomphale, Trajan avait vaincu Auguste en magnificence.

Rome dut à ce grand bâtisseur[2] bien d'autres embellissements; notons seulement un dixième aqueduc qui conduisit sur le Janicule l'eau du lac *Sabatinus* (lago di Bracciano)[3].

Les deux meilleurs ports de l'Italie que la nature n'ait point faits toute seule sont l'œuvre de Trajan et subsistent encore : sur l'Adriatique, celui d'Ancône où un arc de triomphe, en marbre blanc, rappelle le bienfaiteur de la ville et humilie de son élégance l'arc qu'on a eu l'imprudence de dresser dans le voisinage au pape Clément XII; sur la mer de Toscane, celui de Civita-Vecchia (*Centum Cellæ*), qui lui dut tout. Pour activer les travaux, il s'y était bâti une villa; Pline, qui y passa plusieurs jours, montre les navires allant incessamment précipiter à la mer des rocs entiers pour former, en avant du port et de ses deux môles, une digue contre laquelle la mer brisait avec

règlements qu'il lui donna furent si sages qu'Aurélius Victor a pu dire (*de Cæs.* 13) que Trajan avait par là *annonæ perpetuæ mire consultum.* — 1. XVI, 16. *Singularis sub omni cælo structura.* — 2. *Orbem terrarum ædificans.* Eutr. VIII, 2. — 3. Becker, *Alterthümer,* I, 706.

fureur [1]. De grands travaux d'assainissement furent entrepris par toute l'Italie, et le célèbre Galien, qui fut presque contemporain, en vante les heureux effets pour la santé publique [2].

Dans les provinces il surveilla et contint les gouverneurs : c'était de tradition impériale; un proconsul d'Afrique fut banni comme concussionnaire; un gouverneur de la Bétique, dépouillé de ses biens pour la même cause; tous sentirent que, sous un tel prince, il fallait absolument s'occuper de l'intérêt public et point d'autre chose. Aussi, partout s'exécutaient des travaux utiles. En Égypte, Trajan fit des réparations si considérables au *Ptolemæus amnis*, entre le Nil et la mer Rouge, que ce canal porta désormais son nom, Τραϊανὸς ποταμός. C'était donner de nouvelles facilités au commerce et surtout à l'exploitation des belles carrières de porphyre et de granit du Djebel Dokhan et du Djebel Fateereh, au voisinage des ports de Myos Hormos et de Philotera, de sorte que les colonnes qu'on en tirait arrivaient facilement à Rome et dans toutes les cités maritimes de l'empire [3].

On a vu qu'il jeta deux ponts permanents sur le Rhin et le Danube; ils ont disparu, comme ceux qu'il construisit pour tenir toujours ouverts aux légions les pays situés au delà du Tigre et de l'Euphrate; mais celui d'Alcantara sur le Tage existe encore, haut de 60 mètres et long de 188 [4]. Cette fois Trajan n'eut qu'à seconder le zèle des provinciaux en envoyant un de ses meilleurs architectes à plusieurs

1. Il répara encore à Ostie, le port de Claude, dont les magasins furent mis en communication avec le Tibre par un canal; mais là tout a été ensablé par le Tibre. Ostie est aujourd'hui à six kilomètres et demi de la mer. Canina, *architettura Rom.* III, 182. — 2. *De meth. medendi*, IX, 8. — 3. Letronne, *Insc. gr. et rom. d'Égypte*, I, 195 et 420. Au Djebel-Fateereh ou *mons Claudianus*, dans la chaîne Porphyritique. Plusieurs inscriptions prouvent que Trajan donna une grande impulsion aux travaux des carrières. *C. I. L.*, t. III, n. 24 et 25 et Letronne, *Insc. d'Ég.*, 39-42. Au Djebel-Fateereh, à dix lieues de la mer Rouge, on a trouvé, gisant à terre, des monolithes longs de dix-huit mètres sur huit mètres de circonférence. — 4. *C. I. L.* t. II, n. 759, 762. Celui de Chaves (*Aquæ Flaviæ*) sur le Tamago, en Galice, existe aussi. *C. I. L.* t. II, n. 2478.

cités lusitaniennes qui s'étaient cotisées pour les frais de cette colossale construction : preuve nouvelle de la prospérité des provinces à cette époque et de la facilité qu'on aurait eu à mettre en commun les intérêts de leurs habitants. D'autres inscriptions, en grand nombre, montrent que les routes étaient aussi faites ou réparées aux dépens des municipes dont elles traversaient le territoire, quelquefois avec une subvention du fisc. Ainsi furent améliorées en Italie presque toutes les anciennes voies; quant à celle de Bénévent à Brindes et à la portion de la voie Appienne qui traversait les marais Pontins, Trajan les répara à ses frais.

A l'imitation de la capitale, dont l'exemple est toujours si facilement suivi, les cités provinciales dépensaient des sommes énormes pour s'embellir. Où les trouvaient-elles? Le prince venait de leur ouvrir une source nouvelle et abondante de revenus. L'ancienne jurisprudence considérant les villes, ainsi que les colléges et les associations, comme des « personnes incertaines » ne les croyait pas capables de recevoir un legs [1]. Le sénatus-consulte Apronien, rendu sous Trajan [2], leur permit de recueillir des successions par la voie des fidéicommis, dernière gêne qui disparaîtra sous Hadrien [3]. Alors la cité deviendra une personne civile, ainsi que l'est notre commune française; mais entre les deux époques existe une grande différence : le patriotisme municipal était, en ce temps-là, bien autrement énergique qu'aujourd'hui, et il n'y avait point de congrégations religieuses qui attirassent à elles les libéralités des mourants, de sorte que les donations seront très-abondantes et iront directement à la cité pour servir à ses besoins, souvent aussi à ses plaisirs [4]. Voilà comment tout l'empire à l'époque

1. Ulp., *fr.* XXII, 5. — 2. Cf. Francke, p. 491. — 3. Paulus, Dig., XXXVI, 1, 26; Cod. VI, 24, 12 et Ulp. *fr.* XXIV, 28 : *Civitatibus.... legari potest ; idque a D. Nerva introductum, postea a senatu, auctore Hadriano, diligentius constitutum est.* — 4. Paulus (Dig., XXX, fr. 122) dit : *civitatibus legari potest quod ad honorem ornatumque civitatis pertinet. Ad ornatum, puta quod ad instruendum forum, theatrum, stadium legatum fuerit. Ad honorem, puta quod ad munus edendum, venationemve, ludos scenicos, ludos circenses relictum fuerit, aut quod ad divisionem singulorum civium, vel epulum re-*

des Antonins put se couvrir d'aqueducs, de thermes, de théâtres, de ponts et de routes où circulait la poste impériale qui venait d'être réorganisée[1]. On faisait remonter justement au prince l'honneur de cette impulsion donnée aux travaux publics, et tant de monuments, des bords du Tage à ceux de l'Euphrate, portaient la date de son règne, que Constantin, importuné de retrouver partout ce nom, comparait Trajan à la pariétaire qui s'attache à toutes les murailles. Mais ces temples, ces basiliques, ces ponts, ces aqueducs, il les avait bâtis, ou en avait provoqué la construction, et il ne les avait pas décorés de dépouilles enlevées à d'autres, tandis que Constantin déroba les bas-reliefs de l'arc de Trajan pour orner celui qu'il se fit élever à Rome et qu'il ne sut pas achever.

Cependant il se trouva des gens pour conspirer contre lui, tant l'aristocratie romaine avait de peine à se déshabituer de complots, même sous le prince qui lui témoignait tant d'égards. Crassus essaya de l'assassiner. Trajan refusa de s'occuper de cette affaire; il laissa le sénat instruire, juger et faire exécuter la sentence qui n'emportait que le bannissement : Crassus est le seul membre du sénat qui fut frappé sous ce règne[2].

Le prince qui mieux que tout autre méritait un historien n'en a pas[3], et l'on ne sait plus rien, lorsqu'on a épuisé

lictum fuerit. Hoc amplius, quod in alimenta infirmæ ætatis (puta, senioribus, vel pueris, puellisque) relictum fuerit. — 1. Elle était à la charge des cités. Nerva, en 97, avait déchargé de cet impôt les villes d'Italie (Cohen, *méd. imp.* I, *Nerva*, n° 122. Trajan paraît avoir amélioré le service en corrigeant les abus, c'est-à-dire l'usage que les particuliers faisaient du *cursus publicus* dans un intérêt privé. Cf. Pl., *Ep.*, X, 62 et 120. Le passage d'Aur. Vict. *Cæs.*, 13, se comprend mal. — 2. .... *unus senator damnatus per senatum*, dit Eutrope VIII, 2, *ignorante Trajano*. Il avait des complices qu'on bannit, ou il se forma d'autres complots. Du moins, au commencement du règne suivant, un ami d'Hadrien l'engageait à se défaire d'un Laberius Maximus, qui était exilé dans une île, comme suspect d'avoir aspiré à l'empire, et de Crassus Frugi, qui fut mis à mort pour avoir quitté son lieu de relégation. Spart. *Adr.* 5. — 3. Il en a eu, mais nous les avons perdus. Les ouvrages de Marius Maximus, de Fabius Marcellinus, d'Aurélius Vérus et de Statius Valens, qui avaient écrit sa vie, sont perdus, comme les treize premiers livres d'Ammien Marcellin, dont l'*Histoire des Empereurs*, faisant

l'étude des monuments, des inscriptions, des médailles et de quelques rares fragments épars çà et là dans les abréviateurs. Cependant il nous reste de ce temps un document précieux pour connaître, par un exemple pris sur le vif, l'état des provinces, le rôle du légat, la part du prince dans l'administration générale et ce que les villes avaient déjà perdu d'indépendance[1] : c'est la correspondance de Pline et de Trajan. Écoutons ce curieux dialogue qui s'établit à cinq cents lieues de distance entre l'empereur dans sa capitale et le gouverneur d'une de ses plus lointaines provinces, la Bithynie. Les questions sont simples, les réponses précises et les conséquences sautent d'elles-mêmes aux yeux[2].

I. *Autorisation impériale pour des travaux publics.*

« Faut-il autoriser les Prusiens à remplacer leurs bains qui sont vieux et laids par des thermes nouveaux? — Oui, s'ils n'établissent pour cela aucune imposition nouvelle et si les services ordinaires n'en souffrent pas. »

« Sinope manque d'eau; j'ai trouvé une source à seize milles; mais l'aqueduc devrait, sur une longueur de mille pas, traverser un terrain mou et suspect. Je ramasserai aisément l'argent nécessaire; il nous reste à obtenir votre approbation[3]. — Faites cet acqueduc, mais après avoir

suite à Suétone, commençait à Nerva; de Dion, il ne nous reste que le maigre résumé de Xiphilin. Les abrégés d'Aurélius Victor et d'Eutrope ne donnent que fort peu de chose. — 1. Voy. plus loin, le chap. LVII. — 2. Je ne donne pas, bien entendu, le texte de ces lettres, mais la plus brève indication du contenu. Pline resta en Bithynie, suivant Clinton, durant les années 103 et 104. Il est aujourd'hui certain qu'il n'y alla qu'après la seconde guerre dacique, et Borghesi, *OEuv.* II, 213; IV, 118, 121, a fini par revenir à la date du cardinal Noris, vers 110 ou 111. Mommsen, dans son Étude sur Pline, p. 30, pense que la correspondance politique avec Trajan s'étend de sept. 111 au-delà de janv. 113. — 3. Dans ces deux cas, il s'agit d'impôts à proroger ou à établir, et, en France, il faut pour cela une décision du souverain, c'est-à-dire une loi. Il n'est donc pas étonnant qu'il en ait été ainsi dans l'empire; mais c'est une preuve que la vieille indépendance municipale se perdait. Au reste, elle était depuis longtemps peu respectée. Voy. ci-dessus, t. I, p. 423-4. On reviendra sur toutes ces questions municipales au chapitre LVII.

bien examiné si le lieu suspect peut le porter et si la dépense n'excède pas les forces de la ville. »

« Nicomédie a dépensé 3 329 000 sesterces pour un aqueduc qui est tombé, deux millions pour un autre qu'on a abandonné. J'ai le moyen d'en faire un troisième qui tiendra, si vous nous envoyez un fontainier ou un architecte. — Conduisez de l'eau à Nicomédie, mais recherchez par la faute de qui tant d'argent a été perdu. »

« Nicée a dépensé dix millions de sesterces pour un théâtre qui s'écroule, et de grosses sommes pour un gymnase qui a brûlé et qu'on rebâtit. A Claudiopolis on creuse un bain avec l'argent que les décurions offrent pour leur entrée dans la curie. Que dois-je faire à l'égard de tous ces travaux? Envoyez-nous un architecte. — Vous êtes sur les lieux, décidez. Quant aux architectes, nous les faisons venir de Grèce : vous en trouverez donc autour de vous. »

« Il me semble que les entrepreneurs de travaux de la ville de Pruse prennent plus qu'il ne leur est dû. Envoyez-moi un vérificateur pour toiser l'ouvrage. — Il y en a partout; cherchez bien et vous en trouverez. »

« Amastris est empestée par un cloaque qu'il faudrait couvrir. Si vous permettez qu'on exécute cet ouvrage, j'aurai l'argent nécessaire. — Couvrez d'une voûte ce ruisseau infect. »

« Sur les confins du territoire de Nicomédie est un grand lac; il serait fort avantageux de le joindre à la mer par un canal. — Prenez garde que le lac en se réunissant à la mer ne s'y écoule tout entier. Je vous enverrai d'ici des gens entendus en ces sortes d'ouvrages. »

II. *Surveillance des finances municipales.*

« Les villes de la province ont de l'argent et point d'emprunteurs à 12 pour 100. Faut-il baisser le taux de l'intérêt et forcer ensuite les décurions à se charger de ces fonds? — Mettez l'intérêt assez bas pour trouver des preneurs, mais ne forcez personne à emprunter malgré lui. »

« Dans la ville libre et alliée d'Amisus, qui, grâce à vous[1], se gouverne par ses propres lois, on m'a remis une requête touchant les sociétés de secours mutuels. Je la joins à cette lettre pour que vous voyiez, seigneur, ce que l'on peut tolérer ou défendre. — Laissez-leur les sociétés (*eranos*) que le traité d'alliance leur donne; surtout si, au lieu de dépenser le produit de leurs cotisations en cabales et en assemblées illicites, ils s'en servent pour soulager leurs pauvres. Dans toutes les autres villes de notre obéissance, il ne faut point le souffrir. »

« La plupart de mes prédécesseurs ont accordé aux villes du Pont et de la Bithynie une créance privilégiée sur les biens de leurs débiteurs. Il serait à propos que vous voulussiez bien, seigneur, faire à ce sujet un règlement. — Qu'on décide d'après les lois propres à chaque ville. Si elles n'ont pas un privilége sur les autres créanciers, je ne dois pas le leur donner aux dépens des particuliers. »

« Les habitants d'Apamée me prient d'examiner leurs comptes, malgré leur privilége de s'administrer eux-mêmes. Dois-je le faire? — Oui, puisque eux-mêmes le demandent. »

« Julius Piso a reçu en don 40 000 deniers du sénat d'Amisus. L'ecdicus les réclame d'après vos édits qui défendent ces libéralités. — Si le don remonte à plus de vingt ans, qu'il subsiste; car il faut avoir égard au repos des citoyens, tout en ménageant les deniers publics. »

« Les Nicéens prétendent avoir reçu d'Auguste le privilége de recueillir l'héritage de leurs concitoyens morts intestats. — Examinez cette affaire en présence des parties, avec Gemellinus et mon affranchi Épimachus, tous deux procurateurs, et ordonnez ce qui vous paraîtra juste. »

1. Pline a bien raison (*Ep.*, X. 93) de réunir ces mots qui jurent pourtant les uns à côté des autres : *Civitas libera et fœderata quæ beneficio indulgentiæ tuæ legibus suis utitur*, car on ne se faisait pas faute de regarder dans les affaires des cités qu'on disait libres. Ainsi Trajan envoya Maxime en Achaïe *ad ordinandum statum liberarum civitatum* (Pl., *Ep.*, VIII, 24) ; Pline lui-même avait eu en Bithynie une mission extraordinaire; beaucoup d'autres en reçurent d'Hadrien. Cf. *C. I. G.* 1624, 4033-4 et Orell. 6482.

« Les Byzantins dépensent chaque année 12 000 sesterces pour vous faire porter leur hommage, et 3000 pour envoyer un des leurs saluer le gouverneur de Mœsie. — C'est assez qu'ils me fassent parvenir par votre entremise leur décret d'hommage. Quant au gouverneur de Mœsie, il leur pardonnera, s'ils lui font leur cour à meilleur marché. » Réponse qui plut certainement à Byzance, car, malgré la police faite dans l'empire, aller à Rome n'était pas seulement une dépense, mais un péril. Pétrone, Apulée montrent que les détrousseurs de grands chemins étaient nombreux et nous avons un marbre où de braves gens de Méhadia sur le Danube, envoyés par leurs concitoyens, ont gravé leur reconnaissance envers les *Divinités des Eaux* pour les avoir ramenés sains et saufs dans leur cité[1].

III. *Les Décurions*.

On vient de voir Pline proposer à Trajan de contraindre les décurions à souscrire des emprunts dont ils n'avaient pas besoin. C'est l'idée de mettre au compte des curiales les charges des villes qui commence à se faire jour et qui rendra bientôt leur condition déplorable[2]. Déjà aussi on appelle à la curie plus de membres que le nombre réglementaire, et ces membres doivent payer un honneur qu'ils n'ont pas toujours sollicité. Pline voit dans cette exaction une source de revenu pour les cités, et voudrait en faire une prescription légale. « Dans certaines villes de la province, dit-il, les décurions sont obligés, en entrant au sénat, de donner les uns 1000, les autres 2000 deniers. Il vous appartient, seigneur, de faire une loi générale. — Non. Le plus sûr est de suivre la coutume de chaque ville, surtout à l'égard de ceux qu'on fait décurions malgré eux. »

« La loi de Pompée, observée en Bithynie, exige trente ans pour exercer une magistrature et entrer à la curie. Mais un édit d'Auguste a permis de remplir à vingt-deux ans les magistratures inférieures. J'en ai conclu que ceux qui arri-

1. *C. I. L.* t. III, n° 1562, en l'année 150. — 2. Au troisième siècle les *décurions* furent généralement appelés *curiales*. Henzen, n. 6414 et *C. I. L.* t. V, n. 335.

vaient aux charges à cet âge devaient siéger au sénat municipal. Mais que faire à l'égard des autres qui, ayant l'âge prescrit pour les magistratures, ne les ont pas obtenues[1] ? — Leur fermer la curie. »

IV. *Droit de cité.*

« Pour obtenir le droit de cité dans une ville, il faut, d'après la loi de Pompée, être originaire de la province. Beaucoup de décurions appartiennent à d'autres pays. Faut-il les exclure de la curie? — Non, mais veiller à ce que la loi soit, à l'avenir, mieux observée. »

V. Le *defensor civitatis.*

Dans quelques villes on trouve déjà des charges mal définies qui finiront par devenir celle du *defensor civitatis* dont le rôle sera si considérable au quatrième et au cinquième siècle. « Byzance a un centurion légionnaire pour veiller sur ses priviléges. Juliopolis de Bithynie vous demande la même faveur. — Byzance est une grande ville où quantité d'étrangers abordent. Un gardien de ses droits lui est nécessaire. Si j'en donne un à Juliopolis, toutes les petites villes voudront en avoir. Il vous appartient de veiller vous-même à ce qu'il ne soit fait aucun dommage aux cités de votre gouvernement. » On a vu plus haut qu'Amisus avait un ecdicus, sorte d'avocat de la ville ou de tribun chargé de défendre ses intérêts auprès du gouverneur [2].

VI. *Questions religieuses.*

« Peut-on, à Nicomédie, déplacer un temple de Cybèle ? — Oui. Le sol provincial n'est pas *capable* de recevoir les consécrations romaines. »

« On me demande à transférer des tombeaux. A Rome,

1. *Ep.* 83 Ceux sans doute que désignaient pour les remplir leur fortune et leur naissance, comme à Rome les fils de sénateurs. — 2. On trouve dans une inscription d'Hadrien (*C. I. L.* t. III, n° 586) le nom de *defensor*, mais avec le sens d'avocat plaidant pour les intérêts de la ville. L'ἔκδικος était du temps de Cicéron l'avocat de la ville (*Ad Famil.* XIII, 56, 1., et *ap.* Waddington, l'insc. de Cibyra, n. 1212). Le σύνδικος était un citoyen envoyé extraordinairement à l'empereur ou au gouverneur pour une affaire spéciale. Dig., L., 4, 18, §13. Dans ce passage il est dit : *Defensores quos Græci syndicos appellant.* Cf. Waddington, *ad n.* 628 et 1175

il faut une décision des pontifes. Que dois-je faire ici? — Accorder ou refuser selon la justice. Il serait par trop dur d'imposer aux provinciaux de venir consulter à ce sujet les pontifes romains. »

« J'ai trouvé une maison en ruines pour y mettre le bain des Prusiens. Le propriétaire avait voulu y bâtir un temple à Claude. Mais il n'en reste rien. — Mettez le bain dans cette maison, à moins que le temple n'ait été construit, car, lors même qu'il aurait disparu, la place demeure consacrée. »

« On dit, seigneur, qu'une femme et ses fils ont été ensevelis au même lieu où s'élève votre statue. La statue est dans une bibliothèque, les sépultures dans une grande cour enfermée de galeries. Je vous supplie de m'éclairer dans le jugement de cette affaire. » Elle eût été grave, en effet, sous un autre prince, car une accusation de lèse-majesté en pouvait sortir. Trajan s'irrite qu'on le croie capable de l'autoriser et répond : « Vous ne deviez pas hésiter sur une telle question, car vous savez fort bien que je ne me propose pas de faire respecter mon nom par la terreur et par les jugements de majesté. Laissez là cette accusation que je ne permettrais pas de recevoir. »

VII. *Discipline militaire.*

« Faut-il faire garder la prison par des soldats, ou, selon la coutume, par des esclaves publics? J'ai mis des uns et des autres. — Cela ne vaut rien. Il faut s'en tenir à l'usage et ne pas éloigner le soldat du drapeau. »

« Le préfet du littoral pontique qui n'a que douze soldats, en demande davantage. — Non. Tous les chefs veulent étendre leur commandement, et les petites garnisons détruisent l'esprit militaire. »

« Des esclaves ont été trouvés parmi les recrues. Qu'en faut-il faire? — S'ils ont été choisis, la faute est à l'officier recruteur; s'ils ont été donnés comme remplaçants, on s'en prendra aux remplacés; si, connaissant leur condition, ils sont venus s'offrir d'eux-mêmes, punissez-les. »

VIII. *Discipline civile.*

« Dans beaucoup de villes, des gens condamnés aux mi-

nes ou à combattre comme gladiateurs servent d'esclaves publics, quelques-uns avec des gages. Que faire? — Exécuter les sentences, excepté pour ceux dont la condamnation remonte à plus de vingt ans. »

« Un homme, banni à perpétuité par Bassus, est resté dans la province sans user du droit que lui donnait un sénatus-consulte, après la cassation des actes de Bassus, de réclamer dans les deux ans un nouveau jugement. — Il a désobéi à la loi; envoyez-le aux préfets du prétoire, pour un supplice plus rigoureux. »

« Ceux qui prennent la robe virile, se marient, font l'inauguration d'un ouvrage public, ou entrent en exercice d'une magistrature, ont coutume d'inviter les décurions et beaucoup de monde, quelquefois plus de mille personnes, et de donner à chacune un denier ou deux. Je crains que ces réunions ne soient des assemblées défendues par vos édits. — Vous avez raison. Mais j'ai fait choix de votre prudence pour réformer tous les abus de cette province. »

« Un grand incendie a désolé Nicomédie. Ne serait-il pas bon d'établir un collége de cent cinquante artisans chargés de veiller au feu? — Non, les corporations ne valent rien. »

Cette correspondance nous gâte Pline : timoré, indécis, hésitant sur tout, il fait, comme gouverneur d'une grande province, la plus triste figure[1]. Trajan, au contraire, est net, précis; il répond en maître expérimenté et juste, commande sans phrase, et, en tout, fait respecter la loi. Sous ses paroles affectueuses pour « son très-cher Secundus[2] », on sent l'impatience de l'homme supérieur qu'un lieutenant incapable dérange chaque jour pour des misères. Mais ce qui résulte surtout de cette correspondance, c'est la preuve de l'omnipotence impériale et des progrès ef-

1. Il a voulu cependant, à l'exemple de Cicéron, donner des conseils à un gouverneur. Comparez les deux lettres (Pl. VIII, 24, et Cic., *Ep. ad Quint.* I, 1), et vous aurez la mesure de la différence des deux hommes. — 2. Pline le jeune s'appelait *C. Plinius Cæcilius Secundus.*

frayants que faisait le gouvernement central. Il est vrai que sans une forte administration générale, les affaires de l'État ne se font pas et que les affaires locales courent le risque de se faire mal; mais tout envahir, le droit civil, comme le droit pénal des cités, l'administration des finances, comme celle de la voirie et des travaux publics : c'était trop. On pourrait déjà presque dire qu'il ne se remuait pas un pavé dans les provinces sans une requête à Rome, qu'il fût question de couvrir un ruisseau fangeux ou de déplacer un mort dont le tombeau s'était écroulé; et l'on envoyait un courrier au prince pour lui demander quelle garde on mettrait à la porte d'une prison.

Ainsi l'empereur fait la loi et, par lui-même ou par ses lieutenants, il décide les cas particuliers; il gouverne l'empire, et l'on pourrait dire qu'il administre les cités, car il n'hésite pas à regarder dans toutes leurs affaires, que ces villes soient simples municipes tombés sous la puissance de Rome par la conquête ou cités alliées et libres, rattachées à l'empire par un traité. Trajan respecte, il est vrai, leurs lois, leurs priviléges, parce qu'il est habile et sage; mais son légat ne doute pas que le prince ne puisse tout changer. Après la lecture de cette correspondance officielle, on se fait aisément l'idée de ce que l'empire deviendra, quand l'empereur, au lieu d'être Trajan, sera Commode ou Élagabal. Nous ne sommes encore qu'au second siècle, et nous voyons poindre le mal qui va miner l'empire. Trajan parle de gens que l'on fait entrer malgré eux dans la curie[1], et Pline considère déjà les magistrats municipaux comme les serfs de la chose publique.

On dira que Pline avait une mission spéciale[2], que, comme Libon sous Marc-Aurèle[3], il avait obtenu de l'empereur l'autorisation de prendre ses conseils dans les cas douteux; qu'enfin tous les légats n'accablaient pas le prince de lettres aussi nombreuses; c'est possible, mais nous ne pouvons l'affirmer, puisque ces correspondances

1. ...*Qui inviti fiunt decuriones*, Pl., *Ep.*, 114. — 2. Borghesi, *Œuvr.*, V, 407-415. — 3. *Se scripturum esse si quid forte dubitaret.* Capit. *Verus*, 9

officielles ont péri, une seule exceptée, celle du gouverneur de Bithynie. Dans tous les cas, que l'empereur ou le proconsul décidât, le résultat était le même : la dépendance des provinciaux, et le droit pour l'administration romaine de se mêler, selon son bon plaisir, des plus petites affaires.

La plus importante de ces lettres de Pline est relative aux chrétiens. Ceux-ci ne justifiaient pas les craintes inspirées d'abord par leur adoration d'un crucifié, qui avait paru à quelques-uns une menace de révolte. Saint Paul avait prêché la soumission aux puissances, « au prince qui est le ministre de Dieu[1], » et saint Pierre écrivait : « Rendez à chacun l'honneur qui lui est dû[2]. » L'Église ne travaillait même pas directement à ruiner l'esclavage, cette base de la société païenne. Les fidèles avaient des esclaves, et des esclaves chrétiens, à qui Pierre disait : « Serviteurs, soyez soumis et respectueux envers vos maîtres, non-seulement lorsqu'ils sont doux et bons, mais encore lorsqu'ils sont rudes et fâcheux[3]. » Ils vivaient donc paisibles et dans l'ombre, multipliant au milieu des humbles par la vertu de cette charité qui leur montrait des frères dans tous les misérables. Mais la condition essentielle de leur culte était la prière en commun. Or Trajan n'aimait point les associations[4]; on vient de voir qu'il n'en voulait même pas contre les incendies, et que les réunions trop nombreuses, fût-ce pour une fête, lui étaient suspectes. Il sentait, sans pouvoir s'en rendre compte, comme un travail souterrain qui minait la société romaine, et ses lettres portent la trace de l'irritation qu'il éprouvait contre tout ce qui voulait sortir de l'ordre établi. Aussi ne faut-il pas

1. *Ep. ad Rom.*, XIII, 1-7 et la 1a *Petri*, II, 13. — 2. *Ep.* I, II, 17. — 3. *Ibid.* 18 et Paul *ad Col.*, III, 22-24. — 4. Il les interdit toutes. .... *Secundum mandata tua*, dit Pline, *hetærias esse vetueram.* Cependant il en réorganisa une à Rome. Mais c'était le collége des boulangers : « Par une prévoyance admirable, dit Aur. Victor, *de Cæs.* 13, et afin d'entretenir à Rome une perpétuelle abondance, il rétablit et consolida le *pistorum collegium.* » Sur le droit d'association et les colléges ou corporations des Romains, voy., ci-dessous, le chap. LVII.

s'étonner si les secrètes agapes des chrétiens lui parurent dangereuses. D'ailleurs on est bien forcé de répéter que, suivant la légalité de ce temps, une attaque contre les dieux de Rome était une insulte à l'empereur, et que, par suite de l'union impie de la politique et de la religion, les incrédules à l'apothéose du prince devenaient des rebelles à son autorité. Il en va toujours ainsi. Le présent et l'avenir sont trop souvent deux mortels ennemis qui, dans l'éternelle transformation des choses, se heurtent et se combattent. Le vieux monde destiné à périr se défend avec colère contre ce qui l'attaque et bientôt le tuera. La ciguë de Socrate, la croix de saint Pierre, le bûcher de Jean Huss, le pilori des puritains, la Bastille des libéraux ont fait des victimes, mais aussi des morts triomphants. Trajan, esprit étroit et dur, comme toute cette race romaine, malgré sa véritable grandeur, était ennemi des nouveautés, et incapable de comprendre celle qui se produisait alors. Ce serait même un sujet d'étonnement profond de voir de belles intelligences, comme Tacite, Trajan, Pline, Suétone, Marc-Aurèle, ne pas s'apercevoir de l'immense révolution qui se préparait, si l'histoire tout entière ne déposait de l'ignorance où les puissants du jour s'obstinent à rester touchant les puissances du lendemain.

« Je me fais un devoir, Seigneur, écrit Pline à Trajan, de vous exposer tous mes scrupules...., je n'ai jamais pris part au procès d'aucun chrétien et ne sais sur quoi porte l'information qu'on fait contre eux ni de quelle peine ils doivent être frappés. Faut-il distinguer entre les âges et pardonner à qui se repent? Est-ce le nom seul qu'on punit en eux ou les crimes qui s'attachent à ce nom? Voici la règle que j'ai suivie. Je leur demande s'ils sont chrétiens. Ceux qui l'avouent, je les interroge une seconde et une troisième fois, en les menaçant du supplice. Quand ils ont persisté, je les y ai envoyés; car, de quelque nature que fût ce qu'ils confessaient, ils étaient toujours coupables de désobéissance et d'une inflexible obstination. Parmi ces fous j'ai

réservé ceux qui sont citoyens romains pour les faire conduire à Rome[1].

« J'ai reçu des dénonciations anonymes contre de prétendus chrétiens; mais ces gens ont, en ma présence, invoqué les dieux dans les termes que je leur prescrivais, offert de l'encens et du vin à votre image et, chose à quoi l'on ne saurait, dit-on, contraindre des chrétiens véritables, ils ont maudit leur Christ. Ceux-là, je les ai absous. D'autres ont reconnu qu'ils avaient été chrétiens, en déclarant qu'ils ne l'étaient plus depuis plusieurs années; tous ont accompli les rites devant votre image et les statues des dieux; tous aussi ont maudit Christ.

« Ils prétendaient que toute la faute ou l'erreur consistait pour eux en ceci, qu'à un jour marqué ils s'assemblaient, avant le lever du soleil, pour chanter tour à tour des vers à la louange de Christ, comme s'il eût été dieu; qu'ils s'engageaient par serment à ne point manquer à leurs promesses, à ne commettre ni vol, ni violence, ni adultère, à ne point nier un dépôt; qu'enfin ils se réunissaient encore pour manger en commun des mets innocents[2]; mais qu'ils avaient cessé de le faire depuis l'édit par lequel, selon vos ordres, j'avais interdit toute sorte d'assemblée. Pour m'assurer de la vérité de ces paroles, j'ai mis à la torture deux filles esclaves qu'ils disaient attachées au ministère de leur culte et n'ai trouvé qu'une mauvaise superstition poussée à l'excès. Par cette raison, j'ai suspendu l'enquête pour prendre vos ordres.

« L'affaire mérite attention par le nombre de ceux qui se trouvent en péril. Beaucoup de personnes, en effet, de tout âge, de tout ordre, de tout sexe sont déjà et devront être impliquées dans l'accusation, car ce mal contagieux a envahi non-seulement les cités, mais les bourgs et les villages. »

En bon courtisan Pline ajoute que le mal peut être ar-

1. Le droit d'en appeler à l'empereur était le plus important des priviléges qui restât aux citoyens. — 2. *Cibum innoxium,* pour répondre à l'accusation souvent portée contre les Juifs d'immoler des enfants.

rêté, qu'il l'est déjà, puisque les temples désertés voient la foule revenir, que les sacrifices recommencent, qu'on vend beaucoup de victimes restées auparavant sans acheteurs; et, en honnête homme qui ne voudrait pas envoyer au supplice des gens inoffensifs, il demande au prince de faire grâce au repentir.

Trajan ne paraît pas s'être beaucoup ému du tableau contradictoire que lui faisait son légat : cette contagion impie qui gagnait les villes et les hameaux, cette vie nouvelle qui se montrait dans les temples; et il refusa de prendre une mesure générale. « On ne saurait, dit-il, établir pour les procès des chrétiens une forme certaine qui puisse être suivie partout. N'en faites pas recherche ; mais s'ils sont accusés et convaincus, punissez-les. Ne recevez pas de dénonciations anonymes et ne condamnez point sur des soupçons. »

De pareils ordres provoqués par de semblables demandes furent sans doute envoyés ailleurs, et ce qui avait lieu en Bithynie a dû se passer en d'autres provinces, même avec plus de rigueur là où se trouvaient des gouverneurs moins humains et des populations moins paisibles, qui croyaient venger leurs dieux en criant dans l'amphithéâtre : « Les chrétiens aux bêtes ! » Ainsi la tradition de l'Église place sous ce règne les martyres de saint Ignace, évêque d'Antioche et de saint Siméon, évêque de Jérusalem, martyres que nous ne racontons point, parce que l'histoire intérieure de l'Église ne peut rentrer dans le cadre de cette histoire générale de l'empire [1].

Les deux lettres qui viennent d'être citées, mettent plusieurs points en lumière. Pline, né sous Néron avant l'incendie de Rome, avocat, jurisconsulte, sénateur et consulaire, mêlé à toute la vie politique de son temps, savait fort mal, lorsqu'il arriva en Bithynie, ce qu'était un chrétien, preuve qu'il n'y avait pas encore eu contre eux d'information juridique, de décision solennelle ni de persécution

1. Il y a d'ailleurs de grands doutes au sujet des Actes de saint Ignace, qui paraissent avoir été rédigés fort tard : Uhlhorn dit au sixième siècle (Cf. *C. L. I.*, t. III, p. 103). Quant au martyre de Siméon, il est mis en l'an-

générale[1]. Il les frappe parce qu'il les regarde comme s'étant mis en révolte contre la loi religieuse de l'empire, en méprisant ses dieux; contre la loi civile, en faisant des assemblées illicites ; contre l'autorité proconsulaire, en lui refusant obéissance. Et cependant il montre la simplicité de leur foi, la pureté de leur vie, ces agapes fraternelles, ces chants pieux qui étaient alors tout leur culte, et le caractère fondamental de cette religion des pauvres qui mettait dans le sacerdoce, ou du moins dans les honneurs de la naissante Église, deux filles esclaves. C'est qu'eux et lui habitaient en esprit dans deux mondes différents et, tout en parlant la même langue, ne pouvaient se comprendre. Aussi suis-je assuré que Trajan, le gardien rigoureux de la discipline militaire et civile, envoyait un chrétien au supplice sans plus d'hésitation ni de remords que s'il eût été question d'un soldat réfractaire ou d'un esclave fugitif[2]. Ces cruautés nous révoltent et ces violations des droits de la conscience nous indignent ; mais il faut reconnaître que les contemporains de Trajan pensaient comme lui et ne pouvaient point penser autrement ; que pour eux les chrétiens

née 105 par la chronique Paschale et par celle d'Eusèbe, en l'an 107 par saint Jérôme. La condamnation de l'évêque de Jérusalem par le procurateur de Syrie aurait donc précédé de plusieurs années l'arrivée de Pline en Bithynie. — 1. On a vu, p. 48 et suiv., ce que fut la persécution sous Néron ; sous Domitien il y eut condamnation légale de quelques citoyens n'appartenant pas à la nation juive, qui *judaïsaient*, c'est-à-dire qui abandonnaient la foi nationale. Trajan fut le premier à retirer aux chrétiens, sans distinction d'origine, le bénéfice de la tolérance légale sous laquelle ils vivaient, comme les autres sectateurs de religions étrangères ; mais il n'y eut pas sous lui de recherche, d'*inquisition :* on punissait la *manifestation publique*, qui était, par cela seul, une publique révolte contre la loi et les magistrats. Aussi n'y eut-il qu'un petit nombre de martyrs jusqu'à la grande persécution de Décius (Origen., *adv. Cels.*, III, 8). Même alors l'Église si florissante d'Alexandrie ne compta que 17 martyrs, 10 hommes et 7 femmes, (Eus., *Hist. Eccl.*, VI, 9) et presque en tout temps on put recueillir les restes des victimes. — 2. Le nombre des condamnés doit avoir été bien petit, car ni Tertullien (*Apol.*, v), ni Meliton (Euseb., *Hist. Eccl.*, IV, 26), ni l'auteur du *De morte persecutorum* (ch. 3 et 4) ne comptent Trajan parmi les persécuteurs, et Dante l'a placé dans son *Paradis*. M. L. Renier, dont l'autorité est si grande en épigraphie, croit que les inscriptions chrétiennes remontant avec certitude au troisième siècle, c'est-à-dire un siècle après Trajan, sont encore très-rares. *Comptes rend. de l'Acad. des Inscr. et Belles-Lettres*, 1867, p. 168.

étaient des rebelles ; et qu'en effet, ces hommes qui allaient briser l'ancienne société, étaient les plus grands révolutionnaires que le monde eût encore vus. Nous sommes avec eux contre leurs persécuteurs, toutefois avec la douloureuse obligation de dire qu'ils ont eu le sort de tous les réformateurs, celui qu'eux-mêmes ont infligé plus tard à quiconque essaya aussi de remplacer l'ancienne loi par une loi nouvelle[1]. Y a-t-il bien longtemps qu'agir comme les chrétiens de Pline, avec d'autres idées, n'expose plus au même péril ? Ah ! que la justice est lente à venir et que l'homme marche péniblement à sa propre délivrance !

Trajan qui inscrit au code pénal de Rome un nouveau crime, celui de *christianiser*, essaye en même temps de consolider les maîtres de l'Olympe sur leurs autels croulants. Dans une longue inscription récemment découverte, nous avons la preuve de sa sollicitude pour rendre aux anciens dieux leurs honneurs et à une vieille institution religieuse son autorité. Du temps de Strabon, Delphes était fort pauvre, quoique le domaine du temple fût très-riche, puisqu'une seule de ses forêts d'oliviers, sur un des contre-forts du Parnasse, donne aujourd'hui un revenu annuel de soixante-dix mille drachmes. Mais ce domaine avait été envahi de tous côtés par les cités voisines, malgré un jugement solennel des amphictyons qui, cent quatre-vingt-dix ans avant notre ère, en avait fixé les limites. Trajan chargea un des grands personnages de l'empire de faire respecter comme loi souveraine la sentence amphictyonique, de rendre au dieu ses biens et de remettre en place les vingt-six bornes sacrées[2]. Était-ce de sa part zèle

1. Tertullien dit expressément... *Sacrilegii et majestatis rei convenimur. Summa hæc causa, immo tota est. Apol.*, x. Il faut ajouter que la loi de majesté n'entraînait pas seulement la peine de mort, mais aussi les tortures. Paul, *Sent.*, V, 29, § 2. Du reste Tertullien comprend bien que ces deux sociétés en présence sont absolument incompatibles. « Les empereurs, dit-il, auraient cru au Christ, si les Césars n'étaient pas nécessaires au monde, ou si l'on pouvait être à la fois et chrétien et César... *Si aut Cæsares non essent sæculo necessarii, aut si et christiani potuissent esse Cæsares. Apol.* xxi. —2. Wescher, *Mém. des Sav. étr. de l'Acad. des Inscr.*, p. 54 et suiv., et *C. I. L.*, III, n° 566. Cf. *Additam.*, p. 987.

pieux? Nullement. Apollon et ses confrères en divinité lui étaient parfaitement indifférents. Mais, à l'exemple d'Auguste et de Vespasien, il considérait la religion officielle comme une nécessité d'ordre public. C'était un conservateur à outrance, et il faut bien reconnaître qu'il ne pouvait pas être autre chose.

Si l'on excepte les mesures contre les chrétiens, Trajan avait bien rempli son rôle de maître du monde romain. L'immense machine gouvernementale, tant de fois dérangée par les intrigues, les complots, la guerre civile, était remontée et marchait régulièrement avec trois forces, bonnes en tous temps, l'ordre dans les cités, la justice dans l'administration, le respect dans les sujets pour la loi et pour celui qui la représentait. Au bout de quelques années, Trajan crut avoir gagné, par ces soins pacifiques, le droit de revenir à ses goûts militaires et de rajeunir ses triomphes daciques par de nouvelles victoires. La vieillesse arrivait : il avait cinquante-neuf ans, peut-être soixante-deux; s'il ne reprenait pas à ce moment les armes, il ne les reprendrait jamais, et sa gloire se bornerait à avoir forcé des villes de bois et battu des peuples que de simples légats avaient vus fuir devant eux. La Bretagne était un trop petit théâtre, bon pour Claude ; les Germains ne donnaient prétexte à aucune guerre; la Dacie se latinisait paisiblement, et des montagnes de la Calédonie au bord de l'Euxin, il ne s'offrait pas un champ de bataille où pût s'accomplir quelque exploit retentissant. Sur la rive méridionale de la Méditerranée, l'Empire avait atteint, des cataractes de Syène au détroit d'Hercule, une frontière infranchissable, le désert; donc rien à faire ni en Afrique ni en Europe : du moins il le croyait. Restait l'Asie. De ce côté on pouvait trouver à accomplir ce que l'histoire complaisante appelle de grandes choses : par exemple, faire de l'Arménie un poste avancé contre la barbarie asiatique, comme la Dacie l'était contre la barbarie européenne; dompter l'Euphrate et le Tigre, comme l'avaient été le Rhin et le Danube; en un mot, achever à l'orient l'œuvre de consolida-

tion des frontières de l'empire. C'était la logique du règne de Trajan; mais pour lui la guerre était surtout un ardent désir de gloire[1].

Le motif de l'expédition fut un effort des Arsacides pour rétablir leur influence en Arménie. Khosroès leur roi avait fait arriver son neveu Exédarès au trône de ce pays, que les Romains voulaient garder au moins sous leur influence; et Trajan n'avait pas oublié qu'à la cour de Ctésiphon on avait sans doute prêté une oreille complaisante aux ouvertures du Décébale pour former une vaste coalition qui eût menacé l'empire en Asie, tandis que les Daces l'attaqueraient de front en Europe. L'empereur se rendit durant l'hiver (113) à Athènes, où Khosroès, inquiet de la grandeur des préparatifs qui le menaçaient, lui envoya une humble ambassade, avec de riches présents, se bornant à demander que le Romain donnât l'investiture du royaume d'Arménie à un autre de ses neveux, Parthamasiris. L'empereur renvoya l'ambassade, les présents, et dit qu'il ferait connaître sa réponse lorsqu'il serait au bord de l'Euphrate. Au commencement de l'an 114, il arrivait à Antioche.

Les événements militaires des années 114-117 nous sont fort mal connus. Trajan eut d'abord à rétablir la discipline dans les légions amollies et séditieuses des provinces orientales; il y mit sa sévérité habituelle, et tout plia bien vite sous cette main énergique. Il entra en campagne au cœur même de l'été et remonta par la vallée de l'Euphrate jusqu'à la grande Arménie. Dans une première lettre, Parthamasiris avait pris le titre de roi; elle lui fut renvoyée sans réponse; dans une seconde, il supprima le titre, mais demanda qu'on lui expédiât, pour traiter, le gouverneur de la Cappadoce. L'empereur le somma de venir lui-même.

1. ... Τῇ δ' ἀληθείᾳ, δόξης ἐπιθυμίᾳ. Dion., LXVIII, 17. Dierauer, *Gesch. Traj.*, p. 153, combat très-justement les motifs que Mérivale assigne à l'expédition de Trajan en Orient et que l'écrivain anglais tire principalement de la crainte inspirée à ce prince par les chrétiens, dont il ne s'occupait guère, et par les juifs, dont il ne s'occupait pas.

L'Arménien hésitait à se confier à la bonne foi romaine; cependant, les légions avançant toujours, il vint au camp, salua l'empereur assis sur son tribunal, avec l'armée entière rangée derrière lui, déposa à ses pieds la couronne qu'il avait sur la tête et, debout, silencieux, avec la dignité grave des Orientaux, il attendit que Trajan lui permît de reprendre son diadème. A la vue de cet Arsacide, de ce roi découronné qui leur semble un captif, les soldats poussent un cri immense, comme à la suite d'une victoire, et proclament leur général *imperator*. Parthamasiris se croit tombé dans un piége et cherche à fuir : entouré de toutes parts, il demande que l'empereur lui épargne au moins la honte de parler au milieu de cette foule. On le conduit au prétoire, mais le Romain veut savourer l'humiliation d'un descendant de ceux qui portent le titre de roi des rois; rien ne se conclut au prétoire, et le prince, ramené au milieu du camp, est forcé d'exposer ses demandes. « Je n'ai pas cependant été vaincu, s'écrie-t-il, je n'ai pas été fait prisonnier. C'est volontairement que je suis venu, dans la pensée que mon royaume me serait rendu par vous, comme il l'a été à Tiridate par Néron. » — « L'Arménie, répond Trajan, appartient à Rome et elle aura un gouverneur romain. » Des Arméniens, des Parthes avaient accompagné le prince au camp. Trajan retint les premiers comme étant déjà ses sujets et laissa Parthamasiris emmener les autres, en leur donnant une escorte qui devait les empêcher de communiquer avec personne. Nous ignorons le détail de ce qui se passa ensuite. Eutrope parle du meurtre de Parthamasiris, et dans un fragment retrouvé sur un palimpseste, un ami de Marc-Aurèle disait : « Il est difficile d'excuser Trajan au sujet de la mort de ce roi. Sans doute il périt justement au milieu du tumulte qu'il avait excité; mais, pour l'honneur de Rome, mieux eût valu que ce suppliant s'en retournât sans dommage, que de souffrir un supplice mérité[1]. » Parthamasiris

1. ... *Meliore tamen Romanorum fama impune supplex abisset, quam jure supplicium luisset.* C'est un fragment de Fronton, l'ami de Marc-Aurèle, *ap. Principia historiæ*, p. 209 de ses *Œuvres*, éd. Naber, 1867

fut-il tué en essayant d'échapper à son escorte, ou supposa-t-on une attaque pour avoir une occasion de se défaire de lui? On ne le sait; mais il est clair que s'il ne tomba pas dans un guet-apens au départ, il y était tombé à l'arrivée. Cette façon de renverser un roi n'avait rien d'héroïque, et elle laissait une tache de sang sur la main de Trajan. Ni lui ni personne alors ne la vit. Cet étranger gênait : on l'avait supprimé ; la moralité politique des anciens ne s'en effarouchait pas, et l'ami de Marc-Aurèle était seul peut-être à s'en étonner. On osa même, à Rome, frapper une médaille où Parthamasiris est représenté tête nue et pliant le genou, avec cette brève et dédaigneuse légende : *Rex Parthus,* sans même le nom de son royaume[1].

Trajan, par sa renommée, par la masse imposante de ses forces, causait un tel effroi que les peuples et les rois, de l'Euphrate au Caucase et de l'Euxin à la Caspienne, se soumirent sans combat. Depuis deux siècles, Rome rêvait cette conquête, et avec raison, car elle lui aurait donné les clefs d'une des portes de l'Asie, le Caucase, dont les étroits défilés[2] sont si faciles à rendre impraticables, et elle lui aurait assuré en Arménie une position excellente pour l'attaque comme pour la défense. Dans ses mains, les hautes montagnes de ce pays seraient devenues une forteresse inexpugnable, qui aurait couvert l'Asie Mineure, même la Syrie. Bien établis à la tête des vallées du Tigre et de l'Euphrate, les Romains eussent rendu toute attaque contre leurs riches provinces impossible ou du moins fort dangereuse pour l'assaillant. Avant d'atteindre, en effet, les deux grands passages du fleuve à Thapsaque et à Zeugma, où viennent mourir les dernières collines de l'Amanus[3], une armée parthique aurait été contrainte de lon-

1. Cohen, II, *Traj.*, n. 207 et 376. — 2. Le Caucase, dont la cime, l'Elbruz, dépasse de près de mille mètres le Mont Blanc, n'a guère qu'une passe praticable, celle de *Dariel*, qui atteint au Kreuzberg une altitude de plus de 2500 mètres, et est si étroite que, à l'endroit appelé Portes Caucasiennes, on supposait autrefois qu'elle était fermée par des portes de fer. La chaîne tombe à ses deux extrémités dans la mer Caspienne et la mer Noire. — — 3. Voy. ci-dessus, t. III, p. 102. Le mont Amanus qui court de l'Euphrate

ger le pied des montagnes arméniennes, avec le risque continuel d'être prise de flanc ou tournée. Plus au sud, c'est le désert qui défend la Syrie, et qui la défendit bien jusqu'au jour où le fanatisme religieux fit sortir de ces solitudes un ennemi inattendu.

L'occupation de l'Arménie était donc commandée par de grands intérêts, et Trajan avait bien fait de trancher une question que Pompée, César, Antoine, Auguste n'avaient point résolue, les uns faute de temps, les autres faute d'habileté ou de résolution. Mais plus cette acquisition était importante, et plus il fallait l'assurer à l'empire, en donnant à la nouvelle province une organisation civile et militaire qui la fît promptement romaine, et en employant à cette œuvre de patience les forces, les ressources, le temps que Trajan allait gaspiller dans des expéditions inutiles.

Il passa l'hiver de 114-115 à Antioche, qui, durant son séjour, fut presque détruite par un tremblement de terre : quantité de gens notables y trouvèrent la mort, entre autres le consul Vergilianus Pedo ; Trajan lui-même manqua périr [1]. Les païens attribuèrent sans doute ce désastre à la colère des dieux, irrités par l'impiété chrétienne, et saint Ignace,

à la mer ferme absolument l'Asie Mineure en ne laissant à ses extrémités que deux étroits passages : sur la mer, les *Pyles Syriennes;* sur l'Euphrate, les *Pyles Amaniques.* Ici le fleuve s'ouvre péniblement passage par des cataractes entre l'Amanus et le Taurus qui va se relier aux grandes cimes de l'Arménie. Les deux montagnes donnent donc à l'Asie Mineure un rempart formidable. — 1. Plusieurs villes de l'Asie Mineure furent aussi détruites. Cette région est sujette à de fréquents tremblements de terre. En décembre 1869 j'arrivai, à la hauteur de Rhodes, en vue d'une montagne de la côte d'Asie dont une partie s'était quelques heures auparavant écroulée dans la mer. On voyait de loin l'immense déchirure qui se détachait en blanc sur le fond sombre de la montagne. Quelques semaines après, je me trouvais sur les côtes d'Acarnanie au moment où la ville de Sainte-Maure était aussi renversée. Il y a comme une traînée de poudre qui s'étend des bords de l'Adriatique jusqu'aux rives de l'Euphrate. Un tremblement de terre vient, le 2 avril 1872, de détruire encore une grande partie d'Antioche. Francke, Clinton, Noël des Vergers, Borghesi, placent la catastrophe au printemps de 115; Dierauer, *Geschichte Trajans*, p. 167, la met au 13 déc. 115. Pour la chronologie de cette partie du règne de Trajan, voir aussi Langlois, *Numismatique de l'Arménie dans l'antiquité*, et surtout de Longpérier, *Mémoires sur la chronologie et l'iconographie des rois parthes Arsacides.*

évêque d'Antioche, souffrit, vers ce temps-là, le martyre. On a vu[1] que Trajan n'hésitait pas à considérer les chrétiens comme des rebelles et, lorsqu'ils faisaient profession publique de leur foi, comme des rebelles qu'il fallait punir. Il n'aura donc éprouvé aucun scrupule, en face d'une foule affolée de peur, à satisfaire du même coup ses dieux, la populace et les lois détestables de l'empire[2].

Au printemps, il franchit l'Euphrate, sans doute à Zeugma, et se rendit à Édesse, dont le prince fut sauvé par son fils[3]. De cette ville il poussa, au travers de la Mésopotamie, deux colonnes qui prirent les fortes places de Singara et de Nisibe, et, comme tous les chefs de cette région étaient en guerre entre eux ou en révolte contre Khosroès, il atteignit sans peine les bords du Tigre, en face de l'Adiabène. C'est là qu'Alexandre avait vaincu Darius et conquis l'Asie ; Trajan aimait à suivre les traces du héros macédonien dont il espérait la fortune. La contrée manquait de bois, et le Tigre y avait déjà un lit large et profond ; mais Trajan avait fait construire, durant l'hiver, dans les forêts de Nisibe, des bateaux qui se démontaient et que des chariots portèrent jusqu'aux points où il voulait passer. Les Barbares, étonnés de voir leur fleuve si facilement vaincu et cette barrière tombée, ne résistèrent pas à une vive attaque, qui donna aux Romains la rive gauche. Quoique ce succès ne valût pas la victoire d'Arbelles, il ouvrit, comme elle, la route de Babylone, que les Parthes, affaiblis par leurs divisions, n'osèrent fermer. Trajan y entra avec le surnom de *Parthicus*, que ses soldats lui donnèrent, et sacrifia aux mânes d'Alexandre dans le palais où le héros avait expiré (116).

L'opinion était éblouie par ces faciles triomphes. Cha-

1. Ci-dessus, p. 292. — 2. D'après les Actes du martyre de saint Ignace, il aurait été condamné à Antioche par l'empereur et envoyé de là à Rome pour y être livré aux bêtes : c'est peu probable. On a déjà remarqué l'intention évidente des rédacteurs de ces Actes de donner un pendant au dernier voyage de saint Paul. Cf. Dierauer, p. 169, n. 3. — 3. Καλοῦ καὶ ὡραίου ὄντος καὶ δια τοῦτο τῷ Τραϊανῷ ᾠκειωμένου. Dion, LXVIII, 21.

que jour le sénat apprenait que de nouveaux peuples s'étaient soumis à sa puissance ; que des rois consentaient à tenir de lui leur couronne ; que des pays portant les grands noms d'Arménie, de Mésopotamie et d'Assyrie, qui rappelaient ceux de Ninus, de Sémiramis, de Xerxès et d'Alexandre, étaient sujets de son empire. Avec le puéril empressement d'un jeune victorieux, Trajan se hâtait de déclarer réunies pour jamais au domaine du peuple romain les régions que traversait son armée. L'Arménie formait déjà une province ; il en fit deux autres : celle de Mésopotamie, entre le Tigre et l'Euphrate, au pied des montagnes Arméniennes ; celle d'Assyrie, comprenant la vallée orientale du Tigre jusqu'à la chaîne du Zagros, qui la sépare de la Médie. En même temps, de grands préparatifs s'achevaient ; toute une flotte, amenée par l'Euphrate, était traînée dans le Tigre, à travers l'isthme qui s'étend entre les deux fleuves, pour attaquer Ctésiphon. Les Parthes ne défendirent pas mieux leur capitale que leurs provinces. Khosroès ou son successeur s'enfuit au fond de la Médie ; la fille du grand roi, son trône d'or massif furent pris à Suses, et Séleucie, l'ancienne capitale grecque, ouvrit ses portes. Maître des principales places de la Babylonie, Trajan descendit le Tigre avec sa flotte, recevant sur son passage la soumission des chefs riverains, et arriva jusqu'au golfe Persique, où, voyant un navire qui partait pour l'Inde, il s'écria : « Que ne suis-je plus jeune, je donnerais à Rome pour frontière les limites de l'empire d'Alexandre ! » Et la ville éternelle, confiante comme son prince, frappait des médailles montrant l'Arménie renversée que l'empereur foulait aux pieds, ou deux Parthes, assis à terre, ayant devant eux un carquois vide et un arc détendu[1]. Mais ces Parthes allaient se lever, le carquois allait se remplir, l'arc résonner encore et le victorieux empereur entendra jusque dans son camp le sifflement aigu de ces flèches qu'il croyait avoir brisées.

1. Cohen, II, *Trajan*, n. 318 et 375.

Déjà, en effet, les défections éclataient partout derrière lui. Séleucie s'était soulevée, et la révolte des villes du nord de la Mésopotamie, par où l'armée romaine avait pénétré en Assyrie, menaçait d'enfermer les Romains dans le désert. Il était à craindre que l'expédition ne finît comme celle de Crassus. Les généraux de Trajan frappèrent quelques coups vigoureux. Nisibe fut reprise ; Édesse et Séleucie, emportées d'assaut, furent livrées aux flammes. Ces succès servirent au moins à cacher, sous des apparences de victoires, une retraite nécessaire. Trajan se décida même, pour arrêter ces dangereux mouvements, à restaurer la royauté parthique qu'il avait cru briser ; de retour à Ctésiphon, il mit, en présence du peuple et de l'armée, la couronne du roi des rois sur la tête d'un Arsacide, Parthamaspatès, puis, par le plus court chemin, il reprit la route de Syrie. Arrêté dans un désert sans eau et sans fourrage, devant la petite place d'Atra, il voulut l'enlever et fut repoussé. Un légat, beaucoup de légionnaires y périrent; des hommes de son escorte furent tués auprès de lui. « Le victorieux empereur retournant à Rome pour triompher de tant de nations marquait sa route par le sang et les cadavres de ses soldats[1]. »

Les fatigues, le chagrin, quelque maladie peut-être, contractée, comme celle d'Alexandre, dans les plaines marécageuses de la Babylonie, minèrent sa robuste constitution. Il atteignit Antioche, où il dit adieu à son armée, mais ne put dépasser Sélinonte en Cilicie. Il y mourut dans les premiers jours d'août 117.

Il laissait l'Orient en feu. Dans l'île de Chypre, à Cyrène, en Égypte, avait éclaté une formidable insurrection des Juifs dont le signal semble avoir été donné par leurs coreligionnaires de la Mésopotamie[2], et les récentes conquêtes retournaient à leurs anciens maîtres. Une fois de plus l'empire romain, comme au temps de Crassus et d'Antoine, était con-

1. Fronto, *Princ. Hist.* p. 204, ... *Legatus cum exercitu cæsus, et principis ad triumphum decedentis haudquaquam secura nec incruenta regressio.* — 2. Voy. ci-dessus, t. I, p. 429.

vaincu d'impuissance à s'étendre au delà de l'Euphrate et de cette ligne de déserts qui sépare deux mondes. L'Occident même était agité, du moins sur ses bords : les Maures fatiguaient l'Afrique de leurs incursions ; les Bretons remuaient dans leur île, et les Sarmates menaçaient les provinces du Danube[1]. Voilà en quel état Trajan laissait l'empire, et l'histoire juge les règnes par leurs résultats, comme l'arbre est jugé d'après les fruits qu'il porte.

Il avait voulu reprendre la politique conquérante de la République et de César, qu'Auguste et ses successeurs avaient abandonnée. Eut-il raison? Assurément non. Une seule de ses expéditions, celle d'Arménie, fut bonne; les autres étaient inutiles. L'empire, fermement établi derrière le Rhin, le Danube et l'Euphrate, y ramassant ses forces, y multipliant ses postes militaires, ses colonies de vétérans mêlées de population civile, y éveillant l'industrie, l'agriculture, et soutenant, au lieu de les combattre, les petites dominations de la rive opposée, au sein desquelles il aurait développé la vie romaine par les relations du commerce et la contagion de l'exemple, l'empire, en un mot, moins étendu et mieux concentré, aurait eu une plus grande force de résistance. Il fallait faire la police et non la conquête des États barbares qui bordaient la frontière.

Si pourtant Trajan tenait à réveiller l'esprit militaire des Romains, chose nécessaire, ce n'était pas du côté du Tigre qu'il devait chercher des combats. Puisqu'il avait voulu conquérir la Dacie, il aurait dû achever cette œuvre en plantant les aigles romaines de l'autre côté de la Theiss et en Bohême. Alors il eût enfermé dans ses frontières toute la vallée du Danube et couronné de postes romains la chaîne de montagnes qui s'étend presque sans interruption des environs de Mayence jusqu'à la mer Noire, par le Taurus déjà fortifié, par les monts de Franconie, de Bohême,

1. *Mauri lacessebant, Sarmatæ bellum inferebant, Britanni teneri sub Romana ditione non poterant.* Spart. *Ad.*, 5. M. Naudet, *Des changements dans l'adm. de l'emp. rom.* Ire partie, p. 147, est très-justement sévère pour Trajan.

de Moravie et les Carpathes. Cette ligne, si facile presque partout à défendre, et les États qu'elle abritait ont arrêté au treizième siècle la formidable invasion des Mongols ; elle aurait peut-être arrêté, au quatrième, celle des Goths et des Huns.

Mais ces services eussent été sans éclat, et Trajan voulait une gloire retentissante. Terminons cependant l'histoire de ce grand règne par le vœu qu'après Trajan le sénat forma toujours à l'avénement d'un nouvel empereur : « Puissiez-vous être plus heureux qu'Auguste, meilleur que Trajan ! »

CHAPITRE LIV.

HADRIEN (117-138).

Cousin et pupille de Trajan[1], Hadrien avait été élevé avec soin, selon les meilleures recettes de l'éducation du temps, peut-être à Athènes, où il prit un goût si vif pour la littérature de ce pays qu'on l'appelait le petit Grec. On croit même qu'il eut Plutarque pour maître. Esprit curieux[2], il voulut tout connaître : la médecine et l'arithmétique, la géométrie et la musique[3], l'astrologie judiciaire et les mystères des initiations religieuses[4]; il fit des tableaux et des statues, des vers et de la prose; mais il est probable que sa peinture valait sa poésie[5], dont il nous reste quelques échantillons. Ces études variées ne lui avaient pas donné, dans les lettres, un jugement sain; il préférait Antimaque à Homère, Caton à Cicéron, Ennius à Virgile, et l'on pourrait craindre qu'ayant le goût faux en littérature il n'eût pas l'esprit juste en politique, si l'on ne savait que les grands écrivains sont souvent de pauvres hommes d'État, et que Richelieu mettait Chapelain au-dessus de Corneille. Rarement la nature accorde à la fois le talent de parler et celui d'agir.

1. Publius Ælius Hadrianus. Sa famille, originaire du pays des *Picentini*, était d'*Italica*, en Espagne. Mais lui-même avait vu le jour à Rome, le 24 janvier 76. Sa mère était de Gadès, et son aïeul Marcellinus avait le premier porté dans cette maison le laticlave sénatorial. — 2. *Curiositatum omnium explorator*, dit Tertullien. — 3. « Il aimait les joueurs de flûte, riait aux bouffonneries des mimes, amorçait l'hameçon et était assidu à la palestre. » Fronto, *ad M. Ant. de fer. Als.* 3. — 4. *Eleusinia sacra.... suscepit.* Spart., *Hadr.*, 12. — 5. .... *de suis dilectis multa versibus composuit, amatoria carmina scripsit.... cum professoribus et philosophis, libris vel carminibus invicem editis, sæpe certavit.* Spart., *Hadr.*, 13-14.

Tout le monde lui reproche sa vanité, sans preuves bien sérieuses, et sa jalousie à l'égard des hommes supérieurs : défaut avec lequel un prince ne fait rien de bon ; et l'on verra qu'Hadrien fit de grandes choses. Ce qui est plus sûr, c'est que ce lettré d'un goût douteux possédait toutes les qualités militaires qui peuvent se montrer dans la paix, car il n'eut point, comme empereur, à en faire la preuve dans une grande guerre ; et il gouverna bien, puisque l'empire lui dut vingt et un ans de paix et de prospérité. De sa personne, il était grand et bien fait, avec l'air intelligent et doux. Comme François Ier, il commença la mode de laisser pousser sa barbe pour cacher des cicatrices qu'il avait au visage. Aussi, lorsque dans la galerie des bustes d'empereurs, on a étudié cette physionomie originale qui ne paraît pas appartenir à la race des Césars, on s'attend bien à trouver dans son règne une histoire nouvelle. Sa tête penchée comme pour mieux entendre, ses yeux de marbre dont le regard est encore si pénétrant, ses lèvres à demi ouvertes qui semblent aspirer la vie, annoncent l'homme qui voulait que rien n'échappât à sa vigilance ou à sa curiosité. Les contemporains furent frappés comme nous de cette figure étrange ; et. pour exposer ses doctrines gnostiques, qui pénétraient alors dans beaucoup d'esprits et dans tous les cultes, l'auteur inconnu d'un livre longtemps fameux en Orient[1] imagina un entretien du prince qui désirait tout savoir avec le philosophe qui prétendait tout révéler.

Il monta un à un les degrés de la hiérarchie, fut vigintivir, tribun légionnaire, questeur (101), charge qui lui ouvrait le sénat, tribun du peuple, préteur, légat légionnaire, enfin consul quelques mois avant l'âge légal[2].

1. Les *Sentences de Secundus*. Cf. le *Mém*. de M. Revillout, *C. R. de l'Acad. des Insc.*, 1872, p. 256. — 2. C'est le *cursus honorum* ordinaire. La liste de ses titres est plus complète dans l'insc. du *C. I. L.*, t. III, n° 550, qu'on a trouvée à Athènes, au théâtre de Bacchus. Mommsen propose les dates suivantes : pour le tribunat, 105 ; pour la préture, probablement 107 ; pour la légation de Pannonie Inférieure, au commencement de 108. Son premier

Il suivit Trajan dans toutes ses expéditions et s'y montra dur à la fatigue, brave au danger, mais, de plus, intrépide à table, ce qui était une autre manière de faire sa cour au prince[1]. Chargé du commandement des légions de Pannonie, il imposa aux Sarmates le respect de son nom [2], aux soldats celui de la discipline, aux agents du fisc la modération.

Trajan lui avait fait épouser la petite-fille de sa sœur, mariage qui rapprochait encore du pouvoir son pupille, devenu son neveu. Après quelques combats heureux dans la seconde guerre dacique, il lui avait envoyé l'anneau orné de diamants que lui-même avait reçu de Nerva au moment de son adoption, et il le mettait en état de faire honneur aux charges dont il l'investissait : ses libéralités, par exemple, permirent à Hadrien de donner au peuple, durant sa préture, des jeux magnifiques. Enfin, se fiant à son talent d'écrivain autant qu'à son habileté de politique, il le chargea de rédiger les discours impériaux prononcés devant le sénat et que Licinius Sura avait jusqu'alors composés. Ces faveurs étaient certainement des promesses. Un second consulat et le gouvernement de la Syrie fortifièrent les espérances d'Hadrien qui, de plus, comptait sur l'impératrice, dont l'affection aida beaucoup à sa fortune, et, au dernier moment, la décida. On prétendit que Plotine avait arraché à l'empereur expirant l'adoption de son neveu; d'autres croyaient même que cette adoption n'avait jamais été faite, et le père de l'historien Dion Cassius, qui fut gouverneur de la Cilicie sous Marc-Aurèle, racontait à son fils que les lettres adressées par Plotine au sénat, pour lui apprendre le choix du nouveau prince, étaient supposées. Un homme, disait-on, placé dans le lit de Trajan, avait, derrière les tentures et dans les ténè-

consulat a pu être fixé, au moyen d'un diplôme militaire récemment découvert, à l'année 108, c'est-à-dire quand Hadrien n'avait encore que trente-deux ans et il en fallait trente-trois pour être dans la règle; Trajan en avait trente-huit lorsqu'il avait reçu les faisceaux. — 1. « Il tenait bien sa place aux dîners opimes. » Fronto, *ibid.* — 2. Spart., 3.

bres, murmuré d'une voix mourante qu'il adoptait Hadrien pour fils et pour successeur.

Les petits esprits auxquels nous avons affaire maintenant pour nous renseigner sur l'histoire de ce temps, se plaisent à chercher en de petites choses la cause des grands événements, qui d'ordinaire ne se trouve pas là. Aussi ce gouverneur, qui en savait si long sur une intrigue nécessairement très-secrète, me semble avoir ramassé, un demi-siècle après l'événement, dans les on-dit d'une province écartée, un conte fait pour les amis toujours nombreux des aventures merveilleuses. Mais ce récit, comme tant d'autres qu'on fit courir par un système de médisance dont nous apprécierons les motifs, ne peut prévaloir contre la vraisemblance. Trajan a dû léguer l'empire à celui que, dans ses entretiens intimes, il désignait pour son successeur. Il s'en était ouvert au confident de toutes ses pensées, à Licinius Sura, qui répéta la confidence, et pour faciliter à son neveu l'accès du principat, il avait d'avance disgracié ceux qui auraient pu lui faire obstacle, entre autres deux sénateurs, Palma et Celsus, qu'on va bientôt voir conspirer contre le nouvel empereur. Depuis la mort de Sura, Hadrien était l'homme de l'empire qui tenait de plus près à Trajan par le sang, par les honneurs dont il avait été revêtu, par les pouvoirs qui venaient encore de lui être conférés, avec le commandement de l'armée la plus nombreuse et de la province la plus importante. Choisir un autre successeur après avoir éveillé tant d'espérances et remis tant de forces aux mains de l'intéressé, c'eût été décider la guerre civile, et l'on n'a pas le droit d'imputer cette faute à Trajan. Si l'acte d'adoption écrit à Sélinonte n'avait pas été fait à Antioche, c'est qu'il répugnait à Trajan, tant qu'il n'avait pas désespéré de ses forces, de paraître avoir besoin, comme Nerva, d'un collègue plus jeune pour apaiser les séditions; d'ailleurs, désireux jusqu'au dernier moment de ménager le sénat, il avait voulu ne proclamer son héritier qu'au sein de cette assemblée, où il se rendait lorsque la mort l'arrêta. Quant à l'idée qu'en

négligeant de désigner son héritier Trajan s'était promis d'imiter Alexandre, sans avoir comme lui pour excuse la jeunesse qui permettait au héros macédonien les longs espoirs, c'est une autre puérilité qu'on ne saurait prêter à un aussi ferme esprit[1]. Le retard à régler la succession impériale n'en fut pas moins un malheur, car la redoutable conjuration qui menaça Hadrien dès l'année 119 eut pour cause la façon dont il parut s'être glissé au pouvoir, dans l'ombre et par la main d'une femme, au lieu d'y entrer la tête haute, présenté par le glorieux empereur au sénat, au peuple, à l'armée.

Hadrien apprit à Antioche la mort de son oncle par une dépêche qui précéda de deux jours l'arrivée du courrier officiel : chose qui se comprend sans qu'il y ait besoin de supposer un mystère (9 et 11 août 117). Il eut donc le temps de tout préparer pour un succès, d'ailleurs certain. Son procédé fut très-simple : aux soldats, il promit un double *donativum*[2]; aux sénateurs, il écrivit la lettre la plus modeste. Les uns n'étaient pas plus capables de résister à l'argent que les autres à de belles paroles soutenues de sept légions : chacun avait sa part, et se tint pour satisfait.

Hadrien avait longtemps vécu dans les camps. Allait-il continuer le règne belliqueux de son prédécesseur ? Il n'en

1. On a dit aussi que l'affection maternelle de la sévère Plotine pour Hadrien provenait ἐξ ἐρωτικῆς φιλίας (Dion, LXIX, 1 et 10). Contre cette accusation protestent l'âge de Plotine, sa réputation attestée par Pline (*sanctissima femina*), par les médailles (Cf. Franke, *op. cit.*, p. 29-34, et Cohen, t. II, p. 90), par Dion lui-même qui oublie, LXIX, 1, ce qu'il a dit, LXVIII, 5 : Καὶ οὕτω γε ἑαυτὴν διὰ πάσης τῆς ἀρχῆς διήγαγεν, ὥστε μηδεμίαν ἐπηγορίαν σχεῖν ; enfin par Aur. Victor, qui, deux siècles plus tard, l'honorait comme la digne compagne de Trajan. *Epit.*, XLII. On ignore la date de sa naissance, mais on sait qu'elle avait épousé Trajan longtemps avant l'avénement de ce prince ; elle mourut en 129. — 2. Le jour de l'avénement de l'empereur équivalait pour le nouveau prince et pour Rome à un jour de triomphe ; et comme les généraux républicains distribuaient aux soldats, quand ils rentraient à Rome sur le char triomphal, une partie de leur butin de guerre, l'*imperator*, lorsqu'il allait au Capitole remercier les dieux de l'avoir choisi, faisait largesse au peuple et aux soldats d'une portion du tribut des provinces.

fut rien : Auguste succéda encore une fois à César, le génie de l'administration à celui des conquêtes. Tandis, en effet, que l'urne d'or qui contenait les restes du héros était solennellement portée à Rome et que le sénat votait au prince mort l'apothéose, un temple et des jeux Parthiques, Hadrien abandonnait les pays qu'on avait cru conquérir en les traversant. Des quatre provinces récemment formées en Asie[1], il n'en garda qu'une, le royaume des Nabatéens, parce qu'il était hors de l'atteinte des Parthes. C'était sagesse de ramener les aigles romaines en arrière de l'Euphrate, et d'y reprendre, de ce côté, l'ancienne frontière; c'était une faute de renoncer à faire de l'Arménie, en la colonisant, l'inexpugnable rempart que ce pays, aux mains de Rome, aurait été pour les provinces orientales[2]. L'Arménie rentra dans la dépendance incertaine où elle avait toujours été à l'égard des deux empires qui l'enveloppaient.

On a accusé Hadrien d'avoir cherché, par cette conduite, à ternir la gloire de son prédécesseur; cependant on était si bien convaincu de l'inanité des dernières expéditions, que pas un murmure ne s'éleva contre la nouvelle politique; et lorsqu'il rentra dans Rome, au milieu de l'année 118, il y fut reçu avec les acclamations accoutumées. Le sénat voulait même qu'il célébrât en son nom le triomphe voté pour son prédécesseur. Il se refusa à cette double injustice, et l'on porta triomphalement la statue de Trajan au temple de Jupiter : c'était déjà trop, puisqu'il n'y avait point eu dans la guerre parthique de succès durables. Quant à l'insurrection juive, en Chypre, aux bords du Nil et à Cyrène, Hadrien l'avait étouffée; mais ce succès n'était qu'une grande mesure de police : la répression d'émeutes qui sur les lieux paraissaient formidables et dont à Rome on ne parlait même pas.

1. Arménie, Mésopotamie, Assyrie, Arabie. — Spartien dit : *Armeniis regem habere permisit.... a Mesopotamiis non exegit tributum.... Parthos in amicitiam semper habuit quod inde regem retraxit quem Trajanus imposuerat.* — 2. Voyez ci-dessus, p. 298.

Les soldats avaient reçu leur *donativum*, le peuple eut le sien : d'abord trois pièces d'or[1], et après la conjuration de Nigrinus un double congiaire. L'Italie fut dispensée de fournir l'or coronaire; les provinces n'en donnèrent qu'une partie, et le Trésor fit remise des arrérages qui lui étaient dus depuis seize années[2].

A l'égard des sénateurs, Hadrien tint la même conduite que Nerva et Trajan; il assistait régulièrement à leurs séances et, à la curie, au palais, en toute circonstance, il leur prodiguait les marques extérieures de considération. Il avait renouvelé le serment de ne point en condamner un seul à mort; il compléta le cens sénatorial à tous ceux qui l'avaient perdu sans qu'il y eût de leur faute, et défendit qu'un membre de la haute assemblée comparût devant des juges qui ne seraient point de son ordre. Un jour qu'il aperçut un de ses esclaves se promenant entre deux sénateurs, il envoya quelqu'un lui donner un soufflet pour lui apprendre à marquer la distance qu'il y avait de lui à ceux qui pouvaient devenir ses maîtres. Lorsqu'il recevait les sénateurs, il se tenait debout, se souvenant que César avait donné beaucoup de complices à ses assassins en ne daignant pas se lever devant le sénat. Il prit au milieu d'eux ceux qu'on appela plus tard les *comtes* et qui étaient alors les *compagnons* du prince, *comites;* il en honora beaucoup de deux, même de trois consulats; renvoya à la curie, au lieu de les traiter dans son conseil privé, les plus importantes affaires, et défendit d'en appeler à l'empereur d'un jugement du sénat[3] : décision très-flatteuse pour les Pères et sans danger pour le Prince, qui n'avait pas à craindre que la curie rendît jamais une sentence contraire à son avis. En signe de cette parfaite union entre les deux pouvoirs, Hadrien faisait frapper des médailles où l'on voyait Rome contemplant le Génie du sénat et le Prince

1. *Ternis aureis* ou soixante-quinze francs. Spart., *Hadr.*, 7. — 2. Dion, LXIX, 8. Le passage de Dion est incompréhensible. Pareille remise fut faite quarante-six ans après par Marc-Aurèle de tout ce qui était dû depuis Hadrien. — 3. Dig., XLIX, 2, 2.

qui se donnaient la main[1]; d'autres avaient la légende : *Libertas publica*[2], avec l'image de la Liberté portant le sceptre et le bonnet phrygien. L'*imperator* se dissimulait derrière le *Princeps senatus*[3], et ces dehors républicains étaient confirmés par des déclarations républicaines : « Je veux, répétait-il souvent, gouverner la république de façon qu'on reconnaisse qu'elle est le patrimoine du peuple et non le mien[4]. » Il parlait ainsi, sans persuader à personne qu'il n'était point le maître; le consulaire Fronton, l'ami de Marc-Aurèle, avouait plus tard qu'il avait toujours eu grand'peur d'Hadrien; mais personne ne demandait qu'il en fût autrement: tout le monde était d'accord pour se contenter de paroles.

Il aimait à rendre la justice et, pour les cas ordinaires, il remplissait en tous lieux et en tout temps, comme nos anciens rois, sa fonction de justicier, assis sur son tribunal, le public admis alentour. Une femme l'arrête un jour dans la rue et veut lui soumettre une affaire. Il refuse de l'entendre et la renvoie : « Pourquoi es-tu empereur? » lui demanda-t-elle; il l'écoute aussitôt. Pour l'instruction et le jugement des causes graves, il s'entourait des magistrats les plus élevés en dignité, de sénateurs du premier rang et des plus célèbres jurisconsultes, qu'il demandait au sénat l'autorisation d'adjoindre à sa cour de justice[5]: demande qui était encore un hommage rendu à « l'ordre amplissime ». Aussi, à la première conspiration qui se forma, les Pères montrèrent leur zèle à défendre l'ami du sénat.

Le complot était dangereux, car il avait pour chefs quatre consulaires, personnages considérables dans l'armée ou à Rome. Pourquoi ce complot s'était-il si vite formé? Au lendemain de son avénement, Trajan avait un

1. Je suis l'interprétation de M. Cohen, *Méd. imp.*, Hadrien, n° 172, contraire à celle de Mionnet qui, dans le personnage en toge de cette médaille, voit un Jupiter que rien n'indique. — 2. *Ibid.*, n° 316. — 3. *Exsecratus est principes qui minus senatoribus detulissent.* Spart., 8. — 4. *Ep. ad Marc.*, II, 4. — 5. *Quos tamen senatus omnis probasset.* Spart., 17. On ne peut répondre de l'ordre chronologique pour toutes ces mesures.

panégyriste, comme s'il eût accompli déjà beaucoup de choses mémorables; à peine arrivé à Rome, son héritier y trouva des assassins. C'est qu'Hadrien, tenu par son oncle dans une demi-obscurité qui s'augmentait de tout l'éclat jeté par la grande figure du conquérant de la Dacie, n'était encore connu que pour un esprit élégant; et, depuis son avénement, il n'avait eu ni le temps ni l'occasion de montrer l'énergie qui commande l'obéissance ou la résignation. Trajan, vieux général renommé, avait dès le commencement de son règne inspiré à la fois le respect et la crainte; son successeur, au début, n'imposait pas; il ne manquait pas de gens pour dire que « l'élu de Plotine » ne méritait point la place où la ruse l'avait fait monter; et les chefs militaires qui avaient traversé les Carpathes ou franchi le Tigre dédaignaient « le Petit Grec » farci de toutes les sciences de l'école, dont le premier acte de gouvernement avait été l'abandon de leurs conquêtes. La conspiration doit avoir été la réaction de l'esprit militaire du dernier règne contre l'esprit civil du règne nouveau. Deux généraux destitués, Cornelius Palma, le conquérant de la province d'Arabie, et Lusius Quietus, le meilleur capitaine de l'armée d'Orient, furent l'âme du complot. Le premier, qui était de vieille date ennemi d'Hadrien, avait été disgracié par Trajan; le second, Maure d'origine, esprit inquiet et violent, s'était fait chasser de l'armée[1], mais avait reconquis par d'importants services dans les guerres de Dacie et d'Orient la faveur de Trajan, qui lui donna le rang de préteur, les faisceaux consulaires, et, au moment de la révolte des Juifs d'Égypte, le gouvernement de la Palestine, sans doute avec celui d'Arabie, pour empêcher la rébellion de gagner les provinces orientales[2]. Hadrien, qui redoutait sa turbulence et son ambition, l'avait

1. Καταγνωσθεὶς δὲ ἐπὶ πονηρίᾳ τότε μὲν τῆς στρατείας ἀπηλλάγη καὶ ἠτιμώθη. Dio., XLVIII, 32. — 2. Dion, XLVIII, 32. Une tradition rabbinique met Quietus en rapport avec deux Juifs d'Alexandrie, qui étaient venus en Palestine pour y propager la révolte. Derenbourg, *Hist. de la Palest.*, p. 406. Mais je suis forcé de dire que l'histoire de Quietus d'après les sources juives est en désaccord avec celle que donnent les sources romaines.

d'abord relégué dans l'obscur gouvernement de la Mauritanie, puis révoqué à la suite de nouvelles intrigues qui avaient agité cette province.

Lusius et Palma, vieillis dans les commandements, n'avaient pas, quoique consulaires, leurs habitudes à Rome. Ils avaient donc besoin, pour agir dans la ville, de s'adjoindre des hommes qui y fussent influents: deux autres consulaires, Publilius Celsus et Avidius Nigrinus, s'associèrent à leurs desseins. Nous ne savons rien du premier, si ce n'est qu'il avait obtenu pour la seconde fois le consulat en 113, avant le second consulat d'Hadrien. Quant à Nigrinus, il devait être fort en vue, quoique jeune encore, car Trajan lui avait donné en Achaïe une de ces missions extraordinaires[1] qui n'étaient confiées qu'à d'importants personnages, et Spartien, qui écrivait la biographie d'Hadrien avec les *Mémoires* de cet empereur sous les yeux, assure que le nouveau prince, dont le mariage était resté stérile, avait songé à ce personnage pour la succession à l'empire[2]. Mais Hadrien n'avait que quarante-trois ans; sa santé était bonne; l'attente eût donc été longue. Nigrinus, que Spartien appelle « un dangereux intrigant, *insidiator*, » aura pensé qu'il ferait plus vite ses affaires par une conjuration.

A ces quatre consulaires se joignirent beaucoup d'individus[3] incapables de résister à la tentation de machiner dans l'ombre quelque belle entreprise de meurtre et de révolution. Leurs pères n'avaient cessé d'agir ainsi sous les Flaviens, surtout sous les Jules, et quelques-uns d'entre eux étaient encore, au temps de Nerva et de Trajan, restés

1. *Ad ordinandum statum civitatum*. Cf. le mémoire de M. Wescher sur le *Monument bilingue de Delphes*, p. 21 et suiv. M. Wescher établit que Nigrinus fut tribun en l'année 105, *consul suffectus* entre 109 et 114, légat entre 114 et 117. Il était donc bien près d'avoir l'âge d'Hadrien, s'il ne l'avait déjà. Quant à l'assertion que l'empereur avait songé à lui pour la succession à l'empire, elle doit être d'Hadrien, qui continua, en écrivant ses Mémoires, à vouloir se disculper de la mort des conspirateurs. — 2. Luc. Verus, adopté plus tard par Hadrien, était gendre de Nigrinus. — 3. .... *multis aliis*. Spart., *Hadr.*, 7.

fidèles à cette tradition de l'assassinat. Chaque époque a sa maladie morale qui provient des institutions ou de l'état social : à nos chevaliers du moyen âge, il fallait des guerres privées ; aux nobles de Henri IV et de Louis XIII, des duels, comme il faut à nos agitateurs des émeutes. Pour les oisifs du sénat romain, la grande distraction et la plus sérieuse affaire était un complot. On convint de tuer Hadrien, soit pendant un des sacrifices que sa dignité lui imposait, soit à une de ces chasses qu'il aimait à prolonger jusque dans les endroits dangereux.

L'empereur venait d'être appelé sur le Danube par un mouvement des barbares. Les conjurés furent donc obligés d'attendre son retour, mais des paroles imprudentes mirent sur la trace de la conjuration. Le sénat instruisit rapidement le procès et, sachant bien que dans un État despotique tout compétiteur est un condamné à mort, il rendit à l'empereur le service de faire exécuter les coupables, sans lui demander des ordres. Après son retour précipité, le prince se plaignit d'une justice si prompte, en déclarant qu'il aurait fait grâce, au moins de la vie. On peut soupçonner la sincérité de ces paroles dites après l'exécution ; cependant lorsqu'on voit Hadrien changer, peu de temps après, les deux préfets du prétoire qui avaient poussé le sénat aux résolutions extrêmes, et plus tard choisir pour fils adoptif le gendre d'une des victimes, on est porté à croire, avec Marc-Aurèle[1], que les Pères mirent trop de hâte à témoigner de leur fidélité. « Hadrien oublia, raconte son biographe, ceux qu'il avait eus pour ennemis avant de devenir le maître. » — « Te voilà sauvé ! » avait-il dit à l'un d'eux le jour de son avénement ; et pressé par son ancien tuteur, Cælius Attianus, de se débarrasser de gens très-justement suspects, notamment du préfet de la ville, le plus important personnage de Rome, il s'y était refusé[2]. Toute son histoire montrera qu'il n'avait pas le goût du sang.

1. Voyez ci-dessous ses paroles après la mort d'Avidius Cassius. — 2. *Tantum autem statim clementiæ studium habuit....* Spart., 2. Cet Attianus, si

Ainsi, dès les premiers mois de son règne, Hadrien avait renouvelé et affermi l'alliance de Nerva et de Trajan avec l'aristocratie sénatoriale. Cependant il conserva contre elle certaines défiances, que la récente conjuration n'était point faite pour diminuer, et il garda toujours présent à l'esprit le souvenir de Domitien et de la misérable existence passée par ce prince, à Rome, au milieu des terreurs et des périls [1]. Au lieu de rester enfermé dans la capitale, avec ses affranchis, dont la principale étude était de corrompre leur maître pour profiter de ses vices [2], et en face du sénat, auquel il n'était pas prudent de montrer de trop près et trop longtemps le souverain, quand le prince entendait l'être, Hadrien vécut partout, excepté à Rome. Ce n'est point qu'il comptât borner ses soins à garantir sa sécurité personnelle. Au contraire, nous trouvons en lui le prince qui a compris mieux qu'aucun des empereurs romains tous les devoirs de sa charge. « S'il m'arrive malheur, je te recommande les provinces, » avait dit Trajan au jurisconsulte Priscus qu'il jugeait digne de l'empire. Hadrien n'oublia jamais ce mot, et puisque, en tout, sa volonté était souveraine, il pensa qu'il devait tout voir, avant de tout décider. Son règne n'est, à vrai dire, qu'un long voyage à travers les provinces, dont il voulut connaître les besoins en les étudiant sur place, et les fonctionnaires, en les voyant au milieu de leurs fonctions, afin d'éviter les erreurs, les oublis, les injustices que causait le voile épais de la cour et du monde officiel s'interposant, à Rome, entre l'empereur et l'empire. Avec cette manière de vivre, il déjouait les intrigues qui ne pouvaient le suivre partout et, en même temps, il s'assurait de la fidélité des légions, qu'il visita tour à tour ; de sorte qu'il trouvait doublement son compte à bien faire son métier d'empereur.

prévoyant et si dur, était un des deux préfets du prétoire destitués. — 1. .... *quod timeret ne sibi idem quod Domitiano accidit eveniret.* Spart., 19. — 2. Hadrien lui-même le disait : *omnibus superioribus principibus vitia imputans libertorum.* Spart., 20.

La chronologie de ces voyages est impossible à établir, et nous avons sur chacun d'eux très-peu de renseignements, bien que Hadrien y ait employé les deux tiers de son règne, treize ou quatorze ans sur vingt et un. Avant d'exposer son administration intérieure, en le suivant dans les provinces pour y recueillir le maigre butin de faits particuliers à chaque pays que nous fourniront les médailles, les inscriptions[1] ou les histoires, allons, comme lui, d'abord sur la frontière et voyons de quelle façon il entendait pratiquer la politique de paix dont il avait fait, dès les premiers jours de son règne, la règle de son gouvernement.

Cette politique usa de deux moyens : au delà de la frontière, le *régime des subsides*, auquel fut donnée une large extension, afin de retenir les barbares chez eux ; sur la frontière même, une puissante défensive, constituée par d'immenses travaux de fortification et par l'établissement dans les armées de la plus sévère discipline.

L'usage des subsides inauguré par Auguste, continué par ses successeurs[2], mais au hasard des circonstances, devint pour Hadrien un principe de gouvernement, dont malheureusement l'application se laisse deviner plutôt qu'elle ne se révèle par des faits nombreux. On a vu qu'au lieu d'aventurer ses forces au cœur de l'Asie, il les avait repliées sur la frontière que la nature elle-même avait marquée en arrière du grand désert de Syrie ; il fera de même en Bretagne, « afin, dit son biographe, de ne rien garder d'inutile. » Puis, sa frontière nettement tracée et les enchevêtrements de limites, qui auraient produit des contacts dangereux, soigneusement évités, il agit au delà par la persuasion, les conseils, les présents, pour établir

1. Nous avons les médailles de vingt-cinq provinces visitées par Hadrien. Pour les historiens, il ne reste que Spartien, écrivain confus qui n'a pas plus d'art que de critique, et qui est à Suétone ce que Suétone lui-même était à Tacite, et Xiphilin, l'inepte abréviateur de Dion Cassius. Mais le siècle des Antonins est la plus brillante époque de l'épigraphie romaine, et les médailles d'Hadrien sont peut-être les plus belles de la suite impériale. — 2. Voy. ci-dessus, p. 221.

de bons rapports entre les barbares et l'empire. Il pensionna un roi des Roxolans et bien d'autres, car on lit dans Spartien « qu'il s'attacha tous les rois par ses libéralités[1], » parole que Dion et Aurélius Victor répètent et qu'Arrien confirme[2]. Au prince des Ibériens, raconte le premier, il envoya un éléphant, une cohorte de cinq cents hommes armés et de riches cadeaux. Quand il passait au voisinage des barbares, il invitait leurs chefs à se rendre près de lui, et il échangeait avec eux des présents, en ayant soin que les siens fussent dignes de la main qui les offrait. » Aussi, lorsque Spartien nous dit qu'il donna un roi à des Germains, nous pouvons être assurés que ce chef revint au milieu des siens, suivi de conseillers qui devaient le maintenir dans la fidélité à l'empire et avec les moyens d'apaiser la turbulence guerrière de son peuple. Du côté de la mer Noire, Arrien nomme six rois qui tenaient d'Hadrien leur pouvoir[3].

Si nous connaissions mieux la diplomatie de ce prince, nous le verrions certainement exercer sur les peuples établis le long de ses frontières une action multiple et continue, avec de l'or, du commerce, peut-être des intrigues, c'est-à-dire en essayant de lier à l'empire, par les intérêts, cette première barbarie, qui aurait servi de rempart contre la barbarie plus dangereuse échelonnée derrière elle.

Cette politique, qui prévenait les difficultés extérieures, est celle dont les Américains, les Anglais et les Russes ont, de nos jours, tiré tant d'avantages sans y voir de la honte, comme on a voulu en mettre dans la conduite des empereurs romains[4]. Plus tard, ce moyen de défense deviendra fatal en irritant les appétits des barbares, que l'empire ne sera plus en état de contenir; mais, au temps d'Hadrien, il était habile et sage, parce que derrière cette modération se

1. Spart., 16. Cf. 12 et 20. — 2. Χρήματα λαμβάνοντες. Dion, LXIX, 9, et Aur. Victor, *Epit.*, 14. — 3. .... ἐκ σοῦ τὴν βασιλείαν ἔχει. *Perip. Pont. Eux.*, ch. II et *passim*. — 4. De là l'accusation ridicule qu'il acheta la paix des barbares : *a regibus multis pace occultis muneribus impetrata.* Aur. Victor, *Epit.*, 14.

trouvait la force. Dion Cassius qui, sans être un grand esprit, fut, comme consul, mêlé aux grandes affaires, a compris ce système : « Il combla, dit-il, les rois de ses largesses, et les étrangers ne tentèrent aucun mouvement contre lui, parce qu'il ne les inquiéta jamais, mais aussi parce qu'ils connaissaient bien la puissance de ses préparatifs. Beaucoup même se laissaient gagner au point de le prendre pour arbitre dans leurs différends. »

Toute l'histoire extérieure de l'empire pendant ce règne est dans ces mots. Rome eut alors la paix : non la paix lâche ou sans prévoyance qui accepte la honte ou prépare les désastres, mais la paix active et résolue qui ne craint pas la guerre, parce qu'elle a organisé de grandes forces toujours prêtes. Sous Hadrien l'empire eût l'aspect d'un soldat au repos sous les armes, mais les tenant d'une main virile.

On sait que l'armée romaine n'avait point de garnisons à l'intérieur. Le plus grand général de l'époque impériale, Trajan, avait formulé le principe d'une bonne administration de la guerre : « N'éloignez pas le soldat des enseignes ; les petites garnisons détruisent l'esprit militaire. » Toute l'armée était donc retenue à demeure au voisinage de la frontière. Elle couvrait l'intérieur de l'empire et n'y résidait pas. En arrière, elle défendait la civilisation qui, à l'abri de cette protection, poursuivait paisiblement son œuvre ; en avant, elle contenait la barbarie et les flots agités de cette mer toujours menaçante. La vie était pour elle rude et austère, car ses campements s'élevaient dans des solitudes brûlantes ou glacées, au milieu de marais qu'elle desséchait, de forêts où elle ouvrait des routes, de plaines incultes qu'elle rendait fécondes ; et comme le barbare était à deux pas, guettant toute occasion de meurtre et de pillage, il fallait avoir la main au glaive en même temps qu'à la cognée, et l'œil partout.

Cependant, avec le temps et la sécurité croissante, la mollesse s'était glissée dans les camps. Une foule d'industriels étaient venus s'établir à l'ombre du rempart pour exploiter les besoins et les vices du soldat, l'élégance et le

luxe des chefs. Auguste avait réservé aux fils des sénateurs et des chevaliers les grades de tribun et de préfet. Ces jeunes élégants condamnés à passer cinq années au camp, avant d'arriver aux charges civiles et aux honneurs, y portèrent leurs habitudes, et les *castra stativa* devinrent peu à peu des villes où se trouvaient tous les agréments des cités.

Hadrien fut sans pitié pour cette mollesse. Il fit détruire, dit son biographe, les grottes artificielles et les portiques construits pour abriter contre la pluie ou la chaleur du jour, les salles de festin et les maisons de plaisance où l'on oubliait les rudes devoirs du service. Il chassa les mimes, les baladins, tous les artisans de la vie facile qui énervent le corps et l'âme du soldat[1], et pour consacrer le souvenir de ce retour à l'austérité des mœurs militaires, il fit frapper des médailles qui le montrent marchant à la tête des soldats avec ces mots à l'exergue : DISCIPLINA AVG., comme si une nouvelle divinité était descendue du ciel pour le salut de l'empire[2].

Le camp rendu à sa première sévérité, il y garda tout le monde, refusant les congés qui n'étaient pas rendus nécessaires par d'impérieux motifs, afin que les légions fussent toujours au complet, et les officiers, les soldats toujours en haleine. D'ailleurs il croyait que l'homme de guerre se fait au camp, comme l'ouvrier à l'atelier, le laboureur dans la plaine : chacun dans le milieu qui lui convient.

Il modifia l'armement des soldats et fit de nouveaux règlements pour les bagages. Sur ce double point, nous sommes réduits aux conjectures. Mais le prince qui faisait exécuter de grandes marches à ses soldats, et suivait lui-même leurs colonnes, n'a dû s'occuper des *impedimenta* que pour en diminuer le nombre et doubler la force de l'armée, en augmentant la rapidité de ses mouvements. Si les logis fastueux lui paraissaient mauvais au camp, les em-

1. *Labantem disciplinam incuria superiorum principum retinuit.* Spart., 9. — 2. Cohen, *Adrien*, n° 210.

barras de bagages devaient lui sembler dangereux en campagne; et, puisqu'il avait supprimé les uns, il est certain qu'il réduisit les autres[1].

Pour les armes, nous ignorons aussi les changements qu'il opéra; mais il nous reste l'ordre de service donné par son lieutenant Arrien, gouverneur de la province de Cappadoce que les Alains menaçaient d'envahir[2]. Ce sont des instructions aussi minutieuses et précises que pourraient l'être celles du meilleur général moderne; elles règlent la composition de l'armée, sa marche, les dispositions à prendre sur le champ de bataille, pendant l'action et après la victoire. Comme Arrien y parle de corps de toute espèce, il est évident que les Romains avaient pris aux Barbares leurs armes, afin de réunir aux moyens d'action propres aux légions tous ceux dont l'ennemi disposait. Je trouve d'ailleurs dans un autre passage d'Arrien l'ordre de l'empereur à tous ses généraux d'étudier les armes et la tactique des Barbares[3].

Cette attention à améliorer sans cesse l'armement des soldats et les évolutions des troupes était du reste une vieille et heureuse tradition de la politique des Romains. Les guerres gauloises leur avaient enseigné l'avantage des casques d'airain et des boucliers bordés d'une lame de fer; contre les Cimbres ils avaient changé la hampe du javelot, l'arme de jet par excellence du légionnaire; aux Espagnols, ils avaient pris leur courte et forte épée; aux Grecs, peut-être la disposition de leur camp, certainement leur artillerie de siége et leur poliorcétique. Un vaisseau carthaginois échoué au rivage avait été le premier modèle de leurs galères

1. Voy. p. 326 ce qu'Apollodore écrit à l'empereur sur la nécessité de donner aux hommes et aux machines la plus grande mobilité. — 2. Ἔκταξις κατ' Ἀλανῶν. Les cohortes d'infanterie et les turmes de cavalerie portaient, comme nos anciens régiments provinciaux, des noms de pays. — 3. Βασιλεὺς δὲ προσεξεῦρεν καὶ τὰ βαρβαρικὰ ἐκμελετᾶν αὐτούς. *Tact.*, 44. Ces deux livres d'Arrien, du reste assez courts, sont pleins de curieux renseignements sur la tactique et l'armement des Romains. Pour les opérations, les engins et les travaux de siége, voir la savante étude de M. de Saulcy : *Les derniers jours de Jérusalem.*

de combat. Ainsi, ce peuple qui se croyait le premier peuple du monde, et qui l'était, apprenait toujours et perfectionna sans relâche la science qui lui avait soumis l'univers.

Aucun service n'échappait à la surveillance d'Hadrien et à ses réformes, ni celui des ambulances, qu'il visitait chaque jour, lorsqu'il était au camp, ni celui des vivres, qui ne manqua jamais, ni les arsenaux, les magasins d'armes et d'habillement, qu'il tint toujours remplis. Un ordre sévère dans les dépenses[1] permettait de faire face à tous les besoins.

« Il contrôlait par lui-même, dit l'historien Dion Cassius, tout ce qui se rapporte à l'armée, comme les machines, les armes, les fossés, les retranchements, les palissades, et aussi tout ce qui tient à chacun, c'est-à-dire la manière de vivre, les habitations et les mœurs. Il corrigea plusieurs abus introduits par la mollesse et exerça tout le monde, chefs et soldats, à divers genres de combat, récompensant les uns, réprimandant les autres, enseignant à chacun son devoir. Enfin, par ses actes et par ses ordonnances, il mit en si bon état la discipline et les exercices, qu'aujourd'hui encore ses règlements font loi dans l'armée[2]. »

Ces réformes pouvaient exciter des plaintes; il les prévint en se soumettant lui-même aux plus sévères exigences de la vie militaire. Lorsqu'il venait au camp, l'armée ne comptait qu'un soldat de plus. Son costume était sévère, sans or ni pierreries dans l'armure, seulement une poignée d'ivoire à sa lourde épée; son repas, frugal, fait avec les provisions des légionnaires : lard, fromage, piquette, et toujours pris en public[3]; sa façon de vivre, celle du meilleur officier. Si l'armée était en marche, une traite de vingt

1. *Ordinatis impendiis.... agebat ut semper militum numerus sciretur.* Spart., 9. Cet auteur ajoute (II) qu'Hadrien était très-économe pour tout ce qui ne regardait que lui. — 2. LXIX, 9. Végèce, qui les cite, en tira bon parti pour son ouvrage *De re mil.*, I, 8. L'empereur Valérien s'autorisait encore, cent cinquante ans plus tard, des règlements militaires d'Hadrien. Cf. Vospic., *Prob.*, 4. — 3. Il gardait cette frugalité même au palais. Jamais, au dire de Dion (LXIX, 7), il ne buvait de vin au repas que les Romains appelaient le *prandium*.

milles (30 kilomètres), à pied et sous les armes, au milieu des cohortes, ne l'effrayait pas, et je ne suis pas sûr que lorsqu'il faisait traverser le Danube à la nage à toute sa cavalerie, il ne se trouvait pas avec elle[1]. Plus dur pour lui-même que le dernier des soldats, il allait tête nue sous les neiges de la Calédonie comme sous le soleil de la haute Égypte; jusque dans les dernières années de sa vie, il s'exerça à lancer le javelot, à manier les armes, et jamais, au camp ou dans les marches, il ne voulut se servir de voiture ou de litière.

Voilà d'irrécusables témoignages qui changent quelque peu la physionomie de l'ami d'Antinoüs, mais l'histoire sérieuse a encore bien des corrections à faire dans l'histoire traditionnelle.

Quand on demande leur vie à des soldats pour des querelles qui leur sont étrangères, il faut au moins leur donner l'exemple des qualités et des vertus qu'on exige d'eux. Hadrien comprit cette vérité de bon sens et de justice. Il en résulta qu'en voyant le prince attacher une telle importance aux exercices virils et veiller avec une telle attention à tous les services, il n'y eut pas de centurion, de tribun, de légat, qui crût pouvoir rien négliger. Alors l'empire posséda une armée qui fut comme un corps robuste, aux membres souples et vigoureux, capable de supporter toutes les fatigues, de braver tous les dangers, et prête, du jour au lendemain, à sortir de ses campements pour une expédition ou pour la bataille.

Mais elle fut aussi une armée docile. Il n'y avait pas de soldat qui pensât à marchander l'obéissance à un chef qui ne commandait aux autres que ce qu'il s'imposait à lui-même, et qui à toutes les qualités militaires joignait l'esprit de justice.

Hadrien ne donnait le cep de vigne, insigne du grade de centurion, qu'aux plus braves des légionnaires; il renvoyait

1. Du moins Suidas, *s. v.* Aδρ., l'affirme, et l'on a l'inscription funéraire du soldat batave qui avait le premier atteint de cette façon la rive gauche du Danube. *C. I. L.*, III, 3676.

du camp les officiers imberbes à qui Auguste l'avait ouvert, les soldats qu'on y recevait trop jeunes, et ceux qu'on y gardait trop vieux, afin de n'avoir pas à leur payer la vétérance. Pour nommer un tribun, il n'exigeait plus de la naissance, mais de l'âge et du mérite. C'était l'accès des hautes charges ouvert à tous les bons soldats; et comme ils le voyaient encore visiter leurs malades dans les quartiers, veiller, sans dédaigner aucun détail, à leur bien-être et à leur sécurité, s'occuper de leurs intérêts et de leur avenir jusqu'à connaître tous les vétérans par leur nom, ils montraient pour cette sollicitude une reconnaissance qui empêcha toute mutinerie durant ce long règne de vingt et un ans, où l'armée n'eut cependant ni un jour de butin ni un jour de victoire[1].

Lorsque l'on se rend de Constantine à l'oasis de Biskra, on trouve au pied de l'Aurès, près des ruines de Lambèse, un camp romain qui garde encore son rempart en pierre, celui de la légion *III^a^ Augusta*, et, à trois kilomètres de là, le camp plus modeste des auxiliaires. Au centre de cette dernière enceinte s'élevait une colonne dont le piédestal porte une longue inscription, qui est une allocution ou un ordre du jour adressé par Hadrien aux troupes campées en ce lieu. Il vante leur zèle à exécuter tous les exercices prescrits, même les plus difficiles; à faire, en un jour, des travaux où d'autres employaient une semaine; à porter des fardeaux énormes; à se livrer des combats simulés qui sont une image de la guerre et qui y préparent, etc.[2].

Cette inscription incomplète et mutilée en dit assez pour montrer qu'Hadrien n'avait pas oublié même une poignée

1. *A militibus, propter curam exercitus nimiam, multum amatus est.* Spart., 20. M. Naudet, *Des changem. dans l'adm. de l'emp. rom.*, 1re partie, p. 148, a très-bien montré l'importance de ces réformes et la grande place qu'Hadrien doit occuper dans la série des empereurs. — 2. Voy. L. Renier, *Inscr. d'Algérie*, p. 3. La légion *III^a^ Aug.*, aidée de ses auxiliaires, avait construit une voie militaire de Lambèse à Carthage, des postes dans toutes les gorges de l'Aurès et une grande route qui en longeait le versant méridional; c'est par ces immenses travaux d'utilité publique et militaire, autant que par le nombre et la variété des exercices, que les Romains chassaient l'ennui de leurs camps.

d'hommes perdus au bord du grand désert, et nous en concluons que sa vigilance se portait sur chacun des points de l'immense circonférence tracée autour de l'empire par les postes militaires des légions.

Il nous reste un autre document contemporain, un fragment de la *Poliorcétique* d'Apollodore. Hadrien, qui savait utiliser tous les talents, avait demandé au grand architecte de rédiger un traité sur les machines de guerre. Apollodore fit mieux ; en peu de temps il écrivit le traité, et, de plus, il dessina les machines et les exécuta; puis il envoya au prince dessins et explications, avec les nombreux ouvriers qu'il avait formés [1]. C'était ce que nous appellerions une nouvelle artillerie de siége et de campagne, puisque Apollodore paraît avoir fait peu de cas de celle qui était en usage : « Les anciens, dit-il, n'ont pu me servir. » Et ces engins nouveaux, il les fit légers, quoique puissants, et très-mobiles, *leves et veloces;* car, ajoute-t-il, « lorsque j'étais avec toi aux armées, j'ai appris ce que les nécessités de la guerre exigent de mobilité pour les hommes et pour les machines. » Toutes ces vieilles choses sont encore, sous d'autres formes, des vérités aujourd'hui.

Mais à quoi servirent tant de préparatifs et de dépenses? Pourquoi tant de soin à mettre en état un instrument qu'on n'employa point? Hadrien prépara la guerre pour avoir la paix. Avec une armée si parfaitement exercée, si docile et si bien armée, toujours prête par conséquent pour une action foudroyante, il put, sans péril, inaugurer une politique pacifique et même renoncer aux conquêtes inutiles de son belliqueux prédécesseur. Personne, au dedans ou au dehors de l'empire, ne considéra cette résolution comme un aveu de faiblesse, et il ne se trouva pas plus d'ambitieux pour exciter une sédition, que de roi ou de peuple assez hardi pour attaquer une frontière si bien gardée.

1. *Misi quoque fabros indigenas et reliquos artifices ac operarios. Poliorcetica*, texte grec et latin avec figures, dans la magnifique édition *princeps* de 1693; *in prooemio.* M. Wescher vient de publier une nouvelle édition du texte grec.

Mais regardons à la frontière même ; le spectacle y est aussi curieux que dans les camps.

La première dont Hadrien s'occupa fut celle du Danube. A peine arrivé d'Orient à Rome, il avait été rappelé dans la Mœsie par une incursion des Roxolans. Le roi de ce peuple s'était irrité de ce qu'on avait réduit la pension que Trajan lui faisait[1], et des nuées de cavaliers barbares, ancêtres des Cosaques d'aujourd'hui, s'étaient abattues sur la Dacie orientale, tandis que les Sarmates Iazyges, qui étaient de leur sang, attaquaient la province à l'occident. Ces tribus prenaient, au contact de Rome, certaines habiletés des gouvernements bien assis. Sous Trajan, le Décébale étendait de tous les côtés ses intrigues et envoyait des émissaires jusque chez les Parthes. Quand les légions se furent établies dans cette province de Dacie qui, par la disposition de ses montagnes, semblait une grande forteresse, coupant en deux une partie du monde barbare, les Sarmates de la Theiss continuèrent à s'entendre, par derrière les Carpathes, avec ceux du Dnieper[2], et ils attachaient tant de prix à conserver ces rapports, qu'on les verra, sous Marc-Aurèle, consentir à ne pas mettre un bateau sur le Danube, à la condition de pouvoir trafiquer entre eux à travers le pays des Daces. C'est qu'ils cachaient, sous ces relations de commerce, des relations politiques qui facilitaient les coalitions par lesquelles l'empire fut si souvent assailli et enfin précipité.

Celle qu'Hadrien avait alors devant lui ne paraît pas avoir été très-redoutable. Cependant il accourut au milieu des légions de Mœsie, et faisait déjà de grands préparatifs, quand lui parvint la nouvelle de la conspiration de Palma et de Quietus. En de telles conjonctures sa présence était nécessaire à Rome ; au lieu de combattre, il rétablit l'ancien subside, se fit un ami du roi des Roxolans, qui semble avoir pris son nom[3], et le renvoya au plus vite, avec son

1. *Rex Roxolanorum qui de imminutis stipendiis querebatur.* Spart., *Adr.*, 6. — 2. Cf., sur la parenté de ces peuples, Schafarik, *Slav. Alterth.*, t. I, p. 333-373. — 3. Du moins on a une inscription ainsi conçue : *P. Ælio Rasparasano regi Roxolanorum. C. I. L.*, t. V, 32 ; Cf. 33, qui

peuple, à leurs campements, sur les rives du Boug et du Dnieper. Pour n'avoir pas à revenir sur cette frontière, nous en montrerons dès maintenant l'organisation défensive, à laquelle Hadrien travailla sans doute durant tout son règne.

Le territoire situé au nord des bouches du Danube, entre le Sereth[1] et le Dniester (Bessarabie), par lequel les Roxolans venaient de passer et par où passeront toutes les invasions ultérieures, faisait partie, sous l'autorité d'un procurateur, du gouvernement de la Mœsie inférieure. C'était une possession importante, quoique l'empire n'y eût point aventuré de colonies, parce que les troupes cantonnées dans la Dobroudcha pouvaient s'y porter rapidement et fermer la large ouverture qui, de ce côté, s'étend des Carpathes à la mer. Ainsi, une légion, la cinquième macédonique, avait été établie à *Troesmis* (Iglitza), non loin de la tête du delta danubien et des lieux où s'élèvent aujourd'hui, sur l'autre rive, les grandes villes de Braïla et de Galatz. Parmi les nombreuses inscriptions qui y ont été trouvées, une, du temps d'Hadrien, nous montre la future cité encore à l'état de village (*vicus*) formé par les baraques des vivandiers[2]. Pour le camp, il avait été habilement placé sur ce promontoire haut de cent pieds, d'où l'on domine au loin le cours du Danube, parsemé d'îles nombreuses qui en facilitent à la fois le passage et la défense. Au moindre bruit d'invasion, la légion accourait au delà du fleuve, derrière le Sereth et barrait la route aux envahisseurs, ou, par la menace de couper leur retraite, les forçait à une fuite précipitée[4]. D'ailleurs, les Romains s'étaient depuis longtemps donné, à l'extrémité de cette région, un point d'appui, la ville de Tyras, ancienne et riche colonie de Milet, fondée aux bouches du Dniester, dans le voisinage de la ville actuelle d'Akkerman. Ils en avaient même un

prouve que ce nom d'Ælius, qui était celui d'Hadrien, avait été pris et porté dans cette famille royale. — 1. Ptolém., III, 8, 10, met au Sereth la limite de la Dacie. — 3. Voy. le mémoire de M. Léon Renier, sur les *Insc. de Troesmis*, surtout le n° 11. — 4. De ce côté encore, on a trouvé des restes de fortifications.

second en Crimée (*Chersonèse Taurique*), à Kertch (*Panticapée*) où régnait un roi des Sarmates qui se disait grand ami de l'empire et d'Hadrien [1]. Une autre colonie milésienne, *Olbia* (Otchakof), aux bouches du *Borysthène* (Dnieper), qui était un des plus grands marchés de ces régions, leur servait encore de sentinelle vigilante. Enfin, la flotte du Pont-Euxin reliait ces points avec les places maritimes de la Mœsie : *Tomi* (Kostendjé) et *Odessus* (Varna); de sorte que, du vaste demi-cercle décrit par le littoral, d'*Odessus* à *Olbia*, une moitié était bien défendue, l'autre bien surveillée.

Ainsi, la vallée inférieure du Danube, couverte au nord par les Carpathes, l'était à l'est par des postes avancés, d'où les Romains contenaient la barbarie qui ondulait, comme une mer sans rivages, dans l'immense étendue des plaines sarmatiques.

A qui revenait l'honneur de cette organisation défensive? Sans doute à cet habile gouverneur de la Mœsie, Plautius Ælianus, dont nous avons déjà parlé. Les médailles de *Tyras*, faisant commencer l'ère de cette ville à l'année 56-57 de J. C., on en doit conclure que ses habitants avaient réclamé la protection de l'empire au moment où Plautius venait d'exécuter, entre le Sereth et le Dniester, l'immense razzia qui lui donna cent mille captifs, dont il fit autant de laboureurs pour sa province [2]. Mais à une époque ou à une autre, soit dans le séjour de l'année 118 ou 119 au bord du Danube, soit dans un voyage postérieur, Hadrien s'est occupé certainement de ce pays, où il avait servi comme tribun légionnaire dès le règne de Domitien [3], et où venait de se montrer le premier péril qu'il ait eu à conjurer depuis son avénement. Des médailles célèbrent son arrivée dans la Mœsie ; d'autres le montrent haranguant les troupes de cette province [4] et les habitants de *Tomi* font graver en son

1. *C. I. L.*, t. III, n° 783. Il régna de 92 à 124. Voy. ci-dessous, p. 341. — 2. Ci-dessus, p. 36, 193 et 195 — 3. En 96, dans la *V^a Macedonica*. Spart., 2, et *C. I. L.*, t. III, n° 550. — 4. Greppo, p. 107 : *Adventus Aug. Mœsiæ*.

honneur une inscription, la plus ancienne en langue latine qu'on ait trouvée dans les ruines de cette cité[1]. Enfin, un rescrit de Septime-Sévère, adressé aux habitants de *Tyras*, rappelle et confirme des privilèges qu'un légat d'Hadrien leur avait reconnus[2].

Est-ce lui qui éleva le long du Danube inférieur et sur la branche méridionale de son delta tant de postes qui sont devenus le boulevard de l'empire turc, après avoir été celui de l'empire romain[3]? On ne saurait le dire. Mais quand on aura vu tout à l'heure ce qu'il fit sur le Danube moyen et en Bretagne, on sera autorisé à croire qu'il ne négligea rien pour établir la sécurité d'une de ses frontières les plus vulnérables.

Ces détails, étrangers en apparence à l'histoire générale, font comprendre par quelles habiles précautions l'empire se mit en état de résister à la pression du monde barbare durant deux siècles, c'est-à-dire aussi longtemps qu'il eut pour chefs, à part les deux fous qui régnèrent sous les noms de Caligula et de Néron, des princes, souvent cruels à Rome, mais toujours prévoyants sur les frontières. Ils montrent aussi quel cas il convient de faire de la tradition qui attribue à Hadrien la destruction du pont de Trajan « par jalousie de la gloire de son prédécesseur, » et jusqu'à l'intention d'abandonner la Dacie, projet dont ses amis, dit-on, vinrent cependant à bout de le détourner[4]. Il n'avait pas gardé les conquêtes au delà de l'Euphrate et du Tigre, parce que, dans ces pays, il ne tenait pas une for-

légende habituelle pour marquer l'arrivée du prince dans une province; *exercitus Romanus*, avec la représentation d'une allocution aux soldats, etc. — 1. *Senatus populusque Tomitanorum*. Cette inscription est de l'an 129. *C. I. L.*, t. III, n° 765. Voy. les *Additam.*, p. 997. Les médailles rapportées de Tomi par la *Mission du Danube* appartiennent en majeure partie, pour le haut empire, à l'époque des Antonins. *Mém. de la Soc. des Antiq.*, 3e série, t. V, p. 227. — 2. *C. I. L.*, t. III, n° 781. Le gouverneur de Mœsie mentionné dans cette inscription porte du moins le même nom qu'un des consuls ordinaires de l'année 133. — 3. *Prista* (la forteresse actuelle de Rutchuk), *Durostorum*, qui est devenue Silistrie, *Cius* (Hirsova), *Troesmis* (Iglitza), *Arrubium* (Matchin), *Noviodunum* (Isaktcha), *Ægysus* (Tultcha), etc. — 4. .... *Trajani gloriæ invidens.... amici deterruerunt.* Eutr., VIII, 6.

teresse et que pas un citoyen romain ne s'y était fixé; mais il favorisa l'émigration de colons latins dans la Dacie, et la preuve, c'est qu'ils y sont encore. Ceux que Trajan avait pu, en quelques années, y faire passer, n'étaient certainement pas en assez grand nombre pour assurer à leurs descendants la possession de si vastes pays. Les mesures prises pour la protection militaire de la vallée du Danube donnant toute sécurité à cette région, le courant de colonisation continua de s'y porter. Aussi l'on y trouve des inscriptions en l'honneur d'Hadrien[1], des travaux exécutés en son nom[2] et des médailles sur lesquelles la nouvelle province, devenue un des boulevards de l'empire, est représentée par le belliqueux symbole d'une femme assise sur un rocher, qui d'une main tient un glaive recourbé, de l'autre une enseigne[3].

Quant au pont de Trajan, il était maintenant si loin des barbares et si facile à défendre, qu'il doit n'avoir été mis hors d'état de servir qu'à l'époque où les troupes romaines ne pouvaient plus tenir dans la Dacie; et cette nécessité arriva seulement un siècle et demi après Hadrien, quand Aurélien, entre 270 et 275, ramena sur la rive droite du Danube le reste des troupes romaines et les colons qui voulurent les suivre. Vingt ans auparavant, Décius avait encore mérité le surnom de *Daciarum restitutor*[4].

1. *C. I. L.*, t. III, n°s 953, 1371, 1445, 1447. — 2. Son légat fit en l'année 133 construire un aqueduc à Sarmizegetusa. *Ibid.*, n° 1446. — 3. On a de ces monnaies du temps d'Hadrien et jusque sous Gallien. Greppo, p. 102. Au lieu du glaive recourbé, Cohen voit une faucille. T. II, *Adr.*, n° 770. — 4. Cette opinion vient chez les modernes d'un passage du livre LXVIII, ch. 13, de Dion, où il est dit qu'Hadrien fit enlever la partie supérieure du pont. Mais ce livre n'est point le texte même de l'historien, et Xiphilin, après avoir cité la très-exacte description faite par son auteur, a tout naturellement ajouté que depuis longtemps le pont ne servait plus. Il ajoute, il est vrai, qu'Hadrien en avait fait enlever le tablier. S'il était prouvé que le mot fût de Dion, il n'y aurait pas à y répondre, parce que Dion était presque un contemporain. Mais l'assertion ayant contre elle toutes les vraisemblances historiques, il faut l'attribuer à l'abréviateur, écrivain du onzième siècle, qui aura ramassé une de ces calomnies rétrospectives dont Hadrien a été la victime pour des raisons qu'on expliquera plus tard et qu'on ne lui avait pas épargnées de son vivant, à propos de l'abandon des conquêtes de Trajan; or on a vu les causes très-légitimes de cette dernière résolution.

La frontière la plus exposée, et en même temps la plus rapprochée de l'Italie, était celle du Danube moyen, le long de la Pannonie, que le fleuve enveloppe par le nord et l'est, depuis son confluent avec le Gran jusqu'à celui de la Save. Au delà de cette ligne se pressaient une masse de nations germaines et slaves souvent vaincues, jamais domptées, qui d'un bond pouvaient atteindre les Alpes et forcer les portes de l'Italie. Naguère, les Roxolans avaient, des bords de la mer Noire, combiné leur attaque avec une de ces tribus, établie entre la Theiss et le Danube, les Sarmates Iazyges, qui restèrent en armes, malgré l'abandon de leurs alliés [1]; et dans quelques années, sous Marc-Aurèle, tous les peuples de cette frontière mettront l'empire en très-sérieux péril. Hadrien vit ce danger, que Rome d'ailleurs connaissait bien depuis la rude campagne de Tibère en cette région; lui-même y avait commandé après sa préture et dès cette époque avait eu affaire aux Sarmates [2]. Il songea d'abord à prendre une partie de ces barbares, comme dans un étau, entre les deux provinces de Pannonie et de Dacie, réunies en un grand commandement militaire; et ce gouvernement, il le donna avec de pleins pouvoirs au plus habile de ses généraux [3], Marcius Turbo, qui avait tout récemment écrasé, en Égypte, une insurrection juive [4], puis apaisé en Mauritanie les troubles excités par Quietus. Plus tard, au contraire, pensant assurer mieux la défense par la division de ces commandements trop étendus, il fit deux Dacies [5], comme il y avait

1. Eusèbe met dans sa Chronique pour l'an 120 : *bellum contra Sauromatas gestum*. Ils finirent par faire porter à Rome leur soumission. Dion, LXIX, 15. — 2. Spart., 3. — 3. *Dacia Turboni credita titulo Ægyptiacæ præfecturæ, quo plus haberet auctoritatis, ornato*. Spart., *ibid.*, 7. Le préfet d'Égypte avait τὴν τοῦ βασιλέως τάξιν (Strab., XVII, p. 797); *loco regum*, dit Tacite (*H.*, I, 11). Mais il y a lieu de penser que Spartien a pris la préfecture du prétoire, dont Turbo fut revêtu, pour celle d'Égypte, qu'il ne pouvait garder au bord du Danube. La Dacie et la Pannonie etant deux provinces consulaires, et Turbo simple chevalier, il avait fallu lui donner un titre spécial. — 4. Il avait tué, dit Eusèbe, *Hist. ecclés*, VI, 11, plusieurs myriades de ces malheureux, πολλὰς μυριάδας. — 5. Un diplôme militaire de l'an 129 (*C. I. L.*, t. III, p. 876) nomme la Dacie inférieure ou orien-

deux Pannonies, deux Mœsies; et il plaça sur la frontière de fortes garnisons. Lorsque Trajan avait formé la province de Pannonie inférieure, il lui avait attribué une légion [1], qui établit ses principaux quartiers en face et à proximité de l'ennemi, à *Aquincum*, sur la montagne de Bude, et à *Mursa*, sur la Drave, non loin de son embouchure dans le Danube. Là, comme à *Troesmis*, comme partout où s'arrêtait une troupe romaine, les marchands avaient suivi les soldats, les vétérans s'étaient fixés près de leurs anciens camarades, et leurs cabanes avaient donné naissance à deux villes dont Hadrien fit deux places importantes : *Mursa* le reconnaissait pour son fondateur et porta son nom [2]; *Aquincum* lui dut sans doute le rang de colonie. Les sites étaient si bien choisis que l'une est aujourd'hui la capitale de l'Esclavonie (Eszeg) et l'autre celle de la Hongrie (Ofen ou Bude).

La ligne du Danube moyen allait donc être bien gardée. Plus haut trois légions avaient été échelonnées, le long du fleuve, à *Brigetio* (O-Szöny près de Komorn) [3], à *Carnuntum* (Petronell), qui prit le nom de municipe Élien [4], et à *Vindobona* (Vienne) où stationnait la flottille du Danube.

Couverts à droite et à gauche par les grandes armées de la Pannonie et de la Germanie supérieure [5], d'ailleurs ados-

tale; plus tard, probablement sous Marc-Aurèle et avant 168, la Dacie forma trois gouvernements qui étaient presque toujours réunis. Mommsen, *ad. C. I. L.*, III, p. 160. C'est Trajan qui avait divisé la Pannonie. — 1. Probablement la *IIa Adjutrix*. — 2. *Divo Hadriano Mursenses conditori suo. C. I. L.*, t. III, n° 3279. La ville paraît avoir été en partie construite par la légion *IIa Adjutrix*. Une inscription d'Aquincum est consacrée à la mémoire d'un *Canabensis* de cette ville, quelque marchand venu là de Cologne. *Musée de Pesth*, par E. Desjardins, n° 180. — 3. L'inscription la plus ancienne, trouvée à *Brigetio* (*C. I. L.*, t. III, n° 4356), porte le nom d'un légat qui avait été consul sous Hadrien, en 134. La ville n'avait d'abord été qu'un village de vivandiers et de vétérans. Ainsi l'inscription n° 4298 est consacrée par un vétéran de la légion *Ia Adj.*, devenu décurion de *Brigetio*. — 4. *Municipium Ælium*. Mommsen croit, mais sans en donner de preuves, que c'est plutôt à Antonin qu'elle dut ce nom. *C. I. L.*, t. III, p. 550. Trajan semble avoir été surtout préoccupé en Pannonie de sa grande colonie de *Pœtovio*, où resta l'administration supérieure de la province. *Ibid.*, p. 510. — 5. Il y avait trois légions dans la Pannonie Supérieure, autant dans la haute Germanie.

sés aux Alpes et naturellement défendus par leurs montagnes, le Noricum et la Rhétie ne paraissaient pas exiger beaucoup de précautions militaires. On n'y trouve jusqu'à Marc-Aurèle, pour les administrer, que des procurateurs et, pour les défendre, que des détachements isolés, cohortes ou escadrons. Cependant Hadrien les visita; les historiens ne parlent point de ses voyages dans cette région, mais les médailles en ont conservé le souvenir, et longtemps on lui a attribué la fondation de *Juvavum* (Salzbourg)[1] au milieu d'un pays magnifique, en un point où la nouvelle cité barrait la route de l'Italie à toute incursion venant de Bohême par la vallée de l'Inn.

On a vu, à propos des Terres Décumates[2], quel était le système de défense des Romains pour arrêter de ce côté les incursions des barbares. Hadrien le continua en l'améliorant. Lorsque Spartien parle du voyage de ce prince dans les provinces germaines, il se contente d'écrire : « En beaucoup d'endroits où ne se trouvait point de fleuve pour servir de barrière contre les barbares, il formait une espèce de muraille avec de grands pieux enfoncés en terre et fortement liés entre eux. » Ces paroles en disent beaucoup sur la volonté de l'empereur de fortifier son empire, mais fort peu sur les moyens qu'il y employait. Nous pouvons heureusement les préciser par l'étude d'une ligne de fortifications très-reconnaissable encore aujourd'hui, par les levées de terres et les débris de murailles qui subsistent, ou par les fouilles qui ont montré l'assiette des constructions disparues. Le *mur des Pictes*, en Bretagne, nous apprendra ce qu'était le *mur du Diable*, en Germanie[3]; et en

1. C'était l'opinion de Pighius, qui inspire des doutes à Orelli, n° 496, et que Mommsen combat. *Ibid.*, n° 5536. — 2. Ci-dessus, p. 214. — 3. Le *Teufelmauer*, qui avait une étendue de deux cents milles, reproduit les principales dispositions du *Vallum Hadriani :* rempart en terre sans doute palissadé et précédé d'un large fossé, mur en pierres avec tours d'observation, et, en arrière, une route militaire près de laquelle étaient les camps retranchés. L'ouvrage improprement appelé *fossé de Trajan*, dans la Dobroudcha, est formé de trois fossés longeant chacun une levée de terre : le *vallum* le plus méridional, ou le petit *fossé*, a son parapet au nord et son fossé au sud pour arrêter une attaque venant de ce côté ; le *vallum* septentrional ou *fossé de pierres*, dont les défen-

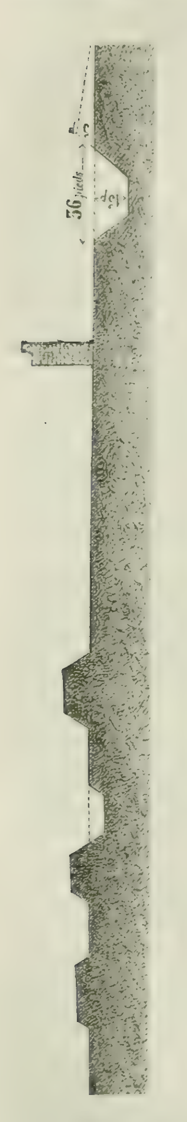
voyant le prétendu fossé de Trajan dans la Dobroudcha, œuvre barbare du quatrième siècle, reproduire, avec son triple *agger* courant à travers une plaine immense, le système appliqué par Hadrien dans l'île des Bretons, nous aurons le droit de dire que toutes les frontières vulnérables étaient couvertes de défenses analogues, parce que c'était une tradition de la politique romaine.

Ce fut sous les yeux mêmes du prince que les travaux du *Vallum Hadriani* commencèrent. Il en avait choisi l'emplacement sur l'isthme large de cent kilomètres que la Tyne et l'Irthing, descendus d'une chaîne de hauteurs à pente abrupte vers le nord, traversent en sens contraire pour aller se perdre dans deux golfes[1], où les marées de l'Océan refoulent assez loin leurs eaux. Cet isthme lui parut une excellente position défensive. Les travaux qu'il y fit exécuter[2] d'une mer à l'autre furent de trois sortes.

D'abord, comme premier obstacle opposé à l'assaillant, un fossé large en moyenne de trente-six pieds, profond de

ses regardent le nord; enfin le *grand fossé*, qui longe en partie le second pour en doubler la force, et qui le coupe en plusieurs points. Ce dernier *vallum* est formé d'une levée de terre comprise entre deux fossés larges et profonds, mais négaux, celui du nord étant le plus grand; la crête du parapet en domine le fond de neuf mètres. Le *fossé de pierres* était défendu par une muraille qui n'a probablement pas été terminée et dont les débris ont donné son nom à ce *vallum;* quelques assises visibles près de Kustendjé sont larges de deux mètres. M. l'ingénieur Michel, à qui nous empruntons ces détails, ajoute : « Nous pencherions à croire que les trois fossés dits de Trajan étaient destinés à former un système complet et unique de défense; qu'ils ont été projetés tous ensemble,... et que l'espace compris entre le *petit fossé* et les deux autres aurait formé comme un vaste camp retranché, d'où l'on pouvait se défendre contre les incursions du nord et aussi contre une surprise venant sur les derrières des lignes. » Le *grand fossé* était bordé de camps retranchés dont les enceintes se voient encore; sur les hauteurs ou à mi-côte étaient des camps circulaires munis de parapets en pierres. Voy. *Les travaux de défense des Romains dans la Dobroudcha*, par M. Michel, *Soc. des Ant. de Fr.*, III[e] série, t. V, p. 215. On attribue ces travaux au comte Trajan, en 376, d'après Amm. Marcellin, l. XXXI, ch. 8.— 1. Celui de Solway à l'O., et l'estuaire de la Tyne à l'E. — 2. *Through rocks of sandstone, limestone and basalt.* Collingwood Bruce, *the Roman wall*, p. 55, 3[e] édit. 1867, fort beau travail dont le duc de Northumberland, avec la libéralité habituelle à la noblesse d'Angleterre, a favorisé de toutes les manières la publication. A la descente des hauteurs de Carvoran à Thirlwall, le fossé a 40 pieds anglais en gueules, 14 au plafond, 10 en profondeur.

quinze, et creusé sur certains points dans les roches les plus dures, grès, calcaires ou basaltes, qu'il n'évite jamais, afin de suivre toujours la seconde ligne de défense dont il couvre les approches. Parfois cependant il disparaît sur la pente des collines, où il n'était plus nécessaire. En plaine, au contraire, et dans les positions menacées, il était protégé par un glacis ou parapet formé des matériaux que le déblai avait fournis, et dont la crête, sur certains points, domine de vingt pieds le plafond du fossé. Les terres de ce parapet, haut de six à sept pieds, étaient, de distance en distance, consolidées par des chaînons de pierre.



Coupe du Vallum d'Hadrien.

A deux cents pas environ de ce premier rempart, quelquefois à cinq cents selon les accidents du sol, s'élevait un mur en maçonnerie bien cimentée dont on voit encore partout les substructions ou les restes, large de six à huit pieds, quelquefois de dix, haut de douze à quinze, et dominé par des tours de garde au nombre de quatre par mille, ce qui en donne trois cent vingt pour toute la construction ; les murs de ces tourelles avaient encore trois pieds d'épaisseur. Sur la face méridionale du rempart en pierre avaient été construits, à huit milles de distance les uns des autres, quatre-vingts réduits larges de soixante pieds, avec une porte ouvrant au sud pour le service ordinaire de la garnison, et quelquefois une autre ouvrant au nord, dans le mur même, pour les sorties et la défense du premier rempart. Telle était

l'excellence du mortier employé, que le temps n'aurait pu rien contre ces ouvrages ; à cette heure tous seraient encore debout, si la main de l'homme ne les avait renversés.

Par surcroît de précaution, et afin d'arrêter des ennemis venus de l'intérieur, ou des bandes qui auraient franchi, après un coup de main heureux, les premières défenses, un autre fossé, entre deux levées de terre de hauteur inégale, protégeait par le sud l'ensemble de la fortification, de sorte que les garnisons des tours et des réduits, assaillies de front et en arrière, pouvaient faire face des deux côtés.

Entre le mur et l'épaulement du sud courait une voie militaire près de laquelle étaient établis, dans les sites les plus favorables et toujours à proximité de l'eau, dix-sept camps retranchés, assez nombreux pour se soutenir mutuellement, puisqu'ils n'étaient éloignés en moyenne les uns des autres que de six kilomètres. Ils étaient entourés d'un mur en pierre épais de cinq pieds, et couvraient chacun une surface de cent soixante à deux cents hectares. La plupart s'appuyaient à la grande muraille; quelques-uns faisaient saillie au delà, vers le nord. Le rempart le plus méridional semble même avoir été coupé par un chemin de ronde, de sorte que tous les mouvements de troupes se faisaient à couvert. Enfin, une voie militaire venant du sud, c'est-à-dire du point où les légions débarquaient, fut construite ou réparée par Hadrien; du moins on a trouvé près de Leicester une borne milliaire avec son nom.

Ces deux fossés attenant à trois remparts, cette muraille défendue par trois cent vingt tours et quatre-vingts réduits, ces dix-sept *castra stativa* mis en facile communication par une route empierrée qui, large de soixante-dix pieds, avait comme les fossés, les parapets et le mur, cent kilomètres de développement, tout cela formait une immense forteresse couvrant l'isthme entier, et telle qu'aucun peuple n'en a jamais élevé. Aussi, en voyant cette œuvre colossale accomplie sur la frontière le moins sérieusement menacée, il faudra bien que nous consentions à trouver qu'il y avait encore une rare énergie dans ces

Romains de l'empire, capables de s'imposer de tels travaux pour mettre les derniers de leurs sujets à l'abri de la plus légère inquiétude.

Trois légions[1] aidées d'un certain nombre de cohortes auxiliaires, et sans doute aussi par beaucoup d'indigènes, semblent avoir exécuté rapidement cet ouvrage, qui, d'après les calculs d'un Anglais, exigea près de trois millions de journées de travail (2 865 671); de sorte qu'en comptant 25 000 travailleurs ou 250 hommes par kilomètre, il aurait pu être achevé en quatre mois[2]. On avait partagé tout l'espace d'une mer à l'autre entre les cohortes, et chacune avait dû creuser les fossés, élever les parapets et le mur, sur la portion de terrain qui lui était assignée[3], si bien qu'il y eut autant d'émulation entre les travailleurs qu'on en voyait un jour de bataille entre les combattants. Parmi ces travailleurs se trouvaient jusqu'à des Daces qui, sous le nom de cohorte Ælienne qu'Hadrien leur avait donné, étaient venus, de leur lointaine patrie, aider les Romains à consolider une domination qu'eux-mêmes venaient de subir[4]. Un château fort, *Pons Ælius* (Newcastle), fut bâti à l'extrémité orientale du rempart, et une flottille, avec une cohorte de soldats de marine, y stationna.

Mais cette œuvre appartient-elle tout entière au successeur de Trajan? Agricola avant lui, plus tard Septime Sévère, Théodose, même Stilicon, n'ont-ils pas élevé le

1. On a trouvé le long du mur beaucoup d'inscriptions portant les noms des légions *IIa Augusta, VIa Victrix, XXa Valeria Victrix.* — 2. Collingw. Bruce, p. 95. Il ne compte que dix mille travailleurs et pense qu'à deux cents journées de travail par an il a fallu deux années pour tout achever. — 3. Bruce, p. 49, explique ainsi les différences qui existent dans la construction, le mur ayant en certains endroits cinq pieds et demi d'épaisseur, en d'autres plus de dix. Pour aller plus vite, des centurions faisaient leur portion de mur plus mince. On croit voir encore sur la face méridionale du mur des marques qui indiquaient les diverses sections. — 4. On a trouvé quantité d'inscriptions relatives à la *Cohors Ælia Dacicorum* près du *vallum*. Sur le mélange d'hommes de tous pays dont se composait alors une armée romaine, voy. *C. I. L.*, t. VII, n° 1195, le diplôme militaire extrait du décret par lequel Hadrien accorda, en 124, les priviléges de l'*honesta missio* aux vétérans de 6 *alæ* et de 21 *cohortes*.

mur et le *vallum* du sud? D'abord, ces défenses, dont toutes les parties se protégent mutuellement, révèlent un seul auteur, puisqu'elles se rattachent à un seul plan[1]; ensuite aucune inscription trouvée sur les lieux n'est antérieure à Hadrien, tandis que plusieurs, découvertes dans les réduits qui faisaient corps avec le mur[2] et dans les *castra stativa*[3], portent son nom. Les médailles conduisent à une pareille conclusion. Dans un vase d'airain mis à jour en 1837, on a recueilli trois pièces d'or et soixante deniers, dont plusieurs à l'effigie d'Hadrien et pas un qui lui soit postérieur. Enfin, une inscription, malheureusement très-altérée, semble un fragment de lettre adressée par lui à des troupes établies entre les deux mers, pour les féliciter d'avoir cédé sans murmure à la nécessité qui les empêchait de porter jusqu'aux limites du monde les bornes de l'empire, et d'avoir conservé les frontières que la République s'était données[4].

Il n'y eut de grandes fortifications que dans les provinces d'Europe, où étaient les plus dangereux ennemis, et, durant un demi-siècle, les Calédoniens, les Germains, les Sarmates, « frappés, pour parler comme Dion, d'une crainte « respectueuse, n'osèrent les franchir. » En Afrique, l'Atlas et le Sahara couvraient les villes romaines dont, alors comme aujourd'hui, les nomades avaient besoin pour leur subsistance, sans vouloir s'y établir, et que, par conséquent, ils ne menaçaient point. Pourtant, comme les peuples de ces provinces et les montagnards de la Kabylie avaient des habitudes invétérées de brigandage, l'empire établit sur les routes qu'il construisit, et à la tête des val-

1. Le savant qui a le mieux étudié le *vallum*, M. Bruce, pense que Sévère n'a fait à ces ouvrages que des réparations. Il est à noter que deux écrivains contemporains de Septime Sévère, les deux historiens les plus considérables de cet âge, Hérodien, qui se dit lui-même témoin oculaire de tous les actes de ce prince, et Dion Cassius, ne parlent point du mur qu'il aurait élevé en Bretagne; c'est un siècle plus tard que Spartien le lui attribue. — 2. *C. I. L.*, t. VII, n°s 660-663 et 835. — 3. *Ibid.*, 362, 730, 748. — 4. C'est du moins le sens donné par Hübner à ces fragments. *C. I. L.*, t. VII, n° 498.

lées ou la colonisation se développa, une foule de postes militaires qui étonnent nos officiers par leur nombre et par le choix judicieux de leur emplacement[1].

En Syrie, un autre désert rendait les forteresses inutiles; et dans l'Asie Mineure, une bonne armée sous des chefs habiles, des peuples sédentaires et pacifiques, enfin l'amitié des rois habilement entretenue, donnaient toute sécurité à l'empire. Mais l'Euxin bordé de nations barbares pouvait leur livrer l'accès des provinces romaines. Pour prévenir les attaques des pirates, une flotte faisait la police de cette mer, et des forteresses échelonnées sur les côtes méridionales, depuis Trapézonte jusqu'à Dioscurias ou Sébastopol, dans la Colchide, contenaient les populations riveraines.

L'homme de confiance d'Hadrien dans cette région était un de ses plus dignes lieutenants, Arrien de Nicomédie, qui nous a laissé d'importants ouvrages, entre autres une circumnavigation de l'Euxin. Hadrien lui avait demandé cette reconnaissance du littoral pontique; le général l'effectua lui-même, quelque pénible qu'elle fût, et le *Périple* n'est autre chose que son rapport, dont on ne peut toutefois déterminer la date. Il y étudie les accidents de la côte, les ports, les fleuves navigables et ceux qui ne le sont pas, jusqu'à la salure des eaux et à la direction des vents. Il énumère les villes, les peuples limitrophes, les tribus de

1. Dureau de la Malle (*Prov. de Constantine*, p. 32) signale sur la route de Bone à Constantine des traces de postes militaires de deux espèces : 1° petits postes pour vingt hommes, échelonnés tous les mille mètres avec parapet de trois à quatre pieds de haut en fortes pierres de taille; 2° postes plus considérables, sortes de camps retranchés espacés les uns des autres de seize kilomètres et fournissant la garnison des postes intermédiaires. Le capitaine d'état-major de Vigneral (*Ruines romaines d'Algérie*, 1re partie, p. 80), qui trouve ces observations trop absolues, a d'autre part constaté, par une étude attentive, que les Romains, pour protéger les vallées qui s'étendent au pied de la Kabylie du Djurdjura, ont enveloppé ces montagnes d'une zone de postes établis entre trois cents et quatre cents mètres d'altitude; dans le cercle de Guelma seulement, il a relevé la position d'un nombre infini de ruines militaires, la plupart de l'époque byzantine, mais ecouvrant des débris plus anciens.

pillards qu'il promet d'exterminer, les rois qui tiennent d'Hadrien leur couronne[1], et qu'il affermit dans leur fidélité. A l'embouchure d'un fleuve, on lui fait voir, sans le convaincre, l'ancre du navire *Argo*, et il ne semble pas plus crédule au mythe de Prométhée, lorsqu'on lui montre de loin la cime du Caucase où le Titan avait été enchaîné. Mais si le passé l'intéresse peu, le présent l'occupe beaucoup. Quand il rencontre un fort, il fait manœuvrer devant lui la garnison[2], examine tout attentivement, et sur tout envoie un mémoire qu'il écrit en latin, parce qu'il s'agit d'une correspondance officielle. « A Apsaron, dit-il, où sont cantonnées cinq cohortes, je fis la visite des armes, du rempart, des fossés, des malades et des magasins de vivres. » Aux bouches du Phase se trouvait une autre place gardée par des soldats d'élite, protégée par un double fossé et par un mur garni de toutes les machines propres à lancer des traits ou des pierres ; il en augmenta les défenses. Une troupe romaine tenait garnison à Sébastopol[3], point extrême du monde gréco-romain, au pied du Caucase, et qui, malgré l'éloignement, avait reçu les bienfaits d'Hadrien, puisque le sénat et le peuple l'appelaient leur bienfaiteur. Arrien y continua son inspection militaire, regardant à tout, sans oublier les malades. Il y apprit que le roi du Bosphore cimmérien venait de mourir, et songeant que son prince pouvait avoir quelque action à exercer de ce côté, il se rendit à *Panticapée*, capitale de l'État, y montra sa flotte et confirma ce peuple dans l'alliance romaine[4]. Quand il rentra dans sa province, il avait fait le tour de cette mer, mesuré les distances, marqué les stations et

1. Voy. ci-dessus, p. 319. — 2. .... Τοὺς πεζοὺς .... ἐγυμνάσαμεν, *Périple*, 3. — 3. Cf *C. I. L.*, t. III, n° 782. Henzen pense que cette garnison était fournie par l'armée de Mœsie, mais je crois que c'était un détachement des troupes de l'Asie Mineure, puisque le gouverneur de la Cappadoce l'inspecte et lui porte la solde. On a un diplôme militaire délivré par Hadrien à un soldat de la Dacie inférieure, qui était originaire de Sébastopol. Cette ville, fidèle alliée de l'empire, fut une des cités qui envoyèrent au Panhellénion une statue d'Hadrien, τὸν ἑαυτῶν εὐεργέτην. *C. I. G.*, 342. — 4. Sur l'importance commerciale de ce port, voy. t. III, p. 267.

fait voir à tous, amis et ennemis, que l'empire était sur ses gardes [1].

Voilà ce qu'Hadrien avait voulu savoir; et comme nous avons vu, par le *Vallum* de Bretagne, de quelle manière il fortifiait ses frontières, nous apprenons par le *Périple* ce qu'il demandait à ses généraux de vigilance et d'activité. Cette démonstration faite, nous n'avons plus besoin de chercher pourquoi le monde resta un demi-siècle en paix.

Un de ces peuples du Caucase qui devint plus tard très-redoutable, causa pourtant un moment d'inquiétude. Les Alains, après de grands ravages dans la Médie et l'Arménie, menacèrent d'envahir la Cappadoce [2]. Deux légions furent aussitôt mises en mouvement avec leurs auxiliaires et ce que nous appellerions leur artillerie, et les Alains effrayés rentrèrent dans leurs montagnes. De ce côté, Hadrien avait d'ailleurs d'utiles alliés, les rois des Ibériens et des Albaniens. L'Ibérien Pharasmane se décida même à venir aux bords du Tibre sacrifier dans le temple de Jupiter ; et des Bactriens, qui y parurent en suppliants, renouvelèrent le spectacle, cher à la vanité romaine, des ambassades orientales.

Grâce à cette politique prévoyante et à ces armées formidables, la vie romaine gagnait chaque jour sur la barbarie. Le désert s'animait, depuis Damas jusqu'à Pétra, et le nomade voyait avec surprise s'élever des monuments splendides aux lieux où il avait coutume de chasser l'antilope et le chacal. Dans la haute Égypte, des centurions veillaient à l'exploitation des carrières de porphyre pour les temples de Rome et d'Athènes ; dans les Carpathes, les affranchis de l'empereur dirigeaient les travaux des mines,

1. Il ne semble point qu'il ait suivi, depuis Panticapée jusqu'à Byzance, la côte du pays des Sarmates et des Thraces, littoral qui était sous la surveillance ou l'autorité du gouverneur de la Mœsie ; mais, pour compléter son rapport, il en donna une brève et très-incomplète description. — 2. Ce gouvernement était le plus vaste de l'empire, car il comprenait la Cappadoce, le Pont et la Petite Arménie.

et, en Afrique, les gorges de l'Atlas étaient garnies de postes militaires afin qu'on pût, dans le Tell, labourer avec sécurité. Une grande partie de la vallée du Danube se faisait romaine, celle du Rhin le devenait, et derrière les retranchements des terres Décumates, les maîtres du Walhalla Germanique cherchaient à trouver place dans le Panthéon de Rome. Sur des monuments de cette région, on a lu le nom d'un compagnon d'Odin, l'Hercule *Saxanus* (Sachsnòt), à côté de ceux de *Taranus*, le dieu celtique, et de *Mithra*, la divinité orientale : témoignage de ce mélange des idées qui s'opéra jusqu'à la circonférence du monde romain, sous le rayonnement de la civilisation latine, tant que ce grand corps de l'empire conserva sa virilité. Cette force pouvait-elle agir plus loin? Le génie classique, armé de toutes les élégances de la Grèce, de toute la raison de Rome, aurait-il pu porter ses institutions municipales, son droit privé, ses fières idées stoïciennes de dignité humaine, au milieu de cette barbarie vague et flottante, où la famille et la propriété étaient si faiblement constituées, où les cités étaient des cabanes éparses sur de vastes espaces, et les temples, de grands bois dont l'ombre et le silence causaient de religieuses terreurs? On n'en saurait douter, si les usurpateurs militaires, en désorganisant l'armée et les finances d'Hadrien, n'avaient d'abord dépensé, pour la guerre civile, la force et les ressources préparées contre les barbares; si, de plus, l'administration impériale se substituant partout à l'action des citoyens, et pénétrant jusque dans les derniers replis de ce grand corps de la société romaine, n'avait fini par y glacer les sources de la vie. Ce n'est pas une inexorable fatalité qui gouverne le monde et précipite les empires; le règne d'Hadrien prouve que la sagesse, et une sagesse ordinaire, aurait pu tout conserver.

Suivons maintenant Hadrien dans ses voyages à travers les provinces. En 118 ou 119, il avait été rappelé des bords du Danube dans sa capitale par la conspiration des Con-

sulaires ; après un séjour de quelques mois à Rome, il commença, par la Gaule et les bords du Rhin, la visite des provinces occidentales. On ignore ce qu'il fit en Gaule. Il y réunit sans doute à Lyon, comme nous savons qu'il le fit en Espagne, l'assemblée générale des députés des trois provinces, mais il ne nous reste de son passage en ce pays qu'un petit nombre de témoignages officiels de la reconnaissance des peuples, témoignages à bon droit suspects. Cependant on peut accepter quelque chose de ce qu'ils nous apprennent, parce qu'il était dans le plan de la politique d'Hadrien de réprimer les abus et d'attacher les provinciaux à l'empire par la sagesse de son gouvernement. Or nous avons des médailles frappées pour lui, avec la légende : *Au restaurateur des Gaules*, et l'image d'une femme tombée à terre que l'empereur relève. Spartien explique et confirme le sens de ce monument en disant : « Dans la Gaule, il secourut tous ceux qui eurent besoin de ses libéralités[1]. » Nous savons de plus qu'il y construisit des routes, qu'il éleva dans Nîmes, en l'honneur de Plotine, une basilique, « ouvrage admirable » dont les ruines mêmes ont disparu ; peut-être commença-t-il les *Arènes* et le *pont du Gard* achevés par Antonin. On voit encore dans le mur d'une église, près de Tournon, une inscription de l'année 119 que les bateliers du Rhône lui avaient consacrée, après l'avoir sans doute conduit sur leur beau fleuve[2]. Lorsqu'il entra dans Cologne, il put se rappeler que, vingt-trois années auparavant, il avait le premier apporté dans cette ville, à Trajan, la nouvelle de son adoption ; il connaissait donc aussi ces quartiers; mais nous ignorons ce qu'il y fit. Son biographe parle seulement d'un roi donné à un peuple germain, de réformes accomplies dans les camps, de travaux exécutés sur la frontière. Nous n'en demandons pas davantage pour affirmer qu'il continua de ce côté l'œuvre de

1. *Omnes causariis liberalitatibus sublevavit.* Spart., 9. — 2. Millin, *Voy. dans le Midi de la Fr.*, t. II, p. 76. Orelli, 824, tient pour suspecte l'épitaphe de son cheval Borysthène, qu'on dit avoir été trouvée à Apt.

Trajan[1]; qu'il pratiqua sur le Rhin comme sur le Danube le régime des subsides, et qu'il contint l'ardeur guerroyante des barbares, en leur montrant que si l'empire ne voulait pas faire avancer à leurs dépens sa frontière, il entendait garder celle qu'il s'était donnée.

Ces soins militaires ne lui faisaient pas négliger les intérêts civils; même dans ces provinces frontières, il voulait qu'on lui rendît compte des travaux à exécuter, des ressources qui devaient y pourvoir; et, lorsqu'il en était besoin, il y portait remède[2]. Les médailles frappées en commémoration de son séjour dans les provinces le représentent toujours avec un livre, symbole de sa vigilance administrative[3].

Si le *Forum Hadriani* marqué sur la carte de Peutinger, près de *Lugdunum Batavorum*, est une fondation d'Hadrien, on pourrait en conclure qu'après l'inspection des deux Germanies, il aura pris par le pays des Bataves pour gagner la mer et la Bretagne. Il était appelé dans cette grande île par de récentes incursions des Calédoniens[4]. Lorsque Agricola avait porté au delà des monts Cheviots, jusqu'aux golfes de la Clyde et du Forth, sa ligne de défense, il avait devancé dans le nord de l'île la civilisation romaine, qui n'avait point osé le suivre jusque-là et ne dépassait guère les environs d'*Eboracum* (York). De hardis planteurs étaient allés plus loin; mais leurs fermes disséminées étaient exposées aux courses rapides des montagnards qui, passant entre les postes, pillaient, tuaient, et avaient disparu quand les cohortes arrivaient. Celles-ci cependant les atteignirent un jour, mais perdirent beaucoup de monde en cette rencontre, ce qui confirma Hadrien dans la pensée de ne rien laisser au hasard à une telle distance de l'Italie. Après avoir, par quelques combats heureux, inspiré aux

1. Voy. ci-dessus, p. 214. — 2. *Reditus quoque provinciales solerter explorans, ut, si alicubi quippiam deesset, expleret.* Spart., 11. — 3. C'est l'opinion de M. Cohen, t. II, p. 174, n. 1. — 4. Spart., *Adr.*, 11. Un passage de Fronton (*De bello Parth.*) prouve qu'il y avait eu aussi une prise d'armes des Bretons et des massacres de soldats romains.... *quantum militum a Britannis cæsum.*

Calédoniens un juste effroi[1], il se résolut à faire en Bretagne le mouvement de concentration qu'il avait exécuté sur l'Euphrate. Nous avons dit comment il l'opéra. Mais en établissant sur la Tyne sa principale défense, il abandonnait réellement tout le pays qui s'étend de ce fleuve au Forth, c'est-à-dire de Newcastle à Édimbourg, et l'on pourrait s'étonner qu'il ait consenti à n'occuper que les deux tiers de l'île, au lieu d'en achever la conquête par un effort qui n'était certainement pas au-dessus de sa puissance. Un Anglais nous en donne la raison[2]. « Les maîtres d'un empire qui renfermait les climats les plus riants de la terre et les provinces les plus fertiles, ne regardaient qu'avec mépris des montagnes battues de continuels orages, des lacs cachés sous d'épais brouillards et des vallées incultes, où le cerf et le daim étaient chassés par des barbares hideux et nus. » Un Grec est encore plus dédaigneux pour cette vieille Angleterre qui a tenu quelque temps le sceptre du monde : « Les Romains ne se sont pas souciés de soumettre le reste de la Bretagne, la partie qu'ils occupent leur étant déjà à peu près inutile[3]. » D'ailleurs, si l'on se rappelle l'opiniâtre résistance opposée, jusque dans les temps modernes, par les Highlanders aux rois d'Écosse et par ceux-ci aux Anglais, on estimera peut-être qu'Hadrien eut doublement raison de ne point se jeter dans cette aventure.

« Après avoir corrigé dans la Bretagne beaucoup d'abus[4], » il regagna la Gaule et la traversa une seconde fois jusqu'aux Pyrénées pour se rendre en Espagne, où il demeura un hiver entier. Il dut y montrer son activité ordinaire; mais de tout ce travail il ne subsiste pas d'autres témoignages que des fragments d'inscriptions attestant qu'il améliora des routes, et un mot gravé sur des médailles :

1. De là les médailles avec la légende : *Britannia devicta*. Cohen, *Monnaies des Emp.*, t. II, Hadrien, n°s 594, 784, 785. Voyez aussi Hübner, *C. I. L.*, t. V, p. 100, col. 1. — 2. Gibbon. — 3. .... οὐδὲν τῆς ἄλλης δεόμενοι. οὐ γὰρ εὔφορος αὐτοῖς ἐστὶν οὐδ' ἣν ἔχουσι. App. *in Procem.* 5. — 4. *In qua multa correxit*. Spart., 10.

« Au Restaurateur de l'Espagne[1]. » Nous serions particulièrement curieux de savoir ce qui se passa dans l'assemblée des représentants de toutes les cités ibériennes, qu'il convoqua à Tarragone pour la dédicace du temple d'Auguste reconstruit à ses frais. Spartien ne parle que des reproches adressés par l'empereur aux citoyens romains de ces provinces qui, les uns avec de ridicules excuses, les autres avec emportement et violence[2], se refusaient à l'enrôlement. On a vu que la ruine de l'esprit militaire dans les provinces était l'inévitable conséquence de l'organisation donnée par Auguste à son armée permanente[3] Nous savions par Tacite que les Gaulois avaient depuis longtemps perdu le goût des armes; voici que la preuve du même changement nous est fournie pour les Espagnols (120).

Spartien raconte un péril qu'Hadrien courut à Tarragone et dont il se tira « non sans gloire ». Un jour qu'il se promenait seul dans un parc voisin de la ville, un esclave de son hôte se jeta sur lui, comme un furieux, l'épée à la main. Très-vigoureux et leste, il esquiva le coup et saisit le malheureux que les gardes accourus voulaient mettre en pièces : c'était un fou. Le prince chargea les médecins de le guérir et ne se plaignit même pas au maître qui avait de si dangereux serviteurs. Ce récit, qui montre avec une certaine complaisance la modération d'Hadrien, est sans doute emprunté à ses *Mémoires*. Les choses ont donc pu se passer autrement; du moins apprenons-nous par là qu'il tenait à ce qu'on lui reconnût cette possession de soi-même qui est la force du sage, et l'esprit de justice qui l'empêchait de prendre un fou pour un coupable.

Il est singulier que, durant ce séjour en Espagne, Hadrien n'ait visité ni son lieu d'origine, *Italica*, ni *Gadès*, la patrie

1. Ces médailles représentent une femme qui tient une branche d'olivier; à ses pieds est un lapin, « emblème des mines nombreuses que l'Espagne exploitait. » Greppo, *Voy. d'Had.*, p. 93, n. 2. — 2. .... *Delectum jocu-lariter detrectantibus.... vehementissime cæteris*. Spart. 12. — 3. Plus haut, t. III, p. 383.

de sa mère[1]. Pour qu'il ait résisté au désir si naturel de montrer le maître du monde à ceux qui l'avaient vu naître dans une maison à peine consulaire, quelque nécessité urgente a dû précipiter son départ. Est-ce que les Maures remuaient encore? Spartien le dit, sans qu'on puisse conclure de ses paroles que l'empereur se soit directement rendu d'Espagne en Afrique, où d'ailleurs il semble être allé deux fois au moins.

Depuis cinq ans, il n'était pas tombé une goutte d'eau dans les oasis, fait qui n'a rien d'extraordinaire, mais qui est toujours une calamité[2]. A son arrivée une pluie abondante survint. On y vit un miracle et on lui attribua ce bienfait, « qui le rendit cher aux Africains. » Il les gagna par de plus réels services : il mit fin aux désordres de la Mauritanie, sans doute par quelque expédition dans l'Atlas, car le sénat vota en son honneur, comme après une victoire, de solennelles actions de grâces aux dieux. Il dut faire aussi de grands travaux à Carthage, puisque la ville prit son nom, et il fonda plusieurs colonies ou donna ce titre à d'anciens municipes, comme à *Thenae* dans la Byzacène, à *Zama* dans la Numidie. Enfin, il fit établir une route de Carthage à *Theveste*[3] par la légion *IIIa Augusta*, celle qui, durant deux siècles, eut son camp à Lambèse, où l'on peut le voir encore, et qui construisit au pied de l'Aurès une voie longeant les hauteurs, à l'entrée de chaque gorge un fortin pour défendre chaque passage[4]. C'était le système du *Vallum Hadriani*, avec cette différence que la montagne elle-même tenait lieu de muraille.

1. « Il combla *Italica* de bienfaits et d'honneurs » (Dion, LXIX, 10); plus tard il demanda lui-même au sénat d'accorder à ce municipe le titre de colonie (A. Gell., *Noct. Att.*, XVI, 13), et une inscription parle de ses libéralités à la Bétique (Greppo, p. 95), après la onzième année de son règne, parce qu'il y porte le titre de *Pater Patriæ* qu'il n'accepta qu'en l'année 128. — 2. Il pleut chaque année sur le littoral, mais le Sahara reste quelquefois sept années et davantage sans pluie. — 3. Orell., n° 3564. Cette inscription est de l'année 123, mais elle est gravée sur une borne milliaire placée sans doute quand la route fut achevée. — 4. M. Léon Renier a trouvé à *Lambèse* un très-grand nombre d'inscriptions de cette légion depuis le

Les villes suivirent l'exemple qui leur était donné, et il se produisit partout de grands efforts pour embellir les cités ou faciliter entre elles les communications. Ainsi une inscription nous apprend qu'à cette époque *Cirta* construisit à ses frais tous les ponts sur la voie qui menait de ses murs à *Rusicade*, c'est-à-dire de Constantine à la mer. Qu'on ne s'étonne pas de nous voir recueillir des faits qui semblent n'avoir aucune importance; alors qu'on est réduit à tirer l'histoire d'un règne considérable de monuments aussi rares, on se trouve dans la condition du naturaliste qui n'a pas le droit de négliger le moindre débris d'un animal disparu, parce que ce débris lui révélera peut-être ce qu'était l'animal en son entier, sa forme, ses organes, sa vie même. A défaut de renseignements plus nombreux, relevons encore le mot de Spartien : « Il combla de bienfaits les provinces africaines, » et cette légende de plusieurs médailles : « Au Restaurateur de l'Afrique. » On verra plus loin ce qu'il faut entendre par ces mots.

L'empereur revint d'Afrique dans sa capitale, et l'on conjecture, d'après une médaille, qu'il s'y trouva en 121 pour l'anniversaire de la fondation de Rome. Vers la fin de cette année, il était déjà en route pour l'Orient, où les Parthes redevenaient menaçants. Hadrien invita Chosroës à une entrevue, et tout s'apaisa (122). Il lui renvoya sa fille, faite prisonnière par un des généraux de Trajan, mais refusa de lui rendre le trône d'or massif des Arsacides, trophée qui était pour les Romains ce que les drapeaux de Crassus avaient été pour les Parthes. En pareille circonstance Trajan avait rejeté avec hauteur les avances et les explications, forcé les Parthes à une guerre dont ils ne voulaient pas, et, après beaucoup de sang répandu et de villes détruites, il avait reculé, vaincu par une nature plus

règne d'Hadrien jusqu'à celui de Constantin. Elle y était sans doute bien longtemps avant Hadrien (Cf. Tac., *H.*, II, 97; IV, 48, 49), et a laissé des traces d'elle-même, ou les inscriptions funéraires de ses vétérans, dans quantité de localités de la Numidie, même dans l'Aurès et dans les Oasis. Voy L. Renier, ***Inscr. de l'Alg., passim.***

forte que son génie. Hadrien pacifiait l'Orient sans l'ébranler par le choc des armes et sans y faire de ruines. De quel côté est la bonne politique?

Il paraît avoir séjourné trois ans (122-125) dans les provinces orientales[1], où il retourna quatre ans plus tard. Dans l'impossibilité de distinguer ce qu'il fit en ces contrées durant chacun de ces voyages, nous reporterons au second[2] le petit nombre de faits dont nous aurons à parler.

Vers la fin de l'année 125, il reprit le chemin de la Grèce, en traversant cette mer brillante des Cyclades[3], où le navigateur a toujours en vue quelque île au nom sonore, pleine de souvenirs et de poésie. Il passait lentement, s'arrêtant aux lieux que l'histoire avait marqués d'une trace ineffaçable, ou que la nature et l'art avaient décorés d'un site renommé ou d'un chef-d'œuvre. Temples fameux, tableaux et statues célèbres, théâtres des exploits antiques, il voulait tout voir, et charmait des peuples artistes par cet hommage rendu aux objets de l'orgueil national. Athènes n'eut pas un citoyen qui montât plus souvent au Pnyx, pour s'asseoir au pied du roc équarri qui avait été la tribune de Démosthène, et d'où l'œil contemple avec ravissement la ville entière, la moitié de l'Attique, la mer qui scintille en fuyant vers Salamine et Épidaure, tandis que, à deux jets de pierre, les Propylées et le Parthénon dominent de leur souveraine beauté ce merveilleux ensemble.

Il rentra en Italie après l'hiver, par la Sicile (126). A Antioche, il était monté de nuit sur le mont Casius[4], pour y voir le soleil sortir à l'orient des brumes matinales; il fit

1. S. Jérôme (*Chronic. ad ann.*) place un séjour d'Hadrien à Athènes dans les sixième et septième années de son règne, 122 et 123. Il y avait passé déjà en 112. Cf. *C. I. G.*, n° 281. — 2. Ce second voyage en Asie sera en realité le troisième, parce qu'après son avénement il avait traversé lentement les provinces orientales depuis Antioche jusqu'à l'Adriatique *per Illyricum*, dans les années 117 et 118. — 3. *Post hæc per Asiam et insulas ad Achaiam navigavit.* Spart., 13. Eusèbe (*Chron. ad ann.*) lui fait passer à Athènes l'hiver de 125-126, et Franz (*C. I. G.*, t. III, n° 6280) accepte cette date. — 4. Le Djebel Okra, qui s'élève à 1500 mètres.

de même à l'Etna. Ne dirait-on pas un de nos contemporains gravissant le Righi pour contempler une de ces grandes harmonies de la terre et du ciel, dont le spectacle est devenu un besoin pour des âmes fatiguées par les soucis d'une existence trop enfermée et trop laborieuse. Les anciens n'avaient pas ce goût de la beauté pittoresque. Les Grecs la sentaient par instinct de poëtes; mais beaucoup de Romains auraient volontiers supprimé la mer, les lacs et les montagnes qui arrêtaient leurs cultures ou gênaient leurs voies militaires[1]. Hadrien, dont les bustes ont une physionomie si peu romaine, n'était pas plus de son temps par ce trait de son caractère, qu'il ne l'était par sa façon de régner.

Ces éternels voyages, ces courses de l'Euphrate à la Tamise et du Danube à l'Atlas étonnaient la mollesse des Romains et blessaient leur orgueil de maîtres du monde. Il ne leur paraissait pas que le prince dût tant de sollicitude à des vaincus. Les poëtes s'en moquaient : « Non, disait l'un d'eux, Florus, non je ne voudrais pas être César pour avoir à courir au travers du pays des Bretons, pour avoir à souffrir les frimas de la Scythie. » Et Hadrien lui répondait : « Et moi, je ne voudrais pas être Florus pour courir les tavernes de la ville, pour m'enterrer dans les cabarets et y souffrir la morsure des cousins. » Rome reçut froidement un prince qui la négligeait tant, qui ne voulait ni de ses fêtes, ni de ses honneurs, pas même de son consulat. De 119 jusqu'à sa mort en 138, il ne prit pas une seule fois les faisceaux[2]; presque toujours il dédaigna de faire mettre sur les médailles son titre de tribun[3], signe pourtant de sa souveraine puissance; il n'accepta qu'après

1. A part Lucrèce, Virgile et quelquefois Horace, qui eurent le sentiment profond de la nature, le reste l'aimait petitement, tout en couvrant de villas les pentes de l'Apennin et les rives du golfe de Naples. Dans les longues descriptions que Pline nous a laissées de ses maisons de campagne, on voit surtout la préoccupation des aises et beaucoup de mauvais goût. — 2. Il avait été consul sous Trajan, en 108; il le fut deux fois, seulement après son avénement en 118 et 119. — 3. C'est ce qui rend si confuse la chronologie de son règne, les années des empereurs étant comptées d'après le chiffre des années de leur puissance tribunitienne.

onze ans de règne celui de Père de la Patrie[1], et ne fut proclamé qu'une seule fois *imperator*[2].

Quel motif le décida à partir encore? Fut-ce cette froideur, ou la crainte des complots dont sa capitale était le foyer habituel, ou le parti bien arrêté par cet empereur provincial de vivre pour les provinces et de contenter ses goûts en même temps qu'il remplissait ses devoirs? On ne saurait le deviner à l'aide des rares monuments qui nous restent; mais après un séjour à Rome dont on ne peut fixer la durée, il quitta cette ville pour visiter ou revoir l'Afrique (128)[3], puis retourna en Orient[4] et s'arrêta de nouveau en Grèce (129). Comme nous avons le livre d'un autre grand voyageur, presque contemporain, qui parcourut ce pays quand le souvenir d'Hadrien y était encore vivant, nous allons savoir par lui ce qu'il faut mettre sous ces paroles que Spartien répète à propos de chaque province où l'empereur s'arrêtait : « Il la combla de ses libéralités. » En nous disant ce que le prince fit dans la Grèce, Pausanias nous apprendra ce qu'il a dû faire ailleurs[5]. Cependant nous ne devons nous attendre à trouver là ni travaux de fortifications, ni constructions de voies militaires, inutiles en un pays situé au cœur de l'empire, où ne résidait aucune légion.

A Corinthe, il construisit des bains dans plusieurs quartiers de la ville et un aqueduc qui amena l'eau du lac Stymphale; à Nemée, un hippodrome. Il rendit à Mantinée son glorieux nom, lui bâtit un temple de Neptune, et grava sur le tombeau d'Épaminondas une inscription qu'il composa lui-même. Dans la Phocide, il dota Hyampolis d'un portique et Abès d'un sanctuaire d'Apollon pour remplacer le grand temple, qui, brûlé par les Thébains dans la

1. En 128. Eckhel, *D. N. V.* VI, 515 et suiv. — 2. En 135, après la guerre contre les Juifs (voy. Henzen, n° 5457), et non pas en 119, comme on l'a cru longtemps sur la foi d'une inscription interpolée. — 3. Il était à Lambèse en 128, car c'est à cette date que fut prononcée l'allocution dont il a été parlé plus haut. — 4. *Cum post Africam Romam redisset, statim ad Orientem profectus per Athenas iter fecit.* Spart. 13. — 5. .... *ejus itinerum monumenta videas per plurimas Asiæ atque Europæ urbes.* Fronto, *Princ. Hist.*

guerre sacrée, attendait depuis cinq siècles qu'on relevât ses ruines. Aux Argiens, il donna comme offrande pour leur temple de Junon l'oiseau favori de la déesse, un paon d'or dont la queue étincelait de pierres précieuses, et il leur permit de rétablir la course équestre des jeux Néméens qui était tombée en désuétude. Enfin, entre Corinthe et Mégare, il élargit la voie Scironienne, sentier de piétons où, après lui, deux chars purent marcher de front et, sur la route d'Éleusis à Athènes, il rétablit un pont que le Céphise avait emporté [1]. Nous en saurions bien davantage si nous possédions l'inscription placée dans le Panthéon d'Athènes, qui énumérait les temples élevés par lui ou enrichis de ses offrandes, tous les actes de sa munificence dans le pays de ses prédilections, et jusqu'à ses libéralités aux cités barbares.

Mais il y avait en Grèce un lieu qu'il préférait à la Grèce entière, la cité de Minerve, dont il voulait faire la capitale de la Hellade et de tout l'Orient hellénique. Les Athéniens se crurent revenus aux meilleurs jours de leur histoire, lorsqu'ils virent le maître du monde prendre l'habit grec [2] et se faire leur concitoyen; remplir sérieusement ses fonctions d'archonte [3] et d'agonothète; présider à leurs jeux, à leurs fêtes, demander son initiation à leurs mystères d'Éleusis, et placer sur le tombeau de Miltiade la statue qu'ils avaient oublié d'y mettre [4]. A en croire Eusèbe en sa Chronique, ils lui auraient demandé une constitution qui conserva l'assemblée et les tribunaux populaires, mais précisa les attributions du sénat comme juge des affaires

1. Éleusis commença sans doute alors à construire ses Propylées retrouvés par M. Fr. Lenormant, et qui étaient aussi grands que ceux d'Athènes. S'ils ne furent pas l'œuvre d'Hadrien, ils furent certainement la conséquence de l'impulsion qu'il avait donnée. — 2. « Jamais il ne se montra hors de Rome avec l'appareil de la souveraineté. » Dion, LXIX, 10. — 3. Son premier archontat est de l'année 112. *Frag. Hist. græc.* III, 623, ed. Didot. On a retrouvé récemment au théâtre de Bacchus la base de la statue qui lui avait été élevée comme archonte. — 4. Spart. 13. Suivant S. Jérôme (*de Vir. illust.*, 19).... *omnibus pene Græciæ sacris initiatus.* On a encore l'inscription de l'hiérophante qui l'initia aux mystères d'Éleusis. Voyez ci-dessous, p. 379 et n° 2.

contentieuses. Il vivait en riche particulier, accessible à tous, discutant avec les artistes des plans d'édifices, avec les philosophes des questions de doctrine ; parfois il coupait ces plaisirs tranquilles par des exercices violents, fût-ce une chasse à courre ; et le soir venu, il célébrait, en des vers grecs que nous avons encore, sa victoire périlleuse sur une ourse des montagnes de Thespies [1].

Athènes redevenait ce qu'elle avait été autrefois, la grande école de la Grèce. On recommençait à lui demander des leçons pour parler et écrire ; et les rhéteurs, les sophistes, accouraient y chercher un renom qui leur valait la richesse, les honneurs, même de lucratifs sacerdoces qu'on donnait volontiers à ces beaux diseurs [2], au risque de confier le soin des intérêts religieux à ceux qui allaient faire la solitude dans les temples. L'empereur se plaisait à leurs discours, mais s'occupait surtout de grandes constructions dans la plaine de l'Ilissus. Comme il voyageait entouré d'architectes et d'ouvriers habiles, organisés à l'instar d'une légion et répartis en cohortes sous des chefs expérimentés [3], l'ouvrage allait vite : en peu de temps une ville nouvelle s'éleva près de l'ancienne cité, et un arc de triomphe, qui subsiste encore au-dessous de la pointe orientale de l'Acropole, porte ces mots gravés sur une de ses faces : « Ici est la ville de Thésée, » et sur l'autre : « De ce côté est la ville d'Hadrien. » Hadrianopolis fut, dès son origine, décorée de nombreux monuments qui, ne pouvant avoir la sévère grandeur du temple de « la déesse Vierge », réunissaient du moins toutes les élégances archi-

1. On a trouvé en 1870, près de Thespies, une épigramme en huit vers composés très-probablement par Hadrien, et dont M. Egger a donné la traduction suivante : « Jeune archer, fils de Cypris à la douce voix, toi qui habites à Thespies l'Héliconienne, près du jardin fleuri de Narcisse, sois favorable et accueille les prémices, que t'offre Hadrien, d'une ourse que, du haut de son cheval, il eut le bonheur de tuer. Et toi, en échange, puisses-tu, en dieu sage, souffler sur lui la grâce qui vient d'Aphrodite Uranie ! » (*C. R. de l'Acad. des insc.* 1870, p. 57. — 2. Hérode Atticus était prêtre de l'Olympieion. Voy. l'insc. trouvée par M. Lablache, *op. cit.*, p. 37. Aristide son élève eut le sacerdoce de l'Asie ; Favorinus, celui des Gaules. — 3. Aur. Vict., *Epit.*, 28.

tecturales d'un temps où l'art cherchait le beau dans la magnificence.

Il fut aidé dans ce travail par le célèbre rhéteur Hérode Atticus, maître d'Aulu-Gelle et de Pausanias que, fort heureusement pour nous, sa rhétorique n'a point séduits, mais que son érudition a gagnés. Hérode bâtit ou acheva, dans la nouvelle ville, un pont sur l'Ilissus, le stade, qu'il couvrit de marbre pentélique[1], et, sur une des collines qui le dominent, un temple de la Fortune. Il avait fondé une riche bibliothèque : Hadrien l'entoura de portiques soutenus par cent vingt colonnes en marbre de Phrygie; les murs étaient faits du même marbre ; les plafonds, cachés sous l'albâtre ou l'or; les salles, décorées de statues et de tableaux précieux. Près de là il construisit un gymnase où l'on comptait cent colonnes en marbre de Libye ; plus loin, c'était un temple de Junon. Aussi les Grecs, ravis de ces faveurs faites à leur race, même de celles qui semblaient ne s'adresser qu'aux seuls Athéniens[2], placèrent une statue d'Hadrien dans le temple d'Olympie, à côté de celle qu'ils avaient élevée à Trajan, et bâtirent dans la nouvelle cité d'Athènes le *Panhellénion*[3], temple de Jupiter et d'Hadrien, près duquel devaient se célébrer des jeux annuels en présence des députés de la Grèce entière.

Durant quelque temps ce *Panhellénion* parut être le sanctuaire politique de la Hellade, comme les temples de Rome et d'Auguste l'étaient à Tarragone et à Lyon pour les

1. J'ai vu, en janvier 1870, le stade panathénaïque à peu près déblayé; les fouilles n'avaient rien donné. — 2. Il donna aux Athéniens, outre de fortes sommes d'argent, une provision annuelle de blé, l'île de Céphallénie et un aqueduc qu'Antonin acheva la deuxième année de son règne (Orell. 511) ; il rendit un décret pour assurer l'approvisionnement de la cité en huile ; le tiers de toute la récolte de l'Attique lui fut réservé (*C. I. G.* 355). —3. Le Panhellénion était consacré à Jupiter Panhellénien, suivant Pausanias (*Att.*, 18), à Hadrien, suivant Dion (LXIX, 16). Spartien dit aussi (13) qu'Hadrien se dressa un autel à lui-même dans Athènes, *dedicavit.... et aram sibi :* opinions qui s'accorderont si l'on admet que ce temple répondait à la pensée politique qui avait fait élever, à Lyon et à Tarragone, ceux de Rome et d'Auguste. Une inscription, découverte à Tégée, donnait à Hadrien le nom de *Zeus Panhellenios, Insc. de Morée*, I, p. 91.

provinces occidentales[1]. Des inscriptions de la fin du règne d'Antonin[2] montrent les Panhellènes en correspondance avec des peuples lointains, même avec l'empereur. Mais les Grecs de ce temps n'étaient plus capables de mettre en commun autre chose que leurs plaisirs. A Lyon, nos pères montrèrent parfois de l'esprit politique; je crains qu'il ne se soit agité dans Athènes que de mesquines passions et qu'on n'y ait entendu que de basses flatteries. L'abaissement devant le maître y fut certainement plus grand. Autour de l'autel de Rome et d'Auguste, les Gaulois avaient du moins dressé les statues de leurs soixante cités, pour représenter, en face des nouveaux dieux, la nationalité gauloise. Cette idée, qui ne manquait pas de grandeur, ne vint pas aux Grecs. Il y eut bien au Panhellénion d'innombrables statues envoyées par les cités helléniques du continent, des îles, de la côte d'Asie et du Pont; mais toutes étaient l'image du Prince, comme s'il devait seul remplir la terre et le ciel. N'était-il pas le vrai Zeus Panhellénien, l'Olympien par excellence? On lit encore à Athènes, sur le piédestal de la statue érigée à cette occasion par les *Dienses*[3], ce surnom que les Grecs lui avaient donné et que tout l'Orient répéta : « Olympio[4]. »

Toutes ces constructions et Hadrianopolis elle-même ont disparu; cependant, lorsque, en descendant des Propylées, on laisse derrière soi le temple de Thésée et que l'on contourne par le sud le roc gigantesque si noblement couronné de ruines majestueuses, on voit d'abord sur la pente de l'Acropole le théâtre de Bacchus qui garde les siéges de marbre blanc où s'asseyait Périclès et d'où Hadrien a entendu quelque comédie de Ménandre; plus loin,

1. Voy. ci-dessus, t. III, p. 238. — 2. Lebas et Waddington. *Voy. Archéol.*, V[e] partie, n[os] 866-7. — 3. *C. I. L*, t. III, n° 548. Nous avons aussi celles de Céphallénie, Amphipolis, Thasos, Abydos, Sestos, Sébastopol, Milet, Cypre, etc. (*C. I. G.* n° 331 et suiv.). Les médailles impériales sont rares dans la Grèce proprement dite. Il est à noter que la suite impériale de l'Élide, et très-probablement celle d'Argos, commencent à Hadrien. — 4. *Abæ* lui avait donné un des surnoms de Jupiter, Βουλαίος, le *bon conseiller*, et sa statue avait été placée à Athènes dans le lieu des séances du sénat.

dans la plaine de l'Ilissus, quinze colonnes, les unes isolées, les autres encore réunies par leur architrave et dont les proportions colossales, la riche ordonnance, les teintes chaudes et dorées, qui s'enlèvent sur l'azur du ciel, frappent l'esprit d'étonnement et d'admiration, même à deux pas du Parthénon. Ces colonnes sont tout ce qui reste du temple le plus vaste de l'univers gréco-romain, l'*Olympieion*, commencé par Pisistrate, continué par Auguste et achevé, au bout de sept siècles, par Hadrien[1].

Pourquoi tous ces temples relevés ou construits? Est-ce par zèle religieux? Hadrien était de cet âge où les religions, lentement mais de continu,

baissent comme la mer,

aux heures des marées descendantes; il voyait venir

Le vieux prêtre courbé,

apportant

Sur le dernier autel la dernière hécatombe[2];

et il avait entendu retentir le cri funèbre : Πὰν ὁ μέγας τέθνηκε. Mais il s'inquiétait peu des grands Olympiens qui allaient mourir; mais il était artiste, et l'art n'ayant pas de plus belle expression que des temples, il en bâtissait; et il appelait les sculpteurs et les peintres à les décorer, les rhéteurs à discourir, les philosophes à rêver sous leurs portiques. Si la divinité n'y était plus, la pensée humaine les remplissait; et cette civilisation de la Grèce était si belle, cette *paix romaine* de l'empire était si grande, qu'il ne lui semblait pas que l'âme eût besoin d'autre chose[3].

D'Athènes il gagna l'Asie proconsulaire, qui « paraissait, au milieu de l'immense jardin de l'empire, la région

1. Le péribole du temple avait 740 mètres (Paus., I, 18, dit 4 stades), 108 mètres de long, 52 de large ; chaque colonne, 1m,98 de diam., et 18,28 de hauteur (selon Penrose, 16m,79). Athènes institua à cette occasion une ère nouvelle qui data de la dédicace du temple. — 2. Cf. Plut., *de defectu orac.*, 7 et 19, τοὺς δὲ θέους φθαρήσεσθαι. — 3. Lampride, *Alex. Sev.*, 42, écrit : *Hadrianus.... templa in omnibus civitatibus, sine simulacris, jusserat fieri, quæ hodie, idcirco quia non habent numina, dicuntur Hadriani.* Un de ces temples, à Tibériade, portait encore, du temps de Constantin, le nom d'Ἀδριάνειον.

la plus favorisée. » C'était la patrie des artistes, qui élevaient tous ces monuments, et des sophistes, dont l'habile faconde éclipsait ce qui restait d'éloquence romaine, contenait en Orient l'invasion de l'idiome des conquérants, et allait bientôt éteindre jusqu'en Italie le clair et simple génie du Latium. Au retour du voyage d'Athènes, ces hommes ouvraient école dans quelqu'une des cinq cents villes d'Asie, et arrivaient bien vite à la fortune, même à la puissance. Favorinus, à Éphèse, Aristoclès, à Pergame, étaient d'importants personnages, et Polémon régnait véritablement à Smyrne : le sénat écoutait ses avis avec déférence ; la foule applaudissait ses discours ; quand il voyageait, ses chevaux avaient des rênes d'argent, et derrière son char marchait une armée d'esclaves. Il obligeait les gouverneurs à compter avec lui ; nous verrons au règne suivant de quelle façon il traita celui qui allait devenir l'empereur Antonin. Mais comment un proconsul de ce temps aurait-il résisté au favori de tout l'Orient grec et du Prince, à l'homme dont un autre rhéteur fameux, Hérode Atticus, disait : « J'ai eu Polémon pour maître, quand j'étais moi-même un maître d'éloquence ? » Et il raconte que, arrivé à Smyrne, sa première visite fut pour Polémon : « Quand, mon père, t'entendrons-nous ? » Connu pour être un auditeur redoutable, Hérode fut étonné de la réponse du maître : « Aujourd'hui même ; allons et écoute[1]. » Après tant de siècles de guerre, le monde, fatigué d'agir, ne voulait plus connaître que l'ivresse de la parole sonore, harmonieuse et vide ; tous les Grecs d'Égypte se réunirent, sous Antonin, pour dresser dans Alexandrie une statue au rhéteur Aristide, en témoignage de leur admiration[2]. De Rome à Athènes, d'Athènes à Smyrne, de Smyrne à Alexandrie, à Carthage, régnait ainsi l'improvisation[3], don charmant qui étonne les foules et gagne les causes d'un moment, mais souvent funeste à l'art véritable et à la pensée.

1. Vidal-Lablache, *Her. Atticus*, p. 28 ; cf. Philostr., *Vitæ Soph.*, 13-18, *in Polem.* — 2. Letronne, *Inscr. d'Egypte*, I, 132. — 3. .... σχεδίους λόγους, Philostr., II, 3.

Ces habiles arrangeurs de mots, qu'auront-ils fait avant un siècle de la civilisation ancienne? Qu'en font-ils déjà dans Athènes et Alexandrie?

Dans ces provinces d'Asie, on trouve en mille lieux les traces du passage d'Hadrien ou son souvenir : villes détruites par des tremblements de terre qu'il aida à sortir de leurs ruines [1] ; cités secourues et embellies qui, en reconnaissance, prirent son nom, instituèrent des jeux ou frappèrent des médailles pour « le dieu sauveur » et « le restaurateur des provinces »; temples et statues élevés en son honneur; ports et chemins construits à ses frais. Il n'est pas une région de la grande presqu'île où il semble que n'ait passé le voyageur impérial qui, par ses dons, ses conseils, son exemple, suscitait une noble activité, une émulation généreuse pour tous les travaux de la vie civilisée. Ainsi le grand gymnase de Smyrne fut construit à l'aide d'une souscription publique qu'Hadrien provoqua ou soutint en donnant lui-même une très-grosse somme [2], et nous avons encore la liste des souscripteurs [3]. C'était déjà notre système d'encouragement aux œuvres d'utilité publique par une subvention de l'État. Il en fut de même partout et dans toute la période Antonine; par là s'explique que l'empire apparaisse alors comme un immense atelier de constructions.

Citons quelques faits au hasard, puisqu'il n'est possible d'arriver à l'exactitude ni pour les dates, ni pour l'itinéraire.

Hadrien prit terre sans doute à Smyrne, « la perle de l'Orient » et la vraie capitale de la riante Ionie. Assise au fond d'un golfe qui rivalise avec les plus beaux du

1. Comme Cyzique et Nicomédie : *Terræ motu facto, Nicomedia ruit et vicinæ urbes plurimæ eversæ sunt. Ad quarum instaurationem Hadrianus de publico est largitus impensas.* S. Jér., *Chron.*, *ad ann. IV Hadr.*, et Jean Malala, *Chronogr.*, p. 277. — 2. Χιλίας μυριάδας. *C. I. G.*, 3148. — 3. Cet usage, connu sous le nom de Ἐπιδόσεις, était ordinaire et ancien : voyez par exemple *ap.* Letronne, *Insc. d'Ég.*, I, 389, une liste de souscription pour la dépense de sacrifices et de fêtes; *ap.* Miller, *Revue archéol.* de 1870, une liste pour l'érection d'un temple, comprenant peut-être deux cent soixante-dix noms, etc.

monde, sur les pentes d'une montagne que couronnent aujourd'hui les ruines d'une immense forteresse génoise, mais où les Grecs avaient certainement mis un temple, entourée de fertiles campagnes que traverse le fleuve d'Homère, Smyrne était un magnifique vestibule pour pénétrer en Asie, et les gouverneurs romains entraient toujours par là dans leur province. Hadrien y avait un grand ami, Polémon, qui venait de prononcer à Athènes le discours pour la dédicace de l'*Olympieion*, et qui avait inspiré au prince une bienveillance particulière pour la ville qu'on appelait, dans la Grèce orientale, « le sanctuaire des Muses. » Cette bienveillance se montra par de nombreuses libéralités qui servirent à la construction de plusieurs édifices, entre autres d'un temple, et à celle d'un gymnase que Philostrate déclare le plus beau de l'Asie. Les Smyrniotes lui donnèrent en échange les titres « d'Olympien, de sauveur, de fondateur, » et décrétèrent en son honneur des « fêtes perpétuelles » ou « jeux hadrianiens [1]. » Milet fit de même, et toutes les autres. Le prince sceptique savait bien que penser de cette emphase orientale que nous avons le tort de prendre au mot : c'était la politesse du temps, et il ne s'arrêtait pas plus à ces formules qu'aux notes d'une musique mélodieuse que le vent emporte. Fut-il plus sensible aux médailles qu'ils frappèrent à l'effigie d'Antinoüs ? Je le crains.

Il visita Milet, qui vient de nous rendre quelques débris d'une construction colossale trouvés au milieu des alluvions du Méandre [2], et la riche cité d'Éphèse, alors si prospère qu'il faut quatre heures pour traverser l'espace couvert par ses ruines et qui cependant avait mis deux cent vingt ans à rebâtir son sanctuaire de Diane. Hadrien y éleva un temple à la Fortune romaine, que tous les peuples adoraient là même où elle n'avait point d'autel. Il parcourut Lesbos et la Troade [3]. Pour plaire aux dévots de l'Iliade,

1. Cohen, t. II, Hadrien, *passim*. — 2. Récemment exposés au Louvre. — 3. Une insc. de l'an 124, trouvée dans les ruines d'Ilion, semble provenir d'Hadrien même. *C. I. L.*, t. III, n° 466.

quoiqu'il ne l'admirât pas, il rétablit le tombeau d'Ajax et rendit de grands honneurs au moins aimable des héros d'Homère; pour gagner les habitants d'Alexandrie-Troas, il leur donna un aqueduc, qu'on voit encore près d'Eski Stamboul, et dont il chargea un des beaux parleurs du temps, Hérode Atticus, de surveiller la construction. C'était déjà la coutume qu'on dépassât les devis. Atticus dépensa beaucoup plus qu'Hadrien n'avait promis. Mais le prince, libéral et non prodigue, amoureux de l'ordre en tout, même aux dépens de ses amis[1], approuva ses procurateurs qui se plaignaient, et l'excédant de la dépense resta au compte du rhéteur.

A Nicomédie on lui donna le nom de fondateur avec moins de flatterie qu'en d'autres lieux[2], et Cyzique lui bâtit un temple dont, au dire d'Atticus, la masse imposante était vue de si loin que, dans la Propontide, elle remplaçait les phares et les signaux qui guidaient la marche des navires. Il s'arrêta longtemps dans cette région de la Bithynie que les Turcs nomment « la mer d'arbres », et qui rappelle à nos voyageurs les plus doux paysages de la Suisse : eaux courantes, prairies encore vertes sous le soleil de juillet, nombreux troupeaux et, çà et là, des chalets en troncs d'arbres non équarris[3]. Hadrien, grand chasseur[4], se plut dans ce pays giboyeux et y fonda deux villes, dont l'une, nommée les Chasses d'Hadrien, *Hadrianotères*, consacrait le souvenir d'un de ses exploits : il y avait abattu une ourse énorme, telle qu'on en trouve encore sur les pentes de l'Olympe.

1. Il était lié avec Atticus, père d'Hérode, et il donna au fils dans l'Asie proconsulaire une mission qu'il est difficile de définir, et que je ne crois pas, à raison de l'âge de ce jeune homme (29 ans), avoir eu l'importance que lui attribue M. Vidal-Lablache dans son excellente thèse sur Hérode Atticus. — 2. Ci-dessus, p. 54, note 1. — 3. Voy. le *Voyage en Galatie et en Bithynie* de M. Georg. Perrot. Il se fabrique même dans ces chalets, comme en Suisse, un fromage renommé. — 4. Au témoignage de Spartien et d'Athénée, il tua plusieurs fois des lions, non dans le cirque et d'un lieu sûr, mais à la chasse et en courant des périls. Il faillit plus d'une fois y périr ; un jour il se cassa la cuisse et la clavicule ?

En Cappadoce, il acheta beaucoup d'esclaves pour le service des camps, mesure qu'on s'explique mal, car les légions pouvaient s'approvisionner partout de la marchandise humaine. Mais les Cappadociens étaient déjà fameux, aux beaux jours d'Athènes, pour leur cervelle épaisse aussi bien que pour leurs larges épaules, et le pays n'était qu'un grand marché d'esclaves[1]. Est-ce alors, ou dans son précédent voyage, qu'il visita le Pont et qu'il eut avec les rois des pays voisins les rapports dont nous avons parlé[2]? On n'en saurait rien dire. Contentons-nous de ce que raconte Arrien[3], qu'à *Trapézonte* (Trébizonde) l'empereur voulut contempler la mer du même lieu où les Dix-Mille avaient jeté leur cri de joie en reconnaissant l'Euxin et le terme de leurs travaux. Sur ce site admirable et pour rappeler ce double souvenir, on éleva une statue du prince qui, le doigt étendu, montrait la mer, mais peut-être aussi le temple de Mercure qu'il avait donné à cette cité marchande, et le port qu'il avait construit pour ses navires, jusqu'alors sans abri dans la mauvaise saison.

Nous ignorons ce qui lui arriva dans la capitale de la Syrie, grande cité, riche et dissolue, qui avait bien vite relevé les ruines du récent tremblement de terre, et où l'on ne pouvait tenir un soldat trois mois sans faire de lui un efféminé ou un séditieux. Antioche l'irrita probablement, comme Julien plus tard, par les sarcasmes d'une population vaniteuse et insolente, également incapable de rester sans maître et d'en garder un. Hadrien, qui avait élevé ou aidé à construire des monuments d'utilité publique dans la ville où il avait pris la pourpre, voulut restreindre l'étendue de la circonscription dont elle était la métropole[4], en créant une seconde province de Syrie, pro-

1. Voy. t. III, p. 78 et notes. — 2. Ci-dessus, p. 319. — 3. *Peripl. Ponti Euxini*, 1. C'est une lettre ou plutôt un rapport adressé à Hadrien. Il doit avoir fait des libéralités dans le Pont, car Néocésarée et Amasie prirent son nom, Cérasonte commença à lui la suite de ses médailles impériales, et Amisus frappa à son effigie de nombreuses monnaies en argent. — 4. Borghesi, *Œuvr.* IV, 160-173. Plus tard, on lui retira même toute garnison : ἣ δὴ ἀφυλακτός τε καὶ στρατιώτων ἐρημός ἐστι, Proc., *B. P.*, I, 17. « Il y avait

jet qui semble n'avoir été exécuté que sous Septime Sévère.

D'Antioche il se rendit à Héliopolis ou à Damas, limite de la langue et de la nationalité syriennes; au delà c'était le désert, la race arabe, la vie sous la tente et les longues caravanes des chameliers allant chercher à Ctésiphon et sur le golfe Persique les denrées de la Perse et de l'Inde. Le monde romain communiquait avec l'empire des Parthes par trois routes : l'une, au nord, avec divers embranchements, que suivaient les armées, le commerce timide et les voyageurs isolés, s'acheminant vers la haute Mésopotamie ; deux, au sud, à travers le désert et aboutissant à peu près au même point, vers la région où l'Euphrate et le Tigre se réunissent pour tomber ensemble à la mer : c'était le chemin des caravanes. Lorsqu'elles revenaient du bas Euphrate, celles-ci, selon qu'elles voulaient atteindre la Méditerranée à Alep ou à Gaza, pour gagner de là l'Asie Mineure ou l'Égypte, prenaient par le nord-ouest vers la Cœlésyrie, ou par l'ouest vers le pays des Nabatéens. En abordant la frontière romaine, ces deux routes se reliaient à une autre qui, de Damas à Pétra, suivait la limite des terres cultivées et du désert, de sorte que, à elles trois, ces routes formaient un immense triangle ayant son sommet vers la Characène[1], sur le Pasitigre, sa base le long des dernières pentes de l'Anti-Liban, et ses deux côtés à travers le grand désert.

Dans « le pays de la soif », les marchands n'avaient semé ni villes ni villages; ils y passaient vite, ne s'arrêtant qu'aux puits qui jalonnaient le chemin; mais ils avaient, de temps immémorial, établi leurs entrepôts autour

fait construire, dit Malala, *Chronograph*. p. 362. un bain public, un aqueduc qui portait son nom et un théâtre. Au moyen d'une forte digue, il détourna les eaux qui se répandaient dans des ravins et étaient perdues pour la ville ; cette digue les contenait malgré leur violence et les conduisait auprès du théâtre, d'où elles se répandaient dans tous les quartiers. Il fit également construire près des sources de Daphné un temple consacré aux Muses et où ces sources formaient cinq fontaines jaillissantes. » — 1. Charax, capitale de ce petit État, occupait à peu près la place de Bassorah.

des sources de Palmyre et dans l'enceinte inexpugnable des rochers de Pétra. C'est là que se signaient les sauf-conduits achetés aux Arabes et qu'on déposait les marchandises, là qu'étaient réunis les provisions, les montures et les guides. La conduite d'une caravane était une expédition difficile qui rapportait toujours de l'honneur, souvent du profit, et les premiers magistrats de ces villes en acceptaient la charge[1]. Des inscriptions célèbrent encore leur habileté ou leur courage, et des statues leur étaient élevées par ceux dont ils avaient sauvé la fortune ou la vie[2].

Au delà de ces deux oasis, du côté de l'Euphrate, rien que le vide; mais derrière elles, de grandes cités : Baalbeck, Damas, Bostra, Gerasa, Philadelphie, dont les ruines comptent parmi les plus belles que nous connaissions.

Comment se produisit ce phénomène de grandes cités florissant à l'extrême frontière de l'empire et au bord du désert?

Les malheurs de ses voisins avaient fait la fortune de cette région. Beaucoup de familles grecques qu'Alexandre et ses successeurs avaient entraînées sur leurs pas, au fond de l'Asie, reculant devant la réaction des races indigènes, s'étaient repliées sur la Syrie, la première terre où elles avaient retrouvé quelque chose de leur langue, de leurs coutumes et de leur religion[3]. Un autre flot d'hommes lui arriva du côté opposé. Au temps des Hérode, la Palestine était fort riche et la Galilée couverte d'une population exubérante. Durant la guerre d'extermination conduite par Titus, une foule d'habitants de la rive droite du Jourdain

1. Voyez les *Inscriptions sémitiques* de M. le comte M. de Vogüé, p. 8 et 63. — 2. *Id. ibid.*, n°s 4 et 5. L'inscription n° 4 dit : « Cette statue est de.... Zebeida. Elle lui fut élevée par les négociants de la caravane qui descendirent avec lui à Vologesias.... pour avoir bien mérité d'eux. » Et elle est datée d'avril 147. Le tombeau de ce Zebeida, contemporain d'Hadrien, existe encore. *Ibid.*, p. 47. — 3. Au premier et au second siècle de notre ère, l'usage du grec était vulgaire dans la Syrie et dans la région arabique qui confine à la Palestine et à l'Égypte. Ainsi les stèles avec inscriptions grecques placées au pourtour du second péribole du temple de Jérusalem, l'arabe qui sauve Appien (dans le fragment d'Appien retrouvé par M. Miller), les légendes grecques des médailles des rois de la Characène, etc. Cf. *C. R. de l'Acad. des inscr.*, 1872, p. 129 et 437.

passèrent sur la rive gauche, qui appartenait alors au roi des Nabatéens, et montèrent jusqu'à Damas, Héliopolis, Palmyre, où l'on a la preuve de l'existence d'une communauté hébraïque[1]. A une époque incertaine, des Arabes Himyarites, émigrés du Yémen, s'étaient établis dans le Haouran et le Belkâ ; sédentaires et cultivateurs, ils protégèrent le pays contre les Arabes des tentes, et Bostra leur capitale devint le grenier de ces régions[2]. Ce qu'on appelle le désert, du moins de ce côté, n'est en effet qu'une terre en friche. Que l'homme y vienne et y trouve la sécurité par une police habile à contenir les montagnards et les nomades, qu'il utilise les eaux très-abondantes dans ces cantons facilement arrosables, jusque vers la mer Morte, sous un soleil brûlant, et de riches cultures y nourriront des populations nombreuses. Or cette bonne police, Rome et Hadrien la faisaient, surtout après les coups frappés par Corbulon et Trajan sur les Parthes, après l'ordre sévère mis en Judée par Titus et l'organisation militaire donnée à la province d'*Arabie* par Cornelius Palma.

En outre, ces hommes, qui plus tard se montrèrent dans leurs colonies d'Espagne les plus habiles irrigateurs du monde, ont eu dans tous les temps le génie du trafic. Arabes, Grecs, Syriens, Juifs, s'adonnèrent avec ardeur à un commerce que le goût croissant des denrées orientales rendait chaque jour plus actif et qui se fit en toute sécurité, au milieu de « la paix romaine ». La vitalité de l'empire se montra énergiquement dans cette province, où affluaient les hommes et les choses, les exilés de la Grèce asiatique et les proscrits de la Palestine pour la peupler, les laboureurs et les marchands pour l'enrichir, les soldats pour la défendre[3]. L'art suivit la fortune qui l'appe-

1. Derenbourg, *Hist. de la Palest.*, p. 22, 224 et 402, et de Vogüé, *Insc. Aram.*, n. 65. — 2. Wetzstein, *Reisebericht über Hauran und die Trachonen*, p. 107. Il paraît mettre cet établissement avant le règne de Trajan. M. Caussin de Perceval, *Hist. des Arabes*, I, 212, le place vers l'année 190 de J. C. — 3. Sous Alexandre Sévère, 6 légions, suivant Dion Cassius, campaient dans cette région : 2 en Syrie, 2 en Judée, 1 en Arabie, 1 en Phénicie.

lait et enfanta les merveilles de Baalbeck et de Tadmor, où un seul portique, soutenu par des colonnes de marbre, avait quatre mille pas de longueur. Ainsi s'explique que la mer de sable ait donné à ces villes la richesse que l'Océan donne à tant de cités maritimes : c'étaient les ports du désert[1].

Cette prospérité datait de loin, puisque quelques-unes de ces villes remontaient aux temps bibliques et que les architectes romains ont élevé leurs monuments sur des substructions colossales, à Baalbeck du moins, où les temples du Soleil et de Jupiter, commencés sous Hadrien et finis sous son successeur, ont pour assises des pierres d'un calcaire fort dur, dont trois sont longues chacune de vingt mètres, hautes de cinq et larges d'autant; une quatrième, plus grande encore, est restée dans la carrière, à mille pas de là.

Demeurée longtemps comme Damas dans une dépendance incertaine de l'empire, Palmyre avait enfin reconnu, après la soumission de Petra (105), l'autorité directe de Rome[2]. Hadrien y arriva en l'année 130[3] avec sa légion d'ouvriers. Nous ignorons ce qu'il y fit, mais il doit avoir laissé des preuves de sa libéralité dans une ville qui avait, pour sa politique générale, une extrême importance, puisqu'elle se trouvait au point de contact des deux empires, et qu'en lui donnant les moyens de développer son commerce, il se donnait à lui-même de nouvelles garanties pour la paix. Sur la route qui va de Damas à Palmyre, et de cette ville à l'Euphrate, on a retrouvé les traces d'environ quarante-deux postes ou châteaux forts, à trois heures de distance les uns des autres[4]. Les soldats romains ne peuvent avoir occupé tous ces postes; mais on a la preuve qu'ils tenaient

1. De Saulcy, *Voyage en Syrie*, p. 636. — 2. Voy. ci-dessus, p. 262. Avant cette date Palmyre fournissait des auxiliaires; ainsi Titus, dans la guerre contre les Juifs avait eu des archers palmyréniens. On en trouve d'autres en Dacie et en Numidie. — 3. Une inscription bilingue mentionne une statue élevée en avril 131, « à Male, qui était greffier lors du voyage d'Hadrien. » Cf. de Vogüé, n° 16, et Waddington, n° 2585. — 4. Le consul de Prusse

garnison dans quelques-uns de ceux qui jalonnaient la première partie de cette route; et comme Trajan, venu, sur la fin de sa vie, en Orient pour une grande guerre, n'a pas eu le loisir de songer à ces précautions de la paix, c'est qu'Hadrien les a prises lorsqu'il parcourait lui-même ces étapes. Une part doit aussi lui revenir dans les magnifiques constructions que Palmyre commençait à élever [1]. Il lui donna les priviléges du *jus Italicum*, avec le titre le plus envié par les cités provinciales, celui de colonie [2]; et de grandes largesses ont certainement accompagné ces faveurs, car la ville voulut s'appeler *Hadrianopolis* [3].

La province d'Arabie était de formation récente. Palma, qui l'avait conquise en 105, Trajan qui l'avait organisée en 106, n'avaient pas eu le temps de pourvoir à tout. Ce qu'il restait d'essentiel à y faire, Hadrien l'exécuta, puisque la province consacra des médailles *restitutori Arabiæ*; la capitale prit son nom [4]; Gerasa fit commencer à lui la suite de ses monnaies impériales, et Damas en frappa avec la légende : « Au dieu Hadrien, » ou avec la double effigie de l'empereur et de l'impératrice [5]. Trajan avait fait la fortune de Bostra en y établissant une légion. Pour reconnaître quelque libéralité d'Hadrien, sans montrer une trop vive ingratitude envers son prédécesseur, la ville cessa momentanément de mettre sur ses monnaies le nom de son second fondateur, mais ne le remplaça point par celui du nouveau prince. Au milieu de tant de basses adulations, cette flatterie contenue était presque de la di-

à Damas déclare tenir ce renseignement du cheich Muhammed ibn Dûhi. Cf. Wetzstein, *Reisebericht über Hauran und die Trachonen* (1860), p. 105. — 1. Cf. Rob. Wood, *les Ruines de Palmyre;* ces monuments portent tous le caractère de l'architecture des Antonins. — 2. Le nom d'Aurélius porté par plusieurs stratéges de Palmyre, a fait attribuer tous ces bienfaits à Antonin; le nom pris par la ville rend plus probable la désignation d'Hadrien. Dans un village du voisinage, on a trouvé un *naos* consacré à Baalsamin.... ὑπὲρ σωτηρίας.... Ἀδριανοῦ. De Vogué, *Insc. Aram.*, p. 50. — 3. Ἀδριανὴ Πάλμυρα, *C. I. G.*, nos 4482 et 6015. — 4. Ἀδριανὴ Πέτρα μητρόπολις, *C. I. G.*, n. 4667. — 5. On en a deux des années 127 et 129.

gnité. Hadrien s'occupa certainement de l'ancienne route de chameliers qui allait de Damas à Petra. Ses soldats, qu'il savait faire travailler, construisirent, en diverses directions, des voies militaires dont on voit les restes, même sur le plateau de Moab[1], et la capitale du Haouran devint le centre d'un grand commerce qui portait à Damas les dattes du Hedjaz et les parfums du Yemen; dans l'Arabie, les blés, les raisins secs de la vallée du Jourdain, et les étoffes de l'Asie Mineure; aux ports de la Méditerranée les denrées de l'Orient que ses caravanes allaient chercher directement aux entrepôts du bas Euphrate[2]. Vers la mer Morte l'attention du voyageur impérial, qui ne voulait négliger aucune curiosité de la nature et de l'art, fut éveillée par les sombres récits qui couraient sur ce lac étrange aux eaux pesantes et amères qui ne peuvent nourrir un être vivant, et où Vespasien avait fait jeter des criminels garrottés pour s'assurer que les corps humains y surnagent. Mais il n'était pas donné, même au plus intelligent des empereurs, de trouver, en parcourant ces lieux, l'intérêt qu'y rencontre aujourd'hui le dernier de nos voyageurs, lorsque, au flambeau de la science moderne, celui-ci voit les hautes cimes du Liban couvertes de neiges éternelles et, de ses glaciers, sortir de puissants cours d'eau[3]; dans le Haouran, les montagnes qui s'agitent sous l'effort des feux souterrains, et la plaine, fouettée par une tempête intérieure, qui se soulève comme une mer orageuse[4]; enfin sur une ligne de huit cents lieues, du Bab-el-Mandeb aux sources du Jourdain, la terre qui se déchire, et, au sud de l'immense fis-

1. Cf. Rey, *Voyage dans le Haouran*, p. 136. — 2. Caussin de Perceval, *Hist. des Arab.*, I, 319. — 3. M. Lartet croit avoir trouvé des moraines ou des stries tracées par des glaces en mouvement sur les rochers des montagnes, dans la Palestine, la Syrie et l'Arabie Pétrée. Aujourd'hui le Liban n'a plus de neige qu'en hiver. — 4. Tout le Haouran est couvert de cratères, de cônes et d'immenses coulées de laves brisées sous mille formes: « On dirait des vagues soulevées par une tempête. » Rey, *Voy. dans le Haouran*, p. 63; sur le caractère volcanique de cette région, cf. Wetzstein, *Reisebericht über Hauran und die Trachonen.*

sure[1], l'océan Indien se précipitant entre l'Afrique et l'Asie, tandis que les eaux du nord, arrêtées par un ressaut du sol[2], s'accumulent dans le gouffre du lac Asphaltite, la dépression la plus profonde des trois continents. On n'avait pas encore écrit cette terrible page de l'histoire de la terre, et Hadrien, en ces mêmes lieux, n'entendait parler que de quelques villes misérables, détruites par la colère du ciel. La légende, comme il arrive souvent, était moins grande que l'histoire.

De la pointe méridionale de la mer Morte, Hadrien gagna le Wadi-el-Arabah, « le fleuve sans eau, » qui s'étend jusqu'au golfe Élanitique. Après une marche de trente heures, il arriva au voisinage du mont Hor, dont le sommet, suivant une tradition biblique que les musulmans ont gardée, porte le tombeau d'Aaron, et, par une gorge étroite où le soleil ne descend jamais, il entra dans la capitale des Nabatéens. Dès le temps de Strabon, on y comptait beaucoup de Romains qui étaient venus s'établir chez ce peuple entre les mains duquel se trouvait, pour une bonne partie, le commerce du bas Euphrate et de l'Inde avec l'Égypte. On rencontre encore çà et là les restes d'une voie romaine qui reliait la Palestine à cette ville, et ses monuments appartiennent à l'âge des Antonins. Quelques-uns doivent dater du passage d'Hadrien, car, en signe de sa reconnaissance intéressée, Petra prit le nom de ce prince et commença par lui la série de ses monnaies impériales.

1. Les anciens appelaient déjà *Syrie Creuse* la partie septentrionale du vaste sillon qui s'étend du Liban à la mer Rouge. La partie moyenne a reçu des Arabes le nom d'*El Ghor*, la vallée creuse, et la mer Morte, qui égale à peu près en superficie le lac de Genève, en marque le point le plus bas, trois cent quatre-vingt-treize mètres au-dessous du niveau de la Méditerranée, d'après la plus récente exploration. Voy. Lartet, *Géologie de la Palestine*, p. 16, 35 et 236. L'évaporation, extrêmement rapide au fond de ce gouffre, enlève en vingt-quatre heures une couche d'eau de treize millimètres. Aussi le Jourdain, qui à l'époque des crues y jette six millions de mètres cubes par jour, ne peut en relever le niveau. Cependant les montagnes dont elle est enveloppée portent la trace d'un niveau très-supérieur, sans doute à l'époque où le Liban avait des glaciers. — 2. Le seuil qui sépare les bassins de la mer Morte et du golfe Élanitique paraît élevé de 160 mètres au-dessus de l'Océan.

Dans la Palestine, Hadrien donna une plus grande activité aux travaux de la colonie romaine et des temples qu'il avait fondés à Jérusalem, ce qui fera éclater bientôt une formidable insurrection[1].

Il entra en Égypte par Péluse[2], où il honora la mémoire de Pompée en élevant un monument funéraire à celui qui avait eu des temples et n'avait pas un tombeau. Naguère toute la vallée du Nil avait été en grande agitation[3] : Apis s'y était manifesté après de longues années d'absence. L'étrange dieu n'était pas facile à trouver, car ses adorateurs voulaient qu'il prouvât sa divinité, en laissant voir sur son front une tache blanche en forme de croissant, sur son dos la figure d'un aigle, au-dessous de sa langue l'image d'un scarabée : exigences auxquelles il ne pouvait satisfaire sans un peu d'assistance sacerdotale et beaucoup de crédulité populaire. Il y avait d'autres conditions d'ordre surnaturel qu'il était plus difficile de vérifier : Apis devait être né d'une génisse vierge fécondée par un éclair descendu du ciel. Grâce à ces merveilles, le dieu était en grand honneur dans toute l'Égypte. Les villes s'en étaient disputé la garde à main armée ; Alexandrie même, la ville grecque, avait prétendu à cet honneur. Hadrien était en Gaule au moment de ces désordres ; il évita sagement d'y mêler l'autorité impériale et les laissa s'apaiser d'eux-mêmes ; lorsqu'il arriva, depuis longtemps le calme était rétabli, le dieu enfermé dans son temple, et les ouvriers occupés à tailler son magnifique tombeau, qu'un Français a récemment retrouvé au Serapeum, sous la colline de Sakkara[4].

1. M. de Saulcy, qui a bien voulu chercher pour moi, dans la numismatique de la Palestine dont il possède des pièces fort rares, les traces qu'a pu y laisser le règne d'Hadrien, me signale, à Jérusalem, une monnaie aux deux effigies d'Hadrien et de Sabine, antérieure par conséquent à l'année 136, date de la mort de l'impératrice ; à Césarée et à Ascalon, des monnaies de ce prince sans date ; à Dora une pièce de 122, à Tiberias une autre de 121. Gaza, où il avait institué des jeux perpétuels, marqua sur ses monnaies une ère commençant en 128, mais qui cessa après la mort du prince. Les médailles palestiniennes ne peuvent donc nous donner le fil chronologique qui, pour les voyages d'Hadrien, se brise si souvent. — 2. .... *peragrata Arabia, Pelusium venit.* Sp., 13. — 3. Cf. Juv., *Sat.* 15. — 4. M. Mariette. Il

L'Égypte semble avoir plu médiocrement à ce grand curieux. Elle avait perdu sa forte vie religieuse et nationale, l'art même y était arrivé au dernier terme de la décadence, ainsi qu'en témoigne le petit temple élevé pour Nerva près des cataractes de Syène. Cependant, comme les momies de ses prêtres avec leur masque d'or, elle brillait d'un éclat étrange fait des gloires du passé et de la richesse du présent. Aucune invasion n'avait violé ses temples ni renversé les monuments de ses rois; les Ptolémées avaient ajouté les œuvres de l'art grec à celles des Pharaons, et elle était le centre d'un immense commerce, le foyer d'une activité bruyante. Les esprits y travaillaient comme les bras; toutes les denrées de l'Orient passaient par Alexandrie, toutes les idées philosophiques et religieuses du monde venaient y retentir. Ce bruit fatigua le prince que charmait la calme sérénité de la vie athénienne, s'écoulant au milieu de ces chefs-d'œuvre de l'art et de la pensée qui, par leur beauté seule, élevaient doucement l'esprit vers les sphères supérieures. Alexandrie, fournaise ardente où tout roulait et se mêlait, scories informes et métal précieux, faisait regretter à Hadrien les *templa serena* de la Grèce, d'où le sage regardait le monde avec tranquillité[1].

Autre crime aux yeux du prince-artiste : Alexandrie était laide. Tristement assise sur une grève désolée, entre un lac salé et la mer, au point où le désert finit, Alexandrie n'avait ni la grâce des cités grecques où la nature était toujours pour moitié dans la grandeur des œuvres de l'homme, ni le charme des villes d'Orient qui sont parfois, comme le Caire aujourd'hui, d'incomparables guenilles. En partie détruite durant la grande insurrection juive des derniers jours de Trajan, elle n'avait sans doute pas encore relevé

le découvrit avec beaucoup d'autres, y compris celui du dernier Apis. La révolution religieuse qui avait tué le dieu a fait laisser son tombeau, monolithe pesant 60 000 kilogrammes, à moitié chemin de la *cella* qui devait le recevoir. — 1. Voy. dans le *Nigrinus* de Lucien le tableau de la vie athénienne, et, dans A. Gell., XVII, 8, la simplicité de mœurs qui y régnait. Le philosophe Taurus régalait le soir ses élèves, Aulu-Gelle compris, d'un plat de lentilles et de quelques tranches de concombre.

toutes ses ruines, quoique Hadrien eût largement pris part à la dépense[1]; et la grande rue de Canope, malgré ou à cause de sa régularité, le palais des rois, avec son immense étendue[2], ne suffisaient pas à réveiller une admiration lassée par les merveilles de l'art grec.

L'ami des philosophes prit d'abord plaisir à visiter la Bibliothèque, le Musée, et à s'entretenir avec les savants hommes attirés par ces écoles fameuses. Il leur proposa des questions et les discuta avec eux; mais ne leur trouvant qu'une science troublée et vaine, il prépara la ruine de la vieille institution, en y créant des sinécures par le don à des absents « de la pension Égyptienne[3] », tandis qu'il avait doté les écoles d'Athènes et de l'Asie Mineure de chaires[4] qui y entretenaient la vie. Ce n'est point qu'il s'inquiétât de la liberté dont on y jouissait. Les empereurs avaient gardé un fonctionnaire que les Ptolémées chargeaient de contenir toute exubérance, l'épistolographe, sorte de ministre des cultes et de la littérature. Aussi Timon appelait-il le Musée « la Cage des Muses », faisant entendre que les oiseaux de prix nourris dans cette royale volière n'avaient pas la licence de chanter sur tous les tons[5]. Cette littérature, en effet, et ces philosophies étaient fort inoffensives. Les subtilités de la grammaire et de l'étymologie en faisaient surtout les frais. On discutait les textes anciens, non l'autorité du prince; on dissertait sur les entités métaphysiques, mais point sur le meilleur des gouvernements; on vivait dans les temps mythologiques, beaucoup plus qu'à l'époque présente; et les plus hardis bornaient leur audace à essayer de sauver le paganisme en l'expliquant par des allégories. La magie, la théosophie avaient là leur foyer; le gnosticisme y florissait; les doctrines y étaient comme ces fleuves aux rives incertai-

1. S. Jérôme, *Chron.*, *ad ann.* 118 : *Hadrianus Alexandriam a Romanis subversam publicis instauravit impensis.* — 2. Strab. XVII, I, 8. — 3. Τὴν Αἰγυπτίαν σίτησιν. — 4. Θρόνοι, Matter, l'*École d'Alex.*, p. 285. — 5. Letronne, *Inscr. d'Égypte*, t. I, p. 361 : .... Μουσέων τάλαρος.... πολυτιμώτατοι ὄρνιθες. Athénée, I, p. 22, D. Timon vivait sous Philadelphe.

nes qui s'étendent au loin et confondent leurs eaux limoneuses[1].

Hadrien dut se plaire moins encore à Memphis; car les rois grecs n'avaient point respecté la capitale des Pharaons, et depuis longtemps ses palais servaient à bâtir ceux d'Alexandrie. En voyant naguère, sur l'emplacement de cette ville, quelques amas de briques décomposées et une forêt de palmiers balançant leur tête élégante au-dessus des lieux où s'élevaient les palais des rois, je me demandais si Memphis avait jamais employé, pour les édifices particuliers, autre chose que des briques séchées au soleil. Ce peuple habitait, comme à présent, des maisons de boue, mais construisait pour l'éternité ses temples et ses tombeaux[2]. Il ne semble pas qu'Hadrien ait été frappé de la majesté sombre et religieuse des grands édifices de la haute Égypte. Dans sa villa de Tibur, où il voulut avoir une représentation des plus beaux monuments qu'il eût remarqués durant ses voyages, on signale à peine un souvenir d'Égypte, le Canope, long bassin destiné à des jeux nautiques, et qui n'avait d'égyptien qu'un petit temple de Sérapis bâti à son extrémité et quelques statues apportées des bords du Nil ou copiées sur celles des Pharaons.

Tandis qu'Hadrien remontait ce fleuve, Antinoüs s'y noya par accident[3], ou en se dévouant pour son maître, un dieu ayant déclaré ce sacrifice nécessaire au salut de l'empereur. Si la dernière version est vraie, ce dieu voulait des

1. Il se peut qu'un homme supérieur, Ptolémée, fût alors à Alexandrie; il s'y trouvait du moins neuf ans plus tard. — 2. Les tombeaux de Memphis, du moins quelques-uns, subsistent encore à Sakkarah; mais les temples ont disparu. Du temps de Strabon, Memphis était déjà en décadence, et l'on y puisait comme dans une carrière. Il nous reste des monnaies de bronze commémoratives du voyage d'Hadrien. Sur l'une est représentée la ville d'Alexandrie allant au-devant de l'empereur monté sur un quadrige; une autre le représente voyageant sur le Nil. — 3. C'est le récit qu'en fit Hadrien, qui fonda une ville, Antinopolis, près de l'endroit où son fvaori était mort, à Cheykh-Abâdeh, dans la province de Minyeh. Dion prétend qu'Antinoüs fut immolé en sacrifice comme victime volontaire (LXIX, 12). La dernière version, plus tragique, fut celle naturellement qui courut le plus. Antinopolis fut bâtie et organisée comme une ville grecque. Le tombeau du favori, digne des anciens rois, fut précédé de sphinx et d'obélisques.

mœurs honnêtes; l'affection d'Hadrien était un scandale et sa douleur fut une honte. Il fit d'Antinoüs un dieu dont l'image se dressa dans les villes d'Asie, et la divinité homicide rendit des oracles qu'Hadrien se plaisait à composer : satire du paganisme plus sanglante que celle de Lucien, qui pourtant fera bientôt si rude guerre aux dieux. Il est à noter que ce culte de la beauté masculine appartient exclusivement à l'Orient hellénique. Si l'on a trouvé à Rome et dans ses environs beaucoup de bustes et de statues d'Antinoüs, nous n'avons qu'une seule inscription latine en son honneur, et aucune monnaie de fabrication romaine ne porte son nom[1].

Cette apothéose du vice grec, quelques belles statues du nouveau dieu qui servirent à renouveler les types de Bacchus et d'Apollon, des inscriptions sur le colosse de Memnon et la fondation d'Antinopolis, qu'une route garnie d'aiguades, de stations et de postes fortifiés reliait aux ports de la mer Rouge[2], voilà tous les souvenirs qui nous restent du séjour d'Hadrien en Égypte[3]. Mais nous avons de lui une lettre curieuse sur ce pays. « Très-cher Servianus, je connais bien cette Égypte dont tu me faisais l'éloge, ce peuple inconstant et léger qui, au moindre bruit, s'agite et court, cette race séditieuse, insolente et vaine. Leur capitale est riche; tout y abonde et personne n'y est oisif. Les uns soufflent le verre; les autres fabriquent le papier ou tissent le lin; chacun a un métier et s'y applique, même les goutteux, même les aveugles. Leur dieu à tous, chrétiens, juifs et le reste, c'est le gain. Il faudrait aussi d'autres mœurs à cette cité qui, par sa

1. Orell., n. 823. — 2. Cette route, appelée *Via Hadriana*, allant d'Antinopolis à Myos Hormos au travers du désert, puis le long de la côte jusqu'à Bérénice, fut achevée en 137, d'après une inscription trouvée par M. Mariette et expliquée par M. Miller, *Rev. Archéol.* de 1870, p. 313. Au Djebel-Dokhan, où se trouvent les carrières célèbres de porphyre et de granite rouge, dans une vallée aujourd'hui inhabitable, se voient les ruines d'une ville fortifiée et un temple commencé, mais non achevé, qui porte une inscription grecque du temps d'Hadrien. Letronne, *Inscr. d'Égypte*, I, p. 148. — 3. Il y en aurait un autre si la mosaïque de Palestrina représentait le voyage d'Hadrien en Egypte; mais cette thèse de l'abbé Barthélemy (*Mém.*

grandeur, mérite de tenir le premier rang en Égypte. J'ai fait pour elle tout ce qu'elle a souhaité; je lui ai rendu ses anciens priviléges; je lui en ai donné de nouveaux. Moi présent, ce n'étaient qu'actions de grâces; à peine fus-je éloigné, qu'ils ont outragé mon fils Verus, et tu sais, je pense, tout ce qu'ils ont débité sur Antinoüs[1]. »

Cette lettre est d'un artiste que le bruit des métiers ennuie ou d'un prince que la liberté de parole irrite : probablement les deux choses à la fois; dans tous les cas, il semble qu'Hadrien n'ait été frappé en Égypte que de la turbulence des Alexandrins; mais nous retiendrons, à l'honneur de sa mémoire, qu'insulté par des gens d'Antioche et bafoué par ceux d'Alexandrie, il se contenta de répondre aux uns en leur retirant un titre, aux autres en nous laissant d'eux un portrait dont tous les témoignages attestent la ressemblance. Théodose sera moins patient à Thessalonique.

L'impératrice Sabine, qui semble avoir accompagné Hadrien dans beaucoup de ses voyages, le suivit certainement en Égypte et remonta le Nil au moins jusqu'à Thèbes, pour y voir la statue de Memnon, ce Fils de l'Aurore qui, chaque matin, saluait l'apparition de sa mère par un bruit mélodieux. Nous apprenons par « un bas-bleu du temps[2] », la poétesse Balbilla, que le dieu, mauvais courtisan, parut d'abord ne pas sentir l'honneur qui lui était fait et se soucia peu « du visage courroucé de l'impératrice »; Sabine dut lui faire deux visites, avant qu'il daignât lui répondre. On le lui a bien rendu. La science, brutale avec les dieux, a tué le Fils de l'Aurore et remplacé la gracieuse mythologie par un phénomène tout physi-

de l'Acad. des Insc., t. XXX, p. 503), combattue par Winckelmann (*Hist. de l'Art*, l. VI, ch. v, § 14), est abandonnée et paraît devoir l'être. — 1. Vopisc., *Saturn.*, 8. On a contesté l'authenticité de cette lettre. Vopiscus déclare l'avoir prise dans les livres de Phlégon, affranchi d'Hadrien, et je ne vois aucune raison de la considérer comme apocryphe. Sur les Alexandrins, cf. Dion Chrys., *Orat.* XXXII, et Amm. Marc., XXII, 6. — 2. Letronne, *Insc. d'Égypte*, t. II, p. 350 et suiv. Balbilla célébra cette visite par trois pièces de vers qu'elle fit graver sur la jambe du colosse; et comme elle les a datées, nous savons que la double visite de Sabine eut lieu le 20 et le 21 nov. 130.

que[1]: le bruit résulte de l'ébranlement vibratoire que causent les premiers rayons du soleil en chassant énergiquement l'humidité dont la roche s'est imprégnée durant la nuit; il se produit dans les granites de Karnac, et M. de Humboldt l'a entendu dans ceux de l'Amérique méridionale.

Nous voici arrivés à la fin de ces longs voyages, sans avoir pu en préciser rigoureusement ni l'ordre ni la date; mais c'est leur caractère qu'il importait surtout de montrer, et ce caractère se marque par les faits que nous avons recueillis. A présent, nous avons le droit de dire que la sollicitude d'Hadrien, ses réformes, ses constructions, ses libéralités, s'étendirent à tout l'empire, car nous avons des médailles qui prouvent son passage dans vingt-cinq provinces et ses bienfaits dans douze d'entre elles[2].

Les charges qu'il se laissa donner dans plusieurs villes ont la même signification de condescendance pour les sujets. Ainsi, il fut préteur d'Étrurie, dictateur, édile et duumvir dans des cités italiennes[3], démarque à Naples, archonte à Athènes, quinquennal à Italica et à Hadria. On dira que ces charges n'étaient que des titres d'honneur décernés par la flatterie; je le veux bien, quoique le prince les fît gérer par un représentant; dans tous les cas, on n'aurait pas songé à les offrir à un empereur pour qui tout l'empire aurait été enfermé dans l'enceinte de Rome[4]. Le régime municipal lui doit même une amélioration que nous avons gardée : le droit pour les cités de recevoir directement, et non plus comme sous Trajan par fidéicommis, des legs et donations. C'était leur ouvrir, étant données les mœurs romaines, une source abondante de revenus.

1. Voy. l'admirable mémoire de Letronne sur *la statue vocale de Memnon*. —2. Ce sont les douze provinces ou regions qui firent frapper des médailles avec la légende *Restitutori*, savoir : l'Achaïe, l'Afrique, l'Arabie, l'Asie, la Bithynie, l'Espagne, la Gaule, l'Italie, la Libye, la Macédoine, la Phrygie et la Sicile. Sur d'autres on lit même *Restitutori* ou *Locupletori orbis terrarum*. Cf. Cohen, t. II, Adrien, *passim*, de 445 à 1088. — 3. La préture d'Étrurie était un sacerdoce provincial. Les magistrats de quelques municipes d'Italie avaient conservé le nom de dictateurs. — 4. Voy. d'autres exemples cités dans l'Index d'Henzen, p. 159.

En l'année 135, Hadrien rentra en Italie et n'en sortit plus. Il n'est pas besoin de dire que Rome et la péninsule profitèrent, comme les villes provinciales, de son goût pour les constructions[1]. Il répara une infinité d'édifices sans y effacer le nom des fondateurs, ce qui, pour les Romains, était le comble de la modestie; il éleva un temple à Trajan, un autre à Vénus et à Rome, dont il fut l'architecte; il se construisit sur la rive droite du Tibre un immense tombeau qui est devenu le *château Saint-Ange*, et le pont qui réunit encore cette forteresse à la ville est son ouvrage. Enfin il voulut que sa villa de Tibur lui rappelât les monuments et les sites qui l'avaient le plus frappé dans ses voyages : le Lycée, l'Académie, le Prytanée, le Pécile, des temples, des bibliothèques, un théâtre, même des champs Élysées et un Tartare. C'était comme un Musée du monde : idée heureuse qui pourtant venait d'un curieux plutôt que d'un artiste; car bien des choses, nécessairement reproduites en miniature, y étaient mesquines et petites. Cette vallée de Tempé, avec des montagnes faites de main d'homme, ces monuments réduits à d'humbles proportions et reconstruits loin du milieu matériel et historique pour lequel ils avaient été faits, auraient été une erreur de goût, si Hadrien, vieilli et fatigué, avait cherché

1. Spartien nous apprend qu'il donna un écoulement aux eaux du lac Fucin, ou, plus probablement, qu'il rétablit l'émissaire creusé par Claude. Selon Pausanias, il fit creuser un port à l'ancienne Sybaris, entre Brindes et Hydrunte. Une inscription, trouvée à Montepulciano, lui attribue la restauration de la via Cassia depuis Chiusi jusqu'à Florence : *Viam Cassiam vetustate collapsam a Clusinorum finibus Florentiam perduxit millia passuum* XXCI (Gruter, CLVI, 2). Une autre inscription, découverte près de Nice, rappelle le rétablissement d'une autre voie : *Viam Juliam Aug. a flumine Trebia quæ vetustate interciderat sua pecunia restituit* (Maffei, *Mus. Veron.*, CCXXXI, 5); de même à Suessa : *Viam Suessanis municipibus sua pecunia fecit* (Grut., CLI, 3). *A Cupra maritima*, il avait rétabli le temple de la déesse du lieu : *Munificentia sua templum deæ Cupræ restituit* (Orelli, 1852). Les habitants de Feruli dans la Sabine (Murat., CCXXXIII, 4), ceux d'Ostie (Grut., CCXLIX, 7), de Tiano (Momms., *I. N.*, 3990), de Sorrente (*ibid.*, 2112), etc., nous ont laissé des inscriptions par lesquelles ils rendent grâces à Hadrien de ses bienfaits à l'égard de leurs municipes. N. des Vergers, *Nouv. biog. gén.*, art. Adrien.

dans sa villa, autre chose que le plaisir légitime d'y retrouver à chaque pas un objet qui réveillât en lui quelque souvenir de ses bonnes années. Soyons même reconnaissants pour une fantaisie qui nous a valu les statues, les bas-reliefs, les mosaïques découverts dans les fouilles que, depuis deux cents ans, on pratique dans cette villa dont les ruines couvrent un espace de trois milles. Beaucoup d'objets précieux des musées de Rome, l'obélisque des Barberini qui décore aujourd'hui la promenade du Pincio[1], ont été tirés de cette mine féconde; et la flore de l'Europe s'est enrichie de quantité de plantes exotiques qu'il avait semées dans ses jardins de Tibur.

Tant d'années passées par le prince loin de sa capitale, tant de travaux accomplis en Italie et dans les provinces, à ses frais ou à son exemple, prouvent trois choses qu'il importe de noter : la richesse des cités qui pouvaient exécuter de si nombreuses constructions d'embellissement ou d'utilité; le bon état des finances publiques, puisque le prince prenait une large part à ces dépenses; enfin la tranquillité de l'empire, où tout allait de soi, sans arrêt dangereux, ni secousse violente, qu'Hadrien naviguât sur le Nil, ou qu'il chassât dans les montagnes de la Calédonie.

Cet ordre tenait à la forte discipline des légions, à l'esprit de justice qui animait, comme on le verra tout à l'heure, l'administration générale, mais aussi à l'activité des travaux publics qui, occupant quantité de bras, chassaient la faim, mauvaise conseillère, *malesuada fames*. De même que nous avons trouvé pour la politique extérieure d'Hadrien un principe de gouvernement, la paix armée, nous en trouvons un autre pour sa politique intérieure, le développement des travaux publics. Par le premier, il était en désaccord avec son prédécesseur; par le second, il l'imitait. Tous deux, en effet, ont été de grands bâtisseurs, non point uniquement par goût personnel, mais

1. Cet obélisque semble avoir été amené à Rome dès le temps d'Élagabal pour orner la Spina du cirque des *Horti Variani*, où il a été retrouvé au commencement du seizième siècle.

par une règle de conduite qu'ils s'étaient imposée, qu'ils appliquaient avec persévérance et dont les peuples se rendaient compte. Dans la dédicace d'un temple égyptien, on lit ces mots : « Pour le salut de l'empereur Hadrien.... et pour le succès des travaux ordonnés par lui[1] » Il faut que le spectacle de cette activité laborieuse ait singulièrement frappé les esprits, puisque l'on en retrouve l'écho dans une formule de prière adressée aux dieux et jusque dans une inscription de l'hiérophante d'Éleusis : « Moi, la grande Prêtresse, j'ai initié le maître du monde.... Celui qui a versé un flot d'or sur toutes les villes de l'univers[2]. » Lors donc qu'Eutrope disait de ces princes : « qu'ils couvraient la terre de leurs constructions, » cet écrivain signalait une grande idée politique, et non pas la puérile vanité que Constantin y trouva.

Le monde n'avait pas encore connu une pareille prospérité. Et ces richesses créées par l'industrie ou le commerce de l'univers, on en jouissait avec sécurité; car la terrible loi de majesté ne menaçait plus la tête ou la fortune des riches[3] et les fonctionnaires étaient sévèrement surveillés. Naguère encore, la curie avait retenti d'accusations que les députés de la Bétique, de l'Afrique et de la Bithynie étaient venus porter devant le sénat dans les premières années de Trajan. On avait revu de monstrueuses dilapidations, la liberté, la vie même de chevaliers romains vendues à prix d'argent. Avec un prince qui fit trois ou quatre fois le tour de l'empire, et qui, dans chaque province, demeurait assez longtemps pour tout entendre avec la volonté de tout savoir, ces crimes n'étaient plus possibles. Il y eut cependant des exécutions; des gouverneurs de province, des intendants de finance, ou procurateurs, furent condamnés. Quand les victimes de ces magistrats

1. Letronne, n° 16, *Inscr. d'Égypte*, prend les mots τὰ ἔργα dans le sens général que nous leur donnons, et se rapportant à l'ensemble des travaux ordonnés dans tout l'empire. — 2. Villoison, *Mém. de l'Acad. des inscr.*, t. XLVII, p. 331. — 3. *Majestatis crimina non admisit.* Spart., 17.

infidèles se taisaient par crainte, Hadrien suscitait lui-même des accusateurs[1].

Mieux valait prévenir que réprimer. Hadrien traça aux gouverneurs de province des règles invariables. Les lois, les édits, les sénatus-consultes, les rescrits des princes formaient un pêle-mêle de décisions souvent contradictoires, dont quelques-unes d'ailleurs ne s'appliquaient qu'à des cas particuliers ou à de certaines provinces. Par l'ordre de l'empereur, le préteur Salvius Julianus, un des jurisconsultes dont les ouvrages ont servi aux rédacteurs des Pandectes autant que ceux de Papinien, réunit les anciens édits prétoriens et tous les travaux faits sur la *Lex Annua*, que depuis longtemps les préteurs se transmettaient sans y beaucoup changer; il en coordonna les dispositions qui formèrent, sous le nom déjà ancien d'Édit perpétuel, une sorte de code de la juridiction prétorienne et un réglement général de procédure. Hadrien provoqua un sénatus-consulte qui, en l'année 131, donna force de loi à ce nouvel *Édit perpétuel*. Les préteurs, les gouverneurs de province et tous les magistrats chargés de rendre la justice durent s'y conformer, sauf à ajouter, pour les espèces nouvelles qui viendraient à se produire, des règles de forme et des articles accessoires conçus dans l'esprit de l'œuvre législative dont le sénat et le prince venaient de consacrer l'autorité. C'était la loi substituée à l'arbitraire, un bienfait assuré aux provinces, et la première édition de ce grand livre qui est devenu le Corps des lois romaines[2].

1. *Circumiens provincias procuratores et præsides pro factis supplicio adfecit,ita severe ut accusatores per se crederetur inmittere.* Spart., 13. Voy. au Dig., XXXIX, 4, § 1, le rescrit sur les denrées que les gouverneurs font acheter pour leur usage. — 2. Godefroy, *Cod. Theod.*, prol., p. 283, estime que l'édit perpétuel de Julianus a été la source de tout le droit romain jusqu'à la publication du Code de Théodose II. C'est aussi l'opinion de Bach, *Hist. jur. rom.*, p. 404-442. Notre plus savant romaniste, M. Ch. Giraud, dans son examen critique (*Rev. de Lég.*, 1er avril 1870) du livre de Rudorff (*Edicti perp. quæ reliqua sunt*, 1869), adopte cette opinion, tout en montrant très-judicieusement que depuis longtemps la *Lex Annua* avait une forme arrêtée à laquelle les préteurs, en se succédant, ne touchaient guère. Le fait ne serait pas attesté par divers témoignages que la raison l'affirmerait encore, parce que c'était dans la nature des choses.

Hadrien n'entendait point arrêter par cette codification, comme il est arrivé en d'autres temps et en d'autres pays, la vie juridique qui avait pris un si brillant essor [1]. Il encouragea, au contraire, les études des *Prudents*, en confirmant par un rescrit l'autorité de leurs réponses officielles, auxquelles il donna force de loi lorsqu'elles étaient unanimes [2].

La paix sur les frontières, l'ordre dans les provinces, l'économie au palais, même à l'armée [3], la justice partout, enfin cette bonne politique qui donne de bonnes finances permirent que le prince, sans charger les peuples, embellît les cités, pensionnât des lettrés et des artistes, dégrevât les provinciaux des frais d'entretien de la poste impériale, et augmentât l'assistance accordée par Trajan aux enfants pauvres [4]. Mais s'il voulait que l'État secourût la misère ou le malheur, il n'entendait pas que le contribuable se fît à lui-même des largesses aux dépens du Trésor public. Quelques mois après son avénement, il avait brûlé toutes les créances du fisc depuis seize ans, qui montaient à l'énorme somme d'environ 200 millions de francs [5]. Un tel chiffre d'arrérages donnerait à penser que l'administration financière était bien mal conduite ou que les guerres de Trajan avaient obéré le peuple et les provinces. Afin de prévenir le retour de tels abus, Hadrien créa une charge nouvelle, celle d'avocat du fisc, qui fut, pour les intérêts financiers de l'État, ce que notre ministère public est pour les intérêts de la société et le respect de la loi. Dans chaque province, l'avocat du fisc rechercha ceux qui retenaient

1. Julius Celsus, Neratius Priscus étaient ses contemporains. Je viens de parler de Salvius Julianus. — 2. *Sententiæ eorum quibus permissum est jura condere.... si in unum.... concurrant.... id legis vicem obtinet*, Gaïus, I, 67. — 3. A l'armée : *ordinatis impendiis* ; au palais.... *ad deprehendendas obsonatorum fraudes* (Spart., 17) ; dans l'administration.... *omnes publicas rationes ita complexus est ut domum privatam quivis paterfamilias diligens non satis novit* (20). Eutrope résume tout cela d'un mot : *diligentissimus circa ærarium*, VIII, 3. — 4. Voy. ci-dessus, p. 275, n. 1. — 5. Orell., n° 805. Cf. Spanheim, *De præst. et usu numism.*, diss. IX, p. 712. Eckhel, VI, p. 478 ; Cohen, t. II, pl. VI, n° 1049, une médaille qui représente un licteur mettant le feu à un monceau de créances.

injustement un revenu ou un bien du domaine et les poursuivit devant le procurateur du prince, ou au tribunal du gouverneur. Mais on peut être assuré que si le nouveau magistrat montra dans sa fonction de la vigilance, il n'y mit point de dureté, car il eût agi contre les désirs du prince qui refusait les héritages des citoyens ayant des enfants[1], laissait aux fils des condamnés à la confiscation une partie de la fortune paternelle[2], quelquefois la totalité, en disant ces mots qu'on lit encore au Digeste[3] : « J'aime mieux enrichir l'État d'hommes que d'argent. » C'était de la part d'Hadrien une protestation généreuse et intelligente contre la coutume de la confiscation que nous avons mis dix-sept siècles à abolir.

On prête à Hadrien une réforme considérable : il en aurait fini avec l'hypocrisie du gouvernement impérial, en constituant franchement la monarchie, et Aurélius Victor prétend que la réorganisation administrative qu'il opéra subsistait encore à la fin du quatrième siècle, sauf quelques changements introduits par Constantin[4]. Dans cette opinion trop absolue, il faut voir le souvenir persévérant de la sagesse d'Hadrien ; c'est un hommage rendu au prince qui mieux qu'aucun autre eut le sentiment de l'ordre à mettre dans toutes les parties de l'État. Cependant on connaît à cet égard deux faits importants : il réorganisa le *consistorium principis* et il retira les offices du palais aux affranchis qui, depuis l'avénement de Claude, avaient été les véritables chefs de l'administration : tous les secrétaires de l'empereur furent pris dans l'ordre équestre[5].

1. Spart., 18. — 2. Le douzième, *id.*, *ibid.* Dosithée (§ 9) dit le dixième.— 3. Dig., XLVIII, 20,7, § 3. — 4. *Officia sane publica et palatina, nec non militiæ, in eam formam statuit, quæ, paucis per Constantinum immutatis, hodie perseverat,* Epit., XIV. — 5. *Ab epistulis et a libellis primus equites Romanos habuit.* Spart. 22. Vitellius avait déjà confié les charges du palais à des chevaliers. Tac. *H.*, I, 58 : *ministeria principatus per libertos agi solita, in equites romanos disponit.* Cf. Plut., *Oth.*, 9. Domitien avait fait de même, Suét. *Dom.*, 7 ; un illustre chevalier romain qui fut décoré des ornements prétoriens et préfet des Vigiles, Titinius Capito (Pl., *Ep.*, I, 17 ; V, 8 ; VIII, 12),

Cependant, placer dans les offices du palais, au lieu d'affranchis, serviteurs aveugles de leur maître, des chevaliers romains qui devenaient les fonctionnaires de l'État, et, par une conséquence nécessaire, réorganiser les bureaux du gouvernement, c'était changer la maison du prince, jusqu'alors peu différente d'une riche maison particulière, en une grande administration publique.

Cette réforme en amena une autre. En s'obstinant à vivre loin de Rome, Hadrien aurait paralysé le mouvement des affaires publiques, s'il ne s'était rendu comme présent dans sa capitale par un conseil de gouvernement investi d'une autorité légale. Auguste avait constitué un Conseil privé qui, si Dion n'a pas transporté au commencement de l'empire ce qu'il avait sous les yeux, était investi déjà d'attributions étendues[1]. Mais ce conseil ne semble pas avoir survécu au premier empereur, du moins avec le caractère que celui-ci lui avait donné. On ne sent nulle part son action, et ce qui en subsistait n'était qu'une réunion accidentelle et changeante, formée au hasard des amitiés impériales. Hadrien le reconstitua, en demandant aux sénateurs de donner leur approbation aux désignations qu'il fit de personnages considérables, jurisconsultes fameux, préteurs, même consuls. Le choix de l'empereur et la sanction du sénat donnèrent à des fonctions jusqu'alors d'ordre privé, ou du moins indécis et changeant, le caractère d'une sorte de magistrature. Les questions étudiées par les bureaux qu'il venait de réorganiser arrivèrent à ce conseil et y reçurent une solution[2]. L'empereur pouvait donc alors, sans nulle inquiétude, courir le monde et chercher à Athènes ou en Égypte des hivers plus doux ; les Pères avaient fait dans ses mains comme une seconde abdication et, en son

fut *ab epistulis* sous ce prince, sous Nerva et Trajan. Kellerm., *Vigil.*, n. 7. Mais c'était une exception ; la règle rappelée par Spartien ne fut établie que par Hadrien. Voy. Borghesi, V, p. 14 et suiv. — 1. Voy. ci-dessus, t. III, p. 175. — 2. .... *In consilio habuit non amicos aut comites solum, sed jurisconsultos aliosque, quos tamen senatus omnis probasset*, Spart., 18.... *Adhibitis in consilio suo consulibus atque prætoribus et optimis senatoribus*, id., 22. .... Ἐδίκαζε μετὰ τῶν πρώτων, Dion, LXIX, 7.

absence, les membres du Conseil de gouvernement, suppléant au besoin le sénat, par la délégation qu'ils en avaient reçue, et l'empereur dont ils avaient la confiance, assuraient l'expédition des affaires, la tranquillité de Rome et la sécurité du prince. Ce n'était pas un ministère, car les Romains répugnaient, comme nos anciens rois, au partage des attributions; mais ce nouvel ordre de choses y conduisait, et quand des hommes tels que Salvius Julianus, Ulpien, Papinien ou Paul siégèrent au *consistorium*, on pu croire qu'un ministre de la justice s'y trouvait. Il n'y a donc point à s'étonner qu'on ait fait remonter les commencements de la transformation monarchique, achevée sous Dioclétien, à l'époque où les affranchis rentrèrent dans l'ombre, les chevaliers dans l'administration centrale, les sénateurs dans le gouvernement effectif de l'empire[1].

La juridiction confiée en Italie à quatre consulaires et la multiplication des *curateurs* annoncent aussi l'approche des temps où les anciens droits, les vieux priviléges, vont disparaître devant l'égalité dans l'obéissance. Marc-Aurèle remplacera les consulaires d'Hadrien par des *Juridici*[2], magistrats de moindre dignité, investis seulement de la juridiction civile ; mais il donnera la juridiction criminelle au préfet de la Ville dans la région suburbicaire, au préfet du prétoire dans le reste de l'Italie[3]. Ainsi, par respect pour cette vieille terre qui avait porté les fortes populations dont Rome avait formé ses légions, on évitait, tout en lui faisant la condition des provinces, de lui en donner le nom.

J'omets quantité de réformes sans importance. Hadrien avait la manie de tout réglementer, comme il avait celle de tout savoir, même les secrets des familles. Sa police, qu'à raison de ses continuels voyages il dut rendre très-active, écoutait aux portes, regardait dans l'intérieur des

1. Cf. Naudet, *op. cit.*, p. 151-154. — 2. Sur les *juridici*, voy. Momms. sur les *Gromati Veteres*, éd. Lachmann, t. II, 192 et suiv. — 3. Le préfet du prétoire avait incontestablement ce droit sous Sévère ; il est probable, mais on ne peut l'affirmer, que c'est Marc-Aurèle qui le lui donna.

maisons et lisait, par-dessus l'épaule, la lettre qu'une femme écrivait à son mari, non, comme Tibère, par esprit de soupçon, mais, comme Louis XV, pour se distraire et rire. S'il multiplia les édits sur les vêtements, les voitures, les bains, les matériaux de démolition[1], etc., il en fit aussi pour fermer les *ergastula*, où tant d'esclaves, même tant d'hommes libres, enlevés par surprise, étaient retenus et torturés; pour ôter aux maîtres le droit de vie et de mort sur leur bétail humain et le protéger contre leurs sévices[2], pour leur interdire, à moins d'une autorisation du magistrat, une spéculation infâme : la vente de ces malheureux, hommes et femmes, à un propriétaire de mauvais lieu ou d'une école de gladiateurs; pour défendre de mettre indistinctement à la question tous les esclaves d'un maître assassiné, même ceux qui n'avaient pas été à portée de voir ou d'entendre, et qui par conséquent n'avaient pu le secourir. Une matrone maltraitait cruellement ses femmes; il la condamna à cinq années de relégation[3], et il proscrivit les sacrifices humains qu'on offrait encore à Mithra et au Baal carthaginois. Enfin, mettant la logique au service de l'humanité, il décida que la femme qui aurait été libre à un moment quelconque de sa grossesse donnerait nécessairement le jour à un enfant libre[4]; et que cet enfant naîtrait Romain lorsque ses deux auteurs, pérégrins au jour de la conception, auraient obtenu la cité avant l'accouchement[5]. Il améliora aussi la condition de la femme, l'autorisa à tester[6], et reconnut à celle qui avait le *jus trium liberorum* le droit de recueillir la succession de ses enfants morts intestats[7]. On a vu Trajan restreindre les

1. Voy. le mém. de M. Egger sur le *S. C. contre les industriels qui spéculent sur la démolition des édifices*, 1872. — 2. C'était une modification au S. C. Silanien (10 de J. C.), mais dont la disposition principale subsista, car Modestinus dit au Dig., XXIX, 5, 18, que l'esclave qui pouvant porter secours à son maître ne l'a point fait, doit être puni de mort. Cf. Paul, *Sent.*, III. 5, et Wallon, *Hist. de l'Esclav.*, t. III, p. 60. — 3. Dig., I, 6, 2. — 4. Dig., I, 5,18. — 5. Gaïus, I, § 77 et 92. Il décida également qu'un enfant né d'une Romaine et d'un Latin serait Romain, *Id.* I, § 30 et 80. — 6. *De feminarum testamentis*, Gaïus, I, § 115. — 7. .... *Licet ea in potestate parentis esset*,

droits de la *patria potestas* [1] ; une décision d'Hadrien, rendue pour un cas particulier, prépara cependant la ruine de l'autorité du père en tant que juge domestique. Un fils avait commerce avec sa belle-mère, le père l'attira à la chasse et l'y tua. Le prince le condamna à la déportation : non pour avoir usé des vieux droits de l'autorité paternelle, mais pour avoir agi en brigand des bois [2].

Voilà des édits et des sentences qui feraient excuser bien des travers. Jamais pareil et plus généreux effort n'avait été fait par le législateur pour diminuer cette plaie de l'esclavage, point purulent qui minait le corps social. La législation d'Hadrien nous achemine à la transformation que va subir l'ancien mode de servitude : un grand nombre d'esclaves seront bientôt des colons.

A Rome, beaucoup de simplicité dans la vie, de dignité dans la tenue, quoiqu'il renvoyât bien loin ceux qui voulaient l'envelopper d'ennui, sous prétexte de la majesté du rang ; et si Antinoüs avait eu des successeurs, le vice du moins se dérobait à la pudeur publique. Au palais, les esclaves, les affranchis retenus dans l'ombre ; point de vin sur la table, mais les repas assaisonnés de conversations variées, de lectures intéressantes ou de représentations scéniques. Des réceptions aux jours de fête ; ordinairement le calme et le silence dans la demeure impériale. Cependant aucune affectation d'austérité ; il prenait part aux plaisirs de ses amis et aussi à leurs douleurs ; il chassait avec eux et les visitait dans leurs maladies sans leur permettre d'abuser de son affection ni leur donner un crédit dont ils pussent trafiquer, « ainsi qu'ont coutume de le faire les Césariens et tous ceux qui entourent les empereurs [3]. » En public, pour cortége, les citoyens les plus respectés, et point d'avances à la foule, afin d'en

Ulp. *Frag.*, XXVI, 8. Ce droit n'était reconnu à l'affranchie que lorsqu'elle avait quatre enfants. Cf. au Dig., XXXVIII, 17, le S. C. Tertyll. — 1. Ci-dessus, p. 270. — 2. .... *Quod latronis magis quam patris jure eum interfecit : nam patria potestas in pietate debet, non atrocitate consistere.* Dig., XLVIII, 9, 5. — 3. Dion, LXIX, 7.

tirer ces acclamations si faciles à obtenir et qui si souvent trompent ceux qui les reçoivent. Lorsqu'il revenait du forum ou de la curie, c'était habituellement en litière, pour qu'on ne le suivît point[1].

Jusqu'à la fin il eut pour les sénateurs les mêmes égards. Arrivait-il des ambassadeurs étrangers, il les présentait lui-même au sénat, exposait leur demande, prenait les avis de chacun, et, après avoir recueilli les voix, rédigeait la réponse dans le sens de la majorité. Avec le peuple il était comme avec les soldats, plutôt sévère qu'affable[2]. Un jour que, durant les jeux, on lui réclamait avec insistance[3] une grâce qu'il ne crut pas juste d'accorder, il la refusa, et toute l'assistance se récriant, il commanda par le héraut qu'on fît silence et que les jeux continuassent. Une autre fois, le peuple le pressait avec grand bruit de donner la liberté à un conducteur de char. Il écrivit sur ses tablettes : « La dignité du peuple romain ne lui permet pas de demander que j'affranchisse l'esclave d'un autre, ni de contraindre son maître à l'affranchir lui-même ; » et il jeta ces tablettes à la foule. D'autres fois, il se tirait d'une importunité par un bon mot. Un solliciteur dont la tête commençait à blanchir et qui n'avait pu obtenir une grâce, reparut quelque temps après, les cheveux teints et demandant la même place : « Mais, je l'ai déjà refusée à votre père, » dit le prince.

Il aimait, avons-nous dit, à rendre la justice, et surtout à la faire; quand il siégeait sur son tribunal, c'était entouré « non de ses amis ou de ses familiers, mais des plus savants jurisconsultes, tels que le sénat lui-même n'aurait pu mieux choisir, Julius Celsus, Salvius Julianus, Neratius Priscus[4]. » Dion, qui ne lui est pas favorable, remarque cependant que jamais il ne dépouilla personne injustement de ses biens, et l'historien ajoute, avec une naïveté qui est malheureusement une vue nette de certains

1. *Omnia ad privati hominis modum fecit.* Spart., 8. — 2. Ἐμβριθῶς μᾶλλον ἢ θωπευτικῶς, Dion, LXIX, 6. — 3. Ἰσχυρῶς αἰτοῦντί τι, *ibid.* — 4. Spart., 18.

caractères : « Il n'avait point de colère, même pour les gens de peu qui lui rendaient service en agissant contre son sentiment. » Mais il n'entendait pas que les juges violassent la loi; et sa vigilance, celle qu'il imposait à l'administration, rendirent les prévarications bien difficiles [1].

Il est malheureux que le grammairien Dosithée qui nous a conservé des *lettres* et *sentences* d'Hadrien, ne soit qu'un maître d'école prenant au hasard les exemples qu'il propose à ses élèves. Mieux choisis et plus nombreux, ces fragments auraient permis de lever un coin du voile qui cache la vie habituelle du prince. Tels qu'ils sont, ils le montrent rendant justice ou donnant conseil à tout venant, sous le vestibule de son palais [2], comme les rois et les cheiks de l'Orient aux portes de leur ville; et malgré leur insignifiance, ils aident à saisir le véritable caractère de cette magistrature impériale, faite des prérogatives bien déterminées des anciennes charges républicaines et des pouvoirs indéfinis de l'autorité patriarcale.

Un individu veut s'enrôler. — « Où désires-tu servir? — Au prétoire. — Mais quelle taille as-tu? — Cinq pieds et demi. — Entre dans les cohortes urbaines, et, si tu es bon soldat, la troisième année, tu pourras passer aux prétoriens. » (§ 2.)

Un vieux soldat vient au palais : « Mes fils, seigneur, ont été pris pour la milice. — C'est fort bien. — Mais ils sont très-ignorants : aussi j'ai peur qu'ils n'agissent pas selon les règlements et qu'ils ne me laissent dans la misère. — Pourquoi craindre? Ne sommes-nous pas en paix? Leur temps de milice se passera tranquillement. — Permettez, seigneur, que je les suive; fût-ce comme leur serviteur. — Par les dieux! n'en fais rien; il ne convient pas que tu deviennes le valet de

1. *De judicibus omnibus semper cuncta scrutando, tamdiu requisivit, quamdiu verum inveniret*, Spart., 20. — 2. Quelques-unes des demandes adressées au prince lui sont faites par écrit, *per libellos;* d'autres de vive voix.

tes fils; mais prends ce ceps de vigne, je te fais centurion[1]. » (§ 13.)

Un autre jour, il condamne un fils à nourrir son père vieux et infirme, un tuteur à fournir des aliments à son pupille. Un homme et une femme qui n'avaient pas contracté de *justes noces*, c'est-à-dire un mariage légitime, se disputent un enfant pour avoir sa part dans les distributions publiques. L'empereur fait venir l'enfant. « Auprès de qui demeures-tu ? — Chez ma mère. » Alors le prince se tournant vers l'homme : « Méchant ! laisse ce congiaire qui ne t'appartient pas. » (§ 11.)

Comme il assistait à la distribution de ce que nous appellerions les bons de pain, une femme s'écrie : « Je te supplie, seigneur, d'ordonner qu'on me donne une portion du congiaire de mon fils qui m'abandonne. » Le fils était présent. « Moi, seigneur, je ne la reconnais pas pour ma mère. — Eh bien ! moi, si tu persistes, je ne te reconnaîtrai plus pour citoyen. » (§ 14.)

Un citoyen expose qu'il a le cens équestre et qu'il avait sollicité la concession du cheval d'honneur (*equum publicum*), mais n'a pu l'obtenir, à cause d'une accusation portée contre lui. — « Celui qui demande le cheval d'honneur doit être à l'abri de tout reproche ; prouve que ta vie est sans tache. » (§ 6.)

Il ne se trouve en tout cela rien de bien important pour le droit ou pour l'histoire. Cependant, si Tacite avait lu les fragments de Dosithée, il n'aurait pas reproché à Tibère sa présence dans les tribunaux[2]. L'empereur était un chef militaire, *imperator*, mais il était aussi de cet âge où la société voit surtout dans le prince un justicier à la façon de Salomon ou de saint Louis. Aux mains d'un sage, cette faculté de « faire le droit », *condere jura*, à tout propos et sur toute question, est sans inconvénient; aux mains d'un débauché, d'un violent ou d'un fou, elle a été déjà et elle rede-

1. Il y avait, dans chaque légion, soixante grades de centurions tous de rang différent. — 2. Ci-dessus, t. III, p. 449.

viendra terrible. Hadrien, heureusement, était de la catégorie des sages.

Un tel prince méritait d'être bien servi, et il le fut, parce qu'il avait la qualité qui, chez le prince, peut remplacer toutes les autres : il savait découvrir les hommes utiles et les mettre à la fonction qu'ils étaient en état de remplir le mieux. Mais les écrivains, qui nous ont gardé si peu de choses de l'empereur, ne nous disent rien de ses lieutenants. Il en avait cependant qui étaient dignes des anciens temps. Ainsi Marcius Turbo, son meilleur général, devenu préfet du prétoire, étonnait la mollesse des grands de Rome par son activité et sa vie austère. Il passait tout le jour à travailler au palais, et souvent retournait près du prince au milieu de la nuit. Jamais on ne le vit, même malade, s'enfermer dans sa maison, et Hadrien le pressant de prendre quelque repos, il répondit par le mot de Vespasien : « Un préfet du prétoire doit mourir debout[1]. »

Sulpicius Similis était un autre gardien sévère de la discipline. Un jour, Trajan l'ayant appelé dans sa tente, lui simple centurion, avant les tribuns, il dit au prince : « C'est une honte, César, que tu t'entretiennes avec un centurion, tandis que les tribuns sont debout à ta porte et attendent. » Il prit malgré lui la préfecture du prétoire, la déposa dès qu'il le put, passa aux champs le reste de sa vie, sept années, et fit écrire sur son tombeau : « Ci-gît Similis, qui exista soixante-seize ans et en vécut sept[2]. »

Le vainqueur des Juifs, Julius Severus, homme aussi d'autorité, mais en même temps de justice, avait gagné si bonne renommée dans son gouvernement de Bithynie, que plus d'un siècle après son nom y était encore vénéré. Arrien est une autre preuve de la sûreté des choix d'Hadrien. Écrivain distingué, historien exact, bon général, chef habile et prévoyant d'une province frontière, il mérita l'estime de son prince et il a gagné celle de la postérité.

Cependant on reproche à Hadrien une basse jalousie et

1. Dion, LXIX, 18. — 2. *Id.*, LXIX, 19.

de la cruauté ; mais il est aisé de reconnaître d'où venaient ces reproches. Durant ses interminables voyages, il promenait avec lui le gouvernement sur tous les grands chemins de l'empire. Auparavant la réalité du pouvoir restait au moins dans la capitale, et, de loin, on voyait mal la distance qu'il y avait du Palatin à la Curie. Avec Hadrien l'illusion n'était plus possible. Que faisaient donc les délaissés de Rome, les vieux politiques sans emploi, la jeunesse dorée sans guerre, sans commandements obtenus « avant la première barbe[1] ? » Que disait-on sous les portiques du forum de Trajan, le long de la voie Sacrée et dans toutes les maisons patriciennes? Que le petit Grec était encore un petit esprit; que ce provincial se plaisait avec les gens de son espèce[2]; que ce grand ami de la paix avait peur de la guerre. On ne lui reprochait pas ses vices qui étaient ceux de tout le monde, et pas encore sa cruauté, puisque personne ne voyait d'exécutions ; mais on insinuait qu'il avait bonne envie de faire des victimes et l'on exagérait ses travers ; on élevait à la hauteur d'affaires d'État des querelles de ménage entre lui et les sophistes dont il s'entourait. Enfin, comme son mariage était demeuré stérile, on prêtait à l'impératrice d'abominables propos, et sans se mettre en frais d'imagination, on lui faisait répéter le mot attribué déjà au père de Néron : « D'elle et de moi, il ne peut naître qu'un monstre fatal au genre humain. » Il ne faisait pas bon conspirer contre un prince qui avait pour lui le dévouement absolu de trente légions. Aussi ne le fit-on qu'à son avénement, quand on le croyait mal affermi, et à la fin, lorsque, la mort approchant, on pensa que son esprit et sa main faiblissaient[3]. Mais on se dédommageait par mille médisances, petite guerre dont Antonin s'effraya tant qu'il se condamna durant tout son règne à ne point sortir de Rome.

Or ces médisances, les badauds les écoutaient avide-

1. *Nec tribunum nisi plena barba faceret*, Spart., 10. — 2. *In colloquiis.... humillimorum civilissimus fuit*, Spart., 20. — 3. .... *Quum animo parum valeret, idcircoque despectui haberetur*, Aur. Vict., *de Cæs.*, 14.

ment et les ramassaient pour d'autres qui les écrivirent. Voilà comment nous les retrouvons dans les pauvres historiens de ce temps, Spartien et Dion, surtout le Dion du moine Xiphilin. Avec de tels écrivains, on est forcé de ne tenir aucun compte des accusations vagues, des affirmations sans preuves, lorsqu'elles sont en contradiction avec le caractère bien constaté des hommes, ou avec les événements connus. Ainsi Dion, attribuant à la jalousie l'abandon des conquêtes de Trajan et la destruction du pont sur le Danube, fait preuve d'autant d'ineptie que lorsqu'il montre Hadrien envieux des morts, même d'Homère, et se guérissant une première fois de son hydropisie « en épuisant, à l'aide de la magie et des enchantements, l'eau qui enflait son corps. » Spartien dit sérieusement que l'empereur « avait de telles connaissances en astrologie qu'il écrivait le soir des calendes de janvier tout ce qui devait lui arriver dans l'année. » Plus loin, il accuse « la violence de sa cruauté naturelle, » *vim crudelitatis ingenitæ*, et ajoute : *idcirco multa pie fecisse*[1]. Pour admettre cette cruauté naturelle, qui aurait eu le singulier effet d'être le mobile de ses bonnes actions, il faudrait autre chose que ces phrases d'où rien ne sort quand on les presse. Nous avons eu trop d'exemples de cette manie malheureuse avec un écrivain de génie comme Tacite, pour accepter sans preuves les affirmations d'auteurs de la décadence, à qui manquent complétement le sens critique, le goût de l'ordre et de la précision, mais qui, en échange, sont dejà doués de la plus niaise crédulité.

On lit dans Dion : « Sa jalousie contre les talents supérieurs ruina un grand nombre de gens et causa la perte de quelques-uns. C'est ainsi qu'il chercha à se défaire de Favorinus le Gaulois et de Denys le Milésien[2]. » On pourrait croire, d'après ces paroles, qu'il arriva à ces deux

1. *Hadr.*, 15, 19. Voyez, au commencement du chapitre suivant, le conte ridicule fait par Aur. Victor, *de Cæs.*, 14, au sujet de l'adoption d'Antonin. — 2. LXIX, 3, Spartien dit au contraire (16) que Favorinus l'emporta sur tous les autres dans son amitié, et ne marque point que cette faveur ait cessé.

hommes quelque fâcheux accident. Or Denys fut fait chevalier romain et Favorinus mourut plein de jours dans les dernières années d'Antonin. Repris une fois par le prince au sujet d'une expression, il s'était aussitôt rendu, et, ses amis le raillant d'avoir cédé si vite, il avait répondu : « Vous ne me persuaderez jamais que l'homme le plus savant de l'univers ne soit pas celui qui commande à trente légions. » Il serait juste de laisser ce mot au compte de la lâcheté du sophiste; on le met à la charge du prince, qui apparaît alors comme incapable de supporter la plus légère contradiction. On rapporte du même personnage qu'il s'étonnait de trois choses : « Gaulois, il parlait grec; eunuque, il avait été accusé d'adultère; enfin, haï de l'empereur, il vivait encore. » L'eunuque n'était point modeste, en se vantant d'avoir été l'objet de la haine d'un empereur; et s'il conserva, comme il semble[1], la faveur d'Antonin, c'est qu'Hadrien ne l'avait pas même chassé de sa cour. Tout le mal peut-être qu'il en avait reçu avait été de se voir préférer d'autres sophistes. Denys de Milet et le philosophe Héliodore perdirent aussi de leur crédit; mais Épictète garda le sien, et Arrien, son disciple, « fut tiré des livres » pour être fait consul.

Nous savons qu'Hadrien aimait à s'entourer de lettrés et d'artistes, race autrefois disputeuse et république pleine d'orages, parce que la vanité y était toujours surexcitée. « Le prince peut te donner des richesses et des charges, disait Denys à Héliodore, qu'Hadrien venait de prendre pour secrétaire, mais jamais il ne fera de toi un orateur. » Que cette humeur difficile l'ait, à certains jours, fatigué, et que, dans ses disputes avec eux sur un point de grammaire ou de philosophie, il leur ait rappelé, par une réplique impérieuse, la qualité de leur contradicteur, on ne devrait pas s'en étonner. Il aimait à rire et excitait des batailles où il rendait vers pour vers, trait pour trait,

1. A. Gell., *N. A.*, XX, 1.

sans toujours en émousser la pointe[1]. Un de ces sophistes[2] réclame les immunités que la loi accorde aux philosophes : « Lui, un philosophe! répond Hadrien, quelle erreur! » et il refuse. Le mot était dur et le procédé désobligeant; mais d'une parole, même acérée, à un coup de hache, la distance est grande et je ne crois pas qu'elle ait été franchie par le prince, qui aimait trop les lettres pour en persécuter les représentants.

« Il honora et enrichit, dit son biographe, tous ceux qui se livraient à l'enseignement, et en éloigna, mais après les avoir comblés de biens, ceux qui n'étaient pas capables de soutenir la renommée de leur profession[3]. » C'est notre mise à la retraite avec tous les honneurs de la vétérance. Remarquons, sans nous arrêter à leur histoire, que sous ce règne florissaient: Plutarque, un des maîtres d'Hadrien, Suétone, son secrétaire, qu'il disgracia pour une offense à l'impératrice, Phlégon, son affranchi, qui écrivit, sous la dictée du maître, son histoire, Arrien, habile et savant capitaine, Ptolémée, l'illustre géographe, Pausanias, Aulu-Gelle; enfin un grammairien fameux, Apollonius Dyscole ou le Bourru. Juvénal venait de mourir, et Lucien, Apulée, n'avaient encore rien écrit. Ainsi l'érudition domine et la grande littérature est morte, car bien que tout le monde fasse des vers ou déclame, on ne trouve ni un orateur ni un poëte.

Nous avons pu faire bon marché des querelles d'Hadrien avec les sophistes, mais un fait laisserait une tache odieuse sur son nom, le meurtre d'Apollodore en représailles de critiques contre un projet de temple dessiné par l'empereur. J'ai peine à croire à cette méchante action, et ce qui s'y rapporte est fort obscur. On dit que, du vivant de Trajan, Apollodore se brouilla avec le futur empereur, en le renvoyant à ses peintures un jour qu'Hadrien voulait

1. *Acer nimis ad lacessendum pariter et respondendum seriis, joco, maledictis : referre carmen carmini, dictum dictui,* Aur. Vict., *Épit.*, 14. — 2. Favorinus, *ap.* Philostr., *Vies des Soph.*, I, 8. — 3. Spart., 16.

lui parler de constructions, et l'on fait de cette rudesse le motif de sa disgrâce. Cependant il resta encore en faveur, puisque le nouveau prince le chargea de faire un colosse qu'il voulait consacrer à la Lune, pour le placer à côté de celui de Néron qu'il avait dédié au Soleil[1]. Le récit de Dion Cassius, ou plutôt de l'abréviateur Xiphilin, est rempli d'invraisemblances. Hadrien, disent-ils, bannit Apollodore, mais demeura en correspondance avec lui; il lui demanda même de composer sur les machines de guerre le livre dont nous avons parlé et qui commence ainsi : « Seigneur, j'ai lu ta lettre au sujet des machines, et je suis heureux que tu m'aies jugé digne d'exécuter une pareille œuvre. » Plus loin, il ajoute : « Dans des jours meilleurs pour moi, quand nous étions ensemble à l'armée.... » Ces paroles tristes, mais douces, n'annoncent point beaucoup de haine dans le cœur de l'exilé pour le persécuteur, ni cette demande du prince une bien vive irritation contre le persécuté. Il y a là quelque chose qui nous échappe. Si l'empereur ne mettait pas un terme à cet exil, c'est peut-être que le sénat l'avait prononcé à la suite d'une faute dont le souvenir subsistait. Dion assure qu'Hadrien finit par ordonner sa mort pour avoir dit d'une statue que le prince voulait mettre assise dans un temple : « Elle est trop grande; en se levant elle briserait la voûte. » L'habile artiste n'a pu faire à un connaisseur expert une objection si contraire aux idées des anciens sur la statuaire des dieux, et qui eût été la condamnation de Phidias en même temps que celle d'Hadrien. Il est tout aussi difficile d'admettre que le meurtre du grand architecte soit passé inaperçu. Or Spartien, qui ne ménage pas au prince les accusations de cruauté, et qui parle d'Apollodore, ne fait aucune allusion à sa mort violente. Eutrope et Aurelius Victor ne la connaissent pas davantage, ou du moins n'en disent mot. Si le fait est vrai, il faut qu'on lui trouve d'autres motifs que ceux qu'on donne, car ce meurtre, tel qu'il est raconté, au-

1. Spart., 19.

rait été un acte de folle cruauté, et nous avons le droit de dire qu'Hadrien ne commettait pas de ces actes-là[1].

Il est une question qu'à l'époque où nous sommes arrivés de l'histoire de l'empire, il faut se faire au sujet de chaque prince : Quelle conduite a-t-il tenue à l'égard de ceux qu'on appelait les « désespérés » et qui à l'apothéose de l'empereur opposaient celle « du crucifié? »

On a lu[2] une lettre d'Hadrien dont nous avons omis, pour le reprendre ici, un passage qui se rapporte aux chrétiens. « En Égypte, dit-il, les chrétiens sont des adorateurs de Sérapis, même ceux qui se disent les évêques du Christ. Dans ce pays, il n'y a ni rabbin juif, ni samaritain, ni prêtre chrétien qui ne soit astrologue, devin et charlatan[3]. Le patriarche même, lorsqu'il vient en Égypte, est forcé par les uns d'adorer Sérapis, par les autres le Christ. » Ces paroles attestent une certaine préoccupation de la question religieuse dont le monde était alors troublé. Il est évident qu'Hadrien prit quelque souci des problèmes qui s'agitaient au-dessous de lui ; mais, comme les puissants et les heureux du jour, qui regardent de loin et dédaignent les idées nouvelles, il a vu, sans bien comprendre; et comme beaucoup d'autres aussi, il confondit avec le Dieu des chrétiens celui dont les Lagides avaient fait le Dieu suprême de la vie, de la mort et de la résurrection.

Cependant l'empereur aurait dû être mieux au courant des dogmes chrétiens, car, à Athènes, il avait admis Aristide, philosophe converti, et l'évêque Quadratus, le premier apologiste, à lui présenter la défense de leur foi (126). L'Église, avec son organisation et ses rites, alors fort simples, ne pouvait inspirer d'inquiétude à un prince qui, dans ses voyages, avait rencontré tant de systèmes, de

1. Dion (LXIX, 4). Il ne faut pas oublier que nous n'avons pas le texte de Dion et qu'il se peut que les deux mots, ἐφόνευσεν αὐτὸν, soient une interpolation de Xiphilin, car, au ch. II, Dion dit du gouvernement de ce prince : φιλανθρωπότατα ἄρξας, et il ne lui reproche que les exécutions de 119 et de 137. — 2. Ci-dessus, p. 374. — 3. Vopisc., *Saturn.*, 8. Le mot *aliptes*, frotteur d'huile, est expliqué par le mot *medici* du chap. précédent, évidemment pris en mauvaise part.

croyances et de cultes divers, que le vieil esprit romain, étroit et dur, avait été tué en lui pour faire place à l'esprit de tolérance. Les chrétiens, qui prétendaient guérir des malades et ressusciter des morts[1], lui semblaient avoir autant de droit à vivre tranquilles que les prêtres de Sérapis qui s'attribuaient le même pouvoir. Il n'avait nulle envie de les accuser, comme Domitien, de judaïser, comme Trajan, de former des sociétés secrètes, et il rattachait leur dogme de la Trinité aux doctrines les plus pures de Platon. Les chrétiens, dont les apologistes se présentaient devant lui avec le manteau des philosophes[2], lui semblaient former une école philosophique, à laquelle il devait donner la liberté qu'il laissait à toutes les autres. S'ils étaient possédés de l'esprit de prosélytisme, tout le monde alors l'avait, à ce point que nous pouvons considérer Sénèque, Épictète, Dion Chrysostome, comme des directeurs de conscience; que beaucoup tenaient Apollonius de Tyane pour un messie; et que les chemins, les rues étaient encombrés de philosophes prêcheurs dont Lucien nous a laissé un portrait qui, sauf l'habit, semble fait à la ressemblance de certains prédicants de carrefours au moyen âge, et de nos énergumènes des réunions publiques.

Hadrien, qui avait changé les anciennes façons de régner, changea donc aussi les vieilles maximes de gouvernement; et, puisqu'il mettait le salut de l'empire dans la vigilance et la fermeté de l'empereur, incessamment portées sur tous les points du territoire, c'est-à-dire dans une sagesse toute terrestre, il n'avait plus besoin de le mettre dans la protection de la religion officielle. Malgré son titre de souverain pontife, il laissa les dieux d'Auguste se dé-

1. Dans le seul fragment qui nous reste de Quadratus, on lit : « Οἱ θεραπευθέντες, οἱ ἀναστάντες ἐκ νεκρῶν », Routh, *Reliq. sac.*, I, 71. Oxf., 1814. — 2. Tillemont, *Hist. des Emp.*, II, 328 : « Aristide estoit philosophe de profession, et il en garda l'habit lorsqu'il embrassa la foy. » Beaucoup de chrétiens portaient aussi le manteau des philosophes, témoin saint Justin, *Dial. cum Tryph.*, init.

fendre tout seuls. Néanmoins il faut toujours faire cette réserve[1], que dans cet empire immense il a pu se trouver quelques villes où des chrétiens aient été victimes soit des emportements d'une populace ameutée, soit de la haine religieuse d'un magistrat imbécile. C'étaient des violences locales contre lesquelles les *provinciaux* étaient sans défense. Ceux qui en très-grand nombre, à cette époque, avaient le titre de citoyens, étaient seuls à l'abri de ces jugements précipités qui tourmentaient la conscience de certains fonctionnaires. Plusieurs, entre autres Licinius Silvanus Granianus[2], proconsul d'Asie, écrivaient à l'empereur qu'il ne leur paraissait pas juste de mettre un homme à mort parce que la populace criait : « Le chrétien aux bêtes[3]! » Nous avons une des réponses d'Hadrien, celle qui fut adressée à Minicius Fundanus, successeur de ce sage personnage. S. Justin l'a insérée en entier dans sa première Apologie, et Eusèbe en a mis une traduction grecque dans son Histoire ecclésiastique. Sans retirer les instructions si précises de Trajan à Pline, ce qui aurait été l'équivalent d'une reconnaissance officielle du christianisme, Hadrien semble avoir cherché, par le vague de sa réponse, à fournir aux juges un prétexte de ne frapper les chrétiens que pour des délits de droit commun. « Si quelqu'un, dit-il, accuse les chrétiens et prouve qu'ils font quelque chose contre les lois, jugez-les selon la faute qu'ils auront commise; s'ils sont calomniés, punissez le calomniateur[4]. »

On dira que c'était n'accorder rien, puisque les lois de l'empire condamnaient les chrétiens. Sans doute; mais d'abord, par son rescrit, Hadrien interdisait la violence, les exécutions tumultuaires, et faisait une obligation de la procédure légale; ensuite, dans un gouvernement absolu,

1. Voy. ci-dessus, p. 236. — 2. Voy. Waddington, *Fastes des provinces asiat.*, I, p. 197 et suiv. — 3. Si la lettre de Tibérianus, gouverneur de Palestine, donnée par Malala et Suidas, était authentique, il faudrait admettre aussi la réponse de Trajan ordonnant à Tibérianus et aux autres gouverneurs de laisser les chrétiens en paix. Mais Tillemont lui-même la rejette, t. II, p. 578. — 4. On a pensé que ce rescrit était comme une sorte d'amnistie donnée, en 127, à l'occasion de la première fête des *decennalia* d'Hadrien.

les lois valent ce que vaut l'esprit qui les applique ; et il faut bien que sous les termes équivoques dont Hadrien s'était servi, l'administration impériale ait mis la tolérance qui était dans la pensée de son chef, puisque S. Justin trouvait que ce rescrit contenait tout ce que les chrétiens pouvaient demander aux empereurs[1].

Antonin écrivit des lettres semblables qui tendaient à donner au christianisme non pas une existence légale, incompatible avec les lois et la constitution même de l'empire, mais la tolérance de fait qui devait d'abord lui suffire.

Que serait-il advenu si cette politique avait été continuée par les successeurs de ces deux princes; si les uns n'avaient pas cherché à étouffer le christianisme dans le sang ; si les autres ne lui avaient pas livré le gouvernement en le faisant asseoir à côté d'eux sur le trône? On eût évité tous les crimes commis par la persécution, qui exalta l'héroïsme des martyrs, mais aussi la haine contre la société païenne, ses arts, sa littérature; et le christianisme, s'infiltrant peu à peu dans les esprits, eût paisiblement transformé le monde, sans se faire d'abord pouvoir public, ensuite puissance territoriale, ayant la force et en usant, faisant des martyrs après en avoir donné. Alors il eût été pour l'empire un élément de régénération, au lieu d'être une cause de dissolution. Mais le gouvernement du

1. Voy. Euseb., *H. E.*, IV, 8 et 9, la dernière édition de S. Justin, par Theod. Otto, *S. Justini opera*, Ienæ, 1847, t. I, p. 162, *ad finem Apolog Iæ*. οὐκ ... μᾶλλον ἠξιώσαμεν, et l'ouvrage de M. Aubé, *S. Justin, philosophe et martyr*, p. XLVII-XLIX. Sulpice Sévère et saint Jérôme parlent d'une persécution violente sous Hadrien. Le janséniste le Nain de Tillemont voudrait bien parler comme eux, mais son impartialité l'oblige à dire : « Eusèbe, ni la plupart des autres ne la content pas. Et elle ne vient pas en effet d'aucun édit de ce prince, comme il est aisé de le justifier par saint Méliton et par Tertullien. » *Hist. des Emp.*, II, p. 319. Saint Irénée (III, 3) ne cite qu'un martyre, celui de Télesphorus. L'évêque de Sardes, Méliton, sous Marc-Aurèle, se plaignait de ce que les chrétiens fussent alors persécutés en Asie par des *édits* de magistrats municipaux, « ce qui, dit-il, ne s'était jamais fait, » et il ignore si ces édits ont été publiés par ordre de l'empereur, ou à son insu, Eusèbe, *H. E.*, IV, 26. Cf. Dion, LXX, 3, qui montre Antonin « enchérissant sur les marques d'estime dont Hadrien avait honoré les chrétiens. »

monde appartient à la passion bien plus qu'à la sagesse; et cette idée de la séparation du temple et du forum, ou, pour l'appeler par son nom moderne, la séparation de l'Église et de l'État, qui n'entra jamais dans une tête grecque ni romaine, est un fruit qui aura mis des milliers d'années à mûrir.

Je suis bien loin de prétendre qu'Hadrien se soit élevé jusqu'à cette pensée; mais nous devons l'honorer pour avoir agi comme s'il avait eu le respect réfléchi de la conscience religieuse. Sous lui, nul, *par ordre du prince*, ne souffrit pour ses croyances, dans sa personne ou dans ses biens.

Hadrien eut cependant une guerre atroce de religion. Aux premiers jours de son règne, ses généraux avaient écrasé l'insurrection juive qui avait éclaté sous Trajan, à Cyrène, en Égypte, dans l'île de Chypre, où l'exploitation des mines de cuivre, concédée par Auguste à Hérode, à condition d'en partager les revenus avec lui, avait attiré un très-grand nombre de Juifs. Comme dans toutes les guerres faites au nom du ciel, il avait été commis de part et d'autre d'abominables cruautés. En Chypre seulement, 240 000 personnes avaient péri; et défense avait été faite aux Juifs, sous peine de mort, de mettre le pied dans l'île : celui même que la tempête y jetait n'obtenait pas merci[1]. Ailleurs, pareilles cruautés : on parle non-seulement de tortures, mais d'immenses égorgements, de cadavres mangés. « Dans la Cyrénaïque, dit Orose[2], presque toute la population avait péri, et si Hadrien n'y avait envoyé de nombreux colons, la terre y serait restée vide d'habitants et inculte. »

Cette fois, c'étaient les colonies qui avaient pris les armes. Épuisée de sang, et d'ailleurs contenue par de puissantes garnisons, surveillée par d'habiles généraux, la mère patrie n'avait pas eu la force de recommencer la

1. Dio., LXIII, 32. L'historien Appien fut acteur dans cette guerre et faillit en être la victime; voy. le curieux fragment de son XXIV[e] livre, retrouvé et commenté par M. Miller, *Rev. Archéol.*, 1869. — 2. VII, 12. Cf. S. Jérôme, *Chron., ad ann.* 121, et Eckhel, *D. N. V.*, VI, p. 497.

grande guerre par les armes; mais elle continuait la lutte par l'esprit, et sur les ruines de la patrie matérielle, quelques hommes s'étaient donné la tâche de refaire la patrie morale du peuple hébreu.

Après la chute de Jérusalem, les docteurs de la loi qui avaient survécu à l'épouvantable catastrophe s'étaient réfugiés à Iabné (Jamnia), plus tard à Tibériade et y avaient ouvert des écoles, qui entretenaient le zèle pour la loi parmi ces vaincus que rien ne pouvait abattre, parce qu'ils se sentaient en possession d'une doctrine supérieure à la force qui les avait accablés. Ce peuple était comme le roseau de Pascal: quand le monde l'écrasait, il se croyait encore plus grand que le monde, et il avait raison de le croire, car à la fin il l'a vaincu, en lui imposant son dogme.

C'est par les écoles, par la science telle qu'on l'entendait alors, que le mouvement national fut préparé, et c'est en elles que les Juifs placèrent leurs espérances de salut. La légende d'Akiba, le plus célèbre de ces docteurs de la loi[1], en est un touchant témoignage. Dans sa jeunesse, le nouveau Moïse gardait les troupeaux de Calba Schéboua. La fille du maître, frappée de la vertu du jeune berger, lui proposa de l'épouser, mais à la condition qu'il irait auparavant s'instruire et gagner des disciples. Akiba partit; au bout de douze ans, il revenait suivi de douze mille disciples, lorsqu'en approchant de la maison de sa fiancée, il entendit le père qui disait avec colère à sa fille : « Insensée ! jusques à quand veux-tu attendre, dans le veuvage, celui qui t'a quittée? » Et elle répondait : « Si mon époux veut faire selon mon désir, il passera douze années encore à étudier. » Akiba aussitôt retourne à ses livres, et, après le temps prescrit, revient avec vingt-quatre mille disciples. Sa fiancée court à la rencontre de celui qui est devenu le plus célèbre des docteurs de la loi, se prosterne à ses pieds et embrasse ses genoux. Les disciples veulent écarter cette femme en haillons, dans laquelle ils n'ont pas reconnu la

1. « Comme Ezra, il est nommé le restaurateur de la loi, et comparé à Moïse. » Derenbourg, *Op. cit.*, p. 396.

patrie en deuil; mais le maître s'écrie : « Que faites-vous? c'est à elle que nous devons toute notre science. »

Jusqu'alors, parmi les Juifs, l'enseignement avait été oral, traditionnel; la loi seule était écrite. L'école de Tibériade, prévoyant de nouveaux malheurs et une nouvelle dispersion, résolut de rédiger, après les avoir discutées une dernière fois, toutes les décisions des docteurs, toutes les prescriptions que l'usage avait introduites, toutes les règles de conduite que la sagesse avait trouvées. C'était le code des lois civiles et religieuses, la *mischna* ou *loi répétée*, que l'école rédigeait pour constituer, à travers le temps et l'espace, le lien moral de la nation.

Quand l'école de Tibériade eut préparé cet immense travail, une dernière tempête pouvait s'élever et les Juifs de la Palestine périr dans les combats ou dans les supplices; la nationalité juive était sauvée.

Pour prévenir le retour de ces insurrections qui mettaient en péril la paix de l'Orient, Hadrien n'avait pas recouru à la persécution religieuse contre les individus. Il crut qu'il les ferait renoncer à leurs indestructibles espérances dans la venue d'un Messie, s'il leur prouvait l'inanité de ces promesses en effaçant jusqu'au nom de Jérusalem. Sur les ruines du temple campait, depuis le grand siége, une partie de la légion *X^a Fretensis*[1]; Hadrien l'occupa à déblayer le sol, et, en l'année 122 (?) une colonie nombreuse vint s'établir au pied de la montagne de Sion. La cité de David prit le nom de l'empereur et de Jupiter Capitolin, *Ælia Capitolina*. Aux lieux où chaque année les fidèles venaient adorer Jéhovah, le Dieu unique, ils trouvèrent les autels de toutes les divinités de l'Olympe. Le signe même de leur foi aurait été proscrit; Spartien prétend qu'il fut défendu aux Juifs de pratiquer leur baptême sanglant.

Cette guerre nouvelle irrita fortement les Juifs Ils paraissaient résignés à la perte de leur indépendance poli-

1. Voy. *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1872, p. 158.

tique; ils se soulevèrent pour venger l'outrage fait à leur Dieu (132)[1]. Des insurrections éclatèrent sur différents points; puis tout le peuple s'arma sous la conduite d'un homme qui montra tant de courage et d'audace que les Juifs, encore une fois trompés par l'éternelle illusion, virent en lui le sauveur promis, « l'Étoile qui devait sortir de Jacob. » Akiba lui remit solennellement, en présence des chefs de la nation, le bâton de commandement et lui tint l'étrier, lorsque le « fils de l'Étoile », Bar Kokaba, monta son cheval de guerre.

Les Romains surpris éprouvèrent d'abord des échecs qu'on dissimula, et, durant trois années, le chef national fut maître dans « la montagne royale », chaîne de hauteurs qui s'étend de la Samarie à l'Idumée : nous avons encore des monnaies qu'il fit frapper et qui sont datées par les années « de la délivrance »[2]. Les chrétiens, comme au temps du siége de Jérusalem, se tenaient à l'écart; accusés de trahir la cause commune, ils furent persécutés et mis à mort, quand ils refusaient l'abjuration[3]. Mais des auxiliaires accoururent de tous les pays voisins, et ce que l'empereur avait d'abord regardé comme un de ces désordres locaux dont les Romains ne se troublaient pas, apparut comme un péril public qui exigeait les plus énergiques mesures. Il appela du fond de la Bretagne son meilleur capitaine, Julius Severus, lui donna d'habiles lieutenants, des forces suffisantes et l'ordre d'éviter les actions générales, d'avancer lentement, mais sûrement, en ne laissant debout derrière lui, ni un homme ni une maison. Plus de neuf cents gros villages furent détruits, cinquante places fortes prises et rasées; cinq cent quatre-vingt mille hommes périrent les armes à la main. « Mais qui comptera, dit l'historien, ceux qui succombèrent à la faim, aux mi-

1. C'est la date à laquelle s'arrête Marquardt (*Röm. Staatsverwalt*, I, p. 262), le dernier archéologue qui ait étudié cette question. — 2. Cf. Madden, *History of jewish coinage*, p. 154 et suiv., de Saulcy, *Lettres* sur la numismatique judaïque (*Revue Numismatique*, 1865), et Derenbourg, *Op. cit.*, p. 424. — 3. S. Just. *Apol.* IIa, et Oro., VII, 13.

sères ou dans la flamme des incendies? » La Judée ne fut plus qu'un désert[1]. Bar Kokaba eut la mort du soldat, il tomba en combattant; les docteurs de la loi, qui s'étaient enfermés dans la dernière forteresse de l'insurrection, Béther, moururent au milieu des supplices ; Akiba fut déchiré avec des dents de fer rougies au feu, et les bêtes des amphithéâtres romains furent rassasiées de la chair des captifs. A ceux qu'on n'avait pu tuer ou vendre, on interdit l'approche d'*Ælia Capitolina ;* un jour seulement chaque année, il leur fut permis de venir pleurer, avec leurs prophètes, sur les ruines de la cité sainte[2].

Lorsque, en voyant le chef de l'insurrection, Akiba s'était écrié : « Voilà le Messie ! » un docteur lui avait répondu : « Akiba, l'herbe aura poussé entre tes mâchoires avant que le Messie paraisse[3] ; » et il semblait que cette dure parole fût vraie pour la race elle-même. L'œuvre de sang avait échoué et l'on pouvait croire ce peuple anéanti ; mais l'œuvre de l'esprit triompha.

On eut beau les disperser sur tous les continents et déchaîner contre eux toutes les colères, comme Énée, emportant des ruines de Troie les dieux pénates et le feu sacré pris au foyer national, les fugitifs étaient partis avec une nouvelle arche d'alliance L'école de Tibériade, continuée dans l'ombre, acheva le grand travail de la *Mischna;* et la commune patrie se retrouva partout où fut porté le livre qui la représentait. Grâce à lui, des rives du Gange aux bords du Tage, du fond de la Pologne au pied de l'Atlas, les Juifs gardèrent si bien leur langue et leur loi, qu'en plein moyen âge leurs docteurs allaient d'un bout de l'Europe à l'autre en trouvant partout des concitoyens.

Le peuple de l'Unité, qui jamais n'a voulu qu'un seul Dieu et un seul temple, n'a eu besoin que d'un seul livre

1. *Itiner. Hierosolym.*, p. 159, édit. Wessel. — 2. Dio., LXIX, 14. Hadrien demanda, dans le sénat, les ornements triomphaux pour Julius Severus, *ob res in Judæa prospere gestas. C. I. L.*, III, n° 3830, et lui-même reçut alors sa seconde salutation impériale. — 3. Derenbourg, *Op. cit.*, p. 425.

pour ne pas périr. Quel triomphe de la pensée sur la force[1] !

Cependant Hadrien avançait en âge ; les années sombres étaient venues avec la vieillesse et les infirmités ; il fallait songer au futur empereur. Comme tous les princes depuis César, à l'exception de Claude et de Vespasien, Hadrien n'avait pas eu de fils. Il se fit autoriser par le sénat à nommer son successeur, autorisation qu'il était habile de demander, dangereux d'obtenir, car si elle donnait d'avance la consécration légale à l'élu du prince, ce qui était une garantie d'ordre, elle mettait en mouvement toutes les ambitions et suscitait des espérances que la déception devait changer en mécontentement. De là à des paroles imprudentes, à des intrigues coupables, la pente était facile, et au bout se trouvait le prince irrité, avec le devoir de défendre son successeur et lui-même, c'est-à-dire la paix publique.

Il hésita longtemps ; et comme un de ses amis s'en étonnait : « Il vous est bien aisé, reprit-il, de parler ainsi, à vous qui cherchez un héritier pour vos biens et non pour l'empire. » Enfin, il se décida en faveur de L. Ceionius Commodus Vérus, gendre de ce C. Avidius Nigrinus qui avait conspiré contre lui[2]. Était-ce une réparation accordée

1. La *Mischna* comprend six livres, qui se divisent chacun en plusieurs traités partagés en plus de cinq cents chapitres. Les nombreux commentaires faits dans le cours des siècles, sur les diverses parties de la Mischna, ont formé les deux *Talmuds*. La *Massora* ou *transmission* fut tout un système de ponctuation, de signes et d'écriture imaginé pour rendre inaltérable le texte des livres sacrés, dont les copies, minutieusement collationnées avec les originaux, étaient solennellement livrées après une bénédiction publique. C'est ainsi que les Juifs élevèrent, suivant leur expression, *une haie vive* autour de leurs croyances nationales pour n'y laisser pénétrer aucun élément étranger, et cette espèce de fortification morale a mieux protégé la nouvelle Jérusalem que les murs cyclopéens de la cité de David. La *Kabbale* fut une autre arme de combat, mais pour la guerre offensive. C'était un moyen de faire circuler, malgré la vigilance de l'ennemi, les projets, les espérances, les doctrines que les seuls initiés pouvaient comprendre à l'aide d'une combinaison de lettres, de chiffres et de citations bibliques dont ils avaient la clef. Nos correspondances chiffrées viennent de là. — 2. On a beaucoup discuté sur la date qu'il faut assigner à l'adoption de

à la famille d'un homme qu'il avait aimé et une protestation contre la hâte du sénat à le faire mourir? Dans tous les cas, Hadrien, par cette résolution, se montrait au-dessus des rancunes d'une âme vulgaire. Un don de trois cents millions de sesterces aux soldats et de cent millions au peuple garantit leur assentiment.

Vérus, d'une vieille famille d'Étrurie, avait, dit son biographe, une beauté royale, et cette beauté servit de prétexte aux mauvaises langues de Rome pour expliquer son adoption. L'homme qui, après Vérus, assura l'empire à Antonin et à Marc-Aurèle, ne peut avoir été décidé par les ignobles motifs que l'on donne. D'ailleurs Vérus avait de l'éloquence, des talents, quoiqu'il menât la vie élégante et voluptueuse des riches patriciens. Il avait déjà trouvé le mot de Louis XIV sur le rôle respectif des reines et des maîtresses de roi; et il répondait à sa femme qui lui reprochait quelque infidélité : « Le nom d'épouse est un titre pour la dignité, non un droit pour le plaisir. » Envoyé, après son adoption, dans la Pannonie, il s'y comporta bien. En l'éloignant de Rome, Hadrien avait voulu le mettre à l'abri des complots qui allaient s'y former, et il lui avait donné le commandement des légions pannoniennes pour avoir en main, par son fils d'adoption, l'armée la plus voisine de l'Italie.

Le choix, en effet, qu'Hadrien venait de faire, et la santé

L. Vérus. Si l'on en était réduit au témoignage de Spartien (*Hadr.*, 23; *Æl. Ver.*, 3), on devrait la placer avant sa préture, c'est-à-dire avant l'an 130. Mais les monuments s'y opposent; sur tous ceux qui sont datés de son premier consulat (136), il est appelé *L. Ceionius Commodus* (Orelli, 1681, 4354, 6086), et c'est seulement sur ceux qui sont datés du second (137), qu'il est appelé *L. Ælius Cæsar* (Orelli, 828, 856, 6527). C'est donc en 136, et, suivant Borghesi (*Œuvr.*, VIII, 457), entre le 19 juin et le 29 août, qu'il fut adopté, déclaré César et envoyé dans les deux Pannonies avec les pouvoirs proconsulaires (voy. *C. I. L.*, III, 4366). On ne peut expliquer le passage de la lettre écrite à Servianus, en 134, et dans laquelle Hadrien l'appelle son fils, *filium meum Verum* (voy. plus haut, p. 375), qu'en supposant que ce prince le nommait ainsi par anticipation, étant dès lors décidé à l'adopter et ayant déjà fait connaître son intention à sa famille, quoiqu'il ne put accomplir cette adoption qu'après son retour à Rome, devant le peuple et les pontifes, suivant les formules solennelles de l'*adrogatio*.

chancelante de l'empereur, sa présence à Rome ou aux portes de la ville, dans son palais de Tibur, par conséquent la facilité de frapper un coup, avaient encouragé l'aristocratie romaine à reprendre ses vieilles et chères habitudes[1] : elle conspira et les complots firent des victimes. Ces tragédies sont pour nous fort obscures. Il est certain que des têtes tombèrent et que le sénat s'irrita; mais il ne l'est point que le plus modéré des empereurs ait renoncé sans cause à sa modération. Ces changements à vue dans le caractère et la conduite d'hommes mûris par l'âge et l'expérience ne se font que dans les écoles des rhéteurs. Le prince qui, durant vingt années, n'avait frappé personne, qui, offensé par de certaines gens, au lieu de les punir, se contentait d'écrire en leur province qu'il leur retirait son amitié[2], ne devint pas soudain un bourreau; il dut rester ce que nous savons qu'il était : un justicier.

Dion ne lui impute que deux condamnations : au commencement de son règne, celle des quatre consulaires mis à mort par le sénat à l'insu du prince; à la fin, celle de Servianus et de son petit-fils Fuscus, qui avaient désapprouvé, dit-il, l'élection de Vérus. Servianus, beau-frère du prince, lui avait joué d'assez mauvais tours. Quand, à la mort de Nerva, Hadrien courut annoncer à Trajan qu'il était empereur, Servianus avait employé tous les moyens de le retarder, pour empêcher qu'il n'arrivât avant le courrier que lui-même expédiait. Une autre fois il avait réussi à indisposer Trajan, en révélant à l'oncle les dettes du neveu. Hadrien n'avait pourtant pas gardé souvenir de ces mauvais procédés, et en maintes occasions il avait honoré Servianus par des marques publiques de déférence; Spartien prétend même qu'il l'avait déclaré digne de l'empire[3]. A quatre-vingt-dix ans Servianus était trop âgé pour y prétendre, sans être assez sage pour éviter les

1. Ils conspirèrent même sous Antonin, le prince selon le cœur du sénat; voy. ci-dessous. — 2. Dio., LXIX, 23. « S'il était absolument forcé de punir un citoyen ayant des enfants, il modérait le châtiment en proportion du nombre des enfants. » Id., *ibid.* — 3. Spart., 23.

apparences d'une ambition dangereuse[1]. Il se bornait sans doute à désirer que l'empereur adoptât son petit-fils. Mais Fuscus, âgé de dix-huit ans en 137, n'en ayant par conséquent que quatorze ou quinze quand s'agitait la question de la succession à l'empire, ne pouvait être choisi par un prince qui voyait déjà les signes avant-coureurs de sa fin. La faveur croissante de Vérus indisposa Servianus, qu'un troisième consulat en 134 ne put calmer. Fuscus, encore moins réservé, se laissait troubler par de prétendus prodiges qui lui promettaient la souveraine puissance. Il faut qu'autour d'eux se soit formé un parti capable de créer à Vérus des embarras et dans l'empire des désordres, pour qu'Hadrien, le prince sensé que nous connaissons, ait fait tuer ce jeune fou et n'ait pas attendu la fin naturelle d'un vieillard arrivé à l'extrême limite de la vie.

Spartien mentionne d'autres personnages tombés à cette occasion dans la disgrâce du prince, deux individus qu'il força de se donner la mort, même des soldats et des affranchis « qu'il persécuta[2]. » Mais étaient-ce des accès de colère avougle, ou l'exécution de justes sentences ? Faute de renseignements, l'on ne peut répondre à cette double question. Seulement, cet auteur écrit que l'adoption d'Antonin déconcerta beaucoup de prétendants ; que Catilius Severus, préfet de la Ville, qui cherchait à se frayer le chemin du trône, fut privé de sa dignité ; et, en voyant punir jusqu'à des affranchis et des soldats, il faut bien dire que nous trouvons réunis les éléments habituels d'une conspiration véritable[3].

1. *Servianum quasi affectatorem imperii quod servis regiis cœnam misisset, quod in sedili regio juxta lectum posito sedisset, quod erectus ad stationes militum senex nonagenarius processisset.... Fuscum, quod imperium præsagiis et ostentis agitatus speraret.* Spart., 23 ; Cf. Dion, LXIX, 17. — 2. .... *Libertos denique et nonnullos milites insecutus est.* Spart., 15. — 3. En mettant à part les seules victimes mentionnées par Dion, c'est-à-dire les conspirateurs de 119, dont Hadrien regretta l'exécution, et ceux de 137 qui avaient pour chefs un vieillard et un enfant que le prince aurait dû épargner, on ne trouve nommés par Spartien, pour justifier l'imputation de cruauté, que Plætorius Népos et Attianus pour qui l'expression *hostium*

On parle aussi de la mésintelligence qui existait entre Hadrien et l'impératrice. Ces détails de ménage ne regardent pas l'histoire politique ; cependant, comme Dion rapporte des mots cruels de Sabine et qu'on est allé jusqu'à supposer que son époux l'empoisonna [1], il faut bien faire remarquer ici encore une invraisemblance. En 120, du fond de la Bretagne, Hadrien lui marque son affection et son estime en destituant un des secrétaires impériaux, Suétone, un préfet du prétoire, Septicius Clarus, et beaucoup d'autres personnages qui avaient manqué d'égards envers l'impératrice. Rien ne nous assure qu'il ne l'ait pas emmenée dans tous ses voyages; nous savons du moins qu'elle fut certainement du dernier, le grand voyage d'Orient, ce qui n'annonce pas une union où la vie en commun aurait été difficile. Le public ne croyait pas à ces querelles de famille : on frappait des médailles avec la double effigie du prince et de l'impératrice; on gravait des inscriptions où sous leurs noms réunis, on écrivait : « Aux bienfaiteurs de la cité[2]. » L'apothéose qu'Hadrien lui décerna n'était qu'une cérémonie officielle; mais nous avons de lui des lettres intimes[3]

loco habuit (Spart., 15) ne semble signifier qu'*une rupture d'amitié* (Cf. *Id.* 23; voy. sur Plætorius Népos, Borghesi, *Œuvr.*, III, p. 122 et suiv.); Septicius Clarus qu'il *destitua* pour mauvais procédés envers l'impératrice; Titianus « *quem, ut conscium tyrannidis, et argui passus est et proscribi*, ce qui veut dire condamné à la confiscation des biens; Ummidius Quadratus et Catilius Severus *quos graviter insecutus est*, » ce qui ne prouve pas qu'ils aient été frappés d'aucune peine. D'ailleurs, Spartien oublie, que dans un autre chapitre (24), il accuse Severus de conspiration. Quant à Polyænus et Marcellus, *quos ad mortem voluntariam coegit* (25), nous ne les connaissons pas. On a vu plus haut ce qui concerne Apollodore et les sophistes, et on va voir ce qui regarde Sabine. — 1. *Non sine fabula veneni defuncta*, Spart. 23. Si l'Impératrice était *morosa et aspera* (*Id.*, 11), il avait la loi pour s'en débarrasser par un divorce; un crime n'était pas nécessaire. — 2. *Locupletatoribus municipii* (Gabies), Orell., 816. — 3. « Salut, très-chère et excellente mère, tout ce que tu demandes aux dieux pour moi, je le demande pour toi. Par Hercule, je me réjouis que mes actes te paraissent dignes d'éloge. C'est aujourd'hui mon jour de naissance; il faut que nous soupions ensemble. Viens donc, bien parée, avec mes sœurs. Sabine, qui est à notre villa, a envoyé sa part pour notre repas de famille. » Dosithée, § 15, *Corp. juris antejust.*, éd. Böcking, t. I, p. 212. Une autre, fort amicale, écrite à Servianus, son beau-frère, en l'année 134,

qui montrent un intérieur où régnaient les bons sentiments et non pas les orages. La mort de Sabine est donc encore un crime dont il faut décharger la mémoire d'Hadrien. Cette justice n'aurait pas fait le compte des salons de Rome, où avaient couru des médisances même contre Plotine; où il en courra bien d'autres contre les deux Faustine, et il est tout naturel qu'ils aient poursuivi Hadrien dans sa vie privée avec autant de verité sans doute qu'ils l'attaquaient dans sa vie publique.

Vérus ne vécut que peu de temps après son adoption[1]. « Je me suis appuyé sur un mur croulant, » dit Hadrien, et il chercha un autre successeur. Dion raconte qu'il convoqua au palais les plus considérés des sénateurs, et leur parla ainsi : « Mes amis, la nature ne m'a pas accordé de fils, mais vous m'avez permis par une loi d'en adopter un, sachant bien que souvent la nature donne au père un enfant estropié ou imbécile, tandis que, cherchant avec soin, on peut en trouver un qui soit aussi bien constitué de corps que d'esprit. C'est ainsi que j'avais d'abord choisi Lucius, qui était tel que je n'aurais pu espérer qu'il naquît de moi un fils pareil à lui. Puisque les dieux nous l'ont enlevé, j'ai choisi pour le remplacer un empereur d'une naissance illustre, doux et prudent, de commerce facile, que son âge met à distance égale des témérités de la jeunesse et des négligences des vieillards; soumis aux lois et aux coutumes de nos aïeux, n'ignorant rien de ce qui concerne le gouvernement et résolu à user honnêtement du pouvoir. Je parle d'Aurélius Antoninus que voici. Bien que je sache sa profonde aversion pour la vie publique, j'espère

c'est-à-dire dans les derniers temps de sa vie, se termine ainsi : « .... Je t'envoie des coupes à couleurs changeantes, que le prêtre du temple m'a données; je les ai réservées tout particulièrement pour toi et pour ma sœur, et je désire que vous vous en serviez dans vos réunions aux jours de fêtes. Prends garde cependant que notre Africanus (sans doute quelque enfant de la famille) n'en use avec trop de complaisance. » Vopisc. *Saturn.*, 8. Cette lettre dans laquelle il ne pouvait parler de Sabine alors auprès de lui, mène pourtant à la conclusion que nous indiquons dans le texte. — 1. Il mourut le 1er janv. 138. Orell. 827;

qu'il ne refusera ni à moi ni à vous de se charger d'un pareil fardeau, et que, malgré son désir contraire, il acceptera l'empire[1]. » Ce sont là paroles de prince, et le choix était décidé par des raisons sérieuses. En cherchant cette scène dans Aurélius Victor, on verra ce que les anecdotiers font de l'histoire.

Antonin n'était ni le parent, ni l'ami particulier du prince ; il fallut même lui laisser quelque temps pour qu'il se décidât à prendre ce qui n'était pour lui que des chaînes dorées. Comme il n'avait plus de fils, Hadrien usa de son autorité supérieure pour lui constituer une famille légale : il lui fit adopter le fils du César qui venait de mourir, et M. Annius Vérus, dont l'esprit supérieur et le grand caractère l'avaient déjà frappé ; aussi se plaisait-il à l'appeler, en jouant sur son nom, le très-véridique, *Verissimus*.

Ces choix réfléchis qui ont donné aux Romains deux de leurs meilleurs princes et au monde un grand homme, cette double adoption qui garantit l'empire, durant deux générations, contre les révolutions de caserne, ne sont pas d'un esprit étroit et jaloux. Il faut admirer la prévoyance d'Hadrien et lui tenir compte d'une vertu peu commune : il n'a pas craint de prendre des successeurs qui pouvaient l'éclipser.

L'adoption de Vérus avait fait des victimes, celle d'Antonin ne fit que des mécontents, entre lesquels se trouva le préfet de la Ville, Catilius Severus, qui s'était préparé les voies à l'empire[2]. Le cas était grave, car Severus tenait Rome par ses cohortes, le sénat par ses relations, et sa dignité lui donnait en réalité le premier rang dans l'empire après l'empereur. Les récentes sévérités lui avaient donné de la prudence ; ses menées n'allèrent pas bien loin et il en fut quitte pour abandonner sa place, ce qui n'était pas d'une grande rigueur[3]. Mais cette indulgence n'étonnera

1. Dion, LXIX, 20. — 2. *Antonini adoptionem plurimi doluerunt, speciatim Catilius Severus præfectus urbis qui sibi præparabat imperium. Qua re prodita, successore accepto, dignitate privatus est.* Spart., 24. — 3. On parle d'autres individus dont Hadrien ordonna l'exécution et qu'Antonin

que ceux qui, sur de vagues accusations, croyaient à la cruauté d'Hadrien.

Les affaires de l'État réglées, le prince voulut terminer les siennes ; il souffrait cruellement et demandait avec instance du poison ou une épée, et comme on les lui refusait, il se plaignit de n'être pas libre de s'ôter la vie, quand il avait encore pour les autres le pouvoir de donner la mort. Il mourut (10 juillet 138) en se moquant des médecins dont on ne rit d'ordinaire qu'en santé[1]; quelques jours auparavant il avait fait ces vers très-dignes d'avoir Fontenelle pour traducteur :

Ma petite âme, ma mignonne,
Tu t'en vas donc, ma fille, et Dieu sache où tu vas !
Tu pars seulette et tremblotante ! hélas !
Que deviendra ton humeur folichonne ?
Que deviendront tant de jolis ébats ?

Cette boutade était bien de l'homme qui, en adoptant Vérus, disait : « Je vais faire un dieu ! » et qui volontiers aurait dit avec Rabelais : « Je vais chercher un grand peut-être. »

Nous croyons avoir mis dans son vrai jour la figure originale de ce prince, et lui avoir restitué la physionomie que ses maladroits biographes n'ont pas su tracer. Ainsi ce pacifique, qui, durant un règne de vingt et un ans, ne fit pas une seule guerre, est de tous les empereurs celui qui maintint dans les légions la plus rigoureuse discipline, et dans l'État la paix la plus profonde[2]. Cet Athénien à qui l'on ne passe point certain vice du temps, mais à qui l'on passerait volontiers un peu de mollesse, était plus sobre que Caton[3]. Ce voyageur qui ne

sauva. L'adoption est du 25 février, la mort d'Hadrien du 10 juillet. Or il garda jusqu'au dernier moment toute la netteté de son intelligence, et il est bien difficile d'admettre que si, dans ces quatre mois et demi, il avait prononcé une sentence de mort, elle n'aurait pas été exécutée. — 1. Ἐτελεύτησε λέγων τὸ δημῶδες, ὅτι « Πολλοὶ ἰατροὶ Βασιλέα ἀπώλεσαν ». Dio., LXIX, 22. — 2. *Disciplinam civilem non aliter tenuit quam militarem* Spart., 22. — 3. .... Ἠρίστα ἄνευ οἴνου, Dion, LXIX, 7.

semble occupé que de la beauté des sites et des monuments, ce philosophe qui se plaît aux discussions d'école, regarde à tout : administration civile, administration militaire, et en tout met un ordre excellent. Vaniteux, assure-t-on, il dédaigna les titres et la pompe[1]; envieux de tous les talents, il leur fournit plus d'occasions que nul autre de se produire; lettré irascible et jaloux, il honora les lettres et pensionna les savants. Enfin, si l'histoire avait le moyen de contrôler certains actes cruels qu'on lui impute, elle n'aurait probablement à montrer en lui qu'un justicier.

Par le monument de Lambèse, par Dion Cassius et Spartien, nous savons ce qu'Hadrien demandait à ses soldats, par le Périple d'Arrien ce qu'il exigeait de ses capitaines, par la Poliorcétique d'Apollodore ce qu'il attendait de ses ingénieurs, par les inscriptions, par les médailles, ce qu'il s'imposait à lui-même de sollicitude vigilante pour les provinces. Pausanias nous a montré comment il embellissait les cités, et le rempart Calédonien de quelle manière il défendait les frontières. Les sénatus-consultes conservés au Digeste nous ont donné l'esprit de sa législation, et le rescrit pour les chrétiens un exemple de sagesse politique. Enfin, en songeant qu'il fit en outre une certaine réforme de gouvernement et une codification des lois romaines, il faut bien reconnaître en lui l'activité féconde d'une intelligence supérieure et non l'agitation stérile d'un esprit inquiet.

Son règne marque, entre ceux d'Auguste et de Constantin, le second âge de la monarchie impériale, celui qui fut tout à la fois le plus brillant et le plus heureux. Nous en avons la preuve dans ces constructions que nous voyons encore au désert de Syrie et jusque dans les oasis de l'Afrique[2]. Ces colonnades sans fin, ces rues monumentales,

1. Il n'aimait pas à graver son nom sur les édifices qu'il élevait; si plusieurs villes le prirent, si beaucoup de monuments le portèrent (Spart., 18-19), c'était affaire municipale; et cette flatterie est de tous les temps. — 2. Voy. dans les *Mél. Épigr.* de M. L. Renier, les deux arcs de triomphe de Zana, l'ancienne Diana.

ces restes de temples gigantesques, toutes ces ruines majestueuses de Palmyre, de Balbeck, de Gérasa, etc., qui sont de l'âge des Antonins, ont été l'œuvre d'un peuple heureux et riche. « Après la grande terreur de l'an mil, dit un écrivain du moyen âge, la confiance et la sécurité revenant, on se mit partout à rebâtir les basiliques et le monde revêtit la robe blanche des églises. » Il en avait été de même dans l'empire et par des causes analogues. Cette floraison de l'art qui s'épanouit en monuments splendides, des bords du Rhône à ceux de l'Euphrate, c'est le produit de la paix romaine. Depuis deux siècles, point de guerres étrangères, ou du moins point d'inquiétudes sérieuses pour les provinces ; à l'intérieur, sauf les désordres qui suivirent la mort de Néron, point de guerres civiles ; dans les cités point d'émeutes. Docilement rattachée à l'ordre social par les bénéfices de la clientèle, à ses institutions municipales par les habitudes de bienfaisance ou les libéralités vaniteuses des riches, à l'empire par le bien-être qu'elle devait au développement de l'industrie, du commerce, des travaux publics et de la colonisation [1], la populace ne songeait pas à troubler la double aristocratie de naissance et d'argent qui remplissait les charges, mais payait en largesses la rançon de son pouvoir et de son orgueil. Le règne d'Hadrien est le point culminant de cette prospérité où, grâce à lui, son successeur put retenir le monde ; et, contre l'habitude, les contemporains, sinon à Rome du moins dans les provinces, en eurent le sentiment et en conçurent de la reconnaissance. Parmi les douze cents médailles que l'on connaît d'Hadrien [2] un grand nombre furent le produit de flatteries officielles ; mais peut-on dire que quelques-unes ne reflétaient pas l'opinion vraie des populations, celles, par

1. Voy. ci-dessus, p. 276. La colonisation de la Cyrénaïque fut, dans de moindres proportions, une œuvre pareille à la colonisation de la Dacie sous Trajan, et elle eut, pour un grand nombre de pauvres des villes grecques, les mêmes conséquences heureuses. Voy. p. 400. — 2. C'est, du moins, à peu près le chiffre de celles qui ont été décrites par M. Cohen.

exemple, qui portent la légende : *Felicitas Aug.* Sur l'une de ces monnaies Hadrien et la Félicité publique, tous deux debout, se donnent la main[1] ; sur une autre, l'Allégresse, *Hilar. P. R.*, représentée par une belle jeune femme, écarte de ses deux mains le voile qui lui couvrait le visage, afin de laisser voir la joie du peuple romain[2] : gracieux symboles où tout n'était point mensonge !

Hadrien aurait-il pu faire davantage? Nous avons reproché au premier empereur[3], alors qu'il était « le maître du jeu du monde, » de n'avoir pas donné à son empire la forme d'une pyramide inébranlable, en le construisant par assises superposées : à la base, les curies de ville avec la liberté municipale ; au-dessus, les assemblées de province avec des pouvoirs effectifs ; plus haut, le sénat en rapport étroit avec l'aristocratie provinciale et s'y recrutant ; au sommet, l'empereur couvert et contenu par ces institutions monarchiques.

Hadrien pouvait encore accomplir ce qu'Auguste n'avait osé entreprendre, et avec plus de facilité, parce qu'il connaissait mieux les provinces, qu'il y avait une popularité meilleure et qu'elles-mêmes comptaient alors plus de citoyens romains. Mais il n'eut que le vague sentiment de cette nécessité, et ses institutions tendirent seulement à mettre dans le gouvernement plus d'ordre et de justice, sans rien ôter au pouvoir absolu, de sorte que, après comme avant lui, la fortune de l'empire dépendra des qualités ou des vices de l'empereur. Par ce côté, Hadrien se confond dans la foule de ses prédécesseurs, dont aucun n'avait su voir que les peuples qui ont connu, ne fût-ce qu'un jour, la liberté, peuvent bien consentir à abandonner au prince la puissance publique, lorsqu'ils reçoivent l'ordre en échange, mais qu'ils se désaffectionnent lorsqu'il faut remettre en ses mains jusqu'à leurs intérêts de cités et de provinces. Aussi l'indifférence des populations succédera bientôt à leur amour, et, quand viendront les jours

1. Cohen, *Hadrien*, 230. — 2. Cohen, *Hadrien*, 268. — 3. Ci-dessus, t. III, chap. XLIV, p. 366-409.

de malheur, elles n'auront pas plus de dévouement que de force pour défendre un empire qui, après avoir pris leur liberté politique, finira par prendre leur liberté civile.

Cependant l'on ne peut exiger d'un homme qu'il ait été un puissant réformateur; et l'on reste juste, en se bornant à examiner comment il a vécu dans le milieu où il se trouvait placé, quel parti il a su tirer des circonstances que l'histoire avait produites. A ce compte, malgré son idéal imparfait de gouvernement, Hadrien restera un grand prince[1]. Et si l'on me demandait quel empereur a fait le plus de bien, quel méritait le plus d'être imité, je répondrais : ce prince intelligent et ferme, sans lâches complaisances envers les soldats et le peuple ; qui avait de la tolérance pour les idées et n'en avait pas pour les abus; qui fit régner la loi et non l'arbitraire ; qui constitua une armée formidable, non pour d'inutiles conquêtes, mais afin que, derrière cet inexpugnable rempart, le génie de la paix fécondât toutes les sources de la richesse publique ; qui, enfin, aussi prévoyant à la dernière heure qu'il avait été habile durant son règne, assura au monde romain deux générations d'excellents chefs. Quand la gloire des princes se mesurera au bonheur qu'ils ont donné à leurs peuples, Hadrien sera le premier des empereurs romains.

1. « On ne peut s'empêcher de voir dans Hadrien un grand homme d'État. » Naudet, *Des changem. dans l'adm. de l'emp. rom.*, p. 150.

CHAPITRE LV.

ANTONIN ET MARC-AURÈLE (138-180).

« J'aurais souhaité, dit un de nos vieux chroniqueurs, qu'il me fût échu en partage une éloquence pareille à celle des anciens ; mais on puise difficilement à une source dont les eaux tarissent. Le monde se fait vieux, la pointe de la sagacité s'émousse, et aucun homme de cet âge ne saurait ressembler aux orateurs des temps passés. » Cette tristesse conviendrait aux compilateurs de l'*Histoire Auguste*, car ils n'ont ni la flamme qui échauffe et éclaire, ni le patient courage de ceux qui savent au moins amasser des matériaux pour de plus habiles. La biographie d'Antonin le Pieux par Julius Capitolinus est encore plus maigre que celle d'Hadrien par Spartianus. Elle enferme en trois ou quatre pages l'histoire d'un règne de vingt-trois ans, et nous réduit à dire de cet empereur ces seuls mots, qui sont assez pour sa gloire, mais trop peu pour notre curiosité : *transiit benefaciendo*, il a passé en faisant le bien[1].

Dès le temps de Xiphilin, le chapitre où Dion Cassius racontait l'histoire de ce prince était perdu, et si l'on veut juger de ce que valent les *Abréviateurs* qui sont à présent notre principale ressource, qu'on lise Aurelius Victor racontant comment se fit l'adoption d'Antonin. On comprendra ensuite que de pareils écrivains nous aient naturellement ramenés au souvenir des chroniqueurs du moyen âge,

1. Son nom était Titus Aurelius Fulvius Bononius Antoninus, et il était né le 19 sept. 86, dans la villa de Lanuvium.

et l'on ne s'étonnera pas que nous ayons porté hardiment la critique au milieu de ces puérils récits : « .... Hadrien convoqua le sénat pour créer un César. Comme les sénateurs s'empressaient d'accourir à l'assemblée, l'empereur aperçut par hasard Antonin, qui, du bras, soutenait les pas chancelants d'un vieillard, son beau-père ou son père. Pénétré d'admiration à cette vue, Hadrien fait légalement adopter Antonin pour César, et ordonne de massacrer à l'instant une grande partie des sénateurs, qui l'avaient tourné en ridicule. Après sa mort, le sénat, insensible aux prières du nouveau prince, refusa de décerner à Hadrien les honneurs de l'apothéose, tant il était affligé de la perte d'un si grand nombre de ses membres ! Mais lorsqu'il vit reparaître tout à coup ceux dont il déplorait le trépas, chacun, après avoir embrassé ses amis, finit par accorder ce qu'il avait refusé d'abord. » Voilà les contes bleus que la malignité avait fait circuler, que la sottise acceptait, et qui nous donnent la mesure du respect dû à de pareils esprits.

Les ancêtres d'Antonin, originaires de Nîmes[1], avaient exercé à Rome les plus hautes charges et s'y étaient fait remarquer par la dignité de leur vie. Cinq fois les faisceaux consulaires avaient été portés dans sa maison, et l'on disait de son père qu'il était un homme intègre et de mœurs pures[2], de son aïeul qu'on n'aurait pas su trouver un reproche à lui faire, *homo sanctus*. Ce dernier, Arrius Antoninus, était cet ami de Nerva qui plaignait le vieux consulaire d'échanger une condition paisible contre celle d'empereur. Antonin hérita de ces vertus et de cette modération. Il fut consul (120), proconsul d'Asie (128 ou 129), juge (*judex*) d'une des quatre provinces italiennes et membre du consistoire impérial, fonctions qui prouvent que depuis longtemps l'at-

1. Strabon nous dit que, dès le temps de Tibère, cette ville avait le *jus Latii*, ce qui donnait le droit de cité romaine à ceux des habitants de Nîmes qui y avaient exercé une charge municipale. — 2. *Homo castus et integer*. Capit. *Ant.*, I. Son aïeul paternel avait été préfet de la ville. Arr. Antonius était son aïeul maternel.

tention d'Hadrien s'était arrêtée sur lui. Sa femme, la première Faustine[1], lui avait donné quatre enfants, dont deux fils, morts avant son avénement. De ses deux filles, il perdit l'une durant son proconsulat d'Asie; l'autre fut la seconde Faustine[2], qui épousa Marc-Aurèle.

Bon ménager de son patrimoine, Antonin augmenta sa fortune par l'économie, non par l'usure, car il prêtait au-dessous du taux légal; il l'employa à aider ses amis, bien plus qu'à ses plaisirs, et, une fois prince, il en consacra les revenus aux besoins de l'État. A son avénement, il refusa l'*aurum coronarium*, que l'Italie voulait lui donner, et ne prit que la moitié de ce que les provinces lui offrirent; de sorte qu'il fut obligé de prélever sur son propre bien une partie des gratifications dues, dans cette circonstance, aux soldats et au peuple. Il avait du goût, de l'éloquence, et gouvernait son esprit comme sa maison en maître qui voulait que tout y fût bien rangé. Il écoutait beaucoup, délibérait longtemps, et, la décision prise, y persistait avec fermeté; on n'administre bien qu'à cette condition. Il estimait la popularité ce qu'elle vaut, n'agissait qu'en vue du devoir, et s'inquiétait peu du reste : c'était un sage[3].

Il avait cependant un défaut fâcheux pour un prince, il s'arrêtait aux petites choses : il aurait voulu couper en quatre un grain de cumin [4], et on prétendait qu'il était avare; mais ce sont de mauvaises langues qui le disent, et ces propos ne furent peut-être que la rançon de sa bonne renommée. Au *consistorium* il opinait toujours pour les résolutions les plus douces, et durant son règne il garda cette disposition à faire grâce[5] : vertu royale, quand il s'agit de pardonner une offense au prince, mais dangereuse si cette

1. *Annia Galeria Faustina.* — 2. *Aurelia Faustina.* — 3. Voy. le portrait que Marc-Aurèle a tracé de lui dans ses *Pensées*, I, 16, et la phrase : Καὶ τὸ παῦσαι τὰ περὶ τοὺς ἔρωτας τῶν μειρακίων que de très-savants hommes interprètent différemment; ce qui n'est pas douteux c'est qu'elle renferme un éloge pour Antonin. — 4. Κυμινοπρίστης, Dion, LXX, 3; Julien, *les Césars*, 9 : « Fi le vétilleux! il est homme à faucher le cumin, » ou, comme nous dirions, à tondre un œuf. — 5. *Ad indulgentias pronissimus fuit.* Cap., *Ant.*, 10. *Procuratoribus quos Hadrianus damnaverat in senatu indulgentias petiit. Id.*, 6.

bonté affaiblit l'autorité de la loi. Comme tous ceux que nous appelons les *Antonins*, il vécut moins en empereur qu'en riche particulier, souffrant la liberté de parole de ses amis, même les violences du peuple. Durant une disette la foule lui jeta des pierres, il répondit par un discours. Il admirait chez un de ses familiers certaines colonnes et demanda d'où elles venaient : « Quand tu entres dans la maison d'autrui, sois muet et sourd, » répondit l'autre brutalement, et l'empereur ne s'en fâcha point.

Arrivant à Smyrne, comme proconsul, il descendit chez le rhéteur Polémon, alors absent ; la nuit venue, le sophiste rentra et fit un tel bruit des embarras qu'on lui causait, qu'Antonin déguerpit sur l'heure. A quelques années de là, un acteur vint se plaindre de ce que Polémon, président des jeux olympiques, l'avait chassé du théâtre en plein jour. « Et moi, dit le prince, il m'a bien chassé en pleine nuit. » Une autre fois, les courtisans s'indignaient de voir Marc-Aurèle pleurer son précepteur mort ; il les en reprit vivement : « Permettez-lui d'être homme, leur dit-il, car la philosophie ni l'empire ne doivent dessécher le cœur. » Plus d'une fois on l'entendit répéter qu'il voulait se conduire avec le sénat comme il avait désiré, étant sénateur, qu'on se conduisît avec lui : pensée qui semblait l'annonce du grand principe moral qu'Alexandre Sévère inscrira sur les murs de son *Lararium :* « Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qui te fût fait à toi-même. »

Nous aurions à raconter beaucoup d'actes de sa munificence, beaucoup de libéralités faites par lui à des particuliers, au peuple de Rome[1], aux cités des provinces qu'il

1. Neuf fois, durant son règne, les 200 000 citoyens qui prenaient part aux distributions publiques reçurent chacun trois à quatre cents sesterces (Eckhel, VII, p. 11-27), et de ce chef la dépense monta à six cent quarante millions de sesterces (*Chronogr.*, éd. Momms., p. 647). Malgré ces dons, et les autres libéralités, malgré les dépenses de l'État, qui pour l'armée seule s'élevaient peut-être chaque année à deux cent cinquante millions de sesterces, Antonin laissa un trésor de deux mille sept cent millions de sesterces ou de cinq à six cents millions de francs (Dion, LXXIII, 8); ce qui veut dire que la situation financière était excellente, puisque, durant les

secourut ou embellit; nous voyons en effet, par quantité d'inscriptions, qu'il suivit l'exemple de son prédécesseur. Tout cela est d'un excellent naturel, et sur ce point il n'y a pas à lui marchander les louanges; mais le prince fut-il au niveau de l'homme? La réponse est difficile; car si les éloges unanimes qu'il a reçus pour ses qualités de cœur nous permettent de lui donner, au milieu des païens, la place de saint Louis parmi nos princes, son histoire politique est si obscure qu'il se présente à nous, comme chef d'empire, avec une figure à demi effacée, dont les contours se perdent dans l'ombre.

Il avait cinquante-deux ans, l'âge qui donne la pleine maturité, sans ôter encore l'activité et la force. L'activité d'Hadrien avait paru quelquefois inquiète et bruyante; celle d'Antonin fut silencieuse et discrète. Son prédécesseur était toujours en course; durant près d'un quart de siècle, il ne quitta pas un jour Rome ou ses environs, excepté pour un rapide voyage en Asie. Au belliqueux Trajan avait succédé un pacifique; l'empereur nomade fut remplacé par un prince sédentaire. C'est la loi des contrastes, qui plaît aux peuples comme aux artistes. Quelques inconvénients d'un régime en masquent, aux yeux de la foule, les avantages, et on se jette dans un autre système par la seule raison qu'il plaît de changer.

Hadrien était mort fort impopulaire au sénat; on a vu que les reproches qui lui sont faits viennent de la sourde irritation des Pères contre un prince dont la cour errante portait loin d'eux l'éclat et la réalité du gouvernement, de sorte que le néant de leur autorité n'était même plus caché derrière des apparences. Ils voulaient lui refuser l'apothéose, c'est-à-dire le déclarer tyran et annuler ses actes. Antonin refusa de se faire le complice de cette iniquité, qui d'ailleurs eût infirmé ses droits. Ses prières n'auraient peut-être pas triomphé du mauvais vouloir de ces séna-

vingt-trois années de son règne, le budget impérial avait dû se solder annuellement par un excédant de recettes de vingt-cinq millions. Je reviens du reste sur cette question au cinquième volume.

teurs petitement haineux et jaloux, si, derrière le prince débonnaire, ils n'avaient aperçu un orateur bien autrement persuasif, le soldat, qui n'entendait pas qu'on fît cet outrage à la mémoire du chef qu'il avait aimé. Suivant Dion, toute opposition tomba devant la crainte de l'armée. Hadrien fut donc mis au rang des dieux; Antonin lui éleva un temple à Pouzzoles, lui donna des flamines, et institua en son honneur un concours quinquennal. L'apothéose et le temple étaient pour le prince défunt affaires d'étiquette impériale. Ces honneurs rendus à la mémoire d'Hadrien ne méritaient donc pas au nouvel empereur que les sénateurs lui décernassent le surnom de *Pius;* mais comme ils avaient usé avec les autres toutes les épithètes de louange, ils ne trouvèrent que celle-là qui fût restée disponible; et puis le prince ne s'étant pas associé à leur haine contre Hadrien, ils s'associaient, en lui donnant ce titre, à son respect filial. Ces volte-face bien réussies, cette habile stratégie d'antichambre étaient tout l'art qui restât aux descendants des grands généraux de Rome, devenus les plus intrépides des courtisans.

Durant ce règne de vingt-trois ans, l'empire jouit d'une paix profonde, et les sujets reconnaissants regardèrent l'État comme une grande famille gouvernée par le meilleur des pères [1]. Un contemporain, Pausanias, voulait que l'empereur fût appelé « le Père du genre humain ».

Dans son désir d'éviter tout bruit, tout mouvement qui dérangeât le bel ordre mis dans l'empire par son prédécesseur, il reprit la règle de Tibère pour la longue durée des magistratures [2], mais en l'exagérant. Il conserva leurs fonctions à ceux qui les tenaient d'Hadrien; quand il eut de nouveaux choix à faire, il n'éleva aux charges que des hommes expérimentés, et souvent, dit son biographe, il les laissa mourir dans leur place [3]. Ainsi, son ami M. Gavius Maximus commanda pendant vingt années les cohortes

1. *Quæ incredibili diligentia ad speciem optimi patrisfamilias exsequebatur.* Aur. Victor, *Epit.*, 15. — 2. Voy. ci-dessus, t. III, p. 454. — 3. Capit., *Ant.*, 5 et 8.

prétoriennes; Orfitus[1] garda la préfecture de la ville tant qu'il lui plut et ne fut remplacé que sur sa demande; des gouverneurs restèrent sept ans, même neuf années dans leur gouvernement. P. Pactumeius Clemens, légat de Cilicie sous Hadrien, fut élevé au consulat, et maintenu néanmoins dans son commandement[2]. L'empereur avait changé le rang officiel de la province plutôt que de ne pas y laisser le magistrat qui connaissait le mieux ses besoins. Cette politique était excellente, à la condition pourtant de ne pas aller trop loin dans cette voie, car le plus actif s'alanguit dans des fonctions toujours les mêmes, et, comme la vie s'éteint au milieu des eaux dormantes, l'administration où l'on n'entretient pas une certaine action de renouvellement arrive bien vite à la sénilité. Le règne d'Antonin nous en fournira peut-être la preuve.

Le droit civil lui doit beaucoup[3], et les Pandectes renferment plusieurs fragments de ses constitutions ou rescrits. Une est célèbre sous le nom de *quarte Antonine* ou réserve établie en faveur de l'adopté sur les biens de l'adoptant. En preuve de son esprit libéral, on mentionnera encore la décision qui permit aux enfants d'un nouveau citoyen, lorsqu'ils n'optaient point pour la nationalité de leur père, de conserver leurs droits sur son héritage. Auparavant, le Grec, obtenant le *jus civitatis* et dont les enfants restaient provinciaux, était obligé de léguer sa succession à des citoyens ou de la laisser au fisc, comme bien tombé en déshérence[4]. Des publicains avaient exercé le droit d'épaves. « Je suis le seigneur du monde, répondit-il aux naufragés qui réclamaient contre cette cruauté; mais il y a une loi de la mer, celle que les Rhodiens ont faite; qu'on décide d'après elle. » Et le fisc eut tort[5]. Par

1. Ser. Scipio Salvidienus Orfitus avait été appelé à ce poste par Hadrien en remplacement de L. Catilius Severus. — 2. Voy. Borghesi, VIII, p. 393, note. — 3. *Multa de jure sanxit.* Jul. Capit., *Ant.*, 12. Sur la législation d'Antonin, Cf. Hænel, *Corpus Legum*, p. 101-114, Lips., 1857, et pour les mesures favorables aux esclaves le savant livre de M. Wallon, *Hist. de l'esclavage dans l'antiquité*, t. III. — 4. Pausan., VIII, 43. — 5. Dig., XIV, 2, 9. *Hoc idem Divus Augustus judicavit.*

un rescrit d'application difficile, mais très-juste dans son esprit, il n'autorisa le mari à poursuivre sa femme comme adultère qu'autant que lui-même avait gardé la fidélité conjugale. La condition des esclaves fut encore adoucie. Antonin déclara que le maître qui, pour un motif frivole, tuait son esclave, serait puni de la relégation ou de la mort, et que celui qui l'aurait maltraité outre mesure serait forcé de le vendre, sans pouvoir jamais le racheter et sans écrire au contrat une clause qui lui permît de le poursuivre de sa colère jusque dans la servitude d'autrui, telle que celle-ci : « Défense de l'affranchir ; » ou cette autre : « Il ou elle sera livré à la prostitution. » Un de ses rescrits porte : « Il est de l'intérêt des maîtres qu'un appui contre la faim, la cruauté et une intolérable injustice ne soit pas retiré aux esclaves qui l'implorent justement[1]. »

Dans l'administration financière, il retrancha les dépenses inutiles, les pensions servies à des gens qui « rongeaient l'État » sans lui rendre aucun service ; il vendit des villas du domaine impérial, des bijoux, des meubles précieux : capital mort et, à ses yeux, inutile, dont il fit bénéficier le trésor public. Son économie lui donna les moyens de fonder, de développer l'institution alimentaire et de venir au secours des villes désolées par l'incendie ou par un tremblement de terre, comme Rome, Antioche, Narbonne et Rhodes. Je ne parle point des constructions faites par lui ou sous son règne dans la Grèce et l'Ionie, dans la Syrie et à Carthage [2], à Lambèse, dont plusieurs monuments datent de cette époque, à Tarragone pour son port, à Gaëte pour son phare, à Nîmes pour les Arènes et le pont du Gard, à Balbeck pour le grand temple de Jupiter « qui mérite d'être classé parmi les merveilles du monde[3]. »

1. *Instit.*, I, 8, § 2. — 2. Pausan., VIII, 43. — 2. Jean Malala, *Chronogr.*, l. XI. Sur ce temple voir : R. Wood, *Ruines de Balbeck*, 1757. Ses colonnes ont 19 mèt. 35 cent. Les plus hautes qui soient encore debout à Rome, celles de Mars Ultor, n'ont que 17 mèt. 50 cent. Une inscription du règne d'Antonin, entre 147 et 161, montre que Gerasa a consacré un propylon et un portique « pour le salut d'Antonin et de Marc-Aurèle. » Letronne, *Insc. d'Égypte*, I, 218.

Tous les empereurs étaient de grands bâtisseurs. C'était une dette qu'ils payaient dans Rome, au peuple entier, en décorant la cité de monuments nouveaux; aux pauvres, en leur donnant du travail; à leur prédécesseur, en lui élevant le temple exigé par l'apothéose; dans les provinces, c'était la condition de leur popularité. En outre, chaque empereur, comme les princes d'Orient, voulait avoir sa demeure vierge de tout souvenir. Ainsi Néron avait délaissé le Palais des Césars; Vespasien détruisit la Maison d'Or, et Antonin ne voulut point habiter la villa Tiburtine. L'âge des Antonins fut un temps de fête pour les architectes, car on démolissait incessamment pour reconstruire. Mais il faut répéter que, hors de Rome, les travaux étaient surtout l'œuvre des riches cités, où ils étaient payés avec les revenus municipaux, les dons des citoyens, et souvent une subvention impériale. Cette observation est d'autant plus nécessaire pour ce règne, que Marc-Aurèle dit de son père adoptif qu'il n'aimait point à bâtir.

Comme Hadrien, Antonin créa de nouvelles chaires de rhétorique et de philosophie dans beaucoup de villes [1], en allouant aux titulaires un traitement qui leur fut payé par l'État, quand les ressources locales se trouvèrent insuffisantes [2]. A l'argent il ajouta des honneurs: dans les petites villes, cinq médecins, trois sophistes et trois grammairiens; dans les grandes, dix médecins, cinq sophistes et cinq grammairiens furent exemptés des charges municipales [3]; et il couronna la Déclamation même en donnant, dans l'année 143, le consulat à deux rhéteurs fameux, le Grec Hérode Atticus et le Latin Cornelius Fronto. Mais les poëtes ne lui paraissaient pas aussi nécessaires; du moins, il réduisit la pension qu'Hadrien avait faite au poëte lyrique Mésomède.

Il se trouva pourtant des sénateurs pour conspirer contre ce prince qui faisait de la félicité publique l'unique

1. *Rhetoribus et philosophis per omnes provincias et honores et salaria detulit.* Cap., *Ant.*, II. — 2. Les textes ne le disent pas, mais je crois avec Zumpt (*Uber den Bestand der philos. Schulen in Athen*, p. 45), qu'il a dû en être ainsi. — 3. Dig., XXVII, 1, 6, § 1 et 2.

objet de son gouvernement. Cette fois on ne doute plus, comme sous Hadrien, de la réalité du crime; les Pères qui, par eux-mêmes ou par leurs affranchis transformés en historiens, faisaient dans la postérité la réputation des princes, admettent pour le favori du sénat un péril dont ils avaient nié l'existence pour l'ami des provinciaux. Il n'y eut pas d'exécution : Atilius Titianus en fut quitte pour la perte de ses biens; Priscianus se tua lui-même; Avidius Cassius, qui se révolta sous Marc-Aurèle, eut au moins le désir de renverser Antonin; Celsus enfin, que nous ne connaissons pas, fit quelque entreprise sérieuse, puisque, vingt ou trente ans après, la seconde Faustine en rappelait le souvenir à son époux[1]. Le sénat mettait un grand zèle à rechercher les coupables, Antonin l'arrêta. « Que gagne« rai-je, répondit-il à ceux qui le pressaient de sévir, que « gagnerai-je à ce qu'on sache qu'un certain nombre de « mes concitoyens me haïssent? »

Antonin n'aimait pas la guerre. « Mieux vaut, disait-il, « sauver un citoyen que tuer mille ennemis. » Il n'entreprit par lui-même aucune expédition[2], mais ses lieutenants eurent à livrer des combats défensifs : en Afrique contre les nomades[3], sur la frontière des Carpathes et du Danube contre des Daces réfugiés dans les montagnes, et contre des peuplades germaines établies au voisinage de la Pannonie. Capitolin nous dit que les Juifs firent encore quelque émeute, et qu'il y eut des rébellions en Égypte et en Grèce[4]. Une émeute en Grèce, au lendemain d'Hadrien,

1. Vulc. Gallic., *Av. Cass.*, 10. — 2. .... Πόλεμον μὲν Ῥωμαίοις ἐθελοντὴς ἐπηγάγετο οὐδένα. Pausan., VIII, 43. — 3. Id., *ibid.* .... Μαύρους .... νομάδας τε ὄντας. D'après les médailles (Cohen., *Ant.*, n°s 686 et 687) on peut rapporter cette guerre à l'année 139. On a pensé qu'il y eut deux expéditions en Libye; celle dont il vient d'être question, qui semble rappelée par la présence dans cette contrée des Vexillaires de la légion *V^{a} Ferrata*, habituellement cantonnée en Syrie, et qui en 145 sont occupés à tracer une route dans l'Aurès (Léon Renier, *Inscr. d'Alg.*, n° 4369); l'autre, vers 160, qui serait attestée par une médaille de cette année représentant l'empereur vêtu du *paludamentum*, l'Afrique prosternée devant lui et, derrière, une victoire tenant un trophée; mais cette médaille est de Commode. Cf. Eckhel, VII, 26. — 4. Cap., *Ant.*, 5.

se comprend mal, à moins qu'il ne s'agisse d'une conspiration, celle de Celsus par exemple[1], dont nous ne savons ni le lieu, ni la date, ou de quelque tumulte populaire auquel Lucien semble faire allusion (157)[2]; et une révolte des Juifs semble bien difficile, après tout le sang que Trajan et Hadrien avaient tiré à ce peuple[3]. En Égypte, l'affaire fut plus sérieuse, puisque le préfet Dinarchos fut tué (147-8), et que, au dire d'un ancien, l'empereur se crut obligé de faire le voyage d'Orient: ce fut la seule fois qu'il quitta Rome pour aller plus loin que la Campanie[4].

Dans la Bretagne, Lollius Urbicus, qui s'était distingué en Judée sous Hadrien, réprima les Brigantes (140), et se trouvant à l'étroit derrière le *Vallum Hadriani*, reporta la ligne des défenses de la province plus au nord, jusqu'au rempart d'Agricola, le *Graham's dike*, levée de terre gazonnée, courant entre les deux golfes de la Clyde et du Forth[5]. En récompense, Lollius obtint plus tard la première charge de l'État, celle de préfet de la ville. Les Parthes préparaient une expédition contre l'Arménie, une lettre d'Antonin les arrêta. Les Lazes, les Quades, les Arméniens acceptèrent les rois qu'il leur donna[6]; sa protection couvrit

1. Capit., *Avid. Cass.*, 10. — 2. *Peregr.*, 19 : ἄρτι δὲ τοὺς Ἕλληνας ἔπειθεν ἀντάρασθαι ὅπλα Ῥωμαίοις. — 3. Les monnaies d'Alexandrie citées en preuve par Munter (*Die Juden unter Hadrian*, p. 98), ne mènent pas à une conclusion positive, et la guerre des Parthes, à l'aide de laquelle Gratz (*Judische Gesch.*, IV, n° 20) essaye de se tirer d'embarras n'eut lieu que trois ans avant la mort d'Antonin. — 4. Letronne, *Recherches pour servir à l'Hist. de l'Égypte*, p. 250, met cette révolte dans les années 148 et 149. Cf. Malala, *Chronogr.*, XI, p. 280, éd. Niebuhr, et Aristide, I, 350; éd. Dind. La mention du voyage d'Antonin en Orient, dont Capitolin ne parle point, se trouve dans Malala, auteur de peu d'autorité, il est vrai, et qui a ramassé bien des fables, mais qui a peut-être pris ce fait dans la chronique d'Antioche. Cf. Waddington, *Chronol. du rhéteur Aristide*. — 5. Agricola avait construit sur cet isthme un certain nombre de postes fortifiés (Tac., *Agric.*, 19), et j'ai peut-être eu tort de parler, p. 216, d'un rempart, entre les forts. — 6. Voy. dans Eckhel, VII, p. 3 et 15, dans Cohen, *Ant.*, n°ˢ 758 et 759, les médailles avec la légende : *Rex datus Quadis*, *Armeniis*, qui se placent entre 139 et 145. Ce dernier auteur dit (*Ant.*, p. 279) que la décadence de l'art commence à se faire sentir sous Antonin, dans les médailles, surtout dans celles d'argent.

les Grecs des bords de l'Euxin contre les Scythes du voisinage et l'Arménie contre les brigandages des Alains. Appien raconte qu'il vit à Rome les députés de peuplades barbares qui demandaient à être reçues au nombre des sujets de l'empire; Antonin refusa. C'était la politique d'Auguste et d'Hadrien que nous avons maintes fois approuvée. Il y vint aussi des ambassades de la Bactriane et de l'Inde, preuve que les relations de commerce ou d'amitié avec ces régions lointaines continuaient.

En somme, les guerres sous Antonin furent sans importance et les émeutes sans péril. « Alors, dit son biogra-« phe [1], toutes les provinces étaient florissantes... et aucun « prince ne fut autant respecté des barbares. » Un contemporain, le rhéteur Aristide, montre quelle confiance inspirait cette longue paix : « Le Continent tout entier est « en repos et l'on ne croit plus à la guerre, même lorsqu'elle sévit sur quelque point écarté [2]. »

Plus respectueux qu'Hadrien envers les vieux usages et les antiques légendes, il croyait trouver un intérêt de conservation sociale en des choses où son prédécesseur n'avait vu qu'un intérêt de curiosité sceptique. Il essayait comme Auguste de ranimer le patriotisme expirant, en remettant à la mode les origines merveilleuses du peuple romain ; quelques-unes de ses monnaies représentent la fuite d'Énée, la fondation d'Albe, Mars et Rhéa, Romulus et les premières dépouilles opimes, Horatius Coclès défendant le pont du Janicule ou Esculape arrivant dans l'île du Tibre. Pour raffermir les dieux sur leurs autels chancelants, il remplissait scrupuleusement ses fonctions pontificales, ramenait aux temples la foule avide de spectacles, et méritait que les Pères, abusés par ces apparences de restauration religieuse, fissent graver une inscription avec ces mots : « Le sénat et le peuple romain au très-bon, très-grand et « très-juste prince Antonin Auguste, *ob insignem erga cæri-* « *monias publicas curam ac religionem* [3]. » En même temps,

1. Capit., *Ant.*, 7. — 2. *Arist.*, I, III, éd. Dind. — 3. Orell., 844. Elle est de l'an 143.

il essayait d'arrêter le progrès des conversions juives, par le renouvellement des peines édictées sous Vespasien contre ceux qui pratiquaient la circoncision sur des hommes étrangers à la race hébraïque[1].

En lui voyant cette disposition d'esprit, on pourrait craindre qu'il n'eût cruellement traité les chrétiens. Il n'en fut rien. Il suivit à leur égard la politique de son père adoptif et leur accorda une tolérance de fait, qui fut pourtant troublée, de loin en loin, par quelque magistrat trop zélé, frappant une victime impatiente de mourir. Quant au rescrit qu'Eusèbe a mis sous son nom, on ne peut le recevoir, au moins dans sa forme actuelle, comme authentique[2]. Il est certain que ce prince et son prédécesseur n'ont jamais songé à donner droit de cité dans l'empire à la religion nouvelle; mais ils n'auraient pas voulu davantage la persécuter. L'un par indifférence philosophique, l'autre par bonté de cœur, répugnaient à verser le sang pour des croyances. « Sous le règne d'Antonin, dit Orose, la paix régna dans l'Église[3].

A cette époque, la foi trouva un habile et hardi défenseur. Saint Justin représente dans l'histoire de l'empire le moment décisif où le christianisme, qui, avec saint Paul, avait professé l'impuissance de la raison[4], et qui, avec les premiers successeurs des apôtres, vivait aux catacombes, dans le mystère, sort au grand jour et revendique hautement ses droits comme doctrine rationnelle. Alors ce qu'on appelait dédaigneusement « la religion des esclaves et des femmes, des enfants et des vieillards » s'affirme, non-seulement devant le bourreau, mais devant la science, et s'ef-

1. Dig., XLVIII, 8, 11. *Circumcidere Judæis filios suos tantum rescripto divi Pii permittitur; is non ejusdem religionis qui hoc fecerit, castrantis pœna irrogatur*; or, cette peine était la mort. *Medico qui exciderit, capitale erit, item ipsi qui se sponte excidendum præbuit.* Voy. ci-dessus, p. 233. — 2. Voy. à ce sujet la discussion de M. Aubé, *Saint Justin*, p. 60 et suiv. — 3. Euseb., *Hist. eccl.*, IV, 13, 26. Tertul., *Apol.*, V. Oros., *Hist. sac.*, II, 46 : *Antonino Pio imperante, pax ecclesiis fuit.* Cf. Dion, LXX, 3. — 4. Cf. *Epist. ad Rom.*, I, I, 21-24; *ad Cor.*, I, I, 19; III, 18; *ad Gal.*, I, II; *ad Col.*, II, 8.

force d'absorber en soi la sagesse païenne purifiée par la nouvelle révélation.

Saint Justin était un Grec de Palestine qui avait traversé tous les systèmes de philosophie avant d'arriver au christianisme, et qui a raconté lui-même, dans un dialogue à la manière de Platon, non sans grâce, les diverses étapes de son esprit. Il ne brûle pas, comme tant d'autres, ce qu'il avait adoré. Le christianisme, pour lui, est une philosophie nouvelle, plus sûre, plus utile que l'ancienne, mais ne reniant pas celle qui l'a précédée. « Socrate, dit-il, avait été une incarnation du Λόγος, de la raison divine, car toute intelligence en contient une parcelle[1]. Le Christ en fut une autre plus complète. puisqu'il est la Vérité absolue. Lorsque le maître de Platon tenta, avec la force de la vérité, d'enlever les hommes aux démons, ceux-ci le firent tuer comme impie et athée. Ils font de même contre nous. Athées, nous le sommes contre vos dieux, mais non contre le Dieu véritable, le Père de toute vertu que nous adorons, avec le Fils qu'il nous a envoyé pour nous instruire, avec l'armée des bons anges, ses satellites, et l'Esprit prophétique. Vos anciens ont enseigné certains dogmes que nous exposons d'une manière plus divine, et dont seuls nous prouvons la vérité. Nous disons, comme Platon, que Dieu a tout produit et tout ordonné; comme les stoïciens, que le monde périra dans les flammes; comme vos poëtes et vos philosophes, que les bons seront récompensés et les méchants punis. Quand nous appelons Jésus-Christ le Λόγος divin, la Raison de Dieu, nous ne faisons que lui appliquer la dénomination donnée à Mercure.... Si on dit qu'il a été crucifié, en cela même il ressemble à ceux des fils de Jupiter qui, selon vous, ont eu des tourments à souffrir; qu'il est né d'une Vierge, il a cela de commun avec Persée; qu'il guérissait les boiteux, les paralytiques, les infirmes, et ressuscitait les morts, c'est

1. Sur le λόγος σπερματικός répandu dans l'humanité, voy. la remarquable étude de M. Aubé, *Saint Justin philosophe et martyr*, p. 98 et suiv.

ce que vous racontez d'Esculape.... Tous ceux qui ont vécu d'une manière conforme à la raison sont chrétiens. Tels furent, chez les Grecs, Socrate, Héraclite et ceux qui leur ressemblent, comme de notre temps Musonius[1], et chez les Barbares, Abraham, Ananias Mizaël, Élie et beaucoup d'autres. »

Le christianisme était donc l'achèvement et non la contradiction de la révélation naturelle.

Saint Justin se défend, mais aussi il attaque. Aux dieux incestueux et adultères du paganisme il oppose celui des chrétiens, et aux scandaleuses leçons de leur histoire ses saints commandements. En face de la vieille société légalisant ses vices par l'impôt qu'elle en tire et dressant des autels à Antinoüs, il met la société nouvelle qui, au lieu de fêtes impures et de sacrifices sanglants, a pour culte la prière, l'aumône, le baiser de paix, la communion fraternelle avec le pain et le vin; puis il s'écrie : « Cessez donc d'imputer à des hommes purs vos débauches et celles de vos dieux ! »

Comme prédication aux pauvres, aux opprimés, mieux eût valu l'Évangile; comme plaidoirie devant un tribunal païen, la défense était habile sans manquer de vérité ni de grandeur. On trouve même dans les premiers mots de cette supplique la mâle intrépidité d'un homme qui acceptait le combat avec les maîtres du monde :

A L'EMPEREUR TITUS ÆLIUS ANTONIN, PIEUX,
AUGUSTE, CÉSAR,
A SON FILS VÉRISSIME, PHILOSOPHE,
A LUCIUS, PHILOSOPHE,
FILS DE CÉSAR PAR LA NAISSANCE ET D'ANTONIN PAR L'ADOPTION,
PRINCE AMI DES LETTRES;
AU SACRÉ SÉNAT ET AU PEUPLE ROMAIN TOUT ENTIER,
AU NOM DE CEUX QUI, PARMI TOUS LES HOMMES,
SONT INJUSTEMENT HAÏS ET PERSÉCUTÉS;
MOI, L'UN D'EUX,
IUSTIN,... J'AI ÉCRIT CE DISCOURS[2].

1. C'est dans l'*Apol.* II, § 8, que se trouve le nom de Musonius; les autres sont dans la première, § 21. — 2. Aubé, *op. cit.*, p. 40. L'auteur place la

Cette façon de supplier, ce mot emprunté aux stoïciens, mais qu'il retrouvait dans son âme virile : « Vous pouvez nous tuer ; vous ne pouvez nous nuire, » étaient d'un croyant résolu à donner sa vie pour sa foi et qui la donna[1].

Depuis Trajan, le christianisme avait pris assez d'importance pour que la première apologie de S. Justin ait pu arriver jusqu'à l'empereur, et elle a dû confirmer le sage Antonin dans ses dispositions bienveillantes, à l'égard des chrétiens, sans le déterminer cependant à violer les lois de l'empire dont il avait la garde, par la publication d'un véritable édit de tolérance. Aussi voit-on sur la fin de sa vie une exécution à Rome même, celle du Grec Ptolémée, dont le préfet de la ville ordonna le supplice.

Si nous savons mal ce que fit Antonin comme empereur, nous savons bien ce que firent après lui les ennemis de l'empire ; alors une question se pose : Antonin ne doit-il pas être rendu responsable d'une partie des malheurs de Marc-Aurèle. Son père adoptif lui avait préparé, par la forte discipline mise en tout, un règne paisible ; n'a-t-il pas légué à son successeur beaucoup de périls par la douceur d'une administration qui, n'aimant pas à punir, fermait les yeux et laissa tout se relâcher ? En trouvant après lui les légions sans discipline, les frontières sans sécurité, les Parthes redevenus audacieux, les Barbares franchissant à la fois le Rhin, le Danube, les Alpes, et arrivant jusqu'à Aquilée sur la route de Rome, jusqu'à Élatée, au cœur de la Grèce, on a le droit de penser qu'Antonin avait été trop amoureux de son repos, trop appliqué, pour complaire au sénat, à tenir une conduite différente de celle qu'avait eue son prédécesseur. Jamais les Barbares ne le virent longeant lentement les frontières pour s'assurer que, du côté de Rome, elles étaient bien gardées et que, de l'autre, il ne se formait point parmi eux d'associations menaçantes qui dussent être combattues par la politique ou les armes. Ja-

rédaction de la première Apologie vers 150, celle de la seconde à la fin de 160 ou au commencement de 161. — 1. En l'année 163.

mais il ne vint point au milieu des légions examiner d'un œil attentif leurs besoins et leur discipline, se mêler à leurs exercices, entretenir par sa présence leur vertu guerrière. Inactives derrière les remparts de leurs camps, elles ne savaient plus manier les armes, ni supporter les fatigues, et il faudra la sévérité cruelle d'Avidius Cassius pour arracher les soldats à leur mollesse, pour les déshabituer « des bains et des voluptés dangereuses de Daphné, pour faire tomber de leurs têtes les fleurs dont ils se couronnaient dans les festins[1]. »

Antonin arrivait à un grand âge : il avait dépassé soixante-quatorze ans et, sans être pris d'aucun mal, ses forces diminuaient. Aussi faisait-on dans les temples des prières pour sa santé. Lyon conserve un monument destiné à rappeler qu'on y avait accompli, trois mois avant la mort du prince, le grand sacrifice expiatoire de ce temps, un taurobole[2]. Au printemps, une fièvre de trois jours l'emporta. Au moment d'expirer, 7 mars 161, il donna pour mot d'ordre au tribun des gardes : « Patience et Résignation[3]. » C'était quitter la vie en philosophe, mais j'ai peur qu'Antonin n'ait toujours vécu comme il est mort.

On a fait de lui un mari complaisant et même chose a été dite de son successeur : les deux Faustine ont fort mauvaise réputation[4]. Ces accusations sont faciles à répandre, difficiles à réfuter ; et il semble que la malignité, ne trouvant pas à s'exercer sur les Antonins, ait voulu se dédommager, en se donnant carrière à l'égard des deux impéra-

1. Voy. Fronto (*Epist.*, II, I, p. 128, et *Principia Hist.*, p. 206).... *seditiosi, contumaces, apud signa infrequentes.... præsidiis vagi.... ac palantes de meridie.... temulenti; ne armatu quidem sustinendo adsueti, sed impatientia laboris armis singillatim omittendis in velitum atque funditorum modum seminudi.... ut ad primum Parthorum conspectum terga verterent....* — 2. « Pour le salut de l'empereur et de ses fils, et pour la prospérité de la colonie Lyonnaise. » De Boissieu, *Inscr. ant. de Lyon*, p. 24. — 3. *Æquanimitas*, égalité d'âme. Cap. *M. Ant.*, 7. — 4. *De hujus uxore multa dicta sunt ob nimiam libertatem et vivendi facilitatem quæ ille cum animi dolore compressit.* Cap., *Ant.*, 3. Je ne vois pas que ces paroles indiquent l'adultère de Faustine; ce refoulement douloureux pouvait n'avoir pour cause qu'une certaine tenue, et non pas certains actes.

trices. Je ne me rendrai pas garant de leur vertu; mais les accusations dont on les poursuit depuis dix-sept siècles sont vagues ou absurdes, et il ne me semble pas que ce soit par résignation philosophique que leurs époux ont supporté ce qu'on appelle la honte de la famille impériale. Il y avait plus que de l'affection dans ces paroles d'Antonin à Fronton, au sujet de la première Faustine : « Dans le discours que tu as consacré à ma Faustine, j'ai trouvé plus encore de vérité que d'éloquence. Car il en est ainsi; oui, par les dieux! j'aimerais mieux vivre avec elle à Gyaros[1], que sans elle au Palais. » Sous l'amour, je sens l'estime. Lorsqu'il perdit, peu de temps après son avénement (141), la mère de ses quatre enfants, il refusa de se remarier[2] et lui bâtit un temple à Rome. C'était l'usage. Mais quand lui-même fut mort et passé dieu, le sénat, pour conserver le souvenir de cette mutuelle affection, réunit les deux époux en consacrant le temple : *Au dieu Antonin et à la déesse Faustine.* Il en subsiste de magnifiques débris à San Lorenzo in Miranda, église construite dans le temple qui était l'objet de l'orgueil et de l'admiration des Romains[3].

Il fit mieux que de donner à Faustine des prêtresses et des statues d'or : il consacra son nom par une fondation charitable en faveur « des jeunes Faustiniennes ». Une médaille à l'effigie de l'impératrice montre au revers Antonin entouré de jeunes enfants, avec ces mots à l'exergue :

1. Gyaros, île déserte et lieu de déportation. Fronto, *Ep. ad Ant. Pium*, p. 163, Naber. — 2. Il faut dire cependant que, suivant l'usage romain, il prit une concubine. Cap., *Ant.*, 8; Marc-Aurèle, *Pensées*, I, 17, et Orell., 5466. Julien, dans les *Cæsars*, 9, dit de lui : « Homme modéré, sinon à l'endroit de Vénus. » — 3. Il en reste la cella, dix colonnes en marbre *cipollin*, hautes de seize mètres, avec un entablement et une frise en marbre de Paros sur laquelle était taillée en relief l'inscription *Divæ Faustinæ*. Les autres mots, *Divo Antonino*, ont été gravés en creux sur l'architrave après la mort d'Antonin. Orell., n° 868. On a longtemps attribué à Antonin l'itinéraire qui porte ce nom. Sur cette fausse attribution, voy. d'Avezac, *Ethicus*, qui attribue notre édition à ce personnage (vers 375). Suivant M. Ch. Robert, *Les Légions du Rhin*, p. 2, n° 2, cet itinéraire fut l'œuvre anonyme et successive de l'administration romaine, une sorte de livre de poste officiel.

puellæ Faustinianæ; et jusqu'à sa dernière heure il soutint et accrut l'institution des *pueri alimentarii* qui sauvait les familles pauvres du désespoir en les empêchant de recourir à l'antique et abominable coutume de l'abandon des nouveau-nés[1].

Lorsque Antonin s'était aperçu de sa fin prochaine, il avait fait porter la statue d'or de la Victoire, qui ne quittait jamais le chevet des empereurs, dans la chambre de son fils adoptif, Marcus Aurelius Antoninus, surnommé le Philosophe.

La famille de Marc-Aurèle était originaire du municipe de Succubo[2] en Espagne; lui-même naquit à Rome, le 26 avril 121. Son aïeul, fait patricien par Vespasien, avait été deux fois consul et préfet de la ville. Il n'eut point d'enfance. Dès l'âge de douze ans, il prit le manteau des philosophes et montra l'austérité du plus sévère stoïcien, travaillant sans relâche, mangeant peu et couchant à terre, sur la dure; sa mère Domitia Lucilla[3] eut besoin de beaucoup d'instances pour le faire consentir à user d'un lit sur lequel on étendit des peaux de mouton. Après son adoption par Antonin, à dix-huit ans, il continua de se rendre chez ses maîtres ; empereur, il leur prodigua les honneurs, les récompenses; plusieurs furent consuls[4] ; à d'autres, il éleva des statues. Leurs portraits étaient placés au milieu de ses dieux lares, et, à l'anniversaire de leur mort, il allait sacrifier sur leurs tombeaux, qu'il tint toujours ornés de fleurs.

Un d'eux, le philosophe Rusticus, lui avait rendu le service de combattre le goût détestable que Fronton avait

1. On en a la preuve par des inscriptions de 149 (Cupra Montana), de 150 (Urbino), et par des médailles des années 151, 160 et 161. — 2. La Ronda ou Lucubi dans la province de Grenade, près de Cordoue. Son nom était Marcus Annius Verus; après son adoption, il s'appela Ælius Aurelius Verus Cesar; après son avénement, Marcus Aurelius Antoninus Augustus. — 3. Lucilla, et non Calvilla, comme le dit encore Naber, le dernier éditeur de Fronton. Cf. Borghesi, *Œuvr.*, III, 35 et suiv. — 4. Ainsi le philosophe Junius Rusticus fut deux fois consul et préfet de Rome; Fronton avait eu déjà les faisceaux.

d'abord inoculé à son élève, ces mignardises, ces mièvreries qu'on trouve dans les lettres de Marc-Aurèle à son premier maître. « J'ai beaucoup lu ce matin, lui écrivait-il un jour, et j'ai noté dix images ou sujets de comparaisons[1]; » et une autre fois : « Je t'envoie une idée que j'ai développée ce matin et un lieu commun d'avant-hier...; aujourd'hui il me sera difficile de faire autre chose que la pensée du soir. Envoie-moi trois pensées et dix lieux communs[2]. » Quelle éducation de prince ! Plus tard, il disait : « Rusticus m'a détourné des fausses voies où entraînent les sophistes et des élégances affectées de la rhétorique ; je lui dois de ne jamais donner à la légère mon assentiment aux habiles discoureurs ; et c'est lui qui m'a mis dans les mains les commentaires d'Épictète[3]. »

Sa complexion étant faible, il régla minutieusement sa vie pour ne pas l'user plus vite que la nature ne le voulait, et il suivit les prescriptions de ses médecins, au nombre desquels se trouvait Galien, comme une obligation qui lui était imposée de conserver à son âme l'enveloppe temporaire dont les dieux l'avaient revêtue. Chaste et sobre, il ne connut pas ce qu'on appelle le plaisir; ou mieux, il en trouva un, supérieur à tous les autres, dans l'accomplissement du devoir[4], dans cette perpétuelle étude qu'il faisait de lui-même pour s'élever à un plus haut degré de perfection. Marc-Aurèle est le héros moral de l'antiquité païenne.

Il avait un frère d'adoption, Lucius Aurelius Verus, fils de cet Ælius Verus à qui la succession d'Hadrien avait été d'abord réservée. Au lieu de le retenir dans le demi-jour où ce jeune homme était jusqu'alors resté, il en fit son collègue et son gendre, de sorte que l'État eut pour la première fois deux maîtres, « quoique le sénat n'eût déféré l'empire qu'à un seul. » Du reste, Verus prit le rôle d'un lieutenant, non d'un égal. Il y trouvait son compte, ayant, assure-t-on, plus de goût pour le plaisir que pour le pouvoir. On dit

1. *Ep. ad M.*, II, 9. — 2. *Ibid.*, V, 59. — 3. *Pensées*, I, 7. — 4. Il écrit à Fronton : *verecundia officii res est imperiosa. Ep. ad M. Ant. de fer. Als.* C'est d'ailleurs la pensée constante de l'εἰς ἑαυτόν.

que par lui Rome revit quelques-unes des scènes de débauche de Néron : les orgies dans les tavernes de bas étage; les rixes nocturnes dans les rues; les profusions dans les spectacles, le jeu et les festins : jusqu'à six millions de sesterces dépensés en un jour; heureusement point de cruauté. D'ailleurs la gravité de Marc-Aurèle réparait tout et couvrait l'honneur de la maison impériale, qui peut-être courait moins de dangers qu'on ne le prétend. Fronton et Dion Cassius donnent, en effet, une tout autre idée de Lucius[1]; et dans une de ses lettres, ce prince se félicite d'avoir appris de son maître la franchise et l'amour du vrai plus encore que la science du beau langage.

Les deux empereurs avaient accordé aux armées, en don de joyeux avénement, l'énorme somme de vingt mille sesterces par soldat[2]. Ce rachat de l'empire était une nécessité à laquelle le meilleur prince ne pouvait plus se soustraire et, pour le moment, un acte de prudence, car Antonin avait légué à son successeur la guerre sur toutes les frontières. Ses derniers moments avaient été troublés par des visions menaçantes : « Dans le délire de la fièvre, dit son biographe, il ne parlait que de la république et des rois qui voulaient l'assaillir. » A peine, en effet, s'était éteint le bruit des fêtes célébrées pour l'avénement des deux princes, qu'ils apprenaient l'invasion des Maures dans l'Espagne déjà troublée par une insurrection des Lusitaniens. En Gaule, des séditions agitaient la Séquanie; en Bretagne, les Pictes couraient le pays et, chose plus grave, les légions voulaient contraindre leur chef Statius Priscus à prendre la pourpre. Enfin, de l'Orient arrivaient des nouvelles alarmantes. Vologèse y faisait depuis long-

1. Fronto, *Ep. ad Ver.*, liv. I et II; Dion, LXXI, 1. ἐῤῥωτό τε καί νεώτερος ἦν τοῖς στρατιωτικοῖς τε ἔργοις καταλληλότερος. Eutrope, VIII, 5, Sextus Rufus, 20, ne relèvent aucun reproche contre lui, et, si ses lettres à Fronton (*ad Verum Imp.* lib. II, *Ep.* 2, p. 129, édit. de Naber) sur la guerre Parthique, montrent peu de modestie, elles prouvent aussi qu'il ne passa point tout le temps de la campagne dans les plaisirs. — 2. Probablement 20000 sesterces ou 5000 francs pour chaque prétorien; mais beaucoup moins pour les légionnaires.

temps des préparatifs de guerre : en 162, il jeta ses Parthes sur l'Arménie, où ils détruisirent toute une armée romaine, et sur la Syrie, dont les légions furent vaincues ; cette province était compromise, la Cappadoce menacée, l'Asie Mineure ouverte, sans défense, avec toutes ses richesses, aux rapides cavaliers du grand roi[1].

Devant ces périls, Marc-Aurèle montra de la résolution et de l'activité. Statius Priscus, rappelé de Bretagne, afin que son désintéressement n'y restât pas exposé à de trop dangereuses tentations, fut remplacé par un chef dont le nom était de bon augure pour un commandement dans ce pays, Calpurnius Agricola[2]. Lui-même fut envoyé en Cappadoce, tandis qu'un général habile formait, avec l'élite des légions du Danube et du Rhin, des bataillons de guerre (*vexillationes*), qu'il se hâta d'y conduire[3]. Un autre alla refouler les Cattes ; et le gouverneur de la Belgique, Didius Julianus, qui devait faire un si triste empereur, chassa les Chauces de sa province. A Rome, le roi fugitif des Arméniens avait été reçu avec honneur ; on lui avait donné le laticlave sénatorial et le consulat : c'était une promesse de secours. De grandes forces, en effet, furent dirigées sur l'Orient ; Marc-Aurèle voulut même que son collègue s'y rendît.

Au lieu de se mettre à la tête de l'expédition avec la juvénile ardeur et l'inexpérience qui auraient gêné les vieux généraux, Verus demeura, par ordre de son frère, à Antioche, pour réunir les réserves et les munitions[4], pour surveiller et contenir les provinces voisines, tandis que ses lieutenants poussaient en avant. Le principal d'entre eux, Avidius Cassius, était un Syrien, homme dur et ambitieux qu'on disait descendant du meurtrier de César[5] ;

1. On ne peut donner la date de tous ces mouvements. — 2. Le nouveau général semble pourtant s'être replié du rempart d'Antonin sur le *vallum Hadriani*, où l'on a trouvé une inscription à son nom (Orell., 5861) ; plus tard Marc-Aurèle fit passer 5500 cavaliers iazyges dans cette province. Dion, LXXI, 14 et 16. — 3. Cf. L. Renier, *Mél. d'Épigr.*, p. 123. — 4. Dion, LXXI, 2, ...Τὰς τοῦ πολέμου χορηγίας ἀθροίζων. — 5. Il était originaire de Cyrrhus, et son père, le rhéteur Héliodoros, avait été, sous Hadrien et Antonin, préfet d'Égypte. Cf. Letronne, *Inscr. d'Égypte*, I, 129.

il ne lui déplaisait pas de s'entendre appeler Catilina, et il aurait voulu qu'on le regardât au moins comme un nouveau Marius. Il était impitoyable, quand il s'agissait de la discipline. En expédition, point de bagages; il punissait sévèrement ceux qui avaient emporté autre chose que du lard, du biscuit et du vinaigre. Pour une violence commise contre les habitants de la province, les coupables, attachés au-dessus d'un grand feu, périssaient à la fois asphyxiés par la fumée et brûlés par les flammes. Aux déserteurs, il faisait couper les jarrets ou les cuisses. Un jour des auxiliaires surprennent un corps de barbares et le détruisent. Ils avaient attaqué sans ordre; Cassius fait mettre les centurions en croix. « Qui vous assurait, leur dit-il, que ce n'était pas un piége et que l'honneur de l'armée romaine ne serait pas compromis? » On s'indigne de cette sévérité; une sédition éclate et l'armée entière entoure, menaçante, le prétoire du général. Il en sort sans arme : « Frappez-moi, dit-il, et ajoutez ce crime à celui du renversement de la discipline. » Tout rentra dans l'ordre. L'écrivain de qui nous tenons ces détails termine son récit par ces mots : « Il mérita d'être craint, parce qu'il ne craignait pas. »

Tel était l'homme que Marc-Aurèle avait donné pour lieutenant à son frère et tel qu'il en faut à la tête des troupes. « Je lui ai confié, écrivait-il à un préfet, ces légions de Syrie qui vivent dans les délices de Daphné. Vous le connaissez; il a toute la sévérité de ceux dont il porte le nom et il rétablira cette ancienne discipline sans laquelle il n'y a point d'armée. Vous vous rappelez ce vers de notre vieux poëte : « C'est par les mœurs antiques et par ceux qui « les suivent que la république se conserve. » Assurez bien les approvisionnements; il saura les utiliser. » Et le préfet répond : « Le choix est excellent, car il fallait à ces soldats un chef sévère, capable de leur fermer la porte des thermes et d'arracher ces fleurs dont ils se couvrent la tête, le cou et la poitrine. »

Le lendemain de son arrivée, Cassius fit annoncer à son

de trompe, que le soldat vu à Daphné serait ignominieusement cassé, et il chassa du camp tout ce qui sentait le luxe ou la mollesse. Des exercices continuels, des revues fréquentes, non d'apparat, mais d'inspection sévère, la menace de tenir tout l'hiver l'armée sous la tente, eurent, en peu de temps, rendu à ces troupes efféminées l'aspect de vieilles légions, et Cassius, maître d'elles, prit l'offensive. Nous ignorons les incidents de cette guerre, qui paraît avoir duré quatre ans et s'être étendue le long de la frontière orientale, depuis l'Euxin jusqu'au golfe Persique. On parle de nombreux succès remportés par les Romains, de la prise par l'habile Priscus d'Artaxata, principale forteresse de l'Arménie, dont le roi rentra dans ses États comme vassal de Rome, et d'une grande victoire près de Zeugma sur l'Euphrate, qui ouvrit aux légions l'empire Parthe jusqu'au cœur[1]. Ce fut comme l'expédition de Trajan renouvelée : mêmes triomphes, mêmes conquêtes : celle du nord de la Mésopotamie avec Édesse et Nisibe, invasion de l'Assyrie et de la Médie, prise de Ctésiphon et incendie du palais du roi, destruction de Séleucie, après un immense massacre de ses habitants; mais aussi même retour attristé par la faim, la soif et la mort d'un grand nombre de soldats. Cassius avait-il pris de meilleures mesures que Trajan, ou la guerre d'extermination faite aux Juifs par Hadrien avait-elle supprimé une des causes les plus actives de révolte dans ces régions? On ne sait; mais Vologèse demanda la paix (165), qu'il avait dédaigneusement refusée avant l'ouverture des hostilités; et il céda la partie septentrionale de la Mésopotamie, que les Romains gardaient encore à la fin du règne de Commode. Par cette acquisition, la seule qu'il leur importât de faire à l'Orient, leur influence en Arménie, où régnait maintenant leur vassal, était consolidée. On a déjà vu comment, de là, ils tenaient en échec, par les Arméniens leurs alliés, les peu-

1. Lucien, *Sur la manière d'écrire l'histoire,* 19-21 et 28-9, parle de plusieurs batailles.

ples du Caucase, et par eux-mêmes l'empire des Parthes. Les deux empereurs célébrèrent un triomphe où ils prirent les titres de Parthique, d'Arméniaque et de Médique.

Ces succès retentirent au loin dans l'Asie, et le commerce romain en profita pour étendre ses relations. Les Annales chinoises mentionnent vers ce temps-là une ambassade envoyée par un empereur Antonin au Fils du Ciel. Ces ambassadeurs, inconnus des écrivains de Rome, étaient, selon toute apparence, des marchands qui, dans l'intérêt de leur négoce, s'étaient donné un rôle politique. En échange des dents d'éléphants, des cornes de rhinocéros, des écailles de tortue offerts à Houang-Ti, ils reçurent beaucoup de cette soie qu'ils vendaient dans l'empire son poids d'or[1].

Durant la guerre parthique, Marc-Aurèle était resté au centre de l'empire, afin de pourvoir rapidement à tous les besoins. Il avait montré beaucoup de déférence aux sénateurs, venant du fond de la Campanie pour ne pas manquer une de leurs séances et ne sortant de la curie qu'après que le consul avait prononcé l'antique formule : « Pères conscrits, nous n'avons plus rien à vous proposer. » Comme tous les empereurs qui prirent leur fonction au sérieux, il remplit exactement sa charge de justicier; il écoutait les parties, décidait selon le droit, sans hâte, mais aussi sans retard; et, pour que les juges fissent comme lui, il les obligea à siéger 230 jours dans l'année.

La société ancienne avait de la haine et de la colère contre le coupable; elle se vengeait en le torturant; il lui fallait des supplices et aussi des douleurs, une lente et cruelle agonie. Marc-Aurèle entrevit, par instinct de clémence, plutôt que par principe arrêté d'intérêt social, la doctrine moderne du châtiment appliqué de manière à amender le coupable : « Nous devons, disait-il, chercher

1. *Mém. de l'Acad. des Inscr.*, t. X, p. 227. Houang-Ti, qui régna de 147 à 168, fut donc contemporain d'Antonin et de Marc-Aurèle.

par les châtiments à faire éclore le bien qui se cache souvent au fond du cœur des coupables. » Il adoucit les peines sans avoir de faiblesse pour le crime, et il recommanda, comme Hadrien[1], aux gouverneurs, saisis d'une accusation, de rechercher le fait, mais aussi l'intention, parce que c'est la volonté de nuire qui fait le criminel. On dirait déjà notre doctrine des circonstances atténuantes.

Hadrien avait partagé l'administration judiciaire de l'Italie entre quatre consulaires[2], Marc-Aurèle admit les préteurs à cette fonction, afin d'élargir le cercle où il pouvait choisir[3]. Il développa l'institution des curateurs, qui était née sous Trajan : « Beaucoup de villes, dit son biographe, en reçurent de lui ; » et pour en relever l'éclat, il les prit souvent dans l'ordre sénatorial. Ces curateurs jouèrent dans l'Italie ancienne, pour l'administration financière, le rôle rempli par les podestats dans l'Italie du moyen âge pour la justice. Aux deux époques, les villes n'espéraient échapper au désordre que par l'intervention de personnes étrangères à la cité; mais dans l'une les villes sauvèrent leur autonomie, parce que les citoyens élurent le *podestat;* dans l'autre elles la perdirent, parce que le prince nomma le *curateur*[4]. Des décurions fléchissaient déjà sous le poids des honneurs municipaux; il interdit de confier ces charges à ceux qui ne pouvaient les porter sans dommage pour eux-mêmes, et il défendit qu'on forçât les autres de vendre à leurs concitoyens du blé au-dessous du cours[5].

Pour assurer l'état des citoyens, Marc-Aurèle ordonna que

1. *Divus Hadrianus hæc rescripsit : in maleficiis voluntas spectatur, non exitus.* Dig., XLVIII, 8, 14. Cf. *ibid.*, I, § 3. — 2. Voy. ci-dessus, p. 384. — 3. Dans une inscription d'Ariminum (Orell., 3177), le *juridicus* de la Flaminie et de l'Ombrie est loué : *ob eximiam moderationam et in sterilitate annonæ laboriosam fidem et industriam ut et civibus annona superesset et vicinis civitatibus subveniretur*, même chose à *Concordia*. Les *juridici* n'étaient donc pas seulement des juges, mais au besoin des administrateurs, comme nos anciens parlements. Du reste, les Romains ne comprenaient pas ce que nous avons appelé la séparation des pouvoirs. — 4. Après Marc-Aurèle, la plupart des curateurs furent pris dans l'ordre équestre, ce qui prouve que leur nombre augmenta ; voy. ci-dessous au chap. LVII. — 5. Dig. L, 1, 6.

tous les enfants nés libres fussent, dans les trente jours, inscrits, à Rome, chez les préfets du trésor de Saturne, dans les provinces chez les greffiers publics : ce sont nos registres de l'état civil ; et, afin de donner plus de garantie aux mineurs pour leurs biens, il créa le préteur des tutelles, charge que nous n'avons pas encore, mais que le Danemark, la Norvége, une partie de la Suisse et l'Angleterre ont empruntée au grand Antonin. Les tuteurs rendaient auparavant leurs comptes aux consuls, qui changeaient souvent et avaient mille autres soins; une administration spéciale, par conséquent éclairée et vigilante, examina désormais leur gestion. Cette même sollicitude pour l'intérêt des familles lui fit étendre le droit de donner des curateurs aux adultes qui compromettaient leur fortune[1], et il commença la reconstitution de la famille naturelle, dont les facilités données à l'adoption rompaient si souvent les liens, en édictant que les enfants, filles et garçons, seraient admis à la succession de leurs mères mortes sans avoir testé, lors même qu'ils seraient entrés par adoption dans une autre famille[2].

L'institution *alimentaire* fut encore développée et devint un des plus importants services de l'ordre civil. Elle avait été jusqu'alors dirigée par de simples chevaliers, ou procurateurs. Marc-Aurèle, pour montrer l'importance qu'il y attachait, en confia la surveillance à des personnages prétoriens ou consulaires qui prirent le titre de *præfecti alimentorum*[3].

Les esclaves avaient, comme les fils de famille, leur part dans ses préoccupations d'équité. Afin de gagner un der-

1. *Statuit ut omnes adulti curatores acciperent, non redditis causis*, Capit., 10. — 2. C'est le sénatus-consulte Orphitien de l'année 178. *Instit.*, III, 4. — 3. *De alimentis publicis multa prudenter invenit*. Cap., *Marc.*, II. Il promulgua, au sujet de l'institution alimentaire, un édit dont Fronton nous a conservé les premiers mots : *Florere inlibatam juventutem*, qu'il explique par le désir de voir les villes d'Italie se remplir d'une jeunesse nombreuse. Pour toutes les inscriptions qui serviraient de preuves à mon récit, je renvoie à l'*Essai* de M. des Vergers, qui est l'histoire de Marc-Aurèle par les monuments épigraphiques.

nier applaudissement du peuple en pourvoyant même après leur mort à ses plaisirs, des citoyens inséraient dans leur testament la clause que certains de leurs esclaves seraient vendus pour combattre dans l'amphithéâtre contre les bêtes; Marc-Aurèle frappa de nullité ces clauses testamentaires[1]. D'autres, aliénés sous condition d'affranchissement dans un certain délai, étaient retenus par leur nouveau maître; il déclara la liberté acquise de plein droit à l'esclave pour l'époque fixée, même sans manumission. Peut-être est-elle encore de lui la décision qui donne la liberté à l'*ancilla* acquise sous la condition *ne prostituatur* et que son maître livre à l'impudicité publique[2]. Enfin il mit à la charge de l'État les frais des funérailles pour les citoyens pauvres, et comme les *colléges* ou sociétés particulières avaient principalement pour but d'assurer à leurs membres les derniers honneurs et un tombeau, il les autorisa à recevoir des legs[3]. C'était les constituer en *personnes civiles*, capables de posséder des propriétés, des capitaux ou des esclaves. Aussi se trouva-t-il amené à leur reconnaître encore le droit d'affranchir, *manumittendi potestatem*[4]. Ces priviléges étaient considérables et contraires au vieil esprit de la politique romaine. Il crut parer aux périls de cette décision, en établissant que nul ne pourrait être membre de deux colléges à la fois[5], ce qui devait maintenir l'isolement des corporations.

Le père avait le droit de briser les plus chères affections du fils en obligeant celui-ci à répudier sa femme; Marc-Aurèle supprima ce pouvoir tyrannique, ou du moins ne permit de l'exercer que pour des motifs très-graves[6].

Il est inutile d'ajouter que plusieurs impôts furent diminués, des misères secourues, des désastres réparés. Il aida Smyrne, Éphèse, Nicomédie, Carthage, détruites par des incendies ou des tremblements de terre, à sortir de

1. Dig., XVIII, 1, 42 ....*ut cum bestiis pugnarent.* — 2. Ulpien, au Dig., II, 4, 10, § 1. — 3. Dig., XXXIV, 5, 20. — 4. Dig., XL, 3, 1. — 5. XLVII, 22, 1. — 6. *Ex magna et justa causa*, Paul, V, 6, § 15; Dig., XXIV, 2, 4; Cod., V, 17, 5.

leurs ruines, et fit remise aux provinces, aux villes, aux particuliers, de tout l'arriéré dû au fisc ou à l'ærarium depuis quarante-six ans.

On voit donc, par l'ensemble de la législation des Antonins, qu'au deuxième siècle de notre ère le gouvernement impérial, qu'il fût dirigé par un soldat, comme Trajan, par un artiste, comme Hadríen, par un sage, comme Marc-Aurèle, peut revendiquer l'honneur d'avoir fait, pour défendre les faibles et secourir les malheureux, d'aussi généreux efforts qu'il en a jamais été accompli à aucune époque.

Une peste du caractère le plus meurtrier sévissait en Orient. Venue d'Éthiopie ou de l'Inde, elle envahit l'Égypte et le pays des Parthes. On raconta que les Romains l'avaient prise à Séleucie, dans un coffret d'or ravi au temple d'Apollon, et d'où le miasme funeste s'échappa, lorsque des mains sacriléges eurent violé le secret du dieu. Verus, revenant en Italie avec une partie de l'armée de Syrie, répandit le mal sur son passage[1], même à Rome, où beaucoup de monde périt : on y enlevait les morts par charretées, et quelques-uns disaient que la fin du monde était proche. Embarrassés d'expliquer l'audace et les succès des barbares dans les années suivantes, les historiens postérieurs prétendirent que l'armée romaine avait été comme détruite par ce fléau[2]. Pour apaiser la colère des dieux, Marc-Aurèle recourut à toutes les expiations recommandées par les rituels. Il en est une que la passion populaire réclama et qu'il eut la faiblesse d'accorder ou de laisser s'accomplir : les chrétiens, dont Hadrien et son successeur avaient dédaigné ou respecté les croyances, furent de nouveau inquiétés; quelques-uns même, à Rome et dans certaines provinces, périrent ou furent envoyés aux carrières[3].

Un autre culte fut persécuté, celui de Sérapis à Péluse,

1. Cap., *Ver.*, 8. — 2. *Ut .... maxima hominum pars, militum omnes fere copiæ languore defecerint.* Eutrop., VIII, 12. — 3. Voy. ci-dessous, p. 471 et suiv.

sans doute à raison de circonstances locales que nous ignorons. Ce n'était pas seulement le souverain pontife de l'empire qui condamnait des religions étrangères au polythéisme gréco-romain, c'était aussi l'homme qui, par une singulière réunion de défauts et de qualités contraires, se montrait, sans hypocrisie, dans sa vie publique, le plus superstitieux des princes et, dans ses méditations, le philosophe le plus dégagé des liens confessionnels.

Il ne semble pas que depuis l'époque où Tacite traçait le tableau de la Germanie, de grands changements se soient produits au milieu de ses peuples; mais cette race prolifique s'était accrue dans la paix, et ses convoitises avaient augmenté avec sa force. Au spectacle des richesses que l'activité industrieuse des Romains entassait de l'autre côté de la frontière, leurs yeux s'enflammaient d'une féroce cupidité; leurs cœurs s'emplissaient de haine et d'envie. Ces belles villas du Danube et du Rhin qu'ils apercevaient de leur rive sauvage, leur semblaient une insulte pour leurs cabanes de chaume; ces arts, un reproche pour leur grossièreté; cette politesse des mœurs, une corruption; surtout le brillant éclat de l'or les fascinait et, en volant cet or, ils croyaient emporter sous leur ciel froid et sombre comme un rayon du soleil d'Italie, qu'ils se consolaient de ne pas avoir en couvant des yeux le métal fauve. Dans leur poëme national, dans les Niebelungen, l'objet de la poursuite ardente des héros, la conquête au nom de laquelle les peuples s'égorgent et les rois périssent, n'est pas la femme, fille de Jupiter et de Léda, comme pour les Grecs sous les murs de Troie, ni un tombeau, comme pour les hommes de France devant Jérusalem : c'est le trésor! Au milieu de ses landes stériles et de ses forêts sauvages, cette race sensuelle, avide et pauvre, murmurait déjà les vers de Mignon sur les pays où les pommes d'or mûrissent, et qui, durant dix-huit siècles, ont excité sa convoitise. Aujourd'hui, par une organisation qui met une puissance formidable au service d'une politique sans scrupule, ils répandent autour d'eux l'in-

quiétude et l'effroi ; au temps des césars, ils troublaient par de continuelles attaques l'empire civilisé, riche et paisible qui, sous les Antonins, donna à l'humanité la fête d'une paix séculaire. A la fin, ils réussirent à jeter bas le colosse, et ils précipitèrent le monde dans l'abîme de douleurs et de larmes du moyen âge. Que les peuples du Midi, héritiers de la Grèce et de Rome, amoureux du soleil qui mûrit la vendange, de l'art qui idéalise la nature, de la pensée, lorsqu'elle est aussi transparente que leur beau ciel, craignent toujours le barbare ; ses appétits n'ont pas changé !

Si jamais la guerre a été une impiété, c'est alors que régnait le prince qui fut par excellence l'honnête homme au pouvoir; qui regardait son peuple comme sa famille et eût volontiers tenu tous ses voisins pour des amis. Habitué à soumettre le corps à l'âme, ses passions à la raison, Marc-Aurèle faisait de la vertu l'unique bien, du mal l'unique peine ; le reste lui était indifférent. Aussi la peste, la famine, les tremblements de terre, une guerre terrible se déchaînèrent contre lui sans l'intimider, et Horace l'aurait pris pour le sage qu'il montrait calme et sans peur au bruit du monde croulant. Au milieu des plus graves périls, à deux pas des Barbares, Marc-Aurèle écrivait tranquillement l'Évangile du monde païen.

Le philosophe dut se faire soldat, mais avec quelle répugnance et quel mépris de la gloire des conquérants ! « Une araignée, dit-il, se glorifie d'avoir pris une mouche, et parmi les hommes, l'un se glorifie d'avoir pris un lièvre, l'autre un poisson, celui-ci des sangliers et des ours, celui-là des Sarmates[1] ! » Il n'en fallut pas moins endosser la cuirasse, tout aussi bien qu'un belliqueux. Sous Trajan, les Barbares du Nord avaient entretenu avec ceux de l'Est des relations qui subsistaient certainement, et Vologèse comptait sans doute sur une puissante diversion, lorsqu'il franchit l'Euphrate. Mais des bords de la Saale à

1. X, 10.

ceux du Tigre, la route était difficile et longue; les Germains laissèrent à l'empire le temps d'accabler les Parthes. Cependant ils achevaient leurs préparatifs : de nombreux espions les renseignaient sur l'état des forteresses romaines et, aux marchés communs, ouverts le long de la frontière, ils achetaient tout ce qui pouvait leur servir à la guerre[1]. Ils semblent avoir voulu, cette fois, s'entendre et réunir le plus grand nombre de leurs tribus, comme au temps d'Hermann et de Marbod; mieux même qu'en ce temps-là, car ces deux chefs étaient rivaux et leurs peuples divisés. A voir avec quel ensemble le monde barbare s'ébranla le long des frontières romaines, depuis les Terres Décumates jusqu'à l'Euxin, on supposerait que quelque grand conseil dirigea le mouvement national. Cela peut être vrai pour les tribus de la Germanie méridionale[2], Marcomans, Narisques, Hermundures, Quades et Iazyges; mais les nations Sarmates et Scythiques, Victovales, Roxolans, Costobocques, Alains, d'autres encore, agissaient certainement pour leur compte et suivant les inspirations de leurs chefs. Quant aux peuples du Nord, ils se tinrent à l'écart.

Un mot de Capitolin semble annoncer, dans l'intérieur de cette cohue barbare, des oscillations de peuples qui jetaient quelques tribus sur les frontières de l'empire, où elles demandaient, comme les Cimbres à Marius, que Rome leur donnât des terres, à condition de faire pour elle toutes les guerres qu'on voudrait. Marc-Aurèle refusa une assistance qui pouvait devenir fort dangereuse; alors solliciteurs et ennemis se ruèrent ensemble sur l'empire, où ils causèrent des maux infinis. Des armées furent détruites; deux préfets du prétoire tués; nombre de villes pillées; des pro-

1. La principale préoccupation de Marc-Aurèle dans les traités qu'il conclut avec ces peuples fut d'établir une bonne police de la frontière, en interdisant à quelques-uns d'entre eux la fréquentation des marchés communs, ἵνα, μὴ .... τα τῶν Ῥωμαίων κατασκέπτωνται, καὶ τὰ ἐπιτήδεια ἀγοράζωσιν. Dion, LXXI, 11. — 2. Ainsi les Quades, les Marcomans et les Iazyges s'étaient alliés, car, dans les traités faits avec eux, Marc-Aurèle défendit aux Quades, placés entre les deux autres peuples, toute relation avec eux. Dion, *Ibid*.

vinces mises à feu et à sang. « Ce fut, disent les écrivains du temps, une nouvelle guerre punique. » Marc-Aurèle renonça un moment à sa modération habituelle : il promit cinq cents pièces d'or pour la tète d'un chef barbare, le double, il est vrai, à qui lui livrerait ce chef vivant.

Les garnisons de la Dacie, protégées par les Carpathes et par la forte assiette de leurs citadelles, semblent avoir fait bonne contenance, quoique des barbares aient traversé la province et brûlé la ville d'Alburnus (Verespatak), où les avait attirés la richesse de ses mines. La Rhétie, le Norique, que défendaient leurs montagnes et l'habileté de Pertinax[1], subirent des incursions, mais l'ennemi ne put y tenir. Ce fut par les plaines de la Pannonie que le gros de l'invasion passa, afin de traverser les Alpes Juliennes, la moins haute des chaînes de montagnes que la nature a données à l'Italie pour remparts. Les Marcomans et leurs alliés assiégèrent Aquilée, le boulevard de Rome de ce côté; ils allèrent même plus loin, jusqu'à la Piave, où ils saccagèrent *Opitergium* (Oderzo).

La péninsule hellénique était menacée comme la péninsule italienne, et la Barbarie essayait de mettre la main sur Athènes et sur Rome, pour y saisir les richesses entassées par les siècles dans ces deux sanctuaires de la civilisation du monde. Les Costoboques arrivèrent, sans qu'on puisse suivre leur route, au centre de la Grèce, à Élatée, dans la Phocide, où Pausanias retrouva le souvenir de leurs ravages et la statue d'un vainqueur aux jeux olympiques, tombé en combattant contre eux[2]. D'un autre côté, des émeutes de soldats et de populace agitaient l'Égypte, et les Maures continuaient à ravager l'Espagne. Seules, les frontières de l'Euphrate et du Rhin restèrent paisibles, celle-ci gardée par les légions, que les Germains du Nord n'inquiétèrent pas, l'autre défendue par le vigilant et habile Av. Cassius.

Le péril était grand; Marc-Aurèle ne s'en émut pas et

1. Capit., *Pertin.*, 2. — 2. Paus., X, 34.

franchit avec Verus, en l'année 167, le Pô et l'Adige, à la tête de ce qu'il avait pu ramasser de forces. Les Barbares, que ce grand nom d'empereur intimidait encore, reculèrent à son approche, pour mettre en sûreté leurs captifs et leur butin. Les Quades mêmes, dont le roi avait péri, consentirent, selon une coutume qui pour eux datait d'Auguste, à ce que leur nouveau chef sollicitât l'agrément de l'empereur avant d'exercer sa charge.

Les deux frères semblent être revenus passer l'hiver (167-168) dans la capitale de l'empire, pour y préparer un armement considérable. Mais, comme après le désastre de Varus, les hommes libres se refusèrent à l'enrôlement[1]. Il fallut armer les esclaves et les gladiateurs, exemple que la république avait d'ailleurs déjà donné, attirer dans les rangs, à prix d'or, les bandits de l'Apennin, de la Dalmatie et de la Dardanie, y mettre les soldats de police chargés de garantir la sûreté des routes dans les provinces, et soudoyer partout les Barbares disposés à vendre leur courage. On voit en quel état se trouvaient les forces militaires de l'empire trente ans après Hadrien. L'organisation donnée par Auguste à son armée et conservée par ses successeurs avait son inévitable conséquence : la société civile, déshabituée des armes, ne fournissait plus un soldat et, même pour se sauver, était incapable d'un généreux effort. Lorsque Marc-Aurèle emmena de Rome à l'armée les gladiateurs, peu s'en fallut qu'une émeute n'éclatât : « Il nous enlève nos amusements, criait la foule, pour nous contraindre à philosopher[2]. »

L'argent avait manqué aussi bien que les hommes. Plutôt que d'augmenter les impôts, Marc-Aurèle épuisa d'abord toutes les ressources de l'épargne ; puis, durant deux mois, il fit mettre aux enchères, dans le forum de Trajan, les statues, les tableaux, les coupes murrhines, les meubles précieux, les mille curiosités du palais impérial, même les robes, les manteaux tissés de soie et d'or des

1. Capit., *M. Aur.*, 23. — 2. Capit., *ibid.*, 21.

impératrices. L'armée réunie au prix de si durs sacrifices, s'avança au delà d'Aquilée, et rendit quelque sécurité à l'Illyrie, mais n'osa ou ne put frapper sur les barbares un coup retentissant et décisif. Au retour de cette campagne sans gloire, Verus mourut d'apoplexie dans le char même qui le ramenait à Rome avec Marc-Aurèle (169)[1]. Il n'avait jamais donné à son frère et collègue un bien utile concours, jamais non plus un sérieux embarras.

Nous manquons de détails sur cette guerre qui retint durant plusieurs années Marc-Aurèle aux bords du Danube, habituellement dans la forte place de *Carnuntum*[2]. L'empereur n'y montra point de talent militaire; car si quelque grande opération avait été entreprise, il en serait resté souvenir, et l'on ne parle que de combats meurtriers, quelquefois sur le Danube même pris par les glaces[3], qui valurent à nombre d'officiers, tombés devant l'ennemi, l'honneur d'une statue dans le Forum de Trajan[4]. Un jour que les Romains, cernés par les Quades, manquaient d'eau et allaient périr, une pluie abondante tomba sur le camp, tandis que la foudre, frappant à coups redoublés l'armée barbare, y jetait le désordre et l'effroi. Le fait est vrai, tout s'est bien passé ainsi, et se passe de la même manière, chaque jour d'été, dans quelque coin du monde. Mais les choses naturelles ne font pas le compte des superstitieux, qui dans tous les temps ont voulu mêler la divinité aux affaires humaines, oubliant qu'elle nous a faits libres pour n'être point responsable de nos sottises. Les Romains avaient aussi un Dieu des armées, et les païens ne doutaient pas que, touché par les prières de Marc-Aurèle, Jupiter n'eût fait le miracle. Tertullien le revendiqua pour

1. Dion ou Xiphilin le fait périr de poison et, à les lire, LXXI, 2, on croirait volontiers que Marc-Aurèle s'était débarrassé de son collègue, ce qui est absurde. Marc-Aurèle lui reprocha seulement d'être *remissior*. Mais il ne fallait pas beaucoup de mollesse pour mériter de la part du sévère stoïcien une pareille épithète (Cap., *in Marco*, 20). — 2. Hainburg ou Petronell aux environs d'Hainburg. — 3. Dion, LXXI, 7. — 4. Capit., *M. Aur.*, 22.

la légion *Fulminante*, qu'il représente comme composée de chrétiens[1], et les deux légendes subsistent : l'une, dans les traditions de l'Église, l'autre sculptée sur la colonne de Marc-Aurèle, où l'on voit encore le maître de l'Olympe lançant, du haut du ciel entr'ouvert, la pluie qui sauve les légions et le tonnerre qui écrase les barbares.

Il faut cependant que Marc-Aurèle ait imposé quelque réserve aux Germains, puisqu'ils lui laissèrent le temps d'aller remettre l'ordre dans l'Orient troublé par la révolte de Cassius[2].

Dans sa jeunesse, Cassius avait déjà conspiré contre Antonin, et il excitait les soupçons même de Verus, qui durant la guerre de Syrie avait écrit à son frère : « Surveillez-le ; tout ce que nous faisons lui déplaît. Il se ménage des amis, des ressources, et cherche à nous rendre ridicules aux yeux des soldats, en nous appelant, vous une vieille qui philosophe, et moi un écolier qui court les tripots. » Marc-Aurèle répondit : « Vos plaintes ne sont dignes ni d'un empereur, ni de notre gouvernement. Si les dieux destinent l'empire à Cassius, nous ne pourrons nous défaire de lui ; car vous savez le mot de votre bisaïeul[3] : « Nul n'a jamais tué son successeur. » Que le ciel, au contraire, l'abandonne, et il se prendra de lui-même dans ses piéges, sans que nous nous montrions cruels en l'y poussant. D'ailleurs, comment faire un coupable d'un homme que personne n'accuse et qui est aimé de ses soldats? Vous savez que, dans les causes de majesté, celui même dont le crime est prouvé passe toujours pour innocent. Hadrien avait coutume de répéter : « Quelle mi-« sérable condition que celle des princes! On ne les croit

1. Cette légion s'appelait dès le temps de Néron *Leg. XII[e] Fulminata ;* elle était cantonnée en Orient, et n'a probablement jamais été dans le pays des Quades. Cf. Letronne (*Inscr. d'Égypte,* II, n° 325, et Noël des Vergers, *Essai sur Marc-Aurèle* (p. 90-93). — 2. Capitolinus (*in Marco,* 22) parle de Marcomans reçus à discrétion et transportés en Italie, où ils furent distribués sans doute comme colons aux propriétaires, et Dion, LXXI, 2, de Germains répartis dans les armées et les colonies; ceux qu'on établit près de Ravenne essayèrent de s'emparer de cette ville pour la piller. — 3. Hadrien.

« sur les complots de leurs ennemis qu'après qu'ils en ont « péri victimes. » Le mot est de Domitien; mais j'ai mieux aimé l'emprunter à votre aïeul, parce que les meilleures maximes perdent leur autorité en passant par la bouche des tyrans. Quant à ce que vous me dites de pourvoir par la mort de Cassius à la sûreté de mes fils, j'aime mieux qu'ils périssent, si le bien de l'État exige que Cassius vive plutôt que les enfants de Marc-Aurèle. »

Voilà une noble lettre; cependant Verus avait raison et l'avis qu'il avait donné exigeait autre chose que cette résignation commode aux volontés du ciel.

Marc-Aurèle avait investi Cassius du commandement supérieur des provinces orientales qui faisaient face à l'empire Parthique, depuis le mont Amanus jusqu'à Péluse, et une révolte ayant éclaté en Égypte, il l'autorisa à entrer avec ses troupes dans ce pays, où l'habile général eut vite raison des insurgés (170). Ainsi, tandis que les empereurs défendaient péniblement la frontière du Danube et que l'un d'eux, comme épuisé par l'effort imposé à sa mollesse, tombait mort sur la route de Rome, leur lieutenant en Orient humiliait le grand roi, conquérait des provinces et domptait les rebelles. Il semblait que toute la virilité de l'empire se fût comme retirée dans les camps de Cassius. Ces succès lui portèrent à la tête. Il croyait être sûr de son armée, du peuple d'Antioche, de l'Égypte que son père avait gouvernée longtemps et dont le préfet lui était dévoué; il se disait qu'il allait recommencer l'histoire de Vespasien. Sur un bruit qu'il fit courir de la mort de Marc-Aurèle, quelques soldats le proclamèrent empereur.

Nous avons une lettre de Cassius adressée par lui à son gendre et qui peut être regardée comme son manifeste. « Marcus, dit-il, est sans doute un homme de bien; mais pour faire louer sa clémence, il laisse vivre des gens dont il condamne la conduite. Où est ce Cassius dont je porte inutilement le nom? Où est Caton le Censeur? Où sont les mœurs antiques? Marcus fait de la philosophie; il disserte sur la clémence et sur l'âme, sur le juste et l'in-

juste, et il ne pense pas à la république. Ne vois-tu pas ce qu'il faudrait d'édits, de sentences, de glaives pour rendre à l'État son ancienne force? Ah! malheur à tous ces hommes qui se croient les proconsuls du peuple romain, parce que le sénat et Marcus ont livré les provinces à leur luxure et à leur avidité! Tu connais le préfet du prétoire de notre philosophe? La veille, il mendiait; le lendemain, il était riche. Comment cela s'est-il fait, si ce n'est en rongeant les entrailles de la république et des provinces? Ils sont riches! Eh bien! le trésor va se remplir; et, si les dieux favorisent la bonne cause, les Cassius rendront à la république sa grandeur[1]. »

Quelques-uns de ces reproches sont justes : Marc-Aurèle philosophait trop, et ces rhéteurs, ces philosophes auxquels il donnait les faisceaux consulaires, devaient être de singuliers hommes d'État, si nous en jugeons par ce qui nous reste du plus célèbre d'entre eux, Cornelius Fronto[2]. On dit qu'au moment de partir pour sa dernière campagne, l'empereur fit, à Rome, durant trois jours, de longues conférences sur les doctrines des diverses écoles. Beaucoup de philosophie dans la vie intérieure et à la veille de la mort, c'est excellent; mais d'autres soins devaient occuper un prince à l'ouverture d'une grande guerre.

La lettre de Cassius accuse aussi un relâchement d'autorité que j'ai signalé sous Antonin et qui continuait probablement sous Marc-Aurèle; mais elle montre en même temps quel gouvernement implacable et dur le descendant « du tyrannicide » rêvait d'établir. Les soldats n'avaient pas besoin de lire ce manifeste pour se douter des sévérités qui les attendaient. Leur attitude et celle des provinces obligea Cassius à décréter d'avance l'apothéose de celui qu'il voulait tuer. C'était de mauvais augure pour le succès de son entreprise. Mais à violer le droit, après

1. Dion lui reproche, comme Cassius, d'avoir toléré des malversations, probablement par défaut de vigilance. — 2. Un de ses éditeurs, Niebuhr, dit de ses *lettres : Pravum et putidum genus !*; et le dernier, Naber: *Verba venditat et voces, et præterea nihil....*

l'avoir si bien défendu, on perd la moitié de sa force, lorsqu'on ne la perd pas tout entière. Cassius obéi, malgré sa sévérité, tant qu'il était resté dans le devoir, cessa de l'être dès qu'il en fut sorti. Tout ce qu'il avait fait pour la discipline tourna contre lui, et les soldats qui avaient si longtemps tremblé devant le lieutenant légitime du prince, massacrèrent le général usurpateur, trois mois et six jours après que son préfet du prétoire l'eut revêtu des ornements impériaux [1].

A la première nouvelle de cette révolte les sénateurs avaient proclamé Cassius ennemi public et confisqué ses biens. Cet effort épuisa leur courage ; et plusieurs croyaient déjà entendre les légions de Syrie franchissant les Alpes, comme un siècle auparavant l'armée flavienne, lorsqu'on apprit que la tête du coupable avait été apportée à l'empereur. En la voyant, Marc-Aurèle s'affligea que la république eût perdu un bon général et lui l'occasion d'un généreux pardon. « Mais, lui disait-on, Cassius vainqueur vous eût-il épargné ? » Et il répondait : « Notre piété envers les dieux et notre conduite à l'égard des hommes nous assuraient la victoire. » Puis il passa en revue tous les empereurs qui avaient été tués, et prouva qu'il n'en était pas un qui, par sa faute, n'eût mérité ce destin, tandis qu'Auguste, Trajan, Hadrien, Antonin, n'avaient pu être vaincus par les rebelles, et que plusieurs mêmes de ceux-ci avaient péri, comme Cassius, à l'insu et contre le gré de ces princes.

Ainsi, par une étrange et heureuse inconséquence qui se produit souvent, Marc-Aurèle, tout en acceptant la fatalité stoïcienne, entendait qu'à force de sagesse on pouvait contraindre la destinée et se la rendre favorable. C'est que le caractère, qui est la substance même de l'âme,

1. M. Waddington a trouvé dans le Haouran cinq inscriptions avec le nom d'Av. Cassius, et datées de 168, 169, 170 et 171. Or la durée des fonctions d'un légat dans les provinces consulaires étant de 5 ans, Cassius était, en 172, dans la dernière année de son commandement ; de là sa révolte. Voy. Borghesi, V, 437, n. 11. Cependant, d'après une inscription du *C. I. L.*, III, n° 13, Marc-Aurèle ne serait arrivé à Alexandrie qu'en 176.

fait l'homme, bien plus que les croyances, qui ne sont qu'une des applications de l'esprit; et comme on reçoit l'un de la nature, les autres des circonstances, le successeur d'Antonin, quelque doctrine qu'il eût embrassée, aurait toujours été Marc-Aurèle.

Faustine, les amis du prince, le sénat, demandaient des sévérités[1]; il les refusa : quelques centurions seulement furent sacrifiés à la discipline. Quant aux enfants de Cassius, ils gardèrent la moitié des biens de leur père et ne perdirent pas la faculté d'aspirer aux charges publiques. Mais Marc-Aurèle décida que nul, à l'avenir, ne gouvernerait une province où il aurait pris naissance, et cette interdiction est restée une des règles de notre ancien droit administratif.

L'empereur crut nécessaire d'affermir par sa présence l'ordre dans les provinces orientales. Il visita Antioche qu'il punit de sa fidélité à Cassius, en lui interdisant, pour un temps, tout spectacle et toute fête; Alexandrie, qui le vit sans cour, sans gardes, couvert du manteau des philosophes et vivant comme eux; Athènes surtout, où il admira moins les monuments de l'art que ceux de la pensée, et où il chercha les traces de Platon et de Socrate plutôt que celles de Phidias et de Périclès. Il y institua des cours en diverses langues pour l'enseignement de toutes les sciences[2] et se fit initier aux mystères d'Éleusis, seule institution du paganisme qui supposât un examen de conscience, repoussât le coupable et n'admît que l'homme sans tache[3].

De retour à Rome, il y célébra un triomphe pour les succès remportés sur les Germains, donna à son fils le titre de César avec la puissance tribunitienne, et prit pour

1. Vulcatius Gallicanus donne, dans la *Vie* d'Avidius Cassius, une lettre de Faustine, la réponse de Marc-Aurèle et un extrait du message de celui-ci au sénat pour arrêter les poursuites contre la famille et les complices de Cassius; il ajoute que Commode, après la mort de son père, fit brûler vifs les enfants et les proches du rebelle. — 2. Πᾶσιν ἀνθρώποις.... ἐπὶ πάσης λόγου παιδείας, Dion, LXXI, 31. — 3. ....*Ut se innocentem probaret.* Cap., M. *Aur.*, 27.

lui-même celui d'*Imperator*. Huit fois déjà les légions, avec un zèle intéressé, lui avaient décerné cet honneur, qui s'explique mieux par les gratifications dont il était suivi que par des victoires décisives qui l'auraient précédé. Des médailles tout aussi véridiques promettaient à l'empire une paix perpétuelle. Elles étaient à peine frappées, que Marc-Aurèle dut repartir (5 août 178) pour la frontière de Pannonie, où les barbares, contenus et non domptés, remuaient toujours. Il avait exigé: des Marcomans, qu'ils se retirassent à cinq milles du Danube dont ils n'approcheraient qu'aux jours de marché; des Iazyges, qu'ils ne mettraient pas un bateau sur le fleuve; des Quades, qu'ils relâcheraient leurs captifs. Et l'on peut mesurer l'étendue des ravages faits par ces peuples dans l'empire, au chiffre de leurs prisonniers romains; les Quades avaient promis d'en délivrer 50 000, et les Iazyges en rendirent le double[1]. Autre danger : la grande nation des Goths s'était mise en mouvement du nord vers le sud, et, depuis qu'elle se rapprochait de l'empire, les peuplades qui bordaient la frontière romaine pesaient sur cette barrière jusqu'à menacer de la rompre[2]. Rome aurait eu besoin d'un Trajan qui, par des coups vigoureusement frappés, eût fait rebrousser chemin à ce monde barbare, et elle n'avait qu'un honnête homme sachant supporter la fortune ennemie, mais ne sachant pas la contraindre à changer. Après vingt mois passés au milieu des travaux, des inquiétudes et des fatigues, qu'il oubliait pour s'entretenir avec

1. Dio, LXXI, 15-19. Les Iazyges obtinrent alors de commercer avec les Roxolans, à travers la Dacie, à condition de demander chaque fois l'autorisation du gouverneur de cette province. Voy. ci-dessus, p. 327. Capitolin dit qu'à raison de ces nombreuses guerres, Marc-Aurèle donna à des consulaires, magistrats supposés plus capables, des gouvernements confiés jusqu'alors à des prétoriens. Un préteur remplaça aussi le procurateur de la Rhétie et du Norique. — 2. A en croire Pausanias (VIII), qui écrivait sous Marc-Aurèle, ce prince aurait dompté Germains et Sarmates. C'est ce qu'on lit aussi dans l'inscr. n° 861 du recueil d'Orelli. Hérodien plus exact (*H. R.*, I), se contente de dire : « Il avait vaincu une partie de ces peuples et traité avec les autres ; le reste s'était réfugié dans ses forêts. Sa présence les y retenait et les empêchait de rien entreprendre. »

lui-même, εἰς ἑαυτόν, il mourut à *Vindobona* (Vienne) le 17 mars 180, à l'âge de cinquante-neuf ans.

Tous les historiens reprochent à Marc-Aurèle une faiblesse, honteuse à l'égard de sa femme, coupable au sujet de son fils. Mais les misérables anecdotiers qui ont écrit, au troisième siècle, l'histoire des Césars se plaisaient au scandale, et ne reculaient pas devant l'absurde[1]. Les infortunes conjugales ont malheureusement fourni, dans tous les temps, un inépuisable sujet de gaieté; celles des princes ont même un attrait particulier, parce qu'elles semblent une rançon de leur grandeur et qu'elles les rapprochent des misères humaines. Malgré la longanimité de quelques anciens à cet endroit, je ne crois pas au mot prêté à Marc-Aurèle qu'on pressait de répudier sa femme et qui aurait répondu : « Alors il faut que je rende aussi la dot; » il voulait parler de l'empire. Mais l'empire n'avait point été la dot de Faustine, puisque Marc-Aurèle était César avant de l'épouser. La foule rêve plus qu'elle ne pense; or, dans le rêve, il suffit d'un bruit pour donner une direction nouvelle aux pensées que la volonté ne gouverne pas. Ainsi l'imagination de la foule et celle des écrivains qui la suivent n'ont besoin que d'un mot pour faire sortir de ce mot toute une histoire. Le fils de Faustine, Commode, ayant été moins un prince qu'un gladiateur, on le supposa fils d'un de ces héros de l'arène; de là le récit de sa naissance, qui ne peut se faire qu'en latin, et que les bustes et les médailles démentent par la ressemblance qu'ils établissent entre Marc-Aurèle et lui[2]. La belle impératrice trouvait sans doute fort ennuyeux les

1. Vulcatius Gallicanus, *in Avid. Cass.*, 9, nous apprend que l'écrivain qui a été la source principale pour les *Scriptores Hist. Aug.*, Marius Maximus, avait cherché à diffamer Faustine, *infamari eam cupiens*. Capitolin dit seulement (*in Marco*, 23) *de amatis pantomimis ab uxore fuit sermo : sed hæc omnia per epistolas suas purgavit.* — 2. Cette ressemblance est attestée par Fronton. « J'ai vu tes fils, écrit-il à l'empereur ....*tam simili facie tibi ut nihil sit hoc simili similius. Ad Marc. Anton.*, I, 3. Capitolin lui-même traite de fable populaire l'histoire de la naissance de Commode (*talem fabellam vulgari sermone contexunt*) et celle des relations de Faustine avec Verus qu'ensuite elle aurait empoisonné.

personnages austères et pédantesques dont son époux vivait entouré, et la grande dame marquait son dédain aux petites gens que l'empereur favorisait. Ils se vengèrent par de sourdes médisances qui, après sa mort, éclatèrent en calomnies que les folies, les cruautés de Commode parurent légitimer : la mère paya pour le fils. Dion, presque un contemporain, est muet, du moins dans ce qui nous reste de lui, au sujet de ces histoires. Ce n'est qu'en passant, et par un mot, que lui-même ou son abréviateur fait allusion « à des fautes; » et les lettres de Faustine à Marc-Aurèle, conservées par Vulcatius Gallicanus, sont bien d'une impératrice, d'une épouse et d'une mère. Elle avait suivi son époux dans la plupart des expéditions, ce qui lui avait valu des soldats le titre de « mère des camps » ; et elle l'accompagnait encore en Orient, lorsqu'une maladie l'emporta, au pied du Taurus. Ceux qui avaient calomnié sa vie calomnièrent sa mort, en répandant le conte absurde qu'elle avait poussé Cassius à la révolte par l'offre de sa main, et qu'elle s'était tuée, dans la crainte que son époux ne découvrît cette complicité[1]. Marc-Aurèle lui fit bâtir un temple au lieu où elle était morte ; à Rome, il voulut que parmi les sculptures de la colonne où sont retracés les incidents de la guerre germaine, on représentât l'impératrice enlevée au ciel par un génie, et lui-même suivant d'un regard affectueux l'apothéose de « sa chère Faustine ». Dans le temple de Vénus et de Rome, il dressa un autel où, le jour de leurs noces, les jeunes filles venaient avec leurs fiancés offrir un sacrifice; au théâtre, sa statue d'or fut mise à la place qu'elle avait l'habitude d'occuper, et les plus grandes dames de l'empire venaient, au moment des jeux, s'asseoir à l'entour[2]. Marc-Aurèle

1. Le biographe d'Avidius Cassius nie cette complicité que le bon sens repousse. Voy. la lettre qu'il cite de Faustine. — 2. Il écrivait à Fronton (V, 25) : « Tous les matins, je prie les dieux pour Faustine. » Pour honorer sa mémoire, *novas puellas Faustinianas instituit*. Cap., *M. Aur.*, 26. Voy. ci-dessus p. 223, n. 2. Un bas-relief de la villa Albani représente Faustine au milieu de jeunes filles et leur donnant du blé que celles-ci reçoivent dans un pli de leur robe.

aurait-il fait cette injure à la pudeur publique s'il avait eu des doutes sur la mère de ses sept enfants, et aurait-il écrit sur elle ce qu'on lit dans les *Pensées?* Il dissimulait, assure-t-on. Ce que le *Véridique* a écrit, il le croyait. Quant à soutenir qu'il n'a rien su de pareils déportements, c'est faire de lui un sot de comédie, et les ennemis qu'avaient donnés à l'impératrice sa beauté, sa grâce, peut-être son orgueil, au milieu d'une cour de parvenus, auraient bien trouvé un moyen d'avertir le mari trompé[1].

Quant à son fils, on accuse Marc-Aurèle d'avoir reconnu, sans oser les combattre, les mauvais instincts de cette nature perverse. A la mort de son père, Commode n'avait que dix-neuf ans et, malgré les récits qu'on fait de sa jeunesse licencieuse et féroce, on peut douter qu'il eût déjà montré les vices et la cruauté qui lui ont fait une place à part parmi les tyrans. Tous les Antonins étaient arrivés tard à l'empire, dans la pleine maturité de la vie; Commode en prit possession presque à l'âge de Néron. Pour expliquer qu'il ait vécu comme lui, il n'est pas nécessaire d'accuser Marc-Aurèle; la jouissance du pouvoir absolu, à l'âge des passions, suffit à tout faire comprendre.

Mais si l'on ne peut lui demander compte des cruautés

1. Cette question n'en est plus une depuis le Mémoire de M. Renan, *C. R. de l'Acad. des Insc.* 1867, p. 203-215. Wieland a soutenu la même thèse avec une moins grande abondance de preuves, dans ses *Sämmtliche Werke*, t. XXIV, p. 378. Spon avait déjà inventé, il y a près de deux siècles, le genre faux, bruyamment retrouvé de nos jours, de faire l'histoire d'une personne d'après les traits de son visage, dans sa dissertation sur l'*Utilité des médailles pour l'étude de la physionomie* (*Recherches curieuses d'antiquités, XXIV*[e] *dissert.*, p. 386, 1683). Il dit de Faustine la Jeune : « Abusant de la bonté de son mari, elle s'abandonna à une vie libertine. Sa physionomie fait assez connaître son penchant. Elle était jolie, avait l'œil fripon et la mine d'une étourdie dont la tête allait plus vite que les pieds. Elle a même l'air d'un oiseau, et particulièrement de ces oiseaux chanteurs qui ne s'occupent qu'à voler, chanter et badiner; car cette petite tête, ces petits yeux, ce petit visage avancé, ce cou long ont assez de rapport avec une linotte. » Je ne serais pas étonné que de là vînt cette phrase d'Ampère : « Ses bustes ont toujours l'air de vouloir entrer en conversation avec le premier venu.... et sa tête un peu penchée semble écouter une conversation. » Avec ces procédés on fait peut-être de l'esprit, mais on ne fait pas de l'histoire.

de son fils, on a le droit de lui reprocher d'avoir rendu ces cruautés possibles, en renonçant au système qui, depuis quatre-vingt-trois ans, prévalait pour la succession au principat.

Pendant toute sa durée, l'empire a oscillé entre deux principes contraires : l'*hérédité* royale qui est toujours dans le cœur du prince, souvent dans la complaisance des sujets, et l'*élection* populaire qui était dans tous les souvenirs, dans l'esprit de la constitution, dans la nécessité, reparaissant sans cesse, de choisir un chef, puisque les familles impériales avaient été impuissantes à se reproduire et à durer. Mais la loi et les mœurs romaines donnaient un moyen de concilier ces deux systèmes opposés par les facilités laissées à l'adoption. Aucun peuple n'a pratiqué ce régime dans la proportion que Rome lui donna : ses grandes maisons ne s'étaient continuées qu'en appelant à elles des étrangers qui, dans cette filiation légale, avaient trouvé tous les droits attachés à la filiation naturelle. D'autre part, l'empereur représentait le peuple, demeuré théoriquement le souverain véritable; de plus, en vertu de la prétendue délégation originaire qui lui avait été faite, et qu'à l'avénement de chaque prince la *lex Regia* semblait renouveler, le tribun perpétuel exerçait légalement tous les pouvoirs de l'assemblée publique. Il en résultait que le choix du futur empereur, tout en étant décidé par un seul homme, paraissait une élection indirecte du peuple. La confirmation donnée ensuite par le sénat et les armées était l'assentiment de la noblesse et de ceux que l'on considérait, bien mieux que la populace de Rome, comme le vrai peuple romain. Tel était le droit constitutionnel de l'empire, et, grâce au respect religieux que les Romains accordaient aux formules et aux apparences, il suffisait de quelques paroles, prononcées selon le rituel et les vieux usages, pour donner la force du droit à ce qui n'était, au fond, que le droit de la force.

Avec ces mœurs privées et publiques toutes particulières à la Rome impériale, avec cette facilité pour le prince,

de choisir, comme et quand il voulait, le fils et l'héritier qu'il lui plaisait de prendre, les empereurs avaient le moyen d'assurer toujours de bons chefs à l'empire. Ainsi firent, pour le bonheur du monde, Nerva, Trajan, Hadrien, Antonin. Deux princes, Galba et Hadrien, avaient même donné la raison de ce système[1] qui venait de faire ses preuves; et il avait assez longtemps duré pour qu'on fût prêt à accepter comme loi de l'État ce qui n'était pas seulement la loi des familles, mais avait été, de fait, durant deux siècles, la loi de l'empire. Sur dix-sept empereurs, on n'en trouve que deux, Titus et Domitien, qui fussent les héritiers naturels de leur prédécesseur. Si donc Marc-Aurèle avait eu un ferme esprit politique, il aurait « sacrifié, comme disait Auguste, ses affections paternelles au bien public[2], » et laissé son pouvoir à quelque consulaire éprouvé. Tout près de lui se trouvait un sénateur qui avait été deux fois consul et commandant d'armée, son gendre Claudius Pompeianus; dans les *Césars*, Julien lui reproche de n'avoir pas désigné pour l'empire cet homme d'action et de bon conseil : « Pompeianus, dit-il, aurait bien gouverné. » Le système de l'adoption eût été affermi par ce nouvel exemple d'un libre choix; et l'empire aurait peut-être légué à l'Europe moderne un principe de gouvernement supérieur à celui de l'hérédité. Mais, par la plus étrange inconséquence, le philosophe qui, pour se gouverner lui-même, regardait le monde de si haut, ne voulut pas, pour le gouvernement de 80 millions d'hommes, regarder hors de sa maison; et le sage, aux yeux de qui s'effaçaient tous les priviléges, crut que son fils, en nais-

1. Voy. Tac. *H*, I, 16, et ci-dessus p. 400. — 2. Auguste, qui lui-même était *fils adoptif* de César, avait préparé l'avénement de son gendre, le grand Agrippa, aux dépens de ses petits-fils, et, en adoptant Tibère au détriment de son héritier légal, Agrippa Posthume, il avait forcé le fils de Livie d'adopter Germanicus, bien que Tibère eût lui-même un fils en âge d'homme. A son tour, Tibère laissa le pouvoir non pas à son propre sang, mais à Caligula. Claude, par l'adoption de Néron, déshérita son fils Britannicus. Enfin l'adoption de Clodius (Cic., *Pro domo*, 13) prouve que, dès le temps de Cicéron, les anciennes conditions de l'adoption étaient, suivant les circonstances, observées ou laissées à l'écart.

sant dans des langes de pourpre, y avait trouvé le sceptre de l'univers. Cette faute rejeta dans tous les hasards des naissances royales et des émeutes de caserne une société qui, n'ayant pas, pour se défendre contre les témérités d'un maître absolu, ces institutions prévoyantes dont les liens élastiques et souples contiennent sans blesser, recommença à vivre au jour le jour, selon que la fortune mit à sa tête un sage ou un fou. Sévère fera pour Caracalla ce que Marc-Aurèle fait pour Commode; les Antonins seront remplacés par les Trente Tyrans, et une mauvaise coutume de succession augmentera les causes de ruine qui vont se développer au sein de cette monarchie naguère si forte et si heureuse.

Une autre faute pèse sur sa mémoire, la persécution des chrétiens. Alors eut lieu le premier grand choc du christianisme et de l'empire. Nous ne pouvons omettre cette page sanglante de son règne, car il s'y trouve un problème historique qui s'est présenté souvent, qui reviendra toujours, et qui fait, bien plus que les batailles, la grandeur dramatique de l'histoire : pourquoi le passé qui s'en va ne veut-il jamais comprendre l'avenir qui approche, et qui demain sera le présent? La question vaut la peine d'être étudiée dans son ensemble.

La guerre, la conquête qui avaient brisé l'étroite enceinte de la cité avaient aussi brisé l'enveloppe étroite des systèmes; les idées s'étaient agrandies comme l'État. La métaphysique y avait peu gagné. Détournés par les tendances pratiques de leur génie des arguties où s'égarait l'esprit subtil des Grecs, race disputeuse à qui suffisait maintenant le cliquetis des mots, les Romains avaient laissé de côté les discussions théoriques pour aller droit aux conséquences individuelles et sociales. Leurs philosophes n'avaient été que des moralistes; et ils l'avaient été avec un caractère particulier. Une paix deux fois séculaire, telle que le monde n'en avait jamais connu, avait détendu les ressorts violents de la nature humaine, adouci les passions farouches surexcitées par la perpétuité des guerres, et ouvert la

source, jusqu'alors fermée, des sentiments affectueux de chacun pour tous. La morale de Zénon et de Cléanthe qui se proposait moins de régler la nature humaine que de la dompter par l'orgueil de l'âme et par l'insensibilité du corps, perdit peu à peu sa rudesse. L'esprit de charité l'assouplit; elle s'échauffa d'une tendresse expansive, et sa fierté dédaigneuse se changea en sympathique douceur. L'idée de l'humanité entrevue dans la Grèce se précisa, et ce fut un empereur qui écrivit : « L'Athénien disait : O cité bienaimée de Cécrops! Et toi, ne peux-tu dire du monde : O cité bienaimée de Jupiter ! [1] » Une nouvelle conception morale s'ajoutait donc au trésor des idées généreuses dont l'homme était en possession. L'ancien stoïcisme n'avait que les deux principes négatifs *sustine et abstine*, supporte et abstiens-toi; le nouveau en avait trouvé un troisième, le principe d'action nécessaire pour féconder les deux autres : *adjuva*, aime les hommes et assiste-les. Par ce mot, les stoïciens rentraient dans la société d'où leur orgueilleuse vertu les avait fait sortir.

Mais si l'humanité devenait une grande famille, il fallait, dans l'ordre naturel, regarder les hommes comme des frères et des égaux qui, ayant le même sang, avaient droit aux mêmes égards. Dès le temps de Néron, Sénèque écrivait : « Tous les hommes sont nobles, même l'esclave; tous sont frères, car ils sont tous fils de Dieu [2]. »

En même temps, désabusés de leurs dieux de bois et de pierre, représentants inertes des forces aveugles de la nature, les sages du paganisme, stoïciens adoucis ou sectateurs du platonisme renouvelé, s'efforçaient de pénétrer les secrets du monde invisible. D'aucuns s'arrêtaient à la conception de l'âme universelle de la nature, cause pre-

1. La pensée de Marc-Aurèle, IV, 23, va même plus loin que l'humanité, elle embrasse la nature entière et Dieu. Le monde est pour lui un cosmos divin : « O monde, tout ce qui te convient m'accommode ! O nature, tout ce que tes saisons m'apportent est un fruit toujours mûr ! etc. » — 2. *Omnes... a Diis sunt*, Ep. 44 ... *Jure naturali omnes liberi nascuntur*. Ulp. au Dig., I, 1, 4.

mière par laquelle tout vivait; plusieurs cherchaient, par delà le monde physique, cette cause universelle qu'il ne renferme pas; mais les uns et les autres trouvaient un reflet de la pensée divine dans la conscience individuelle par laquelle tout devait se régler.

Ainsi, d'Aristote à Marc-Aurèle, la philosophie n'avait cessé de développer les idées d'humanité, de bienveillance mutuelle, d'égalité morale[1]; elle finissait par arriver à la Providence divine qui était, pour le philosophe impérial, ce qu'elle doit être pour tous, la concordance nécessaire des causes et des effets : « Va droit, dit-il, *selon la loi* et suis Dieu, qui est le guide et le terme de ta route. » Cléanthe avait déjà dit dans un hymne magnifique : «... Salut à toi, Être qu'on adore sous mille noms, Jupiter éternellement tout-puissant ! Salut à toi, maître de la nature, à toi qui gouvernes toutes choses *selon la loi*... Dieu que cachent les sombres nuages, ô notre Père ! dissipe les ténèbres de nos âmes, donne aux hommes de comprendre la pensée qui te sert à gouverner le monde avec justice. Alors nous te rendrons en hommages le prix de tes bienfaits. Nous célébrerons tes œuvres et nous chanterons éternellement par de dignes accents, *la loi commune de tous les êtres*[2]. »

La philosophie, qui avait d'abord été un cri de révolte, n'était donc plus que le sentiment du devoir, car ce qui en faisait alors l'idée dominante, c'était la soumission à la loi que chacun peut découvrir par l'étude persévérante de soi-même.

Si les apologistes du second siècle et tant de docteurs trouvaient des chrétiens avant le Christ[3], nul ne le fut, dans son cœur, autant que Marc-Aurèle, puisque jamais homme n'a porté plus loin le désir du perfectionnement intérieur et l'amour de l'humanité. Aussi est-il resté la plus haute expression de ce stoïcisme épuré qui confinait au christianisme sans y entrer et sans lui rien prendre.

1. Janet, *Hist. de la philos. morale et polit.* t. I, p. 189.
2. Pierron, *Hist. de la littér. grecque*, p. 469. — 3. Voy. ci-dessus, p. 430.

Après sa mort, on découvrit dans une cassette dix fascicules de tablettes, écrites pour lui seul, sans plan, sans ordre, selon la pensée du jour; que nul œil n'avait vues, que nul peut-être ne devait voir; et ce dialogue avec son âme, ces méditations solitaires ont fait un livre de morale sublime. Pour lui, l'être vertueux est « un prêtre » du Dieu intérieur, c'est-à-dire de la conscience. « Que le dieu qui est en toi, dit-il en s'adressant à lui-même, gouverne un homme vraiment homme, un citoyen, un Romain, un empereur. » Mais ce Romain, cet empereur, il le veut doux, compatissant, ami des hommes. « Pense que les hommes sont tes frères, et tu les aimeras. » — « Peux-tu dire : Jamais je n'ai fait tort à personne, ni en actions, ni en paroles? Si tu le peux, tu as rempli ta tâche. — Dans un instant tu ne seras que cendres et poussière; en attendant que ce moment arrive, que te faut-il? Honorer les dieux et faire du bien aux hommes. » Mais en quoi consiste le bien? A agir selon la droite raison, ὀρθὸς λόγος, qui est une émanation de la raison universelle, et conformément à la volonté divine, qui est la souveraine justice. — Ainsi l'humanité nous commande d'aimer comme nos frères ceux mêmes qui nous ont offensés; et une seule vengeance est permise, ne pas imiter ceux dont nous avons à nous plaindre.— Ce n'est pas assez de faire le bien, il faut le faire pour lui-même, sans aucune pensée de retour. « Tu te plains d'avoir obligé un ingrat, et tu aurais voulu être récompensé de ta peine, comme si l'œil demandait son salaire parce qu'il voit, ou les pieds parce qu'ils marchent. Le cheval qui a couru, le chien qui a chassé, l'abeille qui a fait son miel, l'homme qui a fait du bien ne le crient pas par le monde, mais passent à un autre acte de même nature, comme fait la vigne qui donne d'autres raisins lorsque revient la saison nouvelle. » S'abstenir même de la pensée du mal, en façonnant son âme à l'image de la divinité; supporter avec résignation les injures; aimer les hommes; sacrifier jusqu'à ce qu'on a de plus cher à l'accomplissement du devoir, voilà tout Marc-Aurèle. Et il croyait que

cette virile religion du devoir pouvait suffire à l'humanité. Erreur d'un noble esprit, dans laquelle il est beau d'être tombé et qui, Dieu merci, dure encore pour quelques âmes héroïques! Mais quand deviendra-t-elle la foi et la règle de la multitude?

L'ancien stoïcisme célébrait la mort volontaire, la sortie raisonnable, εὔλογος ἐξαγωγή, et on a vu, de Tibère à Vespasien, une épidémie de suicide. Marc-Aurèle la condamne comme une défaillance : « Celui, dit-il, qui arrache son âme de la société des êtres raisonnables, transgresse *la loi;* le serviteur qui s'enfuit est un déserteur. » Mais il accepte l'arrêt de la nature avec résignation, « sans emportement, ni fierté, ni dédain, » puisque la mort est une conséquence nécessaire des *lois* du monde : « Plusieurs grains d'encens sont destinés à brûler sur le même autel; que l'un tombe dans le feu plus tôt, l'autre plus tard, où est la différence? » Et « le silence éternel de l'abîme » ne l'effrayait pas.

Dans le livre des Pensées, la méthode, c'est-à-dire l'étude persévérante de soi-même et l'exquise pureté des sentiments, sont de Marc-Aurèle, mais le fond des idées appartient à son temps. Il suffirait, pour s'en convaincre, de lire les premiers chapitres où il rend à chacun de ses maîtres, de ses proches et de ses amis ce qu'il en a reçu. Par la doctrine du Λόγος qui réunit l'homme à Dieu et les hommes entre eux, les nouveaux stoïciens avaient dégagé ce principe, fondement de la société humaine et de la cité divine, qu'il faut honorer le génie divin qui est en nous, par la pureté morale, et celui qui est dans nos semblables par la charité. Or, l'histoire nous a montré ces idées sortant de l'école pour pénétrer dans la loi civile qu'elles changent, et jusque dans l'administration qu'elles modifient. Des jurisconsultes, tels que le monde n'en a pas revu, se succédant durant deux siècles sans interruption, avaient fait du vieux *droit quiritaire*, d'abord adouci par le *droit des gens*, puis par le *droit naturel*, cette législation qu'on a appelée la raison écrite ou, comme dit Ulpien, « la très-sainte sagesse civile; » Celsus, un ami d'Hadrien, définissait le droit :

« la science du bien et du juste ; » et Justinien faisait placer en tête de ses Pandectes ces trois sentences d'Ulpien : « Les préceptes du droit sont : vivre honnêtement, ne léser personne, accorder à chacun ce qui lui est dû[1]. » Le droit devenait une religion, celle de la justice, et les *Prudents* s'en disaient avec fierté les pontifes[2]. L'esprit d'équité que les jurisconsultes faisaient entrer dans la loi, entrait aussi dans le gouvernement : Rome impériale communiqua ses droits civils et politiques à ceux que Rome républicaine avait appelés l'étranger, l'ennemi, et on a vu les Antonins adoucir la condition de la femme, du fils, de l'esclave ; donner l'assistance à l'enfant pauvre, un médecin au malade, des funérailles au malheureux qui n'avait pu se payer un bûcher ou un tombeau.

Tandis que Marc-Aurèle, dans ses veillées anxieuses au pays des Quades, écrivait ce livre des *Pensées* dont un cardinal a dit : « Mon âme devient plus rouge que ma pourpre au spectacle des vertus de ce gentil, » au fond des grandes cités, des hommes, souvent en haillons, se réunissaient dans l'ombre pour chercher aussi le monde invisible et trouver la conscience. Or, voici les paroles qu'ils entendaient[3] : « Si vous aimez ceux qui vous aiment, que faites-vous de nouveau ? Les gens de mauvaise vie le font aussi. Mais moi je vous dis : Priez pour vos ennemis, aimez ceux qui vous haïssent, et bénissez ceux qui vous maudissent. — Vous savez qu'il a été dit : Tu ne tueras point ; mais moi je vous dis que celui qui se mettra en colère contre son frère méritera d'être condamné par le conseil. Si donc, quand vous apportez votre offrande à l'autel, vous vous souvenez que votre frère a quelque chose contre vous, laissez là votre don et courez vous réconcilier avec lui ; vous viendrez ensuite présenter votre offrande. — Vous

1. Dig. I, 10, avec cette définition de la justice : *Justitia est constans et perpetua voluntas jus suum cuique tribuendi.* — 2. *Cujus merito quis nos sacerdotes appellet : justitiam namque colimus et boni et æqui notitiam profitemur.* Ulp., au Dig., 1, 1, § 1. — 3. S. Justin, dans sa première *Apologie* (15, 16), présentée à Antonin, avait cité plusieurs de ces sentences.

savez qu'il a été dit : Œil pour œil, dent pour dent; et moi je vous dis : Si quelqu'un vous frappe sur la joue droite, présentez-lui la joue gauche. Si quelqu'un veut plaider contre vous pour avoir votre robe, abandonnez-lui encore votre manteau. »

Une autre fois, Jésus leur disait : « Quand le Fils de l'homme viendra sur les nues, accompagné de tous ses anges, il s'assiéra sur le trône de sa gloire, et toutes les nations étant assemblées devant lui, il les séparera les unes d'avec les autres, comme un berger sépare les brebis d'avec les boucs. Et il placera les brebis à sa droite et les boucs à sa gauche. Alors le roi dira à ceux qui seront à sa droite : Venez, vous qui avez été bénis par mon Père; possédez le royaume du ciel, car j'ai eu faim et vous m'avez donné à manger; j'ai eu soif et vous m'avez donné à boire; j'étais nu et vous m'avez vêtu; j'étais malade et vous m'avez soigné; j'étais en prison et vous m'avez visité. — Les justes diront : Quand est-ce, Seigneur, que vous avez eu faim et que nous vous avons donné à manger, ou soif et que nous vous avons donné à boire? Et le roi leur répondra : Autant de fois vous avez fait cela à l'égard d'un des plus petits de mes frères, c'est à moi-même que vous l'avez fait. »

Ainsi le ciel depuis si longtemps fermé s'ouvrait; l'âme, comme dit Platon, retrouvait des ailes. Les plus sages parmi les païens bornaient fièrement leurs espérances à cette vie, l'Evangile étendait les siennes à l'éternité. Notre séjour ici-bas, au lieu d'être la fin, n'était qu'un temps d'épreuves, un voyage dans un lieu d'exil; la richesse et les honneurs devenaient un danger, la pauvreté et la souffrance une promesse, la mort une délivrance. Jusqu'alors la religion avait été un culte de terreur ou de plaisir; elle se présentait comme le culte de l'amour. Elle avait parlé aux sens et à l'imagination, elle parla au cœur. Quand l'apôtre Jean, n'ayant plus qu'un souffle de vie, se faisait porter au milieu des fidèles, il leur disait ces seuls mots : « Aimez-vous les uns les autres, c'est toute la loi. » Comment s'étonner que les pauvres, les infirmes,

les esclaves, tous les réprouvés de la société païenne, tous ceux qui, souffrant du corps ou de l'âme, avaient besoin d'amour et d'espérance, soient accourus à la Bonne nouvelle, et que tant de communautés chrétiennes se soient rapidement formées?

Ainsi, le dogme mis à part, l'humanité murmurait alors les mêmes paroles sous les lambris dorés et dans la hutte des misérables, par la bouche du prince et par celle de l'esclave. Ceux donc qui méditaient les *Pensées* de Marc-Aurèle ou le *Manuel* d'Épictète, dont un saint fit plus tard la règle de ses moines[1], étaient faits pour s'entendre avec ceux qui lisaient le *Sermon* sur la montagne, ou les *Paraboles* de Jésus. Et pourtant, entre eux se trouva un abîme, ou plutôt une masse encore impénétrable de passions, d'intérêts et de superstitions que protégeaient l'ancien ordre social et ses lois meurtrières.

Le vieux culte, que rien ne soutenait, croulait de toutes parts. Peu à peu les oracles s'étaient tus, accusés par les païens eux-mêmes d'imposture. Les temples restaient déserts et Lucien, qui écrivait au temps de Marc-Aurèle, poursuivait impunément les dieux du fouet de son impitoyable satire. Les anciens maîtres de l'Olympe ne lui inspiraient pas plus de respect qu'à Sénèque, et les nouveaux venus l'irritaient. « D'où sont tombés au milieu de nous, dit-il, cet Atys, ce Corybas, ce Sabazios. Quel est ce Mède Mithra, coiffé de la tiare? Il ne comprend pas le grec et ne sait ce qu'on lui veut quand on lui porte une santé. Les Scythes et les Gètes, voyant combien il est facile de faire des immortels, se sont cru le droit d'inscrire sur nos registres leur Zamolxis, un esclave qui se trouve ici[2], je ne sais pourquoi. Encore si nous n'avions pas l'Anubis à tête de chien et le taureau de Memphis? Mais ils ont des prêtres

1. Saint Nil et les solitaires du Sinaï. Saint Nil avait seulement substitué le nom de saint Pierre à celui de Socrate, supprimé une pensée sur l'amour et introduit l'idée de l'immortalité de l'âme, omise dans le *Manuel*. On le lisait encore au XIIIe siècle dans des couvents de Bénédictins. — 2. Lucien, *L'Assemblée des Dieux*.

et rendent des oracles. Et toi, grand Jupiter, comment trouves-tu ces cornes de bélier qu'on t'a plantées sur le front ? »

Voilà les sentiments des lettrés, et ce mépris pour le polythéisme traditionnel les conduisait, comme Marc-Aurèle, Apulée et tant d'autres, à la conception d'un dieu unique [1]. Mais dans la foule ignorante, on comblait le vide que laissait au fond des âmes la ruine du culte officiel par des dévotions étranges ; l'Orient débordait sur l'Occident avec ses mille superstitions. Après une longue éclipse, l'esprit grec s'était réveillé, non plus limpide comme aux beaux jours de la civilisation hellénique, mais mêlé d'éléments impurs, confus, inquiet, courant après l'impossible, jusqu'aux folies des mystiques. Devant lui reculait le simple génie de Rome et des nations transalpines. Les prêtres de la Perse, de l'Égypte, de la Syrie, les astrologues, les nécromanciens, les Sibylles, les prophètes, ces chercheurs de l'avenir à qui l'avenir échappe toujours, mais qui, à certaines époques, se saisissent du présent, inondaient les cités et attiraient la foule [2]. Apulée, un contemporain de Marc-Aurèle, nous montre, par la terreur qu'inspirait la magie, l'importance qu'avaient alors les magiciens [3]. Ainsi en arrive-t-il chaque fois qu'une forte croyance s'alanguit ou chancèlle : à la fin du moyen âge les sorciers pullulèrent ; à la fin des temps modernes, les illuminés.

Pour ces exploiteurs, habiles ou convaincus, de la cré-

1. Sur cette idée qui perçait partout, voy. Apul., *Met.*, II, Macr., *Sat.*, I, 17, 19, S. Aug., *Epist.* 16 (*lett.* de Maxime de Madaure), etc. — 2. Cf. Juvénal, X, 94-5 ; VI, 510-555 et Suétone, Tacite, *passim.* Marquardt a compté qu'on avait alors 80 moyens d'interroger l'avenir. (*Handbuch der röm. Alterth.*, t. IV, p. 99-130.) Artémidore, sous Antonin, avait écrit un traité des songes, *Oneirocriticon*, et Marc-Aurèle, I, 17, croyait avoir reçu durant son sommeil des révélations au sujet de remèdes qu'il avait ensuite employés. — 3. Il fut lui-même accusé de magie. Saint Justin nous apprend, en sa seconde *Apologie*, que les livres prophétiques d'Hystaspes et des sibylles étaient défendus, et qu'on punissait de mort ceux qui en faisaient lecture. Les misères sur lesquelles s'appuyait l'accusation portée contre Apulée prouvent combien ces dangereux procès étaient facilemen intentés. Ils ont dû faire beaucoup de victimes, pas autant toutefois que nos procès de sorcellerie. En deux ans (1527-28), dans la seule ville de Wurtzbourg, l'évêque fit brûler 158 prétendus sorciers.

dulité populaire, pour les philosophes qui voulaient, comme avaient dit Épicure et Lucrèce, « délivrer le monde des chaînes de la superstition, » les chrétiens étaient des ennemis naturels. D'autres leur prêtaient tous les crimes : ils mangeaient des enfants, accusation que les chrétiens répéteront contre les juifs, au moyen âge ; ils célébraient tour à tour « l'union incestueuse d'Œdipe et le festin abominable de Thyeste. » Ou bien l'on transformait leurs espérances du ciel en appétits tout terrestres, et l'on voyait dans leurs doctrines un péril social qui certainement s'y trouvait, puisque l'Église ne pouvait triompher que par la ruine de l'ordre établi. Et nous ne parlons pas des hérésies qui voilaient, aux yeux des païens, la figure du Christ sous des additions étranges et parfois monstrueuses. Aussi pour ceux qui, regardant de loin et mal, confondaient tout, le christianisme paraissait une révolte non-seulement contre l'empire, mais contre toutes les lois humaines.

Lisez ce que raconte l'auteur d'un dialogue mis dans les œuvres de Lucien. Ne dirait-on pas un conservateur effaré tombant au milieu d'un club démagogique?

« Je m'en allais par la grande rue, quand j'aperçus une multitude de gens qui se parlaient tout bas. Je m'approche et je vois un petit vieillard tout cassé, qui, après avoir bien toussé et craché, se met à dire d'une voix grêle : « Oui, « il abolira les arrérages des tributs ; il payera les dettes « publiques ou privées et recevra tout le monde sans s'im- « quiéter de la profession, » et mille sottises pareilles que la foule écoutait avidement. Survient un autre frère, sans chapeau ni souliers, et couvert d'un manteau en loques : « J'ai vu, dit-il, un homme mal vêtu, les cheveux rasés, « qui arrivait des montagnes. Il m'a montré le nom du li- « bérateur écrit en signes : il couvrira d'or la grande rue. » « — Ah ! m'écriai-je enfin, vous me faites l'effet d'avoir « beaucoup dormi et longtemps rêvé ; vos dettes s'aug- « menteront au lieu de diminuer, et tel qui compte sur « beaucoup d'or perdra jusqu'à sa dernière obole. » Cependant un des assistants me persuade de me trouver au

rendez-vous de ces fourbes. Je monte au haut d'un escalier tortueux et j'entre, non dans la salle de Ménélas, toute brillante d'or, d'ivoire et de la beauté d'Hélène, mais dans un méchant galetas, où je vois des gens pâles, défaits, courbés contre terre. Dès qu'ils m'aperçoivent, ils me demandent tout joyeux quelles mauvaises nouvelles je leur apporte! « Mais tout va bien dans la ville, leur répondis-« je, et l'on s'y réjouit fort. » Eux, fronçant le sourcil et secouant la tête : « Non pas, disent-ils, la ville est grosse « de malheurs. » Alors, comme des gens sûrs de leur fait, ils commencent à débiter mille folies : que le monde va changer de face; que la ville sera en proie aux dissensions; que nos armées seront vaincues. Ne pouvant plus me contenir, je m'écrie : « Misérables! cessez vos indignes « propos, et que les malheurs où vous voulez voir votre « patrie plongée retombent sur vos têtes! »

Et Critias s'en va, maugréant contre ces hommes qui « marchent dans les airs » et qui lui semblent haïr le beau, se réjouir du mal, parce qu'il n'a rien compris à leurs espérances. Eux et lui parlent, avec le même idiome, deux langues étrangères, et ils habitent dans la même cité deux patries différentes. Ainsi en est-il souvent des idées qui germent dans l'ombre et qui, longtemps méconnues, sont bafouées ou proscrites avant de s'imposer.

Marc-Aurèle avait-il lu les Apologies présentées à ses deux prédécesseurs? On ne saurait le dire. S'il les connaissait, le Λογός de saint Justin avait dû lui plaire. Mais, d'accord avec les chrétiens par le *sentiment,* il ne l'était plus par la *doctrine théologique* qui, si souvent, a empêché des âmes sœurs de s'entendre. Avec ses idées stoïciennes sur l'âme du monde dont les différents dieux étaient la manifestation extérieure, il ne pouvait comprendre le dogme chrétien de la Trinité, ni ce Dieu fait homme au sein d'une vierge. Et comme il ne comptait, pour sa récompense, que sur la satisfaction trouvée dans l'accomplissement du devoir, comme il ne demandait rien aux espérances d'une vie future, il trouvait misérable qu'on propageât parmi les

simples cette croyance à la résurrection glorieuse de la chair et de l'esprit, que les sages n'avaient point découverte au fond de leur raison[1]. Ces deux doctrines, dont l'une sacrifiait le ciel à la terre, l'autre la terre au ciel, étaient nécessairement ennemies. Dans l'annonce du règne de Dieu. attendu par les fidèles, Marc-Aurèle voyait, en outre, une menace pour l'empire, et dans la prophétie de la Sibylle sur la prochaine destruction de Rome, une impiété sacrilége[2]. Enfin s'il rejetait les scandaleuses histoires de l'Olympe, il observait religieusement les rites en l'honneur de ces dieux, que son esprit avait épurés et doctrinalement rattachés à la cause première. Il n'était donc pas, comme Hadrien, un sceptique, par conséquent un tolérant; la philosophie avait fait de lui un païen d'une espèce particulière, mais un païen qui restait convaincu et très-dévot[3]; de plus, il était prince, et le fond de sa morale étant la soumission de l'individu aux lois de la raison, le fond de sa politique fut la soumission du citoyen aux lois de l'État. Aussi, quand, aux premiers jours de son règne, la populace, affolée de terreur par la famine et les inondations, s'ameuta contre les fidèles et demanda leur supplice pour apaiser ses dieux, il laissa le préfet de Rome, Junius Rusticus, son ancien maître, appliquer les lois et punir ce qu'il appelle « l'opiniâtreté des chrétiens cherchant la mort avec un faste tragique[4] » (163). Parmi les condamnés se trouva saint Justin, qui semble être allé au-devant du supplice par la

1. Cependant cette pensée l'obsède plus qu'il ne l'avoue. « Qu'importe, dit-il, l'être ou le néant au sortir de ce monde? Ou je ne serai plus rien, ou je serai mieux. » Et il ne sera mieux qu'à la condition d'avoir obéi à la raison, au devoir, c'est-à-dire à la loi divine. Le philosophe pratique échappait ainsi aux contradictions de son système, qui renferme la destinée de l'homme en ce monde, et il sauvait la morale, qui, après tout, est la grande affaire. Morale et religion, c'était d'ailleurs pour lui, et ce doit être pour nous, même chose, puisque la morale n'est que la loi de Dieu découverte par la raison pure et fidèlement observée.— 2. Cette prophétie avait couru sous Antonin. Cf. Alexandre, *Orac. Sibyll.*, liv. VIII, v. 73 et suiv. Elle menaçait « les trois empereurs » (Antonin, Marc-Aurèle et Verus) du retour de Néron, ὁ φυγὰς μητροκτόνος, c'est-à-dire de l'Antechrist. — 3. Cf. Cap., *M. Ant.*, 13, et Amm. Marc., XXIV, 4, 17. — 4. *Pensées*, XI, 3.

généreuse véhémence de sa seconde Apologie. Plusieurs autres victimes, entre autres l'évêque de Smyrne saint Polycarpe, tombèrent les années suivantes, non pas à la suite d'un rescrit du prince, car Tertullien assure que Marc-Aurèle n'en promulgua pas, mais frappées par les édits particuliers de quelques gouverneurs, ce qui, au témoignage de saint Méliton, ne s'était jamais vu. Vers la fin de ce règne, il y eut encore à Lyon une grande exécution causée par une émeute populaire. Eusèbe nous a conservé une lettre dans laquelle les chrétiens de cette ville racontent à leurs frères d'Asie les douleurs de la naissante Église. C'est donc un document contemporain où l'on voit en action ces violences du peuple, cette crédulité du juge dont nous avons souvent parlé.

« D'abord on nous chassa des bains, des places publiques et de tous les lieux ouverts aux citoyens; puis nous eûmes à souffrir les outrages, les coups, les violences d'une multitude en fureur. » Voilà le premier acte : la foule s'irrite contre des hommes qui, par le fait seul d'être chrétiens, insultent à tout ce qu'elle croit et à tout ce qu'elle aime, à sa religion et à ses plaisirs. La persécution commence par une émeute.

Le second acte est marqué par l'intervention de l'autorité. Chargé de maintenir la paix dans la ville, le magistrat rend les chrétiens responsables du désordre dont ils ont été occasion. Un tribun et ses soldats les mènent au forum; sur leur aveu qu'ils sont chrétiens, les duumvirs leur appliquent la loi de Trajan : ils sont saisis et enfermés dans une prison, jusqu'au retour du gouverneur. Celui-ci revenu les interroge à son tour du haut de son tribunal, autour duquel est accourue une foule que les soldats contiennent avec peine. Cependant la procédure est lente et les formes sont observées. L'aveu public de *christianiser* suffisait pour la condamnation; mais le juge a entendu parler d'autres crimes; il veut les connaître et ordonne une enquête.

Dans ce drame terrible et toujours le même des émeutes

produites par la surexcitation populaire, l'excès de la crédulité égale l'audace du mensonge; la passion, la peur fournissent aux imaginations troublées des accusations qu'elles acceptent avec avidité. « On fit venir les serviteurs païens des athlètes du Christ, à qui la crainte des tortures et les sollicitations des soldats firent avouer que nous commettions toutes les abominations. Lorsque ces calomnies furent répandues dans le public, on conçut une telle colère contre nous, que nos proches mêmes partagèrent la fureur du gouverneur, des soldats et du peuple. »

Cependant un citoyen romain, riche et influent dans la ville, Vettius Épagathus, sortit de la foule et dit au gouverneur : « Je demande à défendre ces hommes et je m'engage à prouver qu'ils n'ont commis aucun des crimes qu'on leur reproche. — Tu es donc chrétien toi-même, que tu veuilles prendre en main leur cause? — Je le suis. » Aussitôt on le saisit et on le plaça parmi les accusés sous l'inculpation d'être « l'avocat des chrétiens ».

Plus de dix d'entre eux, vaincus par les menaces, renièrent leur foi et promirent de sacrifier aux dieux. Mais les autres confondirent les bourreaux par leur sérénité. Une jeune esclave, Blandine, faible et maladive, trouva des forces dans le supplice. Du matin au soir, on la tortura; son corps ne formait qu'une plaie; ses os étaient comme brisés; ses articulations disjointes; mais un seul cri s'échappait de sa poitrine : « Je suis chrétienne; on ne fait point de mal parmi nous. »

Les tourments étant inutiles, on chargea « les victimes de chaînes qui leur servaient d'ornement comme les franges d'or à la robe d'une jeune mariée, » et on les jeta dans un cachot infect où beaucoup périrent. Pothin avait alors quatre-vingt-dix ans. « Son âme, dit Eusèbe, n'habitait plus son corps que pour rendre un dernier témoignage au triomphe du Christ. « Quel est le Dieu des chrétiens, lui demanda le juge? — Tu le connaîtras quand tu en seras digne, » répondit-il. On le mena à la prison au milieu des insultes de la foule; il y mourut le troisième jour.

Quatre des captifs furent d'abord condamnés, Attale comme citoyen à avoir la tête tranchée, Sanctus et Maturus comme provinciaux, Blandine comme esclave, à être jetés aux bêtes. La lettre des fidèles de Lyon exprime avec une grâce naïve ce mélange de toutes les conditions. « Les martyrs offraient à Dieu une couronne nuancée de diverses couleurs, où toutes sortes de fleurs brillaient assorties. » On avait décrété tout exprès un jour de fête pour leur exécution. La veille, les condamnés firent en public leur dernier souper, et le lendemain ceux qui étaient destinés aux bêtes furent amenés dans l'arène. Attale, qui ne pouvait être exécuté sans un ordre de l'empereur, avait été retenu dans la prison. Lorsque la foule vit qu'il manquait à ses plaisirs, elle le demanda à grands cris. On l'amena et il fit le tour de l'amphithéâtre avec cet écriteau sur la poitrine : « Voici Attale le chrétien. » La foule rugissait de férocité; elle se dédommagea sur les autres martyrs. Des bêtes les eussent tués d'un coup de dent. On ne fit pas venir les bêtes; mais ce fut à qui imaginerait une torture nouvelle, un supplice oublié. Des cris partis de tous les bancs de l'amphithéâtre excitaient les bourreaux. « Maintenant les coins, les tenailles, les lames de cuivre ardentes; déchire, mais ne tue pas! » Quand il n'y eut plus sur ces pauvres corps une place où la torture n'eût passé, on les mit sur une chaise de fer rougie au feu, puis un coup d'épée leur ôta le dernier reste de vie. Blandine avait tout vu, attachée à un poteau au milieu de l'amphithéâtre; on lâcha les bêtes contre elle; mais elles ne la touchèrent pas, et le peuple lassé remit sa mort à une autre fête. Ce jour-là il n'y eut pas de gladiateurs, les combattants du Christ avaient assouvi les joies féroces de la multitude.

La persécution porta aussitôt ses fruits; les autres captifs se sentirent affermis et les apostats revinrent à leur foi, appelant les supplices pour prouver la sincérité de leur retour : « Les membres vivants de l'Église avaient ressuscité les membres morts. » Marc-Aurèle consulté au sujet des accusés qui étaient citoyens, avait répondu qu'il

fallait suivre la loi : décapiter ceux qui persisteraient, renvoyer ceux qui nieraient. Lyon allait célébrer la fête de toute la Gaule ; on reprit le procès et on le fit marcher rapidement ; il fallait être prèt pour les jeux.

C'est l'honneur de la nature humaine que l'injustice la révolte, l'exalte et fasse naître cette contagion du dévouement qui a donné des martyrs à toutes les grandes causes, parfois à de mauvaises. Pendant les nouveaux interrogatoires un homme qui se trouvait parmi les spectateurs fut touché du courage des victimes et leur montra une pitié dont la foule s'irrita. On le dénonce aussitôt au gouverneur. « Qui es-tu, lui demande celui-ci? — Chrétien, » répond-il, et il va s'asseoir au milieu des martyrs. Le jour des fêtes arriva. Dix-huit confesseurs avaient déjà succombé à leurs souffrances dans la prison; deux avaient péri dans l'amphithéâtre; vingt-huit restaient réservés à la mort, les uns par le fer comme étant citoyens, les autres par les bêtes.

Deux Grecs, venus de bien loin pour trouver la commune patrie, inaugurèrent les jeux : Attale de Pergame et Alexandre de Phrygie. Ils passèrent par toutes les tortures accoutumées: Attale, sur la chaise ardente, montrant la fumée de sa chair brûlée, qui se répandait sur l'amphithéâtre, dit seulement : « En vérité, c'est manger des hommes que de faire ce que vous faites ; mais nous, nous n'en mangeons pas. » Manger des enfants! Voilà l'accusation qui avait provoqué l'émeute, par suite le procès et les supplices.

Blandine et Ponticus avaient assisté dans une loge au sinistre spectacle. On les réservait pour le dernier jour des fêtes. Quand on les amena, la foule eut un moment de pitié. Ils étaient si jeunes ! Ponticus avait à peine quinze ans. « Jurez par les Dieux, » leur crièrent mille voix. Blandine raffermit le courage de son compagnon, et il souffrit tous les tourments jusqu'à ce qu'il rendît l'esprit. Pour elle, « elle allait à la mort, comme si elle fût allée à un festin de noces. » On épuisa tout contre elle. Après les

coups de fouet, les morsures des bêtes, la chaise ardente, elle fut enveloppée dans un filet et on lança sur elle un taureau furieux. « Ainsi, dit Eusèbe, la bienheureuse Blandine partit la dernière, pareille à une mère courageuse qui, après avoir soutenu ses enfants pendant le combat, les envoie en avant vers le roi, pour lui annoncer la victoire. » Quel renversement d'idées! quelle révolution dans les relations sociales! Lyon, chrétien, allait vénérer et mettre à la place d'honneur la pauvre esclave que la vieille société méprisait et tenait sous ses pieds.

Les autres condamnés étaient tous Romains : douze hommes et autant de femmes. Ce dernier chiffre montre avec quel succès la foi nouvelle avait parlé au cœur de celles que Dieu a faites pour aimer. On les avait décapités sur la place de l'*Athenæum* où s'élève aujourd'hui l'église d'Ainay, près de l'autel d'Auguste. Leurs corps furent donnés aux chiens ou brûlés et les cendres jetées dans le Rhône. On voulait qu'il ne restât pas d'eux un débris, afin de ruiner, par ce complet anéantissement du corps, l'espérance de la résurrection de la chair. « Voyons maintenant, disaient les païens, s'ils ressusciteront. »

Quand l'Église triomphante se fut attribué la décision souveraine de ce qu'il faut croire et de ce qu'il faut faire, elle envoya, à son tour, des victimes au supplice. Trajan et Marc-Aurèle frappaient des hommes qui refusaient d'obéir à certaines lois civiles; les inquisiteurs brûlèrent des gens qui ne pensaient pas comme eux sur les choses du ciel. Les premiers croyaient défendre l'État; les seconds croyaient défendre la religion : les uns et les autres se trompaient. D'un rude soldat comme Trajan l'erreur n'étonne pas; elle surprend de la part de Marc-Aurèle, qui aurait dû comprendre que son devoir de philosophe et d'homme était de regarder au fond de ces doctrines pour les juger, et son devoir de prince de peser ces accusations pour les confondre. Mais il n'aimait ni les livres, ni les sciences, ni l'histoire qui lui aurait donné une vertu qu'elle communique, la tolérance, et il ne se plaisait qu'à la spécula-

tion pure[1] qui, comme un vin trop généreux, souvent enivre et aveugle. Toute faute politique traîne après elle son châtiment; cette société qui riait aux souffrances des chrétiens est encore sous la malédiction de l'Église qu'elle ne mérite pas en tout; et les exécutions ordonnées ou permises par Marc-Aurèle ont laissé une tache sur le nom le plus pur de l'antiquité.

Il faut dire aussi que, séduite par cette pureté, l'histoire fait à cet empereur une place trop grande. Dans ce règne de dix-neuf ans, on ne trouve ni institutions nouvelles[2], ni bonne guerre, ni bonne paix; seulement un grand livre. C'est assez pour le penseur, c'est trop peu pour le chef d'empire. Mettons-le donc au nombre des hommes à qui nous devons le plus de respect; mais ne le mettons pas au rang des princes qui ont le mieux mérité de leur pays. Platon disait, et Marc-Aurèle répète avec lui : « Heureux les peu-« ples si les philosophes étaient rois ou si les rois philo-« sophaient! » A chacun son œuvre : le philosophe à l'école et le prince aux affaires.

Je ne voudrais pas finir en paraissant jeter une ombre trop forte sur cette belle figure. Il est deux sortes de politiques: ceux qui se préoccupent surtout de l'utile et ceux qui songent davantage à l'honnête. Les uns mènent les hommes par leurs intérêts; les autres essayent de les prendre et de les conduire par les sentiments élevés de leur nature. Ces derniers échouent souvent, mais ils s'honorent toujours. Marc-Aurèle était de ce nombre. Aussi lorsque sur la place du Capitole on contemple sa statue équestre, œuvre magnifique et vivante d'un artiste inconnu, on trouve juste que l'image du prince qui fut, par sa haute moralité, l'expression la plus pure de l'autorité impériale, soit restée seule intacte et debout au-dessus des ruines de la cité des Césars.

1. Cf. *Pensées*, I, 17. — 2. *Jus autem magis vetus restituit quam novum instituit.* Cap., *M. Aur.*, 11.

FIN DU QUATRIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME QUATRIÈME.

SUITE DE LA SEPTIÈME PÉRIODE.

L'EMPIRE ROMAIN DE TIBÈRE A NERVA (14-96).

FIN DE LA TABLE DU TOME QUATRIÈME.

ERRATA.

T. I,	p. 543, l. 18, 19, et 21 des notes,	lisez :	Κυζίκῳ, Πηργάμῳ, Κυπρίων.
—	p. 544, l. 6 des notes,	—	trois provinces chevelues.
T. II,	p. 114, l. 2 de la note,	—	ou en litres 8,67.
—	p. 457, l. 1 de la note,	—	lettres attribuées à.
T. III,	p. 176, l. 17 et 18 des notes,	—	$\frac{10}{16}$ de denier par jour ou 228 deniers par an.
—	p. 438, l. 25,	—	les Musulans.
—	p. 503, dernière ligne,	—	effacer les mots : aux échecs.
—	p. 537, l. 1 de la note,	—	Iturée.
T. IV,	p. 58, l. 7,	—	Commence à s'inquiéter des idées et des croyances.
—	p. 99, l. 32,	—	perclus.
—	p. 233, l. 10,	—	D'ailleurs il suffisait de la loi de majesté ou de celle qui punissait la magie.
—	p. 233, l. 12,	—	fragments du sénatus-consulte...
—	p. 273, l. 18 des notes,	—	On avait alors environ 8500 grammes.
—	p. 273, l. 19 des notes,	—	163 kil. par an, soit 450 grammes par jour.
—	p. 273, l. 24 des notes,	—	450 grammes de pain....
—	p. 357, l. 20,	—	mourir ; il était artiste....
—	p. 383, l. 1,	—	Or, placer....

